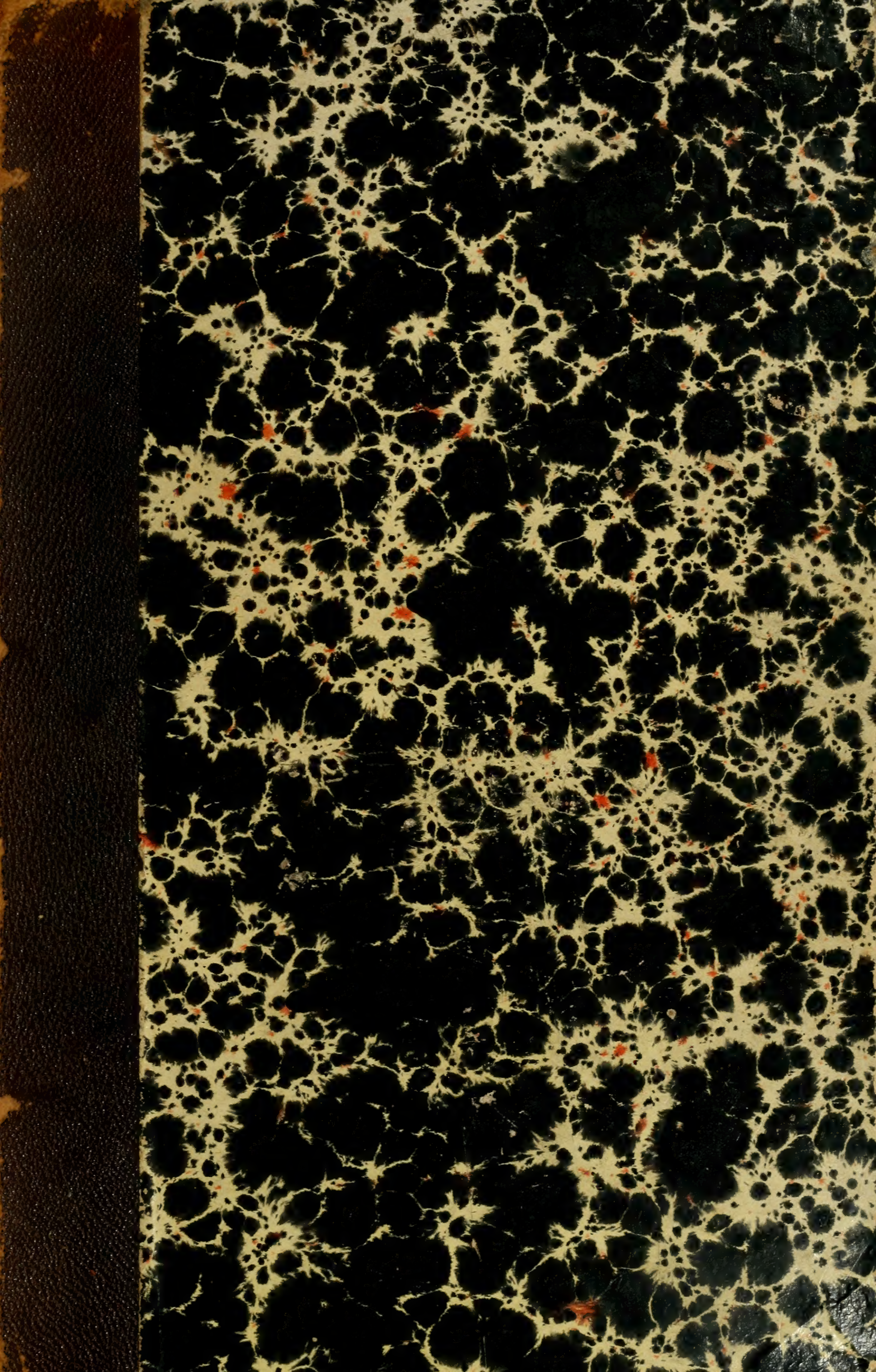
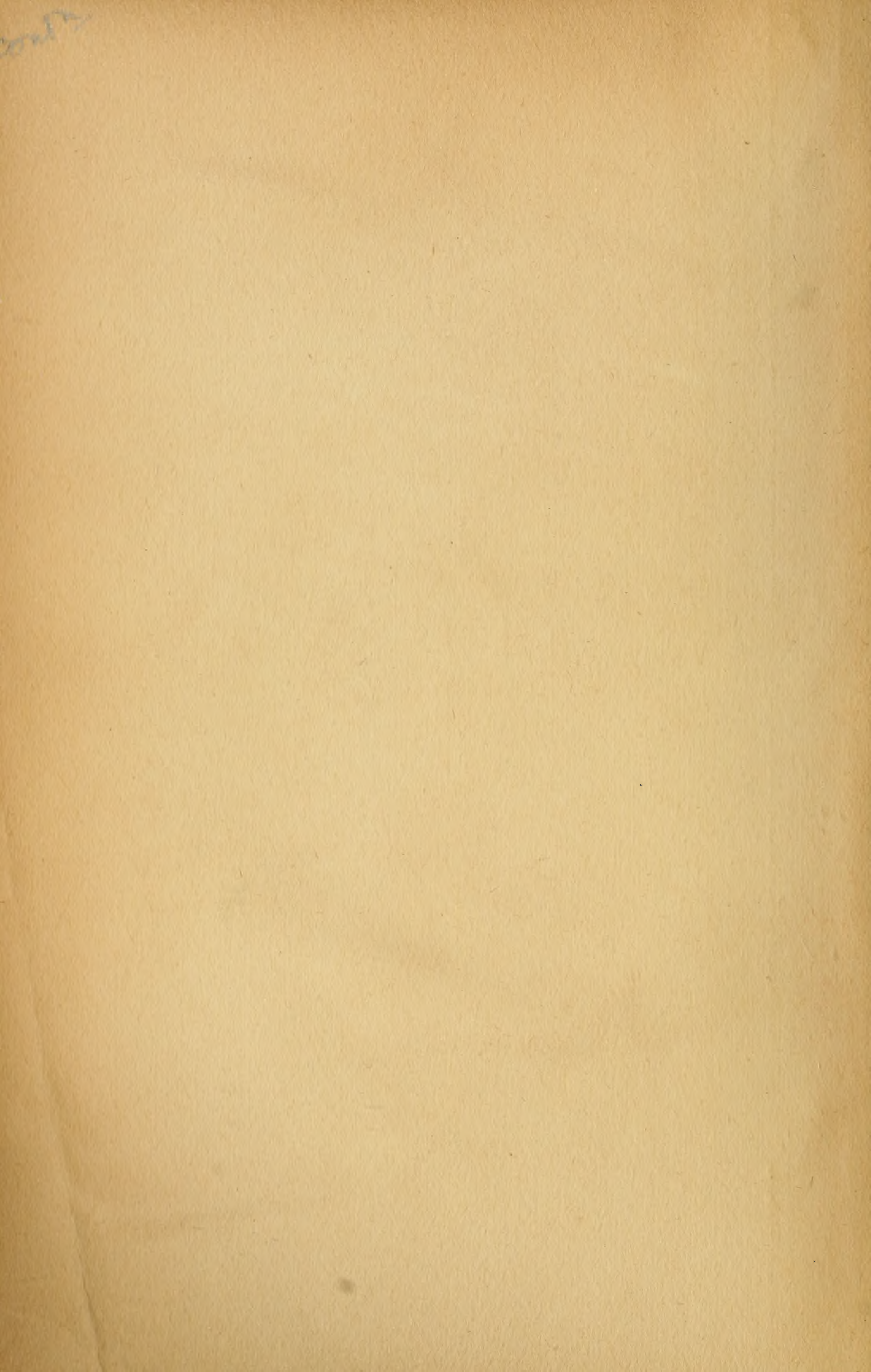
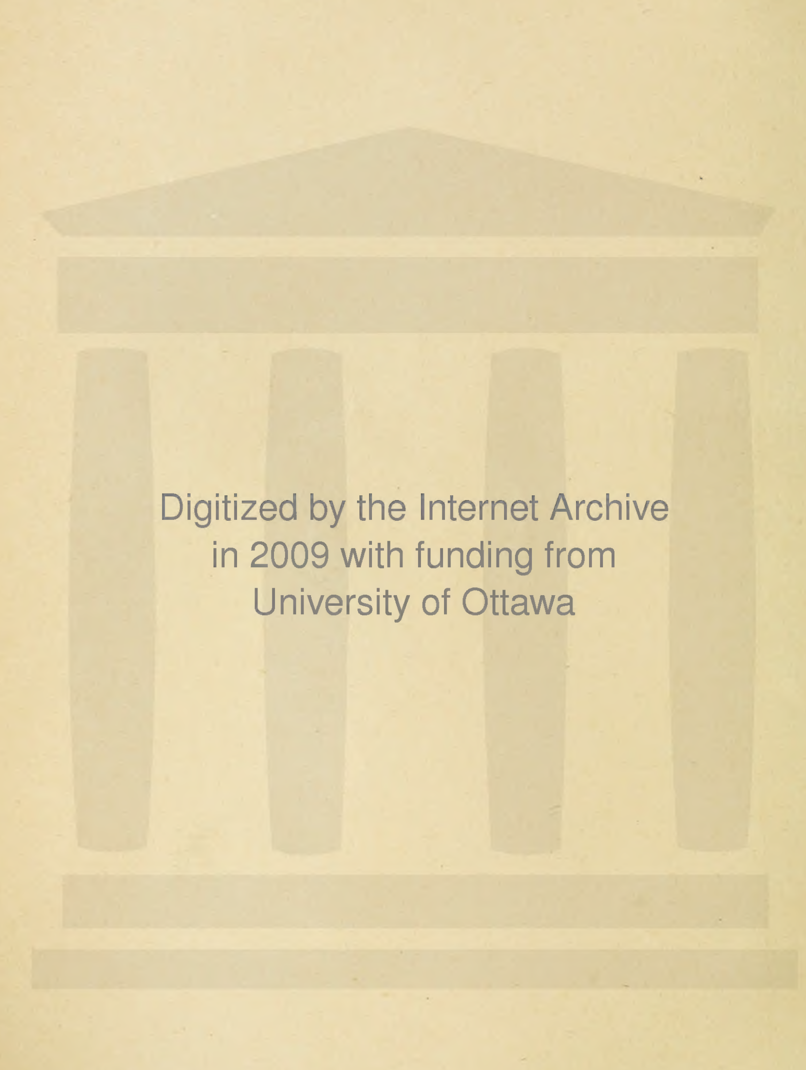










HISTOIRE DE PRUSSE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1922.

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Le Grand Électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Sa politique extérieure (1640-1688). Tome Ier 1640-1660). Un volume in-8° avec un portrait en héliogravure et une carte.

Tome II (1660-1688). Un volume in-8° avec plusieurs reproductions de tableaux et de plans.

Histoire de Prusse. Tome Ier. *Des Origines à la mort du Grand Électeur* (1688). Un volume in-8° avec un portrait, deux cartes et un plan de Berlin.

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 26527.

ALBERT WADDINGTON
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LYON

HISTOIRE DE PRUSSE

TOME SECOND

LES DEUX PREMIERS ROIS (1688-1740)

Avec quatre portraits



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

AVANT-PROPOS

En terminant le second volume de mon *Histoire de Prusse,* je tiens à dire que je l'ai rédigé avec le même souci d'objectivité consciencieuse que le premier. De cruels événements se sont produits dans l'intervalle. Ils ont accru mon désir de faire mieux connaître à mes compatriotes le pays qui, après tant d'autres agressions, a déchaîné le fléau de la guerre en 1914 : en recherchant les origines de sa puissance, j'ai tâché de leur dévoiler à la fois l'âpre ambition des dirigeants, l'énergie disciplinée des sujets, et les périls que ces deux éléments combinés font encore courir à la paix du monde. J'ai fait taire les révoltes intimes que légitimaient mes chagrins de Français et de père, pour ne laisser entendre que la voix de l'historien impartial. Puisse ce douloureux effort avoir réussi à établir un récit véridique et plein d'enseignements pour la postérité !

Albert Waddington.

Le Varoncier, octobre 1920.

HISTOIRE DE PRUSSE

LIVRE PREMIER

L'ÉLECTEUR FRÉDÉRIC III

(1688-1700)

Durant le règne de Frédéric Guillaume, auquel l'importance de son œuvre a valu le surnom de Grand Électeur, l'État brandebourgeois-prussien avait fait des progrès incroyables. Il avait agrandi ses possessions, resserré les liens qui les unissaient, accru ses revenus et ses troupes ; déjà il brillait au premier rang, après l'Autriche, dans l'Empire germanique ; il avait même conquis, par les armes et la diplomatie, sa place, plus loin que la sphère allemande, dans le concert européen.

Ces résultats magnifiques ne doivent pas faire illusion. En regard des grandes puissances, c'était encore un bien petit État (112 000 kilomètres carrés, avec un million et demi d'habitants). Au dedans, l'organisation administrative, malgré d'heureux perfectionnements, n'était qu'ébauchée, et aux ressources militaires, relativement considérables, manquait le support nécessaire de riches budgets ; l'œuvre accomplie au prix de quarante-huit ans d'efforts était grandiose, elle était loin d'être définitive. Pour la compléter, que de persévérance et de capacité devrait déployer le nouvel électeur ! Au dehors, la dispersion des territoires semblait fâcheuse, et si leur ligne s'allongeait, presque ininterrompue, depuis le

Rhin jusqu'au Niémen, c'était certainement au détriment de leur masse. Sans doute, cette disposition avait ses avantages : l'électeur n'y trouvait pas seulement la vaine satisfaction de pouvoir, selon le mot de Pufendorf, parcourir deux cents lieues de route sans coucher en pays étranger ; il se voyait mêlé aux événements de l'Orient, comme à ceux de l'Occident, avait de chaque côté des intérêts à défendre, un rôle à jouer. Mais il y fallait infiniment d'audace, d'énergie et d'adresse, et ces qualités, qu'avait possédées au plus haut degré le Grand Électeur, pouvaient faire défaut à son héritier. De toutes façons, la tâche était lourde. Le fils serait-il en état d'y faire face comme le père ?

CHAPITRE I

LES DÉBUTS DE FRÉDÉRIC III (1)
(MAI-SEPTEMBRE 1688)

Ç'a été le malheur de Frédéric III d'être placé dans l'histoire entre deux princes qui l'ont éclipsé. La remarque est de son petit-fils. A côté du règne des deux Frédéric Guillaume, qui ont par leur volonté, un peu rude mais bienfaisante, créé les ressorts vitaux de l'État prussien, son gouvernement faible, dont il laissa trop souvent flotter les rênes, fait triste figure, comme sa mince silhouette paraît étriquée auprès de leur robuste stature. De là quelque injus-

(1) Sources : Manuscrits des Archives de Berlin (A. B.), notamment les *Registraturbücher* de la Marche électorale et de la Prusse, ou ceux des *Publica* pour les Affaires étrangères. Manuscrits du Ministère français des Affaires étrangères (A. E.) : *Correspondance* de Brandebourg. Parmi les documents imprimés, le *Theatrum Europæum* (XIII, 1698), le *Corpus* de Mylius, les recueils de Dumont et de Moerner, les *Négociations* du comte d'Avaux, et plus spécialement : Pufendorf, *De rebus gestis Friderici tertii, Electoris*, Berlin, 1784; Fiedler, *Die Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland und OEsterreich im XVIIen Jahrhundert*, 2 vol., Vienne, 1866-1867; Koecher, *Memoiren der Herzogin Sophie von Hannover*, Berlin, 1879; Bodemann, *Briefwechsel der Herzogin Sophie von Hannover mit ihrem Bruder Karl Ludwig*, in-8°, Berlin, 1885; *Briefe der Kurfürstin Sophie an die Raugräfinnen und Raugrafen zu Pfalz*, in-8°, Leipzig, 1888; *Aus den Briefen der Herzogin Elisabeth Charlotte von Orléans an die Kurfürstin Sophie*, 2 vol. in-8°, Hannover, 1891; Berner, *Aus dem Briefwechsel Kœnig Friedrichs I von Preussen und seiner Familie*, in-8°, Berlin, 1901; Doebner, *Briefe der Kœnigin Sophie Charlotte von Preussen und der Kurfürstin Sophie von Hannover an hannoversche Diplomaten*, in-8°, Leipzig, 1905; A. Waddington, *Un mémoire inédit sur la cour de Berlin en 1688, Revue historique*, LXXVIII, 1902; La Rosière, *État de la cour de Brandebourg en 1694*, publié par Schefer, *Rev. hist. dipl.*, 1887. Parmi les *Mémoires* : G. Leti, *Abrégé de l'histoire de la Maison sérénissime et électorale de Brandebourg*, in-12, Amsterdam, 1687; Frédéric II, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg*, Berlin, 1789; Poellnitz, *Mémoires pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la Maison de Brande-*

tice dans les jugements de la postérité qui n'a pas su toujours se rendre compte des difficultés avec lesquelles il fut aux prises, non plus qu'apprécier ses actes à leur juste valeur : on est frappé, quand on les étudie de près, de constater combien de réformes furent alors ébauchées, combien de germes furent déposés, qui devaient se révéler féconds dans l'avenir. Évidemment, Frédéric III ne saurait être mis sur le même rang que le Grand Électeur ni que le Roi Sergent ; il serait injuste pourtant de n'expliquer sa conduite que par les mobiles les plus mesquins, de rabaisser par exemple le service rendu à son pays par l'acquisition de la royauté. On doit reconnaitre, pour le moins, que parmi les fondateurs de la grandeur prussienne, il occupe une place honorable.

Venu au monde à Kœnigsberg le 11 juillet 1657, il avait eu une triste jeunesse. Sa mère, Louise Henriette d'Orange, première femme de Frédéric Guillaume, avait été assez malade l'année de sa grossesse ; il naquit avec une santé très délicate, et un accident survenu dès l'enfance (une chute à la renverse

bourg, 2 vol. in-12, Berlin, 1791 ; MORGENSTERN, *Ueber Friedrich Wilhelm I*, in-8°, 1793 ; CHRISTOPHE DE DOHNA, *Mémoires originaux sur le règne et la cour de Frédéric Ier*, in-8°, Berlin, 1833 ; V. NATZMER, *Memoiren*, publiés par la comtesse DE BALLESTREM, in-8°, Berlin, 1881.

OUVRAGES : Outre les histoires générales de Prusse et le grand ouvrage de DROYSEN sur la politique prussienne, cités au tome Ier, KLAPROTH et COSMAR, *Der wirkliche geheime Staatsrath*, in-8°, Berlin, 1805 ; GEIGER, *Berlin 1688-1840*, in-8°, Berlin, 1892 ss. ; SCHMOLLER, *Umrisse und Untersuchungen zur Verfassungs:, Verwaltungs: und Wirthschaftsgeschichte*, in-8°, Leipzig, 1898 ; P. SEIDEL, *Hohenzollern-Jahrbuch*, in-fol., Berlin et Leipzig, 1897 ss. (surtout le tome IV, 1900, et le tome XII, 1908) ; HIRSCH, *Die Erziehung der alteren Söhne des Grossen Kurfürsten* (*Forsch. zur brand. u. preuss. Geschichte*, VII, 1892) ; H. PRUTZ, *Zur Geschichte des Konfliktes zwischen dem Grossen Kurfürsten und dem Kurprinzen Friedrich 1687* (*Ibidem*, XI, 1898) ; ERMAN, *Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie Charlotte, reine de Prusse*, Berlin, 1801 ; TH. SCHIEMANN, *Luise Charlotte Radziwill* (*Forsch. zur b. u. pr. Gesch.*, III, 1890) ; C. BREYSIG, *Der Prozess gegen Eberhard Danckelman*, Leipzig, 1889 ; SALPIUS, *Paul von Fuchs*, Leipzig, 1877 ; STRECKER, *Franz von Meinders*, Leipzig, 1892 ; les ouvrages de KOENIG (1786) et de V. UNGER (1896) sur *Derfflinger* ; HAAKE, *Generalfeldmarschall von Schœning*, Berlin, 1910 ; *Brandenburgische Politik und Kriegführung in den Jahren 1688 und 1689*, Kassel, 1896 ; les articles déjà cités au tome Ier, de FESTER, et de PRUTZ dans les *Forsch. zur brand. und preuss. Geschichte* (XV, 1902 et XVIII, 1905) sur Godefroy d'Iéna à la diète de Ratisbonne.

des bras de sa gouvernante hollandaise) provoqua une déformation de la colonne vertébrale. Comme il avait, en outre, les pieds de travers, sa mère et sa grand'mère, Amélie d'Orange, surveillèrent particulièrement sa croissance, et on le soumit à des traitements pénibles et prolongés. De 1666 à 1676, il reçut les soins de médecins, ou même d'empiriques, en Hollande, à Cassel, à Clèves; après avoir porté un corset et divers appareils orthopédiques, il parvint, grâce aux soins d'un docteur brabançon, nommé Fay, à se fortifier et à se redresser presque complètement : en 1676, il semblait guéri. Les traces de son accident ne disparurent pas entièrement et il conserva toujours une nodosité près de la nuque, mais la perruque qu'il adopta, comme son père, à l'exemple de Louis XIV, dissimula cette légère infirmité.

Peut-être la fragilité de sa santé influa-t-elle de bonne heure sur ses goûts. Toujours est-il qu'il se montra, tout jeune encore, studieux et appliqué, faisant contraste avec son frère aîné, Charles Émile, qui ne se plaisait qu'aux exercices physiques. Sous la haute direction de quelques dames de la cour, puis de l'*Oberpraesident* Schwerin, chargé à partir de 1665 de surveiller son éducation en même temps que celle de Charles Émile, le petit « Fritz » reçut les leçons du précepteur Stephani et du licencié en droit Eberhard Danckelman, dont il devait faire un jour son confident le plus intime. L'étude des langues paraît avoir fait le fond de son instruction : à côté de l'allemand, du latin et du français, il apprit le hollandais, et probablement le polonais, idiome indispensable alors aux Hohenzollern. On a conservé maint brouillon et maint cahier du prince, auquel l'électeur en personne faisait passer un examen chaque année, sur des matières fixées d'avance, il est vrai, ce qui enlevait à l'épreuve, avec l'imprévu, sa principale valeur. Les minutes des lettres écrites à ses parents ne prouvent pas non plus grand'chose, du moins pour sa précocité, car jusqu'en 1667 elles sont de la main de son gouverneur, Schwerin. Quoi qu'il en soit, l'enfant faisait honneur à ses maîtres, qui parfois le rudoyè-

rent bien inutilement, car il était, comme disait sa mère, « de bon naturel et timide ».

Outre le bagage littéraire et scientifique, assez médiocre, qu'il était d'usage de posséder à cette époque, il acquit la connaissance du dessin et de la musique, cultiva la danse et l'équitation, se rendit habile à chasser à tir et à courre. Devenu prince électoral (Kurprinz) en 1674, par la mort de son aîné, il fut deux ans après déclaré majeur. L'électeur l'initia ensuite aux affaires, l'introduisant d'abord au conseil secret, le nommant en 1681 gouverneur des pays de Clèves-Mark, l'autorisant enfin depuis 1684 à signer les actes les plus importants. Il ne faut cependant pas s'exagérer la part du prince dans le gouvernement. Jamais il n'exerça effectivement les fonctions de *Statthalter* sur le Rhin, et de pénibles incidents faillirent un moment ruiner la confiance de son père.

J'ai déjà raconté le fait, que la médisance des contemporains a grossi outre mesure (1). Il avait eu le malheur de perdre sa mère à dix ans, et se trouva, après le second mariage de Frédéric Guillaume, en face d'une belle-mère, l'électrice Dorothée, que son âpreté au gain et sa jalousie lui rendirent naturellement peu sympathique ; on sait aujourd'hui que Dorothée n'a pas été une marâtre, mais le désir d'assurer le sort de ses propres enfants l'éloignait de ses beaux-fils. La mort du margrave Louis en 1687 ayant donné lieu à des bruits d'empoisonnement, Frédéric se crut ou affecta de se croire menacé ; il alla même jusqu'à s'enfuir à Hanovre et à Cassel ; quand il en revint, au bout de plusieurs mois, ce fut pour se tenir à l'écart jusqu'à la mort de son père. Son mariage avec une princesse de Brunswick avait d'ailleurs peu satisfait l'électeur, prévenu contre les Welfs.

Ce mariage n'était pas le premier. Dès 1679, le prince électoral avait épousé sa cousine germaine, Elisabeth Henriette de Hesse-Cassel, pour laquelle il avait, dit-on, conçu une vive passion depuis l'âge de huit ans. La jeune femme,

(1) Cf. I, 421.

dont un portrait au château de Berlin représente les robustes appâts, était, malgré des traits fins et de beaux cheveux noirs, plus piquante que jolie. Elle avait, lors de ses fiançailles en 1676, quitté le luthéranisme pour la doctrine réformée ; elle aima tendrement son mari et fut payée de retour. Une fille, Louise Dorothée Sophie, naquit en 1680 de cette union que la maladie vint prématurément briser trois ans après : la princesse de Hesse succomba à la petite vérole (7 juillet 1683).

Frédéric fut désolé, mais il était habitué à s'incliner devant l'inévitable. Dès l'année suivante, il consentit à se remarier. Ce fut avec Sophie Charlotte de Hanovre, adorable jeune fille qui n'avait pas seize ans, mais que sa beauté et ses talents rendaient merveilleusement apte à servir les vues ambitieuses d'un père et d'une mère également intéressés (1). Comme celle qui l'avait précédée, elle adopta la religion de son époux, et, comblée de présents par lui, parée de robes à la dernière mode de Paris, que l'abbé Balati avait commandées sur les instructions de sa mère, elle émigra en octobre 1684 à Berlin, prête à y défendre les intérêts des siens et à tenir sous le charme sa nouvelle famille. Quoiqu'elle n'aimât guère les baisers ni les caresses, au dire de sa marraine, Élisabeth Charlotte d'Orléans, elle se montra dévouée au prince électoral et le soigna admirablement durant une maladie en 1686 ; pourtant elle ne réussit pas à gagner le cœur de ses beaux-parents. Frédéric Guillaume se permit même d'injurieuses plaisanteries au sujet d'une grossesse en 1687. Aussi, lors de la brouille entre le père et le fils, Sophie Charlotte ne chercha-t-elle pas à s'entremettre ; elle n'accepta ensuite la réconciliation que du bout des lèvres, et, au lendemain de la mort de son beau-père, elle accueillit sans en être choquée les malignes épigrammes de la duchesse Sophie sur le défunt et sa veuve ; elle aussi peut-être pensa qu'on ne pouvait trop honorer celui qui leur avait fait, suivant le mot du ministre hanovrien, Grote, « le plaisir de mourir ».

(1) Ernest Auguste de Hanovre et la duchesse Sophie, si célèbre par son esprit mordant et pratique à la fois.

Quand il monta sur le trône (9 mai 1688), Frédéric allait avoir trente et un ans. C'était, au physique, en dépit de certains témoignages, un prince d'aspect plutôt séduisant. Enfant, il était gentil et gracieux ; tel le montre une toile du peintre de Baen, où on le voit, âgé de huit ou dix ans, portant une corbeille de roses dans un jardin. Sa délicatesse et sa constitution défectueuse l'empêchèrent de grandir et de se développer ; il resta petit et frêle, mais bien proportionné. « Quand on est accoutumé à sa taille », écrivait la duchesse Sophie le 20 octobre 1684, « on le trouve beau ; car son visage est engraissé et son teint fort frais. » Appréciation trop flatteuse sans doute, qu'arrache à une belle-mère le premier enthousiasme pour son gendre ! Cependant on est frappé de la retrouver presque identique chez un gentilhomme français, La Rosière, en 1694 : « L'électeur de Brandebourg... est assez beau de visage, mais il est bossu et petit. » Si les dernières épithètes sont un correctif nécessaire, il semble contraire à la vérité de les employer seules (1), et Elisabeth Charlotte d'Orléans exagère quand, raillant l'amour aveugle du prince pour sa propre personne, elle le dit si mal fait que cela devrait l'affliger plutôt que le réjouir ; elle ne juge d'ailleurs pas *de visu*. Grâce à sa perruque, Frédéric n'avait nullement l'apparence d'un bossu. Les nombreux portraits que nous possédons de lui, soit de peintres comme Weidemann et Wentzel, soit de sculpteurs comme Schlüter, soit de graveurs comme Wolfgang, permettent d'affirmer que son extérieur faisait bonne impression. On y retrouve, en réduction, les traits du Grand Électeur : la tête a diminué de volume ; les cheveux un peu hirsutes (2) sont devenus une coiffure à la Louis XIV, avec une ample perruque bouclée ; le grand nez aquilin s'est aminci ; les yeux, moins énergiques, ont un regard plus doux ; la bouche, plus petite, a des lèvres minces sur lesquelles erre un sourire dédaigneux ; bref, tout était

(1) Pœllnitz et Frédéric II, par exemple, se bornent à dépeindre l'électeur comme « petit et contrefait ».

(2) Avant que Frédéric Guillaume eût adopté la perruque.



LE ROI FRÉDÉRIC Ier, VERS 1701

Par Weidemann.

grand et un peu rude chez le père ; tout est rapetissé, mais affiné et spiritualisé chez le fils. Il est certain que la personne de Frédéric était plus distinguée que celles de son prédécesseur et surtout de son successeur (1).

Au moral, tout bien considéré et malgré des côtés fâcheux, il avait aussi plus de qualités qu'on ne lui en attribue d'ordinaire. L'Italien Leti, qui fit un long séjour à Berlin dans les dernières années du Grand Électeur, dit que Frédéric est « grave et sérieux, et ne se familiarise pas avec tout le monde. Il aime, au contraire, à tenir son rang » . D'autres contemporains insistent sur sa bonté, qui confinait à la faiblesse. « Le génie en est assez médiocre » , écrit La Rosière : « il est plein de bonté, mais il serait à souhaiter pour ses sujets qu'il en eût moins, car il manque de force pour résister à ses ministres. » C'est ce que confirmait plus tard son fils : « Quand je lui demande le bout de l'ongle, il me donne tout le bras. » Pœllnitz dont le jugement toujours piquant, souvent inexact, est parfois juste et impartial, a retouché le portrait en le complétant : il signale chez l'électeur l'attachement « aux extérieurs de la souveraineté » , le zèle pour la religion protestante et contre les catholiques « qu'il haïssait sans toutefois les opprimer » , le respect de la parole donnée, le désir de régner « sur le cœur de ses sujets » . La Rosière ajoute d'autres traits. Fort attaché aux règles de la morale, et menant une vie de « continence conjugale » , il ne détestait pas les contes « un peu gras » ; très pénétré de ses devoirs de souverain, il se détendait volontiers en mangeant et buvant, ou en chassant, les seuls plaisirs qu'il connût au début de son règne. Plutôt bienveillant, il avait une grande susceptibilité. Capable de prendre rapidement un parti, il l'était encore davantage de persévérer dans un dessein formé. Ses goûts militaires étaient peu prononcés, et tout en faisant campagne avec son père, il ne s'était distingué par aucun exploit. C'était en somme un prince de talents moyens, doux et bienfaisant,

(1) Son petit-fils Frédéric II est injuste quand il écrit : « Avec un air de fierté, il avait une physionomie commune. »

brave à l'occasion, fort pieux, estimable par les vertus de l'homme privé, sinon remarquable par les qualités de l'homme d'État. Son principal défaut, à côté de la débonnaireté qui devait le mettre à la merci de ses favoris, était un travers assez ridicule : le goût excessif de toutes les choses de représentation et d'étiquette. C'est par là surtout qu'il a prêté à la critique, qu'il s'est attiré de malveillantes épigrammes (le singe de Louis XIV), qu'il a mérité en partie les rudes attaques de son petit-fils : ce dernier, après lui avoir reproché de confondre « les choses vaines avec la vraie grandeur », ne l'a-t-il pas traité d' « esprit faible et superstitieux », « grand dans les petites choses et petit dans les grandes » !

Parmi les faits qui sembleraient justifier la sentence, le plus frappant est la création par Frédéric, soit avant, soit après son avènement, de divers ordres de chevalerie, sans oublier le souci d'en acquérir d'étrangers. Dès l'âge de dix ans, il fondait chez son gouverneur Schwerin l'*Ordre de la Générosité* (1667) (1), et se parant du titre de prince d'Halberstadt que son père lui avait décerné par un testament de 1664, instituait gravement des chevaliers dans l'église d'Alt-Landsberg ; l'ordre comptait cinq commanderies et cent-dix chevaliers en 1685 ; il subsista jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, et fut alors transformé en *Ordre pour le Mérite*. A seize ans, Frédéric sollicitait déjà l'ordre anglais de la Jarretière, qu'il obtint seulement en 1690. Il fut très fier de recevoir, en 1678, l'ordre danois de l'Éléphant. L'amour des titres et des cordons resta toujours vivant dans son esprit : après l'ordre éphémère *de la Bonne Amitié,* établi de concert avec Frédéric Auguste de Saxe en 1692, il devait créer, pour fêter sa dignité royale, l'ordre fameux *de l'Aigle Noir* (1701).

Toute pompe était la bienvenue. Il travailla plus tard en personne à régler l'étiquette de sa cour et le détail de certaines cérémonies. Une de ses premières préoccupations, en

(1) En vertu de l'article 3 des statuts, les membres n'étaient astreints qu'à faire preuve de générosité.

mai 1688, fut d'édicter un nouveau cérémonial, et d'ordonner une année de deuil *(Trauerjahr)*, sans musique dans les églises, en mémoire de son père ; il préparait en même temps au défunt de splendides funérailles, qui eurent lieu en septembre, et où parada, en brillant uniforme, le corps nouveau des grands mousquetaires. Son petit-fils a dit méchamment qu'il s'était consolé plus tard de la perte de Sophie Charlotte par le faste de ses obsèques, et qu'il aurait peut-être été persécuteur s'il y avait eu des cérémonies à joindre aux persécutions

Avec de pareilles dispositions, il ne devait tolérer aucune atteinte à ses droits. Or, après de nombreux testaments en faveur de ses enfants du premier lit, l'électeur Frédéric Guillaume en avait rédigé dans le même esprit de plus récents, où il n'oubliait aucun de ses fils du second lit. Ce sont les deux testaments du 8 février 1680 et du 26 janvier 1686, dont Droysen a étudié l'histoire et discuté longuement la portée. Le premier, que Louis XIV (c'était au temps de l'alliance française) était chargé de faire exécuter, instituait, il est vrai, le prince électoral héritier universel, mais attribuait à ses frères d'importantes dotations, la principauté de Minden au margrave Louis, dernier enfant du premier lit, celle d'Halberstadt avec le comté de Reinstein à Philippe Guillaume, le comté de Ravensberg à Albert Frédéric, le comté de Naugardt avec Massow, Lauenbourg, Bütow et Draheim, à Charles Philippe, l'*Amt* Egeln à Christian Louis ; bien que le futur électeur dût rester souverain de ces territoires, qui seraient administrés en son nom, l'acte apportait néanmoins de sérieuses restrictions à son autorité. Frédéric, qui l'avait signé au dos en 1681, avait été informé du contenu par Rébenac. L'autre testament avait été confié à l'Empereur, vu la nouvelle orientation diplomatique. Il était presque identique au précédent : malgré la réserve expresse de tous les droits de souveraineté du futur électeur, et certaines précisions propres à augmenter la dépendance de ses frères puînés, il n'en établissait pas moins de véritables apanages féodaux,

et violait en quelque mesure la loi fondamentale de succession de la Maison, la *Constitutio Achillea* de 1473 (1).

Le 17 mai 1688, Frédéric III fit ouvrir et lire le testament en sa présence dans son conseil secret; les ministres durent ensuite donner par écrit des avis motivés, en conformité desquels l'électeur se décida à casser purement et simplement le testament paternel. Il se jugeait garanti contre toute action impériale par le fameux « Revers » de 1686, la promesse faite secrètement de restituer à l'Autriche après son avènement le cercle de Schwiebus (2) ; il est probable que cette considération pesa, en effet, dans la balance, et empêcha la cour de Vienne de protester. Quant à ses frères, plus directement intéressés, ainsi que sa belle-mère Dorothée, Frédéric chercha à s'entendre avec eux à l'amiable; il invoquait contre le texte du dernier testament paternel les idées bien connues du Grand Électeur qui, dans un acte de 1667, avait formellement préconisé l'indivisibilité de son État. Il alléguait aussi la *Dispositio Achillea* et le pacte de Géra de 1598. La mort de Dorothée (août 1689) devait faciliter un arrangement, les demi-frères de l'électeur étant des gens d'humeur douce et conciliante. L'affaire traîna pourtant plusieurs années. En vertu d'une convention de Potsdam (13 mars 1692) due à l'intercession du duc de Saxe-Zeitz, beau-frère du margrave Philippe Guillaume, celui-ci, en qualité d'aîné des enfants du second lit, reçut pour lui et sa postérité une pension de 24 000 thalers et en outre, pour lui personnellement, le gouvernement de Magdebourg; il fut en même temps maintenu dans la possession de Schwedt et Wildenbruch que ses descendants devaient conserver jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Avec les autres frères, l'accord se fit moyennant 12 000 thalers de pension à chacun, c'est-à-dire le double de la dotation prévue par le pacte de Géra.

L'annulation du testament paternel, dès le début de son

(1) L'électrice Dorothée n'était pas oubliée et recevait un legs considérable.
(2) Cf. *Histoire de Prusse*, I, 553-554. L'Empereur ayant fait rappeler la chose par son ambassadeur, Frédéric déclara qu'il tiendrait ses engagements.

règne, prouvait que Frédéric III plaçait au-dessus de tout l'intérêt de son État. Il se trouva d'ailleurs, qu'à part la question d'héritage, il n'aurait, pour faire triompher ce principe, qu'à suivre les voies tracées par le Grand Électeur. Il s'y appliqua de son mieux. Les démarches diplomatiques des premières semaines montrèrent que la politique extérieure, inaugurée depuis quelque temps, serait continuée et poussée à ses conséquences extrêmes. Non seulement l'alliance défensive du Brandebourg et des États Généraux fut renouvelée le 30 juin 1688, mais des négociations furent engagées avec toutes les puissances protestantes dans l'Empire (Hesse-Cassel, Saxe, Brunswick-Hanovre), et hors de l'Empire (Suède et Danemark); des traités furent conclus à Cœlln (6 août), et à Annaberg en Saxe (2 septembre) avec le landgrave Charles de Hesse-Cassel, et Jean Georges III de Saxe, dans des entrevues personnelles; en outre, tout en ménageant le roi de France, l'électeur se rapprocha de tous ses ennemis, notamment de l'Empereur.

Un étonnant imbroglio qui se dénoua alors à Berlin, au grand mécontentement de Frédéric, ne le fit pas changer de système, quoique les agents impériaux y eussent joué un rôle assez louche. Depuis la mort du margrave Louis, sa veuve, Louise Charlotte Radziwill, était restée à la cour électorale, étroitement surveillée par ses beaux-parents, puis par son beau-frère, qui espéraient la remarier à un Hohenzollern. Mais les beaux yeux, peut-être aussi la riche dot de la margrave, attiraient force prétendants, et la jeune femme, que le poète Besser traitait trop vite d'inconsolable, n'était pas d'humeur à les décourager. Le fils du roi de Pologne, Jacques Sobieski, étant venu *incognito* en juillet 1688, parvint à se faire agréer, grâce à l'appui de l'ambassadeur français; l'électeur s'opposa à des fiançailles précipitées; il ne put néanmoins empêcher Louise Charlotte d'engager sa parole par écrit. Cette première déception fut suivie d'une autre, bien plus rude. Une des filles d'honneur de l'électrice, qui l'avait été de la margrave, disait plus tard assez plaisamment :

« Le prince Jacques (Sobieski) venait voir ma maîtresse dans le jardin; mais il fallait venir à la toilette. » Peu de jours après le départ de Jacques Sobieski, un autre soupirant, le fils de l'électeur palatin, Charles Philippe de Neubourg, arriva à son tour. Cette fois, ce furent les ministres de l'Empereur, le baron Fridag et le comte Sternberg, qui patronnèrent la brigue. Le 11 août 1688, au soir, la margrave s'échappa du *Schloss*, et se rendit chez le comte Sternberg, dont le chapelain l'unit secrètement au palatin; le mariage fut immédiatement consommé. Averti le lendemain, Frédéric III ne put que tancer vertement sa belle-sœur et l'inviter à quitter ses États. Le Brandebourg ne devait retirer des immenses biens de la famille Radziwill que les seigneuries de Serrey et de Tauroggen en Lithuanie. L'électeur était joué. Cependant, malgré sa colère, il feignit d'ajouter foi aux protestations des ministres impériaux, déclarant que tout s'était passé à leur insu.

L'acte décisif qui engageait Frédéric s'accomplissait alors en secret. Dès le mois de juin, un gentilhomme d'Over-Yssel, M. de Bentinck, confident de Guillaume III, était venu à Berlin, avait parlé des projets encore vagues de son maître et obtenu une promesse d'appui (1). Au mois d'août, le même homme d'État reparut en Allemagne, pour y chercher des troupes auxiliaires, à Cassel notamment et en Brunswick; l'électeur de Brandebourg expédia aussitôt son ministre Fuchs, qui, déguisé sous un faux nom, put s'aboucher à Celle avec Bentinck. La situation avait bien changé depuis un mois, et Fuchs fut ému des révélations sensationnelles de l'envoyé hollandais : le roi de France travaillait à une sorte de ligue catholique avec Jacques II Stuart, voire avec l'Empereur; pressé par les Anglais d'accourir à leur aide, le prince d'Orange jugeait le moment venu *(aut nunc aut nunquam)* et songeait à passer en Angleterre au plus tôt, dans six semaines peut-être; mais, pour assurer ses derrières et

(1) Droysen paraît avoir cru à tort qu'un traité s'était conclu dès cette époque.

protéger les Provinces-Unies contre une agression éventuelle, il lui fallait des secours importants. Fuchs était venu pour en offrir, et seule la question d'argent l'empêcha de conclure sans réserves ; si son maître, en effet, comptait bien ne rien gagner à l'affaire, il ne pouvait supporter les frais de la levée ni de l'entretien des 6 000 hommes désirés par Guillaume III. Bentinck, « qui était gracieux et honnête à l'abord », approuva le raisonnement, ne se montra pas intransigeant sur le taux des subsides, et, pour achever de séduire Frédéric, insinua que le prince d'Orange, avant de s'embarquer, rédigerait un testament en sa faveur. L'accord provisoire, daté de Celle, 5 août 1688, ne tarda pas à être ratifié, et l'électeur confirma à son cousin ses bonnes dispositions dans une entrevue secrète avec lui à Minden, les 7 et 8 septembre (1).

Tandis qu'il prenait ces mesures, un événement heureux pour l'avenir de sa Maison s'était produit : le 14 août 1688, l'électrice Sophie Charlotte avait mis au monde un fils qui, sous le nom de Frédéric Guillaume, devait faire revivre une partie des talents de son grand-père. Fidèle à la tactique adoptée durant les premiers mois de son règne, l'électeur lui choisit pour parrains à la fois l'Empereur, le roi de France Louis XIV, Christine de Suède, divers princes allemands et les États Généraux des Provinces-Unies. Bien qu'engagé déjà avec certaines puissances, il se donnait l'air d'être bien avec toutes. Dans un temps où il allait de province en province pour recevoir de ses sujets le serment de foi et d'hommage, il ne se souciait guère de compromettre la paix par une attitude trop nettement définie.

Les divisions de ses ministres contribuaient à entretenir ce flottement, au moins apparent, d'autant plus qu'il était naturellement destiné à subir l'influence de son entourage. A côté des anciens serviteurs de son père, les Meinders, les Fuchs, les Grumbkow ou les Knyphausen, qu'il avait maintenus

(1) Cf. A. B., *England*, R. XI, n. 73-75, *conv.* 10 : relation de Fuchs du 6 août, et autres pièces d'août à novembre 1688.

dans leurs charges, Frédéric avait, dès son avènement, favorisé plus particulièrement certains conseillers : tel, le général Hans Adam de Schœning, un compagnon d'armes du Grand Électeur, qui s'était attaché en 1687 au prince héritier, et fut nommé, le second jour du nouveau règne, lieutenant-feld-maréchal, immédiatement au-dessous du généralissime Schomberg. Schœning, que diverses gravures représentent avec une physionomie maussade, le visage coupé par un puissant nez aquilin et encadré d'une ample perruque, avait un caractère difficile : très susceptible et orgueilleux, très jaloux, très avide, il passait pour un des pensionnaires de la France et avait ouvertement témoigné son hostilité à l'Autriche lors d'une campagne contre les Turcs en Hongrie, où il commandait un corps auxiliaire. Quand l'ambassadeur impérial Fridag lui offrit une épée d'or, enrichie de diamants, il l'accepta, mais cela ne l'empêcha pas de rester partisan déterminé de l'alliance française.

L'influence de Schœning fut contre-balancée par celle de quelques hommes nouveaux, que le changement de règne avait introduits au conseil secret, et parmi lesquels il faut mettre au premier rang Eberhard Danckelman. Né à Lingen en 1643, dans un territoire westphalien appartenant à la Maison d'Orange-Nassau, Danckelman était le quatrième fils d'un juge qui, malgré sa nombreuse famille, avait veillé à l'instruction de ses enfants et l'avait complétée par des voyages. Bien qu'il ne fût pas « de qualité », il avait été appelé à vingt ans auprès du petit margrave Frédéric de Brandebourg, pour diriger ses études sous les ordres de Schwerin; il était resté ensuite attaché à sa personne, tout en recevant le titre de conseiller de régence, successivement à Halberstadt et à Clèves; plus d'une fois il avait soigné Frédéric malade et contribué à sa guérison. L'électeur n'oublia pas les services rendus au prince électoral : il les récompensa en nommant son ancien professeur conseiller secret réel d'État et de guerre (20 mai 1688).

Danckelman était un homme énergique, plein de profon-

deur dans ses vues. Il avait fait son éducation politique avec le vieux Schwerin et avait été honoré de la confiance de l'électeur Frédéric Guillaume. Bien qu'on ne l'eût pas initié aux grandes affaires, il était capable de les comprendre; il allait être pour Frédéric III, durant quelques années, une manière de premier ministre, de « grand vizir », selon l'expression de La Rosière, qui d'ailleurs le jugeait « honnête homme et fidèle à son maître ». Au point de vue extérieur, il avait gardé de ses origines un faible pour l'alliance hollandaise et se montra « grand orangiste ». Au dedans, il s'occupa surtout avec intelligence des finances, des questions économiques et intellectuelles. Benjamin Neukirch, dans des vers gravés sous un de ses portraits, le représente partagé entre la cour, les muses et le peuple qui se le disputent : Apollon décide que sa personne et son génie appartiendront à l'électeur, ses écrits aux Muses, son portrait au peuple. Danckelman avait des défauts, une certaine avidité, un grand orgueil, une humeur incommode, avec des manières raides et un extérieur sévère; ainsi du moins le dépeignent les contemporains, et Pœllnitz prétend qu'on ne l'avait jamais vu rire. La gravure de Pierre Schenck, qui nous a transmis ses traits, lui donne une bonne grosse figure de Hollandais, dont le visage glabre au double menton, sous une énorme perruque, respire plutôt la bonhomie; mais il est flatté sans doute. Tout le monde s'accorde, en effet, à regretter son arrogance qui ne ménageait personne, en même temps que les faveurs dont il fit combler ses frères et son fils. « On appelait les sept frères, les sept planètes », a dit Pœllnitz, « comparant l'influence qu'ils avaient sur le Brandebourg à celle qu'on dit que les planètes ont sur la terre ». Ce qu'on doit alléguer à sa décharge, c'est que ses frères, surtout Daniel Ludolf et Nicolas Barthélemy, remplirent avec talent leurs tâches dans l'administration ou la diplomatie, et que lui-même, élevé si rapidement et à de si hautes fonctions, n'en fut pas indigne.

Par ses premiers actes et par le choix de ses conseillers,

Frédéric III faisait connaître ce qu'il était ou ce qu'il voulait être. Il avait en somme certaines idées et certains principes bien à lui. Il était profondément pénétré de ses droits et de ses devoirs de souverain; de là une appréciation de son rôle de justicier qui le portait à un gouvernement très patriarcal et très absolu à la fois, d'autant plus que sa piété faisait dériver de Dieu son autorité. Il se proposait, d'autre part, de concilier l'arbitraire et la bonté. En admirant l'œuvre de son père, il n'y trouvait pas tout à louer : il croyait possible d'être aussi respecté sans se faire craindre autant, d'obtenir d'aussi beaux revenus sans grever aussi lourdement ses peuples, d'être aussi puissant sans traiter aussi rudement les États provinciaux; il aspirait à l'amour de ses sujets. Il n'était pas non plus insensible à l'opinion de l'étranger : il désirait éviter le reproche de versatilité et d'inconstance dans ses alliances, prêt à se rapprocher du Hanovre, à s'entendre intimement avec l'Empereur comme avec les puissances maritimes. Ces vues d'administrateur et d'homme d'État ne manquaient ni d'originalité ni de grandeur. Par malheur, elles ne furent pas toujours suivies, ou elles le furent maladroitement. Les circonstances, les hommes et les choses vinrent à la traverse, et le prince n'était pas de taille à les maîtriser; tout indiquait, au contraire, qu'il serait dominé. Sa faiblesse le mit presque sans cesse dans la dépendance de quelque ministre, et s'il fit au début un choix heureux, il tomba ensuite entre les mains d'intrigants incapables et avides; s'il écouta parfois de sages conseils, il lui arriva aussi d'être trop accessible à la flatterie; s'il sut dans certains cas imposer sa volonté et poursuivre des desseins utiles, il se laissa trop souvent séduire par des chimères; s'il travailla beaucoup, occupé dès l'aube à son métier de prince, et retirant peu de son temps aux affaires, il fut, en fin de compte, la proie des favoris. Ce fut la plaie du règne.

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION DE DANCKELMAN (1688-1697) (1)

Les neuf premières années de l'électeur Frédéric III ont été remplies par le gouvernement de son ancien précepteur Danckelman. Celui-ci, mis tout d'un coup « sur le pinacle »,

(1) SOURCES : Manuscrits des Archives de Berlin. Publications de documents déjà citées : *Theatrum Europœum*, MYLIUS, BODEMANN (Lettres de Sophie de Hanovre), LA ROSIÈRE, et, en outre, *Acta Borussica* ou *Denkmäler der Preussischen Staatsverwaltung im 18en Jahrhundert,* publiés par l'Académie Royale des Sciences de Berlin, in-8°, Berlin, 1892 ss., séries *Behördenorganisation und allgemeine Staatsverwaltung, Seidenindustrie, Getreidehandelspolitik und Magazinverwaltung, Handels-Zoll und Akzisepolitik, Münzwesen.* O. HOETZCH, *Stände und Verwaltung von Cleve und Mark* (1666-1697), et BREYSIG, *Geschichte der brandenburgischen Finanzen* (1640-1697), dans les *Urkunden und Actenstücke zur Gesch. des Grossen Kurfürsten,* série *Innere Politik,* 2e partie, 1908 et 1re partie, 1895; STADELMANN, *Preussens Könige in ihrer Tätigkeit für die Landeskultur,* I, Leipzig, 1878; LEHMANN, *Preussen und die Katholische Kirche,* Leipzig, 1878 ss.; E. FRIEDLANDER, *Aeltere Universitätsmatrikeln, I, Universität Frankfurt a. O.* (1649-1811), II, Leipzig, 1888; JANY, *Die alte Armee von 1655-1740,* Berlin, 1905, dans les *Urkundliche Beiträge und Forsch. zur Gesch. des preuss. Heeres;* SCHÜCK, *Brandenburg-Preussens Kolonialpolitik* (1647-1721), 2 vol., Leipzig, 1889; *Mémoires* déjà cités de FRÉDÉRIC II, POELLNITZ, NATZMER, DOHNA, et en outre : FURST LEOPOLD VON DESSAU, *Selbstbiographie von 1676-1703,* publiée par SIEBIGK, nouvelle édition, Dessau, 1876.

OUVRAGES : Ouvrages déjà cités de J. G. DROYSEN *(Preuss. Politik)*, de KLAPROTH et COSMAR, de GEIGER, SCHMOLLER *(Umrisse)*, de BREYSIG *(Danckelman)*, HAAKE *(Schœning)*, R. FESTER *(Iena)*, et en outre : *Hohenzollern Jahrbuch,* IV (études de JAEHNS sur l'armée et d'O. HINTZE sur l'État et la société), et XI (études de SCHROETTER sur les monnaies, et de LEHMANN sur les drapeaux). BORNHAK, *Gesch. des preuss. Verwaltungsrechts,* 3 vol., Berlin, 1884 ss., et *Preuss. Staats : und Rechtsgeschichte,* in-8°, Berlin, 1903; O. HINTZE, *Der oesterreichische und der preuss. Beamtenstaat, Hist. Zeitsch.,* 1901; BREYSIG, *Die Organisation der brdg. Kommissariate* (1660-1697), dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.,* V, 1892; F. GELPKE, *Die geschichtliche Entwickelung des Landrathsamtes der preuss. Monarchie,* Berlin, 1902; KOENIG, *Versuch einer historischen Schilderung der Residenzstadt Berlin,* Berlin, 1792-1798; SPANNAGEL, *Minden und Ravensberg unter brdgisch-preuss. Herrschaft* (1648-1719), Hanovre et Leipzig, 1894; WEHRMANN, *Gesch. von Pommern,* 2e partie, Gotha, 1906;

se maintînt malgré l'hostilité de tout un parti à la cour, malgré les antipathies de l'électrice qui ne le jugeait pas assez

Stölzel, *Brandenburg-Preussens Rechtsverwaltung und Rechtsverfassung*, I, Berlin, 1888; Holtze, *Gesch. des Kammergerichts in Brandenburg-Preussen*, 4 parties, Berlin, 1890-1904; G. Schmoller, *Die Entstehung des preuss. Heeres* (1640-1740), dans *Deutsche Rundschau*, XII, 1877; A. F. Riedel, *Der brdgisch-preuss. Staatshaushalt in den beiden letzten Jahrhunderten*, Berlin, 1866; Bielefeld, *Gesch. des Magdeburgischen Steuerwesens*, Leipzig, 1888; R. Bergmann, *Gesch. der ostpreuss. Stände und Steuern (1688-1704)*, Leipzig, 1901; Skalweit, *Die ostpreuss. Domänenverwaltung unter Friedrich Wilhelm I*, Leipzig, 1906; V. Schroetter, *Die preuss. Münzpolitik im 18en Jahrhundert*, dans *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, XXII, 1909; G. Schmoller, *Studien über die wirtschaftliche Politik Friedrichs des Grossen und Preussens* (1740-1786), Leipzig, 1884, et *Das brdgisch-preuss. Innungswesen (1640-1806)*, dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, I, 1888; Beheim-Schwarzbach, *Hohenzollernsche Colonisationen*, Leipzig, 1874; Erman et Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des Réfugiés français dans les États du Roi*, Berlin, 1782 ss.; Stricker, *Zur Gesch. der französ. Colonien in Deutschland*, dans Raumers, *Historisches Taschenbuch*, 5e série, II, Leipzig, 1872; Tollin, *Gesch. der französ. Colonie von Magdeburg*, 3 vol., Halle, 1886-1889; Muret, *Gesch. der französ. Colonie in Brdg. Preussen*, Berlin, 1885; Béringuier, *Die Colonieliste von 1699*, Berlin, 1888; Von Brünneck, *Zur Gesch. des Grundeigenthums in Ost und Westpreussen*, 2 vol., Berlin, 1891-1896; Flakowski, *Beiträge zur Gesch. der Erbpacht unter König Friedrich I*, Kœnigsberg, 1910; Toeche-Mittler, *Der Friedrich-Wilhelms Kanal und die Berlin-Hamburger Flussschiffahrt*, Leipzig, 1891; L. Hartmann, *Preussich-œsterr. Verhandlungen über den Crossener Zoll*, Tübingen et Leipzig, 1902; H. Rachel, *Handel und Handelsrecht von Kœnigsberg in Preussen im 16-18en Jahrhundert*, dans *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, XXII, 1909; *Kriegsgeschichtliche Einzelschriften*, I (*Brandenburg-Preussen auf der Westküste von Afrika, 1681-1721*), Berlin, 1885; Richter, *Benjamin Raule*, Iéna et Berlin, 1901; Heubaum, *Gesch. des deutschen Bildungswesens seit der Mitte des XVIIen Jahrhunderts*, I, Berlin, 1905; Bornhak, *Gesch. der preuss. Universitätsverwaltung*, Berlin, 1900; Arnoldt, *Historie der Kœnigsberger Universitat*, Kœnigsberg, 1746; R. Bode, *Der Hallesche Universitatskanzler J. P. von Ludevig*, Halle, 1902; Wetzel, *Gesch. des konigl. Joachimsthalschen Gymnasiums (1607-1907)*, Halle, 1907; Kawerau, *Culturbilder aus dem Zeitalter der Erklarung*, 2 vol., Halle, 1886-1888; Kvacsala, *D. E. Jablonski*, Iouriew, 1896; Ritschl, *Geschichte des Pietismus*, 3 vol., Bonn, 1880 ss.; Kayser, *Christian Thomasius u. der Pietismus*, Hambourg, 1900; Foerster, *A. H. Francke*, Halle, 1898; Vollmer, *Friedrich Wilhelm I und die Volksschule*, Gœttingen, 1909; Langel, *Die Entwicklung des Schulwesens in Preussen, unter F. A. Schultz* (1733-1763), Halle, 1909; Stephan, *Die hausliche Erziehung in Deutschland während des XVIIIen Jahrhunderts*, Wiesbaden, 1891; Korn, *Geschichte der bäuerlichen Rechtsverhältnisse der Mark Brandenburg* (*bis* 1700), Weimar, 1873; Grossmann, *Ueber die gutsherrlich-bauerlichen Rechtsverhaltnisse in der Mark Brandenburg*, Leipzig, 1890; Fuchs, *Zur Geschichte des gutsherrl-bäuerlichen Verhältnisses in der Mark Brandenburg*, Weimar, 1891; Aubin, *Zur Geschichte des gutsherrlich-bäuerlichen Verhältnisses in Ost-Preussen*, Leipzig, 1910.

bien disposé pour sa famille de Hanovre, malgré les menées des ministres qui enviaient sa prodigieuse fortune, ou des grands seigneurs, comme les comtes de Dohna, qui s'indignaient de son arrogance de parvenu.

Il fit en peu de temps la carrière la plus étonnante, recevant à la fois noblesse, honneurs, richesse, pouvoir. Sa nomination de conseiller secret réel et de conseiller aux fiefs *(Lehnrath)* en mai 1688 portait qu'il serait traité comme un noble, bien qu'il n'eût pas envie d'être anobli, et qu'il aurait le droit de contresigner les ordonnances; l'acte fut suivi de la promesse qu'on lui confèrerait peu à peu des fiefs tombés en déshérence, jusqu'à une valeur de 100 000 thalers en capital. Les grâces électorales s'accumulèrent d'année en année sur sa tête, souvent sans qu'il les eût sollicitées, et quoique parfois même il en fût gêné. Je me borne à signaler les principales : après les décrets de mai 1688, une série de dons en argent, ou en terres et immeubles, par exemple en 1690, 1692 et 1696, des concessions de fiefs et biens en Prusse et dans les pays de Clèves-Mark (1); en 1692, sa nomination comme président de la régence de Clèves, puis comme curateur de l'Université de Francfort, avec Fuchs; en 1693, le projet de le créer grand chancelier, projet abandonné seulement sur sa propre demande; en 1695, sa promotion à la charge de maître héréditaire des postes (25 mars), puis à celle d'*Oberpraesident* (1er juillet), reçue à son corps défendant, comme autrefois le vieux Schwerin, avec l'autorité prépondérante qui y était attachée; en 1696, le don viager du produit des taxes sur les juifs *(Judengelder)* dans les pays de Clèves-Mark, et la concession de la capitainerie de Neustadt sur la Dosse, près de l'Elbe.

A ces avantages personnels s'ajoutaient ceux dont ses proches étaient comblés. Ses six frères, dont plusieurs avaient déjà été distingués par le Grand Électeur, furent tous pourvus de postes importants : l'aîné, Jean, fut résident en Ost-Frise

(1) Cf. A. B., *Registraturbücher* de la Marche, de Clèves-Mark, de Prusse, *passim*.

et dans le cercle de Westphalie; le second, Thomas, fut envoyé en Hollande et en Angleterre, avant d'être nommé juge à Lingen; Sylvestre Jacques, créé conseiller secret réel en août 1688, devint l'année suivante président du tribunal et du consistoire à Berlin; Daniel-Ludolf fut promu en janvier 1691 au rang de conseiller secret réel, avec les fonctions de commissaire général de guerre et de curateur de la future Université de Halle; Nicolas Barthélemy, envoyé extraordinaire à Vienne, puis à Ryswyk, fut mis d'autre part à la tête des finances du duché de Magdebourg en 1691, et entra en 1697 au conseil d'État secret; le dernier, Guillaume, fut chancelier à Minden. Les enfants du premier ministre n'étaient pas oubliés : on vit son fils, Charles Frédéric, pris malgré sa jeunesse au service électoral dès 1690, « sans caractère » il est vrai, et ensuite nommé successivement conseiller de cour et de légation (1691), conseiller de tribunal (1692), capitaine à Ruppin et Bellin (1693), premier gentilhomme de la chambre du Kurprinz (1694). Il semblait que rien ne pût suffire à récompenser le « Haut Président » ni sa famille, et l'Empereur s'empressait de compléter cette avalanche de bienfaits en conférant à tous les Danckelman la noblesse d'Empire.

Aux faveurs qu'il devait à la bonté du maître, Danckelman unit le pouvoir que lui assura sa confiance. Sans doute certains grands officiers, et quelques anciens conseillers secrets continuaient à jouir d'une influence considérable, mais sans lui porter ombrage. Frédéric, comte de Dœnhof, qui entra seulement en 1689 au conseil secret, occupait en qualité de grand chambellan la charge la plus honorifique, mais ce gentilhomme, « le plus poli de la cour » suivant Pœllnitz, était vieux et goutteux; La Rosière, en 1694, le représente comme ne demandant qu'à jouir de ses revenus. Meinders, Fuchs et Joachim Ernest de Grumbkow tenaient un rang élevé, mais ne l'avaient conservé que grâce à l'intervention de Danckelman; ils étaient donc ses obligés, et ne songeaient pas à rivaliser avec lui; d'ailleurs Grumbkow ne tarda pas à disparaître,

peut-être tué par les excès de boisson qu'entraînait sa charge de grand maréchal (1690). Parmi les autres conseillers, ni d'obscurs travailleurs comme Rhetz, ni des spécialistes comme Knyphausen, ni même des diplomates ou officiers, porteurs de noms illustres, le second Schwerin, Schœning, Alexandre de Dohna, Jean Georges d'Anhalt, oncle de l'électeur, ne pouvaient aspirer à la première place. Eberhard Danckelman, fortifié par l'admission de ses frères aux plus hauts emplois, resta de 1688 à 1697 le seul chef du gouvernement.

Sa situation était dominante dans le conseil d'État secret, où il répartissait le travail, après avoir reçu directement les rapports des fonctionnaires et les relations des ambassadeurs. De plus, il avait en droit la présidence de tous les collèges, non seulement dans la Marche de Brandebourg, mais aussi dans les autres provinces, et l'électeur lui remit un jour, durant une séance solennelle du conseil, une petite cassette contenant les sceaux de ces collèges (23 juillet 1695). Il ne faut pourtant pas exagérer l'importance de cette manifestation, vu l'impossibilité où il se trouvait d'exercer en fait une pareille prérogative. D'autre part, les voix dans le conseil secret pouvaient se diviser et il dut parfois contresigner des décisions prises contre son gré; même dans les comités les moins nombreux, où ne siégeaient que deux ou trois ministres pour discuter des affaires secrètes, il tenait compte des divers avis, cherchant toujours à partager les responsabilités; il serait inexact de dire avec un ambassadeur étranger, dont Schwerin rappelait plus tard le mot mordant, que les conseillers secrets étaient ainsi nommés parce que tout leur demeurait secret.

A vrai dire, ce fut moins par le Conseil d'État, dont souvent l'action était purement consultative, que par d'autres voies, qu'il fit prévaloir son autorité. Ses nombreuses charges lui conféraient de multiples attributions, et dans les questions financières et économiques, par exemple, dont il s'occupa de préférence, il sut habilement utiliser les circonstances; non

seulement le dévouement de son ami Knyphausen et de son frère Daniel Ludolf lui permit là une incessante intervention, mais il put réclamer, comme membre de la chambre aulique des finances *(Hofkammer)*, le contrôle de la cassette, une des principales caisses de l'administration des domaines ; comme *Lehnrath* et membre de la chancellerie des fiefs *(Lehnskanzlei)*, qui veillait au renouvellement des chartes de corporations *(Zunftbriefe)*, il se mêla à la politique industrielle (1) ; comme commissaire du sel, il participa à la réorganisation des salines de Halle, et comme capitaine de l'*Amt* Neustadt sur la Dosse, à l'installation de verreries productives. Enfin, la maîtrise des postes le mit à même de poursuivre l'œuvre du directeur Matthias († 1684) et de lui faire porter de nouveaux fruits. Le labeur et l'activité d'Eberhard Danckelman ont fait oublier qu'il s'était élevé et avait gouverné par la faveur ; ils ont même effacé jusqu'à un certain point l'effet choquant d'une avidité et de récompenses excessives. Pour une fois, un favori s'est trouvé mériter sa fortune.

En matière administrative, il s'inspira des idées du Grand Électeur, tendit à plus d'unité et de centralisation. Si les progrès furent médiocres, cela tint surtout aux difficultés de la situation, au caractère de son maître, à la durée insuffisante de sa gestion.

Le Conseil d'État secret demeura alors le grand organe central de gouvernement, aussi actif et puissant, peut-être davantage, que sous le précédent électeur. Frédéric III, comme son père, siégea et régna dans son conseil ; l'importance des procès-verbaux ou protocoles des séances en fait foi. Il y avait sept secrétaires, dont un secrétaire particulier de cabinet, en 1688. L'électeur, jugeant encore trop lente l'expédition des affaires, décida en février 1697 que le conseil s'assemblerait chaque jour. Les questions cependant arrivaient déjà moins nombreuses ou mieux préparées, grâce au chiffre croissant des départements spéciaux. Pour les affaires

(1) Aux côtés du directeur, Fuchs.

étrangères, l'usage déjà ancien d'en confier l'examen à deux ou trois conseillers seulement devenait de plus en plus la règle, et de même, pour la justice, une commission spéciale du conseil continuait à en être chargée ; mais il manquait une direction suprême et unique : le *jus de non appellando,* qui aurait placé l'électeur dans une situation pleinement autonome, n'était valable que pour la Marche de Brandebourg, et dans les autres possessions allemandes, dont chacune avait ses tribunaux, les plaideurs pouvaient faire appel à la Chambre de Spire (transférée à Wetzlar en 1691), ou même au Conseil aulique de Vienne *(Reichshofrath).* L'institution en juin 1690 de cours de justice françaises à Berlin pour les réfugiés huguenots ne fit qu'accroître la fâcheuse multiplicité des organes judiciaires.

Pour les finances, un nouveau pas fut fait. A l'instigation de Knyphausen, qui remit un mémoire à ce sujet, Frédéric III créa la Chambre aulique des finances *(Hofkammer)*, en avril 1689. Ce fut un collège, composé de plusieurs conseillers, parmi lesquels figurait Christian Frédéric Kraut, et ayant sa chancellerie propre, sa salle des séances au *Schloss*, et ses procès-verbaux. Sans doute cette chambre restait liée au conseil secret, mais elle eut plus de force pour résister au grand maréchal de la cour et à ses dépenses ; sans doute beaucoup d'incohérence subsista, car la *Hofkammer* ne centralisa même pas tous les revenus des domaines et régales, dont la cassette *(Schatulle)* garda une partie, et elle vit se maintenir à ses côtés des organismes indépendants, comme la chancellerie de chasse *(Jagdkanzlei)* qui faisait passer souvent les intérêts de la chasse avant ceux de l'exploitation financière des forêts, et comme l'administration des postes ; du moins, elle chercha à exercer une surveillance sur les chambres des domaines *(Amtskammern)* qui lui furent de plus en plus subordonnées dans tout l'électorat. La nomination de Christian Frédéric Kraut, en mai 1696, en qualité de directeur des revenus des domaines *(Oberrentmeister)*, devait être suivie de la création d'une caisse centrale des domaines,

mais la réforme ne fut pas alors complètement réalisée.

L'administration provinciale ne subit guère de changement : elle conserva, ainsi que l'administration centrale, une foule d'organes aux attributions enchevêtrées, ce qui provoquait force conflits de compétence. D'une manière générale, comme il n'y eut pas toujours des gouverneurs *(Statthalter)*, ou que ce furent pour la plupart de grands dignitaires exerçant une sinécure (soit des princes de la Maison électorale, soit des officiers supérieurs, les *Derfflinger* et les *Flemming*), les régences *(Regierungen)* demeurèrent à la tête des divers territoires, pour l'administration, la police et la justice (1). Elles commençaient toutefois à perdre de leur autorité administrative, vu le développement des chambres des domaines et des commissariats, tandis que des cours de justice et des consistoires leur enlevaient même une partie de leurs attributions judiciaires et ecclésiastiques. C'est ainsi qu'en octobre 1688 elles furent avisées de n'avoir plus à se mêler de ce qui concernait les domaines, et que la régence de Magdebourg se vit ôter en mai 1691 les procès des paysans dans les *Aemtern*. En face des nouveaux bureaux, plus étroitement reliés au pouvoir central, les régences, que présidait d'ordinaire un chancelier, restaient le refuge de l'esprit particulariste et routinier ; le privilège d'indigénat y introduisait quantité d'éléments du terroir, bien que l'électeur le violât souvent : les États de Prusse ne se plaignirent-ils pas en 1694 qu'on eût conféré l'indigénat à plus d'étrangers dans les cinq dernières années qu'auparavant en un siècle ! L'activité des tribunaux auliques, des consistoires, des chambres des domaines et des commissariats s'accrut sous l'administration de Danckelman ; son frère, Daniel Ludolf, commissaire général de guerre après Grumbkow, développa particulièrement les commissariats de province, malgré la résistance des États, en Prusse notamment et à Magdebourg. Un haut directoire des contributions *(Obersteuerdirektorium)*, établi à Magdebourg

(1) Dans la Marche électorale *(Kurmark)*, il n'y avait pas de régence ; le conseil secret en tenait lieu.

en 1692, apparut comme un compromis entre l'administration électorale et les Ordres *(Stände)*. Parmi les créations du Grand Électeur dans les provinces, seuls les collèges de commerce périclitaient : celui de Colberg disparut peu après l'avènement de Frédéric III, et celui de Kœnigsberg fut remplacé en 1689 par un directoire des licences.

En même temps, les agents inférieurs de l'État, dont Frédéric Guillaume avait à peine ébauché l'institution, acquéraient plus d'influence : tel le fonctionnaire qui, sous les noms de directeur ou commissaire de cercle *(Kreiskommissär)* dans les Marches, et de conseiller provincial *(Landrath)* en Prusse, en Poméranie et à Magdebourg, en attendant qu'il reçût partout ce dernier titre, vaquait déjà à beaucoup des fonctions locales d'administration et de police, prenant la place des capitaines d'*Amt (Hauptleute)* et autres fonctionnaires provinciaux (comme le *Drost* dans les pays de l'ouest) ; on le vit coopérer en 1693 aux levées et enrôlements, en 1696 à la police des tsiganes et mendiants. Tel encore le commissaire des taxes ou contributions *(Steuerkommissär)*, dont l'importance croissait avec l'extension de l'accise et qui devenait l'agent ambulant du commissariat dans les villes.

De tous côtés et dans tous les domaines, surtout dans le domaine fiscal et policier, l'influence des fonctionnaires électoraux grandissait, et à cette marche ascendante de l'autorité centrale devait correspondre un effacement plus ou moins rapide des autorités locales. Néanmoins les États provinciaux, il faut le reconnaître, après la rude guerre que leur avait faite le Grand Électeur, respirèrent plutôt sous son fils, et leur pouvoir, très affaibli, se maintint de son temps à peu près intact : presque partout, ils conservèrent leurs assemblées *(Landtage)* ou au moins des délégations *(Ausschüsse)*; presque partout, ils continuèrent à jouir de certaines attributions, à intervenir dans l'exercice de l'administration, à diriger une caisse spéciale.

A ce point de vue, les territoires qui, géographiquement, comprenaient trois grands groupes, à l'est, au centre et à

l'ouest, peuvent être divisés en quatre catégories : le duché de Prusse à l'est, les provinces qu'on a appelées plus spécialement moyennes *(mittlere)* au centre (les Marches et la Poméranie postérieure), les anciennes principautés ecclésiastiques de Magdebourg, Halberstadt et Minden, enfin les pays de Ravensberg, Clèves et Mark à l'ouest.

Le duché de Prusse se trouvait toujours, grâce à ses origines et au voisinage de l'anarchie polonaise, sous la domination d'une oligarchie noble. Le collège des quatre hauts conseillers *(Oberräte)* subsistait, accessible presque exclusivement à quelques vieilles familles (les Kreytzen, les Wallenrodt ou les Tettau), et ses membres, qui dirigeaient la *régence,* se montraient moins dévoués aux intérêts du prince qu'à ceux des États, où ils siégeaient aussi. Les États, composés de trois curies (seigneurs et *Landräte,* noblesse, et villes), ne cessaient de surveiller et de combattre les empiétements du gouvernement électoral. Celui-ci, malgré les désirs de Danckelman, n'eut que des velléités de fermeté : il s'efforça d'assimiler aux autres paysans libres les *Kœlmer* que la noblesse prétendait s'agréger, de restreindre la puissance des *Oberräte,* de soustraire au contrôle des États la perception de l'accise et des contributions ; il tint même assez ferme sur ces différents points, malgré les doléances *(gravamina)* des États (en 1689, par exemple), et malgré les promesses qu'il se laissait arracher de temps à autre ; il sut, en outre, faire donner le droit d'indigénat à plusieurs ministres (Danckelmann, Viereck, Meinders, Barfuss). Mais aucun résultat important ne fut alors atteint : les privilèges du duché furent confirmés par l'électeur, lors de la prestation d'hommage à Kœnigsberg, en 1690 ; l'Église luthérienne garda son monopole dans le pays ; les États enfin parvinrent à s'assembler régulièrement, à voter les impôts, voire à reconstituer la caisse provinciale *(Landkasten),* que Frédéric Guillaume avait presque complètement supprimée. M. Bergmann a exposé en détail l'action des États de Prusse dans ces dernières années du dix-septième siècle et les ménagements dont Frédéric III usa à leur égard.

Sans doute, la peur de voir interdire le *Landtag,* ou réduire l'indemnité des députés, ou lever l'impôt arbitrairement, amena chaque année le vote de subsides assez considérables (2 à 300 000 thalers) ; néanmoins l'électeur dut renoncer à en obtenir la concession pour deux ou trois ans d'un coup, et à terminer le conflit qui mettait perpétuellement aux prises ses chambres de finances et la caisse provinciale. Un mémoire rédigé par Fuchs en 1690 signalait, en termes piquants, les abus de cette administration locale qui faisait concurrence à celle de l'électeur-duc, les *Landräte* et les *Oberräte* « se renvoyant la balle » , aux frais du *Serenissimus.*

Dans les provinces du centre (Poméranie et Marches) la situation, pour être moins fâcheuse, était loin d'être satisfaisante. En Poméranie, malgré l'établissement d'une commission de revision financière sous le conseiller de régence von Carnitz (1693), les Ordres *(Stände)* continuèrent à se réunir en *Landtag* pour le vote des impôts. Dans les Marches, ils reprirent une partie de leurs anciennes prétentions : après avoir réclamé de Frédéric III la convocation d'un *Landtag* général (il n'y en avait pas eu depuis 1653), ils se contentèrent, il est vrai, d'une promesse qui ne fut pas tenue, et à la cérémonie de l'hommage, au Schloss, nobles et bourgeois rivalisèrent d'humilité dans leurs réponses aux allocutions de Fuchs (juin 1688) ; mais l'électeur leur fit remise de tous les délits de fiefs *(Lehnsfehler)* commis depuis 1683, et il respecta le vieux système financier de la province *(Kurmärkisches Creditwerk* ou *Kurmärkische Landschaft);* soit besoin d'argent, soit faiblesse, Frédéric III laissait végéter la délégation des États *(Ausschuss)* et les trois caisses de la bière, de l'impôt foncier et des villes, sur lesquelles il se bornait à exercer un contrôle permanent, grâce à son droit de nommer le « Directeur provincial » *(Landschaftsdirektor).*

Les anciens territoires ecclésiastiques de Magdebourg, Halberstadt et Minden, formaient un groupe spécial, où les États provinciaux étaient caractérisés par la présence de nombreux prélats et chanoines. La prépondérance de la

noblesse s'y affirmait d'ailleurs, soit que les États s'assemblassent en *Landtag* (comme à Halberstadt et Minden), soit que tout dépendît d'une délégation grande ou petite *(grosser* ou *engerer Ausschuss),* comme cela se passait à Magdebourg. Dans les trois pays, les *Ordres* disputaient aux agents électoraux l'administration financière et tenaient tête aux directoires institués en guise de commissariats (ainsi l'*Obersteuerdirektorium* installé à Magdebourg en 1692-1693). La centralisation ne s'accrut alors quelque peu qu'à Minden, lorsqu'en 1695, sous prétexte de confirmer l'ancien recès de Reineberg (1), Frédéric III le transforma : il réduisit à un seul membre la représentation des États dans la régence et se réserva l'investiture des charges nobiliaires, sauf à donner la préférence aux indigènes, s'il s'en trouvait de méritants.

Dans l'ouest, les pays westphaliens et rhénans constituaient un petit monde à part, tourné vers la Hollande, comme dans l'est la Prusse vers la Pologne. Le comté de Ravensberg, limitrophe du pays de Minden, ressemblait cependant davantage par ses institutions au comté de Mark et au duché de Clèves : les États provinciaux, qui avaient rêvé jadis de s'unir à ceux de Clèves-Mark, étaient composés de deux ordres, la chevalerie et les villes (Bielefeld et Herford) ; une délégation *(Ausschuss)* expédiait les affaires courantes, sous la direction d'un *Landdrost,* sorte de bailli choisi parmi les nobles (un Clamor von dem Busch à cette époque), et d'un greffier provincial *(Landschreiber),* pris en général dans la famille des Meinders. Il n'existait pas de commissariat; un directoire des contributions *(Steuerdirektorium),* organe à demi provincial, s'occupait de répartir les charges, et les États gardaient leur droit de consentir l'impôt, bien qu'ils ne fissent généralement que ratifier les chiffres fixés à Berlin. A défaut de régence, les Ordres jouaient dans le comté un rôle important, surtout la noblesse qui fournissait les *Drosten* et les principaux juges des tribunaux spéciaux à la contrée (*Brüchten-*

(1) De 1667.

gerichte ou tribunaux d'amendes pour les petits délits, *Gogerichte* pour les cas plus importants, au civil et au criminel).

Le duché de Clèves et le comté de Mark avaient des privilèges analogues, et leurs États demeuraient, à la fin du dix-septième siècle, des organismes très vivants. La chevalerie et quelques villes (sept pour Clèves et six pour Mark) y étaient seules représentées; les députés du duché et ceux du comté se réunissaient parfois en deux collèges séparés, mais la plupart du temps tous siégeaient ensemble, à Clèves ou à Wesel. Ils touchaient en temps de session une indemnité de 4 thalers par jour *(Diäten)*. Les Ordres avaient leurs agents, au premier rang les deux *syndics* nobles de la chevalerie, et leurs fonds *(Ständegelder)*, soit 6 000 thalers par an pour chaque territoire, plus 5 000 pour l'amortissement des dettes; ils s'assemblèrent régulièrement durant les premières années du nouveau règne, d'autant plus ménagés que la guerre sévissait dans leur voisinage, et que les deux pays vivaient sous la menace d'une invasion française. Le général Alexandre de Spaen, président de la régence jusqu'à sa mort (25 octobre 1692), appartenait à une famille noble de la région; il gouverna doucement, et son successeur, Eberhard Danckelman, suivit cette tradition. En général, on demandait aux États un subside annuel de 120 000 à 130 000 thalers, qui fut élevé exceptionnellement en 1694 à 212 000, et on écoutait avec bienveillance leurs doléances *(gravamina)*. Comme dans le comté de Ravensberg, les Ordres, surtout la noblesse, conservaient des franchises importantes, notamment en matière de justice, dans les districts appelés « Juridictions », qui s'étendirent plutôt sous Frédéric III, et en matière d'impôt, sur quelques terres tout à fait exemptes, dites *Flochländereien*. Dans les domaines, des assemblées de propriétaires *(Erbentage)* étaient chargées de répartir les contributions votées par les États. Danckelman chercha à accomplir des réformes, surtout quand il se trouva sur les lieux avec son maître, comme dans l'automne de 1695 et de 1696; de plus, il maintint soigneusement l'autorité de la chambre des domaines

et celle du commissariat que dirigeait le baron de Wilich-Bötzelar. Malgré tout, les pays de Clèves-Mark restaient, en 1697, des foyers de particularisme provincial; la régence y avait encore la haute main, avec les *Drosten* nobles.

Si les *Ordres* relevèrent la tête dans la majorité des territoires, ce furent les nobles particulièrement qui profitèrent des tendances bénignes du nouvel électeur. Les bourgeois des villes ne réussirent guère à remonter le courant qui les plaçait de plus en plus dans la dépendance du prince et sous le contrôle de ses agents. On le constate en parcourant les actes des Archives concernant les élections municipales *(Rathswahlen)* : soit dans les Marches et en Poméranie, soit en Prusse, soit dans les pays rhénans, l'électeur revendiqua comme son père un droit de confirmation qui, dans bien des cas, équivalait au droit de nomination. Je n'en cite que quelques exemples. Le 8 décembre 1688, l'électeur ordonne d'adjoindre aux prochaines élections de Berlin l'avocat Ellert au bourgmestre Weber et au syndic Lietzmann, et ensuite, quand ceux-ci s'en iront, de le mettre à leur place. Le 3 janvier 1694, une ordonnance stipule que, dans la municipalité de Francfort-sur-l'Oder, un réformé succédera à un réformé, un luthérien à un luthérien, et que Sa Sérénité Électorale se réserve, non seulement le *jus constituendi magistratus*, mais aussi la faculté d'augmenter ou de restreindre le nombre des conseillers. Souvent les petites villes doivent purement et simplement accepter ses créatures. En Poméranie, les villes immédiates réclament en vain la liberté des élections municipales. A Tilsit, en Prusse, des ordonnances de 1662 et 1664 ont autorisé les bourgeois à ne présenter qu'un seul candidat pour la charge de bourgmestre; on force ainsi la main aux représentants du gouvernement; un rescrit du 18 décembre 1692 enjoint à la régence prussienne de rétablir le règlement de 1552, comportant la présentation de trois *sujets* au moins. Dans les pays de l'ouest, c'est la question religieuse qui provoque l'intervention électorale : des villes comme Altena dans le comté de Mark, Bielefeld et Herford

dans le comté de Ravensberg, cherchent à exclure les réformés dont le gouvernement impose la nomination à côté des luthériens, soit en nombre égal, soit dans une proportion suffisante. Tout en se défendant de porter atteinte à la liberté des élections, Frédéric III annule ou modifie les choix ; un règlement du 20 septembre 1695 exige, pour les élections municipales à Bielefeld, la confirmation du juge *(Richter)*. A Duisbourg, où la ville a acheté, moyennant 1 000 thalers, le droit d'élire librement ses magistrats, on le lui conteste dès 1695, et on l'abolira en 1698. Le régime de tutelle, appliqué aux villes avant Frédéric III, est donc maintenu et plutôt aggravé.

D'ailleurs, l'arbitraire domine dans toutes les branches de l'administration, et la formule qui se retrouve dans beaucoup de rescrits électoraux *(Ist unser guter Wille)* fait penser à celle des rois de France ; c'est le système du « bon plaisir ».

La justice et la police conservent leurs anciens caractères : la première est toujours aussi lente, aussi partiale, aussi coûteuse, par la faute des juges, incapables ou corrompus ; la seconde est toujours aussi tâtillonne et indiscrète ; toutes deux restent rudes, avec des procédés inquisitoriaux. Danckelman tente une réforme de la justice, en août 1693 : il veut soumettre à un examen écrit *(Probe-Relation)* les futurs conseillers du tribunal de Berlin *(Kammergericht)*, mais le règlement est alors peu observé. Quant à l'enquête sur la police, confiée en janvier 1693 à Kleinsorge et à Portz, elle ne s'applique qu'aux villes de résidence, et n'a pour objet que plus d'ordre, partant plus d'ingérences vexatoires (1). A vrai dire, le zèle de la police, dont le Directoire est alors logé près du *Schloss*, est inlassable : elle ne se contente pas de veiller à la sécurité des personnes et des choses, ce dont elle s'acquitte d'ailleurs assez bien, grâce à la poursuite acharnée des mendiants, vagabonds et tsiganes, ni d'améliorer les conditions de la vie sociale et économique par les soins apportés à la voirie, à la construction des maisons et cheminées, au contrôle des poids

(1) Cf. A. B., R. 9, qq. 2.

et mesures (ordonnance de 1693) ou de la vente des victuailles, à l'établissement de cafés et auberges pour les voyageurs (ordonnance du 24 octobre 1697), ce qui était bien nécessaire, au dire des contemporains. Elle intervient sans cesse, à tout propos et hors de propos, dans les moindres détails de l'existence : elle surveille les voyages à l'étranger, interdit le port de l'épée aux gens de métier, écoliers, apprentis, bourgeois du commun, pages et laquais (1688-1689), expulse les juifs non pourvus de lettres de sauvegarde, malmène les domestiques et sujets, selon la rigueur des édits, fait observer les lois somptuaires ; telle cette ordonnance du 7 avril 1696 sur les habillements dans les festins, noces, baptêmes et enterrements, qui va jusqu'à interdire le velours et la soie aux petits bourgeois et artisans, à fixer le nombre des plats autorisé dans les fêtes de famille, à proscrire les broderies, les galons et boutons d'or ou d'argent, sauf à la cour, à limiter le luxe des dessous (1).

Si la police est tracassière, la justice est souvent aveugle et cruelle. Au civil, l'usage des épices *(Sporteln)* permet au coupable d'acheter l'indulgence du juge ; au criminel, l'arsenal des peines est terrible, et on songe plutôt à en augmenter la rigueur. Ainsi il est ordonné de joindre toujours la fustigation au bannissement (2 septembre 1689) et de ne bannir qu'à vie (1690) ; la règle, il est vrai, ne fut pas observée. L'adultère reste un crime, puni d'ordinaire du bannissement ou des travaux forcés à temps ; parfois, surtout si l'un des époux intercède pour celui qui l'a trahi, la peine est commuée en une amende (de 40 à 50 thalers, ce qui paraît peu). L'homicide entraîne régulièrement la mort, avec des variantes plus ou moins barbares : pour l'infanticide, c'est la mort par immersion dans un sac, avec un chien, un coq et un chat, à moins que par faveur on n'obtienne à la place la décapita-

(1) On trouve des règlements spéciaux, même pour de petites villes, comme Zehdeniek en Brandebourg, où en mars 1690, sur la demande du bourgmestre, l'électeur interdit l'usage abusif de faire des cadeaux à tous les invités dans les mariages. Cf. A. B., R. 21, n 185.

tion; le supplice de la roue et celui du bûcher sont réservés à certains forfaits abominables. Le vol est châtié par la fustigation, le bannissement ou les travaux forcés; on voit une malheureuse servante de dix-sept ans condamnée en 1690 à cette dernière peine, pour avoir volé à la cour deux assiettes en étain! La torture est fréquemment employée à l'instruction, et les prisons se multiplient : celle de Spandau, où l'on est soumis aux travaux forcés (les femmes à la filerie, *Spinnhaus*), apparaît déjà comme une des plus dures (1). Certaines formes subsistent qui rappellent le moyen âge : tel le serment d'*Urfede,* par lequel un condamné jure de ne jamais chercher à se venger de ses juges ni de ses ennemis. Le duel est toujours assimilé à un crime : un nouvel édit (de Cœlln, 6 août 1688) punit de mort les adversaires, par le glaive ou par la corde, suivant leur condition.

Les sévérités de la justice ne sont que faiblement compensées par quelques progrès de l'assistance publique. L'administration de Danckelman est pourtant signalée par l'attention accordée à l'hygiène, aux hôpitaux et aux orphelinats, soit à Cœlln, soit à Oranienbourg, soit à Potsdam; le ministre est aidé dans cette tâche par Ezéchiel de Spanheim et le pasteur Jablonski, nommés l'un président du collège de médecine, en 1692, l'autre inspecteur de l'hospice des veuves et orphelins à Potsdam, en 1694.

L'armée est naturellement l'objet de soins particuliers, à une époque où le Brandebourg prend part à la grande guerre, dite de la Ligue d'Augsbourg. Selon le mot de Frédéric II, les subsides sont pour elle comme « le thermomètre » qui règle son niveau. Réduite à 25 000 hommes en 1688, elle atteint au milieu de la lutte le chiffre de 40 000 hommes, pour redescendre au lendemain de la paix à celui de 23 000 environ (2). Peu de réformes y sont alors introduites. On doit

(1) Je n'ai trouvé mention de femmes condamnées à la filerie de Spandau qu'à partir de décembre 1687. Cf. A. B., R. 21, n 138-6.

(2) Des Alleurs dit même 16 320 seulement, en septembre 1698. Cf. A. E., *Corr. de Brandebourg,* t. XXXVI.

toutefois noter des efforts continuels pour en faire une armée nationale : c'est, à la fin de 1688, l'ordre donné aux provinces de fournir les hommes nécessaires, puis, après le retour au système du racolage, la patente de janvier 1691 et le règlement provisoire du 24 novembre 1693; ces deux actes fixent à chaque officier recruteur un certain domaine, où les cercles sont tenus de livrer, moyennant une prime de 2 thalers par homme, un nombre déterminé de recrues. Ni la composition, ni l'armement, ni la discipline ne sont changés, mais une troisième compagnie d'invalides est constituée en 1693 (à Cüstrin, puis Landsberg), et on cherche à augmenter les garanties de la justice militaire, en soumettant à un examen les futurs *auditeurs* (juges militaires). La plaie de cette armée est la désertion, contre laquelle fulminent les édits : on promet une récompense de 2 thalers en 1688, de 5 thalers en 1693, à qui livrera un déserteur, mais les remèdes sont insuffisants, et cela n'a rien d'étonnant avec la manière dont on enrôle ; ne voit-on pas incorporer en 1688 deux maçons de Lünow pour non-observation du dimanche, et en 1696 un aide-drapier de Züllichau, condamné d'abord pour adultère à trois ans de bannissement (1). Le soldat est d'ailleurs brave et résistant, et La Rosière en fait l'éloge en 1694. Il n'en est pas de même du corps des officiers, qui ne présente aucun grand nom : le maréchal Derfflinger, presque infirme, se retire après une dernière campagne en 1690; le maréchal de Schomberg passe au service du roi d'Angleterre, Adam de Schœning au service saxon; après eux, on ne peut guère citer que des hommes de second plan : le brave colonel de Natzmer, qui s'est évadé deux fois des prisons françaises et parle rudement, même à l'électeur; le vieux Spaen, dont se moquent les soldats; le feld-maréchal Flemming que La Rosière dit « un très pauvre homme », pesant et goutteux (2); Albert de Barfuss, qui devient général d'in-

(1) Cf. A. B., R. 49 a et R. 47 n 21.

(2) Flemming est emprunté à la Saxe, au moment où celle-ci prend Schœning.

fanterie en 1692, divers réfugiés français qui savent assez bien leur métier. Léopold d'Anhalt-Dessau, colonel d'un régiment brandebourgeois à dix-huit ans en 1694, ne peut que faire prévoir, par son endurance et son entrain belliqueux, ce qu'il sera plus tard. Le pis est que les généraux se jalousent et se disputent outrageusement, aucun n'ayant l'autorité suffisante pour s'imposer; les querelles de Schœning, de Ménard de Schomberg et de Barfuss durant le siège de Bonn, en 1689, nuisent fort aux opérations.

Il n'y a pas grand'chose à dire de la marine militaire, évaluée en 1689 à 12 vaisseaux, armés de 300 canons; elle ne peut guère servir qu'à la guerre de course, et malgré le zèle de Raule, qui continue à la diriger, le manque d'argent va la faire disparaître.

La situation pécuniaire est, en effet, loin de s'améliorer, en dépit d'une administration plutôt digne d'éloges. Les principes posés sous le Grand Électeur et qu'un mémoire saxon de 1688 résume en ces termes : « bien réfléchir et exécuter rapidement, bien récompenser et punir sévèrement », demeurent en vigueur. Mais le nouveau gouvernement ne trouve en caisse aucune somme disponible (1), et les charges sont trop lourdes pour l'étendue des territoires comme pour le nombre des habitants. Danckelman et ses excellents collaborateurs en matière de finances, Knyphausen, Christian Frédéric Kraut, Henri Portz, sont débordés; ils ne peuvent faire face aux besoins que par de fâcheux expédients; ils sont même acculés au déficit et exposés pour ce résultat inévitable à des attaques aussi violentes qu'injustes.

De 1688 à 1697, le budget des dépenses ne cesse de s'enfler : l'entretien de l'armée est très onéreux, malgré les subsides promis par les alliés du Brandebourg; celui de la cour l'est presque autant sous un prince qui met son amour-propre à avoir un train de maison presque royal, à embellir sa capitale de constructions somptueuses, à éblouir par ses largesses

(1) « Keine Baarschaften », selon le mot de Fuchs dans une relation du 6 août 1688 (A. B., *Rep. XI*, 73-75, *conv.* 10).

ses contemporains, auxquels la dépense paraît « terrible » ; le mot est de La Rosière en 1694, et pourtant c'est surtout à partir de 1695 que les prodigalités se multiplient (1). Pour se procurer les sommes nécessaires, Danckelman se voit forcé de recourir à des taxes extraordinaires et d'accroître le rendement des impôts ordinaires. La capitation *(Kopfsteuer)* est levée, soi-disant à titre exceptionnel, en 1690, 1691, 1693 et 1697, avec un tarif qui va (autre fiction dont personne n'est dupe) de l'électeur (1 000 thalers en 1690 et 2 000 en 1697) au simple valet de ferme, taxé uniformément à 12 *groschen* (36 sous). Certaines régales, tombées en désuétude, sont rétablies, par exemple le monopole du commerce des pierres meulières (29 avril 1689) ; certaines sommes sont levées pour des occasions spéciales, comme des mariages de princesses de la famille électorale *(Fräuleinsteuer)*. L'impôt des offices, dit aussi *Marinesteuer*, parce que son produit revient à la marine, est exigé des fonctionnaires maintenus dans leurs fonctions, et des privilégiés pour leurs titres, prébendes et franchises. L'impôt du papier timbré est renouvelé en mai 1695. Si l'élévation du taux de l'accise ne grève pas trop les citadins, à qui s'applique sans doute la remarque de La Rosière que les Brandebourgeois paient « peu de chose » à leur prince, le poids croissant de l'impôt foncier et de la *contribution* écrase les paysans, qui en sont presque exclusivement chargés. Enfin l'électeur demande des avances à des particuliers : le juif Jean Liebmann, joaillier, qui lui a déjà prêté plus de 50 000 thalers avant son avènement, lui en prête encore 200 000 en dix ans, et pour le rembourser il faut recourir à des mesures déplorables, notamment à des altérations de monnaies.

Ces mauvais côtés ne doivent pas faire perdre de vue les bons. Soit dans l'administration des domaines, soit dans celle des revenus de guerre, Danckelmann et ses collaborateurs

(1) On en trouve une preuve dans les nombreuses *assignations* sur certains fonds, auxquelles l'électeur a alors recours, et qui ressemblent singulièrement aux acquits au comptant de Louis XIV.

tentent des réformes et obtiennent d'importantes plus-values. En 1689 on songe à affermer héréditairement les moulins dans les *Aemtern;* la mesure, d'ailleurs détestable, n'est pas adoptée, mais Knyphausen fait triompher partout le système de la ferme sur celui de la régie. Dans les Marches, il diminue les frais de gestion, protège les fermiers qui paient davantage sans être gênés, augmente le domaine par des achats, tel celui de l'*Amt* Neustadt-sur-la-Dosse en 1694. Dans les pays de Clèves-Mark, le maître des comptes *(Rechenmeister)*, Jacques am Ende, rédige un rapport en 1689 sur le rendement des domaines, et une commission d'enquête dirigée par Walter, le secrétaire de la *Hofkammer,* travaille de 1691 à 1698 : elle réussit à affermer les vingt-deux ou vingt-trois trésoreries *(Schlütereien)* de la région et à élever presque du triple leur produit (de 23 458 thalers en 1691-1692, à 65 659 en 1697-1698). En Prusse, la ferme de l'ambre est donnée pour dix ans à Benjamin Raule, qui passe à ce sujet un contrat avec quatre entrepreneurs de Danzig (juin 1688). En huit ans le revenu des domaines est doublé. Les autres revenus sont en hausse, notamment celui de l'accise, qui est généralisée, et réussit dans toutes les provinces, sauf à Minden à cause de l'inertie des habitants ; dans les villes de résidence, l'accise rapporte déjà plus de 60 000 thalers.

Danckelman a moins de succès dans ses tentatives pour régler le titre des monnaies. En vain négocie-t-on avec certains États voisins et adopte-t-on en 1690, d'accord avec l'électeur de Saxe et les ducs de Brunswick, le « pied » ou titre de Leipzig *(Leipziger Fuss)*, qui exige dans le thaler un douzième de marc d'argent pur. Beaucoup de monnaies de contrebande continuent à circuler dans l'électorat, et même la frappe officielle, exécutée à Berlin, Magdebourg et Kœnigsberg, n'est pas exempte de reproches. Les monnaies divisionnaires sont particulièrement suspectes, d'autant plus qu'elles varient avec les territoires, *Groschen* brandebourgeois dans les Marches et polonais en Prusse, *Schillinge* en Poméranie, *Stüber* hollandais dans le duché de Clèves ; j'en passe et des plus courantes.

En matière de finances, le résultat a mal répondu aux efforts et à l'habileté des ministres ; ceux-ci ont été plus heureux dans les autres branches de l'activité économique.

Un fait capital à ce point de vue s'est produit sous le règne précédent ; il se prolonge alors et porte ses principaux fruits. C'est l'établissement dans les possessions électorales de plusieurs milliers de colons étrangers, fuyant la persécution religieuse. Frédéric III, comme son père, ouvre largement ses États aux huguenots, aux Vaudois, aux « Wallons », que chasse l'intolérance de Louis XIV, du duc de Savoie, de l'électeur palatin. Les réfugiés français sont de beaucoup les plus nombreux ; ils forment des colonies importantes à Wesel, à Magdebourg et Halle, à Berlin, dans les Marches, en Prusse. Un document de 1699 *(Colonieliste)* en énumère près de 10 000, en dehors de ceux qui servent à l'armée. Ce sont aussi les plus utiles. Le général de Natzmer les juge « de très braves gens », et si Dohna critique leur vanité, si les Berlinois les regardent parfois comme des rivaux incommodes, le gouvernement ne peut que se féliciter de leur venue : ils apportent leur intelligence, leur génie industrieux, leurs vertus d'honnêteté laborieuse et de vaillance ; ils apportent aussi des capitaux, ce qui n'est pas à dédaigner dans un pays pauvre ; Jurieu n'a-t-il pas évalué à 200 écus en moyenne la somme que chaque émigré a sur lui ! Aussi toute une organisation est-elle instituée pour les secourir, pour les protéger et les encourager. A Joachim Ernest de Grumbkow, qui en 1685 a été chargé de la diriger, Frédéric III adjoint Spanheim en 1689 ; puis il confie ce soin en 1690 à Alexandre de Dohna et à Daniel Ludolf Danckelman. La colonie française a ses écoles, avec un collège à Berlin depuis 1689, ses juges qui en 1690 sont groupés dans deux tribunaux (*Ober* et *Untergericht* de Berlin) et rendent la justice en français (1), ses pasteurs soumis à une « commission ecclésiastique » (depuis 1694) et ses églises, son hôpital qui date de 1687 et sera complété par

(1) Voire bientôt d'après une procédure spéciale, de 1699.

une maison de refuge en 1699, sa banque de prêts (dite *bureau d'adresses*) fondée en 1689 pour faire des avances aux fabricants de Berlin. Dès 1690, des réfugiés figurent dans la municipalité de la *Dorotheenstadt*. Frédéric III les comble de secours et de privilèges, leur prête de l'argent, légifère en leur faveur et souvent en français ; le 14 juillet 1696, il prolonge de cinq ans la franchise d'impôts accordée par de précédents édits. C'est dans ces dernières années du dix-septième siècle que la colonie française en Brandebourg a son plus bel épanouissement et influe le plus fortement sur l'essor économique (1).

L'agriculture en profite tout d'abord, et outre les potagers « admirables » dont parle Frédéric II, quantité d'exploitations rurales se fondent autour de Berlin : telle celle de Bucholz au nord, près de Pankow, qui fournit à la capitale du lait et des légumes. Des cultures nouvelles sont introduites, comme celle du tabac à Chorin dans la Marche, aux environs de Magdebourg et en Westphalie. L'électeur s'intéresse aux progrès agricoles, à ses « planteurs » ou pépiniéristes à Potsdam, Bornim, Glienicke, Kœpenick, renouvelle en 1691 l'ordonnance qui enjoint aux nouveaux mariés de planter quelques chênes et arbres fruitiers ; en même temps, des travaux d'endiguement et de desséchement sont entrepris sur les bords de certains fleuves qui ont des crues périodiques et ravagent les pays riverains. Partout l'élevage est encouragé, et les haras de Prusse notamment sont l'objet de nombreuses dispositions de 1688 à 1697.

Malheureusement Frédéric III est, comme son père, grand chasseur, et quand il s'agit de protéger le gibier, il ne connait plus les intérêts de l'agriculture : il a le cœur tendre, non seulement pour les rossignols qu'il interdit de tuer, de capturer et de mettre en cage (7 avril 1693), mais aussi pour les cerfs,

(1) Louis XIV aurait bien voulu regagner ses sujets industrieux et il les fit sonder à ce sujet, mais ils préféraient l'exil à la servitude spirituelle ; Des Alleurs écrivit le 7 juillet 1700 que, malgré leur désir de rentrer en France, ils ne le feraient qu'avec la liberté de conscience. Cf. A. E., *Corr. de Brandebourg*, t. XLI.

daims, élans et aurochs, qu'on doit respecter sous peine d'amendes de 3 à 500 thalers, et même de graves punitions corporelles (18 mars 1689). Il n'a en revanche que des velléités de défendre les paysans contre l'arbitraire des seigneurs propriétaires ou des fermiers du domaine *(Arrendatores)* ; le servage, loin de diminuer, tend à se développer, et les malheureux *sujets (Unterthanen)* plient sous le fardeau des prestations et corvées, qu'un mémoire de 1710 comparera aux travaux d'Égypte *(Egyptische Dienste)*. En Prusse surtout, la situation des paysans est fâcheuse ; les enquêtes ordonnées en 1697-98 au sujet de leurs plaintes jettent un triste jour sur les violences et excès de tout genre auxquels se livrent *Junker*, maires, fermiers et fonctionnaires (1). On voit, par exemple, un sieur de Goltz, non content de refuser le gage promis à une pauvre femme, lui enlever son enfant pour le faire chasser chaque jour par de jeunes chiens (juin 1697). Un greffier des blés dans l'*Amt* Rastenburg expulse sans motif, d'un débit *(Krug)* qu'il lui avait loué un nommé Martin Dombrowski, le dépouillant, de plus, de son petit patrimoine (une vache, un bœuf et diverses provisions de blé et d'avoine) ; l'électeur ordonne prompte justice (le 4 mai 1697), mais sa compassion pour les « pauvres sujets », dont la vie est déjà assez amère *(sauer)* par le temps qui court, ne peut apporter des remèdes suffisants. Il en est là comme dans le comté de Ravensberg (2), où s'élèvent dès lors contre un grand propriétaire, Frédéric Mathias Korff, dit Schmising, de vives plaintes qui se reproduiront sans cesse jusque sous le règne suivant ! Il n'y a pas de justice pour le sujet contre les autorités *(Obrigkeiten)*, et les campagnes en souffrent naturellement.

L'industrie et le commerce sont alors relativement prospères. Bien que la réglementation la plus minutieuse demeure en usage, avec des commissaires inspecteurs qui surveillent maitres et compagnons, et avec de nombreux monopoles, le

(1) Cf. A. B., R. 7, n 79 9.
(2) *Ibid.*, R. 34, n 178 d et e.

gouvernement cherche à faciliter, comme l'a déjà essayé le Grand Électeur, l'accès de la maîtrise ; diverses ordonnances en font foi, notamment celle du 17 mai 1688 qui interdit la détermination d'un nombre fixe de maîtres (défense, il est vrai, mal respectée par l'électeur lui-même), et celle du 29 mars 1690 touchant l'admission à la maîtrise à Berlin. Les industries acclimatées de longue date dans chaque province, tissage de la laine, draperie et brasserie un peu partout, mais plus spécialement dans les pays du centre, pêche en Prusse, toilerie dans la région westphalienne, saunerie dans le duché de Magdebourg et le comté de Mark, sont encouragées. C'est ainsi que Danckelman imprime une activité remarquable à l'exploitation des salines de Halle. L'électeur exige le quart des eaux-mères *(Soole)* et réclame la propriété de celles qu'on n'exploite pas, de sorte que des bouilleurs *(Pfänner)*, riches autrefois, ne peuvent prendre qu'un faible essor ; l'État, du moins, recueille d'importants bénéfices, et des progrès techniques considérables sont réalisés à partir de 1693, grâce au conseiller de Schmettau, qui introduit les procédés employés à Allendorf, en Hesse. L'industrie des toiles, en déclin à Minden, prospère dans le comté de Ravensberg, et la fabrication y est améliorée grâce à un contrôle établi depuis 1687 (1). Les mines du comté de Mansfeld, mines de cuivre, de charbon et même d'argent, augmentent leur production à partir de 1691, sous l'impulsion de Danckelman, principal actionnaire d'une compagnie privilégiée.

Quantité d'industries nouvelles apparaissent. Les réfugiés français y contribuent particulièrement. Ils ne se contentent pas de perfectionner ce qui existe, comme la draperie ; ils fondent de tous côtés des fabriques de bas, de chapeaux, de gants, de tapis, des mégisseries, des papeteries, des raffineries de savon. L'électeur ne leur marchande ni les privilèges ni les monopoles : ainsi à Orelly pour sa fabrique de crêpes de Berlin, à Fleureton pour sa papeterie de Burg,

(1) Celui des *Leggen*, de *Legebank* ou *Legetisch*, endroit où l'on étirait à plat les toiles pour les éprouver.

transférée à Prenzlau en 1694, à Pierre Le Roy pour sa savonnerie de Wesel (1690 et 1693). Certaines industries de luxe, celles de la soierie, des fils d'or et d'argent, des glaces et miroirs, des verres et cristaux, s'installent dans la Marche : si la soierie végète, faute de matière première, la tréfilerie de Cœlln, que dirigent successivement, après Kraut, les frères Bosse de Leipzig et le conseiller Schindler, donne d'assez bons résultats ; il faut signaler également la fabrique de glaces de Neustadt sur la Dosse, dirigée par l'habile Henri de Moor, attiré de Copenhague.

L'ancienne politique se maintient qui interdit presque absolument le travail industriel dans les campagnes pour le concentrer dans les villes (1). Les idées protectionnistes continuent également à prévaloir. On frappe l'exportation des matières premières et l'importation des produits étrangers de droits considérables, parfois même de prohibition ; toutefois, malgré les édits contre l'exportation de la laine et de la potasse, en 1690-1691, malgré les droits mis depuis 1689 sur un grand nombre de marchandises du dehors (droits allant de 10 à 25 pour 100 *ad valorem*), il n'existe pas encore de système régulièrement suivi; les douanes sur les routes ou sur les fleuves *(Land* ou *Wasserzölle)* et les douanes dans les ports *(Seezölle)* sont conçues moins comme un organisme protecteur que comme un instrument fiscal, auquel on fait rendre le plus possible.

La pratique ne laisse pas de provoquer des protestations et des représailles, par exemple en Poméranie suédoise, en Saxe, en Brunswick. Par contre, des efforts sont tentés de temps à autre pour s'entendre avec les pays voisins, au prix de concessions mutuelles. La revision des tarifs de douane à Crossen sur l'Oder en 1694 a lieu d'accord avec l'Autriche, et ménage les marchands de Breslau en Silésie. Des négociations sont

(1) On le voit dans de nombreux documents concernant les pays de l'ouest, par exemple la résolution électorale de Cœlln, 7 janvier 1692, prise sur la plainte des tailleurs d'Herford et des drapiers de Bielefeld. Cf. A. B., R. 34, n 98 f.

entamées avec la Suède pour le commerce de Stargard par l'Ihna (1694-1696), avec la Hollande et l'Angleterre de 1692 à 1696 pour le commerce de la Prusse orientale, avec Brême et Hameln en 1696 pour la libre navigation du Weser. Du côté de l'est, Jean Reyer obtient à Moscou en 1689 le passage pour les échanges avec la Perse, et le traité, signé par Danckelman avec les représentants du tsar en juin 1697, assure la liberté de commerce réciproque en Brandebourg-Prusse et en Russie, moyennant le paiement des droits usuels. Du côté de l'ouest, des relations directes sont nouées entre la Prusse et l'Espagne par le réfugié Pierre Pinet en 1690, et, après avoir interdit tout rapport avec la France en avril 1689, l'électeur ferme les yeux sur l'importation des sels et vins français par l'entremise de vaisseaux neutres.

Ces mesures et l'ouverture de plusieurs foires ou marchés n'ont pas toujours sur le commerce la répercussion désirée : si la recette des douanes et péages du Rhin double presque de 1693 à 1698, ce qui indique un progrès du mouvement économique dans les provinces de l'ouest, le nombre des vaisseaux diminue dans le port de Kœnigsberg, où une grande réforme a été en vain tentée en 1690 (1), et, au centre, le commerce par l'Elbe périclite. Non seulement ce commerce est gêné par les hésitations du gouvernement au sujet de l'exportation des céréales, laissée libre en général durant cette période (sauf 1692-1693), mais il l'est par la prétention de Hambourg d'exiger l'arrêt des navires dans son port et le paiement de taxes de transit, en vertu de son droit d'échelle *(Stapelrecht)*. Le conflit sur ce point est permanent, et des deux côtés on reste intransigeant : le grand port de l'Elbe ayant acheté par diverses concessions la promesse d'une trentaine de marchands et bateliers de Magdebourg, Tangermünde et Berlin de s'arrêter au passage (1er juillet 1696), l'électeur fait poursuivre et condamner à l'amende les signataires du contrat. Hambourg demeure néanmoins l'entrepôt où s'ap-

(1) D'une part, pour abolir certains privilèges exorbitants des bourgeois de la ville, d'autre part pour stimuler leur activité.

provisionne la cour électorale, et de là arrivent à Berlin par la « poste de cuisine » *(Küchenpost)*, toutes les délicatesses de la table ; de plus, le canal Frédéric Guillaume qui unit l'Oder à la Sprée devient, malgré ses trop nombreux péages (28 entre Breslau et Hambourg), une voie commerciale importante, de la Silésie à la mer du Nord ; La Rosière est frappé en 1694 de l'activité du trafic par eau.

Quelques règlements spéciaux témoignent de la sollicitude de Danckelman pour les questions économiques : tels l'édit du 14 octobre 1693 sur les livres de comptes (qui ne doivent plus servir en justice au bout de six mois), et l'édit du 7 décembre 1695 sur le prêt à intérêt. Détail curieux, le taux légal du prêt entre chrétiens ne doit pas dépasser 8 pour 100, tandis qu'entre juifs et chrétiens, il peut aller jusqu'à 12 pour 100 pour un an, et même jusqu'à 24 pour 100 si c'est pour moins de temps, parce que le prêt est souvent pour les juifs le seul moyen d'existence. Un fonctionnaire qui tient du magistrat et du policier *(Fiskal)*, et dont le rôle croîtra bientôt singulièrement, est chargé de surveiller l'application de cet édit.

D'autre part, des travaux publics sont entrepris de tous côtés pour améliorer les voies de communication ou en ouvrir de nouvelles. Plusieurs ordonnances s'occupent de l'entretien des routes, de la construction des ponts, de la réparation des digues (notamment la grande ordonnance du 30 décembre 1695), de la navigabilité des cours d'eau. Danckelman fait établir des écluses sur la Saale, de 1694 à 1697, pour faciliter le transport par eau du sel de Halle, et en 1697, la navigation est ouverte entre cette ville et l'Elbe. En Prusse, un canal est commencé à partir de 1689, entre Labiau et la rivière Gilge, en vertu d'un contrat passé avec la veuve du gouverneur de Pillau, de Truchsess-Waldbourg (1). Les postes, que dirige Danckelman, sont l'objet de ses soins. Le tarif de 1694 pour les lettres et les voyageurs est intéressant à étudier : on y voit

(1) Cf. A. B., R. 7, n 195 a : contrat du 9 juin 1689, et documents postérieurs jusqu'en 1709.

que l'affranchissement d'une lettre pour Amsterdam coûte 2 *groschen* 1/2 (7 sous 1/2), pour la Suède 5 *groschen*, pour l'Italie ou la Russie 7 ; en comparaison, le tarif des voyageurs qui paient 3 *groschen* (9 sous) par mille (7 kil. 1/2) et 6 *groschen* à chaque relai, semble plus modéré, d'autant plus que chacun a droit à 20 ou 30 livres de bagages en franchise.

Le commerce d'outre-mer, qui avait tant préoccupé le Grand Électeur, n'est pas abandonné, mais il végète. En vain Frédéric III menace-t-il les Hollandais de représailles pour leurs pirateries sur la côte de Guinée; il obtient seulement en 1690 la restitution d'Accada, et en 1694 une indemnité de 42 000 florins. Une tentative, en octobre 1688, pour créer à Emden une compagnie américaine, échoue piteusement, et la compagnie africaine, dont Raule reprend la direction en 1690 après en avoir été momentanément exclu (1), passe en grande partie entre les mains d'actionnaires hollandais (1692). Elle prétend alors opérer aux Antilles aussi bien qu'en Afrique, et a des démêlés non seulement avec les Hollandais, mais encore avec les Danois à Saint-Thomas et avec les Anglais à Tabago ou à Saint-Eustache. Les corsaires français d'ailleurs n'épargnent pas ses navires, et la situation est très mauvaise à la fin de 1697, en dépit d'un rapport optimiste des directeurs (le 31 janvier 1698), qui est un véritable trompe-l'œil. Malgré cet échec, presque fatal, des visées coloniales, on peut dire que Danckelman a eu sur l'essor économique de l'électorat une bienfaisante influence.

Il en est de même dans le domaine intellectuel.

Sans doute l'électeur a des idées étroites en matière religieuse; nous en possédons un curieux témoignage dans la profession de foi de sa fille, Louise Dorothée Sophie, rédigée à l'âge de quatorze ans, en 1693, et qui contient des expressions d'une naïveté et d'une exagération surprenantes. Le calvinisme ardent et l'esprit formaliste de Frédéric III provoquent de regrettables abus. Les ordonnances pour l'observa-

(1) Au profit de Knyphausen, d'Eberhard Danckelman et de son frère Jean.

tion du repos dominical, qui sont fréquemment renouvelées (décembre 1689, octobre 1690, juillet 1693), abondent en prescriptions tracassières : interdiction de travailler, d'ouvrir les magasins, de vendre victuailles ou boissons avant cinq heures de l'après-midi, en dehors des choses nécessaires à la vie ; défense de goûter les plaisirs les plus innocents, comme de danser ou de se promener en voiture, etc. Les paysans, qu'il s'agit, il est vrai, d'instruire autant que d'évangéliser, sont astreints à suivre le catéchisme. Les jours de prières et d'expiation *(Busstage)* reviennent constamment. D'autre part, dans son aversion pour tout ce qui n'est pas « réformé », Frédéric III est prêt à traiter sévèrement catholiques, juifs et luthériens ; il s'inquiète des progrès du papisme en Prusse (1), et ordonne en 1694 de punir les fonctionnaires du duché qui feront élever leurs enfants chez les jésuites en Pologne, c'est-à-dire les sacrifieront à Baal ; il interdit au chapelain de l'ambassade de France, le P. Pierre, resté à Berlin après le départ de l'ambassadeur, de dire la messe, et songe à prendre la même mesure pour la légation impériale en 1697 ; il fait expulser les juifs non privilégiés, et réduit à cent cinquante familles leur nombre autorisé dans les pays de Clèves-Mark (1696) : il surveille avec défiance les luthériens, qui sont encore plus intransigeants que lui.

Cependant la tolérance demeure un principe du gouvernement électoral : l'attitude hostile aux catholiques, dictée par l'indignation contre les édits de Louis XIV, ne dure pas ; les représailles projetées n'ont pas lieu ; prêtres et moines continuent à aller et venir librement dans les diverses provinces. Les juifs sont nombreux (un millier à Berlin), et quelques-uns, qui servent de bailleurs de fonds, obtiennent des privilèges. Certains pasteurs luthériens, désireux de vivifier leur foi, comme Spener à Berlin et Francke à Halle, sont encouragés, et Daniel Ernest Jablonski, prédicateur de la cour de-

(1) On le voit s'indigner en 1690 du refus du curé *(parochus)* de Kœnigsberg, de célébrer dans son église un jour d'expiation *(Busstag)*, ordonné par lui. Cf. A. B., R. 7, n 72 b.

puis 1693, commence dès cette époque ses démarches en vue de l'union religieuse; j'y reviendrai, ainsi que sur le piétisme dont l'influence va croissant.

Le centre de la vie intellectuelle dans l'électorat est alors Halle plutôt que Berlin. L'enseignement primaire et même le secondaire sont peu favorisés : si l'école de Joachimsthal est installée dans une maison de la capitale en 1688, il ne se fonde guère d'établissements du même genre; à peine peut-on mentionner la Friedrichsschule, école réformée, à Francfort-sur-l'Oder (1694), et l'école latine ouverte en 1697 à Glaucha, près de Halle, par Francke, à côté de ses œuvres populaires, de son *Pædagogium* et de son orphelinat. Les anciennes universités de Kœnigsberg, de Francfort et de Duisbourg, disposant de ressources minimes, ne déploient qu'une faible activité; l'électeur et Danckelman se préoccupent en vain d'améliorer le traitement des professeurs et d'attirer les étudiants par des bourses *(stipendia)*; malgré l'ordre, renouvelé en janvier 1691, de payer régulièrement par trimestres les dépenses de l'Université de Duisbourg (sur le produit des licences de Rühbrort), les professeurs ont souvent à réclamer leur traitement en retard (1). Un nouveau foyer d'enseignement supérieur est du moins créé en 1694, dans le duché de Magdebourg.

Déjà au seizième siècle l'électeur Albert de Mayence y avait songé, et le pape avait accordé un privilège en 1531, stipulant des statuts semblables à ceux de l'Université de Bologne. Le projet est repris en 1690, au moment où le juriste Christian Thomasius, chassé de Leipzig par les luthériens orthodoxes, vient de s'installer à Halle, comme professeur de droit général. L'électeur, au retour d'une cure à Carlsbad, passe là en 1691, et, à l'instigation de Danckelman, jette les bases de la future université, qui doit remplacer l'*Académie* de jeunes nobles *(Ritterakademie)* du Grand Électeur : il prévoit 2 400 thalers pour le traitement des professeurs, dont quel-

(1) Cf. A. B., R. 34, n 58 a 1.

ques-uns sont déjà appelés (les théologiens Breithaupt et Francke, le juriste Stryck). En 1692, le célèbre publiciste Louis de Seckendorf est nommé chancelier, et sa mort prématurée (en décembre) n'arrête pas l'élan donné. Les cours sont commencés à cette époque et l'affluence des étudiants est remarquable (449 en 1693) ; enfin, après l'étude de divers projets et mémoires, dus notamment à Francke et au ministre Fuchs, et après la publication d'un diplôme impérial en octobre 1693, l'Université est solennellement inaugurée le 11 juillet 1694, pour l'anniversaire de l'électeur (1).

La fondation de l'Université de Halle est un événement de premier ordre. Le nouvel établissement végète durant quelques années, le nombre des étudiants descend à 237 en 1696, et l'on voit des professeurs, comme Jean Pierre Ludevig, qui enseigne la philosophie et le droit, en même temps que l'histoire, faire jusqu'à six, sept et huit heures de leçons *(collegia)* par jour, pour un salaire de famine (200 thalers par an). Malgré tout, la jeune université, dont l'éclat sera grand bientôt, et qui a pour *recteur magnifique* le petit prince électoral, prend déjà une importance considérable. Elle garde, comme les vieilles universités, un caractère confessionnel, mais avec cette nouveauté que son luthéranisme, accepté par l'électeur réformé, a des tendances plus larges; elle est destinée à former comme un trait d'union entre luthéranisme et calvinisme. Ce n'est pas une université moderne, mais elle cherche à unir plus intimement la science au droit et aux lettres, par deux enseignements nouveaux, celui de l'histoire (avec Stryck, Cellarius, Ludevig, en attendant Boehmer), celui des sciences naturelles (avec Hoffmann et Stahl). L'électeur ordonne en 1696 de livrer désormais pour la dissection *(Zur Anatomie)* à la Faculté de médecine les cadavres de tous les condamnés. C'est enfin, et l'originalité de la création réside là essentiellement, une université d'État, non pas dotée

(1) Cf. A. B., R. 52, n 159 1, où se trouve un mémoire de Ludevig du 15 août 1730, plein de renseignements sur l'histoire de l'Université. J'ai emprunté aussi des faits aux *Registraturbücher* de Magdebourg, *passim*.

une fois pour toutes, mais émargeant au budget, pour une somme susceptible de s'accroître selon les besoins, soumise d'autre part plus étroitement au souverain qui peut lui imposer une discipline plus stricte, lui demander aussi plus de services. Cette orientation nouvelle aura sa répercussion sur les autres universités et sur tout l'État prussien.

La protection accordée à l'instruction publique va de pair avec celle des lettres, sciences et arts, qui prennent un rapide essor dès les premières années du nouveau règne, comme on le verra dans la suite.

En somme, à la considérer dans son ensemble, l'administration de Danckelman a été digne d'éloges, et sur plusieurs points féconde. Pourquoi faut-il que ces heureux résultats aient été viciés par le caractère du régime, par la faiblesse de l'électeur, par la raideur orgueilleuse de son premier ministre, par la corruption et les intrigues de son entourage ! Parvenu par la faveur, Danckelman devait être renversé par un autre favori. Il tomba dans une révolution de palais.

CHAPITRE III

DISGRACE DE DANCKELMAN ET COMMENCEMENTS DE WARTENBERG (1) (1697-1700)

Depuis longtemps l'orage grondait et Danckelman était menacé. Ses mérites devaient compter pour bien peu le jour où l'on aurait persuadé l'électeur, si jaloux de son autorité, que son ministre le dirigeait absolument, ou contrecarrait ses vues. Les causes de la disgrâce sont multiples, mais toutes plus ou moins se ramènent à celles-là.

L'argument servit notamment les ennemis de Danckelman, et ils étaient nombreux. Les grands seigneurs le considéraient comme un intrus : tels le jeune colonel de Dœnhof, le maréchal de la cour de Lottum, et les deux comtes de Dohna, Christophe, le chef des Grands Mousquetaires, et son frère Alexandre, conseiller secret réel. Christophe, que l'électeur traitait en intime et appelait du petit nom de *Peter*, avait

(1) SOURCES : Manuscrits des Archives de Berlin. Publications de documents déjà cités, notamment *Corpus* de MYLIUS, *Acta Borussica*, FIEDLER (Relations vénitiennes), SCHÜCK (documents d'histoire coloniale), les lettres de la duchesse Sophie publiées par BODEMANN, de Frédéric Ier publiées par BERNER, de Sophie Charlotte publiées par DOEBNER, et en outre : MEINECKE, *Danckelman's Sturz. Briefe Friedrichs III an die Kurfürstin Sophie* (1697-1698), dans *Hist. Zeitschr.*, LXII, 1889 ; BREYSIG, *Aus den Denkwürdigkeiten zweier brdg^er Staatsmänner* (N. B. de Danckelman et L. de Guericke), dans *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, IV, 1891 ; *Mémoires* déjà cités de FRÉDÉRIC II, DOHNA, PŒLLNITZ et ANHALT (autobiographie).

OUVRAGES : Ouvrages déjà cités de DROYSEN *(Politique prussienne)*, KLAPROTH et COSMAR, SCHMOLLER (*Studien*, 1884), KOENIG *(Berlin)*, SEIDEL (*Hohenzollern-Jahrbuch*, t. IV), RIEDEL (sur les finances), BREYSIG (procès de Danckelman, 1889), RICHTER *(Raule)*, et en outre : L. VON RANKE, *Ueber den Fall des brdg^en Ministers E. v. Danckelmann* (1697-1698), dans ses œuvres (S. W.), XXIV, 2e édition, 1877 ; BRESSLAU, *Der Sturz des Oberpraesidenten E. von Danckelmann*, Berlin, 1878.

quitté la cour, en grande partie parce qu'il ne pouvait supporter les airs arrogants du « gros Danckelman » (1694) ; retiré dans ses terres, à Mohrungen en Prusse, il y vivait heureux, avec la chasse, la pêche, une compagnie « raisonnable » et surtout une belle bibliothèque, mais il ne perdait aucune occasion de discréditer le favori : lors du voyage de Frédéric III à Kœnigsberg, en 1697, il lui mit sous les yeux une médaille, récemment frappée en l'honneur de Danckelman et de ses frères, et les représentant comme les sept planètes, avec une légende flatteuse. L'électeur, choqué, fut sur le point, paraît-il, de révéler le changement qu'il préparait. Après les nobles, les ministres. Parmi eux, Paul Fuchs et son gendre Schmettau semblent avoir été les plus acharnés ; Frédéric II en juge ainsi. Même ceux que l'*Oberpraesident* avait protégés étaient prêts à se retourner contre lui : le chancelier Unverfehrt, par exemple, le feld-maréchal Barfuss, le secrétaire Ilgen, surtout Kolbe de Wartenberg, originaire du Palatinat, cavalier accompli, dont l'ascendant était considérable ; La Rosière écrivait dès 1694 que si Danckelman gouvernait « l'esprit » de l'électeur, Kolbe gouvernait « son cœur ».

Le parti contraire au ministre avait, en outre, un appui très important dans l'électrice. Sophie Charlotte n'aimait pas Danckelman, qui combattait son influence et mettait l'électeur en garde contre elle ; elle lui en voulait de ses allures autoritaires, de sa « tyrannie », comme elle l'écrivait un jour à sa mère, de sa défiance à l'égard de la Maison de Brunswick, rivale naturelle de la Maison de Brandebourg. Elle lui en voulait aussi de son intervention importune dans certaines questions où elle avait son mot à dire, comme celle de l'éducation de son fils. Quand il s'agit de choisir un gouverneur au Kurprinz, Danckelman songea à un de ses frères (1) ; l'électrice s'y opposa et réussit à faire nommer Alexandre de Dohna. Il semble bien que c'est d'elle que partirent les coups décisifs.

(1) Klaproth et Cosmar disent son fils, par erreur.

Sa correspondance avec sa mère, Sophie de Hanovre, témoigne de son animosité, et Sophie, qui voyait dans le favori le principal obstacle au bonheur conjugal de sa fille, faisait chorus : elle le rangeait parmi ceux « qui rendent de mauvais offices aux femmes » : elle inventait mille griefs invraisemblables, allant jusqu'à l'accuser de se griser tous les jours, l'après-midi, de sorte qu'il lui restait seulement le matin pour travailler ! Aussi devait-elle applaudir des deux mains quand l'électeur annonça à « sa très gracieuse maman », qu'il n'avait plus de raisons pour ne pas vivre dans les meilleurs termes avec son épouse.

Les manières hautaines de Danckelman aggravaient sa situation. Il rudoyait son entourage, brusquant courtisans, conseillers secrets ou ministres, traitant Kolbe presque en domestique, refusant à l'électrice des sommes modiques, morigénant même l'électeur et lui prêchant l'économie. Il se savait pourtant épié, miné, et prévoyait qu'à la longue il ne pourrait se maintenir. Sans attacher trop d'importance à l'anecdote qui le montre, en 1695 (1), dans une brillante fête offerte à l'électeur, s'approchant de lui et parlant sans amertume de sa disgrâce prochaine, il paraît certain qu'il se faisait peu d'illusions. De bonne heure, il demanda à se retirer pour raisons de santé ; il revint ensuite plusieurs fois à la charge. Ses ennemis finirent par obtenir de Frédéric III de le prendre au mot : le 4 décembre 1697, une lettre autographe du prince, apportée par Barfuss, pleine d'ailleurs d'expressions de gratitude pour ses bons services, lui accorda son congé, qu'une patente du 6 décembre rendit officiel. Les charges de maître héréditaire des postes et de président de la régence de Clèves, et la capitainerie de Neustadt, lui étaient laissées ; il pouvait croire, suivant le mot de Guericke, qu'il s'en tirerait avec « une douce retraite ». Mais Christophe de Dohna l'a dit : « Un homme de cette espèce tombe rarement à demi. » Quelques jours à peine étaient écoulés qu'un revi-

(1) Dohna en parle, et Pœllnitz dit tenir la chose de Mme de Bülow, grande maîtresse de la maison de l'électrice.

rement imprévu se produisait, dû certainement aux intrigues de ses ennemis qui craignaient un retour de faveur et accumulèrent les calomnies, dû aussi en partie à des imprudences en actions et en paroles : Danckelman avait, en effet, continué à recevoir des ministres étrangers, avisé les agents électoraux et les États provinciaux qu'il se retirait de son plein gré, peut-être brûlé ou déchiré des papiers qu'il devait remettre sous scellés. Pendant ce temps, sachant combien le maître était faible et facile à ramener, la faction contraire empêchait soigneusement une entrevue. Bref, le 12 décembre, l'ancien ministre reçut l'ordre de se rendre à Neustadt; le 20, sur le bruit faussement répandu qu'il se préparait à la fuite, il était arrêté et conduit à la forteresse de Spandau.

Il avait suffi de quelques semaines pour changer en défiance et en haine un attachement presque aveugle, pour faire croire à Frédéric III que sa bonté avait été surprise, et qu'il avait joué durant des années le rôle de dupe : Danckelman avait voulu « faire l'électeur » ; il avait commis force fourberies; il avait, pour mieux régner, jeté la division dans son intérieur. Les lettres de Frédéric à sa belle-mère, celles de Sophie Charlotte à sa mère, permettent de suivre presque jour par jour l'évolution qui s'opéra dans l'âme du prince, habilement travaillé : dès le début, il se félicite de la paix rendue à son foyer; puis il pense qu'il était temps d'agir, « car il n'était plus le maître, mais le serviteur » ; enfin il en vient à suspecter l'honnêteté du ministre, à se plaindre qu'il ait disposé de sa bourse « sans ordre », à le considérer comme un « coquin » *(Schelm)* qui devra passer en prison « la suite de ses jours ». En vain Guillaume III d'Angleterre intercède en sa faveur, par l'entremise de son envoyé Stepney, et le duc Frédéric IV de Holstein-Gottorp, par son agent du Cros; à ce dernier qui la sollicite, Sophie Charlotte réplique en riant : « Je voudrais vous servir, monsieur..., mais vous savez que les princesses n'ont point de crédit et qu'on ne les épouse que pour avoir des enfants » ;

parodie malicieuse de la façon de parler de Danckelman.

Une fois le favori par terre, tout le monde s'évertua à le piétiner ; il passa bientôt pour criminel, et l'électeur ordonna de faire son procès, après une vaste enquête dont il se réservait de publier les pièces. Le projet témoigne d'une confiance abusive, car l'enquête allait prouver, moins la culpabilité de l'accusé que la méchanceté et l'ingratitude des accusateurs. Sur les seize mémoires, rédigés en janvier et février 1698 par des ministres ou des fonctionnaires, dont la plupart étaient les obligés de Danckelman, deux à peine sont impartiaux, celui du conseiller Rhetz, qui ose déclarer ne rien savoir, et celui de Creutz qui se borne à un blâme modéré ; les autres sont des réquisitoires, souvent à allure de pamphlets (celui de Barfuss), parfois avec des regrets hypocrites (ceux de Fuchs et de Schwerin), tous destinés à noircir l'ancien favori, en alléguant, faute de faits précis, les bruits qui courent. Vainement le prévenu réclame-t-il des éclaircissements ; on ne lui en fournit pas et, au bout de plusieurs semaines, quatre commissaires, dont deux sont ses ennemis personnels (Barfuss et Lottum), le soumettent à un long interrogatoire. Danckelman, embarrassé, gêné par l'oubli de certains détails, répond, d'une façon générale, par des dénégations. De Spandau, on le transfère à Peitz, au delà des solitudes du Spreewald (mars 1698), et là seulement on lui communique l'acte d'accusation en trente et un points ; il rédige un mémoire justificatif et l'envoie en juillet, puis l'affaire reste en plan plus de trois ans. L'instruction passe de main en main ; les premiers commissaires sont remplacés par d'autres, sous la présidence du fiscal Mœller, auquel succède Duhram, qui procède à de nouveaux interrogatoires (janvier 1702). Tout cela pour conclure en septembre 1702 qu'il faut ordonner une nouvelle enquête, plus étendue, ou déclarer la peine purgée après quatre ans de prison, ou faire grâce.

L'électeur ne prend aucun de ces trois partis. Malgré l'insuffisance flagrante des pièces à conviction, malgré l'aveu de Duhram qu'on n'a pu arriver à des résultats sérieux, et une

invite manifeste à la miséricorde (1), il reste impitoyable. Il a fait confisquer, sans mandat légal, les biens et maisons de Danckelman; il a exclu son ancien ministre de l'amnistie, édictée en 1701 à l'occasion du couronnement royal; il refuse tout secours à sa femme et à ses enfants. En novembre 1707 enfin, lors de la naissance de son premier petit-fils, il consent à comprendre Danckelman dans une mesure de grâce, pêle-mêle avec des criminels de droit commun. Le malheureux est autorisé à quitter Peitz, après avoir prêté le serment d'*Urfede*, à condition de ne pas sortir de l'électorat et de rester au moins à deux milles (quinze kilomètres) de Berlin. Fixé à Cottbus, avec une pension de 1 000, puis 2 000 thalers, il ne sera gracié pleinement que sous le règne suivant.

Si l'on examine les accusations, sous le poids desquelles on a cherché à l'accabler, on est frappé de leur partialité, ou de leur faiblesse, voire de leur inanité. On peut les classer en trois grandes catégories, selon qu'elles concernent les défauts personnels du ministre, son administration intérieure, ou sa politique extérieure. Le premier groupe contient peut-être les griefs les plus solides : l'arrogance de Danckelman, son esprit dominateur, ses calculs intéressés pour lui et les siens, étaient assez évidents, mais à qui la faute sinon au maître qui avait tout permis, lorsqu'il n'avait pas encouragé? D'ailleurs on exagérait beaucoup : Barfuss, par exemple, pour prouver l'insolente ambition du favori, prétendait qu'en contresignant les actes il avait peu à peu placé plus haut son paraphe, jusqu'à toucher celui de l'électeur! La plupart des reproches relatifs à l'administration intérieure ne tiennent pas debout : tels celui d'avoir entravé le cours de la justice, en couvrant indûment son frère Guillaume Henri, chancelier de Minden, impliqué dans une affaire de fausse monnaie, celui d'avoir mis le désordre dans certaines caisses financières, celui d'avoir commis des irrégularités dans l'exploitation ou la concession de divers monopoles industriels. Il en est de même de sa po-

(1) Duhram s'excuse de sa franchise en vantant la justice de son seigneur qui est « comme un ange de Dieu », et « peut entendre le bon et le mauvais ».

litique étrangère : on n'a pu prouver aucune des nombreuses accusations de corruption formulées contre lui, et dans la question du projet de royauté ses adversaires se sont ridiculement contredits, les uns l'accusant de s'y être opposé, ce qui est peut-être à moitié vrai, les autres de l'avoir soutenu, ce qui n'eût pas été pour déplaire à l'électeur. La longue liste des méfaits de Danckelman se réduit en fin de compte à peu de chose, surtout à des imprudences ou des maladresses. Christophe de Dohna, qui le détestait, s'est étonné des mesures de rigueur prises à son égard ; il avoue en ignorer la raison.

Le malheur est qu'avec l'*Oberpraesident* tombèrent ses meilleurs collaborateurs, et qu'il fut remplacé par un incapable. Les conséquences furent surtout fâcheuses au point de vue économique. Ému du triste état de ses finances, que Stille lui avait signalé, et qu'il imputait injustement à ses ministres, Frédéric III ordonna, dès décembre 1697, une enquête approfondie. Knyphausen et Kraut, d'abord membres de la commission d'enquête, ne tardèrent pas à en être chassés, et mis eux-mêmes sur la sellette. Knyphausen mourut au milieu du procès. Quant à Kraut, il s'en tira en versant 50 000 thalers et en signant un *Revers,* où il reconnaissait n'avoir pas toujours défendu les intérêts de l'électeur, comme il l'aurait dû ; gracié en 1699, il parvint ensuite à prouver son innocence et obtint de rentrer dans sa charge (1705). La disparition de Knyphausen et le renvoi, au moins momentané, de Kraut, nuisirent à l'administration des finances (1). La disgrâce de Raule ne nuisit pas moins au commerce extérieur : le directeur de la marine, accusé de s'être enrichi en se faisant concéder illégalement le monopole du commerce des bois à Havelberg, fut traité presque aussi durement que Danckelman. Enfermé à Spandau en décembre 1698, il y resta jusqu'en 1702, bien qu'on lui eût extorqué, à force de menaces, une sorte d'aveu de ses torts (avril 1699), et que l'électeur eût fait

(1) On doit signaler également la retraite, durant quelques mois, de Daniel Ludolf Danckelman, commissaire général de guerre, un des frères les plus capables du premier ministre.

grâce; ses biens ayant été confisqués, notamment sa propriété de Rosenfelde (qui devint dès 1701 Friedrichsfelde) et sa maison du Werder, il alla se fixer à Hambourg en 1705; sans cesse malade, il y traîna jusqu'à sa mort (1707) une existence misérable, en dépit d'une pension de 1000 thalers.

Un nouveau personnel s'installa alors aux affaires. Un gentilhomme polonais, Samuel de Chwalkowski, déjà vice-président de la *Hofkammer,* fut mis à la tête des finances, le général Barfuss eut la guerre et la police, Fuchs les affaires étrangères avec Ilgen. Plusieurs de ces hommes avaient de l'expérience et du mérite. Mais au-dessus de tous fut placé un favori, qui ne possédait aucun talent d'administrateur, et dont l'influence devait vicier les meilleurs choix.

Jean Casimir Kolbe, né à Metz en 1643, fils d'un noble exilé du Palatinat, avait d'abord été attaché au service de la princesse palatine de Simmern, tante de Frédéric, « de laquelle il était écuyer, et quelque chose de plus encore, si l'on en croit le journal amoureux d'Allemagne ». Venu à la cour du Grand Électeur, qui l'avait nommé conseiller, il avait plu au prince électoral, « principalement par sa manière de monter à cheval » (La Rosière). Depuis l'avènement de Frédéric III, Kolbe était devenu successivement capitaine à Oranienbourg (1690), commandant du château de Berlin (1691), prévôt de la cathédrale d'Havelberg (1694), grand écuyer, puis grand chambellan (1696), ce qui était la charge la plus considérable à la cour de Brandebourg, l'électeur étant archi-chambellan du Saint-Empire. Il ne pouvait guère être l'ennemi de Danckelman, qui l'avait protégé, mais il était son émule et fut poussé contre lui par sa femme qui prétendait disputer le pas à la femme de l'*Oberpraesident;* il employa donc son crédit à le renverser. Une fois parvenu au pouvoir, il chercha à le conserver par tous les moyens : au ministre sévère et morose, mais capable, succédait le favori obséquieux, prêt à tirer de sa situation le plus de profit possible, et cherchant dans la flatterie le point d'appui que l'autre trouvait dans sa supériorité d'homme d'État. Chargé

en 1697 de l'inspection des maisons de plaisance électorales, nommé en 1698 directeur de l'*Économie,* en 1699 capitaine de tous les *Aemter* de la cassette, en 1700 maître général des postes, il eut l'intelligence de se borner d'ordinaire aux affaires de la cour, et de laisser les autres, avec les responsabilités, aux ministres compétents (1). Comblé de biens par l'électeur, il fut fait par l'Empereur en 1699 comte de Wartenberg, et sa femme, une parvenue vulgaire, se trouva au premier rang dans l'entourage électoral. Au dire de Podewils, même les ennemis de Danckelman furent déçus, en constatant « qu'on n'avait point changé de *bouteille,* mais seulement de *bouchon* ».

Le changement était pire en réalité. Frédéric avait prétendu d'abord être son premier ministre à lui-même, comme il le disait à l'ambassadeur français, Des Alleurs, en juin 1698 ; mais il manquait trop de volonté et d'esprit de suite pour tout diriger, et à l'influence dominante de Danckelman succéda celle de Wartenberg. Or, avec le premier, les grands intérêts de l'État passaient avant le reste, et le ministre, sans s'oublier lui-même, n'hésitait pas à combattre les projets ou les goûts du prince, lorsqu'il les jugeait dangereux. Avec le second, l'intérêt personnel du favori prima tout, les deniers publics furent mis au pillage, le désir du maître fit loi. Sans doute, durant les premières années, l'administration parut s'inspirer des mêmes principes qu'auparavant ; déjà, cependant, certains faits graves se produisaient : l'extension des dépenses, surtout pour constructions, pensions et frais de représentation, et, comme conséquence, l'aggravation de la fiscalité. A court d'argent, on cherchait des expédients, on inventait de nouveaux impôts, tel cet impôt sur les carrosses et les perruques qui, introduit en 1698, fut en partie triplé en avril 1700. D'ailleurs les ministres relativement capables devaient peu à peu être écartés et remplacés par des créatures de Wartenberg. Le pire favoritisme allait sévir en Brandebourg durant plus de dix ans.

(1) Un rescrit du 9 avril 1700 le dispensa, par exemple, d'assister aux séances de la *Hofkammer,* à cause des fonctions plus importantes qui l'absorbaient.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE FRÉDÉRIC III (1)
(1688-1700)

Si, au point de vue intérieur, les années qui précèdent la chute de Danckelman forment une époque à part, on peut, dans l'histoire des relations avec les puissances étrangères au temps de Frédéric, distinguer deux périodes, celle qui précède et celle qui suit l'acquisition de la dignité royale (en janvier 1701). Le dessein de royauté, particulièrement cher à un

(1) Sources : A. B., *Registraturbücher (Publica)*, 1688-1700, et les documents diplomatiques concernant les différents États. A. E., *Correspondance de Brandebourg*, 1688-1700.

Recueils de documents déjà cités : *Theatrum Europæum;* Londorp, *Acta publica;* Moerner, *Kurbrandenburgs Staatsverträge,* 1867 ; d'Avaux, *Négociations;* Fiedler *(Relazioni);* Bodemann et Berner (lettres de l'électrice Sophie et correspondance de Frédéric Ier); La Rosière, *État de la cour de Brandebourg en 1694;* Breysig (Souvenirs de deux hommes d'État allemands, 1891). En outre : Ranke, Mémoire de Spanheim « sur les conjonctures de 1688 », dans sa *Französ. Gesch.*, S. W., XII; Klopp, *Die Werke von Leibniz,* 11 vol., Hanovre, 1864-1884; Schulte, *Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden,* II, 1892; *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France* (1648-1789), Paris, 1884 ss., notamment XVI (Prusse) 1901 et XVIII (Diète germanique) 1912; F. Martens, *Recueil de traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères,* V (Allemagne, 1656-1762), Saint-Pétersbourg, 1880.

Ouvrages : Ouvrages déjà cités de Droysen (Politique prussienne), Strecker *(Meinders),* Salpius *(Fuchs),* Haake (*Schöning,* et années 1688-1689), *Hohenzollern-Jahrbuch,* surtout IV (Berner, sur la politique extérieure de Frédéric Ier, et Jaehns sur les campagnes de la guerre), VIII (Seidel sur Hohenzollern et Mecklembourg), XI (Schuster sur Hohenzollern et Wettin).

En outre : Max Immich, *Geschichte des europäischen Staatensystems, 1660-1789,* Munich et Berlin, 1905; Jany, *Die brandenburgischen Hilfstruppen Wilheems von Oranien* (1688), dans *Forsch. zur brdg. u preuss. Gesch.*, II, 1889; Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Grossbritanien,* Vienne, 1875 ss.; Bresslau, *Leibniz als Politiker,* Berlin, 1870; V. Zwiedineck-Südenhorst, *Die öffentliche Meinung in Deutschland 1650-1700,* Stuttgart, 1888; V. Schaumburg, *Kœnig Friedrich I und der Niederrhein, die Erwerbung von Moers und Geldern,* Berlin, 1878;

prince infatué de sa puissance, a été le pivot du règne au point de vue extérieur, comme il est à tous égards son principal titre de gloire. J'en raconterai à part les origines et le développement. Il ne faut pourtant pas négliger les autres événements dont Frédéric a dû s'occuper, soit avant, soit après la réalisation de son projet capital. La grandeur et l'ambition de Louis XIV à l'ouest, les exigences de l'Empereur au centre, la rivalité des puissances scandinaves, de la Pologne et de la Russie à l'est, imposaient au petit Brandebourg, en mal de royauté, de redoutables épreuves. Voyons comment l'électeur s'en est tiré, avant de conquérir le prédicat éclatant de Majesté.

Les défauts du souverain et du régime ont pesé sur la politique extérieure comme sur l'administration, peut-être même plus encore, parce que Frédéric s'en occupa personnelle-

Schulte, *Markgraf L. W. von Baden und der Reichskrieg gegen Frankreich* (1693-1697), I, Karlsruhe, 1892; Meinecke, *Brandenburg und Frankreich 1688*, *Hist. Zeitschr.*, LXII, 1889; Prutz, *Brandenburg und Frankreich 1688-1689*, dans Raumer, *Hist. Taschenbuch*, 6e série, IV, 1885; du même, *Franzosisch-polnische Umtriebe in Preussen* (1689), dans *Deutsche Zeitschr. für Geschichtswissenschaft*, II, 1889; Œlsner, *Elisabeth Charlotte, Herzogin von Orléans*, dans Raumer, *Hist. Taschenb.*, 4e série, V, 1864; Siemsen, *Kurbrandenburgs Anteil an den kaiserlichen Wahlkapitulationen* (1689-1742), Weimar, 1909; Fester, *Die armirten Stande und die Reichskriegsverfassung*, Francfort, 1886; Pribram, *OEsterreich u. Brandenburg* (1688-1700), Prague et Leipzig, 1885; Wild, *Lothar Franz von Schœnborn* (1693-1729), Heidelberg, 1904; Preuss, *Kurfürst Joseph Clemens von Koln*, dans *Forsch. zur Gesch. Bayerns*, XI, 1903; Haake, *Konig August der Starke*, Munich et Berlin, 1902; Doeberl, *Bayern und Frankreich, vornehmlich unter Kurfürst Ferdinand Maria*, Munich, 1900; Heigel, *Quellen und Abhandlungen zur neueren Geschichte*, Munich, 1884; Bodemann, *Herzogin Sophie von Hannover*, dans Raumer, *Hist. Taschenb.*, 6e série, VII, 1888; Elster, *Gesch. der stehenden Truppen im Herzogthum Braunschweig-Wolfenbüttel* (1600-1806), 2 vol., Leipzig, 1899-1901; Schwarte, *Die neunte Kur und Braunschweig-Wolfenbüttel*, Munster, 1905; Wagner, *Herzog Christian Louis I* (1658-1692), Berlin, 1906; du même, *Der Güstrowsche Erbfolgestreit*, 2 parties, Schwerin, 1902-1903; Klopp, *Gesch. Ostfrieslands*, 3 vol., Hanovre, 1854-1858; Bresslau, *Joseph Auguste du Cros, ein diplomatischer Abenteurer*, dans Raumer, *Hist. Taschenb.*, 6e série, IV, 1885; Waitz, *Schleswigholsteinsche Landesgeschichte*, Kiel, 1864; *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, X, Rome, 1907 (Hiltebrandt, *Die polnische Kœnigswahl von 1697*); Simon, *l'Allemagne et la Russie; origines de leurs rapports*, Paris, 1896; Brückner, *Peter der Grosse*, Berlin, 1879; Waliszewski, *Pierre le Grand*, Paris, 1897; du même, *Marysienka, reine de Pologne* (1641-1710), Paris, 1898.

ment davantage, avec sa faiblesse et son indécision. Sur ce terrain, d'ailleurs, il se trouva sans cesse entravé. On a fort bien dit qu'avant 1700 il avait toujours été dans la dépendance de l'Empereur, tenu d'abord par un engagement antérieur qui était une faute en même temps qu'une méchante action, le *Revers* de 1686 (1), puis par une faveur en expectative, la permission sollicitée de se faire roi. Sans doute, grâce à Danckelman en partie, l'orientation adoptée par le Grand Électeur dans ses dernières années fut maintenue, mais la nécessité d'être prudent, des mécomptes du côté de Vienne, des ambitions territoriales qui ne pouvaient se satisfaire qu'aux dépens de la Suède, furent des pierres d'achoppement; de là quelque incohérence dans la pratique, en dépit du principe d'hostilité contre la France, qui fut dès le début, quoi qu'on en ait dit, un des traits dominants du système, et semblait garantir une ligne de conduite ferme. Doit-on pour cela condamner absolument l'électeur, comme l'a fait récemment un historien allemand, et stigmatiser ses inconséquences? Plus d'indulgence paraît de mise à qui mesure toutes les difficultés de la situation. Uni étroitement au prince d'Orange dans l'été de 1688, et lié à l'Empereur par des pactes anciens, publics et secrets, Frédéric avait par cela seul à craindre une attaque de la France; en relations cordiales avec le roi de Danemark, son cousin, il n'en entretenait que de correctes avec le roi de Suède qui possédait la Poméranie antérieure et intriguait en Holstein; il se défiait de la Pologne avec laquelle ses sujets prussiens nouaient des intrigues suspectes; il ne pouvait guère utiliser la vague amitié des Russes. Le secrétaire Jean Reyer Czaplitz, envoyé à Moscou, y obtint en janvier 1689 une série de déclarations qui équivalaient à peu près à un traité d'amitié et de commerce, mais on refusa de le laisser s'installer comme résident dans la vieille capitale, presque fermée encore aux occiden-

(1) Par lequel il avait promis secrètement de restituer dès son avènement le cercle de Schwiebus, cédé alors à son père par l'Autriche, en échange de prétentions bien plus considérables en Silésie.

taux. En outre, s'il avait résolu de donner à sa politique une couleur religieuse, protestante, il lui était impossible de ne pas voir dans l'Empereur catholique un chef auguste, et dans la Suède luthérienne un obstacle à ses accroissements naturels. Il prétendait à la fois marcher d'accord avec l'Autriche et se soustraire à l'obligation de lui restituer Schwiebus. Il considérait les Français et les Polonais comme des ennemis, ou du moins des voisins dangereux, tout en sentant le besoin de les ménager plus ou moins. Autant de conditions contradictoires et de problèmes insolubles! Il convient d'en tenir compte à Frédéric avant une sentence trop sévère, et de se demander si ses allures embarrassées, et même l'incohérence de sa politique, n'étaient pas quasi fatales.

Les premières années virent s'éclaircir l'horizon et se dissiper quelques nuages. Ainsi l'attitude du Brandebourg dans le grand conflit occidental se précisa peu à peu. C'est à la fin de septembre 1688 que Louis XIV, désireux de prévenir ses ennemis et se trompant d'objectif, donna l'ordre d'envahir le territoire de l'Empire germanique; dans les trois mois suivants, ses troupes s'emparèrent aisément de la rive gauche du Rhin, mais en soulevant les vieilles haines allemandes, sans arrêter le principal ennemi de la France. Guillaume d'Orange profita de l'erreur du Roi Très-Chrétien comme de l'aveuglement du roi de Grande-Bretagne, et, traversant la Manche dès que les vents « papistes » cessèrent de souffler, alla en novembre-décembre renverser son beau-père, Jacques II. Au milieu de ces événements, dont le résultat final était difficile à prévoir, l'électeur agit avec plus de duplicité que de vigueur. Il serait puéril de le lui reprocher : l'Empereur était absorbé par la guerre turque, au sud de la Hongrie; l'Empire n'avait d'armée que sur le papier; le roi de Pologne, Sobieski, aigri par le mariage Radziwill, avait peine à n'y voir, comme l'y exhortait Alexandre de Dohna, qu'une action « imputable à la faiblesse du sexe » ; il prêtait l'oreille aux suggestions de l'ambassadeur français, qui le pressait d'attaquer le duché de Prusse; la France enfin pouvait ruiner

les possessions occidentales du Brandebourg, duché de Clèves et comté de Mark. Sans avoir la moindre velléité de s'entendre avec Louis XIV, Frédéric jugea indispensable de ne pas précipiter la rupture : tout en chargeant Grumbkow de remettre aux États Généraux les 6 000 auxiliaires promis à son cousin Guillaume III, et en se concertant avec les membres du cercle de Westphalie pour garnir Cologne de défenseurs, il enjoignit à Spanheim d'écarter les soupçons à Paris, et parut disposé à écouter les propositions du nouvel envoyé français à Berlin, Gravel de Marly. Son importance était telle qu'on lui offrait des subsides pour sa seule neutralité, qu'on le leurrait d'espérances d'agrandissement en Silésie, qu'on allait même jusqu'à lui permettre de fournir éventuellement son contingent à l'armée des cercles ; c'est ce qu'il appelait un jour lui donner « carte blanche » (1).

Cependant il avait pris parti pour Joseph Clément de Bavière, reconnu archevêque-électeur de Cologne par le pape, contre le candidat français, Guillaume de Furstenberg, illégalement élu par la majorité du chapitre ; il refusait de rappeler les troupes, destinées à couvrir les Provinces-Unies durant l'expédition d'Angleterre, qu'elles facilitaient ainsi sans y participer ; il multipliait les témoignages de dévouement à l'égard de Guillaume d'Orange, lui envoyant successivement le comte d'Espense en novembre 1688, Alexandre de Spaen et Wolfgang de Schmettau en janvier et février 1689, afin de resserrer « cette bonne et étroite amitié » qui était « un des meilleurs et des plus solides fondemens du bien de la religion et de toute la cause commune » (2) ; il cherchait à grouper, pour repousser l'invasion des territoires de l'Empire, un petit nombre de princes, aussi résolus que lui. Gravel le vit se rendre à Magdebourg et conclure un accord secret avec l'électeur Jean Georges III de Saxe, le duc Ernest

(1) Cf. A. B., *England*, R. XI, n 73, conv. 12. Instructions à Thomas Ernest Danckelman, 20 janvier 1690.

(2) *Ibid.*, n 73-75, conv. 10. Instructions en français à d'Espense, 27 novembre 1688.

Auguste de Hanovre et le landgrave Charles de Hesse (22 octobre 1688) : un corps d'armée, dont l'effectif pouvait s'élever à 22 000 hommes, devait être immédiatement rassemblé sur le Rhin moyen, près de la vallée de la Lahn.

On disait la mesure défensive, mais elle était évidemment prise contre la France. Gravel entendit d'ailleurs l'électeur, cachant mal son jeu, parler du roi de façon peu amicale, et s'écrier en pleine table « qu'il ne restait plus d'autre sûreté aux princes de l'Empire, que celle qu'ils trouveraient à la pointe de leurs épées ». Dès lors il semblait que le sort en fût jeté. Si des deux côtés on s'obstina à négocier encore, c'est que Louis XIV tenait à tenter l'impossible pour ramener Frédéric et que celui-ci ne demandait qu'à gagner du temps : il continua les pourparlers sans ralentir ses préparatifs de guerre, s'abouchant à Clèves avec Waldeck, puis se rendant à La Haye (décembre 1688). Même après avoir rappelé Spanheim de Paris et avoir reçu les adieux de Gravel (à Minden, en janvier 1689), il chercha à ajourner la rupture complète, mais il eut soin d'avertir les Hollandais de ne pas prendre ombrage « des *innocentes* négociations » que conduisait pour lui en février le ministre danois à Paris. Ce n'était plus qu'un trompe-l'œil. Les opérations militaires étaient commencées : Schœning, en dépit de ses inclinations secrètes, était forcé de passer le Rhin et d'attaquer Sourdis qu'il battait à Uerdingen (1), presque malgré lui (mars 1689). Au lendemain du succès de la Révolution anglaise et de l'avènement de Guillaume III, le temps des ménagements était passé (2) : l'électeur pouvait, sans trop d'imprudence, jeter le masque, et laisser éclater ses sentiments anti-français qu'il avait jusque-là cherché à dissimuler (3).

Les campagnes de 1689 et 1690 sur le Rhin furent néan-

(1) Ou Ordingen.

(2) C'est alors que Frédéric envoya proposer une étroite alliance contre la France aux deux électeurs de Bavière et de Cologne, par Sylvestre Jacques Danckelman. Cf. A. B., *Baiern*, R. XI, n 33, conv. 5.

(3) Les ambassadeurs vénitiens, Cornaro et Venier, en 1690-1692, insistent sur ces dispositions qui ne leur avaient pas échappé.

moins gênées par des hésitations. En 1689, les Brandebourgeois s'emparèrent d'abord de quelques bicoques comme Kaiserswerth, dont la prise fut célébrée à l'égal d'un rare exploit (juin 1689), puis le siège de Bonn, dirigé par l'électeur en personne, se prolongea jusqu'en octobre, retardé par des contre-ordres à plusieurs reprises. En 1690, un voyage de Frédéric en Prusse ralentit l'action de ses troupes, qui ne prirent pas part à la bataille de Fleurus ; elles se bornèrent ensuite à occuper des positions défensives en avant de Bruxelles. Sans doute la mésintelligence des généraux ou leur insuffisance était cause en partie de cette inertie : pendant le siège de Bonn, Barfuss et Schœning avaient failli un jour en venir aux mains près de la tente électorale, et seul, le départ de Schœning, passé au service saxon en 1691, mit un terme à ces fâcheux incidents (1). Mais la lenteur des opérations tint surtout aux questions restées en suspens dans le nord et l'est, au peu d'empressement mis par les puissances maritimes à accorder certaines satisfactions vivement désirées, à la rudesse de l'Autriche, réclamant sèchement l'exécution d'engagements importuns. Je me borne à mentionner les difficultés continuelles soulevées par des princes allemands, comme ceux de la Maison de Brunswick, au sujet du partage des *quartiers*, c'est-à-dire des contributions imposées aux membres des cercles voisins pour subvenir aux frais de la lutte contre la France.

Du côté du nord et de l'est, l'électeur pouvait avoir maille à partir avec deux puissances en particulier, la Suède et la Pologne. Depuis longtemps le Brandebourg, plus ami du Danemark que de la Suède, quoiqu'il fût l'allié des deux, s'inquiétait de l'ambition suédoise et était soupçonné à son tour de menées louches en Poméranie : des conflits de limites surgissaient fréquemment, où s'entretenait cette mutuelle défiance, et depuis un an, reprenant les visées paternelles,

(1) Le comte Ménard de Schomberg avait eu aussi des démêlés avec Schœning, et le maréchal, père du comte, s'en est plaint vivement à l'électeur dans une lettre du 5 novembre 1689. Cf. A. B., *England*, R. XI, n 75, conv. 11.

Frédéric poussait de son mieux une intrigue, en vue d'acquérir pacifiquement Stettin, le grand port de l'Oder. Un gentilhomme, envoyé à Rome à la fin de 1687, Frédéric-Bogislas de Dobrczenski (1), avait sollicité l'ex-reine Christine de céder au Grand Électeur, son plus proche héritier, certaines prétentions sur la couronne suédoise, notamment 2 millions de thalers de créances; on aurait ensuite exploité la situation, pour obtenir peut-être une partie de la Poméranie. Frédéric III n'avait pas abandonné l'idée; il avait même fait proposer à Christine de venir se fixer à Clèves où il lui fournirait une pension de 15 000 thalers. La mort de la princesse à Rome, en avril 1689, n'arrêta pas l'intrigue, dont Falaiseau à Stockholm, Dobrczenski en Italie, tenaient les fils. Durant plusieurs mois on tenta de s'entendre avec le cardinal Azzolino, légataire universel de Christine, puis avec son neveu, Pompée. Ce n'est qu'en 1690 qu'on abandonna le plan chimérique, cause de perpétuels tiraillements avec la Suède (2).

Entre temps, une question délicate avait été tranchée, qui avait manqué provoquer une vaste conflagration sur les rives de la Baltique. Le duc Christian Albert de Holstein-Gottorp réclamait en vain depuis 1684 la restitution de ses possessions et de ses droits de souveraineté en Schleswig, dont l'avait dépouillé le roi de Danemark. Comme il était apparenté à la famille royale de Suède, la querelle menaçait de mettre aux prises les deux royaumes scandinaves. Un congrès, réuni à Altona près de Hambourg, travaillait à un arbitrage, mais Paul Fuchs, qui y représentait Frédéric III, était peu rassuré sur l'issue : Charles XI rassemblait des troupes et on craignait un débarquement de Suédois en Holstein. L'électeur, quoique favorable aux Danois, s'employa à leur arracher des concessions, et l'accord d'Altona (30 juin 1689) rétablit le duc de Holstein-Gottorp dans tous ses droits et biens. L'acte, que Frédéric III ratifia et garantit, écartait la menace d'hos-

(1) Ou Dobrzinski.
(2) Falaiseau, assez mal vu en Suède, en fut rappelé fin novembre 1689.

tilités immédiates, sans régler définitivement l'interminable conflit des deux branches de la Maison d'Oldenbourg. A diverses reprises encore, des bruits de guerre éclatèrent dans le Nord et tinrent en suspens les résolutions du Brandebourg.

La Pologne était, comme la Suède, un sujet de préoccupations. Non seulement le roi Jean Sobieski, mais aussi les nobles et magnats qui dirigeaient la « République », étaient plutôt malveillants pour l'électeur, duc de Prusse. Ce dernier, après avoir offert 1 200 hommes contre les Turcs, avait réclamé suivant l'usage et obtenu le renouvellement des anciennes alliances (juillet 1688) ; mais ses envoyés, le comte Alexandre de Dohna, Christophe de Wichert et Scultetus, eurent beaucoup de peine à calmer l'irritation soulevée par l'affaire Radziwill et à empêcher une intervention en Prusse. Ils n'hésitèrent pas à rechercher contre le roi l'appui de certains magnats, comme le grand général de Lithuanie, Sapieha. Par malheur, la manœuvre fut révélée par une lettre de Wichert interceptée ; Frédéric dut désavouer son agent, le rappeler (en septembre 1689), et même le punir de quelques mois de prison à Peitz. Finalement, la médiation du pape ayant réglé l'affaire Radziwill, la guerre turque continuant, et la crainte salutaire d'une invasion suédoise en Livonie aidant, l'effervescence polonaise s'apaisa ; par cela même également l'humeur rebelle des sujets prussiens. Lorsqu'en 1690 Frédéric III vint se faire prêter à Kœnigsberg le serment de foi et hommage, la cérémonie eut lieu sans incident, et deux envoyés polonais, le prince Lubomirski et Stanislas Sczuka, y assistèrent pour recevoir l'hommage éventuel dû à la couronne de Pologne (1). Les relations avec Sobieski, sans devenir excellentes, s'améliorèrent dans la suite, grâce à l'habileté du baron Jean d'Hoverbeck, qui passa alors de l'ambassade de Copenhague à celle de Varsovie.

Menacé par ses ennemis déclarés ou secrets, l'électeur n'était pas toujours bien traité par ses amis. Les deux puis-

(1) En vertu de l'article VII des traités de 1657.

sances maritimes, par exemple, que dirigeait son cousin, Guillaume d'Orange, depuis février 1689, comme stathouder de cinq provinces en Néerlande et roi en Grande-Bretagne, avaient bon besoin de son aide; elles ne songeaient guère pourtant à l'en récompenser (1). Le rêve de Frédéric était une Triple-Alliance, purement protestante : ses envoyés à La Haye et à Londres avaient ordre de la proposer, et se heurtaient à une mauvaise volonté évidente. D'autre part, le Brandebourg était besoigneux et quémandait des subsides; on ne disait pas non, mais on ajournait l'échéance : Guillaume III ne voulait pas pour ses débuts imposer à ses nouveaux sujets anglais de trop lourdes charges financières, et parlait d'attendre la soumission de l'Irlande. L'électeur se rabattait-il sur le retour de Schomberg qu'il réclamait pour commander ses troupes : Guillaume assurait Spaen et Schmettau à tour de rôle qu'il ne pouvait se passer du maréchal pour son expédition d'Irlande (mars et avril 1689). En réponse à ses protestations de dévouement, car il faisait dire au roi d'Angleterre de disposer des armées du Brandebourg comme des siennes, Frédéric n'obtenait que de vagues compliments et remerciements ; tels ceux que lui apporta lord Lexington au milieu de 1689. Les demandes positives étaient passées sous silence. Il est vrai que quelques-unes étaient assez indiscrètes et durent déplaire à Guillaume III : ainsi Schmettau était chargé, dans ses instructions du 1er mars 1689, d'aborder la question du stathoudérat, en insinuant que, si Guillaume ne gardait pas cette charge, elle pourrait être avantageusement conférée à un membre de la Maison de Brandebourg, à un des fils de l'électeur, si l'électrice lui en donnait un second, ou bien à un de ses frères, au margrave Albert ou au margrave Charles. Sur ce point qui fut souvent traité par ses ministres, les désirs de Frédéric trouvèrent peu d'écho à Whitehall.

Loin de se rebuter, l'électeur multiplia les avances. Il ne se

(1) Ce qui suit, d'après les actes des Archives de Berlin, *England,* R. XI, n 73, conv. 11 et 12.

résigna pas seulement à renoncer au maréchal de Schomberg; il autorisa aussi son fils, le comte Ménard, à passer en Angleterre (août 1689). Après d'Espense, Spaen et Schmettau, sans parler de Bonnet de Saint-Germain, neveu de Spanheim, qui correspondait de Londres, il expédia encore outre-mer son chambellan, Kolbe de Wartenberg (novembre 1689), puis Thomas Ernest Danckelman, un des frères du premier ministre : Danckelman, chargé surtout d'insister sur le besoin urgent de subsides, devait remplacer Schmettau près de Guillaume III, mais il s'arrêta assez longtemps à La Haye pour conférer avec lord Portland, l'ancien Bentinck, et n'arriva à Londres que le 28 mai 1690. Deux jours auparavant, Schmettau avait signé à Westminster avec les ministres anglais un traité d'alliance, offensive et défensive contre la France, défensive contre tout autre agresseur; seulement, on n'y parlait toujours pas de subsides, et Danckelman trouva le roi, qu'il suivit en Irlande, peu soucieux des embarras pécuniaires du Brandebourg.

Cette question essentielle allait être réglée dans les Pays-Bas, par l'initiative d'une tierce puissance, bien plus pauvre que l'Angleterre et les Provinces-Unies, mais à laquelle les promesses, peu sûres il est vrai, ne coûtaient pas; je veux dire l'Espagne, qui depuis un an était en guerre avec Louis XIV. Déjà, en mars 1689, Frédéric Guillaume de Diest, l'envoyé électoral en Hollande, avait conclu, avec le ministre de Charles II à La Haye, une convention pour introduire dans la Gueldre espagnole quelques centaines de soldats brandebourgeois; en 1690, le même envoyé négocia avec le marquis de Gastañaga, gouverneur des Pays-Bas espagnols, une série d'actes stipulant d'importants subsides, non seulement au nom du roi d'Espagne, mais encore au nom des États Généraux et de l'Angleterre. En vertu du principal accord, signé le 7 septembre dans le camp espagnol, l'électeur s'engageait à entretenir, été et hiver, une armée de 20 000 hommes sur la rive gauche du Rhin et de la Moselle, moyennant 40 000 thalers (ou 100 000 florins hollandais) par mois,

payables moitié par l'Espagne, moitié par les puissances maritimes. Il fallait faire peu de fonds sur la parole de l'Espagne, et un engagement, pris pour les Anglais et les Hollandais, avait besoin d'être ratifié par les intéressés. Cet engagement n'avait d'ailleurs qu'une valeur restreinte, l'argent des subsides devant être fourni par des contributions levées en France. L'acte du 7 septembre 1690 fut du moins une base de négociations, et les États Généraux ne tardèrent pas à le confirmer en ce qui les concernait (Maëstricht, 23 décembre 1690).

Un mois après, Guillaume III, vainqueur en Irlande, revenait sur le continent et débarquait à La Haye, accueilli avec enthousiasme par les princes ennemis de la France, ou par leurs ambassadeurs et leurs généraux. Frédéric III fut un des premiers à le saluer et à le féliciter; il resta même en Hollande près de deux mois, attendant d'être admis dans la grande alliance qui, en 1689-1690, avait groupé successivement l'Empereur, les Provinces-Unies, l'Angleterre, l'Espagne et la Savoie. Le 23 mars 1691, on consentit enfin à l'introduire dans cette auguste société; on ne lui promit du reste rien de plus qu'aux autres contractants, à savoir la défense de ses droits; comme presque toute son armée était employée dans les Pays-Bas, les puissances maritimes prenaient ses États sous leur protection; Guillaume III, en particulier, prévoyait des mesures contre une attaque suédoise; l'électeur devait en revanche coopérer à la lutte contre la France, et la continuer avec les alliés sans interruption, jusqu'au rétablissement des clauses de la paix de Westphalie et de celle des Pyrénées. Le traité fut signé par Schmettau qui, depuis le milieu de l'année précédente, représentait le Brandebourg au congrès des alliés à La Haye, et qui allait y rester.

L'histoire des relations de Frédéric III avec les puissances maritimes de 1688 à 1691 prouve le peu de cas que celles-ci faisaient de ses intérêts; durant près de trois ans, elles n'avaient cessé de réclamer ses secours et d'utiliser ses troupes, sans lui accorder en échange l'argent qui lui man-

quait, sans même lui donner la satisfaction de le traiter en égal. Et quand elles voulurent bien tenir compte de ses légitimes désirs, ce ne fut que partiellement et à des conditions onéreuses. Après son accession « pure et simple » à la grande alliance, le Brandebourg continua à être traité en puissance mercenaire et subalterne, dont les troupes pouvaient être réparties par petits paquets sur tous les théâtres de la guerre, au gré des bailleurs de fonds. Cependant quelques phrases de Guillaume III sur la succession d'Orange, interprétées trop favorablement, suffirent à contenter son crédule cousin, qui le quitta plein d'illusions.

Il lisait mieux dans le jeu de l'Empereur, sans oser lui résister en face, et pour cause : le pacte secret de 1686 ne le livrait-il pas pieds et poings liés, pour ainsi dire ! Dès le début de son règne, on s'était empressé de le lui rappeler ; il avait répondu qu'il tiendrait la parole donnée, mais qu'il ne fallait pas trop le presser : l'affaire le préoccupait extrêmement et l'empêchait de dormir, tant il craignait les reproches de ses ministres qui ne se doutaient de rien (juillet 1688). L'ambassadeur impérial, Fridag, avait accordé le délai, d'accord avec les ministres Kœnigsegg et Stratman, dont l'humeur conciliante contre-balançait dans la « conférence » impériale l'intransigeance de Kinsky ; mais ce n'était qu'un répit. Au milieu de l'année suivante, Fridag revint à la charge ; il se montra si pressant que l'électeur, cette fois, dut mettre ses ministres au courant. Danckelman, désolé, déclara à Fridag qu'on avait certainement surpris la bonne foi de son maître ; à son instigation, Frédéric tenta de regimber. Le moment semblait bien choisi, l'Empereur ayant besoin de la complaisance des électeurs pour nommer Roi des Romains son fils, l'archiduc Joseph, à peine âgé de douze ans ; peut-être la circonstance permettrait-elle d'obtenir l'annulation du *Revers* de 1686. Le 19 septembre 1689, dans l'instruction rédigée par Fuchs pour Sylvestre Danckelman, envoyé à Augsbourg, où allait se réunir la diète électorale, Frédéric III donna des ordres en conséquence : les ministres impériaux devaient être avisés

que l'électeur n'irait pas à Augsbourg et ne consentirait à rien avant d'avoir reçu satisfaction « dans une si juste cause ». Langage étonnamment ferme, qui surprit les Impériaux sans les intimider. Ils savaient Frédéric trop honnête au fond, et aussi trop faible pour leur échapper; le traité du 1er avril 1686 le mettait à leur discrétion, aussi bien que la promesse signée de sa main. Ils firent connaître que, sur le point contesté, ils ne céderaient pas l'épaisseur d'un cheveu.

Frédéric dut baisser le ton. S'il s'excusa de se rendre en personne à Augsbourg, il s'engagea à munir ses représentants d'instructions favorables; Fuchs insinua même à Fridag qu'on se résignerait à restituer Schwiebus contre un équivalent en argent. L'Empereur consentant à donner les 100 000 thalers prévus en 1686 (1), et n'ayant pas la somme sous la main, l'affaire subit un nouveau retard. Elle n'était pas près d'être liquidée. L'électeur espérait toujours s'en tirer sans rendre le petit cercle silésien, se flattant, bien à tort, de fléchir à force de services la rigueur des Impériaux.

C'est dans ces conditions qu'eut lieu en janvier 1690 l'élection du Roi des Romains, véritable triomphe pour l'Empereur, car malgré les efforts des envoyés de Brandebourg (Sylvestre et Nicolas Barthélemy Danckelman), on raya de la capitulation électorale, calquée sur celle de 1658, les articles les plus gênants ; à peine si les Danckelman obtinrent, de leur côté, qu'on supprimât l'obligation de reconquérir les possessions de l'Ordre Teutonique, clause outrageante pour l'électeur, duc de Prusse!

Quand la question de Schwiebus fut reprise dans le courant de 1690, Frédéric formula de nouvelles exigences : outre les 100 000 thalers convenus, il réclama l'expectative de l'Ost-Frise, où son père avait déjà cherché à étendre son influence. La colère des Impériaux fut vive. Toutefois les déboires de la campagne en modérèrent l'explosion. A l'ouest, la victoire de Guillaume sur la Boyne, en Irlande, était

(1) A la place des seigneuries westphaliennes de Gimborn et Neustadt, qu'on se préparait à remettre à Frédéric, et que celui-ci avait paru d'abord préférer.

compensée par la mort de Schomberg, son meilleur général, et par les défaites de la flotte anglaise à Beachy-head, de Waldeck à Fleurus ; à l'est, les Turcs reprenant l'offensive enlevaient Nisch et Belgrade ; la Hongrie était de nouveau menacée. La cour de Vienne se vit forcée de ménager le Brandebourg, dont elle sollicita, moyennant finances, des renforts pour la guerre turque. Et Frédéric accueillit la requête, sans se faire trop prier : il empêchait ainsi un rapprochement redouté entre Léopold et Louis XIV; il atténuait sa détresse financière ; il se donnait un prétexte de plus pour ne pas lâcher Schwiebus. Le 24 décembre 1690, la convention de Cœlln sur la Sprée stipula la remise à l'Empereur d'un corps auxiliaire de 6 100 hommes (4 700 fantassins, 1 000 chevaux et 400 dragons) pour la prochaine campagne en Hongrie ; l'Empereur dédommageait l'électeur par le paiement de 150 000 thalers, et en versait en outre 200 000, en acompte, sur les subsides dus depuis l'alliance de 1686.

Au commencement de 1691, le Brandebourg se trouvait engagé dans deux terribles guerres, contre la France et contre le sultan. Sans doute la situation était meilleure qu'en 1688 : le péril suédois et le péril polonais étaient momentanément écartés, et des relations cordiales établies avec Angleterre et Hollande ; le Danemark était bien disposé, et Christian V allait le prouver en juin 1692 par un nouveau traité d'alliance. Pourtant il restait bien des points noirs à l'horizon. La disette d'argent se faisait cruellement sentir, vu l'insuffisance des subsides étrangers ; l'armée, plus nombreuse et aguerrie que jamais, était dispersée de l'Escaut au Danube, et de Hongrie en Piémont, où un bataillon, plus tard suivi de plusieurs autres, fut envoyé pour la première fois en 1691 ; l'effusion du sang brandebourgeois ne rapportait rien à l'État qu'un peu de gloire, et l'électeur, en dépit de son grand effort militaire, restait subordonné à ses alliés ; enfin il ne parvenait pas à régler d'une manière satisfaisante ses différends avec l'Empereur. Son loyalisme avait beau s'affirmer à chaque instant, on lui en tenait rarement compte, sans se soucier du reproche d'ingratitude.

Tandis que les contingents électoraux se battaient vaillamment sur tous les champs de bataille, fondant leur renommée dans les victoires comme celle de Salankemen en Hongrie (1691) où la cavalerie de Barfuss fit une charge décisive, et même dans les défaites aux Pays-Bas, à Steenkerke (1692) ou à Neerwinden (1693), Frédéric eut à résoudre en Allemagne plus d'un problème. Ce ne fut pas sans peine, et l'attitude de l'Empereur ne laissa pas de compliquer les choses.

La principale difficulté vint d'une Maison allemande, dont l'ambition remuante était sans cesse en éveil, la Maison de Brunswick. Elle était alors partagée en deux lignes principales, ligne aînée de Wolfenbüttel que dirigeaient ensemble des frères, Rodolphe Auguste et Antoine Ulric, ligne cadette de Lunebourg, subdivisée en deux branches sous Georges Guillaume de Celle et son frère cadet, Ernest Auguste de Hanovre; l'union de tous ces princes était d'ailleurs assurée par des pactes de famille, et celle des deux derniers par des engagements spéciaux, destinés à rassembler prochainement sous un seul chef les divers territoires de la ligne cadette. Placés au premier rang parmi les princes du Saint-Empire, les ducs de Brunswick, rivalisaient avec l'électeur de Brandebourg dans les vallées de l'Elbe et du Weser; leur politique ondoyante, qui passait de l'alliance française à l'alliance impériale, suivant l'intérêt du moment, leurs appétits territoriaux et leur esprit d'intrigue faisaient d'eux des voisins parfois dangereux, toujours incommodes. Le Grand Électeur les détestait et ne s'était résigné qu'à regret à un rapprochement; son fils, gendre d'Ernest Auguste et neveu par alliance de Georges Guillaume, eut fort à faire pour demeurer en bons termes avec eux. Il n'y réussit qu'au prix de maint sacrifice. Au lendemain de son avènement, il avait témoigné son désir d'entente en faisant évacuer une petite localité sur la frontière, Gartow, dont l'occupation avait irrité le Hanovre; en 1689, lors de l'extinction de la Maison de Saxe-Lauenbourg, il laissa Georges Guillaume enlever aux Saxons le duché, ainsi que le comté de Ratzebourg qui en dépendait, et

pourtant le Brandebourg avait, lui aussi, des prétentions sur l'héritage (1) ; de 1690 à 1693, il travailla de son mieux à faire entrer ou à maintenir les ducs de Brunswick dans l'alliance contre Louis XIV.

Il craignait autant que l'Autriche la formation d'un tiers-parti allemand qui, sous prétexte de neutralité, aurait favorisé les desseins de la France. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse-Cassel, et certains membres de la Maison de Brunswick étaient avec la Suède les principaux tenants de l'idée. Frédéric chercha à les en détourner l'un après l'autre. Avec le nouvel électeur saxon, Jean Georges IV (1691-1694), il eut une entrevue cordiale à Torgau, suivie du renouvellement de l'alliance défensive de 1681 (janvier-février 1692) ; des liens d'amitié personnelle furent même établis par la création de l'Ordre de la Bonne Amitié; mais Jean Georges IV continuait à écouter les avis de Schœning, l'ancien général brandebourgeois, tout acquis à la France ; ce danger ne fut écarté qu'après l'enlèvement de Schœning en Bohême, au milieu de 1692, et son emprisonnement dans une forteresse autrichienne. Avec son cousin, Charles de Hesse-Cassel, Frédéric eut la tâche plus facile ; il avait confiance dans les sentiments « patriotiques » du landgrave ; cependant, en 1693 encore, il redoutait l'effet des menées de Louis XIV. On en a la preuve dans les nombreuses missions diplomatiques, envoyées alors de Berlin à Cassel (notamment celles du colonel du Rosey et de Clamor von dem Busch, en janvier et février 1693) (2). Les Welfs étaient les plus malaisés à rallier, à cause d'une question qui les divisait, en même temps qu'elle inquiétait tous les princes allemands (3). Je veux parler des efforts tentés depuis quelques années pour introduire dans la Maison de Brunswick le droit de primogéniture et ériger en électorat le duché de Hanovre.

(1) Ce fut une faible compensation lorsque, le 6 décembre 1695, Frédéric se fit payer quelques milliers de thalers.

(2) Cf. A. B., *Hessen*, R. XI, n 117 a, conv. 4.

(3) Busch écrivait, le 26 février 1693, qu'elle arrachait « de gros soupirs » au landgrave de Hesse.

Ernest Auguste était le grand instigateur des deux mesures, d'ailleurs étroitement liées. Frappé de l'inconvénient des partages, qui dans la première moitié du siècle avaient effrité le beau domaine lunebourgeois, et oubliant qu'il en avait profité, ce cadet de famille rêvait de fonder une puissante dynastie. S'il lui manquait plus d'une des vertus que lui prête trop généreusement Leibniz, il était du moins très bien doué: secondé par une maîtresse femme, et servi par d'excellents ministres, comme Otto Grote, il avait su habilement mener sa barque. L'évêché d'Osnabrück et le duché de Hanovre ne lui suffisaient pas; il escomptait l'héritage de son frère, Georges Guillaume, peut-être aussi celui de ses cousins de Wolfenbüttel, et prétendait unir indissolublement toutes ces possessions en s'élevant au rang illustre d'électeur du Saint-Empire. Il préparait les voies, en négociant l'introduction du droit de succession, par primogéniture, que devait suivre l'érection d'un neuvième électorat. Ses cousins de Wolfenbüttel et ses fils s'opposaient au changement du droit successoral, l'Empire et l'Empereur à l'augmentation du nombre des électeurs; le Brandebourg, presque seul, s'y montrait favorable, non sans quelque appréhension. Ernest Auguste, en effet, ne reculait devant rien pour réaliser son dessein; il fut même sur le point, en 1691, de se jeter dans les bras de la France. Frédéric III, tout en le ménageant, crut nécessaire de s'entendre avec Rodolphe Auguste et Antoine Ulric de Wolfenbüttel, dont les troupes étaient relativement nombreuses; d'où l'alliance défensive de Cœlln (21 avril 1692), dont un article secret était dirigé contre le Hanovre. Mais à ce moment, Ernest Auguste triomphait des défiances de la cour de Vienne (1) et se liait à la coalition contre la France par deux traités (en mars et juin). Frédéric s'empressa de féliciter son beau-père et lui proposa de resserrer leur alliance; il conseillait seulement, pour ne pas surexciter certaines jalousies, d'ajourner l'investiture du

(1) Un protocole de la *conférence* impériale du 17 janvier 1692 énumérait encore tous les motifs qui militaient contre le neuvième électorat.

neuvième électeur. L'avis fut pris en mauvaise part à Hanovre, et l'Empereur passa outre dès le mois de décembre 1692. Pour parer à tout malentendu et regagner les bonnes grâces d'Ernest Auguste, le Brandebourg dut promettre de le soutenir envers et contre tous, et le traité du 23 décembre 1692, qui contenait cet engagement pour trois ans, fut complété au mois de janvier suivant par une alliance *perpétuelle* avec les deux ducs de Hanovre et de Celle.

Dans l'*imbroglio* hanovrien, Frédéric avait donné des preuves éclatantes à la fois de son esprit de conciliation, et de son loyalisme à l'égard de l'Empereur. Il y ajouta, en mars 1693, le don à l'Autriche d'un corps auxiliaire de 6 000 hommes contre les Turcs ou contre la France, et cela, non plus seulement pour une campagne comme précédemment, mais pour la durée de la guerre à l'est et à l'ouest. Concession d'autant plus méritoire que le premier corps d'armée envoyé en Hongrie y avait beaucoup souffert et n'avait pas obtenu les quartiers d'hiver sur lesquels on comptait. Tout fut inutile; les rapports du Brandebourg et de la cour de Vienne n'en devinrent pas plus sûrs, et la question de Schwiebus souleva d'orageuses discussions. Constatant l'invincible ténacité de l'Empereur sur ce point, Frédéric et ses ministres tentèrent d'enfler la liste des compensations : ils réclamèrent, par exemple, outre l'expectative, déjà demandée, de l'Ost-Frise, la reconnaissance du titre de duc de Prusse, que l'Autriche n'avait jamais consenti à accorder officiellement. Les pourparlers allaient leur train quand un incident faillit tout compromettre. L'électeur, venu à Crossen sur la frontière silésienne avec son corps auxiliaire, n'y trouva pas de commissaire impérial pour le recevoir (mai 1693) ; il crut à un affront prémédité et parla de faire revenir en arrière le général Brandt. Les excuses de l'Empereur et de son commissaire, le comte de Schafgotsch, apaisèrent cette colère, et l'intervention du comte Norbert de Kolowrat, nouvel agent impérial, qui vint saluer Frédéric durant une cure à Carlsbad, fit faire un grand pas à la négociation (juin-juillet 1693).

On était pourtant loin de s'entendre, et dix-huit mois encore furent nécessaires pour y parvenir. La disparition successive du chancelier aulique Stratman, de l'ambassadeur impérial à Berlin, Fridag, et du vice-chancelier d'Empire, Kœnigsegg (octobre 1693-février 1694), trois hommes d'État relativement bien disposés pour le Brandebourg, ne fut pas étrangère peut-être à ces retards. Enfin, tandis que Nicolas Barthélemy Danckelman bataillait à Vienne, l'accord se conclut à Berlin entre le successeur de Fridag, Kolowrat, et les ministres électoraux : le 20 décembre 1694, une convention stipula la rétrocession de Schwiebus, moyennant la reconnaissance par l'Empereur du titre de duc *en* Prusse, « sans pourtant faire tort aux droits de l'Ordre Teutonique » . En même temps des décrets impériaux concédaient l'entrée d'un réformé dans le Conseil aulique, et l'ouverture en faveur du Brandebourg d'une expectative impériale sur la principauté d'Ost-Frise, et diverses seigneuries en Souabe et en Franconie (notamment Limbourg et Speckfeld). Le 10 janvier suivant, le cercle de Schwiebus fut remis aux commissaires impériaux, non sans que Fuchs, chef de la délégation électorale, échangeât avec Kolowrat des paroles assez vives, exigeant qu'on rayât du recès de rétradition certains passages trop précis sur le « Revers » de 1686. Ainsi fut définitivement tranché, après plus de six ans de controverses passionnées, un différend qui avait mis le Brandebourg et l'Autriche à deux doigts d'une rupture; la médiocrité de l'enjeu semble, lorsqu'on y réfléchit aujourd'hui, hors de proportion avec la chaleur de la dispute ; il faut faire intervenir les facteurs moraux pour comprendre l'acharnement des deux parties, et discerner quelle satisfaction d'amour-propre pour l'une, quelle humiliation pour l'autre, contenait l'acte de 1694.

La résignation de Frédéric resterait inexplicable si l'on ne savait que des considérations spéciales pesaient alors dans la balance, et que l'espoir d'acquérir la couronne royale faisait supporter bien des choses. J'y reviendrai ailleurs en détail, mais il importe désormais de ne plus oublier une

circonstance, qui jusqu'en 1700 ne cessa d'influer, et fortement, sur tous les actes de l'électeur.

Ayant réglé l'affaire de Schwiebus, le Brandebourg s'attacha plus que jamais à la coalition de l'Empereur et des puissances maritimes. Jusqu'à la fin de la guerre, il remplit fidèlement ses engagements militaires, augmentant même son contingent, notamment en Italie (traités des 2 janvier et 2 mars 1694 avec le duc de Savoie). Les résultats furent médiocres, et la grande alliance, renouvelée à La Haye en août 1695, se trouva impuissante à écraser Louis XIV. Tandis que l'Autriche poussait vigoureusement les opérations contre les Turcs, une sorte de lassitude s'empara des belligérants à l'ouest, et aucune action décisive ne marqua les dernières campagnes.

Durant ces années de lutte, l'électeur réussit à terminer certains différends et à contracter quelques alliances, mais il vit se former une ligue de princes contre le neuvième électorat en 1695, et fut mal payé de son dévouement à l'Empereur. Les difficultés pendantes avec la Suède au sujet des frontières en Poméranie furent en partie tranchées par des actes de 1692, 1693 et 1694 : la petite ville de Gollnow et ses dépendances, sur la rive droite de l'Oder, furent notamment rendues aux Suédois, contre 50 000 thalers. C'était un sacrifice prévu depuis la paix de Saint-Germain. Il permit d'ailleurs un rapprochement avec le roi Charles XI pour la protection de la religion évangélique et l'exécution de la convention d'Altona (juillet 1696). D'autre part, un pacte de confraternité, promesse d'annexions futures, fut conclu le 30 novembre 1695 à Nuremberg avec les margraves franconiens, et les princes et comtes de Hohenzollern : le négociateur, Samuel Chwalkowski, y obtint pour l'électeur une sorte de droit de tutelle sur les pays de Hohenzollern (1).

En face des princes qui, comme l'évêque de Munster, les

(1) On peut signaler encore un acte analogue, conclu à Nuremberg le 10 mai 1696 avec le comte et la comtesse de Geyer, dont les possessions en Franconie furent assurées au Brandebourg après leur mort

ducs de Wolfenbüttel et de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel, et les margraves de Bade, s'unissaient au Danemark et aux électeurs ecclésiastiques contre l'érection du neuvième électorat, Frédéric III resserra ses liens d'amitié avec les électeurs laïques. Il soutint de son mieux son beau-père, le nouvel électeur de Hanovre, tout en prenant ses précautions contre les prétentions exorbitantes de la Maison de Brunswick dans le cercle de Basse-Saxe; il renouvela la vieille alliance défensive entre Brandebourg et Saxe, au lendemain de l'avènement de Frédéric Auguste à Dresde (30 octobre 1694); enfin il contracta avec l'électeur bavarois Max Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas espagnols depuis décembre 1691, des engagements précieux : en vertu de divers articles séparés, secrets et très secrets, le Brandebourg devait aider son confrère à se faire donner à vie le gouvernement des Pays-Bas, et recevoir en échange la partie inférieure de la Haute Gueldre, avec Gueldres et Venloo; le Bavarois promettait, moyennant d'infimes avantages, d'appuyer éventuellement les prétentions brandebourgeoises sur l'héritage d'Orange et sur celui de Neubourg (à Berg et Juliers); les deux électeurs se donneraient mutuellement secours pour s'élever à la dignité royale (1). Ce traité, qui ne fut pas ratifié, représentait du moins une vague assurance de bonne amitié. Frédéric du reste ne négligeait aucune occasion de flatter l'orgueil de Max Emmanuel, et il avait brillamment reçu, lors de son passage à Berlin en décembre 1694, sa fiancée, fille du roi de Pologne, Sobieski; prévenance admirable, car la princesse Thérèse Cunégonde était une sorte de sauvage, mal éduquée, qu'il fallut presque contraindre à l'entrevue, et qui surprit la cour de Berlin par ses bizarreries. Chwalkowski, chargé de la recevoir à Francfort-sur-l'Oder et de l'escorter à travers le Brandebourg, l'avait trouvée presque muette de timidité, et Frédéric III dut certainement prendre beaucoup sur lui pour féliciter

(1) Traité de Grandmont du 15 septembre 1696.

sans rire Max Emmanuel d'avoir choisi une épouse « aussi accomplie » (1).

Parmi les électeurs, il n'avait garde de négliger le roi de Bohême, qui ne faisait qu'un avec l'Empereur : il ne continuait pas seulement à fournir à Léopold des troupes pour la guerre, turque ou française (traité de Cœlln du 18 mai 1696); il accueillait aussi une requête, tendant à lui restituer voix et siège dans la Diète en tout temps, prérogative que l'électeur de Bohême avait perdue durant les troubles du quinzième siècle, ne gardant que le droit de voter aux élections impériales. La « réadmission » de la Bohême était un des premiers objectifs de la politique autrichienne, et Frédéric ne s'y montrait pas contraire. En dépit de cette condescendance, il comptait pour bien peu dans les conseils de l'Empereur; on le constata quand s'ouvrit la succession de Güstrow.

Avec le duc Gustave Adolphe, mort à la fin d'octobre 1695, s'éteignait la ligne de Mecklembourg-Güstrow. Une lutte de succession s'engagea entre les agnats, Frédéric Guillaume, duc de Mecklembourg-Schwerin, et son oncle, Adolphe Frédéric, propriétaire du petit pays de Mirow, noyau du duché de Strelitz. Le premier (2) réclamait l'héritage au nom du droit de primogéniture, contre le second, frère puîné de son père ; la question était litigieuse, le droit invoqué n'ayant été établi en Mecklembourg que dans le duché de Schwerin. L'électeur de Brandebourg était appelé à intervenir comme directeur du cercle de Basse-Saxe, avec ses co-directeurs, le roi de Suède et le duc de Brunswick-Celle ; tous trois s'entendirent à Hambourg (février et mars 1696) pour envoyer un corps d'occupation, que commanda le lieutenant-colonel suédois, Klinckowströhm, avec le concours d'un agent brandebourgeois, Viereck. Par contre, l'Empereur ordonna au comte de Eck, son ambassadeur auprès du cercle de Basse-Saxe, de séquestrer Güstrow, puis d'y installer le duc de

(1) Cf. A. B., *Baiern*, R. XI, 33, conv. 8, actes concernant le voyage de Thérèse Cunégonde (1694-1695).

(2) Neveu et successeur de Christian Ier Louis, depuis 1692.

Schwerin (décembre 1696-janvier 1697). Les directeurs du cercle de Basse-Saxe, en particulier Frédéric III, furent indignés de cette atteinte portée à leurs droits ; ils se liguèrent pour les faire respecter (Hambourg, 6 mars 1697) : un mois après, les troupes du cercle (un millier d'hommes) occupaient Güstrow ; le comte de Eck, qui se comportait insolemment, était empoigné sur l'ordre de Klinckowströhm, et emporté hors de la ville. A la suite de cet incident, la situation fut si tendue à Vienne que l'envoyé de Brandebourg, Nicolas Barthélemy Danckelman, fut rappelé (en mai). Les rapports diplomatiques entre Berlin et Vienne furent interrompus près d'un an (1).

Pendant ce temps, les pourparlers en vue de la paix générale étaient activement poussés à Ryswyk, et le congrès, où Schmettau, secondé par Nicolas Barthélemy Danckelman, représentait le Brandebourg, aboutissait enfin en septembre et octobre 1697. Ces négociations furent pour Frédéric une suite de déboires ; on commença par refuser des honneurs semblables à ses deux plénipotentiaires, et les Impériaux ne voulurent donner la main et le titre d'excellence qu'au premier ambassadeur, Schmettau. L'affront fut sensible à l'électeur. Il se flattait, du moins, d'être regardé comme partie contractante, après avoir été un des principaux belligérants. Louis XIV déclara qu'il n'avait pas de traité séparé à faire avec quelqu'un qui n'était son ennemi « que comme prince de l'Empire » ; l'Empereur était trop heureux de rejeter le Brandebourg dans la foule anonyme des petits États pour réclamer contre cette manière de voir, et les puissances maritimes n'insistèrent pas davantage. Tout ce que Schmettau obtint fut de faire stipuler le rétablissement de la paix de Saint-Germain dans les traités franco-anglais et franco-hollandais (art. XV et XIV), et de faire comprendre son maitre

(1) L'affaire de Mecklembourg ne devait être réglée qu'en mars 1701, par un traité partageant les possessions de Güstrow entre Frédéric Guillaume de Schwerin et Adolphe Frédéric, premier duc de Strelitz, mais établissant le droit de primogéniture dans les deux lignes, ce qui assurait leur union future.

dans le traité entre France et Empereur (art. VII). L'électeur avait sollicité avec un beau désintéressement la rentrée en France des réfugiés huguenots ; la démarche fut vaine, naturellement. « Je vois bien », écrivait Frédéric III avec amertume, « que le seul avantage que me procure cette paix malheureuse se borne à ce fait que j'y suis compris (1)... » D'ailleurs, ses envoyés refusèrent même de signer le traité du 30 octobre 1697, à cause de l'article IV, imposé par Louis XIV et accepté par l'Empereur, article odieux aux protestants, parce qu'il maintenait la religion catholique dans les territoires restitués à l'Empire (2).

Les trois années qui suivent la paix de Ryswyk constituent pour le Brandebourg, comme pour toute l'Europe, une période d'attente en quelque sorte. Du côté de l'ouest, tout le monde est suspendu aux nouvelles de la santé du débile Charles II d'Espagne, dont la mort peut ouvrir d'un jour à l'autre une riche succession, pomme de discorde entre les grandes puissances ; du côté de l'est, si la guerre austro-turque s'achemine vers sa fin, la force croissante de la Russie et l'ambition de l'électeur de Saxe, qui devient roi de Pologne, font prévoir à brève échéance une lutte formidable, dont les possessions suédoises sur la Baltique seront l'enjeu. Placé entre ces deux menaces de conflit, l'électeur en calcule anxieusement les suites, afin de tirer le meilleur parti des circonstances; mais il est gêné par la poursuite du dessein de royauté, qui le lie bon gré mal gré à l'Empereur comme au roi de Pologne, et le rend suspect aux princes allemands comme aux Polonais, tandis que la disgrâce d'Eberhard Danckelman refroidit la bienveillance de Guillaume III. Aussi le voit-on évoluer péniblement entre des amis plus ou moins sûrs, et des ennemis anciens ou nouveaux.

Il renoue avec la France et ordonne à Ezéchiel de Spanheim,

(1) C'est ce que disait plus tard Frédéric II dans ses *Mémoires de Brandebourg*.

(2) Leibniz, dans un opuscule de 1697, flétrit la paix « honteuse pour l'Empire et ses alliés, et dangereuse pour les protestants ».

l'érudit que La Rosière loue comme « un homme qui n'ignore rien », d'aller reprendre son poste à Paris (dès la fin de 1697); Louis XIV répond à cette avance par l'envoi du marquis Des Alleurs, gentilhomme aimable et « point formaliste », qui réussit mieux près de l'électrice que de son époux. Les rapports, corrects et même amicaux en apparence, restent au fond peu cordiaux : dans la grande partie qui va se jouer pour la succession espagnole, le Brandebourg est évidemment du côté autrichien; il élude en 1700 l'offre de garantir le second traité de partage conclu entre Louis XIV et les puissances maritimes.

Avec Guillaume III la vieille amitié est conservée, non sans traverses : le roi intercède à plusieurs reprises, par l'intermédiaire de Stepney, en faveur de Danckelman, et s'offusque de ne rien obtenir; l'électeur peste contre le « coquin » (Schelm) dont la disgrâce trouble la bonne entente, et demeure inflexible; il demande qu'on ne parle plus de l'*Ober-Præsident*, et Christophe de Dohna, envoyé auprès de Guillaume en 1699, finit par avoir gain de cause. Les subsides dus au Brandebourg sont en partie versés par les puissances maritimes, et Dohna, après s'être fait, par son esprit et sa belle humeur, des amis dans tous les milieux, à Londres et à La Haye, reçoit les félicitations de son maître, lors de son retour; il n'a pu cependant faire insérer dans le testament de Guillaume III les dispositions désirées, ni détruire les préventions du roi-stathouder contre le nouveau favori, Kolbe de Wartenberg (1). Le projet de royauté, communiqué par Tettau et assez mal accueilli d'abord par Guillaume III, amène au printemps de 1700 un nouveau refroidissement, suivi il est vrai d'un rapprochement en automne : les États Généraux renouvellent leur alliance défensive de 1688 (31 août 1700), et Guillaume va garantir l'union perpétuelle du Brandebourg avec Hanovre et Celle. Malgré tout, Frédéric est peu satisfait de son cousin à héritage : Alexandre de Dohna, envoyé près

(1) Pour ce dernier point, il faut dire que Dohna s'est employé sans conviction à défendre un homme qu'il méprisait.

de lui en septembre-octobre 1700, n'est pas plus heureux que son frère, et ne rapporte de promesse ni pour la succession d'Orange, ni pour celle du stathoudérat.

Dans l'Empire, le Brandebourg reste uni à l'électeur de Hanovre contre la ligue des princes « opposants » ou « correspondants », qui veulent annuler, comme illégale, la création du neuvième électorat. Il accentue même son attitude. Après la mort d'Ernest Auguste de Hanovre (23-24 janvier 1698), des négociations s'engagent avec son fils, Georges Louis, pour confirmer le *fœdus perpetuum* de 1693, ce qui a lieu à Amsterdam le 4 novembre 1700, sous la signature d'Alexandre de Dohna. Georges Louis a été malheureux en ménage et s'en est mal consolé, quoique « avec beaucoup d'autres », comme disait sa mère ; c'est un prince sombre et taciturne, mais sur lequel son beau-frère peut compter davantage que sur Ernest Auguste. Cela n'empêche pas d'ailleurs de conserver l'alliance défensive avec les ducs de Wolfenbüttel (renouvelée en janvier 1698). Toutefois, et en dépit de ses bons rapports avec les électeurs de Bavière et de Saxe, et avec son cousin de Hesse-Cassel, Frédéric se sent plutôt isolé, et ses visées honnies.

Tandis qu'il s'accorde péniblement avec l'Empereur au sujet de son « grand dessein », il surveille les intrigues qui se nouent dans le nord et l'est. Quatre puissances s'agitent autour de la Baltique, prêtes à en venir aux mains et désireuses de s'assurer l'appui du Brandebourg ou au moins son amitié, Suède et Danemark, Russie et Pologne. L'électeur veut les ménager toutes ; il aspire uniquement, comme il l'écrit à sa belle-mère, Sophie de Hanovre, le 30 mars 1700, à demeurer tranquille en simple spectateur *(stille sizen und zusehen)*. Mais il est malaisé d'être l'ami de tout le monde, quand il y a des querelles dans l'air, et cela ne va pas sans quelque duplicité. Frédéric ne peut échapper à d'assez louches compromissions.

Il renouvelle en 1698 son alliance défensive avec la Suède et conclut une série de conventions, de 1697 à 1699, avec le

jeune roi Charles XII et son beau-frère, Frédéric IV de Holstein-Gottorp; l'envoyé de Brandebourg à Stockholm, le comte de Dohna-Carwinden, assez médiocre diplomate du reste, multiplie les bonnes paroles et fait des ouvertures pour un mariage entre le prince électoral et la sœur de Charles XII, Ulrique Éléonore. La situation n'en reste pas moins fausse, et les ministres suédois accueillent froidement des avances qu'ils ont des raisons de croire peu sincères. L'attitude de l'électeur vis-à-vis des ennemis de la Suède est, en effet, plus que suspecte; c'est ainsi que par Falaiseau, puis par Viereck à Copenhague, il resserre ses liens avec le Danemark; la mort du roi Christian (1699) ne change rien, et son successeur, Frédéric IV, fait signer à Cœlln (en avril 1700) une alliance, dirigée contre la Suède : l'article IV envisage l'acquisition de la Poméranie antérieure et même de Wismar par le Brandebourg, s'il s'unit à la coalition contre Charles XII. Le roi insinue ensuite qu'on pourrait s'emparer par surprise de Stettin, dont la garnison n'est que de 1 200 hommes. Sans doute, l'alliance susdite est secrète, et la proposition d'attaquer Stettin n'a pas d'écho, mais les allures de la cour de Berlin inspirent à Charles XII une défiance légitime, au moment où Danois, Polonais et Russes le menacent. Après l'écrasement du Danemark au milieu de 1700, le Brandebourg prend part à la négociation de la paix de Travendal et réussit à adoucir le sort de son allié. Il ne recueille aucun fruit du rôle ingrat de conciliateur : le roi danois lui en est peu reconnaissant, en pensant à ce qu'il aurait pu faire; Charles XII le considère de plus en plus comme un ennemi caché, et les apparences ne lui donnent pas tort.

Non seulement l'électeur recherche l'amitié du Danemark, mais il courtise assidûment le tsar et le roi de Pologne.

L'histoire de la Russie ou « Moscovie », comme on disait au dix-septième siècle, entre dans une nouvelle phase avec le règne de Pierre le Grand; le premier voyage du tsar en occident (1697) marque en particulier une transformation des rapports de la Russie avec l'Europe et, par suite, avec le

Brandebourg. On connaît la méthode originale du prince qui, pour dresser son peuple barbare et le mettre à l'école des nations civilisées, prétendait donner l'exemple, et monter de grade en grade dans sa propre milice, de même qu'il s'astreignit en Hollande au rude métier de charpentier, afin d'acquérir les principes de la construction navale. En route pour Amsterdam, Pierre arrive *incognito* en Prusse (mai 1697), dissimulé dans une nombreuse ambassade, où il laisse à ses ministres les honneurs et les corvées. Frédéric III, qui se trouve alors à Kœnigsberg, lui fait l'accueil le plus flatteur, fête son séjour par des festins, des chasses et autres réjouissances, et le comble de présents; il s'applique à satisfaire tous les désirs de son hôte, quitte à éluder des fantaisies féroces, comme celle d'assister au supplice de la roue. La Russie est une voisine puissante, qui s'accroît et se fortifie rapidement, et il importe de s'attacher son chef. Frédéric a la chance d'y réussir. Déjà, en 1696, il a correspondu plusieurs fois avec lui, lui envoyant des ingénieurs et bombardiers qu'il avait demandés, et faisant même rédiger un projet d'alliance défensive qui n'a pas abouti (1). En 1697, il gagne le cœur du tsar à force de bons procédés, et tandis qu'il festoie avec lui, ses ministres signent avec les ambassadeurs moscovites un traité d'amitié et de commerce, prélude d'une alliance prochaine (juin 1697) : les sujets d'un prince pourront librement commercer dans les possessions de l'autre, en payant les droits ordinaires; les sujets de l'électeur seront autorisés, par faveur spéciale, à traverser la Russie avec leurs marchandises pour se rendre en Perse et en Chine.

Après une dernière entrevue sur le yacht électoral qui le conduit à Pillau, le tsar fait à l'électeur les adieux les plus touchants; il le traite en ami de cœur et compte sur son appui éventuel. En traversant l'Allemagne centrale, il voit près de Hanovre l'électrice Sophie Charlotte et sa mère, et se laisse « apprivoiser » par les deux princesses qui sont enchan-

(1) Cf. A. B., *Russland,* R. XI, conv. 10 (1688-1696).

tées de la rencontre; elles ont raconté avec *humour* leurs impressions sur le « grand tsar », dont elles ont reconnu les défauts (mines honteuses et effarouchées, grimaces incoercibles, manières peu distinguées), mais qui leur a plu par « un air naturel et sans contrainte » et par une grande « vivacité d'esprit ». Sophie écrit qu'il serait parfait s'il était bien élevé. Sophie Charlotte a dansé avec lui et ils ont échangé leurs tabatières. Pierre le Grand, de son côté, a paru ravi de sa soirée et ne s'est plaint que d'un détail : il a pris les corsets des dames pour leurs os, et s'est écrié « que les dames allemandes avaient les os diablement durs » !

Cette traversée de l'Allemagne par le tsar a été une révélation pour l'électeur et les siens; ils ont compris que Pierre est un être « tout à fait extraordinaire », original et génial à la fois, qu'on peut se concilier par des égards. Lorsque l'ambassade moscovite repasse en 1698 à travers les pays électoraux, on l'accueille avec de grands honneurs, puis Frédéric expédie à Moscou un gentilhomme de sa chambre, Louis Marquard de Printzen, pour féliciter le tsar de son heureux retour dans ses États; Printzen n'a d'ailleurs rien de particulier à négocier (1), sauf au point de vue cérémonial : il doit réclamer pour son maître le prédicat de « frère » (Bruder). L'ambassade s'accomplit à merveille; Printzen est fort bien reçu à Moscou en février 1699, et, avant de repartir, il installe à la « slobode allemande », le quartier des étrangers, un résident électoral, Ciesielski. Dès lors les relations sont fréquentes et cordiales : Pierre donne à l'électeur dans ses lettres le titre de « frère », et le presse de se déclarer contre la Suède qu'il va attaquer (2); sans vouloir s'engager, Frédéric répond par des protestations de dévouement; à Ciesielski, mort au commencement de 1700, il cherche un remplaçant, et, en attendant, il charge Printzen d'une nouvelle mission à Moscou.

S'il se met en frais pour le tsar, Frédéric tient peut-être

(1) Cf. A. B., *Russland*, R. XI, n 11^b ss. (1698-1700).

(2) Il lui envoie notamment, au milieu de l'année 1700, un capitaine de sa garde, Troubetzkoï, que Frédéric reçoit seulement en cachette.

encore davantage à l'amitié d'un prince qui commence à jouer un grand rôle dans l'Europe orientale, Frédéric Auguste de Saxe, plus connu comme roi de Pologne sous le nom d'Auguste II ou d'Auguste le Fort. On peut dire sans exagération que, durant les dernières années du dix-septième siècle, Auguste II a été du côté de l'est l'allié d'élection. Le personnage a son cachet original, comme Pierre le Grand, et mérite un bref portrait. Né en 1670 et électeur de Saxe à vingt-quatre ans, c'est une sorte de colosse ; la pratique de tous les sports a développé sa force herculéenne ; son visage aux traits accentués, aux sourcils noirs, épais et se rejoignant presque, respire l'orgueil têtu et la hardiesse. On raconte ses exploits de soldat, ses prouesses de cavalier, de chasseur, d'athlète, car il tranche d'un coup de sabre la tête d'un taureau ou brise dans ses mains des fers à cheval, ses mauvaises farces aussi, car il s'amuse à retourner les femmes la tête en bas ; on suppute le nombre de ses conquêtes amoureuses, qu'on exagère à qui mieux mieux et qui font le sujet d'un ouvrage du baron de Pœllnitz *(La Saxe galante)*. Bref, l'amant d'Aurore de Kœnigsmarck, le père du maréchal de Saxe, apparaît à tous comme la personnification du despote fastueux et brillant. Son caractère dissimulé, son ambition sans bornes, sa conscience élastique qu'aucun scrupule n'embarrasse, font de lui un voisin incommode, rival dangereux, ami peu sûr. Quelle valeur attribuer à un serment de sa bouche ? Le P. Wolf, confident de l'Empereur, le compare à une anguille insaisissable ; Frédéric III s'évertue à le fixer, sans se flatter d'y jamais parvenir. D'autre part, ce prince en jabot et manchettes de dentelle, dont le luxe éblouit, dont le cynisme scandalise, dont la perfidie inquiète, a eu de rares talents d'administrateur et des parties d'homme d'État. Un historien s'est récemment rencontré pour louer ses réformes économiques et militaires, son goût délicat pour les arts, sa tolérance unique dans la Sion luthérienne qu'est la Saxe au dix-septième siècle, et pour tenter une véritable réhabilitation.

Lié de bonne heure avec Auguste, l'électeur de Brande-

bourg n'a pas d'abord favorisé toutes ses visées; il n'a pas appuyé notamment sa candidature au trône de Pologne, après la mort du roi Sobieski (juin 1696). Dans la foule des prétendants, il l'a à peine distingué; s'il ne s'est pas mis lui-même sur les rangs, il n'a guère considéré comme ayant des chances que les fils de Sobieski, le candidat de la France, François Louis de Bourbon, prince de Conti, et le candidat de l'Empereur, Louis de Bade. Il a résolument combattu le parti français, dirigé par le primat Radziejowski; il a repoussé les ouvertures de La Rosière, envoyé par Conti à Berlin (1). Ses envoyés à Varsovie, le baron Jean d'Hoverbeck, le résident Werner et Scultetus, ont soutenu le margrave de Bade. Pendant ce temps, un habile agent, le comte Jacques Henri de Flemming, neveu du feld-maréchal brandebourgeois, négociait dans l'ombre et gagnait des suffrages. Bref, Louis de Bade ayant été mis de côté, une double élection s'est accomplie : le prince de Conti a été choisi le 27 juin 1697 par le parti français, mais le lendemain le parti contraire a fait annuler le vote et proclamer roi l'électeur de Saxe. Conti, sur lequel Sophie de Hanovre allait exercer sa verve ironique, est arrivé à Danzig sans troupes ni argent, et n'a pu lutter contre son heureux rival; il n'a même pas débarqué, et Auguste a eu le champ libre. Surpris par l'issue de la diète, Frédéric s'est hâté d'évoluer, ordonnant à ses plénipotentiaires de s'en faire honneur, et comme Hoverbeck a devancé ces instructions, puis travaillé à aplanir les obstacles devant le nouveau roi, Auguste s'est cru tenu à quelque reconnaissance.

Dès lors, les deux princes font assaut de bons procédés. Ils s'écrivent des lettres amicales, s'envoient des ambassades extraordinaires, se promettent mutuellement secours. Les troubles civils s'apaisent en Pologne, grâce à la médiation du Brandebourg, et Frédéric III profite des besoins d'argent d'Auguste pour lui acheter divers petits territoires, avec l'avouerie héréditaire de l'abbaye de Quedlinbourg dans le

(1) Cf. A. E., *Corr. de Brandebourg*, t. XXXV.

Harz (1). Bientôt la correspondance ne suffit plus. Wartenberg se rend à Varsovie pour proposer une entrevue qui a lieu à Johannisbourg en Prusse, du 4 au 7 juin 1698. En dehors d'une égalité parfaite pour tout le cérémonial, chose très sensible à sa vanité, l'électeur obtient à Johannisbourg le règlement d'une affaire, en suspens depuis quarante ans : le traité de Wehlau, en effet, a cédé au Brandebourg la ville d'Elbing en Prusse polonaise, en gage de 400 000 thalers dus par la République, et celle-ci détient Elbing sans avoir rien payé. Par un accord du 7 juin 1698, Auguste autorise Frédéric à s'emparer d'Elbing, « par surprise » ou autrement; il reçoit en revanche 100 000 thalers et en recevra 50 000 lors de la prochaine diète; on lui promet même éventuellement un appui militaire contre ses sujets polonais.

L'entrevue de Johannisbourg, où il a été certainement parlé de tout ce qui intéresse alors le Brandebourg et la Saxe, en particulier de la coalition projetée contre la Suède (2), est le point de départ d'une réelle intimité. Sans doute on ne s'accorde pas tout, et Auguste négocie en vain un arrangement qui lui donnerait le duché de Crossen, petite enclave brandebourgeoise sur l'Oder, entre Saxe et Pologne. Du moins la cordialité des relations est attestée par de fréquents échanges de vues, et quand l'occupation d'Elbing par le général de Brandt (11 novembre 1698) soulève en Pologne une vraie tempête, Auguste s'emploie activement à l'apaiser : il feint quelque temps la colère; le résident Werner est obligé de quitter Varsovie, et des bandes polonaises, franchissant la frontière, vont piller Soldau dans le duché de Prusse. Mais les hostilités s'arrêtent là, et après des pourparlers, conduits par Marschall de Biberstein, Albert de Burfuss et Printzen, la diète polonaise remet le règlement de la question au roi et à des commissaires; au bout de quelques mois, tout s'arrange

(1) Parmi les territoires, il faut citer le bailliage de Petersberg, près de Halle. Le tout fut payé 340 000 thalers.

(2) Le résident impérial Heems et le Français Des Alleurs, qui surveillent l'électeur, se sont trompés en croyant qu'il y a eu dans cette entrevue plus de vin bu que d'affaires traitées.

par le traité de Varsovie (décembre 1699) : l'électeur s'engage à évacuer Elbing, consent à n'exiger pour le rachat que 300 000 thalers, et reçoit en gage, en attendant, des joyaux de la couronne de Pologne ; il pourra aussi, après un certain délai, occuper le territoire d'Elbing. L'évacuation, accomplie en février 1700, calme les Polonais, qui ne sont pas pressés d'ailleurs de payer leur dette : le Grand Frédéric verra encore à Kœnigsberg les « bijoux russiens », engagés à son aïeul.

Le projet de royauté du côté brandebourgeois, la coalition anti-suédoise du côté saxon, demeurent les préoccupations essentielles du moment. On ne cesse d'en causer. Wartenberg, Schmettau et Marschall de Biberstein pour Frédéric III, Bielinski et Flemming pour Auguste, vont et viennent entre Berlin, Dresde et Varsovie ; les deux électeurs eux-mêmes décident une seconde entrevue, afin de renouveler « leur vieille amitié de frères ». Ils se rencontrent cette fois à Oranienbaum, près de Dessau, chez la princesse douairière d'Anhalt (19-23 janvier 1700) : Auguste II promet de seconder le dessein favori de Frédéric, mais il le presse en même temps d'entrer dans la ligue contre Charles XII de Suède, lui faisant entrevoir la conquête de la Poméranie suédoise ; bientôt un traité secret, daté de Leipzig (2 février 1700) et conclu en réalité à Berlin, prévoit une alliance éventuelle en cas de rupture des rois de Pologne et Danemark et du tsar avec « certaine puissance voisine » ; l'article V promet au Brandebourg, s'il adhère à la coalition, la reprise des territoires dont ses ancêtres ont été dépouillés « injuria temporum », et qui lui reviennent de droit.

Par ces actes et d'autres qui resserrent leurs liens (par exemple, plusieurs conventions postales, et un accord du 27 octobre 1700 pour la défense éventuelle des pays saxons), Frédéric III et Auguste II témoignent de leur sympathie réciproque ; ils ne sont cependant pas pleinement satisfaits l'un de l'autre, et le second en veut au premier de reculer devant une déclaration de guerre aux Suédois, de n'être par conséquent son allié qu'à demi.

La réserve de l'électeur de Brandebourg se conçoit, vu ses rapports amicaux avec Charles XII, l'heureux capitaine qu'il se félicite déjà d'avoir ménagé, étant donné d'autre part le projet qui domine sa politique. On a pu lui reprocher, et encore plus à son favori Wartenberg, d'avoir subordonné à l'acquisition de la dignité royale tous les intérêts du Brandebourg, d'avoir renoncé pour cela à des avantages plus précieux. Peut-être, en s'alliant aux ennemis de la Suède, l'électeur eût-il pu conquérir dès 1700 les bouches de l'Oder; mais peut-être aussi y eût-il échoué, attirant sur ses États des maux incalculables. On se trouve là en pleine conjecture. Par contre, le « grand dessein » a fini par se réaliser, et il faut reconnaître qu'il a puissamment servi la fortune du Brandebourg.

LIVRE II

L'ACQUISITION DE LA ROYAUTÉ (1701)

Le projet de devenir roi a été « le nœud de la politique de Frédéric III ». Cette parole du Grand Frédéric est digne de la perspicacité du roi historien, et la postérité ne peut que la ratifier. Si, en effet, le projet n'est pas né au lendemain de l'avènement, il n'a guère tardé à poindre dans l'esprit d'un prince orgueilleux, qui entendait aller de pair avec les plus grands monarques, et dont la susceptibilité était presque maladive. Frédéric III souffrait des mille piqûres d'épingle faites à son amour-propre par l'étiquette du temps; il eut de bonne heure l'idée d'y mettre fin de la seule manière possible. Ainsi l'acquisition de la couronne royale fut au début « l'ouvrage de la vanité ». Au service de son désir il mit, durant plus de sept ans, toutes ses ressources, toute la force de son armée, toute l'ingéniosité de sa diplomatie. Le but atteint, il dépensa le même effort à faire reconnaître par toutes les puissances sa nouvelle dignité; il y subordonna le reste, y travaillant sans relâche jusqu'à sa mort, c'est-à-dire durant douze années. Quand il mourut, il y était parvenu ou peu s'en fallait. L'œuvre de la vanité se trouva être alors « un chef-d'œuvre de politique ». Il ne saurait être indifférent de connaître les origines et le développement, les causes et les conséquences d'un pareil événement. Élucider ce problème, c'est expliquer tout un règne, donner la clef d'une politique, confirmer ou reviser un verdict qui pèche en général par excès de sévérité.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES DU PROJET. — PREMIÈRES NÉGOCIATIONS. — ENTENTE AVEC L'EMPEREUR. — ATTITUDE DES AUTRES PUISSANCES (1693-1700) (1).

On a souvent dit que l'idée de royauté avait été conçue par le Grand Électeur et léguée à son fils. Ainsi formulé, le propos est inexact. Frédéric Guillaume a, un moment (en 1661), songé au trône de Pologne ; il y a renoncé pour des motifs religieux. En dehors de ce rêve éphémère, il ne semble pas qu'il ait jamais ambitionné un changement de dignité, ni, malgré l'assertion d'un témoin qui fut plus tard ministre, qu'il y ait été poussé par personne. C'est à Frédéric III que revient donc l'honneur, ou si l'on y voit une faute, la responsabilité de l'entreprise. Depuis son enfance d'ailleurs, il était l'objet d'allusions flatteuses à ce sujet, et d'obscurs poètes, les Bœdicker et les Dach, le déclaraient prédestiné, par sa nais-

(1) Sources : A. B., *Registraturbücher* et liasses diverses, surtout les *Dignitätsakten*, ou documents manuscrits concernant l'acquisition de la Dignité royale. A. E., *Correspondance de Brandebourg* de 1688 à 1701.

Recueils de documents déjà cités (*Theatrum Europæum*, Lettres d'Élisabeth Charlotte, de l'électrice Sophie, de Frédéric Ier et de Sophie Charlotte, publiées par Bodemann, Berner et Doebner ; Lehmann : *Preussen und die katholische Kirche*), et en outre : Jaeglé, *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, Paris, 1890 ; V. Arneth, *Relationen der Botschafter Venedigs über Œsterreich im XVIIIen Jahrh.*, Vienne, 1863 ; *Actes de la paix de Ryswick*, la Haye, 1707 ; Rink, *Leopolds des Grossen Leben und Thaten*, Leipzig, 1708 ; Wagner, *Historia Leopoldi Magni*, Vindobonæ, 1719-1721 ; Zaluski, *Epistolæ*, Braunsbergæ, 1711 ; Mencik, *Ein Beitrag zur Gesch. der Verhandlungen über die Erteilung des preuss. Königstitels*, Vienne, 1901 ; Hiltebrandt, *Preussen und die römische Kurie*, I (1625-1740), Berlin, 1910 ; Hoefler, *Die diplomat. Correspondenz des Grafen Joh. Wenzel Gallas*, Vienne, 1869 ; les *Mémoires* déjà cités de Frédéric II, Pœllnitz et Dohna.

Ouvrages : Outre les ouvrages déjà cités, notamment Droysen (*Preussische Politik*), *Hohenzollern-Jahrbuch* (surtout IV, article de Berner), et Pribram

sance au mont royal *(Regiomontanum, Kœnigsberg)*. Ces médiocres élucubrations furent pour lui un stimulant, presque une suggestion : ne s'est-il pas avisé, lorsqu'il révéla sa pensée à ses conseillers, qu'il s'appelait Frédéric comme celui de ses ancêtres qui avait acquis l'électorat, qu'il était de plus le troisième du nom, chiffre indiquant un nombre parfait! Le grand maître des cérémonies, Jean de Besser, a résumé plus tard ces arguments qui nous paraissent puérils aujourd'hui, mais ne laissaient pas d'avoir prise sur les contemporains.

Le projet que l'électeur et ses ministres, dans leurs lettres, désignent presque toujours comme le « grand dessein », n'a pas eu pour origine une grande pensée. Le goût de la pompe et de la représentation, ou même tout simplement une blessure d'amour-propre, en a été la première cause. Lorsque Frédéric rencontrait son cousin, le roi d'Angleterre Guillaume III, et cela eut lieu plus d'une fois (1), son orgueil était mis à rude épreuve : le roi se faisait apporter pour dîner un fauteuil, tandis que lui devait se contenter d'une chaise. Les relations des ambassadeurs et les mémoires de l'époque sont unanimes sur ce point, et racontent que Guillaume alléguait, pour s'excuser, la volonté des ministres anglais. Si Frédéric II exagère en disant qu' « un fauteuil et une chaise à dos pensè-

(OEsterreich u. Brandenburg), une série de livres consacrés à l'histoire du premier roi de Prusse : Gütther, *Leben und Thaten Friedrichs des Ersten, Königs in Preussen*, 1750; Horn, *Friedrich der Dritte, Kurf. v. Brandenburg, Erster König in Preussen*, Berlin, 1816; Hahn, *Friedrich I, König in Preussen*, Berlin, 1851; Heyck, *Friedrich der Erste und die Begründung des preuss. Königtums*, illustré, Bielefeld et Leipzig, 1901 (dans la collection des *Monographien zur Weltgeschichte)*. Puis, plus spécialement : Theiner, *Herzogs Albrecht v. Preussen... erfolgte, und Friedrich I, Königs von Preussen, versuchte Rückkehr zur katholischen Kirche*, Augsbourg, 1846; Albert Waddington, *L'Acquisition de la Couronne royale de Prusse par les Hohenzollern*, Paris, 1888; Berner, *Die angebliche Dankesschuld des preuss. Staates gegen die Jesuiten, Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, V, 1892; Stettiner, *Zur Geschichte des preuss. Königstitels und der Kœnigsberger Krönung*, Kœnigsberg, 1900; Friedensburg, *Die römische Kurie und die Annahme der preuss. Kœnigswürde, Hist. Zeitschr.*, LXXVII, 1901; Hiltebrandt, *Preussen und die römische Kurie in der 2ten Hälfte des XVIIen Jahrhunderts*, dans les *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven*, XI, 1908.

(1) A la Haye en 1691 et 1695, à Clèves en 1696, au château de Göhrde en 1696.

rent brouiller ces princes pour jamais », il est certain que l'électeur fut froissé. Sa belle-mère, Sophie de Hanovre, rapporte qu'il échappa à l'affront à Clèves, en laissant le roi dîner seul avec l'électrice, et au château de Göhrde, en prenant ses repas dans sa chambre ; ainsi seulement il évitait de « piquer le tabouret ». L'anecdote est caractéristique pour l'époque, mais elle ne montre qu'une des innombrables querelles où éclatait l'humeur pointilleuse du dix-septième siècle. Soit qu'il demandât pour lui-même aux autres souverains certains titres (celui de frère par exemple, ou celui de Sérénité) et qu'il refusât de céder le pas à des princes qui, comme le duc de Savoie, se faisaient donner de l'Altesse royale, soit qu'il prétendît assurer à ses représentants à l'étranger l'Excellence et les honneurs royaux, l'électeur de Brandebourg se voyait constamment exposé à de fâcheuses disputes. On conçoit qu'il ait cherché à s'y soustraire en acquérant la Majesté royale.

L'exemple des princes allemands qui, vers la fin du dix-septième siècle, s'élevèrent dans la hiérarchie des États (comme le duc de Hanovre), ou parvinrent même à la royauté (comme l'électeur de Saxe), ne manqua pas de surexciter son envie. Personne n'avait plus de titres que lui : n'attribuait-on pas à sa Maison une origine royale ! Ses États n'étaient-ils pas *royaux*, sa puissance vraiment *royale!*

Voilà, au début, les raisons qui lui firent désirer la royauté. Mais bientôt il en entrevit d'autres, plus importantes. Telle, par exemple, l'idée, développée dans un mémoire autographe de 1699, que la royauté l'émanciperait, ou celle, que présenta son conseiller Ilgen, qu'elle ferait de lui le chef des protestants en Allemagne. Sans prévoir peut-être toute la portée de l'acte qu'il voulait accomplir, il sentit qu'en posant sur sa tête la couronne il augmenterait à la fois son prestige et son indépendance.

Avant de prendre une résolution définitive, il consulta ses ministres. Il fit appeler trois d'entre eux, Eberhard Danckelman, François de Meinders et Paul Fuchs, leur commu-

niqua ses visées dans une conférence secrète, et demanda leur avis. C'était à la fin de 1692 ou au commencement de 1693. Tous trois, d'un commun accord *(Einerlei)*, furent d'avis que l'entreprise était périlleuse et qu'il serait prudent d'y renoncer. Malgré cette opposition unanime, l'électeur ordonna de profiter de toute occasion propice pour faire réussir le projet, et l'on se mit à étudier les divers moyens d'y parvenir.

On hésita longtemps pour fixer le territoire qui serait érigé en royaume. En 1699 encore, Fuchs voulait que son maître essayât d'obtenir le trône d'Angleterre ou celui de Pologne. En laissant de côté ces idées assez chimériques, il restait à savoir si l'on prendrait la Marche de Brandebourg ou le duché de Prusse pour base de la future dignité. Dans son mémoire de 1699, Fuchs opinait pour le Brandebourg : le nouveau roi aurait été dans la même situation en face de l'Empire que le roi de Bohême. Frédéric repoussa énergiquement une combinaison qui aurait fait de lui non un roi souverain, mais un roi vassal *(ein Lehnkœnig)*. Restait le duché de Prusse, indiqué naturellement par sa situation en dehors de l'Empire, et l'abolition des anciens liens de vassalité polonaise. Sans doute la République de Pologne maintenait soigneusement ses droits éventuels, en cas d'extinction des descendants mâles de la Maison de Brandebourg; d'autre part, l'Empire pouvait faire valoir une théorie, très mal fondée il est vrai, et réclamer la Prusse comme un fief d'Empire; enfin l'Ordre Teutonique, dont le grand maître résidait à Mergentheim en Souabe, ne cessait de revendiquer l'administration du duché. Ces prétentions avaient en somme peu de valeur, et tout destinait la Prusse à devenir un royaume. Elle avait la superficie du Danemark, se trouvait sur le bord de la mer, était sillonnée de grandes rivières, émaillée de lacs, couverte de forêts; sa « terre noire » produisait de magnifiques moissons, son ambre était une source précieuse de richesse, et le port de Kœnigsberg rivalisait avec celui de Danzig pour le commerce du Nord. De plus, on découvrit qu'elle avait eu

autrefois des rois, argument archéologique qui portait sur les hommes du temps : le ministre impérial, Harrach, ne déclarait-il pas en 1700 que l'affaire serait bien plus facile, s'il ne s'agissait que d'une rénovation !

C'est seulement en 1699 que le duché de Prusse fut choisi définitivement pour être érigé en royaume. On s'était décidé auparavant sur la manière de négocier en vue du titre royal. A qui devait-on s'adresser ? Le dix-septième siècle avait conservé la tradition moyenâgeuse de la grande communauté chrétienne dirigée par l'Empereur et le pape, porteurs des deux glaives. Telle était encore la force de cette tradition qu'il sembla nécessaire d'avoir l'approbation de l'un des deux pour oser se faire roi. L'électeur, protestant zélé, jugeait impossible de s'adresser au pape. Mieux valait se tourner vers l'Empereur, dont les ancêtres avaient déjà créé des rois (au moins en Bohême), et auquel revenaient, en tant que chef temporel de la chrétienté, ces élévations de rang *(Standeserhœhungen)*. Donc, avec l'Empereur seul, furent entamées les premières négociations pour le « grand dessein ».

PREMIÈRES NÉGOCIATIONS

Un empereur appliqué et travailleur, mais indécis au point d'avouer à un de ses confidents qu'il détestait prendre une résolution, des ministres expérimentés, mais routiniers, siégeant dans une « conférence » où l'on discutait longuement avant d'aboutir, une cour divisée entre deux partis, tous deux très catholiques, mais dominés surtout l'un par les considérations religieuses, l'autre par les politiques ; tel était le terrain sur lequel devait opérer la diplomatie électorale. Il faut ajouter qu'engagé dans deux grandes guerres, contre les Turcs et contre la France, l'Empereur Léopold manquait d'argent et de soldats. Le moment pouvait sembler favorable pour obtenir, en échange des secours militaires qui lui étaient

indispensables, d'importantes concessions. Malheureusement la question de Schwiebus mettait le Brandebourg et l'Autriche en conflit, et indisposait les ministres impériaux.

Après des insinuations plus ou moins indirectes, faites sans succès auprès de l'ambassadeur Fridag, à Berlin, Frédéric résolut d'agir à Vienne. Il faisait une cure à Carlsbad, au mois de mai 1693, quand son envoyé, Nicolas Barthélemy Danckelman, vint le trouver de la part de Léopold ; il en profita pour lui révéler son projet et lui donner de vagues instructions. Danckelman les compléta en rédigeant tout un plan de négociation : il se proposait, pour garder le plus grand secret possible, de ne s'ouvrir qu'à quelques ministres impériaux, et, pour ne pas trop les effaroucher, de demander d'abord la reconnaissance officielle du titre de duc de Prusse. Cette conduite prudente, approuvée par l'électeur, mena, comme on l'a vu plus haut, à l'accord du 20 décembre 1694, stipulant la rétradition de Schwiebus, moyennant la reconnaissance du titre de duc *en* Prusse. L'acte fut signé à Cœlln sur la Sprée, et dans quelques conférences ultérieures avec le successeur de Fridag, Kolowrat, les conseillers électoraux remirent sur le tapis des questions de cérémonial ; néanmoins, celle de la couronne ne fut pas traitée à Berlin.

La vraie négociation avait lieu à Vienne, où N. B. Danckelman s'était décidé à mettre au courant trois ministres influents, Stratman, Kœnigsegg et Kinsky (octobre 1693). En dépit d'un accueil réservé, l'affaire paraissait en bonne voie quand la mort enleva coup sur coup Stratman, le ministre le mieux disposé, et Kœnigsegg le plus accessible à la corruption. Le parti hostile au Brandebourg prit alors le dessus à Vienne, et Kinsky, surveillé par les comtes d'Œttingen et de Windischgrætz d'abord, puis par les comtes d'Harrach et de Waldstein, ne put témoigner sa bonne volonté. Il était d'ailleurs persuadé, comme ses collègues, que le projet de Frédéric était dangereux, et pourrait coûter un jour la dignité impériale à la Maison d'Autriche : une « conférence » secrète, tenue le 23 juillet 1694, conclut qu'il ne fallait donner à

l'électeur aucune espérance. Dans ces conditions, les efforts de Danckelmann étaient voués à un échec certain. Le malentendu, provoqué par les événements de Mecklembourg-Güstrow, aggrava la situation ; l'accès de la cour impériale fut même interdit à Danckelman qui, le 3 mai 1697, reçut l'ordre de quitter Vienne. Les relations diplomatiques entre Brandebourg et Autriche se trouvèrent interrompues durant près d'un an, et la négociation de la couronne forcément ajournée.

Les déceptions du congrès de Ryswyk ne firent que stimuler le désir de Frédéric III. Eberhard Danckelman tomba en partie pour l'avoir combattu, et son successeur, Wartenberg, ne crut pouvoir mieux s'affermir qu'en entrant « aveuglément » dans les vues du maître. Il songea à renouer le plus vite possible avec l'Autriche. Les circonstances étaient plutôt favorables. A côté du vieux Kinsky, dont l'influence allait diminuer jusqu'à sa mort (février 1699), deux personnages nouveaux avaient pris place dans la conférence impériale : le comte de Kaunitz, qui devint vice-chancelier d'Empire en 1698, le comte F. B. de Harrach, qui fut bientôt nommé grand maître de la cour, l'un fort de sa capacité, l'autre de sa faveur. Ces deux hommes étaient relativement faciles à gagner, le premier à cause de ses besoins d'argent, le second à cause de sa vanité. En outre, si Consbruch, secrétaire de la conférence, était assez mal disposé, la tâche était du moins facilitée par la situation gênée de l'Empereur. Sans doute, la paix avec la France donnait à Léopold un peu de répit, et la guerre turque était près de se terminer glorieusement pour lui à Carlowitz ; mais des complications de tout genre le menaçaient. L'érection du neuvième électorat et l'article IV du traité de Ryswyk lui avaient valu la défiance de beaucoup de princes allemands ; la succession d'Espagne était à la veille de s'ouvrir, et devait certainement provoquer une lutte terrible avec la France ; en même temps, la pénurie d'argent était telle qu'on songeait à réduire l'armée. L'Empereur avait besoin de s'assurer des alliés puissants pour la guerre prochaine, et l'électeur pouvait faire ses conditions.

Celui qu'on choisit pour reprendre l'affaire de la couronne fut le conseiller de justice, Frédéric Christian Bartholdi. Instruit dans l'histoire et dans la science du droit, habile, affable, et pénétrant vite les caractères, cet homme de trente ans avait en lui l'étoffe d'un diplomate. Il savait suivant l'occasion être pressant ou patient; ses connaissances de juriste allaient lui permettre de réfuter les arguments les plus subtils, son énergie de supporter les lenteurs énervantes d'une négociation traînée à dessein en longueur.

Arrivé à Vienne vers la fin de mai 1698, Bartholdi se garda de rien « précipiter » . Ses premières instructions ne contenaient pas un mot de la dignité royale, pas plus que celles du comte de Dœnhof, qui vint recevoir avec lui en 1699 l'investiture des fiefs impériaux et bohémiens. Il reprit cependant la discussion où elle en était, puis s'adressa plus particulièrement au vice-chancelier Kaunitz ; celui-ci, en octobre 1699, conseilla de peser encore mûrement un projet qui pouvait embarquer l'électeur « dans une mer de difficultés » , et posa la question sur le terrain des intérêts positifs, demandant ce qu'on offrirait à l'Empereur *(quid mihi dabis?)*. Heureux de sortir enfin des généralités, Bartholdi prit aussitôt la route de Berlin, pour en aviser l'électeur et s'éclairer sur ses intentions.

L'instant était solennel. Frédéric ordonna au ministre Fuchs, au secrétaire d'État Ilgen et à Bartholdi, de rédiger leur avis motivé, et cette consultation ouvre aux Archives de Berlin le recueil des *Dignitätsakten,* dont les vingt et un volumes manuscrits contiennent toute la suite de la négociation. Ilgen et Bartholdi n'osèrent pas se déclarer positivement, et après avoir fait valoir également les avantages et les difficultés de l'entreprise, se bornèrent à indiquer la marche à suivre : Ilgen était d'avis de gagner d'abord l'Empereur, Bartholdi de se proclamer roi auparavant. Quant au vieux Fuchs, au risque d'une disgrâce, il se prononça contre l'exécution immédiate, conseillant à l'électeur de préparer son armée, de mettre de l'argent en réserve, et d'attendre une occasion propice. L'opi-

nion des ministres avait au fond peu d'importance, car la question était pour Frédéric résolue d'avance ; il exposa néanmoins ses raisons par écrit, à son tour, réfutant point par point les objections de Fuchs, et fournissant ainsi une sorte de justification de son dessein. Après quoi il conclut que ses fidèles conseillers et serviteurs devaient travailler en conséquence.

Le sort en était jeté. Résolu à aller jusqu'au bout, l'électeur choisit ceux qui devaient seuls être au courant avec lui : Wartenberg, Ilgen, et aussi, plusieurs mois après, Alexandre de Dohna (1). Les autres ministres furent tenus à l'écart, et il est curieux de constater que quelques-uns firent une sourde opposition. Bartholdi et Dohna s'en sont plaints, accusant même de trahison Fuchs, Schmettau et Barfuss ; le mot semble trop fort, mais le mécontentement de ceux qui n'étaient pas dans le secret se marqua par d'assez louches manœuvres. Cette attitude força à augmenter le mystère : au dire de l'archiviste Cuhn, les agents de la négociation furent introduits secrètement dans la chambre à coucher de l'électeur ; Ilgen écrivit de sa main tout ce qui concernait la royauté ; Bartholdi ne correspondit qu'avec l'électeur et Wartenberg.

ENTENTE AVEC L'EMPEREUR

C'est dans ces conditions que l'affaire fut reprise à la fin de 1699. L'envoyé électoral eut ordre d'insinuer à Kaunitz que l'Empereur aurait avantage à reconnaître Frédéric après le couronnement, plutôt qu'à le créer roi ; en revanche, l'électeur soutiendrait Léopold à l'occasion de la succession d'Espagne et pour la *réadmission* de la Bohême. Trouvant Kaunitz assez froid, Bartholdi offrit de faire lui-même la première ouverture à l'Empereur ; c'est la fameuse dépêche chiffrée du

(1) Wartenberg, inquiet des suites possibles de l'entreprise, se fit délivrer un rescrit le dégageant de toute responsabilité (25 octobre 1699).

3 février 1700, que Frédéric déchiffra en personne, et qui, mal comprise, n'en servit que mieux la négociation. Ayant lu 160 (Père Wolf) au lieu de 161 (Bartholdi), l'électeur n'hésita pas à écrire au jésuite, en le priant d'intervenir.

Frédéric, baron de Lüdingshausen, nommé ensuite le P. Wolf, appartenait à une vieille famille westphalienne. Après avoir étudié au collège des jésuites de Breslau, il était venu s'établir à la cour impériale; il jouissait d'un grand crédit auprès de l'Empereur, sans être son confesseur, avait libre accès près de lui, et l'accompagnait dans ses voyages. Il était connu d'ailleurs à Berlin, y ayant porté autrefois au prince électoral les 10 000 ducats promis en échange du « Revers » de 1686, et y ayant fait plus tard, en 1698, un petit séjour où, au dire de Sophie Charlotte, il avait étourdi tout le monde de son « caquet ». Le P. Wolf « se mêlait de plus que de lire son bréviaire », suivant le mot de Dohna. Flatté de la lettre que l'électeur avait signée « Votre bien affectionné », il accepta d'être, auprès de Léopold, l'avocat du projet de royauté. Bartholdi ne tarda pas à retirer bénéfice de ce concours imprévu : il demanda audience au souverain et ne fut pas trop mal reçu (mars 1700); il négocia ensuite avec les comtes de Kaunitz et de Harrach, à qui il fit espérer de belles récompenses, et, dans une première conférence du 10 mai, leur déclara que c'était le moment ou jamais d'aboutir. Les ministres impériaux parurent goûter les raisonnements de Bartholdi, mais les décisions se prenaient lentement à Vienne, et une seconde conférence, le 16 juin, ne sembla pas d'abord avancer beaucoup les choses. Néanmoins les événements se précipitaient et rendaient une solution nécessaire. On sommait l'Empereur d'adhérer au second traité de partage de la succession d'Espagne, signé le 25 mars entre la France et les puissances maritimes, et Léopold était décidé à refuser son adhésion. Une assemblée de six ministres vota à l'unanimité, le 27 juillet 1700, le consentement en principe au plan de royauté, et le 6 août on remit à Bartholdi les conditions de l'approbation impériale, en même temps qu'on repoussait

l'idée de partager la succession de Charles II, de son vivant. Ceci avait entraîné cela.

Il ne restait plus qu'à fixer le prix de la couronne. Le marchandage fut plus long qu'on ne pensait, parce que les Impériaux, pour obtenir une chose, réclamaient toujours le double. Les conditions exigées de l'électeur étaient au nombre de treize, dont voici les principales : un secours de 10 000 hommes, entretenus à ses frais, pour appuyer l'Autriche en cas d'une guerre de succession espagnole ; une action commune dans l'Empire ; l'abandon des subsides arriérés ; l'appui pour l'introduction du neuvième électeur et pour la réadmission de la Bohême dans le collège électoral ; la promesse de se soumettre à la décision de l'Empereur dans certaines affaires de l'Empire ; enfin des privilèges pour les catholiques de ses États, et l'obligation pour lui et ses descendants d'accorder toujours son suffrage à un prince autrichien dans les élections impériales. Après une longue discussion à Berlin, le 13 août, les propositions de la cour de Vienne, retouchées et amendées, furent renvoyées à Bartholdi. Les Impériaux s'indignèrent des modifications demandées, et Léopold intervint personnellement pour réclamer le droit de *créer* le nouveau souverain, ou tout au moins de le déclarer roi ; il ne voulait pas que Frédéric se couronnât avant cette déclaration. L'exigence faillit tout arrêter, et l'électeur parla un moment de renoncer entièrement à son projet, n'étant pas disposé, « pour un titre vide », à sacrifier le moindre intérêt de sa Maison (22 septembre) ; il insistait d'ailleurs pour recevoir des subsides, même en temps de paix.

Malgré cette opiniâtreté de part et d'autre, la négociation fit tout d'un coup un grand pas. Les nouvelles de la santé de Charles II étaient alarmantes, ainsi que celles des progrès de l'influence française en Espagne. L'Empereur jugea bon de se procurer des alliés à tout prix. Dans une longue conférence avec Bartholdi, le 29 octobre, Kaunitz et Harrach apportèrent d'importantes concessions. De son côté, l'électeur brûlait

d'aller se couronner en Prusse, et n'osait le faire sans être assuré du consentement impérial : il écrivit à Bartholdi de conclure sans chicaner davantage. Le 16 novembre 1700, le traité fut enfin signé, deux jours avant qu'on apprit à Vienne la mort du roi d'Espagne, survenue le 1er novembre.

Le traité de la couronne *(Krontractat)* comprend quatorze articles et six articles séparés. Une courte analyse donnera une idée des concessions faites par l'électeur pour obtenir la dignité royale. Après quelques clauses stipulant le renouvellement de l'alliance de 1686 et l'appui du neuvième électeur, l'article VI fixe à 8 000 hommes le secours fourni en cas de guerre pour la succession d'Espagne; en revanche, l'Empereur accorde le titre et les honneurs royaux à l'électeur, qui n'aurait pas prétendu *(gemeint)* se faire roi sans son consentement (article VII). Frédéric s'engage à ne porter aucun préjudice aux droits de l'Empire ni de l'Ordre Teutonique (article VIII). Les articles suivants règlent les rapports de l'électeur-roi avec l'Empire et l'Empereur. L'article XIII lui assure 150.000 florins de subsides annuels en temps de guerre, moyennant la promesse de concourir à la *réadmission* de la Bohême. Les articles séparés sont peut-être plus importants et plus nouveaux que les précédents : les deux souverains se prêteront une assistance mutuelle pour leurs prétentions à la succession d'Espagne d'un côté, à celle d'Orange de l'autre; le futur roi recevra de l'Empereur les mêmes honneurs que les autres rois européens; il invitera ses successeurs à voter toujours pour un archiduc d'Autriche dans les élections impériales, mais « sans préjudice de la liberté du droit de suffrage », restriction qui équivaut à une annulation; enfin il s'en remettra à la décision impériale pour l'affaire de Mecklembourg et pour quelques autres.

On constate, en lisant ces articles, que si Frédéric a renoncé aux subsides en temps de paix, l'Empereur n'a pas obtenu l'exercice du culte catholique à Berlin, point qui lui tenait fort à cœur. D'ailleurs, quand on compare les conditions du traité de novembre 1700 à celles de l'alliance

de 1686, on est plutôt étonné du peu qui a été accordé par l'électeur. Aussi sa joie fut-elle vive quand le courrier de Bartholdi, le « Messias de Vienne », comme dit un témoin, arriva à Berlin le 24 novembre. Le soir même, au château, on but à la santé de Frédéric Ier, roi de Prusse, et la reconnaissance du prince éclata dans des remerciements, pleins d'effusion, adressés à l'Empereur et à ses ministres. En même temps Bartholdi, nommé « envoyé extraordinaire », était chargé de maintenir la cour impériale dans ses bonnes dispositions.

ATTITUDE DES AUTRES PUISSANCES

Le consentement de l'Empereur était le plus important; ce n'était peut-être pas le plus difficile à obtenir. L'Autriche était bien moins intéressée que la Pologne à empêcher l'établissement de la nouvelle royauté. Léopold, s'il s'inquiétait déjà du prestige qu'allait acquérir l'électeur de Brandebourg, ne prévoyait que vaguement la possibilité d'une rivalité future. Pour la République polonaise, l'érection du duché de Prusse en royaume était d'une tout autre gravité. Le traité de Wehlau avait expressément réservé les droits de la Pologne à l'extinction de la descendance masculine de l'électeur. Laisser le duché devenir un royaume, c'était abandonner tout espoir de le recouvrer un jour. Il y a plus. La nouvelle royauté, fondée sur une province, que des territoires polonais entouraient de toutes parts, devait être une menace perpétuelle pour l'intégrité de la République. La nation polonaise avait donc des raisons sérieuses de s'opposer au projet de Frédéric III, et, étant donné le mécanisme de la constitution du pays, on pouvait craindre de n'obtenir le consentement, ni de la diète, ni même du roi. Il était cependant utile, au point de vue du duché même de Prusse, de gagner la bienveillance des Polonais, car les sujets prussiens de l'électeur, fiers de leurs

privilèges, subissaient l'influence du voisinage. Si l'on ne pouvait arracher l'approbation de la diète, il fallait au moins, sous peine de complications dangereuses, s'assurer l'appui du roi et des principaux nobles.

L'électeur s'en préoccupa de bonne heure. Sans doute il faut rejeter dans le domaine des légendes l'assertion de l'évêque d'Ermeland, Zaluski, prétendant que le bruit du projet électoral se serait répandu en Pologne dès le mois de mai 1690. Jusqu'en 1696, Frédéric se contenta d'entretenir de bons rapports avec la cour de Varsovie et certains « magnats ». Mais au lendemain de la mort de Sobieski, il profita des compétitions en vue de sa succession pour insinuer son dessein à quelques candidats ; c'est du moins ce qu'a dit Eberhard Danckelman dans un mémoire de décembre 1700. On ne sait si l'électeur de Saxe, qui l'emporta le 28 juin 1697, avait approuvé le projet; cela paraît probable, vu l'attitude favorable qu'il adopta dès le début à l'égard du Brandebourg. Son humeur toutefois était inconstante, et il importait de raffermir sans cesse sa bonne volonté par l'entremise de son entourage.

En dehors du comte Jacques Henri de Flemming, le ministre et confident favori, qui était bien disposé, deux hommes furent particulièrement secourables : le Livonien Patkul et le jésuite Vota. Le premier, échappé des prisons du roi de Suède, dont il aspirait à se venger, était resté reconnaissant de l'hospitalité reçue autrefois à Berlin, et, devenu conseiller secret du roi de Pologne, se montrait prêt à servir Frédéric III. Le second, confesseur d'Auguste II après l'avoir été de Sobieski, unissait à des idées très conciliantes en matière religieuse des sentiments hostiles à la France; partisan d'une alliance entre Pologne et Brandebourg, il était entré de bonne heure en correspondance avec l'électeur, et n'avait cessé de favoriser ses intérêts. Il allait être à Varsovie ce que le P. Wolf était à Vienne.

Dans les années 1698 et 1699, on ne sortit guère des promesses vagues d'amitié réciproque. A l'entrevue de Johannis-

bourg (juin 1698), la question d'Elbing fit le fond des entretiens, et un mémoire de Patkul du 1er janvier 1699 prouve qu'Auguste II à cette époque n'avait encore pris aucun engagement au sujet du « grand dessein » : Patkul exhortait en effet le roi à gagner le secours ou au moins la neutralité du Brandebourg, dans le conflit imminent avec la Suède, en promettant d'appuyer Frédéric. L'idée fit son chemin, et lors de l'entrevue d'Oranienbaum (janvier 1700), Auguste II se déclara formellement en faveur de la dignité royale.

La promesse n'avait, il est vrai, qu'une valeur conditionnelle, le roi de Pologne entendant faire dépendre son concours de celui du Brandebourg contre Charles XII. La question suédoise jouait dans ses calculs le rôle de la question espagnole dans ceux de l'Empereur.

Malgré tout, armé de la promesse du roi, l'électeur se sentit plus à l'aise pour négocier avec les sujets. Dès 1699, par Hoverbeck et Werner, il avait fait sonder le cardinal primat Radziejowski et l'évêque d'Ermeland, Zaluski; tous deux avaient assez bien accueilli ses ouvertures. En 1700, il revint à la charge auprès d'eux, sans ménager les promesses d'argent (30000 écus, par exemple, au cardinal primat, et 10000 à sa maîtresse, une Towianska). Il s'adressa également à quelques autres grands personnages, comme le palatin de Marienbourg, Przebendowski, gendre de Flemming, le grand général de la Couronne, Jablonowski, le général de Grande Pologne, Lesczinski, et plusieurs membres de l'illustre famille lithuanienne des Sapieha. Presque partout il réussit en partie à apaiser les inquiétudes ou à satisfaire les appétits. Il s'engagea notamment, dans des lettres « reversales » en latin, de juin 1700, à ne faire aucun tort à la République par son nouveau titre (1). Cela permit à Auguste II, qui craignait de se compromettre vis-à-vis des Polonais, de lui envoyer une déclaration, où il promettait de le reconnaître pour roi en Prusse, dès qu'il aurait pris la couronne (acte de juillet 1700,

(1) Lettres qui furent renouvelées le 30 novembre 1700.

antidaté du 6 juin). Grâce à ces négociations multiples et aux embarras où la guerre suédoise jetait le roi et la République, Frédéric put préparer son voyage en Prusse à la fin de 1700, sans trop en redouter les suites du côté polonais.

Il n'avait pas eu moins de soucis du côté du duché de Prusse même, terre à demi polonaise, attachée à un étroit luthéranisme, où l'opinion était ombrageuse et se manifestait par des *doléances* continuelles au Landtag (surtout contre la construction d'églises et d'écoles de la confession réformée). Il y expédia Christophe de Dohna, au milieu de 1700. Le comte, aidé par les membres de sa nombreuse et puissante famille, et par les conseillers de régence (notamment Alexandre de Rauschke), travailla si bien qu'il rallia les Prussiens au projet de royauté. L'électeur l'en remercia dans un billet amical et sans façon, où perçaient à la fois sa joie et sa reconnaissance : « Cher comte Dohna!... comme vous avez eu un bon électeur, vous pouvez être assuré que vous aurez dorénavant un bon roi. »

Dans l'Empire, à part quelques électeurs, Frédéric n'était sûr de rien, les différents États ayant pour la plupart des motifs, soit politiques, soit religieux, pour contrarier ses plans. Les envoyés du Brandebourg à la Diète de Ratisbonne, le comte de Metternich et le conseiller Henniges, deux ministres très versés dans les questions de cérémonial, n'entamèrent pas de véritable négociation : jusqu'à la fin de 1700, ils se bornèrent à déclarer que rien ne serait changé dans les rapports du futur roi et de l'Empire. A côté de ces pourparlers généraux, il y eut des tentatives particulières, sinon auprès des électeurs ecclésiastiques, tous accessibles à l'influence française et peu enclins à favoriser un protestant, du moins auprès de certains électeurs ou princes laïques. J'ai déjà parlé des électeurs de Bohême et de Saxe. Celui de Bavière, Max Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas espagnols, et fort ambitieux lui-même, avait été sondé dès 1696, et par le traité de Grandmont avait promis, moyennant réciprocité, d'aider Frédéric à acquérir la dignité royale ; mais le traité

n'avait pas été ratifié. Lorsqu'en 1700 Alexandre de Dohna fit avec le jeune prince électoral un voyage aux Pays-Bas, il fut chargé de rappeler l'engagement de 1696 ; il obtint seulement l'assurance « de bouche » qu'on ne combattrait pas les desseins du Brandebourg (octobre). Sophie Charlotte vint alors aussi en visite à Bruxelles ; bien qu'elle ait gardé bon souvenir de ses séances de causerie et de musique avec Max Emmanuel, il paraît peu probable qu'elle ait emporté autre chose que de bonnes paroles. L'électeur palatin, Jean Guillaume, rêvait d'une couronne en Arménie ; il était d'ailleurs frère du grand maître de l'Ordre Teutonique, qui se regardait comme le seul propriétaire légitime de la Prusse ; il n'écouta guère les insinuations qui lui furent faites par l'intermédiaire de l'Empereur, son beau-frère. Il n'en fut pas de même de l'électeur de Hanovre. Frédéric avait contribué plus que personne à l'érection du neuvième électorat. Après la mort d'Ernest Auguste, il fut sollicité par son successeur Georges Louis de renouveler l'alliance « perpétuelle » de 1693 ; il s'y prêta volontiers, au prix de certaines satisfactions, et le 4 novembre 1700, Alexandre de Dohna s'entendit pour cela à La Haye avec le baron Schütz : le *fœdus perpetuum* fut renouvelé avec les ducs de Hanovre et de Celle, et un article « secrétissime » stipula en échange la reconnaissance du futur roi par les deux ducs. Un envoyé hanovrien, d'Ilten, se rendit à Berlin, en décembre 1700, pour féliciter d'avance l'électeur au nom de son beau-frère.

Le projet de royauté ne fut communiqué qu'à quelques-uns des autres princes de l'Empire. A côté d'amis sûrs comme le duc Georges Guillaume de Celle, ou de parents plutôt sympathiques, comme le landgrave de Hesse-Cassel, les margraves d'Ansbach et de Baireuth, et les princes de Hohenzollern, l'électeur de Brandebourg rencontrait dans beaucoup de cours une opposition plus ou moins dissimulée (à Wolfenbüttel, par exemple). Il avait, en outre, vu François Louis, palatin de Neubourg, évêque de Worms et grand maître de l'Ordre teutonique, protester à deux reprises contre le titre

de duc de Prusse; combien plus le même prélat n'allait-il pas s'indigner du titre de roi de Prusse !

En dehors de l'Empereur, du roi de Pologne et des princes de l'Empire, l'Europe fut informée le plus tard possible. L'ambassadeur d'Espagne à Vienne ayant fait allusion au dessein d'acquérir la couronne, en janvier 1700, Bartholdi répondit sans hésiter que son maître n'y avait jamais songé. Toutefois Frédéric avait été forcé de se départir un peu de sa réserve vis-à-vis de certains souverains, tandis que son secret avait été traversé par un grand nombre d'agents diplomatiques. Presque tout le monde en parlait dès les premiers mois de 1700. En dehors du sultan qu'on laissait de côté, comme ne faisant pas partie de la communauté chrétienne, et du tsar, que sa qualité de croyant « grec orthodoxe » rendait indifférent aux luttes de l'Europe catholique ou évangélique, les puissances étaient alors divisées en deux camps par les sentiments religieux : les catholiques semblaient devoir s'opposer à l'érection d'un nouveau royaume hérétique, les protestants, au contraire, devoir la favoriser. Mais certains catholiques nourrissaient l'espoir de convertir l'électeur, et certains protestants le jalousaient. Le projet eut donc dans les deux camps des partisans et des adversaires.

Dans le camp catholique, il est singulier de trouver trois de ses plus ardents promoteurs, trois ecclésiastiques, le P. Wolf, le P. Vota et l'évêque d'Ermeland, Zaluski. Tous trois se sont ingéniés, sans y avoir un intérêt personnel direct, à servir l'électeur auprès de l'Empereur, auprès du roi de Pologne, auprès du pape. Quelle était donc la cause de cette sorte de conspiration catholique en faveur d'un protestant? Le problème a été, depuis plus de soixante ans, tourné et retourné en tous sens, et une foule de documents publiés : le résultat reste celui qu'on avait primitivement indiqué, à savoir que ces trois prêtres se flattaient secrètement de convertir un jour au catholicisme, soit Frédéric, soit sa femme, soit ses descendants. La propagande du Saint-Siège en Allemagne était plus active et plus heureuse que jamais

depuis quelques années : sur neuf électeurs, sept étaient catholiques. Le pape Innocent XII (1691-1700), qui déjà peut-être n'avait pas été étranger à la conversion d'Auguste de Saxe, crut qu'on pourrait faire acheter à l'électeur de Brandebourg la couronne, au prix de sa religion; il était encouragé par la réputation d'indifférence en matière religieuse dont jouissait Sophie Charlotte, ainsi que sa mère Sophie.

Si Wolf travailla de son côté, et sans en référer à Rome, Vota et Zaluski se tinrent sans cesse en contact avec le pape, dont ils reçurent plus ou moins des instructions. Vota correspondait avec l'électeur depuis 1689 et l'avait vu fréquemment, soit à Berlin, soit lors des entrevues avec Auguste de Saxe; il avait gagné ses bonnes grâces, et reçu de lui, outre de riches présents, la promesse d'une pension; il crut pouvoir annoncer au Saint-Siège que la conversion était proche (12 janvier 1700); puis, avec une confiance que rien ne justifiait, il rédigea un mémoire, présentant le recours au pape comme le meilleur moyen d'acquérir la dignité royale. Ces « Réflexions sur la couronne et la Majesté royale due à S. A. E. Mgr l'électeur de Brandebourg » furent remises à Berlin en octobre 1700. Vota y insinuait habilement les avantages d'un accord avec le Saint-Siège, déclarant d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas de demander à l'électeur un changement de religion, mais qu'on imaginerait « quelque tempérament, recevable des deux partis », pour réunir tous les chrétiens en une même Église.

André Zaluski menait pendant ce temps une intrigue analogue et parallèle. Évêque d'Ermeland, il prétendait étendre sur le duché de Prusse son autorité épiscopale, et se considérait comme naturellement désigné pour sacrer roi l'électeur et le convertir ensuite. Dans un voyage à Rome, au printemps de 1700, il soumit ses vues au pape et se fit remettre un bref, daté du 5 mai 1700, où Innocent XII le chargeait de transmettre à l'électeur ses vœux de prospérité, en attendant une occasion de lui témoigner « plus amplement *(uberius)* »

sa bienveillance. Le bref fut porté à Berlin au commencement de novembre. Malgré la mort d'Innocent XII, la négociation amorcée allait continuer, et tout semblait en bonne voie du côté du Saint-Siège, d'autant plus que le cardinal Albani, devenu pape le 23 novembre sous le nom de Clément XI, était un ami de l'évêque d'Ermeland. Mais le rapprochement de la cour de Rome et d'un prince, aussi zélé protestant que Frédéric, ne pouvait durer; il n'était fondé que sur une équivoque.

A côté du pape et sous sa surveillance directe étaient les principautés et républiques d'Italie, puissances fort jalouses de leurs titres et droits honorifiques. L'électeur ne fit presque rien pour les préparer à son couronnement. Il ne sonda que le duc de Savoie qui parut favorable; le P. Vota se chargea d'écrire aux autres,

L'approbation du roi de France avait plus d'importance, et Frédéric n'eût pas demandé mieux que de se l'assurer. Sa liaison avec l'Empereur l'en empêcha. Spanheim à Paris dut feindre d'ignorer le dessein de royauté jusqu'en juillet 1700, et on n'en parla à Des Alleurs, à Berlin, qu'à la fin d'octobre. La diplomatie française avait, dans l'intervalle, combattu de son mieux les visées du Brandebourg; Louis XIV ne se gênait pas pour se moquer d'un projet chimérique, et louait l'esprit de Sophie Charlotte qu'on y disait opposée. « Madame » (Élisabeth Charlotte), princesse palatine devenue duchesse d'Orléans, a raconté tout cela dans ses lettres; elle avait beau penser qu'on reconnaîtrait roi l'électeur dès qu'on aurait besoin de lui; ni la duplicité de Wartenberg, faisant miroiter la neutralité du Brandebourg, ni les efforts de Spanheim pour persuader Torcy que cette neutralité pouvait se concilier avec le secours de 8 000 hommes promis à l'Empereur, n'eurent raison de l'hostilité de la cour de Versailles. Si Spanheim, espérant contre toute espérance, resta encore assez longtemps en France, Des Alleurs fut rappelé de Berlin, et partit en janvier 1701.

L'électeur s'était décidé tardivement à s'ouvrir au roi de

France. Pour l'Espagne et le Portugal, il se pressa encore moins. Falaiseau ne parla pas à Charles II, dont la mort le surprit, et il quitta Madrid à l'arrivée de Philippe V. Bergier, à Lisbonne, n'eut ordre d'agir qu'au début de 1701, et ne négocia qu'après le couronnement de Kœnigsberg.

En décembre 1700, on peut apprécier comme suit la situation des puissances catholiques, en face de l'électeur : le pape hésitant, les États italiens plutôt favorables, la France mal disposée, l'Espagne et le Portugal non consultés. En résumé, rien de très favorable.

Le résultat des négociations avec les puissances protestantes était meilleur, après être resté quelque temps incertain.

Les deux puissances maritimes, Grande-Bretagne et Provinces-Unies, avaient alors un seul et même chef, Guillaume d'Orange, roi et stathouder, dont Frédéric était cousin germain. Guillaume avait été averti de bonne heure, notamment par Danckelman à Clèves, en septembre 1696 ; il avait répondu de façon peu encourageante, voyant dans le projet « de grandes difficultés et peu d'avantages ». Cette froideur avait arrêté les confidences, et Christophe de Dohna en 1699 n'avait pas eu à reparler de la dignité royale. Ce n'est qu'en avril 1700 que l'affaire fut reprise, mais Tettau, chargé de demander l'approbation de Guillaume III, reçut le même accueil que Danckelman en 1696 ; l'attitude du Brandebourg dans les négociations au sujet de la succession d'Espagne mécontentait Anglais et Hollandais. Alexandre de Dohna, dans son voyage aux Pays-Bas avec le prince électoral, fut plus heureux que Tettau : le roi, après avoir chevauché et chassé avec le kurprinz, qu'il trouvait charmant et très avancé pour ses treize ans, déclara qu'il souhaitait la prospérité de l'électeur, « comme la sienne propre » : bref, il promit « qu'il ne serait pas le dernier » à reconnaître la royauté prussienne (septembre-octobre 1700). La visite des deux électrices de Hanovre et de Brandebourg, au même moment, contribua à bien disposer Guillaume III. Sophie en profita sans doute

pour plaider la cause de la Maison de Hanovre, qui allait être appelée à la succession d'Angleterre, et Sophie Charlotte pour appuyer le projet de son époux, bien qu'elle en fût peu enthousiaste. D'ailleurs, à cette époque, la mort de Charles II d'Espagne et l'acceptation de son testament par Louis XIV changeaient la face des choses et provoquaient un revirement dans la politique des puissances maritimes. Après le retour du roi en Angleterre, Bonnet de Saint-Germain et Siméon Bondeli purent envoyer à l'électeur, l'un de Londres, l'autre de La Haye, des dépêches rassurantes sur les sentiments de Guillaume et du grand pensionnaire Heinsius.

Les dispositions du Danemark étaient médiocres, bien que le roi Frédéric IV eût pris des engagements formels en mars 1700. C'est que les circonstances avaient refroidi cette bonne volonté. Après son écrasement par Charles XII au mois d'août, Frédéric IV en voulait à ceux qui ne l'avaient pas secouru. Il était lié, toutefois, et ne pouvait qu'ajourner la réponse décisive que sollicitait Viereck.

Du côté de la Suède, ce fut pis. L'électeur avait fort négligé Charles XII, et même avait tout fait pour le blesser et l'irriter, en s'unissant aux Danois et aux Polonais. Peut-être avait-il entretenu du projet de royauté le baron Welling, lieutenant-général suédois, qui passait par Berlin en février 1700, mais l'envoyé de Brandebourg à Stockholm, comte de Dohna-Carwinden, ne fut instruit à ce sujet que le 28 octobre. Comme Charles XII guerroyait en Livonie, les ouvertures tardives de l'électeur furent mal accueillies. Le ministre suédois, Leijonstedt, ayant quitté Berlin en octobre, les relations diplomatiques se trouvèrent à moitié interrompues.

Par contre, l'assentiment des cantons suisses, travaillés par Emmanuel Bondeli, paraissait probable. La situation de Frédéric en face des puissances protestantes était donc plutôt bonne, en fin de compte : la Suède seule se tenait à l'écart, mécontente et hautaine.

Restait la Russie qui faisait à peine partie de l'Europe. Le voyage du tsar Pierre avait prouvé qu'il y avait quelque

chose de changé dans ce pays barbare. Frédéric, qui avait su gagner en 1697 l'affection du tsar, lui confia son désir dès le commencement de 1700. Il trouva le terrain parfaitement préparé : Patkul, encore au service du roi de Pologne, était déjà lié à Pierre, et l'exhortait à resserrer son amitié avec le Brandebourg. Quand Printzen partit, au mois d'octobre, pour annoncer à Moscou le prochain couronnement, la bienveillance du tsar était hors de doute.

CHAPITRE II

LE COURONNEMENT DU 18 JANVIER 1701
RECONNAISSANCE DU TITRE ROYAL
VALEUR DE LA ROYAUTÉ (1)

L'électeur n'attendit pas la fin de ses négociations avec les puissances. Il était impatient de célébrer son couronnement; il y pensait nuit et jour, et « n'en pouvait dormir », si l'on en croit Des Alleurs. Le manteau royal, le sceptre et la couronne étaient prêts depuis plusieurs mois, et les gazettes hollandaises se répandaient en commentaires sur les splendeurs présumées de la cérémonie. Cependant le consentement impérial ne venait pas; aussi le voyage de Prusse, dont on parlait déjà en janvier 1700, dut-il être successivement renvoyé au mois de juin, puis à l'automne; enfin le courrier arriva, qui apportait de Vienne la nouvelle désirée, et tout fut mis en branle pour le départ.

(1) Sources : A. B. Documents manuscrits de 1701 à 1713, notamment les *Dignitätsakten*. A. E., *Corr. de Brandebourg*.

Documents déjà cités, notamment *Theatrum Europæum*, le *Corpus* de Mylius, les recueils de Bodemann, Jaeglé, Berner, Doebner, Lehmann, Hiltebrandt, Klopp *(Leibniz)*, et en outre : Fasch, *Prussiæ triumphantis libri tres in coronam Friderici, Borussiæ regis primi*, Berlin, 1702; J. von Besser, *Schriften*, Leipzig, 1711 et 1732, notamment son Histoire du couronnement, écrite en allemand *(Kœnigskrone Friedrichs III)*, traduite en latin par Cramer, et imprimée pour la première fois en 1702; Wolfgang, *Der königlichen Krönung hochfeierliche Solennitäten* (20 gravures sur cuivre), Berlin, 1712; Neukirch, *Auserlesene Gedichte*, Ratisbonne, 1744; Élisabeth Charlotte d'Orléans, *Lettres* à l'électrice Sophie, publiées par Ranke, *Französ. Gesch.*, S. W., XIII; Mauvillon, *Histoire de Frédéric Guillaume Ier*, 1741; *Mémoires* de Frédéric II, Poellnitz, Dohna.

Ouvrages : Déjà cités : Droysen *(Preuss. Politik)*, *Hohenzollern-Jahrbuch*, IV, notamment articles de Koser et de Seidel), Stettiner, Albert Waddington, et en outre : Woker, *Aus den Papieren des Kurpfälzischen Ministers Agostino Steffani*, Cologne, 1885.

Frédéric se fit envoyer d'Angleterre une relation détaillée du sacre de Charles II en Écosse; il ordonna ensuite à son grand chambellan, Wartenberg, au grand maréchal de la cour, comte de Lottum, au secrétaire d'État Ilgen et au maître des cérémonies, Jean de Besser, de rédiger le programme des fêtes; lui-même d'ailleurs, plus compétent que personne en la matière, ne dédaigna pas d'y mettre la main. En même temps, il se préoccupait de subvenir aux frais. Il demanda à chaque province une contribution volontaire, qui reçut le nom d'impôt de la couronne *(Kronsteuer)*, et fut votée partout, assez vite, sinon avec enthousiasme; le total s'éleva à 4 ou 500 000 thalers, ce qui permit de couvrir les dépenses, sans recourir à aucun emprunt.

Après avoir pris ces dispositions, Frédéric se mit en route pour la Prusse, le 17 décembre. Ce voyage de 600 kilomètres, par des chemins mauvais, souvent couverts de neige, à travers les grandes plaines monotones, semées de lacs et de forêts, s'effectua en douze jours, à grand renfort de voitures et de chevaux réquisitionnés. La cour, divisée en quatre groupes, faisait avec les gardes du corps, les Cent-Suisses, et tout un personnel d'officiers et de domestiques, l'effet d'une armée; il fallut 30 000 chevaux de relai pour la transporter. Le 29 décembre, l'électeur arrivait à Kœnigsberg. Il s'occupa sans retard des préparatifs du couronnement, qui fut fixé au 18 janvier 1701.

Les fêtes commencèrent le 15 janvier. Je n'en donnerai qu'un récit sommaire, emprunté surtout à l'*Histoire du Couronnement* de Besser, ouvrage commandé tout exprès par l'électeur, écrit en allemand, traduit en latin par Cramer, et imprimé pour la première fois en 1702.

Le 15 janvier eut lieu la proclamation solennelle par quatre hérauts d'armes, dans les rues de Kœnigsberg, de l'érection du duché de Prusse en royaume; l'événement était attribué à « la divine Providence ». Le peuple poussa des acclamations, tandis que le canon tonnait, et, au dire de Dohna, des Polonais venus par hasard « crurent que tout

Kœnigsberg était devenu fou ». A partir de ce jour, il fut défendu de parler de l'électeur sans le traiter de Majesté : quiconque y manquait à la cour était mis à l'amende. Le 16 janvier, qui était un dimanche, la même proclamation fut faite dans les églises après le service. Le 17, eut lieu l'institution du nouvel Ordre de chevalerie destiné à perpétuer le souvenir du couronnement, l'Ordre de l'Aigle noir. Les statuts exigeaient pour en faire partie qu'on fût bien né et sans reproche, et âgé de trente ans au moins. Les insignes de l'Ordre, qui est resté un des principaux de l'État prussien, furent : un cordon couleur orange, en mémoire de la mère du roi, princesse d'Orange; une croix, en forme de croix de Malte, émaillée en bleu, et une étoile d'argent, sur laquelle figure, comme dans les armes de Prusse, un aigle noir, tenant une couronne de lauriers dans une serre et une foudre dans l'autre, avec la fière devise : *suum cuique* (à chacun le sien). Il ne devait pas y avoir plus de trente chevaliers : dix-huit furent alors créés, dont le comte de Wartenberg, chancelier de l'ordre. Sophie Charlotte avait plus envie de dormir que d'assister à la fête, qui, suivant le Grand Frédéric, « ressemblait assez à une mascarade » ; en revanche, son vaniteux époux y prit un plaisir extrême. Il se fit peindre plus d'une fois, dans la suite, revêtu du costume magnifique de grand maître de son ordre.

Le 18 janvier fut le jour du couronnement. Jamais le luxe de Frédéric ne se déploya mieux que ce jour-là. Christophe de Dohna et Besser, tous deux témoins du spectacle, s'accordent à le dire merveilleux. Frédéric avait tenu à en régler lui-même les détails, et Besser, nommé pour la circonstance « Grand Maître des cérémonies », en dirigeait l'exécution. Dès neuf heures du matin, le roi se fit habiller par le comte de Wartenberg; il portait un costume écarlate, enrichi d'or et de pierreries, et un manteau de pourpre, attaché par des boutons en diamant. La reine était aussi superbement vêtue. Frédéric prit sa couronne et de sa main se la mit sur la tête, « voulant désigner par là qu'il ne la

tenait de personne » ; il couronna ensuite la reine. Ce geste, conseillé dit-on par le cardinal-primat de Pologne, fut fort remarqué, et « Madame », dans une de ses lettres, en a fait ressortir l'originalité.

Après le couronnement, un cortège pompeux se forma pour se rendre à la chapelle du château, où devait avoir lieu le sacre. Une série de gravures sur cuivre, œuvre de Wolfgang, permettent de reconstituer la scène ; elles sont aux Archives de Berlin, et Besser les a reproduites dans son ouvrage. Le cortège ne comptait pas moins de quatorze groupes : on y remarque les énormes perruques du roi et des seigneurs, les costumes français avec culotte et bas de soie, les coiffures monumentales de la reine et des dames de la cour. Derrière les grands maréchaux, munis de bâtons en argent massif, marchaient les Suisses habillés de satin blanc, avec des toques de velours noir ; puis venaient les autres grands dignitaires, grand chancelier avec le sceau royal, grand maître d'hôtel avec la pomme, grand burgrave avec l'épée nue. Après le Kronprinz et son gouverneur, le roi s'abritait sous un dais de velours rouge ; le grand chambellan, comte de Wartenberg, portait la queue de son manteau, et, plus loin, le doyen de la famille Dohna faisait flotter l'étendard du royaume ; la reine, également sous un dais, fermait la marche, conduite par deux de ses beaux-frères, et entourée de ses dames d'honneur. On eût dit une pompe des *Mille et une Nuits*.

Ce brillant cortège fut reçu à la porte de la chapelle par les deux évêques que l'électeur avait créés pour son couronnement, un réformé, Ursinus de Baer (1), et un luthérien, Bernard de Sanden. Il fallait, en effet, être sacré pour porter le titre de *Sacra Majestas*, et Frédéric avait suivi l'avis du P. Vota, qui dès juin 1700 recommandait cette solution. La création des évêques protestants marquait, mieux que tout le reste, l'indépendance du premier roi de Prusse en face du

(1) Anobli alors sous ce nom, avec un ours (Baer) dans ses armoiries.

pouvoir ecclésiastique. En même temps, Frédéric affirmait, en partageant ses faveurs entre réformés et luthériens, son désir de rapprocher et d'unir les « évangéliques ».

La chapelle du château de Kœnigsberg n'est ni spacieuse, ni belle, et la simplicité de l'intérieur semble peu favorable au déploiement d'une cérémonie fastueuse. Pourtant, s'il faut en croire les contemporains, le sacre de Frédéric fut splendide. Après un sermon et une prière, le roi vint à l'autel, où Ursinus lui donna l'onction; le sacre de la reine eut lieu ensuite. La cérémonie publique de l'intronisation suivit le sacre; puis les souverains sortirent, et on jeta sur la foule une pluie de médailles d'or et d'argent, portant d'un côté les portraits de Frédéric et de Sophie Charlotte, et au revers une couronne avec la légende : *Prima meæ gentis*.

A trois heures de l'après-midi, un festin colossal fut servi dans la salle « moscovite » du château. Au dehors, sur la place, rôtissait un bœuf entier, bourré de volailles, de quartiers de mouton, de cuissots de chevreuil, pour le peuple, et deux fontaines versaient du vin par des becs d'aigles. Les deux grands maréchaux apportèrent au roi sur un plat d'or une tranche de bœuf, et le grand échanson lui offrit dans un gobelet d'or du vin des deux fontaines. Le soir, toute la cour parcourut en carrosse les rues, illuminées par les soins de l'architecte Eosander de Gœthe. Kœnigsberg brillait de mille feux, et, malgré le froid vif, le roi fut très satisfait de sa promenade.

Il resta encore en Prusse tout le mois de février, allant de fête en fête, passant un joyeux carnaval, et jouissant des félicitations ou des panégyriques qui pleuvaient de toutes parts en prose et en vers (1). Il y eut de méchantes poésies et d'ennuyeuses harangues, mais Frédéric n'y prenait pas garde. Dans sa joie, il rédigea de sa main une prière pour remercier Dieu d'avoir exaucé son vœu le plus cher et pour demander

(1) Le grand Leibniz lui-même voulut rendre compte dans une espèce de journal des savants de tout ce qui paraîtrait sur la royauté, et il suggéra des devises pour des médailles à frapper.

ses bénédictions. Il ordonna en outre que l'anniversaire du couronnement devînt une grande fête, et publia une amnistie dont il exclut seulement « ceux qui étaient coupables de lèse-majesté divine, humaine et royale, comme aussi les prisonniers pour meurtres et pour dettes ». L'ancien ministre, Danckelman, était-il dans la première catégorie? Peut-être, puisque autrefois il avait combattu le projet de royauté; quoi qu'il en soit, il ne put obtenir sa grâce.

On a souvent discuté sur le titre pris par le nouveau roi. S'appelait-il roi *de* Prusse, ou roi *en* Prusse? Le premier de ces titres inquiétait les Polonais qui y voyaient une menace pour la partie polonaise de la Prusse. Quoique rien n'eût été bien fixé à cet égard, Frédéric employa presque exclusivement le titre de roi *en* Prusse (Kœnig *in* ou *zu* Preussen); la dénomination était plus exacte, puisqu'il ne possédait que la Prusse orientale. Plus tard seulement s'établit le titre de roi de Prusse.

RECONNAISSANCE DU TITRE ROYAL

A peine couronné et revêtu de la pourpre, Frédéric s'occupa activement de se faire reconnaître par tous les États étrangers; il n'en oublia aucun en Europe, et songea même à notifier son couronnement au chah de Perse. La réponse fut rapide ou lente, bonne ou mauvaise, selon les intérêts religieux ou politiques de chacun. Les événements antérieurs ont déjà montré les dispositions des puissances; mais il fallut négocier même avec les plus favorables, et le nouveau roi dut nouer, pour apaiser les autres, des intrigues dont il ne vit pas toujours la fin.

La reconnaissance de l'Empereur ne fut pas immédiate, bien qu'elle fût certaine. Frédéric désirait l'envoi d'un ambassadeur spécial. Léopold, de son côté, tenait à proclamer qu'il avait autorisé l'érection de la Prusse en royaume, et des

ministres impériaux réclamaient, surtout Kaunitz, le paiement des sommes qu'on leur avait promises. Le résultat de ces complications fut que le comte de Paar, chambellan de l'Empereur, désigné de bonne heure pour porter les félicitations de son maître, n'arriva à Berlin que le 20 avril 1701. On ne se mit d'accord que plus tard (en juillet) sur les termes de la déclaration publique à laquelle tenait Léopold : celui-ci aurait voulu et Frédéric repoussait une rédaction représentant la royauté prussienne comme une création de l'Empereur. Quant aux ministres, Harrach et Kaunitz, auxquels on offrait 40 000 thalers, après leur en avoir fait espérer 100 000, ils finirent par se contenter de 52 000. Tous les ennuis furent ainsi écartés à Vienne, en septembre 1701.

Le roi de Pologne avait précédé l'Empereur. Pourtant il avait dû agir contre l'opinion de la majorité de ses sujets. Le Sénat polonais, réuni à Varsovie du 18 au 23 janvier, fut le théâtre de vives discussions, et le cardinal-primat, Radziejowski, empêcha à grand'peine une protestation contre le couronnement de Kœnigsberg, en déclarant qu'on se trouvait en présence d'un fait accompli et qu'il appartiendrait à la diète de sauvegarder les droits de la République. Hoverbeck et Marschall de Biberstein multiplièrent les cajoleries et les menaces auprès du roi, les promesses de présents auprès des magnats; finalement, le 13 février 1701, le grand échanson de Pologne, Towianski, neveu du cardinal-primat, partit pour Kœnigsberg; le même jour, Auguste II donnait une audience solennelle à Varsovie au comte de Wallenrodt, envoyé du roi de Prusse.

Reconnu par le roi de Pologne, Frédéric n'avait qu'à moitié gain de cause. La République était souvent en conflit avec le roi, et son opposition pouvait tout gâter. D'ailleurs Auguste II était obligé de flatter les Polonais pour se les attacher dans sa lutte contre la Suède; il n'hésita pas, dans les lettres de convocation pour la diète, à qualifier l'affaire de la royauté de « nouvelle intrigue de l'électeur de Brandebourg ». En dépit de nombreux émissaires prussiens, qui prodiguaient

argent et promesses, les diétines, assemblées préparatoires à la diète, protestèrent presque toutes contre l'acte du 18 janvier, et si la diète, réunie à Varsovie le 30 mai, fut congédiée le 18 juin sans avoir rien fait, ce n'était que partie remise. Une nouvelle diète devait en effet se réunir en décembre. Dans l'intervalle, Frédéric continua à distribuer de l'argent aux grands et à faire chapitrer Auguste II, que les attaques de Charles XII mettaient en grand péril; il organisa en outre, par les soins d'Hoverbeck et du P. Vota, toute une campagne de pamphlets. Malgré ces efforts, la diète de décembre était très mal disposée, et elle aurait certainement protesté contre la royauté prussienne, si elle n'avait été, comme la précédente, dissoute par ordre du roi au bout de quelques jours. La question fut encore agitée au Sénat en février 1702, sans être résolue, et les complications politiques, où la Pologne se trouva engagée durant les années suivantes, ne permirent pas d'aboutir. Ni Frédéric I[er], ni même son fils Frédéric Guillaume ne virent un accommodement définitif. Ce fut seulement en juin 1764 qu'une diète, tenue sous la pression des baïonnettes russes, reconnut solennellement la dignité du roi de Prusse, moyennant la promesse de celui-ci qu'il n'apporterait pas « la moindre atteinte aux frontières, aux terrains, aux possessions de la République » . Le bon billet à la veille du premier partage de la Pologne ! Le seul rapprochement de ces deux faits, la reconnaissance de la royauté prussienne et le démembrement de la Pologne, prouve combien étaient légitimes les appréhensions des Polonais, en voyant se fonder au milieu de leurs provinces un nouveau royaume.

Dans l'Empire, les négociations furent assez laborieuses, et si Frédéric I[er] fut reconnu de bonne heure par la majorité des États, il y eut des résistances qui ne fléchirent pas de son vivant.

Après avoir négocié quelque temps en vain à Ratisbonne, où l'ambassadeur français, Rousseau de Chamoy, montait les esprits contre lui, il ordonna à ses envoyés de ne plus presser les choses à la Diète. Il dispersa alors ses efforts dans toute

l'Allemagne, pour gagner chaque État en particulier. Les questions d'étiquette, de « titulature » comme on disait, primaient le reste : les électeurs ecclésiastiques demandaient l'*Éminence,* les laïques la *Sérénité,* et beaucoup de princes refusaient de traiter le nouveau roi de *Majesté,* sans y ajouter le prédicat de *Dilection*. Frédéric se débrouilla avec une étonnante sûreté au milieu de ces prétentions suscitées par la vanité. Il avait déclaré dès le mois de mars 1701 qu'il n'accorderait jamais l'*Éminence* aux électeurs ecclésiastiques ; il tint parole. En revanche, il consentit à payer 10 000 florins et à donner le titre de « Dignité électorale » *(Kurfürstliche Würde)* à l'électeur de Mayence, qui, à cause de sa charge d'archi-chancelier d'Empire, était le plus important à gagner : de lui dépendait l'adoption dans la chancellerie impériale des nouveaux titres du roi de Prusse. Dès décembre 1701, la chambre d'Empire de Wetzlar reconnut le prédicat de Majesté ; le traité définitif avec Mayence ne fut pourtant signé qu'en septembre 1703, à Vienne, en même temps qu'avec Trèves. L'électeur de Cologne, allié à la France dans la guerre de succession d'Espagne, rompit toute relation avec la cour de Berlin ; il ne devait reconnaître la royauté prussienne qu'après la mort de Frédéric Ier (14 octobre 1714).

Parmi les électeurs laïques, seul Max Emmanuel de Bavière, d'ailleurs frère de Joseph Clément de Cologne et allié de Louis XIV, repoussa les avances du roi de Prusse ; il n'admit son titre royal qu'en juillet 1714. Les autres s'étaient empressés de le faire, notamment l'électeur palatin, Jean Guillaume, qui conclut en même temps une alliance défensive (Oranienbourg, 23 mars 1701).

Avec les princes de l'Empire, la négociation fut rapidement menée à bon terme, à quelques exceptions près. Les princes laïques s'exécutèrent tous dans la première moitié de 1701, sauf le duc de Gottorp, beau-frère du roi de Suède. Certains princes ecclésiastiques, comme l'archevêque de Salzbourg, traînèrent les choses en longueur sous divers prétextes, mais ce fut tout ce qu'ils purent faire pour la France

et le pape. Comme les villes impériales s'étaient empressées de féliciter le roi de Prusse, celui-ci se vit, dès les deux ou trois premières années du dix-huitième siècle, reconnu par tout l'Empire, sauf par les électeurs de Cologne et de Bavière, et par le grand maître de l'Ordre Teutonique. Les protestations de ce dernier, renouvelées périodiquement jusqu'à la dissolution de l'Ordre par Napoléon Ier, n'étaient, il est vrai, de nature à gêner ni Frédéric Ier, ni ses successeurs.

Le Saint-Siège combattit violemment la nouvelle royauté. Innocent XII n'avait pas marchandé les avances au Brandebourg : pourtant le 16 avril 1701, son successeur Clément XI publia un bref, conçu en termes fort vifs, contre l'accaparement de la dignité royale par un « acatholique » ; puis il chercha à ameuter contre Frédéric les souverains européens. On a dans ces dernières années accumulé les hypothèses pour expliquer ce revirement. Le pape avait-il pensé que jamais l'Empereur n'approuverait le désir de l'électeur? Avait-il espéré vraiment une conversion? Fut-il retourné par l'intervention de la France? Sa protestation fut-elle seulement de pure forme? Autant de conjectures qui, sauf la dernière, me paraissent également défendables, qui d'ailleurs ne s'excluent pas nécessairement. Les travaux de Stettiner et de Friedensburg ont mis en évidence le travail de la diplomatie française à Rome. Il n'en reste pas moins probable que la colère du pape en 1701 tint surtout à sa déception : on lui avait fait espérer de divers côtés, et très nettement, la conversion de Frédéric au catholicisme ; il se crut joué quand il se rendit compte de sa méprise.

Le plus surprenant, c'est de voir ceux qui avaient le plus contribué aux illusions du Saint-Siège, continuer même après la brouille leurs tentatives de propagande. Zaluski se borna à rester en bons termes avec le roi, afin d'obtenir pour les Prussiens catholiques toutes les facilités possibles. Mais le P. Wolf et le P. Vota n'abandonnèrent pas leurs idées de prosélytisme. Le premier entreprit un voyage à Berlin, au milieu de 1701, dans l'espoir d'arranger un mariage entre le

kronprinz et une archiduchesse d'Autriche; celle-ci aurait eu à Berlin le libre exercice de sa religion et aurait peut-être un jour converti son mari; le projet échoua devant l'intransigeance protestante de Frédéric. Le P. Vota ne réussit pas mieux dans ses démarches à Berlin et Potsdam, en 1703 et 1709.

La lutte entre le nouveau roi et le pape, envenimée par une guerre de plume, où le ministre Ilgen et le professeur de droit Ludevig ne ménagèrent pas les injures (notamment dans les *Neniæ Pontificis de jure Reges appellandi* (1), continua durant tout le règne; les États pontificaux furent même un moment, en 1708, menacés par les troupes prussiennes qui combattaient en Italie pour le duc de Savoie. En 1711, à la diète électorale de Francfort, Christophe de Dohna apprit que le nonce songeait à protester contre la royauté de son maître; il le fit menacer de voies de fait, et le nonce se tint tranquille. Aucune négociation n'eut lieu entre Berlin et Rome avant le règne du Grand Frédéric, et ce n'est qu'en 1787-1788 que Pie VI consentit à changer le titre de « marquis de Brandebourg » en celui de roi de Prusse.

La mauvaise volonté du pape retint fort peu les princes italiens, même le bigot grand-duc de Toscane; la plupart félicitèrent Frédéric dès 1701, et seules des difficultés de cérémonial retardèrent la reconnaissance des deux Républiques de Venise et de Gênes jusqu'en 1710 et 1712.

La France attendit la fin de la guerre de succession d'Espagne. Ce ne fut pas toutefois faute d'avoir cherché à s'entendre, car presque aucune année ne s'écoula sans quelque tentative; mais Frédéric ne voulait ni ne pouvait s'engager à la neutralité qu'exigeait Louis XIV; d'où l'échec de tous les pourparlers, dont les plus importants furent ceux d'Anvers en 1709 entre Grumbkow et La Sourdière, et ceux de Stralsund ou de Schwerin en 1711-1712 entre Knyphausen et le comte

(1) « Inepties du pape sur le droit de créer des rois. » Ce pamphlet, œuvre de Ludevig, avait été d'abord rédigé en allemand sous le titre de *Paepstlicher Unfug wider die Krone Preussen;* il parut en 1703 à Cologne.

de la Verne. Le roi de France n'accorda qu'au successeur de Frédéric le titre de Majesté (premier article séparé du traité d'Utrecht). Le même article stipula la reconnaissance par le roi d'Espagne, Philippe V, petit-fils de Louis XIV.

Le roi de Portugal, Pierre II, retenu d'abord par la France et par le Pape, ne s'était décidé qu'en juin 1704 à satisfaire Frédéric. En somme, sauf l'Empereur, le roi de Pologne et la plupart des États allemands et italiens, les catholiques firent attendre assez longtemps leur adhésion ; quelques-uns même la refusèrent obstinément.

Les protestants, au contraire, naturellement favorables à un prince de leur religion, se montrèrent dès le début bien disposés, à l'exception du roi de Suède, dont la mauvaise humeur ne devait pas durer. Les puissances maritimes se hâtèrent d'envoyer leurs félicitations, non seulement par écrit, mais encore par des envoyés extraordinaires (mylord Raby pour l'Angleterre, le baron de Wassenaer d'Obdam pour les Provinces-Unies, en mai 1701). Frédéric IV de Danemark, malgré la rancune gardée des événements de 1700, finit également par expédier lettres et ambassade (février-septembre 1701). Le roi de Suède, Charles XII, se tenait sur la réserve, hésitant entre son désir d'écraser Russes et Polonais et les propositions de la France qui conseillait une rupture avec le Brandebourg ; l'envoyé de Frédéric I[er] à Stockholm, n'obtenant rien, fut rappelé, et partit à la fin d'octobre. Printzen, revenant de Moscou, ne fut pas plus heureux au camp suédois. L'affaire traîna jusqu'au traité du 9 août 1703 dont l'article V stipula la reconnaissance de la royauté prussienne.

Les cantons suisses, même les catholiques, donnèrent dès le 11 avril 1701 la déclaration désirée. Quant au tsar Pierre, malgré son regret de ne pouvoir engager Frédéric dans la guerre contre la Suède, il fit à Printzen l'accueil le plus cordial à Moscou ; puis, après lui avoir remis une lettre de récréance flatteuse (28 août 1701), il chargea son ambassadeur à Copenhague, Ismaïlow, de porter au nouveau roi l'assurance de son amitié.

VALEUR DE LA ROYAUTÉ

Le récit très sommaire des négociations concernant la royauté prouve que l'acquisition de la couronne a été vraiment la grande affaire du règne. Il importe maintenant d'en apprécier la valeur et de rechercher si les avantages qui en découlent compensent les sommes d'argent déboursées, les concessions faites, ou les dangers courus.

Un rapide examen suffit à montrer que la couronne a coûté fort peu.

Pour l'argent, il faut se garder des exagérations de Pœllnitz, qui parle de six millions de thalers, comme de l'optimisme de l'archiviste Cuhn (1) qui donne le chiffre insuffisant de 150 000. Les comptes soumis au roi par le conseiller de finances Kraut, ou par Bartholdi, complétés par le calcul des gratifications offertes en Pologne à quelques grands personnages, permettent de fixer approximativement un total de 300 000 thalers. Je laisse en dehors, bien entendu, tous les frais nouveaux dont la dignité royale fut l'occasion ou le prétexte, et l'accroissement de luxe dont elle fut le signal à la cour de Berlin. Un des principaux arguments de Danckelman et des adversaires de la royauté avait été l'énorme augmentation de dépenses qu'elle entraînerait ; il est certain que Frédéric Ier tint à donner à sa cour tout l'éclat possible, à s'entourer dans sa capitale d'une magnificence vraiment royale. Du moins, pour 1701, une contribution volontaire, l'impôt de la couronne, fournit les ressources nécessaires. En somme, le prix de la couronne était modique : 300 000 thalers (1 million 125 000 francs), c'était peu pour se mettre hors de pair en Allemagne.

Après l'argent les concessions. Elles se résument à vrai

(1) Auteur d'une histoire de l'acquisition de la couronne, qui est restée manuscrite aux Archives de Berlin.

dire dans le traité de la couronne, conclu à Vienne avec l'Empereur, le 16 novembre 1700, et dont j'ai déjà indiqué les clauses. Or, la plupart des conditions imposées par l'Autriche avaient déjà été consenties, soit dans des accords particuliers avec d'autres princes (par exemple avec l'électeur de Hanovre), soit dans des arrangements antérieurs avec Léopold, comme l'alliance secrète du 1er avril 1686. Cette alliance notamment, qui liait le Brandebourg pour vingt ans (jusqu'en 1706), ne contenait-elle pas l'obligation la plus onéreuse du traité de 1700, à savoir celle de donner 8 000 hommes pour soutenir les droits de l'Empereur à l'héritage espagnol! La clause était d'ailleurs moins onéreuse qu'on ne le croirait au premier abord : avant comme après son couronnement, Frédéric n'a jamais hésité à louer ses troupes à l'Empereur ou aux Anglo-Hollandais; c'étaient les habitudes du temps, et plus spécialement des princes allemands. En outre, si l'on compare au *Krontractat* le traité subi par Ernest Auguste de Hanovre pour obtenir le neuvième électorat, on constate que les sacrifices du prince welf ont été autrement considérables. La cour de Vienne n'a donc pas vendu cher la dignité royale.

Outre le calcul mathématique de l'argent dépensé et des concessions faites, il y a dans une question aussi complexe des éléments plus indéterminés, presque impondérables, ce que j'appellerai les risques de l'entreprise. Le traité avec l'Empereur pouvait avoir de graves conséquences : il a été signé avant qu'on eût connaissance de la mort de Charles II d'Espagne et de son testament; que serait-il arrivé si l'Empereur avait été légataire universel? La France aurait eu avec elle les puissances maritimes. Quel danger pour la Prusse s'il avait fallu lutter avec l'Empereur contre la moitié de l'Europe! Mais tout tourna bien pour Frédéric. Le testament de Charles II en faveur d'un prince français brisa l'alliance de la France avec les puissances maritimes; bientôt les imprudences de Louis XIV et la force même des choses les rejetèrent vers l'Empereur, partant vers le roi de Prusse. La for-

tune fut favorable, mais rien n'avait pu faire prévoir ce dénouement.

Quoi qu'il en soit, il semble incontestable que la couronne valait bien plus qu'elle n'a coûté, et que Frédéric a eu raison, malgré les périls qu'il courait, de se lancer dans une aventure aussi rémunératrice.

Tout le monde s'en rendit compte. Les ministres impériaux avaient de bonne heure envisagé avec inquiétude la puissance ascendante du Brandebourg. Dès le commencement du dix-septième siècle, un vice-chancelier d'Empire prédisait que l'électeur allait constituer, avec la Prusse et les pays rhénans, un État capable de tenir tête à l'Autriche. Dans la conférence du 23 juillet 1694, les conseillers de Léopold avaient longuement exposé leurs craintes pour la glorieuse Maison archiducale qui risquerait un jour, par la compétition de la Maison de Brandebourg, « de perdre l'Empire ». Quelques années plus tard, au dire d'Ilgen, on regretta amèrement à Vienne d'avoir fait le jeu de Frédéric. L'ambassadeur vénitien, Daniel Dolfin, écrivit que l'Autriche avait reconnu trop tard sa faute. N'est-ce pas un écho du mot légendaire, prêté au prince Eugène, que l'Empereur aurait dû faire pendre les ministres responsables du traité de la couronne !

De leur côté, les conseillers de Frédéric, après les hésitations du début, furent unanimes à reconnaître tout ce que le titre royal allait ajouter à la puissance déjà grande de leur maître. Bartholdi et Ilgen, en particulier, ont recherché et énuméré, l'un en 1703, l'autre en 1704, tous les avantages de la dignité royale, soit au point de vue allemand, soit au point de vue européen. On voit dans leurs mémoires quelle haute idée ils se faisaient de sa valeur; seulement, faute d'un classement rigoureux, l'idée et les conclusions demeurent vagues. Essayons de les préciser.

Il y a d'abord dans l'acquisition de la couronne un fait d'une grande portée philosophique : elle a donné aux Hohenzollern le titre qu'ils méritaient, attribué à une chose le nom qui lui revenait. Que ce fût pour blâmer le projet à Berlin ou

pour le défendre à Vienne, on avait employé le même argument : c'est qu'il s'agissait uniquement d'un « titre », d'un nom. Or, les noms ont par eux-mêmes une réalité, comme Leibniz a pris la peine de le démontrer dans un opuscule spécial. Il y a des noms vides de contenu, des titres purement honorifiques, qui ont pourtant leur prix. Il y a d'autre part des choses qui n'acquièrent toute leur valeur qu'avec le nom qui les complète (1). L'électeur de Brandebourg, duc de Prusse, avait tout d'un roi (territoires étendus, armée puissante, cour fastueuse) ; il n'en eut l'autorité et le prestige que lorsqu'il en porta le nom.

La plupart des avantages que Frédéric a retirés de l'acte de 1701 découlent de la valeur intrinsèque du titre de roi. Royauté oblige !

L'État accrut par là sa force et son unité. Sans doute, les Brandebourgeois ne se montrèrent pas tout de suite disposés à s'appeler Prussiens, et la dynastie continua à s'intituler « Maison de Brandebourg ». Néanmoins, après le couronnement de 1701, les divers territoires furent compris sous la même dénomination et on vit mieux qu'ils formaient un seul corps sous une seule tête, comme l'avait désiré le Grand Électeur. Il ne pouvait plus être question de les séparer; l'indivisibilité territoriale était définitivement assurée. Il en résulta une indépendance plus grande dans l'Empire. Bartholdi remarquait dès 1703 qu'on ne proscrirait pas un roi de Prusse comme un simple électeur, qu'on serait même forcé de le laisser libre, en temps de guerre, de s'allier aux ennemis de l'Empire, tout en fournissant son contingent à l'armée des Cercles. Bientôt il allait soustraire tous ses États à la juridiction des tribunaux d'Empire.

Du côté de la Pologne, l'acquisition de la couronne eut des conséquences analogues. Ce fut une sorte d'émancipation. Le duché souverain de Prusse avait conservé certains liens avec la République; le royaume de Prusse les déchira. Frédéric

(1) Le nom, dit Leibniz, leur donne leur *complementum essentiæ*.

Guillaume Ier devait par son attitude empêcher la venue de commissaires polonais à la cérémonie de l'hommage en Prusse. En outre, la royauté d'un prince allemand dans une partie de la Prusse était une menace pour la partie restée polonaise; elle entraînait vis-à-vis de la Pologne une politique de conquête et de démembrement.

La conséquence capitale de l'événement a été d'égaler presque à l'Empereur un de ses subordonnés, d'accentuer l'opposition de la Maison de Brandebourg à la Maison d'Autriche. La différence de religion y aida. En face des Habsbourg catholiques, le roi de Prusse devenait le chef naturel des *hérétiques* allemands, comme disait l'ambassadeur vénitien Dolfin en 1708; il accaparait définitivement le rôle de champion du protestantisme que l'électeur de Saxe, converti au catholicisme, ne pouvait plus lui disputer. Il a pu, d'autre part, se poser en représentant du germanisme vis-à-vis d'une Autriche qui s'écartait chaque jour davantage de l'Allemagne, et se *dégermanisait,* pour ainsi dire. C'est avec Léopold, en effet, qu'a commencé cette ruée vers les pays danubiens et balkaniques qui a fait vraiment de l'Autriche le royaume de l'Est *(Œsterreich).* Pendant ce temps, l'électeur de Brandebourg a eu la chance de fonder sa royauté sur une terre arrachée autrefois aux Slaves par les chevaliers teutoniques, sur une marche allemande. Les électeurs de Saxe et de Hanovre, qui ont acquis en même temps des couronnes royales, ont dû s'éloigner de l'Allemagne, émigrer à Varsovie ou à Londres; Frédéric, en devenant roi, est resté allemand; sa royauté s'est développée dans l'Allemagne du Nord, comme un arbre vigoureux qui profite de tous les sucs d'une terre, peu riche sans doute, mais à laquelle il s'est admirablement adapté.

L'érection du duché de Prusse en royaume a été un fait, non seulement d'intérêt allemand, mais encore d'intérêt européen. S'il a passé presque inaperçu à cause de la tourmente qui sévissait alors, il n'en a pas moins été un facteur puissant qu'il ne faut pas oublier de faire intervenir pour expliquer beaucoup d'événements contemporains et postérieurs. Par lui

seul on comprend le rôle que Frédéric a dû jouer dans la guerre de l'ouest d'une part, dans celle du nord-est de l'autre : à l'ouest, allié forcé de l'Empereur qui lui a accordé la couronne, ennemi furieux de la France qui s'oppose à cette innovation ; à l'est, neutralisé entre le roi de Pologne et le roi de Suède qu'il veut ménager tous deux ; d'ailleurs impuissant à agir à la fois dans la guerre de succession d'Espagne et dans la guerre suédo-polonaise. Voilà pour les événements contemporains. Dans l'avenir, la création du royaume prussien explique la politique de ses souverains à l'égard de la Pologne pour la partager, de l'Empire pour le dominer, de l'Empereur pour s'égaler à lui.

On voit de quelle importance, même pour l'histoire générale, a été le « grand dessein » de Frédéric. En constatant tout ce que le titre royal a rapporté à l'État brandebourgeois-prussien, tout ce qu'il lui a donné de force pour le présent, de droits ou de prétentions pour l'avenir, on comprend que Frédéric II, revenu à une appréciation plus équitable des choses, ait représenté l'entreprise de son aïeul comme une « amorce » jetée à sa postérité, et par laquelle il semblait lui dire : « Je vous ai acquis un titre, rendez-vous-en digne ; j'ai jeté les fondements de votre grandeur, c'est à vous d'achever l'ouvrage ».

CHAPITRE III

LA COUR DU PREMIER ROI DE PRUSSE (1)

Les cérémonies et les fêtes du couronnement avaient été splendides ; elles n'étaient qu'un prélude à d'autres cérémonies et à d'autres fêtes. La cour de Frédéric, déjà brillante auparavant, le devint encore davantage. Ce fut un des côtés originaux du règne, dans un pays et une capitale qui ne semblaient pas destinés à voir pareil étalage de luxe. Certains contemporains, entraînés par l'esprit de flatterie, surtout des poètes de cour, ont comparé Berlin à Paris ou à Londres, quand ils ne le traitaient pas d'Athènes de la Sprée ; ils ont ingénieusement combiné les lettres du nom latin *Berolinum*, et en ont fait *lumen orbi*, une lumière pour l'univers ; ils ont

(1) Sources : A. B., Documents manuscrits de 1688 à 1713. A. E., *Correspondance de Brandebourg*, 1688-1713.

Documents déjà cités, notamment *Theatrum Europæum*, *Acta Borussica (Behœrdenorganisation)*, *Corpus* de Mylius, recueils de Bodemann, Ranke, Jaeglé, Berner, Dœbner, Lehmann, Hiltebrandt ; La Rosière (État de la cour en 1694), œuvres de Leti, Besser et Neukirch, et en outre : *Mercure historique et politique*, XXIX et XXX (1701) ; *Mercure galant*, 1701 ; Beger, *Thesaurus electoralis brandenburgicus*, Cœlln sur la Sprée, 1696 ; *Preussischer Staatskalender* de 1704 ; Ludevig ou Ludwig, *Opuscula miscellanea*, Halæ, 1720 ; Fassmann, *Leben und Thaten des Kœnigs von Preussen*, *Friderici Wilhelmi*, Hambourg et Breslau, 1735 ; Morgenstern, *Ueber Friedrich Wilhelm I*, 1793 ; Podewils, *Mémoires sur les anecdotes les plus importantes du règne de Frédéric Ier*, dans les *Miscellaneen zur Gesch. Kœnig Friedrichs des Grossen*, Berlin, 1878 ; Dœbner, *Aktenstücke betreffend die Vernichtung der Briefschaften Sophie Charlotte's* (1705), dans *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, 1898 ; Borkowski, *Aufzeichnungen von J. Phil. von Rebeur ueber seine Tatigkeit als Informator Friedrich Wilhelms*, dans *Hohenzollern Jahrbuch*, VIII et IX (1904-1905).

Mémoires de Frédéric II, Natzmer, Dohna, Pœllnitz, et de ce dernier aussi *La Saxe galante*, 1735, et les *Nouveaux Mémoires*, 1738.

Ouvrages : Ouvrages déjà cités, notamment *Hohenzollern-Jahrbuch*, I-XIV (surtout aux tomes I et VII, articles de Geyer sur le *Schloss* de Berlin ; tome III, article de Seidel sur *Monbijou* ; tome IV, articles de Koser sur le jubilé du cou-

mis en parallèle Frédéric et Salomon, sa cour et celle de Versailles. Ces exagérations font sourire ; elles ne doivent pas porter à l'excès contraire. Il serait injuste de dénigrer des splendeurs qui furent étonnantes pour le temps comme pour le lieu. Frédéric voulut être magnifique et y réussit souvent.

J'ai fait le portrait de ce prince, lors de son avènement. Ni au physique, ni au moral il n'avait guère changé depuis. C'était toujours le même corps étriqué, que dissimulait mal l'ampleur des costumes les plus étoffés ; le visage restait fin, avec des traits qui s'empâtaient, et des lèvres dont le pli dédaigneux s'accentuait. Tel il apparaît sur la toile de Weidemann, qui le représente assis sur son trône, la tête encadrée d'une grande perruque, les épaules couvertes d'un manteau rouge doublé d'hermine, qui s'ouvre sur la tunique et la culotte brodées d'or, les jambes moulées dans des bas gris, les pieds chaussés de souliers mordorés à boucles d'or; tel encore, avec une expression plus mélancolique et lasse, le montrent le portrait de Pesne, exécuté peu de temps avant sa mort, les gravures de Wolfgang ou la médaille de Wermuth, frappée en 1713. Au moral, il restait

ronnement, de Grossmann sur la jeunesse de Frédéric Ier, de Krauske sur Sophie Charlotte; tome VII, article de Borkowski sur Sophie Charlotte mère et éducatrice; tome VIII, articles de Seidel sur le troisième mariage du roi, et de Borkowski sur l'éducation du kronprinz Frédéric Guillaume), Kœnig, Geiger, Schmoller (*Studien* de 1884 et *Umrisse* de 1898), Heubaum, Stettiner, et en outre : Müller et Küster, *Altes und neues Berlin*, 1737; Nicolaï, *Beschreibung der königlichen Residenzstadte Berlin und Potsdam*, Berlin, 1786; Hering, *Merkwürdigkeiten aus der brdg^en Geschichte*, 1798; Biester, *Berlinische Monatschrift*, année 1799, II (article de Nicolaï); Erman, *Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie Charlotte, reine de Prusse*, Berlin, 1801; Varnhagen von Ense, *Leben der Kœnigin von Preussen, Sophie Charlotte*, Berlin, 1837; Wilken, *Zur Geschichte von Berlin und seinen Bewohnern unter der Regierung des Kœnigs Friedrich I (Hist.-genealogischer Kalender*, 1822); Guhrauer, *Gottfried Wilhelm, Freiherr von Leibniz*, Breslau, 1842; Vehse, *Geschichte des preuss. Hofes*, Hambourg, 1851; Biedermann, *Deutschland im XVIII^en Jahrhundert*, Leipzig, 1854-1880; Noorden, *Die preuss. Politik im spanischen Erbfolgekrieg*, *Hist. Zeitschr.*, XVIII, 1867; Ledebur, *Kœnig Friedrich I*, Leipzig, 1878-1884; S. de Dohna, *Die Dohna's*, Berlin, 1877-1882; Koser, *Sophie Charlotte (Deutsche Rundschau)*, LII, 1887; Albert Waddington, *L'acquisition de la couronne royale de Prusse*, 1888; Harnack, *Geschichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Berlin, 1900; Ebert, *Attilio Ariosti in Berlin*, Leipzig, 1905.

le souverain débonnaire que nous connaissons, avec plus de bonne volonté que de volonté, se laissant gouverner par ses favoris et ne voyant pas « par ses propres yeux », selon le mot de son épouse; estimable d'ailleurs par ses vertus privées et son honnêteté, si pieux que, malgré son désir d'être roi, il n'eût pas changé de religion pour toutes les couronnes du monde et s'estimait humblement « un ver de terre » au regard de Dieu; si préoccupé, en revanche, de tenir dignement son rang sur cette terre, qu'il remerciait un jour avec effusion sa belle-mère de l'avoir appelé « l'Ornement » de sa cour.

A ce roi solennel avait été unie en secondes noces, par une erreur du destin, la femme la plus vive et la plus enjouée. Sophie Charlotte de Hanovre semblait auprès de son époux comme un vivant contraste. C'était une jolie et élégante princesse, douée de tous les charmes du corps et de l'esprit. « Elle avait, » selon le *Mercure Galant,* « de grands yeux bleus, doux, une quantité de cheveux noirs prodigieuse..., le nez bien proportionné, la bouche incarnate, de fort belles dents, et le teint très vif ». En ajoutant qu'elle était devenue assez forte depuis son mariage, on aura le portrait exact de cette « brune aux yeux bleus », dont les contemporains ont parlé tous plus ou moins avec admiration, presque avec amour. Le tsar Pierre, qui avait passé une soirée avec elle en traversant l'Allemagne, confiait plus tard à Frédéric que ce qu'il avait le plus admiré dans ses États, c'était sa femme. « Le teint, les yeux, la bouche, tout est charmant en elle », s'écriait La Rosière en 1694, et bien qu'elle eût « un peu trop d'embonpoint », l'anglais Toland la proclamait, en 1702, « la plus belle princesse du siècle ». On conserve dans les châteaux de Berlin et de Charlottenbourg, et au Musée Hohenzollern, des toiles (notamment de Weidemann), et des gravures (par Wolfgang et Falz), qui permettent de s'associer à cet enthousiasme. On ne trouve pas trop flatteuse la légende inscrite par Falz sur une de ses médailles : *In una sede morantur Majestas et amor;* on comprend que pour la

« divine épouse » de Frédéric, le grand Leibniz se soit oublié jusqu'à faire de mauvais vers.

Le plus merveilleux, c'est que sa beauté était encore dépassée par les dons de son esprit (1). C'est ce que dit La Rosière : « Elle a l'esprit vif, agréable, brillant, solide et juste. Elle sait beaucoup; elle lit plus de trois ou quatre heures par jour, mais ce ne sont pas des romans, ni des livres de bagatelles, c'est tout ce qu'il y a de meilleur dans nos plus excellents auteurs français. Elle sait aussi l'italien et aime les beaux-arts. Ce qu'elle sait ne la gâte point. Elle est savante, mais en princesse ». Élevée par une mère intelligente, dans des habitudes toutes françaises, elle avait tourné de bonne heure ses pensées vers l'étude et s'était appliquée à tout ce qui pouvait former et développer ses qualités natives. Elle recherchait la société des savants et se plaisait dans leur commerce. Elle parlait si bien le français qu'un réfugié huguenot, l'entendant causer dans cette langue, demandait si elle savait aussi parler l'allemand. Elle était simple et primesautière, « gaie sans excès dans les divertissements, grave dans ses discours » (Leti); elle ne haïssait pas le faste, mais elle l'aurait voulu « indépendant de la gêne », et par là surtout elle différait de Frédéric.

On a mis dans sa bouche plus d'un mot blessant pour son royal époux. Suivant certains auteurs, elle l'aurait appelé son « Ésope ». Un jour, elle se serait écriée : « Leibniz veut m'apprendre ce que c'est que les infiniment petits! A-t-il donc oublié que je suis la femme de Frédéric I[er], ou s'imagine-t-il que je ne connaisse pas mon mari! » Enfin, elle se serait moquée du dessein de royauté et se serait plainte d'aller jouer à Kœnigsberg « la reine de théâtre ». Il ne faut pas prendre ces anecdotes pour paroles d'évangile, pas plus que les racontars de Morgenstern, rapportant les plaisanteries de mauvais

(1) Leibniz pensait à elle, en copiant les vers de Paul Diacre sur Hildegarde :

Huic tam clara fuit florentis gratia formæ,
Ut nec in occiduo pulchrior orbe foret.
Attamen hanc speciem superabant lumina mentis.



LA REINE SOPHIE CHARLOTTE, VERS 1701

Par Weidemann.

goût que se permettait Frédéric Guillaume Ier sur les rapports de ses parents. Sans doute, les deux époux n'ont jamais eu, à part les premiers temps, une très grande intimité. Mais s'ils n'ont pu toujours se comprendre et si la reine a parfois exhalé ses regrets dans des boutades assez déplacées (par exemple en écrivant à Mlle de Pœllnitz), ils ont su mieux qu'on ne l'a dit garder devant le monde les dehors d'une bonne entente. Les lettres trop rares de Sophie Charlotte, échappées à la destruction qu'en fit Frédéric, prouvent tout au moins une paisible affection pour son « cher électeur » et ensuite pour le roi, qui de son côté resta attaché jusqu'à la fin à son « incomparable reine » . Même sur des points qui les divisèrent, comme l'affaire de la royauté, le désaccord ne fut jamais sérieux : l'histoire de la prise de tabac durant le sacre et de la réprimande qui suivit n'est pas bien certaine, et il est probable que Sophie Charlotte se résigna très vite à « la comédie du couronnement » . Ne fallait-il pas, du reste, oublier les ennuis de la cérémonie en songeant, comme le conseillait sa pratique marraine (1), au « solide » , c'est-à-dire aux 10 000 thalers de plus que la reine allait voir s'ajouter à la pension de l'électrice !

Néanmoins, ses goûts ne cadraient guère avec ceux du roi. Autant ce dernier aimait les formes, les cérémonies, la représentation, autant elle les avait en horreur. Les conversations très libres, dans un petit cercle intime, où l'on ne se gênait ni pour aborder des sujets scabreux, ni pour fumer, tous les divertissements mondains, depuis la danse jusqu'aux mascarades, voilà ce qui lui plaisait surtout, après la lecture et l'étude ; elle avait un besoin de gaieté, qui lui donnait à l'occasion des apparences de légèreté. « Elle a l'air galant et ne fait que parler d'amour et de galanterie » , dit La Rosière ; « cependant, elle est vertueuse, et ce ne sont que de vains discours » . La vérité est dans ces paroles. Frédéric eut tout au plus à se plaindre de certaines imprudences. Elle allait fré-

(1) Élisabeth Charlotte, duchesse d'Orléans.

quemment seule à des concerts ou à des bals chez des personnes de distinction, et, suivant Podewils, cela déplaisait au roi qui ne manquait pas « de lui en faire la grimace le lendemain ». Les deux époux se voyaient d'ailleurs assez peu, car « l'un se couchait quand l'autre se levait », et Christophe de Dohna s'est plaint de n'avoir pas le temps de dormir entre le bal de la reine et le lever du roi.

Il y eut une circonstance où Frédéric fut sérieusement mécontent. Sophie Charlotte, quand elle s'ennuyait en Brandebourg, ce qui lui arrivait souvent, avait un refuge à Hanovre, chez sa mère, qui pas plus qu'elle n'engendrait mélancolie. Elle s'y rendait presque chaque année pour les réjouissances du carnaval, et, loin de son sévère époux, s'en donnait à cœur joie. La règle n'était-elle pas là celle de l'abbaye de Thélème : « Fais ce que tu voudras ! » Or, en 1702, les fêtes de Hanovre sortirent des limites de la correction, voire de la décence : on y reconstitua dans un bal masqué le « festin de Trimalcion » de Pétrone. Un cousin de Sophie Charlotte, le raugrave Charles Maurice, qui allait bientôt mourir de ses excès de boisson, faisait le personnage de Trimalcion, qu'un pot de chambre gigantesque accompagnait partout; Mlle de Pœllnitz représentait Fortunata; Sophie Charlotte et son frère, Georges Louis, jouaient aussi un rôle; il y avait des lits pour tous les convives, et, à en croire Leibniz, « on ne but que du Falerne ». Le roi, irrité des bruits qui coururent sur cette fête grotesque, bouda, dit-on, la reine pendant près d'un an. On comprend qu'ensuite il cherchât à abréger les séjours de sa femme à Hanovre et fît pour cela à sa belle-mère des « querelles d'Allemand ».

Le meilleur temps de sa vie, Sophie Charlotte le passa, sinon à Hanovre, au château de Lützenbourg, bâti de 1696 à 1699 par l'architecte Schlüter dans les environs, à l'ouest de Berlin, au milieu d'une propriété achetée pour elle par Frédéric. Le château, qui a été conservé à peu près comme il était alors, est peu remarquable; même les salles réputées splendides autrefois, comme le cabinet de porcelaines dont le

Theatrum Europæum donne une gravure en 1704, n'ont rien d'exceptionnel, mais le parc, exécuté d'après les dessins de Le Nôtre, est vraiment beau : il étend jusqu'à la Sprée ses pelouses vertes, entourées d'arbres et sillonnées de serpentines; de l'extrémité, par une trouée entre deux massifs élevés, le regard peut admirer la façade du château, se reflétant dans une grande pièce d'eau, harmonieusement découpée. C'est dans ce cadre pittoresque, en se promenant par les allées ombreuses, que Sophie Charlotte badinait avec quelques amies, et causait philosophie avec Leibniz ou religion avec Toland, Beausobre et Vota.

A Lützenbourg, elle jouissait d'une liberté entière. Elle y avait sa petite cour, triée sur le volet, où brillait Mlle de Pœllnitz, amie dévouée, compagne un peu folâtre, qui comprenait peut-être mieux Pétrone que la Bible (1), mais qu'il serait injuste de regarder, avec la margrave de Baireuth, comme aimant « le jeu, les hommes et le vin ». A côté, le raugrave Charles Maurice, fils bâtard de l'électeur palatin Charles Louis, qui « parlait d'abord et pensait ensuite » ; Sophie Charlotte était indulgente pour ce cousin irrégulier, officier dans l'armée électorale; ses propos étaient amusants et elle ne lui reprochait que de boire, sans jamais réussir à se désaltérer. Il y avait bien dans l'entourage de la reine des personnes peu désirables, comme la grande maîtresse de sa maison, Mme de Bülow, que La Rosière dit méchante et laide, et dont « le gros bon sens » était toléré plutôt qu'apprécié. C'était l'exception, et le reste formait un ensemble agréable. On peut citer la duchesse douairière de Courlande, Élisabeth Sophie, sœur du roi, et sa fille, bonne personne, qui avait, il est vrai, peu de conversation, car elle ne savait dire que : « Ah! oui » *(ach ja!)*; deux princesses de Hohenzollern ; Caroline d'Ansbach, que le P. jésuite Orban tenta vainement de convertir au catholicisme pour en faire la femme de l'archiduc Charles ; le margrave Albert Frédéric,

(1) Mot du roi dans une lettre du 27 février 1702.

qui avant d'épouser Marie Dorothée de Courlande, faisait la cour à sa belle-sœur, lui servant de cocher ou organisant ses fêtes ; un certain nombre d'émigrés français, comme ce François de Jaucourt qui avait gardé le costume de la cour de Louis XIV, et des femmes de réfugiés, mises fort simplement, en toilette noire; puis un groupe de théologiens et de savants, Lenfant, de Beausobre, Larrey, lecteur et bibliothécaire, l'abbé Moro; enfin un essaim d'artistes, surtout des musiciens, qui jouaient des opéras ou des ballets. Des hôtes de passage donnaient du mouvement et de l'entrain : la duchesse Sophie, sémillante septuagénaire, mère indulgente et belle-mère aimable, esprit endiablé et mauvaise langue; la princesse de Hesse-Cassel, fille du premier lit du roi; des gens du monde diplomatique pas trop formalistes, comme le français Des Alleurs et sa femme; de beaux esprits comme Leibniz et Toland.

Dans ce cénacle n'entrait pas qui voulait. L'insolente parvenue qu'était la comtesse de Wartenberg avait eu de la peine à s'y introduire, et n'y venait que rarement. Mlle de Pœllnitz avait la direction des plaisirs; jamais on ne chôma grâce à elle. Il arriva plus d'une fois que des gens de qualité représentèrent des pièces de Racine et de Molière, comme *Britannicus* ou *Les Femmes savantes*, et même que des dames de la cour prirent part à des ballets. L'électrice tenait le clavecin à l'occasion. Sophie de Hanovre, étourdie de ce tourbillon de fêtes, changeait le nom de Lützenbourg en celui de Lustenburg, c'est-à-dire le château des plaisirs; Leibniz et Élisabeth Charlotte d'Orléans ne tarissaient pas sur la vie folle *(Tolles ou liederliches Leben)* qu'on y menait. En tout bien tout honneur, du reste, car Lützenbourg, vrai paradis, était « un paradis sans pommes », selon le mot de la duchesse Sophie.

Si la gaieté avait sa part dans la vie de Sophie Charlotte, les choses sérieuses n'étaient pas négligées. Elle aimait toutes les sciences et la philosophie en particulier. Après Bayle, dont elle avait de bonne heure lu les œuvres et auquel elle rendit visite à La Haye, en 1700, elle entretint avec Leibniz des rela-

tions d'amitié. De Hanovre, où elle l'avait connu d'abord, elle l'appelait souvent à Lützenbourg ; elle avait alors avec lui de longues conversations sur les mystères de la métaphysique, et l'embarrassait par ses questions, voulant savoir « le pourquoi du pourquoi » ; c'est elle qui le poussa à écrire sa *Théodicée*. Elle le combla en même temps de faveurs et l'aida à réaliser un de ses rêves qui était la fondation d'une société savante en Allemagne : quand l'Académie des Sciences de Berlin fut créée, il en fut nommé président.

La reine attira encore à Lützenbourg d'autres philosophes ou théologiens, qu'elle s'amusait à mettre aux prises : tel l'Anglais Toland, qui faisait profession d'athéisme, et que Sophie de Hanovre, héritière présomptive du trône britannique, évitait de peur de se compromettre aux yeux des anglicans ; tels les jésuites Wolf et Vota, en quête d'âmes à convertir, ou les pasteurs protestants Lenfant et de Beausobre, érudits prêts à affronter toutes les controverses. La reine elle-même n'hésitait pas à s'embarquer, à l'occasion, « sur l'océan ecclésiastique ».

Lützenbourg ne fut donc pas seulement un lieu de délices ; ce fut aussi, suivant le mot du Grand Frédéric, « l'asile des savants et le siège de la politesse ». Sophie Charlotte, qui en était le centre, a mérité, pour la liberté de son esprit, d'être appelée « la reine républicaine ». Elle mena jusqu'au bout la même vie, remplie de plaisirs mais aussi de nobles distractions, et quand elle fut prématurément emportée par une pneumonie, à Hanovre, le 1er février 1705, sa fin fut digne de son caractère : pleine de sérénité durant sa courte maladie, elle se réjouit de pouvoir bientôt pénétrer les mystères dont elle s'était toujours préoccupée ; après avoir causé avec un ministre réformé, M. de La Bergerie, elle refusa de le revoir dans ses derniers moments, disant que son âme était déjà près de Dieu ; elle mourut, écrivait sa mère, « chrétiennement, vertueusement, et sans hypocrisie ».

La cour du roi ne ressemblait guère à celle de la reine. Toujours absorbé dans ses idées de grandeur et de vanité, et

désireux d'imiter Louis XIV qu'il s'était donné pour modèle, Frédéric s'astreignait, dans toute sa conduite et presque tous ses gestes, à observer scrupuleusement les règles de l'étiquette. Au cours d'une de ses journées, tout était ordonné d'avance, et chaque chose, travail ou divertissement, avait son heure fixée. Il se levait souvent avant trois heures du matin. Le poète Neukirch, dans une poésie, met en scène l'Aurore se plaignant de ne pouvoir devancer le roi, et exalte cette activité dont gémit le fidèle Wartenberg. La duchesse d'Orléans en plaisante comme d'une manie, assez inhumaine ; il est vrai qu'il se couchait d'ordinaire à neuf heures, mais ses serviteurs avaient à peine le temps de dormir. Il se parait de superbes vêtements, garnis de brillants, et y attachait de l'importance : quand il hérita de Guillaume d'Orange, il réclama avec menaces aux États Généraux un superbe diamant, le « Sancy », qui avait appartenu à Charles le Téméraire, et en janvier 1705 il annonçait joyeusement à sa belle-mère l'acquisition d'un autre diamant qui allait figurer avec avantage à côté du Sancy. Il faisait, d'autre part, des cérémonies « une des grandes occupations de son règne », selon l'expression de Podewils. Il suscita force consultations sur le cérémonial, pour savoir, par exemple, s'il donnerait audience aux envoyés de second ordre, debout et couvert comme l'Empereur, ou assis et couvert comme le roi de France, ou debout et découvert comme feu Charles II d'Angleterre. Quand sa fille, mariée au prince héréditaire de Hesse-Cassel, fut devenue une altesse royale, après l'acquisition par son père de la couronne prussienne, le roi lui recommanda de ne plus donner les mains à la landgrave et d'éviter toute confusion de rangs *(bunte Reihe)*. Cela mit dans l'embarras la princesse qui aimait et respectait ses beaux-parents. Lors de la fête des chevaliers de l'Aigle Noir en 1703, le chapelain Ursinus dut porter un habit aurore et violet, ce qui fit dire à Sophie Charlotte, « que le défunt duc Jean Frédéric (de Hanovre) avait fait son fou évêque, mais que Sa Majesté ferait de son évêque un fou ». Plus tard, sa belle-mère n'ayant plus guère de

chances de devenir reine d'Angleterre, il refusa de lui accorder un fauteuil dans leurs entrevues; et Sophie d'écrire : « Cela me fait pitié pour l'amour de lui » (mai 1711).

Ce formalisme le mena à d'autres excès, plus ridicules encore. Je veux parler de la charge de « maîtresse du roi », qui fut exercée *nominalement* par la comtesse de Wartenberg. On connaît l'humble origine de cette « petite grisette d'Emmerich » sur le Rhin, que Kolbe avait épousée pour régulariser une ancienne liaison, et dont la vanité n'avait d'égale que la méchanceté. « La Kolbe », comme disait Dohna, a été fort maltraitée par tous ses contemporains. Pœllnitz dit qu'elle n'avait ni naissance, ni esprit, ni beauté; peut-être exagère-t-il, car la duchesse Sophie accorde qu'elle était « plus belle que laide »; mais cette « oie grasse », amusante un instant par son babillage hollandais, n'était qu'une parvenue vulgaire, crainte de son mari qu'elle terrorisait, et de ses femmes de chambre qu'elle battait; prête à disputer la préséance à toutes les dames de la cour, débauchée d'ailleurs et passant d'un amant à l'autre : un des plus connus fut lord Raby, ambassadeur d'Angleterre. Cette femme, peu digne des faveurs d'un roi, fut choyée par Frédéric qui, durant des années, vint la voir chaque jour par un escalier dérobé, lorsqu'il ne se promenait pas avec elle dans un petit jardin, arrangé tout exprès à l'intérieur du château de Berlin. Les mauvaises langues ont parlé d'un enfant qui, en 1700, aurait appelé l'électeur *Papachen* (petit papa). Il est néanmoins certain, car les preuves abondent (témoignages des deux principaux intéressés, rapportés par Pœllnitz, témoignages de Christophe de Dohna, de la duchesse Sophie, etc.), que Frédéric ne fut jamais l'amant de la comtesse. Il faut donc supposer que celle-ci remplissait seulement un office de cour : elle était maîtresse en titre et le resta jusqu'à la disgrâce de son mari.

Le roi était, du reste, faible de constitution et peu passionné; il avait le cœur froid et n'aima beaucoup personne. Quand Sophie Charlotte mourut en 1705, il parut accablé pendant les premiers mois : il ne cessait de parler de la chère

morte et d'honorer sa mémoire de toutes façons, par exemple en changeant le nom de Lützenbourg en celui de Charlottenbourg; il lui fit de splendides funérailles (le 28 juin); il se sentait même assez malade pour songer à la rejoindre bientôt. Cependant il se consola plutôt vite, et trois ans après il justifiait, en se remariant, les prévisions de la duchesse d'Orléans. Les vrais amis du roi, comme Christophe de Dohna, y étaient opposés. Il semble bien que ce dernier mariage fut l'œuvre de la coterie, alors dominante, qui voulut par là faire pièce au kronprinz son ennemi. On y voit aussi la main d'une sœur consanguine de Frédéric, la duchesse de Saxe-Zeitz. A défaut de Marie Amélie de Nassau-Dietz qu'on écarta pour des raisons de cérémonial, sa mère ayant refusé de venir à Berlin porter la queue de la reine le jour des noces, on choisit une princesse de Mecklembourg, Sophie Louise, sœur du duc Frédéric Guillaume de Schwerin.

La jeune femme, âgée de vingt-trois ans, était plutôt jolie, avec une physionomie douce et fine, cheveux blonds, petite bouche et grands yeux, et lorsqu'elle arriva à Berlin à la fin de novembre 1708, passant sous des arcs de triomphe qui célébraient « la Vénus de Mecklembourg », on put penser que Frédéric avait trouvé une épouse accomplie pour embellir la fin de son règne. Ne lui assurait-elle pas, d'ailleurs, une de ces satisfactions d'amour-propre, auxquelles il était particulièrement sensible! C'est à partir de 1708 qu'il ajouta à ses titres le prédicat de duc de Mecklembourg et, dans ses armes, à l'aigle de Prusse le taureau de Schwerin.

La suite ne répondit pas à ce brillant début, et l'union, réalisée sous le fâcheux patronage de Wartenberg et de Wittgenstein, tourna mal. Sophie Louise sortait d'un milieu très simple et plutôt borné au point de vue moral et intellectuel; elle se trouva gênée dans une cour, à la fois fastueuse et pleine d'intrigues; non seulement elle n'était pas « selon le monde », mais elle avait en outre une regrettable étroitesse de vues en matière religieuse. Sans doute elle fut fidèle à son époux et démentit les vilains pronostics de Sophie de Hanovre;

elle garda même quelque temps l'attitude d'une femme désireuse de complaire en tout à son seigneur et maître : Leygebe l'a représentée sur une de ses toiles, présidant en grande toilette décolletée, la tête surmontée d'une haute coiffure, « le collège de tabac », et offrant au roi le *Fidibus* pour allumer une longue pipe en terre. Ces allures d'intimité bourgeoise ne doivent pas faire illusion. Le ménage était fort peu uni, et les principes de luthéranisme presque fanatique (Élisabeth Charlotte dit « quiétisme ») que professait Sophie Louise, provoquèrent des querelles fréquentes : tout en rendant hommage aux belles vertus et à la bonne humeur de sa compagne, Frédéric s'indignait à bon droit d'être regardé, en sa qualité de réformé, comme une sorte d'hérétique, incapable d'aller en paradis. Il eut beau éloigner de Berlin, en 1710, une dame mecklembourgeoise, Mlle de Grævenitz, et le pasteur Francke, qui encourageaient l'intolérance de sa femme, Sophie Louise se plongea de plus en plus dans la dévotion, et, tenue dès lors à l'écart, tomba dans la neurasthénie ; son « mal de rate » dégénéra presque en folie ; il fallut finalement la renvoyer en Mecklembourg, où elle survécut vingt-deux ans au roi.

Pour n'être pas entré dans « la grande confrérie » des maris trompés, Frédéric n'en avait guère été plus heureux. Sa santé, déjà délicate, s'était altérée depuis quelques années ; il toussait et avait fréquemment la fièvre. Il eut beau se soumettre aux exigences bizarres de la médecine du temps, et, notamment, fumer par ordonnance, cela ne lui rendit pas ses forces. A la fin de 1712, il déclinait visiblement, et sa faiblesse devint bientôt inquiétante. Un incident dramatique serait venu, suivant Pœllnitz, aggraver son cas : la reine, à demi folle, se serait échappée un jour en déshabillé, tout en blanc, dans le château, et aurait fait subitement irruption chez le roi ; celui-ci reposait sur un fauteuil et, réveillé en sursaut, aurait été très affecté ; il ne s'en serait même pas relevé, répétant à son entourage qu'il avait vu « la dame blanche », apparition qui passait pour être un présage de mort dans la famille de Hohenzollern. Le fait n'est peut-être

pas authentique, mais il est possible (1). Ce qui est certain, c'est que, son catarrhe ayant augmenté, Frédéric mourut le 25 février 1713. « Le bon roi », comme l'appelle la duchesse d'Orléans, eut une fin très édifiante : il témoigna une fermeté « héroïque », « si persuadé de son salut », a écrit plus tard un témoin, le général Grumbkow, « qu'on voyait une satisfaction intérieure un moment avant que de fermer les yeux ».

Frédéric avait eu deux enfants : une fille de sa première femme, un fils du second lit. Louise Dorothée Sophie, née en 1680, et mariée à vingt ans au prince héréditaire, Frédéric de Hesse-Cassel (le futur roi de Suède), était une bonne personne, peu jolie, à laquelle son père témoigna toujours une assez vive affection : il correspondait régulièrement avec elle en francais, de même que Sophie Charlotte qui avait pour elle beaucoup de sympathie. Lorsqu'elle venait à Berlin, pour des séjours qu'elle trouvait trop courts, elle y jouissait des distractions et du luxe ; grand changement, après la vie « de religieuse » qu'elle menait à Cassel, lisant et cousant dans la société de ses beaux-parents, tandis que son mari faisait campagne contre la France dans les armées de la coalition. Elle mourut prématurément à vingt-cinq ans, le 23 décembre 1705.

Le kronprinz Frédéric Guillaume joua naturellement un rôle plus important à la cour qu'il était appelé à diriger un jour. Né en août 1688 et confié dès l'âge de sept ans aux soins d'un gouverneur, Alexandre de Dohna, il avait reçu une éducation que sa mère qualifiait un jour, non sans exagération, de « pitoyable ». Sans doute on avait été faible pour ses colères, et lui-même plus tard, devenu roi, regrettait que sa mère ne l'eût pas puni lorsqu'il roulait par terre, en lui tirant les cheveux, son jeune cousin de Courlande ; les réprimandes

(1) Le 30 décembre 1705, l'électrice Sophie avait demandé, lors de la mort de la fille du roi, si la « dame blanche » s'était montrée, ou si ce n'était qu'une fable. Le roi n'avait pas répondu à cette question indiscrète. Peut-être croyait-il à la « dame blanche ».

qu'on lui infligeait, parfois deux ou trois heures de suite, étaient peut-être insuffisantes. Sans doute aussi Alexandre de Dohna ne semble pas avoir cherché à prendre sur lui une réelle autorité, et les précepteurs *(ephori* ou *informatores)* qui furent successivement chargés de l'instruire, l'Allemand Cramer d'abord, puis en 1697 le Suisse Rebeur, fils d'un réfugié français, étaient de médiocres caractères. Néanmoins Dohna, avec lequel Sophie Charlotte se tenait sans cesse en rapport, avait minutieusement suivi les instructions reçues de l'électeur en janvier 1695, et ensuite Jean Philippe Rebeur, qui valait mieux que Cramer (1), avait cherché à inculquer au jeune prince la piété, la douceur, l'horreur de la flatterie, en même temps qu'à lui donner des connaissances relativement étendues. Les notes de Rebeur, récemment publiées, sont le document capital sur ce point. Des examens avaient lieu chaque année, en présence du père, afin de constater les progrès, et ceux-ci furent assez rapides à partir de 1697. L'enfant était d'ailleurs difficile, turbulent, volontaire, emporté : je n'insiste pas sur la boucle de soulier avalée, sur la belle robe de chambre jetée au feu, sur les accès de fureur où il donnait de la tête contre les murailles ou accablait de coups de poing son précepteur; encore à douze ans, en juillet 1700, il donnait à Rebeur vingt coups de poing dans la poitrine et au visage, parce qu'il était tombé en voulant s'appuyer sur lui. Ces violences restèrent un des traits de son caractère, avec de la timidité et de la gaucherie : il souffrait également de l'étiquette de la cour paternelle et des libertés du cénacle maternel, détestant la représentation et gêné au milieu des dames élégantes qu'il considérait comme des femmes perdues.

Il avait du moins de sérieuses qualités, le culte de la simplicité, de la droiture et des vertus privées. C'était en même temps une sorte de chérubin aux boucles blondes, dont les peintres et graveurs nous ont transmis la charmante silhouette :

(1) Cramer paraît avoir été imposé par Danckelman, et fut renvoyé lors de la disgrâce du Haut Président.

telle la toile de Schoonjans, au château de Charlottenbourg, où il apparaît, à quatorze ans, en David, les bras et la poitrine nus, paré plutôt que vêtu de draperies flottantes. Sa grand'mère Sophie, qui le reçut à Hanovre en 1700, le dépeint ainsi : « Il a la figure qu'on donne en peinture aux petits anges.... J'avoue que je suis amourachée de sa Dilection, car je n'ai rien vu de plus gentil de ma vie. Il est un peu fort, mais j'espère qu'il s'effilera en grandissant... Il paraît de très bonne santé et a une quantité de cheveux blonds ; lorsqu'ils sont frisés, il a l'aspect de Cupidon dans les tableaux ». Sophie ajoute qu'à douze ans il parle comme un homme de trente, et elle vante son amabilité et ses manières obligeantes. Le jeune prince s'était bien surveillé à Hanovre et il fit de même en Hollande, auprès de Guillaume III d'Orange, auquel il laissa le meilleur souvenir. Toland, qui le vit en 1702, disait qu'il avait « un air mâle avec toute la beauté et la modestie d'une fille ». Il conservait pourtant au fond sa nature rude, presque brutale ; son plus grand plaisir était de commander deux compagnies de cadets qu'on lui confia de bonne heure, ou d'aller chasser au petit château de Wusterhausen, donné par son père ; là seulement, dans la solitude des plaines boisées et coupées de cours d'eau qui s'étendent au sud de Berlin, il se sentait chez lui et à l'aise. Il y dressait déjà ses gentilshommes à le servir et se délectait des produits de sa terre, même du vin aigre de son vignoble. Sa mère, qui l'aimait tendrement, aurait voulu adoucir ses mœurs et affiner son esprit, fût-ce par la galanterie, à condition que son amour ne portât « sur rien de bas (1) » ; elle n'y réussit pas

Le mariage ne le changea guère. Sa femme, une cousine germaine, Sophie Dorothée de Hanovre, qu'il épousa en novembre 1706, était une gentille princesse, d'humeur douce et patiente, de goûts modestes, qui se montra heureuse des gâteries du roi, son beau-père, à Berlin, et de l'amour de son mari. « Elle n'est pas si belle que la feue reine », écrivait la

(1) Le billet à Dohna, où apparaît cette idée, est, il est vrai, d'une authenticité douteuse.

duchesse Sophie peu de temps après le mariage, « mais n'a rien de désagréable, et on dit que son contentement la rend plus belle qu'elle n'était ici » . Elle eut de nombreux enfants et assura la continuité de la race (1). Le kronprinz en fut d'abord bêtement jaloux; il ne consentit qu'assez tard à reconnaître qu'il pouvait y avoir d'honnêtes femmes et que la sienne était du nombre. Il s'occupa d'ailleurs beaucoup de la guerre, faisant campagne aux Pays-Bas et écoutant distraitement l'avis de son aïeule, qu'il valait mieux travailler « à faire des hommes qu'à les tuer » . Son goût pour les soldats de haute taille était déjà connu, et sa belle-mère, Sophie Louise, lui fit cadeau pour son régiment en 1709 de six grands gaillards, choisis en Mecklembourg. Il s'intéressait en même temps aux affaires et se révélait plein de jugement et d'application; il critiquait sévèrement les intrigues de cour; bientôt il allait gémir de l'incapacité de certains ministres et de la coquinerie des autres. Sous le prince royal perçait le « Roi Sergent » .

Autour du souverain et de ses enfants vivaient ses frères et sœurs, les margraves, tous nés du second lit du Grand Électeur. L'un d'eux, Charles Philippe, avait perdu la vie dans une triste aventure : il guerroyait en Italie avec un corps brandebourgeois au service de la Savoie, lorsqu'il tomba amoureux d'une certaine comtesse Salmour et se fit unir à elle par un prêtre; sur l'ordre de l'électeur, qui refusait d'approuver cette mésalliance pour son frère le plus cher, les deux amants furent brutalement séparés par des soldats : le prince, blessé dans l'affaire, mourut peu de temps après (1695); la comtesse, enfermée d'abord dans un couvent, sollicita ensuite une pension de Frédéric, et finit par se remarier avec un ministre saxon (Wackerbarth). Les autres frères du roi étaient, suivant La Rosière, « de bons princes qui ne peuvent faire ni bien ni mal » , d'assez belle mine, du reste, avec des traits fins, et ressemblant à Frédéric. L'aîné,

(1) En 1709 naquit Frédérique Sophie Wilhelmine, la future margrave de Baireuth; en 1712, l'enfant qui devait être le Grand Frédéric.

Philippe Guillaume, que dès 1688 Rébenac disait affligé de surdité, était « plein de bonté et généralement aimé », mais assez insignifiant; il épousa en 1699 Jeanne Charlotte d'Anhalt-Dessau, « une des plus belles personnes de son temps », dont il eut le mauvais goût d'être jaloux. Sophie Charlotte se plaignait que le ménage, quand il était à Berlin, remplît plus la table de cérémonie qu'il n'augmentait la conversation; il gênait peu, en somme, le margrave séquestrant à demi sa femme dans sa terre de Schwedt-sur-l'Oder, où il passait huit mois sur douze. Philippe Guillaume fut très regretté quand il mourut en 1711. Albert Frédéric, son cadet, était un original qui aimait à remplir les fonctions de cocher, bravant les intempéries en bas de soie, en habit de velours brodé et en grande perruque; il conduisit ainsi plus d'une fois le carrosse de Sophie Charlotte. La reine se moquait doucement de « son amoureux cocher », mais appréciait sa complaisance à toute épreuve. Le margrave était un des organisateurs des fêtes de la cour. Marié en 1703 à Marie Dorothée de Courlande, il fut trois ans après nommé gouverneur de Poméranie et de Cammin. Le dernier frère, Christian Louis, âgé de vingt-quatre ans en 1701, était un bon jeune homme, timide et effacé; il ne fit guère parler de lui.

Des deux sœurs qui avaient survécu, l'une, Marie Amélie, veuve de Charles de Güstrow, avait convolé en secondes noces avec le duc Maurice Guillaume de Saxe-Zeitz; elle venait fréquemment à Berlin. L'autre, Élisabeth Sophie, duchesse douairière de Courlande, y vécut jusqu'en 1703, remariée alors bon gré mal gré au prince sexagénaire, Christian Ernest de Baireuth.

Quelqu'un que nous avons déjà rencontré parmi les hôtes fidèles de Lützenbourg, au temps de Sophie Charlotte, et qui conserva durant tout le règne de l'influence à Berlin, c'est la belle-mère du roi, la duchesse et électrice Sophie de Hanovre. Toland, en 1702, admirait la verte vieillesse de cette femme qui, à plus de soixante-dix ans, marchait « aussi droit... qu'aucune jeune dame », et n'avait pas une ride au visage.

Sa correspondance avec Frédéric, active jusqu'au bout, est un document précieux. Elle porte sur tous les événements du temps, petits ou grands, et témoigne d'une intimité que ni le remariage de son gendre, ni ses exigences d'étiquette ne purent altérer : qu'il s'agisse de la santé du roi et de ses cures, de l'âge de la duchesse qui se défie des médecins et veut mourir « de sa propre mort », de leurs petits et arrière-petits-enfants qu'ils s'accordent à chérir, ou de la succession au trône d'Angleterre, le ton reste léger, badin, amusant, toujours cordial, et c'est finalement à Sophie que Frédéric, assez malade, adresse, quelques jours avant sa mort, une de ses dernières lettres (11 février 1713).

Au-dessous de la famille royale, s'agitait la foule des ministres et courtisans. Sous un roi aussi pointilleux que Frédéric Ier, cette foule devait être et fut, non seulement dénombrée, mais classée soigneusement. C'est de ce règne que date le premier annuaire officiel (*Staatskalender* de 1704), donnant la liste de tous les dignitaires et fonctionnaires. A cette époque, d'autre part, furent publiées plusieurs ordonnances réglant la hiérarchie des personnages de la cour *(Hofrangordnungen)* : il y en eut cinq de 1688 à 1713. La dernière comprenait douze grandes charges et cent quarante et un degrés de hiérarchie.

Au premier rang était le grand chambellan *(Oberkammerherr)*, que déjà l'ordonnance de 1688 mettait hors de pair (1), et auquel celle de 1708, à la veille du troisième mariage de Frédéric, donna le pas sur tous les princes non régnants. Cette prépondérance exceptionnelle, accordée à un grand officier de cour, est une des caractéristiques du règne : par ces temps de favoritisme, le service personnel du roi primait celui de l'État; le comte de Wartenberg, grand chambellan de 1696 à 1710, était supérieur aux généraux et ministres. J'ai dit que le comte, principal instigateur du

(1) Sans doute parce que sa charge correspondait à celle de l'électeur de Brandebourg auprès de l'Empereur, en tant qu'archi-chambellan du Saint-Empire.

projet de royauté, avait obtenu de son maître une lettre de sauvegarde *(Schutzbrief)*, le mettant à l'abri des attaques à propos de son rôle dans l'affaire ; ce document (du 25 octobre 1699) allait bien plus loin, et couvrait le favori dans tous les cas. Son désintéressement et son dévouement absolu à l'intérêt du maître étaient posés en principe, et, d'autre part, l'impossibilité matérielle où il se trouvait de tout étudier dans le détail ; ses subordonnés seuls devaient donc être éventuellement responsables des irrégularités ou des fautes commises. Avec un pareil blanc-seing, Wartenberg domina sans conteste. C'est le temps où Jean de Besser écrit son panégyrique en vers, où le peintre Weidemann représente sur la toile sa personne plutôt vulgaire, avec son gros nez et ses yeux ronds, mais parée du beau costume de chancelier de l'Ordre de l'Aigle noir. Une intrigue, ourdie contre lui en 1702, n'aboutit qu'à faire écarter ses ennemis (par exemple le général Barfuss) et à lui permettre de s'entourer presque uniquement de créatures, comme les comtes de Wartensleben et de Wittgenstein. Lorsqu'en décembre 1710 ce gouvernement s'effondra sous la réprobation générale, le roi garda malgré tout ses anciens sentiments : ses adieux au favori furent touchants ; il lui remit une riche bague et lui fit verser ensuite le prix de son château de Monbijou, acquis en 1706 et mis en 1711 à la disposition du souverain. Plus tard, après la retraite du comte à Francfort-sur-le-Mein, il lui faisait dire qu'il le verrait revenir avec joie, s'il voulait se séparer de la comtesse. Peut-être, ainsi qu'on l'a supposé, l'humeur difficile de la femme fut-elle le plus puissant levier dans la main des ennemis du mari, et leur meilleure garantie contre un retour de fortune : Frédéric, importuné des exigences de plus en plus intolérables de la « maîtresse en titre », se trouvait soulagé d'être débarrassé d'elle *(ihrer los zu sein)*. Quand la mort frappa Wartenberg, en juillet 1712, le faible monarque sentit sa vieille affection se réveiller. Le corps fut ramené à Berlin pour des obsèques solennelles, et l'on vit le roi pleurer sur le passage du convoi.

Nul autre sous ce règne n'atteignit à pareille faveur, et ni Paul Antoine de Kameke, grand-maître de la garde-robe, ni son cousin, le conseiller secret, n'héritèrent absolument de l'influence de Wartenberg. Parmi les charges de cour, créées ou modifiées au temps de Frédéric Ier, il faut citer celle de grand-maître des cérémonies, dont Jean de Besser devint titulaire en 1701, et celle de grand-maître des armoiries *(Ober-Heroldsmeister)*, donnée en 1706 à Jean-Auguste Marschall de Biberstein ; ce sont là créations significatives.

Il serait fastidieux de passer en revue tous les personnages qui jouèrent un rôle à la cour du premier roi de Prusse, je me bornerai aux plus éminents.

On connaît déjà Paul Fuchs, diplomate et homme d'État, qui avait servi sous le Grand Électeur et s'était acquis par son expérience une réelle autorité ; l'Empereur l'éleva en 1702 à la dignité de baron d'Empire ; son esprit cultivé l'avait rapproché de Sophie Charlotte qui correspondait avec lui amicalement, et le pleura lorsqu'il mourut en 1704. Le plus influent des ministres était peut-être Henri Rüdiger Ilgen, originaire de Minden, laborieux commis, promu peu à peu au rang de conseiller secret réel, et anobli en 1701. Il était doué d'une rare intelligence, et son portrait par le graveur Otto montre une physionomie spirituelle que n'alourdit pas trop une énorme perruque noire. Très versé dans les questions diplomatiques, Ilgen dirigeait depuis 1699 la politique extérieure et passait pour « seul maître du secret » *(Pœllnitz)*. Sa finesse était taxée de fausseté par les agents étrangers ; un résident hanovrien, Heusch, le qualifiait en 1703 « d'homme dangereux et méchant » ; tout le monde, en revanche, s'inclinait devant sa capacité, et Leibniz a laissé de lui le plus bel éloge : « M. Ilgen, secrétaire d'État, est le seul qui expédie les choses. Il a un talent admirable pour mettre tout par écrit, en latin, français, allemand. Aussi ne lui corrige-t-on rien, et on ne lui dit pas même ce qu'il doit mettre ; on lui dit simplement de faire une lettre ou réponse à un tel, de faire une instruction pour un ministre, sans lui dire

autre chose ». Les Archives de Berlin sont remplies de mémoires, minutes et lettres d'Ilgen, dont l'infatigable activité rendit les plus grands services à Frédéric I[er], et plus tard à son fils.

Au milieu des nobles qui composaient l'entourage du roi, les Dœnhof, les Schwerin, les Printzen, les Lottum, les Wallenrodt, il faut faire une place à part aux Dohna. Leur famille, fort ancienne, prétendait, suivant Pœllnitz, descendre des comtes du Danube *(Donau)*, et vivait dispersée en Suisse, en Prusse et en Suède. Deux frères la représentaient alors à Berlin, Alexandre et Christophe, tous deux honorés de la confiance de Frédéric, sinon de celle de ses favoris, et bien vus de la reine Sophie Charlotte. L'aîné, Alexandre, officier brillant, conseiller secret depuis 1687 et chargé parfois de missions diplomatiques, avait été en 1695 choisi comme gouverneur du prince héritier; il le resta jusqu'en 1704. De manières douces, pieux et consciencieux, il s'était d'abord bien entendu avec la reine pour l'éducation de son fils; mais il ne semble pas ensuite avoir répondu à son attente : il craignait trop de perdre les bonnes grâces de son pupille, et n'osait lui dire la vérité. Le cadet, Christophe, avait plus de fermeté, et aussi plus de finesse : on l'a déjà vu à l'œuvre en Angleterre en 1699, et j'ai dit son caractère parfois emporté, qui s'accommodait mal de la vie de cour. Il manqua se brouiller avec Frédéric pour s'être plaint trop vivement d'un coup de canne donné par mégarde, et se retira plus d'une fois dans son domaine de Mohrungen en Prusse pour y calmer sa mauvaise humeur. Ce travers ne l'empêcha pas de pénétrer dans l'intimité du roi et de la reine : Frédéric l'appelait d'un petit nom d'amitié « Peter », et Sophie Charlotte daignait faire jouer ses enfants. Ceux-ci, un jour, avaient été si bruyants que le roi vint mettre le holà et leur demanda s'ils savaient qui il était; à quoi ils répondirent qu'il était « le bourgmestre de Mohrungen ». Frédéric éclata de rire, et se tournant vers Dohna, qui était accouru au bruit, s'écria que ses fils étaient aussi drôles que leur père. Christophe de

Dohna, conseiller secret réel en 1695 et lieutenant-général en 1704, conserva jusqu'à la fin du règne une haute situation à Berlin : il fut envoyé comme premier ambassadeur à Francfort, en 1711, lors de l'élection de l'empereur Charles VI, et s'employa heureusement en 1712 à rapprocher le roi et le kronprinz.

A côté des Dohna, les Pœllnitz, d'origine thuringienne, méritent également une mention. Gérard de Pœllnitz avait été gouverneur de Berlin sous le Grand Électeur, et ses deux fils étaient restés au service du Brandebourg. De l'aîné naquit Mlle de Pœllnitz, dame d'honneur et confidente de Sophie Charlotte ; du cadet, colonel de cavalerie, naquit en 1692 le baron Charles Louis de Pœllnitz, l'auteur des fameux *Mémoires,* souvent inexacts, toujours piquants, qui ne font pas seulement connaître la chronique scandaleuse de la cour. Après avoir étudié à l'Académie des jeunes nobles, et avoir accompagné à quinze ans Printzen auprès de Charles XII, Pœllnitz devint « gentilhomme de la chambre » de Frédéric Ier en 1708. Quand il quitta Berlin, en 1710, pour se livrer à la vie de voyages et d'aventures qu'il mena jusqu'à sa mort, il était un peu jeune encore pour bien juger le roi et ses entours ; toutefois il avait assisté à certaines scènes et entendu certains propos, de sorte que son témoignage a déjà pour ce règne quelque importance.

Bien que l'élément civil l'emportât encore sur le militaire, les officiers étaient fort considérés à la cour. Non seulement les grands mousquetaires, avec leurs splendides uniformes et leurs chapeaux à plumes, y paradaient avec leurs chefs, des Français réfugiés pour la plupart, mais on y rencontrait, entre deux campagnes, de nombreux colonels et généraux. Ainsi le baron de Natzmer, auteur de *Mémoires* intéressants, soudard aussi rude en paroles que feu Derfflinger ; il fut nommé lieutenant-général en 1704, après s'être signalé à Hochstædt où il reçut une balle en plein corps. Ainsi Frédéric Guillaume de Grumbkow, fils de l'ancien grand maréchal, gai compagnon, de tempérament vigoureux et de langue

affilée, soldat et courtisan à la fois (1) ; Grumbkow avait été filleul du Grand Électeur, devint général sous son fils, et devait figurer parmi les conseillers les plus écoutés de Frédéric Guillaume Ier ; dans un mémoire de 1709, alors qu'il remplissait aux Pays-Bas des fonctions semi-diplomatiques, il se désignait indirectement, en déclarant nécessaire à l'envoyé prussien dans ces parages un mélange de brutalité et d'esprit. Ainsi surtout le cousin germain du roi, Léopold d'Anhalt-Dessau.

Fils de Jean Georges, prince de Dessau, et relevant directement de l'Empereur, Léopold avait préféré comme son père le service de Brandebourg au service impérial. Le sévère instructeur de l'infanterie prussienne, plus rompu depuis l'enfance aux exercices du corps qu'à ceux de l'esprit, et même peu enclin aux pensées religieuses, avait du moins la passion du métier militaire et une érudition technique qui l'y rendit supérieur de bonne heure. Colonel à dix-sept ans, général à vingt-huit, feld-maréchal à trente-six (en 1712), le prince d'Anhalt était soldat dans l'âme. Malgré sa rudesse qui frisait la grossièreté, et bien qu'il fût marié à la fille d'un pharmacien, la fidèle Anna Louise, il se montrait parfois à la cour, où sa sœur cadette avait épousé le margrave Philippe Guillaume. « Il paraît aussi peu humain qu'à l'ordinaire », écrivait Sophie Charlotte en décembre 1702, « avec une grande barbe, le visage rempli de poudre à canon, les cheveux avec une patte sur le dos, une grande épée et des gros gants de buffle... » Ce qui choquait la reine devait plaire à son fils. Confident du kronprinz depuis 1705, Léopold entretenait les goûts du futur Roi Sergent : il abordait avec lui les questions d'armement ou de tactique et se gardait de prendre un ton de pédagogue, quand Frédéric Guillaume s'excusait dans ses lettres d'être un « ignorant » en la matière. S'il était mal vu de la plupart des courtisans qui le détestaient « comme le

(1) L'envoyé saxon, Manteuffel, l'a par trop maltraité en 1712, en ne lui accordant que d'être « bon harlequin » et « agréable débauché », et en le qualifiant de « vrai pot-pourri de vices ».

diable », au dire de Grumbkow en 1712, il avait du moins un puissant recours dans cette haute amitié. Les bases de sa faveur prochaine étaient déjà jetées.

Encore plus que l'entourage du Grand Électeur, celui de Frédéric Ier était un foyer d'intrigues. Dignitaires et courtisans se jalousaient sans cesse, se dénigraient, cherchaient à s'élever aux dépens les uns des autres. « Qui est favori un jour est mis le lendemain en prison », écrivait Sophie de Hanovre en 1701, et sa fille ajoutait : « C'est la vraie tour de Babylone, comme dit Mme Pernelle ». Frédéric et Sophie Charlotte se sont plaints souvent de vivre au milieu de louches menées et d'être entourés de coquins (Schelme) ; le mot a été appliqué à plus d'un favori (depuis Danckelman), et le roi ne s'est fait d'illusions jusqu'au bout que sur Wartenberg. Celui-ci en revanche n'est pas ménagé dans la correspondance de Sophie Charlotte qui fourmille de traits contre « le grand vizir » ou « la grande comtesse », son « illustre épouse ». La reine affectait un flegme olympien en présence de la lutte des factions : « Pour moi », écrivait-elle en 1703, « je regarde cela comme le Jupiter de Lucien, et les laisse faire ». Le roi avait moins de philosophie et ne cachait pas son déplaisir. Vaine colère ! Qu'il s'agît des amis ou des ennemis de Danckelman et de Wartenberg, des défenseurs ou des adversaires d'une politique de réformes, des partisans de la vieille cour ou du jeune kronprinz, les cabales durèrent autant que le règne.

La cour de Berlin suivait les modes françaises et se réglait sur Versailles. Le roi, qui dans ses dernières années chercha à réagir, exprimant l'espoir qu'on ne suivrait pas toujours les fantaisies des Français, donnait l'exemple : n'avait-il pas ordonné à Spanheim, quand il était encore à Paris, de le renseigner sur la forme et les dimensions de la perruque de Louis XIV, afin d'en porter une semblable ! Les gentilshommes imitaient le souverain, et les dames avaient adopté la coiffure gigantesque, à la Fontanges. Tout venait de France ou était une contrefaçon de choses françaises. La présence des réfugiés huguenots n'y était pas étrangère, non plus que l'in-

fluence de la cour de Hanovre, à laquelle on emprunta l'habitude, lors d'un mariage, de commander les robes à Paris : ainsi, en 1700, pour Louise Dorothée Sophie, comme autrefois pour Sophie Charlotte, et en 1706 pour Sophie Dorothée. La langue française jouissait d'une prépondérance marquée sur les autres langues étrangères, parfois même sur l'allemande. Si l'on voit Louise Dorothée Sophie excuser son mari en 1704 d'avoir adressé au roi une lettre en français, et si personnellement Frédéric I[er] préférait l'allemand, Sophie Charlotte ne voulait employer que le français; elle l'avait fait apprendre à son fils qui l'écrivait admirablement, et son plus grand plaisir était de faire jouer devant elle les chefs-d'œuvre de Corneille, Racine et Molière. Le roi eut lui-même, de 1706 à 1711, une troupe française, dirigée par du Rocher, « intendant des plaisirs de Sa Majesté ». Un pamphlet du temps : « l'Esprit des modes germano-françaises » (1) critique cette manie, et cite comme passés en proverbe deux vers constatant l'impossibilité de parvenir à la cour, si l'on ne sait le français. « Tout », y est-il dit, « doit être français, langue, vêtements, mets, ustensiles de ménage, danses, musique, maladies et je crains bien que cela ne finisse par une mort française ». Plus tard, le grand Frédéric disait plaisamment que des dames allèrent alors jusqu'à faire venir leurs maris d'outre-Rhin : allusion à Mme de Canitz qui épousa en troisièmes noces le baron de Larrey, après s'être fiancée par correspondance. On avait beau faire, d'ailleurs, et *singer* en tout la France, on ne pouvait changer les caractères. Les gens de la cour de Berlin « sont froids », écrivait La Rosière, « et on ne les échauffe qu'à force d'honnêtetés; ils sont un peu pédans; c'est pourquoi il ne faut pas des airs trop cavaliers avec eux ».

Les distractions étaient variées. Promenades en carrosse ou en traineau, croisières en bateau sur la Sprée, chasses au vol, à courre ou à tir, dans les forêts de la Marche et de Prusse,

(1) *Der teutsch-französische Modengeist*, de 1689.

tels étaient les principaux plaisirs en plein air. A diverses reprises le roi fit construire à grands frais en Angleterre et en Hollande des yachts et des galères ; on les amenait à Berlin en remontant l'Elbe, la Havel et la Sprée, et on les amarrait en face du château. Le plus connu de ces navires de plaisance est la *Liburnica*, exécutée en 1704 sur les plans du peintre Michel Maddersteeg, qui était en même temps ingénieur-constructeur; Frédéric Guillaume, pour s'en débarrasser, en fit un jour cadeau à Pierre le Grand. Frédéric lui-même, du reste, n'aimait guère l'eau. Son sport favori était la chasse. Il en tenait le goût de son père, et bien que physiquement il semblât peu fait pour s'y livrer, il en supportait les fatigues avec une résistance étonnante. Au printemps, il chassait à tir le coq de bruyère aux environs d'Oranienbourg, puis au vol le héron, soit à Potsdam, soit à Lehnin ; en automne, il poursuivait cerfs et sangliers, surtout à Wollup dans la région de Cüstrin. Adroit tireur, il faisait de véritables hécatombes : il a raconté plus d'une fois ses prouesses à la duchesse Sophie, notamment en 1708 et 1710 où il tua une centaine de cerfs en quelques semaines. On a conservé quelques-uns de ses fusils, armes très ornées, pesantes, et souvent à mécanisme compliqué; on a aussi conservé quelques trophées, comme les bois magnifiques d'un cerf à soixante-six cors, abattu en 1696 (1). Le service de la vénerie était luxueusement organisé, avec plusieurs équipages et tout un personnel, sous un grand veneur qui avait trop souvent le tort de négliger la destruction des animaux nuisibles. Les loups et les ours pullulaient encore, en Prusse surtout, et lorsqu'on en avait capturé, on les faisait combattre (parfois avec des aurochs), ou on les chassait à courre dans des arènes, élevées tout exprès à Berlin et à Kœnigsberg. Le roi ne se borna pas à ces exhibitions : il eut des ménageries avec toutes sortes d'animaux, jusqu'à de grands fauves.

(1) C'est sans doute au garde qui lui avait procuré ce beau coup de fusil qu'il fit cadeau des 40 000 écus dont parle Frédéric II dans les *Mémoires de Brandebourg*.

Les plaisirs du dedans ne le cédaient pas à ceux du dehors. Le roi, bien qu'il goûtât peu la musique, avait un orchestre nombreux (il parle dans une lettre de 1706 de ses quarante violons) et excellent, capable de jouer des opéras et des ballets. Il avait également des trompettes et timbaliers, qui annonçaient les repas de la cour, ou accompagnaient de leurs fanfares la danse aux flambeaux *(Fackeltanz)* dans les mariages. Il entretenait des artistes distingués, comme les Italiens Buononcini et Ariosti, ou l'Allemand Rieck. Il faisait représenter dans ses châteaux des pièces de théâtre ou des *Wirthschaften*, sortes de mascarades, déjà en honneur au temps du Grand Électeur. Tout était prétexte à fêtes ou à cérémonies pompeuses, prestations d'hommage, baptêmes, mariages, anniversaires, réceptions de princes ou d'ambassadeurs, enterrements même. Sauf les dernières années, le règne ne fut qu'une longue suite de festivités où s'étalèrent les goûts fastueux du monarque.

Déjà, avant le couronnement de 1701, des fêtes brillantes avaient eu lieu, soit pour la venue de l'électeur de Saxe en 1692, soit pour les anniversaires de Frédéric (le 11 juillet), soit pour l'inauguration du château de Lützenbourg en 1699, soit à l'occasion de quelque mariage. Les plus remarquables furent celles des noces de la princesse électorale de Brandebourg et du prince de Hesse-Cassel, qui durèrent près de trois mois (1700). Une description officielle fut imprimée à Cœlln (42 pages in-folio) : l'introduction constatait que Frédéric avait déjà déployé sa magnificence dans trois enterrements, deux mariages, etc., mais qu'il s'était surpassé cette fois. Rien n'y manqua, en effet. Le mariage, au château de Berlin, fut suivi le 31 mai d'un festin somptueux, pour lequel on vit descendre du plafond de la salle d'Orange, par un mécanisme ingénieux, quatre tables toutes servies; puis il y eut un bal. Le lendemain, on joua un ballet d'Ariosti, *La Festa del hymeneo;* peu de jours après, un opéra de Rieck, *Le Triomphe de l'Amour,* dont Besser avait écrit les paroles.

Après l'acquisition du titre royal, les réjouissances se mul-

tiplièrent. J'ai dit avec quel éclat avait été célébré le couronnement de Kœnigsberg. Au retour, le roi fit une entrée quasi triomphale à Berlin, et son anniversaire fut fêté avec un luxe exceptionnel. On y représenta, le 11 juillet 1701, l'opéra de Neukirch et de Rieck, *La Lutte de l'ancien et du nouveau siècle :* la victoire du nouveau siècle était assurée puisqu'il avait, dès sa première année, vu le couronnement, et l'ancien siècle se défendit en montrant qu'il avait préparé ce grand événement. Peut-être, malgré l'exagération rebutante des éloges décernés à Frédéric, cet opéra est-il un des meilleurs qu'ait composés Neukirch : il y a parfois des pensées poétiques et d'assez jolis vers. Les années suivantes virent des cérémonies non moins splendides, à Lützenbourg ou à Berlin. Après les funérailles solennelles de Sophie Charlotte, pour lesquelles l'église cathédrale de Berlin fut transformée en chapelle ardente *(castrum doloris)*, avec un superbe portail d'ordre ionique à l'entrée (1705), deux circonstances surtout les provoquèrent : le mariage du kronprinz, en 1706, où l'on joua un opéra de Besser et Volumier, *La Victoire de la beauté sur les héros,* et, en 1708, le troisième mariage du roi. Il y eut à cette occasion quatre semaines de fêtes, et Besser composa, avec le musicien Stricker, une nouvelle pièce, *Les Noces d'Alexandre et de Roxane.* Ces créations du poète de cour sont par malheur médiocres, et l'appel fait sans cesse aux dieux de l'Olympe ne compense ni la banalité, ni la platitude des vers.

Après son dernier mariage, qui fut plutôt malheureux, le roi se sentit moins disposé aux divertissements. Sans doute, en juillet 1709, pour la réception des rois de Pologne et de Danemark, et le baptême de sa petite-fille Wilhelmine, il donna une fois de plus carrière à ses fantaisies magnifiques : c'est alors qu'à Potsdam, dans un festin, on put admirer, en guise de surtout de table, un vivier poissonneux, agrémenté d'un jet d'eau au milieu. Un gentilhomme hessois, de Meisebuch, ayant dans une poésie de circonstance comparé Wilhelmine à l'enfant Jésus et les trois rois près de son berceau aux rois Mages, Frédéric le récompensa de cette adroite

flatterie par un cadeau de 1 000 ducats. Les fêtes de Potsdam furent les dernières. Le vieux roi était assombri par des querelles conjugales, par des accrocs de santé, par les épidémies qui ravageaient son royaume, par le renvoi de son cher favori Wartenberg. Le 24 octobre 1712, il écrivait mélancoliquement qu'il n'avait plus de théâtre à Berlin, mais que le monde lui suffisait en fait de comédie. Il oubliait dans ces heures de tristesse la joyeuse fantasmagorie de tout un règne.

Le bref aperçu des plaisirs de la cour montre que le roi ne négligeait aucun des raffinements du luxe. Tout ce qui le touchait ou l'approchait devait être splendide : les costumes de cour étaient chamarrés d'or et d'argent, les livrées des laquais fort riches et renouvelées fréquemment, la table royale servie avec une profusion étonnante, et la cave remplie des meilleurs vins. Détail curieux, il avait un *ex-libris* en ambre. Berlin, la capitale, dont les nouveaux quartiers (la Friedrichsstadt) se développaient rapidement, profita de ces prodigalités et de l'affluence qui en était la suite : de 20 000 âmes en 1688, elle passa à plus de 50 000 en 1713; Toland, en 1702, s'extasiait sur la largeur et la beauté de ses rues bien entretenues; alors furent percées notamment les rues Frédéric, Charlotte, Guillaume, des Margraves, qui aujourd'hui encore, au cœur de l'immense cité, rappellent le premier roi et sa famille. Si la Sprée ne pouvait être le « clair cristal » que chantaient des poètes complaisants, la ville du moins se para de quelques monuments grandioses, l'arsenal, par exemple, et le château.

L'arsenal, commencé par Nehring en 1694, continué par Schlüter et achevé par de Bodt en 1706, est encore de nos jours un des plus beaux édifices de Berlin, et sa masse carrée, qu'allègent des sculptures de Schlüter, se profile majestueusement le long des *Linden* et du bras gauche de la Sprée. Le château, que le Grand Électeur avait déjà fait remanier, fut alors vraiment transformé. Le roi conserva, avec le corps de logis entre les deux cours, l'antique bâtisse, d'aspect hollandais, ornée de tourelles et de pignons Renaissance, à l'est, sur le bras droit de la Sprée; là se trouvaient les appartements

particuliers. Le reste fut considérablement embelli ou agrandi. Schlüter, d'abord chargé en 1699 de diriger les travaux, modifia les bâtiments du centre entre le Lustgarten et la place du château; les portails I et V, et plusieurs salles d'apparat (salles des Chevaliers, des Suisses et d'Orange) lui sont dus. Il était malheureusement moins expert comme architecte que comme sculpteur, et une tour, dite des Monnaies *(Münzthurm)*, dont Frédéric Ier voulait faire une des merveilles de sa capitale, menaça tout à coup ruine en 1706. Ce fut le signal de la disgrâce pour l'architecte. Eosander de Gœthe continua l'œuvre, élevant la plus grande partie de l'aile nord-ouest, entre les portails III et IV. En dépit des échoppes qui avoisinaient le château de ce côté et ne disparurent que sous le règne suivant, le palais de Berlin fut dès lors regardé comme un des plus somptueux de l'Allemagne. L'ensemble était imposant, et les ponts jetés récemment sur la Sprée y donnaient un facile accès; sur le pont au sud-est avait été érigée en 1703 la superbe statue équestre du Grand Électeur, chef-d'œuvre de Schlüter.

Les constructions de Berlin ne furent pas les seules au temps du premier roi, et sa magnificence s'étala dans une foule d'autres châteaux ou maisons de plaisance, aux environs de sa résidence et jusqu'aux extrémités de ses États. Les documents de l'époque signalent chaque année de nouveaux travaux, et Toland, en 1702, écrit qu'il y avait pour cela un fonds de 150 000 écus (500 000 livres) par an. A Potsdam, peu de changements furent effectués, non plus que dans les jolies retraites voisines, sur les bords des lacs de la Havel, au milieu de bois et de jardins, Bornim, Glienicke, Kaput. A Oranienbourg, demeure favorite de sa mère, Frédéric répara les dégâts de l'invasion suédoise et augmenta le château, presque de moitié. Il fit bâtir en outre, à une lieue de là, une petite maison sur le modèle de Marly, avec une ferme et une laiterie tenues par des Suisses : ce *Friedrichsthal*, dont il n'est pas resté grand'chose, était un séjour champêtre et paisible; le roi l'aimait d'autant plus qu'il en avait été lui-même l'ar-

chitecte. J'ai déjà décrit Charlottenbourg, à l'ouest de Berlin. Au sud, à l'est et au nord, Frédéric eut d'autres demeures, notamment Kœpenick, Friedrichsfeld, Nieder-Schœnhausen; dans ce dernier endroit, le château était un bâtiment carré, inélégant, mais pratique, dans un beau parc aux perspectives un peu trop horizontales. A Kœnigsberg, en Prusse, des constructions assez importantes ornèrent la ville du couronnement, et le château fut agrandi à plusieurs reprises (notamment en 1709).

En quelque lieu qu'il résidât, le roi vivait entouré de splendeur. J'ai dit son goût pour les pierreries : on a calculé qu'en 1712-1713 seulement, il acheta pour 171 426 thalers (environ 640 000 livres) de diamants et objets précieux. Sophie de Hanovre disait ses bijoux plus beaux que ceux du Grand Mogol, et Frédéric avouait en 1708 qu'avec les constructions c'était « son faible » *(sein Faybel)*. S'il ne se refusait rien à lui-même, il était très large pour les autres. Il laissait ses favoris s'enrichir et comblait ses serviteurs ou ses hôtes étrangers de superbes présents. Wartenberg toucha un traitement de plus de 400 000 livres, et d'illustres visiteurs, comme Marlborough et le prince Eugène, reçurent des cadeaux d'une valeur de 75 à 80 000 livres. Sophie de Hanovre, parlant en 1707 des libéralités du roi, écrivait que tout le monde tendait la main et que la mendicité *(Bettelei)* n'avait pas de fin; en 1711, elle estimait la dépense quatre fois plus grande que sous le règne précédent. Malgré un fond de simplicité familiale qui se trahit dans certains détails de la vie, surtout dans les rapports de Frédéric avec sa femme, ses enfants et petits-enfants, la cour du premier roi de Prusse était infiniment plus fastueuse et plus raffinée, partant plus coûteuse, que celle de son père.

LIVRE III

LE PREMIER ROI DE PRUSSE (1701-1713)

L'acquisition du titre royal apparaît dans l'histoire de Frédéric comme le fait capital. Son règne en est tout naturellement coupé en deux phases distinctes, et l'événement exerce une répercussion considérable, tant sur l'activité du souverain que sur les destinées de l'État et la vie des sujets. Avant 1701, l'électeur de Brandebourg restait, en dépit des accroissements obtenus et de la gloire acquise au temps de Frédéric Guillaume, dans une situation subordonnée, émergeant avec peine de la foule anonyme des membres du Saint-Empire; il était traité en comparse par ses alliés qui payaient son concours, parfois humilié par l'Empereur qui lui refusait la satisfaction de négocier et de traiter en son nom dans les congrès internationaux. Après 1701, le roi de Prusse jouit d'un prestige inconnu auparavant. Sans doute il est plus que jamais nécessiteux, quémande les subsides de la coalition à laquelle il se rallie, demeure un prince mercenaire; mais sa majesté lui permet de revendiquer plus d'égards; elle fait valoir le nombre et la valeur de ses troupes; elle lui assure dans les négociations le rang de partie contractante, presque l'égalité avec les plus grands monarques. Au dedans, si le favoritisme continue à sévir, les différences ne sont pas moins appréciables d'une période à l'autre. Au point de vue politique, le roi de Prusse réalise certaines vues d'unité et de force que l'électeur de Brandebourg avait conçues, mais qu'il réussissait malaisément à imposer à ses territoires dispersés.

Au point de vue économique, les charges sont infiniment plus lourdes, la misère du peuple plus noire ; c'est la rançon de la royauté. Par contre, au point de vue intellectuel et artistique, la cour devient un foyer de culture et brille d'un éclat nouveau. Sous tous les rapports, les conditions d'existence semblent avoir changé pour l'État qui devient alors éminemment l'État prussien.

CHAPITRE I

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE FRÉDÉRIC I[er]
(1701-1713) (1)

Frédéric I[er] s'est proposé au dehors trois objectifs principaux. D'abord, et c'est là un point que j'ai déjà traité, il s'efforça d'obtenir des divers États européens la reconnaissance de sa dignité royale. Ensuite, il se préoccupa du côté de l'ouest, non seulement de remplir ses obligations envers l'Empereur, mais de gagner, en consacrant ses forces à combattre la France, les bonnes grâces des puissances maritimes, dont il attendait des avantages de toute sorte. Enfin, placé à l'est en face d'une lutte acharnée dont ses possessions, surtout la Prusse proprement dite et la Poméranie, faillirent devenir le

(1) Sources : A. B., *Registraturbücher (Publica)* et liasses de divers pays, notamment Russie et Pologne. A. E., *Corr. de Brandebourg*.

Documents déjà cités, surtout *Theatrum Europæum*, Dumont, Moerner *(Staatsverträge)*, Martens *(Traités de la Russie)*, lettres publiées par Jaeglé, Bodemann, Berner, Doebner, recueils de Klopp *(Leibniz)* et de Lehmann, œuvres de Besser, et en outre : Lamberty, *Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle,* La Haye, 1731 ; *Memoirs of affairs of State* (1697-1708), Londres, 1733 ; Rousset de Missy, *Les intérêts présents et les intentions des puissances de l'Europe,* La Haye, 1741 ; Herzberg, *Recueil de Manifestes, Déclarations, Traités,* 1778-1789 ; *Actes et Mémoires de la paix d'Utrecht,* Utrecht, 1714-1715 ; C. Freschot, *Histoire anecdote de la cour de Rome,* Cologne, 1704 ; V. Diersburg, *Kriegs und Staatsschriften des Markgrafen L. W. von Baden*, Karlsruhe, 1850 ; *Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen,* Vienne, 1876 ; Masson, *Journal de Colbert de Torcy* (1709-1711), Paris, 1884 ; Patkul, *Berichte an das Zaarische Cabinet in Moskau,* Berlin, 1792-1797 ; Toeppen, *Michel Kelch's Tagebuch* (1698-1723), dans *Altpreussische Monatschrift,* Kœnigsberg, 1899 ; Krauske, *Briefe Kœnig Friedrich Wilhelms I an den Fürsten Leopold von Anhalt-Dessau (1704-1740),* Berlin, 1905 *(Acta Borussica)*.

Mémoires déjà cités de Frédéric II, Natzmer, Poellnitz, Dohna, Anhalt, et en outre ceux de Berwick, Villars et Saint-Simon.

Ouvrages : Ouvrages déjà cités, surtout Droysen *(Preussische Politik)*, *Hohen-*

théâtre, il chercha de son mieux à maintenir sa neutralité, tout en embrassant des projets d'agrandissement, aussi séduisants qu'irréalisables; sollicité tour à tour par chacun des belligérants, cajolé ou menacé par eux selon les circonstances, il n'osa, ou peut-être ne put vraiment profiter d'une situation qui eût exigé, pour être fructueuse, l'appui des troupes engagées dans la guerre de l'ouest. Ces trois objectifs furent poursuivis simultanément, à travers des intrigues parfois enchevêtrées; les espérances et les craintes qui en résultèrent ne cessèrent d'agir ou de réagir les unes sur les autres ; il importe de s'en souvenir. Bien que j'aie mis à part ce qui concerne la reconnaissance du titre royal, il faudra toujours tenir compte d'un désir qui souvent domina l'esprit du souverain et fut un facteur essentiel de sa conduite; beaucoup de ses attitudes seraient incompréhensibles si on ne le faisait intervenir.

Pour le reste de la politique, on peut distinguer trois périodes chronologiques : 1° de 1701 à 1706, les affaires de l'ouest priment celles de l'est, quand elles ne les éclipsent pas absolument; 2° de 1706 à 1709, les succès foudroyants de Charles XII, suivis de ses premiers revers, retiennent l'at-

zollern-Jahrbuch (t. IV, 1900), Biedermann *(Allemagne au dix-huitième siècle)*, Erman et Reclam *(Réfugiés français)*, Waddington et Stettiner *(Couronne royale)*, Siemsen *(Capitulations)*, V. Schaumburg *(Frédéric et le Rhin inférieur)*, Noorden *(Preuss. Politik)*, Wild *(Lothaire François de Schœnborn)*, Doeberl *(Bavière et France)*, Haake *(Auguste le Fort)*, Wagner *(Affaire de Güstrow)*, Simon *(Allemagne et Russie)*, Woker *(Steffani)*, et en outre : V. Arneth, *Prinz Eugen von Savoyen*, Vienne, 1858 ; Bidermann, *Geschichte der œsterreichischen Gesammt-Staatsidee*, Innsbruck, 1867 ; Noorden, *Europäische Geschichte im XVIIIen Jahrhundert*, Dusseldorf, 1870 ; Gaedecke, *Die Politik Œsterreichs in der spanischen Erbfolgefrage*, Leipzig, 1877 ; Carlson, *Sverige och Preussen* (1700-1709), Stockholm, 1880 ; de Beaucaire, *Une mésalliance dans la Maison de Brunswick*, Paris, 1885 ; Matthias, *Die Mecklenburger Frage in der ersten Hälfte des XVIIIen Jahrhunderts*, Halle, 1885 ; Grandpierre, *Histoire du canton de Neuchâtel sous les rois de Prusse* (1707-1848), Leipzig, Neuchâtel et Paris, sans date ; Bourgeois, *Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté*, Paris, 1887 ; Heigel, *Quellen und Abhandlungen zur neueren Geschichte Bayerns*, neue Folge, Munich, 1890 (Prison des fils de Max Emmanuel) ; Preuss, *Die preussische Mediation zwischen Bayern und Œsterreich* (1704), Munich, 1897 ; Syveton, *Louis XIV et Charles XII*, Paris, 1900 ; Schwarte, *Die neunte Kur und Braunschweig-Wolfenbüttel*, Munster, 1905 ; V. Rehtmeyer, *Das politische Testament Friedrich Wilhelms im Verhaltniss zu den Erfahrungen seiner auswärtigen Politik*, Greifswald, 1909.

tention de l'électeur presque autant que les victoires remportées sur Louis XIV et que les conditions léonines qu'on songe à lui dicter; 3° de 1709 à 1713, quoique fidèle à la cause de l'Empereur, envers et contre tous, Frédéric ne peut méconnaître que ses intérêts les plus vitaux sont en question sur les rives de la Baltique, et il s'attache presque désespérément, mais en vain, parce qu'il ne veut pas les moyens, à des fins que l'avenir justifiera.

A LA SOLDE DE LA GRANDE ALLIANCE (1701-1706)

Le rôle de la Prusse dans la guerre de succession d'Espagne était déterminé d'avance par le traité conclu avec l'Empereur Léopold le 16 novembre 1700 : pour gagner la couronne, Frédéric avait confirmé l'alliance de 1686 et s'était engagé à mettre 8 000 hommes au service des prétentions impériales; à ces troupes, il devait ajouter, dans le cas probable d'une déclaration de guerre de l'Empire, les quelques milliers d'hommes de son contingent ordinaire. Était-il libre d'en rester là? Sans doute, il disposait d'une armée très supérieure en nombre, et aurait pu, semble-t-il, en réserver la majeure partie pour d'autres éventualités, par exemple pour des opérations du côté de l'est. Mais, comme l'a dit Pœllnitz, la mode en Allemagne voulait alors qu'on fût « anti-français », et Frédéric Ier personnellement était acquis à ce courant. Sa correspondance le prouve surabondamment. Il avait des accès de colère contre la France et se lamentait de voir les Allemands trop peu soucieux de leur patrie. Son inclination l'emportait donc vers le parti hostile à Louis XIV, d'autant plus que ce dernier lui refusait le titre de roi. Comme Des Alleurs était parti de Berlin en janvier 1701, la rupture des relations diplomatiques fut complète quand Spanheim eut quitté Paris au mois de mars. Frédéric avait, d'autre part, de grands besoins d'argent, soit pour subvenir aux dépenses de

sa cour royale, soit pour entretenir une milice qu'il n'était pas disposé à réduire, et dont le chiffre, relativement considérable, était hors de proportion avec les ressources comme avec la population de ses États; il ne pouvait donc se passer de subsides et allait se trouver à la dévotion des puissances assez riches pour lui en verser. Or, en dehors de la France qu'il écartait *a priori,* il n'y avait dans ce cas que l'Empereur ou les puissances maritimes; celles-ci hésitaient, au début de 1701, gênées par le testament de Charles II d'Espagne et l'avènement de Philippe V, dont elles reconnurent un moment la royauté (février et avril 1701).

Ce furent pour la Prusse, comme pour l'Autriche, des temps critiques. Léopold avait commencé seul la guerre en Italie, et si l'habileté du prince Eugène lui avait assuré de premiers succès, il ne se dissimulait pas que la lutte serait périlleuse sans l'appui de Guillaume III. Les fautes de Louis XIV le tirèrent d'embarras : l'occupation dans les Pays-Bas des places de la Barrière, dont les garnisons hollandaises furent retenues prisonnières, puis renvoyées dans leurs foyers, l'union intime de la France et de l'Espagne sous les deux rois Bourbons, les lettres-patentes conservant à Philippe ses droits au trône français, le traité d'*asiento* accordant à une compagnie française le monopole de la traite des nègres aux colonies espagnoles, tout fut fait pour irriter et inquiéter les puissances maritimes. Guillaume III n'eut plus à ménager l'opinion britannique qui se ralliait à ses vues secrètes, et le 7 septembre 1701 la Grande Alliance de La Haye ligua Empereur, Grande-Bretagne et Provinces-Unies pour enlever à Philippe V les Pays-Bas, les possessions espagnoles d'Italie et les colonies d'outre-mer. Quelques jours plus tard, le souverain anglais déchu, Jacques II Stuart, étant mort à Saint-Germain, Louis XIV reconnut roi son fils, sous le nom de Jacques III; injure impolitique, faite à Guillaume III, au Parlement, au peuple britannique tout entier, et qui acheva de rendre la guerre nationale en Angleterre.

Le roi de Prusse se trouva, grâce à ce revirement, du côté

d'une coalition redoutable ; il se hâta d'en tirer parti. Par Schmettau, envoyé de nouveau en Hollande, et Spanheim, accrédité en Angleterre après son rappel de Paris, il négocia avec les deux puissances maritimes, qui, plus disposées à exposer leur argent que la vie de leurs nationaux, cherchaient partout, et plus spécialement en Allemagne, des soldats à louer. Par un acte signé à La Haye et à Londres (décembre 1701 et janvier 1702), il mit à leur disposition un corps d'armée, composé de deux régiments de cavalerie et de cinq régiments d'infanterie; en tout 5 129 hommes qui devaient être entretenus par moitié aux frais des deux puissances, et même leur prêter serment. Frédéric se réservait seulement le droit de les rappeler, dans le cas où ses propres États seraient menacés d'une agression.

Tout en négociant au dehors, d'ailleurs, il se préoccupait de l'Allemagne où régnaient la division et l'anarchie : les cinq cercles antérieurs (1), situés au sud-ouest, avaient en effet proclamé leur neutralité au mois d'août 1701 ; des princes, qu'on appelait « les princes correspondants » depuis leur ligue contre le neuvième électorat, avaient levé des troupes, et plusieurs d'entre eux, notamment les deux frères Rodolphe Auguste et Antoine Ulric de Wolfenbüttel, et le duc de Saxe-Gotha, recevaient de l'argent français ; enfin les électeurs de Cologne et de Bavière pactisaient plus ou moins secrètement avec Louis XIV, et le cercle de Westphalie semblait ouvert à une invasion. Le roi de Prusse alla au plus pressé. De bonne heure, il avait pris des dispositions pour renforcer dans la grande ville de Cologne la garnison, composée de troupes du cercle; il chercha ensuite à garantir ses territoires et concentra 12 000 hommes, sous von der Heyden, dans le duché de Clèves (mars-avril 1702). Il réussit, en outre, à ramener Frédéric de Saxe-Gotha et applaudit à l'initiative de son beau-frère, Georges Louis de Hanovre, envahissant le duché de Wolfenbüttel pour y désarmer ses cousins. Ceux-ci,

(1) Rhin électoral, Franconie, Souabe, Bavière et Haut-Rhin.

même Antoine Ulric qui se borna à différer sa ratification, furent trop heureux d'obtenir, par la médiation de la Prusse, l'oubli complet du passé; ils se résignèrent à donner une partie de leurs troupes pour « la cause commune », c'est-à-dire contre leur allié de la veille (Brunswick, 19 avril 1702). L'horizon s'éclaircissait. En vertu du recès de Nördlingen (mars 1702), l'Autriche venait de remplacer la Bavière dans l'association des cercles antérieurs, qui adhérèrent à la Grande Alliance. Le cercle de Westphalie suivit cet exemple. L'Empire presque tout entier se ralliait autour de l'Empereur.

Sans doute, une funèbre nouvelle se répandit alors, celle de la mort de Guillaume III (19 mars 1702); la coalition était décapitée. Mais les whigs belliqueux restaient tout-puissants sous la reine Anne; leur chef, le duc de Marlborough, allait accentuer la politique de guerre en Angleterre, comme le grand pensionnaire Heinsius dans les Provinces-Unies; bientôt, avec le prince Eugène, l'habile général de l'Autriche, un redoutable triumvirat se trouva constitué, prêt à mener contre la France une lutte sans merci. La Grande Alliance déclara solennellement la guerre dans le courant de mai, et la diète devait faire de même, au nom de l'Empire, le 28 septembre. Entre temps, les opérations militaires avaient commencé aux Pays-Bas : les Prussiens, joints à d'autres Allemands et à des Hollandais, emportèrent successivement Kaiserswerth, Venloo, Ruremonde et Liége (juin-octobre 1702). L'année suivante, la guerre ayant pris plus d'extension, à cause de la défection ouverte du Bavarois Max Emmanuel, deux corps prussiens firent campagne séparément, l'un sous le comte de Lottum dans la région rhénane, où il contribua à prendre Gueldres et Bonn, l'autre sous Léopold d'Anhalt et Natzmer en Bavière, où il participa à la première bataille d'Hochstædt (septembre 1703) : l'armée des Cercles eût été peut-être anéantie par Villars, sans la fermeté des Prussiens qui couvrirent la retraite en bon ordre à travers la plaine.

En dépit des événements de l'est qui ne pouvaient pas ne pas l'inquiéter (défaites répétées du tsar et de l'électeur de

Saxe, roi de Pologne, succès foudroyants des Suédois qu'allait suivre, en 1704, le couronnement d'un nouveau roi de Pologne), Frédéric persista dans sa politique, orientée presque exclusivement vers l'occident. L'influence prépondérante de Wartenberg, étroitement uni à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Raby, y était pour beaucoup, mais le roi lui-même se considérait comme indissolublement lié à l'Empereur et aux puissances protestantes; il resserra son alliance avec Léopold par un traité secret du 16 décembre 1702, où l'Autriche s'engageait à ne pas conclure la paix sans exiger que la France reconnût la royauté prussienne. Il n'admettait pas qu'il pût être neutre à l'ouest comme à l'est, et les tentatives de Louis XIV pour l'y décider échouèrent piteusement : ni les insinuations du ministre de Saxe-Gotha à Berlin, Schleinitz, ni les échanges de vues auxquels se prêtèrent pour lui un peu partout divers agents (le Danois Meyercron et le représentant de Genève, Martine, à Paris; Blaspeil et Diest aux Pays-Bas; Rubach à Danzig) n'aboutirent à un résultat appréciable.

Pourtant divers incidents se produisirent, qui auraient dû lui donner à penser. Telle l'affaire de la succession d'Orange, ouverte en mars 1702 par la mort de son cousin Guillaume III, et qui fut pour lui une amère déception. Le roi s'était flatté que Guillaume le reconnaîtrait pour son principal héritier: il fondait d'autre part ses droits sur le testament de Frédéric Henri, son grand-père; il songeait même, pour lui ou pour un de ses frères, au stathoudérat de Hollande. Or, il se trouva que Guillaume, contrairement à certaines paroles pleines de promesses, avait établi pour son légataire universel un cousin plus éloigné, le jeune Jean Guillaume de Nassau-Dietz, stathouder de Frise, en chargeant les États Généraux d'être ses exécuteurs testamentaires; ces derniers, bien loin d'offrir le stathoudérat à l'héritier frustré, éludèrent tout recours aux volontés de Frédéric Henri, et fermèrent l'oreille aux réclamations. Ils s'indignèrent de l'occupation par la Prusse de certains territoires oraniens, situés en Allemagne, comme les

comtés de Lingen près de l'Ems et de Moers près du Rhin; sur leurs ordres, une garnison hollandaise qui défendait la citadelle de Moers s'y fortifia et interdit aux magistrats de prêter hommage à Frédéric. Bien plus, le 3 mars 1703, ils invitèrent le plaignant à se pourvoir devant la cour de justice de Hollande, seule compétente pour trancher le différend, le menaçant, s'il s'y refusait, de se voir condamner « au perpétuel silence », comme aussi à payer les frais du litige. Procédé inouï, « acte scandaleux », qui faillit brouiller irrémédiablement les alliés!

Le roi de Prusse ne se laissa pas faire. Lésé par les dispositions de Guillaume III qui, disait Sophie de Hanovre, ne l'avait pas traité « en parent », il se montra résolu à obtenir une bonne partie d'un héritage, évalué à cinquante millions. D'abord le titre de prince d'Orange, qu'il s'empressa de prendre. C'était un titre purement honorifique : Louis XIV annexait alors la principauté, déjà séquestrée comme terre ennemie, et Frédéric ne gagna que quelques sujets, des habitants protestants qui émigrèrent en Brandebourg, notamment les membres du Parlement d'Orange, auxquels il permit de porter dans les cérémonies la robe rouge et le mortier. Le titre d'Orange était revendiqué par son rival, mais il comptait bien le lui arracher un jour, parce qu'il n'y avait pas « deux soleils ». Ensuite des immeubles et des territoires. Un accord provisoire avec Amélie, mère de Jean Guillaume de Nassau, lui accorda la jouissance de Lingen et de Moers, des châteaux de Ryswyk et Honslaersdyk en Hollande, et d'un vieux palais à La Haye; c'est avec une joie presque enfantine qu'il alla en prendre possession, en juillet 1702. Dans les années suivantes, il multiplia les démarches, soit pour consolider ses acquisitions, soit pour les accroître. Son ministre à La Haye, Schmettau, remettait presque chaque semaine un mémoire. Inutile besogne. Comme l'a dit son petit-fils, les Hollandais ne reconnurent la légitimité de ses prétentions que lorsqu'il parla de rappeler ses troupes, ce qu'il fit à plusieurs reprises; ils ne consentirent pourtant ni à exonérer de taxes

ses nouveaux biens, ni à lui céder Loo et Dieren en Gueldre. Même la mort du prince de Nassau en 1711 ne lui profita pas, les droits du prince ayant passé à un fils posthume, et il dut en 1712 se débarrasser par un coup de main de leurs garnisaires à Moers. L'Empereur érigea bien en 1707 son comté de Moers en principauté, et confirma solennellement ses droits sur Lingen, Moers, les seigneuries d'Héristal près Liége et de Turnhout près Anvers; mais Frédéric ne devait pas voir la fin de cet interminable procès, qui dura jusqu'en 1732.

L'affaire d'Orange explique à la fois le désir du roi de Prusse de ménager ses alliés, et sa rancune d'avoir été dupe. Quand on en considère l'issue, on comprend mieux le dernier sentiment que le premier. Frédéric servait puissamment la coalition et en était mal récompensé. Tandis que les Hollandais lui disputaient des parcelles de l'héritage oranien, l'Empereur et des princes soi-disant amis, comme l'archevêque-électeur de Mayence, Lothaire François de Schœnborn, traversaient ses projets d'agrandissement en Franconie. La ligne aînée de Baireuth étant menacée d'extinction, Frédéric traita en 1703 avec un cadet de la famille, Christian Henri, qui moyennant l'abolition de quelques créances, lui céda ses droits éventuels sur Baireuth. L'Empereur et Schœnborn poussèrent le fils de Christian Henri à protester secrètement contre cet acte, ainsi que le margrave d'Ansbach. Malgré le danger d'une invasion française, les cercles de Franconie et de Souabe virent presque à regret la venue de Léopold d'Anhalt avec 6 000 hommes et n'acceptèrent qu'à contre-cœur, en 1704, l'augmentation de ce corps d'armée. De même, l'entrée d'une garnison prussienne dans la Plassenburg, en février 1705, affecta désagréablement tous les princes de la région. L'avènement de Joseph Ier, qui succéda en mai 1705 à son père Léopold, ne fit pas cesser ces défiances; au contraire.

Mal vu et mal traité par ses alliés, Frédéric passa par dessus tout. La guerre de succession d'Espagne, jusque-là malheureuse, paraissait devoir prendre meilleure tournure, la Savoie

et le Portugal se déclarant contre la France, et l'archiduc Charles étant reconnu roi d'Espagne par les puissances maritimes (septembre à décembre 1703). Le roi de Prusse redoubla d'efforts pour contribuer au succès, par la diplomatie et par les armes.

Il était depuis quelque temps en assez mauvais termes avec la Maison de Brunswick, à laquelle il reprochait de prétendre donner la loi à tous, « plus que l'Empereur ». En outre, il en voulait à la ligne de Wolfenbüttel de ses relations avec la France, surtout à Antoine Ulric, qui resta seul duc en janvier 1704, par la mort de son frère; à l'électeur de Hanovre, Georges Louis, beau-frère peu sympathique, il en voulait de son ambition. Ces divisions, fâcheuses pour la cause commune, s'assoupirent à partir de 1704. Dès le mois d'octobre de cette année, Frédéric fut l'hôte d'Antoine Ulric, dans son beau château de Salzdahlum. Quant au Hanovre, l'électrice douairière s'entremit, et malgré la jalousie que provoqua l'acquisition par Georges Louis, en août 1705, de l'héritage de Celle, deux mariages favorisèrent le rapprochement : celui du prince électoral de Hanovre avec Caroline d'Ansbach, pupille de Frédéric (1705), et celui du kronprinz de Prusse avec sa cousine Sophie Dorothée (1706). J'ai dit quel accueil affectueux Frédéric fit à sa bru, qu'il aurait été prêt à recevoir même sans dot et « en chemise ».

Une négociation plus difficile et qui finalement échoua, fut engagée en 1703-1704 en Bavière. L'électeur Max Emmanuel, recherché à la fois par l'Autriche et la France, voulait profiter de la situation. Le refus du Milanais l'avait jeté en 1702 dans les bras de la France; on pouvait pourtant espérer le ramener. A l'instigation de l'Angleterre, Frédéric l'essaya à la fin de 1703 : il était d'autant mieux qualifié pour cela qu'il s'était opposé à une mise au ban de l'Empire. Un agent, nommé Katsch, envoyé pour un échange de prisonniers, entama la négociation à Munich; les pourparlers se poursuivirent en 1704, tantôt à Ratisbonne où le ministre Metternich conférait avec le Bavarois Zündt, tantôt à Munich et dans de

petites localités voisines où le lieutenant-colonel prussien de Berlepsch alla à plusieurs reprises s'aboucher avec le secrétaire Reichard (en janvier-février, avril-mai et juin-juillet 1704). Max Emmanuel avait d'abord confié l'intrigue au maréchal Marsin, et avait été encouragé à accueillir les avances de la Prusse, dans l'espoir de détacher cette puissance de la coalition; il continua ensuite à négocier à l'insu de la France. Mais il demandait le Milanais ou le Brabant, et l'Empereur n'offrait que des territoires minuscules (margraviat de Burgau et, à la rigueur, duché de Neubourg, à condition d'indemniser le duc). La chose traîna si bien que l'électeur, pressé de choisir entre les Français qui le secouraient et les coalisés menaçants, se décida à rester fidèle à Louis XIV (fin juillet 1704). La médiation de la Prusse avait échoué.

L'action militaire fut plus efficace, particulièrement en cette année 1704. Si la guerre languit alors aux Pays-Bas, tout l'intérêt se concentra sur les opérations en Bavière, où Marlborough et le prince Eugène vinrent rejoindre l'armée des Cercles, commandée par le margrave Louis de Bade. On voulait porter à Max Emmanuel et à ses auxiliaires français un coup décisif. Après quelques rencontres insignifiantes, une grande bataille se livra dans la vallée du Danube, non loin de Hochstædt, où Villars avait été vainqueur l'année précédente; cette fois la fortune fut contraire aux Franco-Bavarois, malgré une héroïque résistance autour du bourg de Blenheim; la victoire, un moment compromise, fut assurée par les 12 000 Prussiens et leur chef, Léopold d'Anhalt-Dessau, dont le prince Eugène vanta la bravoure dans une lettre au roi (13 août 1704). Ce fut un effondrement pour l'électeur bavarois, dont les États furent occupés et les fils emmenés prisonniers à Gratz; lui-même, chassé d'Allemagne, allait se voir bientôt mis au ban de l'Empire (avril 1706). La campagne s'acheva au delà du Rhin par la prise de Landau.

Les Prussiens s'étaient couverts de gloire, mais ils avaient beaucoup souffert, et la joie du triomphe était tempérée par le regret de pertes sanglantes. L'avance des Suédois en Po-

logne donnait d'autre part des inquiétudes. Marlborough sentit le besoin de réchauffer le zèle de Frédéric; il fit sa première apparition à Berlin à la fin de novembre 1704, et pénétra facilement le caractère du roi, « en jetant un coup d'œil sur sa cour » (Frédéric II). Mêlant adroitement la flatterie à ses séductions naturelles, il réussit à obtenir 8000 hommes sous le prince d'Anhalt, pour secourir le duc de Savoie en Italie; c'était, comme disait lord Raby, étouffer dans le germe les velléités d'intervention prussienne dans le nord. Sophie Charlotte, qui voyait dans Marlborough « le plus poli Anglais » qu'elle eût jamais rencontré, se félicitait de son succès. Admiré de la foule, fêté comme un héros, « Mylord Duc » poursuivait avec éclat la double carrière de général et de diplomate qui a fait sa renommée légendaire.

Engagée plus que jamais dans la lutte contre la France, la Prusse avait des troupes sur tous les théâtres de la guerre, dans la vallée du Pô, sur le Rhin moyen, aux Pays-Bas. Elle prit une part importante aux campagnes de 1705 et 1706, surtout en Italie où Léopold d'Anhalt se distingua à Cassano comme à Turin, et dans les Pays-Bas où, après Ramillies, le kronprinz Frédéric Guillaume vint assister, près de Marlborough, aux sièges d'Ostende et de Menin. Frédéric avait songé un moment à faire campagne en personne; il regardait comme une honte *(Schande)* de laisser à des étrangers, comme les Anglais, le soin de sauver l'Empire; il était emporté par un vague patriotisme allemand, que stimulait son ressentiment personnel contre Louis XIV : la cour de Versailles n'ayant pas pris le deuil à la mort de Sophie Charlotte, il se promettait éventuellement de ne pas porter non plus le deuil du roi de France (29 mai 1705). Une nouvelle visite de Marlborough en novembre 1705 le détermina à renforcer de 4000 hommes ses troupes en Italie.

Il eût voulu se consacrer entièrement à ses obligations vis-à-vis de la Grande Alliance. Les événements du nord et de l'est ne le lui permirent pas.

Depuis 1700, la situation de ce côté ne cessait de s'ag-

graver. Le roi de Suède, Charles XII, avait à moins de vingt ans montré des talents militaires admirables, et vaincu tour à tour ses agresseurs, Danois, Russes ou Polonais. Partout il triomphait, et on ne savait où il s'arrêterait. Entraîné à tous les sports, méprisant fatigues et intempéries, dur pour lui-même comme pour ses soldats, il semblait avoir une âme et un corps d'airain; infatué de son pouvoir absolu, très attaché à sa religion luthérienne, inflexible parfois jusqu'à la cruauté, entêté jusqu'à l'aveuglement, c'était un ami incommode et un adversaire dangereux. Frédéric s'inquiétait de sa passion pour la guerre et de ses exigences. Sans doute la religion commune était un lien et, grâce aux bons offices de l'Angleterre, Schmettau avait réussi à signer le traité de La Haye, par lequel la Suède reconnaissait la royauté prussienne (9 août 1703). Mais Charles XII était comme son aïeul Charles Gustave : il considérait que qui n'était pas avec lui était contre lui, et lorsqu'à la fin de 1703 il se trouva installé aux frontières du royaume de Prusse, à Thorn et à Elbing, le péril parut grand. Frédéric avait essayé vainement, en octobre, de se saisir d'Elbing, sur laquelle il avait des droits; la déception était d'autant plus amère de voir une poignée de Suédois faire capituler la garnison, assez nombreuse, qui mit bas les armes au milieu des rires insultants du vainqueur. Sophie Charlotte jugeait alors sévèrement la politique de son époux : « Nous regardons cela ici... fort philosophiquement en apparence, quoiqu'il n'est pas agréable de se voir bridé comme cela. Mais Georges Dandin, tu l'as voulu! »

Durant les années suivantes, le danger alla croissant. Si les Russes reprenaient lentement le dessus dans les provinces baltiques, Auguste II succombait : poursuivi par la haine furieuse de Charles XII, il était successivement détrôné, chassé de Pologne, battu dans plusieurs batailles. Le roi de Prusse, sollicité des deux côtés, jugeait également imprudent de traiter avec l'un ou l'autre des belligérants. Pourtant les offres alléchantes ne manquaient pas, ni par conséquent les tentations.

C'est à cette époque que surgirent en foule des projets qui, durant dix ans, allaient tourmenter l'ambition prussienne, des projets en vue d'un partage de la Pologne. La grande république slave, minée par son anarchie politique et sociale, semblait à ses voisins une proie facile à dépecer. Depuis longtemps, l'idée était dans l'air; elle reparaissait à chaque crise. Au moment où Charles XII se ruait sur ses ennemis dans les plaines de la Vistule, où il disputait les provinces baltiques au tsar et Varsovie à l'électeur de Saxe, où chaque parti avait à cœur de se concilier la Prusse, il était naturel de songer à un démembrement qui faciliterait la paix en satisfaisant les principaux intéressés, et de fait tout le monde y songea, sans que personne y vît un acte répréhensible. Bien plus, des théoriciens se rencontrèrent pour attribuer à cet attentat contre la vie d'un peuple une haute valeur morale!

Il est malaisé de discerner d'où vint la première suggestion, car la question fut agitée presque en même temps dans plusieurs pays : on sait, par exemple, que l'envoyé prussien à Moscou, Keyserling, reçut le 27 mars 1703 l'offre formelle de toute la Prusse polonaise pour son maître, moyennant une alliance contre les Suédois (1). Pourtant, selon toutes probabilités, l'initiative véritable vint de la Saxe : Auguste le Fort, que les scrupules ne gênaient guère, était disposé à tout pour conserver le trône polonais, même à sacrifier une partie du royaume. C'est sans doute avec son assentiment et celui de son confident, Flemming, qu'un publiciste saxon, Christian Müller, mit en avant, au début de 1703, un plan dont il attendait monts et merveilles : il s'agissait d'assurer pour toujours la paix du Nord, en réduisant à l'impuissance les Polonais, peuple frivole et corrompu d'où venait tout le mal; l'union de la Prusse et de la Suède y suffirait, et les deux puissances garderaient, l'une la Pologne prussienne, l'autre la Lithuanie, tandis que le tsar recevrait l'Ukraine, et Auguste II le reste du pays à titre héréditaire; on gagnerait

(1) Cf. A. B., *Russland*, R. XI, n 14ª, relation du 30 mars 1703.

l'adhésion de l'Empereur et des puissances maritimes, en leur fournissant 60 000 hommes contre Louis XIV ; le protestantisme lui-même en profiterait, car Auguste II devrait revenir à son ancienne religion.

Ce plan fut soumis à Frédéric Ier et à Charles XII. Il était trop chimérique pour être adopté tel quel, mais il flattait des appétits puissants, et il servit de base, du moins de prétexte, à une négociation entre Prusse et Suède : Frédéric y employa, dans l'automne de 1703, le colonel Eosander, suédois d'origine, qui avait déjà été proposer à Stockholm le mariage du kronprinz avec une princesse suédoise, et le conseiller brunswickois d'Alvensleben. L'obstination de Charles XII à détrôner Auguste II, et l'élection de Stanislas Lesczinski à Varsovie en juillet 1704, arrêtèrent les pourparlers durant plusieurs mois. Dans l'intervalle, d'autres propositions furent apportées à Berlin de la part du tsar.

Pierre le Grand venait de s'attacher l'ennemi le plus acharné de Charles XII, le Livonien Patkul ; il le chargea de gagner la Prusse. Déjà en 1703, Patkul s'était entretenu en Pologne avec un ministre prussien; il était persuadé de la nécessité de s'assurer l'alliance de Frédéric ; il la préférait à celle d'Auguste II qu'il avait appris à connaître en le servant et qu'il regardait « comme un homme vraiment faux (1) ». En mars 1704, il se rendit *incognito* à Berlin et soumit au roi un projet de partage éventuel de la Pologne entre Russie, Prusse, Saxe et Danemark ; il chercha en outre à gagner les ministres, en leur promettant, dès que l'alliance serait faite, de riches présents (10 000 ducats au comte de Wartenberg, 6 000 à Ilgen, une pension de 8 000 au feld-maréchal Wartensleben). L'accueil que reçut sa proposition lui parut de bon augure : Frédéric notamment témoigna une joie indescriptible. Cependant rien ne fut conclu, même après un second voyage à Berlin, en juin 1704.

L'embarras du roi de Prusse était grand. Lié étroitement

(1) Ce qui suit, d'après les relations de Patkul *(Berichte an das Zaarische Cabinet)*.

aux coalisés contre la France, qui payaient une partie de ses troupes et s'étaient arrangés pour lui extorquer adroitement le reste, il se trouvait désarmé dans l'est et incapable d'y défendre ses intérêts. Sa situation était telle qu'il pouvait à bon droit redouter de prendre parti, soit pour la Suède, soit pour ses adversaires. Il voyait clairement le profit des alliances qui s'offraient, il était démangé du désir de compléter la formation territoriale de ses États en acquérant la Prusse polonaise, mais il n'osait accepter, ni d'une main ni de l'autre, ce cadeau inestimable et compromettant à la fois; il savait qu'il y risquait sa couronne. Alors que la lutte restait indécise et que la fortune pouvait trahir le vainqueur du moment, n'était-ce pas folie de se lancer dans la mêlée sans l'appui d'une solide armée! et ne valait-il pas mieux se renfermer dans la neutralité! Il est vrai qu'il avait mauvaise grâce à en réclamer le prix, qu'on lui reprochait déjà de demander beaucoup et de ne vouloir rien donner, qu'il était en passe de se mettre à dos tout le monde! Il eut des velléités de changer de politique. Il fit proposer à la ville de Danzig un traité d'alliance et obtint libre passage en tout temps pour ses troupes (septembre 1704). Au même moment, on annonçait qu'il allait marcher vers la Prusse avec 18 000 hommes. C'était un faux bruit, et Marlborough le décida à expédier au contraire des renforts en Italie. Il renonçait à aller, comme disait Sophie de Hanovre, « mettre le holà » sur les rives de la Baltique.

Dans ces conditions, les négociations avec les belligérants du nord ne pouvaient qu'être une suite d'intrigues confuses, plus ou moins louches, et finalement stériles. On le vit dans le courant de 1705. Ce fut un chassé-croisé perpétuel. D'un côté, des démarches de Keyserling auprès de Pierre le Grand ou d'Auguste II, et pour réplique des démarches de Patkul, qui ne cessa de correspondre avec Wartenberg, Ilgen, Marschall de Biberstein ou Printzen, lorsqu'il ne se rendit pas en personne en Brandebourg; de l'autre, des pourparlers avec l'agent suédois Rosenhane à Berlin, et des missions, comme

celle de Printzen, auprès de Charles XII en Pologne. Projets et contre-projets, souvent contradictoires, échanges de notes par écrit et échanges de vues secrètes de vive voix, tout fut inutile. Frédéric n'osait accepter, ni du tsar la Pologne prussienne, ni de Charles XII Elbing, l'évêché d'Ermeland et une bande de terres polonaises entre Prusse et Poméranie. Pourtant le refus même n'était pas sans péril. Pierre le Grand pouvait se lasser de faire des avances, Auguste II prendre quelque parti désespéré, Charles XII en arriver à une rupture. La diplomatie française s'agitait pour réconcilier avec la Suède le Saxon qui n'avait pas renoncé au trône de Pologne, et un jésuite de la mission de la Sainte-Croix à Varsovie, le P. Montméjan, avait dès 1704 servi d'intermédiaire : l'accord se serait fait aux dépens de Frédéric, peut-être en donnant le royaume de Prusse à Stanislas Lesczinski. L'attitude d'Auguste II demeurait du reste équivoque, et lorsqu'en décembre 1705 il eut fait enlever et emprisonner Patkul, on put concevoir les plus légitimes soupçons. Patkul, autrefois ministre du tsar, était lieutenant-général de ses armées ; si l'on niait qu'il pût se réclamer du droit des gens, parce qu'il n'était plus ambassadeur, il restait, comme général, au service de la Russie ; l'arrêter était donc pour le moins un acte anti-amical à l'égard du tsar, et l'on était fondé à penser qu'Auguste II préparait une volte-face. Si Pierre le Grand ne se plaignit pas, c'est qu'une opération décisive s'engageait, dont il escomptait le succès et où le secours des Saxons lui était indispensable.

Les choses en étaient là au commencement de 1706. Le sort des armes favorisa encore une fois Charles XII, dont un lieutenant écrasa les Saxons sur l'Oder, à Fraustadt, en février 1706. Les Suédois se lancèrent alors à la poursuite des Russes qui se retirèrent à marches forcées. Auguste II, réfugié du côté de Cracovie, avait beau rallier ses derniers partisans, la Pologne semblait lui échapper, et Charles XII songeait à lui enlever aussi la Saxe.

Frédéric suivait avec anxiété ces péripéties. Sans doute,

par un acte du 3 décembre 1705, Marlborough lui avait garanti, au nom de la reine Anne, l'intégrité de ses possessions. Mais l'Angleterre était bien loin pour le préserver des coups du roi de Suède, et celui-ci prenait un ton menaçant, le sommant de rompre avec Auguste II avant le 1er mai. Le général comte de Schlippenbach fut expédié en mars pour proposer une triple alliance protestante entre Suède, Prusse et Hanovre; Schlippenbach atteignit le camp suédois au fond de la Volhynie à la fin de mai; il ne put obtenir de réponse immédiate, et écrivit qu'on préparait l'attaque de la Saxe. Malgré le danger pressant, Frédéric alla à Hanovre fêter les fiançailles de son fils, puis en Hollande. Il était loin de ses États, quand Charles XII et son protégé Lesczinski, se portant vers l'ouest, franchirent la Vistule, et traversèrent la Silésie; il revint à Berlin au moment où la Saxe était envahie et où le quartier général suédois s'établissait près de Leipzig (août-septembre 1706). Jamais la situation n'avait été aussi critique.

LE PÉRIL SUÉDOIS (1706-1709)

Réduit au désespoir par l'occupation de ses États héréditaires, Auguste II autorisa deux de ses conseillers à négocier avec les envahisseurs; c'est alors qu'à Alt-Ranstædt (1) fut signé un traité humiliant, où l'électeur de Saxe était forcé de renoncer au trône de Pologne en faveur de Stanislas Lesczinski, d'abandonner son allié le tsar, de livrer à Charles XII le malheureux Patkul, qui allait subir un cruel supplice, de s'engager à maintenir dans l'Empire, de concert avec la Suède, les clauses religieuses de la paix de Westphalie (24 septembre 1706). La conclusion de ce traité embarrassa singulièrement Auguste II : les Russes l'exhortaient à leur rester fidèle et, un mois après (le 30 octobre), il aidait bon gré

(1) Ou Altranstadt.

mal gré Menchikow à remporter la victoire de Kaliscz sur le général suédois Mardefeld. Il hésita à donner son approbation. Mais le succès de Kaliscz n'avait rien de décisif, et les Suédois restaient maîtres de la Saxe ; il se résigna, en fin de compte, à ratifier l'acte du 24 septembre, et à se rendre en personne auprès de son vainqueur.

Charles XII pouvait être l'arbitre de l'Europe. Après avoir triomphé des coalisés de l'est, il pouvait dicter la loi à ceux de l'ouest, comme l'y poussait Louis XIV. La Prusse surtout était exposée, d'autant plus que l'Empereur et les puissances maritimes, effrayés de l'avance des Suédois, la sollicitaient d'intervenir activement. La diète de Ratisbonne venait de protester contre l'invasion de la Saxe. On ne savait comment le roi de Suède prendrait la chose.

Le rôle de Frédéric fut assez piteux. A peine rentré dans ses États, il avait dépêché Printzen à Alt-Ranstædt pour y porter des assurances d'amitié (septembre 1706) ; l'envoyé avait insisté particulièrement sur les avantages d'une triple alliance entre Suède, Prusse et Hanovre, en vue de défendre les intérêts protestants partout où ils étaient menacés, en Hongrie, Silésie, Palatinat. Quoique bien accueilli par le roi-soldat, qui lui donna audience dans une grange, avec une simplicité toute militaire, au dire de Pœllnitz, témoin de la scène, Printzen ne réussit guère. Ses pouvoirs étaient insuffisants. On réclamait avant tout la reconnaissance de la royauté de Stanislas en Pologne, et on ne songeait pas à offrir en échange la moindre récompense ; or, Frédéric se flattait d'acquérir toute la Prusse polonaise, et il se disait prêt à dépenser pour cela au besoin 300 000 thalers (1). Rien n'y fit, et Printzen revint à Berlin les mains vides. Dès le 6 décembre, il reçut l'ordre de retourner en Saxe, avec de nouvelles instructions : cette fois, le roi se résignait à traiter avec Stanislas, afin de retirer quelque profit pour sa Maison de la ruine imminente de la Pologne. Printzen emportait deux projets de traités à

(1) P. S. autographe du 26 novembre 1706 ; cf. A. B., *Schweden*, R. XI, n 247 II, 16-21.

signer avec Charles XII et avec son protégé : pour prix de son secours éventuel, Frédéric demandait la reconnaissance de son titre royal par la République de Pologne, la restitution d'Elbing et de son territoire, et, à titre de « réjouissance » *(Ergötzlichkeit)*, une bande de terres assurant la communication entre Prusse et Poméranie (1).

De retour à Leipzig, le 9 décembre au soir, Printzen s'aboucha avec les ministres suédois, le comte Piper, le conseiller Hermelin et le secrétaire d'État Cederhielm ; mais ceux-ci se récrièrent sur les prétentions excessives du roi de Prusse. Les jours passaient. Printzen vit arriver l'ex-roi Auguste et assista de loin à sa première rencontre, le 17 décembre, avec Charles XII ; ce dernier s'avança à larges enjambées et descendit en trois bonds un escalier de douze marches pour aller au-devant de son hôte, qu'il embrassa « très tendrement ». Ces effusions n'avaient d'ailleurs que peu de portée, et le plus dangereux c'était la nature ondoyante d'Auguste, et ses facultés d'invention « très fertiles ». L'envoyé prussien avait beau garder une attitude plutôt fière, arrêtant par exemple, au dire de Frédéric II, une remarque ironique sur l'armée de son maître, en rappelant la gloire de Fehrbellin. Il ne parvenait, en somme, à rien conclure. Il dut repartir en janvier 1707, rapportant seulement une lettre amicale de récréance.

Cependant il y avait une détente, et Printzen le constata dans un nouveau voyage (en février 1707). Satisfait de la reconnaissance du roi de Pologne, Stanislas, Charles XII promit de ne pas s'opposer à l'occupation d'Elbing par les Prussiens, si les nécessités de la guerre lui permettaient de retirer la garnison suédoise. En même temps, Stanislas Lesczinski, auprès duquel Printzen avait été accrédité, répondait par des protestations « d'estime et de tendresse », en déclarant qu'il tâcherait d'obtenir de la République polonaise toutes les satisfactions désirées.

(1) Ceci et ce qui suit, d'après les Archives de Berlin, *Schweden*, R. XI, n 247 II, 14 et 16-21.

La situation s'améliorait, et le baron de Besenval, envoyé secrètement par Louis XIV, exhortait en vain le roi de Suède à se poser en médiateur entre la France et ses ennemis. Marlborough vint sur ces entrefaites donner l'impulsion décisive. Il tint Charles XII sous le charme, pénétra ses desseins cachés, surtout sa haine des Russes, et put au retour rassurer Frédéric (avril-mai). Quand il passa par Berlin et Hanovre, « après avoir vu quatre rois », rajeuni et portant beau, la crainte était écartée d'une intervention de la Suède à l'ouest.

Tout danger n'avait pas encore disparu pour la Prusse. Tant que les Suédois campaient à Alt-Ranstædt, il fallait demeurer sur le qui-vive. Les questions religieuses étaient toujours brûlantes, et Charles XII avait pour ses coreligionnaires, habitants de la Silésie, de la Hongrie et des provinces autrichiennes, des exigences qui pouvaient provoquer un conflit avec l'Empereur. Frédéric, d'autre part, n'était pas content; il voulait mener à bien la négociation de la triple alliance protestante, dont il avait déjà été souvent question, et aussi réaliser, si possible, quelques-unes de ses visées sur la Pologne. Ce fut l'objet d'une dernière mission de Printzen à Alt-Ranstædt. Ses instructions (du 21 mai 1707) insistaient surtout sur la conclusion d'une alliance, sur l'acquisition d'Elbing et d'une bande de terres en Pologne prussienne, sur la mise en liberté d'un ministre russe, Ismaïlow, récemment interné à Stettin, sur la campagne prochaine contre le tsar, où le colonel de Siltmann devait accompagner l'armée suédoise; au reste l'envoyé, muni de lettres de créance pour Stanislas, devait également faire sa cour à Auguste II, mais avec prudence et en ménageant les susceptibilités.

Printzen évolua adroitement entre Charles XII, Stanislas et Auguste II, auquel ses vainqueurs refusaient le titre de roi de Pologne; il n'obtint que de bonnes paroles et s'en alla au milieu de juin avec la promesse de négociations ultérieures à Berlin. C'est là que fut signée par Wartenberg, Ilgen et Printzen, avec deux ministres de Suède, l'*alliance perpétuelle* du 16 août 1707. En attendant la triple alliance qu'on n'avait

pu mettre sur pied, les rois de Suède et de Prusse se garantissaient mutuellemeut leurs possessions, avec 6000 hommes de secours éventuel contre toute agression, et s'entendaient pour protéger les évangéliques, ainsi que pour maintenir la paix de Westphalie. Il n'était pas question d'indemnité territoriale pour la Prusse; du moins, le péril suédois s'éloignait : au mois d'août, après une année d'angoisses, Frédéric vit avec soulagement son incommode allié lever son camp, et s'acheminer enseignes déployées vers la Pologne et la Russie. Il est vrai qu'on ignorait qu'il courait à l'abîme; on continua à tolérer à Berlin les allures arrogantes des officiers suédois, assistant bottés et éperonnés aux bals de la cour, et de la comtesse Piper, exigeant l'enlèvement des statues d'esclaves qui ornaient le monument du Grand Électeur! La peur de Charles XII fut, jusqu'en 1709, la base de la politique prussienne en Orient.

La guerre continuait à l'ouest durant ce temps, et les troupes de Frédéric, disséminées un peu partout, collaboraient aux opérations d'Italie, d'Allemagne et des Pays-Bas. Après une année d'échecs en 1707, la coalition reprit le dessus en 1708 : Marlborough et le prince Eugène remportèrent en Flandre la grande victoire d'Oudenarde (11 juillet), où le kronprinz se distingua par sa bravoure et eut un cheval blessé sous lui. La France avait perdu les Pays-Bas; épuisée, menacée d'une invasion, elle semblait réduite à merci. Pendant le rude hiver de 1709, si rude qu'au dire d'un témoin (Michel Kelch) les oiseaux tombaient gelés en plein vol, des négociations de paix furent entamées. Frédéric avait exprimé l'espoir que la dernière campagne avait eu lieu, et la pitié de Louis XIV pour les souffrances de son peuple le porta en effet à une condescendance presque inouïe. Rouillé, puis Torcy, à La Haye, acceptèrent la plupart des conditions proposées : la paix était faite si, dans les *Préliminaires de La Haye,* les alliés n'avaient voulu obliger le roi de France à combattre lui-même son petit-fils en Espagne (27 mai 1709). C'est aux conférences de La Haye que Schmettau, le plénipotentiaire prussien, remit

le mémoire remarquable, où il réclamait pour l'Empire la Franche-Comté, plutôt que l'Alsace, dont il disait les habitants « plus Français que des Parisiens ». Frédéric se flattait de mettre ainsi la main sur certains biens oraniens, et de « saigner » assez la France pour qu'elle cessât d'être redoutable. Les prétentions exorbitantes de ses alliés emportèrent à la fois ses espérances et la paix. La lutte recommença, plus acharnée que jamais, et la sanglante bataille de Malplaquet, qui vit Léopold d'Anhalt combattre en volontaire à côté du kronprinz, coûta 23 000 hommes aux coalisés, dont 1 200 Prussiens (11 septembre 1709). Les Français s'étaient battus comme des lions, au dire de Grumbkow ; ils avaient peut-être autant de raisons de chanter des *Te Deum* que leurs adversaires. Frédéric affecta l'indifférence pour les pertes subies ; il ne pouvait au fond se dissimuler qu'on avait laissé échapper l'occasion de terminer glorieusement la guerre.

Il venait, il est vrai, de faire deux acquisitions territoriales : celle du comté de Tecklembourg, acheté en 1707 au comte de Solms-Braunfels, et qui, entre Lingen et Ravensberg, complétait ses possessions westphaliennes ; celle de la principauté de Neuchâtel et du comté de Valengin dans le Jura suisse. Ces derniers territoires, après avoir été depuis le seizième siècle constamment gouvernés par des familles françaises (Rohan, Bourbon, Nemours), s'étaient en 1694 donnés à Marie de Nemours. Comme ils occupaient une position stratégique importante, au débouché des deux seules grandes routes qui percent le Jura d'est en ouest, le val Saint-Imier et le val Travers, la France et ses adversaires avaient un égal intérêt à y installer un ami. Quand Marie de Nemours mourut, en 1707, sa succession fut disputée entre des candidats français, tel le prince de Conti, et des candidats allemands, notamment le roi de Prusse, en qualité d'héritier des anciens suzerains de Neuchâtel, les princes de Châlon-Orange. Les droits de Frédéric étaient fort contestables, mais il était protestant comme la majorité des habitants, il résidait trop loin pour asservir le pays, et on le préférait au protégé de la

France. Pour ces trois motifs, les États du pays, érigés en tribunal, désignèrent le roi de Prusse comme leur souverain légitime, le 3 novembre 1707.

Les puissances maritimes s'étaient employées de leur mieux en faveur de Frédéric dans le procès de Neuchâtel. Toutefois, les États Généraux gardaient une réserve défiante, maintenaient âprement leur mainmise sur la plupart des biens oraniens, et ne versaient qu'à contre-cœur leurs subsides. De plus, l'Empereur Joseph, très altier, témoignait peu de reconnaissance des services rendus : n'affectait-il pas de compter pour rien les troupes à sa solde ou à celle des puissances maritimes, et aussi les 12 000 hommes que Frédéric entretenait à ses frais aux Pays-Bas ! Il prétendait que le roi ne remplissait pas ses devoirs de prince d'Empire, et réclamait un contingent pour l'armée des Cercles ! Ce qui ne l'empêchait pas de manquer lui-même à ses promesses, soit pour le paiement des 100 000 thalers dus annuellement, soit pour certaines fournitures. Il ne cachait guère, non plus que ses ministres, sa jalousie de la puissance prussienne : inquiet du projet de triple alliance protestante entre Suède, Prusse et Hanovre, il le combattait en s'entendant sous-main avec Georges Louis, généralissime alors de l'armée d'Empire ; il montait l'électeur contre son beau-frère, l'engageant à la plus noire ingratitude, au moment où, plus que personne, le roi de Prusse contribuait à le faire enfin admettre dans le collège électoral à Ratisbonne (1708). Il avait, par instants, d'autres attitudes, ménageant ses auxiliaires prussiens en Italie lorsqu'il voulait les employer à effrayer le pape (juin 1708), ou accordant à Charles XII des concessions pour les protestants silésiens ; mais, à peine les bons rapports rétablis avec le Saint-Siège, et Charles XII en route vers la Russie, il ne songeait plus qu'à ses anciens griefs. Même l'envoi dans les Pays-Bas en mai 1709 d'un corps supplémentaire *(Augmentations-Corps)* de 6 225 Prussiens, aux gages de l'Angleterre, ne put désarmer sa mauvaise volonté.

Frédéric était dégoûté de la guerre de l'ouest, quand les

événements parurent près de lui offrir à l'est les plus belles chances de profit (1).

Dès le mois de janvier 1709, son ministre en Russie, Keyserling, lui avait écrit de Moscou qu'Auguste II songeait à reconquérir la Pologne et que ce serait une occasion excellente d'obtenir pour le royaume prussien des accroissements territoriaux de ce côté. Tout en conservant ses relations avec Charles XII et Stanislas Lesczinski, voire avec les magnats polonais dont Lölhöffel était chargé de pénétrer les intentions, Frédéric avait traité de son mieux l'envoyé russe à Berlin, von der Lith ; il avait, en outre, expédié à Dresde Marschall de Biberstein pour porter des assurances amicales à Auguste II et surtout surveiller ses agissements. Un peu plus tard, en avril, le plus intime confident d'Auguste, le séduisant Flemming, était venu sonder les dispositions de la cour de Berlin ; malgré des réserves de la part d'Ilgen, les ouvertures saxonnes avaient été bien reçues. Frédéric avait rédigé de sa main et avait fait remettre à Flemming par Wartenberg un plan de démembrement de la Pologne, où tout le monde aurait eu sa part, Stanislas, Auguste II, le tsar, le Danemark, sans oublier la Prusse, bien entendu. Le passage par la Saxe de Frédéric de Danemark, au retour d'un voyage d'agrément à Venise, amena alors un accord entre ce roi et Auguste II; puis les deux souverains se rendirent ensemble à Potsdam, pour s'y concerter avec Frédéric I[er]. J'ai déjà parlé des fêtes magnifiques qui marquèrent l'entrevue de juillet 1709. Il y eut aussi d'importantes négociations. Danois et Saxons se flattaient d'entraîner la Prusse dans une alliance offensive contre la Suède, sans lui promettre aucune acquisition territoriale ; ils refusaient, en effet, de toucher aux possessions allemandes de l'ennemi. Dans ces conditions, Ilgen s'opposa énergiquement à un acte qui pouvait avoir de terribles conséquences. Son maître ayant consenti pourtant à se lier aux adversaires de Charles XII, il limita prudemment les engagements. Fina-

(1) Ce qui suit, surtout d'après les Archives de Berlin, *Russland,* R. XI, *conv.* 19, et *Polen,* R. XI, n 27 hh 3-7.

lement l'alliance, conclue à Cœlln le 15 juillet, ne fut qu'une sorte de traité de neutralité, peu compromettant pour la Prusse, à laquelle il n'accordait en revanche aucun avantage précis. Frédéric, une fois de plus, concluait un pacte inutile !

Quelques semaines après, les alliés s'étant séparés, éclata la nouvelle de la victoire décisive du tsar sur Charles XII, à Poltawa (8 juillet 1709). Les Suédois étaient anéantis en Ukraine, leur roi forcé de se réfugier en territoire turc, leurs généraux dans le nord laissés sans instructions, leurs alliés menacés de ruine. Le séjour de Charles XII chez le sultan pouvait être « très romanesque », comme disait Sophie de Hanovre ; il allait aggraver sensiblement le désastre pour la Suède. Quand Frédéric en fut informé, au milieu du mois d'août, il songea aussitôt à tirer de la circonstance le plus d'avantages possible.

Deux missions importantes furent confiées parallèlement, au chambellan B. E. de Kameke près du tsar, et à Marschall de Biberstein près d'Auguste II. Il fallait en effet se hâter, la victoire de Poltawa fournissant une occasion exceptionnelle, et qui pourrait ne pas se représenter dans le cours de plusieurs siècles *(in vielen sæculis)*, d'acquérir pour Sa Majesté et sa Maison royale une satisfaction que la Suède leur aurait toujours refusée. Les instructions données le 24 août à Kameke, les 31 août et 5 septembre à Biberstein, se ressemblent beaucoup ; elles ne diffèrent guère que par les sentiments exprimés à l'égard des deux monarques : une confiance très grande, peut-être excessive, à l'égard du tsar, qui avait annoncé son succès par deux courriers expédiés coup sur coup, et traitait le roi en ami ; un reste de défiance à l'égard d'Auguste II, dont la situation était d'ailleurs embarrassante, puisqu'on allait lui proposer un démembrement de son royaume polonais ou tout au moins des sacrifices territoriaux considérables. Des deux côtés Frédéric offre son secours, mais il le met à très haut prix : il veut d'abord, non seulement Elbing, mais la Prusse polonaise en son entier ; puis l'expectative du duché de Courlande, avec la Samogitie

qui ferait communiquer Courlande et Prusse ; enfin la Poméranie antérieure, dont les Suédois se sont emparés autrefois « sans rime ni raison » . D'ailleurs, et c'est là le fond de ses aspirations, Frédéric a en vue de donner à la Pologne « de nouvelles frontières » , euphémisme qui cache un projet de partage en règle, propre à assurer au roi Auguste une couronne héréditaire, et à satisfaire tous les intéressés, même la nation polonaise, si l'on met de côté « quelques mauvaises têtes » .

Les deux missions s'accomplirent dans le courant de septembre, avec le résultat qu'on en pouvait attendre. Kameke, arrivé à Varsovie au milieu du mois, eut audience du tsar à Solnitz, sur les bords de la Vistule, dans une pauvre chaumière de paysan (26 septembre) ; bien accueilli, il passa plusieurs jours auprès de Pierre le Grand, qui se montra disposé à seconder les desseins du roi de Prusse, sans négliger d'autres puissances, comme le Hanovre auquel on pourrait donner Brême. Pierre rappela d'ailleurs les promesses échangées autrefois sur le yacht électoral à Pillau, et déclara n'avoir qu'un désir, s'aboucher de nouveau avec Frédéric pour tout régler de vive voix. Le roi, passant par-dessus les fatigues et les dangers du voyage dans un pays ravagé par la peste, se hâta vers cette entrevue personnelle, dont von der Lith lui avait parlé à Berlin, et dont le tsar, dans une lettre du 19 août déjà, lui avait fait envisager les heureux effets. Tout cela semblait de bon augure.

Marschall de Biberstein ne réussit pas aussi complètement que Kameke. Il avait des ordres moins nets, et se trouvait, comme Auguste II lui-même, qu'il allait visiter, dans une fausse situation. N'était-il pas gênant de parler du bien de la Pologne, en demandant à la dépouiller, encore plus de réclamer des provinces suédoises en se refusant à rompre ouvertement avec la Suède ! Car Marschall pouvait bien faire espérer des secours, non s'engager à des actes précis d'hostilité. Quand il rejoignit Auguste dans son camp, le 17 septembre, il n'osa formuler que de vagues propositions, se bornant à

insinuer que son maître aurait très vite 14 000 hommes prêts à entrer en ligne. Les entretiens, soit avec le roi, soit avec Flemming, se ressentirent des dispositions équivoques dont on était animé des deux côtés. On échangea des vues ; on n'aboutit à rien de sérieux, d'autant plus qu'Auguste, pour admettre les acquisitions territoriales de la Prusse, exigeait des compensations, par exemple la cession de Crossen qui faciliterait les communications entre Saxe et Pologne. Les Saxons réclamaient en outre une rupture avec la Suède, si le général Crassow, battant en retraite vers la Poméranie avec le roi Stanislas, traversait des pays prussiens. Finalement Marschall, qui avait reçu des ordres pour parler aussi au tsar, se tourna vers ce prince dès que celui-ci eut rejoint le camp saxon à Thorn. Après avoir causé avec les ministres russes, il put voir leur maître, en déshabillé, et tête à tête, le 10 octobre au soir. Il aborda sans délai les questions brûlantes et reçut des assurances favorables ; toutefois « le grand dessein » (celui du partage) fut déclaré trop important pour être décidé sans plus ample réflexion, et la discussion en fut réservée pour l'entrevue prochaine des deux souverains.

Tout dépendait, semble-t-il, de cette rencontre que Pierre le Grand appelait de ses vœux, et à laquelle Frédéric se rendait avec empressement. La désillusion, égale de part et d'autre, ne devait pas se faire attendre.

LE TEMPS DES GRANDES DÉCEPTIONS (1709-1713)

Emporté par des espérances mal fondées, le roi de Prusse croyait le moment venu d'acquérir la Pologne prussienne ; il avait fait sonder à ce sujet Marlborough, et, sans s'arrêter à l'objection de ce dernier qu'il fallait d'abord terminer « la grande querelle » avec la France, il songeait à rappeler de Brabant une partie de ses troupes. Il sentait obscurément

que c'était la condition du succès : seule, la force de ses armes lui avait permis de dire son mot dans les négociations de La Haye, au printemps ; seule, elle pourrait le faire écouter à l'est, en automne. Autrement, comment en imposer aux Suédois, prêts à violer son territoire, et aux Russes dont l'estime n'allait qu'aux puissants ! Précisément un lieutenant de Charles XII, le général Crassow, battait en retraite en Pologne, devant Russes et Saxons, vers la Poméranie suédoise; Frédéric refusait le passage, menaçant même de déclarer la guerre, mais, le 16 octobre, Crassow franchit la frontière et se lança à travers la Nouvelle Marche; force fut de laisser faire ce qu'on ne pouvait empêcher. « Comme je n'ai pas de troupes ici en ce moment », écrivait le roi un mois après, « je dois accepter pour cette fois le fait accompli ». Résignation humiliante, qui le mettait en aussi mauvaise posture vis-à-vis des Russes que vis-à-vis des Suédois.

L'entrevue avec le tsar le prouva abondamment. Après beaucoup d'hésitations, le rendez-vous avait été fixé dans la petite ville de Marienwerder, en Prusse, à quelques kilomètres à droite de la Vistule. Le 26 octobre, les deux souverains s'y retrouvèrent. Ils s'embrassèrent affectueusement, vidèrent ensemble quantité de bouteilles de vin de Hongrie, et se comblèrent réciproquement de cadeaux, échangeant notamment leurs épées; à part ces démonstrations d'amitié qui n'étaient pas sans inconvénient, l'épée du vainqueur de Poltawa étant « si grosse » qu'elle risquait de faire trébucher Frédéric, le résultat de cette rencontre « longtemps désirée » fut médiocre. C'est l'impression de deux témoins, Dohna et Pœllnitz. Sans doute, on y décida le mariage du jeune duc de Courlande, Frédéric Guillaume, neveu du roi, et d'Anna Iwanowna, nièce du tsar, mais l'acte devait faciliter une mainmise des Russes sur la Courlande. D'autres arrangements, comme l'accession du tsar au traité du 15 juillet 1709, avaient peu de portée, et un article secret du 2 novembre n'était guère avantageux pour la Prusse : Frédéric promettait de ne laisser passer vers la Pologne

aucune armée venant des possessions allemandes de la Suède ; il s'y opposerait même par la force. En revanche, le tsar s'engageait à chasser la garnison suédoise d'Elbing, mais il ne remettrait la ville au roi de Prusse que si l'on parvenait à une heureuse paix. Le projet de partage de la Pologne, le rêve de Frédéric, avait été écarté comme irréalisable.

Les deux souverains se séparèrent refroidis. Le tsar n'avait pas obtenu l'alliance offensive qu'il espérait contre la Suède. Le roi avait été froissé de l'attitude impérieuse des Russes, qui parlaient en maîtres et traitaient leurs alliés comme des « esclaves » ; il ne se consolait pas de voir échouer son « grand dessein ». Tandis que Pierre le Grand se préparait à achever en 1710 la conquête des provinces baltiques, et à occuper Elbing, dont il ne comptait pas se dessaisir, Frédéric se trouva très désorienté. Il songea un moment à se rapprocher de la France, que ses malheurs rendaient conciliante : à la fin de 1709 se place une négociation secrète, d'ailleurs sans effet, entre Grumbkow et un officier français, qui s'abouchèrent quelques heures à Bruxelles. Le roi se tourna ensuite, avec plus d'entrain, vers l'électeur de Saxe, roi de Pologne, qui lui avait envoyé Flemming, et auprès duquel Marschall de Biberstein fut réexpédié en décembre. Au début de janvier 1710, Frédéric se rendit en personne à Leipzig pour y voir Auguste II. L'entrevue, très cordiale, n'aboutit qu'à un projet *(Punctation)*, dont les clauses étaient peu satisfaisantes : Auguste déclinait poliment l'offre d'un démembrement de la Pologne, « auquel les conjonctures présentes ne permettaient pas de penser un instant ».

Déçu dans son espoir d'accroissement territorial sur la Vistule, le roi de Prusse obtint du moins un léger succès diplomatique à La Haye. Depuis le mois de novembre, Schmettau avait été chargé, pour parer au plus pressé, de demander la neutralisation des possessions suédoises d'Allemagne ; si cela empêchait de les prendre, c'était en revanche une garantie de paix pour l'Empire. Toutes les puissances soutinrent la proposition parce que toutes se flattaient d'en

profiter : l'Empereur et les Anglo-Hollandais ne s'intéressaient qu'à la guerre de l'ouest ; les Suédois voulaient restreindre le nombre des territoires à défendre ; le Danemark, la Pologne et la Russie, limiter le champ de leurs opérations. A vrai dire, le roi de Prusse y gagnait moins que personne ; à peine d'empêcher, sans coup férir, un nouveau passage des Suédois par ses États. L'acte de neutralité de La Haye (31 mars 1710) fut un succès négatif, et le corps de troupes international, organisé ensuite pour le faire respecter, ne devait jouer qu'un rôle passif ; la Prusse y immobilisa inutilement 2600 hommes (août 1710) (1). Elle avait auparavant consenti, sur les instances du prince Eugène, venu tout exprès à Berlin en avril, à maintenir à la coalition contre la France son concours militaire.

Dans ces conditions, on ne peut que s'étonner de voir se prolonger, durant des mois et même des années encore, les négociations en vue d'un partage de la Pologne, négociations vouées à un échec certain. C'est que Frédéric avait mordu à l'appât avec une ardeur inouïe, et qu'une fois cette idée entrée dans son cerveau, il n'avait pas plus le courage d'y renoncer que la hardiesse, peut-être téméraire, de prendre les décisions nécessaires. Il y a là un curieux chapitre de psychologie à écrire, propre à faire saisir à la fois l'ambition passionnée, la timidité craintive, et l'incroyable capacité d'illusion qui le caractérisaient.

Comme en 1709, le roi de Prusse procéda en 1710 par missions parallèles, en Russie et en Pologne (2). Il employa d'abord Keyserling à Moscou et Marschall à Varsovie, puis tous les deux à Saint-Pétersbourg, et Lölhöffel à Varsovie ou Danzig. La base des pourparlers fut un mémoire chiffré, adressé en même temps à Keyserling et à Marschall, le 8 mars 1710, et contenant dans toute leur naïveté les idées

(1) Sans avoir même la satisfaction de le voir placé sous les ordres du kronprinz, comme Frédéric le crut possible un moment.

(2) Ce qui suit, d'après les Archives de Berlin, *Russland,* R. XI, *conv.* 20, et *Polen,* R. IX, n 27 ii et 28.1.

du roi en vue du fameux partage ; c'est le document publié par Droysen au tome IV, 4 de son *Histoire de la Politique prussienne*. Le projet, rédigé en français, attribuait bien à chacun sa part (Livonie suédoise et partie de Lithuanie au tsar, Pologne prussienne, Samogitie et expectative de Courlande au roi de Prusse, le reste au roi de Pologne à titre héréditaire), mais le tsar y était représenté comme agissant seul, s'emparant de la Pologne et en répartissant les territoires (art. 3 et 4). Comment supposer que Pierre le Grand se chargerait ainsi de toute la besogne pour en partager ensuite les bénéfices! Déjà, avant d'avoir reçu ce plan étonnant, Keyserling avait trouvé les ministres russes (Golowkin et Chafirow) opposés au principal article ; ils objectaient les disputes probables entre co-partageants, l'opposition des Hollandais qui ne voudraient pas laisser le « grenier » polonais aux mains d'un prince souverain, la mauvaise volonté d'Auguste II. Lorsqu'ils connurent le mémoire du 8 mars, ce fut pis : ils eurent beau jeu pour s'élever contre un projet qui laissait à leur maître tous les risques de l'exécution.

Pendant que Keyserling se débattait contre la logique des Russes, Marschall se heurtait, à Varsovie, à des arguments analogues. Le comte de Flemming lui remontra à plusieurs reprises que si Auguste II devait se comporter *passive* dans l'opération, afin de ménager ses sujets polonais, il était inadmissible que la Prusse n'y concourût pas ; d'ailleurs le tsar, une fois son appétit éveillé, ne voudrait céder à ses alliés que des lots très inférieurs au sien. Frédéric s'impatientait de cette résistance. Il recevait de divers côtés des propositions incompatibles avec le « grand dessein », mais intéressantes si l'on renonçait à ce dernier, et il craignait de rester « entre deux chaises ». Persuadé que tout dépendait avant tout du tsar, il ordonna à Marschall de se rendre en Russie pour agir de concert avec Keyserling.

Quand les deux envoyés furent réunis à Saint-Pétersbourg, au commencement de septembre 1710, la négociation n'avança pas plus vite : ils annoncèrent, le 4 septembre,

qu'une rupture *totale* avec la Suède était le prélude nécessaire de l'action désirée. Frédéric fut effrayé. Déjà au mois de juillet, il avait prévu la nécessité de ne plus parler du projet de partage si cela mécontentait le tsar ; le 4 octobre, il déclara qu'il n'avait jamais songé à rompre avec les Suédois, tant que ceux-ci observeraient la neutralité en Allemagne ; le 25 octobre, il enjoignit à ses ministres de mettre tout à fait de côté le « grand dessein » et de se rabattre sur la restitution d'Elbing. Le tsar s'y montra disposé, mais seulement à une date ultérieure, à cause des Polonais. C'était un billet à longue échéance.

Sur les bords de la Vistule, les choses allaient aussi lentement. Électeur de Saxe en même temps que roi de Pologne, Auguste II entendait se faire céder le duché de Crossen, qui aurait facilité le passage de ses États saxons aux pays polonais ; Flemming bataïlla à ce sujet avec Lölhöffel, ainsi que pour une alliance offensive et défensive contre la Suède, dont le ministre prussien alla porter lui-même la proposition à Berlin, au milieu de l'année. Frédéric rejeta toute participation à la guerre actuelle : il se borna à offrir 5 000 hommes qu'il rappellerait des Pays-Bas, si on lui livrait Elbing (avec promesse éventuelle de la Poméranie antérieure), et si on lui payait des subsides (Instructions du 9 août 1710) ; il renonçait d'ailleurs au partage de la Pologne, et ne repoussait pas une combinaison qui lui assurerait un équivalent suffisant à la place du duché de Crossen. Auguste II refusa de traiter à ces conditions, et Lölhöffel négocia vainement avec Flemming à Danzig, durant les derniers mois de 1710.

Au moment où se terminait l'année, la situation générale se trouvait profondément modifiée par une série d'événements. A la suite de longues négociations dans la petite ville de Geertruidenberg en Hollande (mars à juillet), la paix de l'ouest n'avait pu se conclure : les alliés, en voulant forcer Louis XIV à chasser lui-même son petit-fils d'Espagne, avaient passé la limite des exigences permises, et la guerre, attisée par Marlborough et les whigs, continuait avec un

redoublement d'énergie. Mais le parti tory, favorable à une transaction, reprenait le dessus en Angleterre, et un changement de ministère s'était accompli en août 1710, présage d'un changement de politique. En même temps, les succès de Philippe V et de Vendôme en Espagne, à la fin de l'année, prouvaient l'attachement des Espagnols au roi Bourbon, et donnaient plus de portée au courant pacifique qui se dessinait outre-Manche. D'autre part, un fait grave se produisait à l'est : Charles XII, soutenu par la diplomatie française, obtenait du sultan une déclaration de guerre à la Russie, et il en profitait pour protester contre le « concert » de La Haye, destiné à masquer, sous des apparences de neutralité, une intervention profitable à ses ennemis (novembre). Le triomphe de la coalition contre la Suède était une fois de plus compromis, alors que la coalition contre la France semblait près de se dissoudre. Le roi de Prusse n'allait-il récolter à l'ouest aucun fruit des sacrifices qui l'avaient empêché de réaliser ses projets grandioses à l'est! L'année 1711 mit le comble à ses déceptions.

Jamais il ne souffrit davantage de sa dépendance à l'égard des ennemis de la France. Dépendance pécuniaire : il écrivait, en novembre 1710, qu'il n'osait faire revenir ses troupes d'Italie, ne pouvant se passer des 5 ou 600 000 thalers qu'il recevait pour leur entretien. Dépendance politique aussi, pour tous les avantages territoriaux qu'il attendait des alliés, soit aux dépens de l'Espagne (en Gueldre), soit dans le règlement définitif de la succession d'Orange. En mars 1711, il fit remettre à La Haye, par Grumbkow et von Hymmen, successeur de Schmettau (1), une note où il menaçait de nouveau de rappeler ses troupes des Pays-Bas. Il entreprit ensuite, au milieu de l'année, le voyage de Hollande, dans l'espoir de s'entendre avec le prince de Nassau ; la disparition de ce prince, noyé au Mœrdijk le 14 juillet, empêcha l'arrangement (2). Entre temps, l'Empereur Joseph

(1) Mort en février 1711.

(2) Les États Généraux offrirent seulement la jouissance provisoire de Dieren et d'un revenu de 50 000 florins.

était mort, le 17 avril, événement imprévu et fâcheux, qui allait pousser l'archiduc Charles au trône impérial, et compromettre son établissement en Espagne. Frédéric, résolument fidèle aux Habsbourg, ne songea pas, comme le bruit en courut, à briguer la couronne impériale ; il éluda même une insinuation faite à ce sujet par le Français La Verne au comte de Metternich à Vienne, et crut devoir profiter de la circonstance pour resserrer ses liens avec l'Autriche. A peine s'il réclama quelques concessions (1). Le comte Christophe de Dohna, qui fut son principal représentant à la diète d'élection, chercha à obtenir l'amélioration du sort des protestants en Silésie et Palatinat; il favorisa la participation des princes à la rédaction de la « capitulation perpétuelle », dont l'importance a, il est vrai, été surfaite, et assura ainsi à son maître une clientèle en Allemagne; mais il se contenta de peu, finalement, et son vote en faveur de l'Empereur Charles VI, élu à l'unanimité le 12 octobre 1711, ne valut à la Prusse que la reconnaissance passagère d'une puissance, ingrate par principe et par tradition.

L'élection de Charles VI porta le coup de grâce à la grande alliance. L'Angleterre n'avait pas lutté dix ans contre la réunion des couronnes de France et d'Espagne pour voir se reconstituer l'empire de Charles-Quint. Depuis le début de 1711, elle négociait sous main avec Louis XIV; quatre jours avant le vote de Francfort, elle conclut avec lui les *Préliminaires* de Londres, base honorable de négociations plus complètes (8 octobre). Bientôt elle menaça d'abandonner les États Généraux, s'ils se montraient intransigeants. Un congrès devait s'ouvrir à Utrecht, en janvier 1712.

Tandis que tout s'acheminait à l'ouest vers la paix, les événements de l'est achevaient de ruiner les espérances de Frédéric I[er]. Le tsar, menacé par les Turcs et les Suédois, avait tenté une dernière démarche pour s'assurer l'appui effectif du roi. Dans un projet d'alliance, remis à ses envoyés

(1) Malgré le mémoire en dix-neuf points, rédigé alors et envoyé à l'ambassade de Vienne.

au mois de janvier, Pierre le Grand offrait de lui garantir à la paix l'acquisition de toute la Pologne prussienne avec l'évêché d'Ermeland. Ce projet russe est intéressant, non seulement par le souci de contenter l'Empereur, en lui cédant le comté de Zips, et les Hollandais en leur accordant « quelques douceurs », mais surtout par le principe posé dès lors et invariablement soutenu dans la suite, de maintenir en Pologne l'ancienne constitution anarchique (art. 7) (1). L'ensemble n'était pas pour déplaire à la Prusse, mais il fallait s'engager à se jeter éventuellement dans la mêlée avec 15 000 hommes, et Frédéric ne jugea pas la chose possible. Il n'approuva ni ce projet, ni un acte, signé à Moscou le 13 mars par Marschall et Keyserling, et stipulant, à des conditions analogues, la cession d'Elbing tout de suite, et de plus grands avantages pour l'avenir. Par deux rescrits d'Oranienbourg (7 et 14 avril 1711), il déclara qu'il ne voulait pas s'exposer à l'attaque des Suédois, des Turcs et Tartares, voire du corps international, formé pour maintenir la neutralité du nord. En mai et juin, le fils du chancelier Golowkin reçut la même réponse à Berlin, puis à La Haye, où il avait suivi le roi de Prusse. Frédéric tenait tout au moins à gagner du temps. C'était un faux point de vue qui l'exposait à perdre le bénéfice des conjonctures. Quand le tsar, sauvé par une heureuse chance, eut conclu avec le sultan la paix de Falksen, en juillet, il retrouva sa liberté d'action contre la Suède, partant sa situation prépondérante ; il eut moins besoin de la Prusse et fut moins disposé à lui faire des avances.

Frédéric se trouvait alors déçu par le résultat négatif de son voyage en Hollande et inquiet des négociations anglo-françaises, inquiet aussi du voisinage des Russes, Saxons et Polonais, guerroyant en Poméranie, après avoir traversé malgré lui une partie de la Marche de Brandebourg (août 1711). Il chercha à réparer, lors d'une cure du tsar à Carlsbad, le fâcheux effet produit par son attitude expec-

(1) Cf. A. B., *Russland*, R. XI, *conv.* 21.

tante. Son conseiller secret, B. E. de Kameke, fut expédié en Bohême, avec ordre de plaider les circonstances atténuantes, et de remettre l'alliance sur le tapis ; il devait insister avant tout sur la restitution d'Elbing (Instructions du 23 septembre 1711). La mission eut peu de résultats. Pierre et son chancelier se montrèrent assez rudes et emportés *(animirt)*, récriminant au sujet des ménagements gardés vis-à-vis de la Suède, et ne se laissant pas émouvoir par la crainte d'une intervention anglaise dans la Baltique ; ils refusèrent de rien promettre, sans en avoir conféré avec le roi de Pologne (octobre). Sans doute, le tsar fut sensible à une visite du kronprinz, qu'il eut le plaisir d'embrasser à Crossen, au commencement de novembre (1) ; il fut reconnaissant des honneurs qu'on lui rendit dans les États prussiens, lors de son passage à Kœnigsberg, un peu plus tard ; mais il persista dans sa réserve plutôt défiante à l'égard d'un allié qui voulait obtenir beaucoup sans rien risquer. Il le dit au kronprinz à Crossen, et le répéta à Keyserling à Elbing, le 13 novembre : installé dans cette ville qui faisait l'envie de Frédéric, il ne songeait qu'à s'y fortifier ; il la considérait comme son trésor *(Schatzkammer)*, un trésor dont les revenus devaient d'ailleurs profiter à lui seul, et non à ses officiers ; il le fit rudement sentir à un général qu'il rossa de sa main.

La Prusse avait encore manqué l'occasion de conclure avec la Russie un traité avantageux. Elle ne devait plus la retrouver sous le règne de Frédéric Ier.

Les événements se précipitèrent à son détriment de tous côtés en 1712. D'abord aux Pays-Bas, où la guerre languissait. Quand Marlborough, accusé de corruption et rappelé en Angleterre, eut laissé son commandement au duc d'Ormond, les troupes alliées se virent paralysées par les allures équivoques des Anglais. C'était « la grande crise » de l'année, a dit le général Natzmer, en déplorant le départ de « mylord-duc ». Le prince Eugène ne réussit ni à relever le parti whig

(1) Il avait exprimé le désir de voir le roi, ou, à son défaut, le kronprinz.

dans un voyage à Londres, ni à empêcher ensuite la Grande-Bretagne de conclure un armistice (juin 1712) (1). Les Prussiens, que soudoyait la reine Anne, étaient commandés par le prince d'Anhalt; celui-ci refusa de suivre le mouvement de retraite du duc d'Ormond, et se mit sous les ordres du prince Eugène; mais cette initiative ne put changer la fortune. La victoire de Villars à Denain (24 juillet) démoralisa la coalition. Les États Généraux surtout furent découragés, et la pression de l'Angleterre les détermina peu à peu à la paix, en dépit d'un incident ridicule, une querelle entre laquais français et hollandais, qui prolongea l'interruption des conférences, suspendues à Utrecht depuis le mois d'avril. Quant au roi de Prusse, il était partagé entre des sentiments contraires, le désir de rester fidèle à la coalition, et la peur d'être dupe. Les factions qui divisaient sa cour lui rendaient la tâche difficile. Il hésita à approuver l'attitude du prince d'Anhalt, et se défia quelque temps du kronprinz, qui voulait la continuation de la lutte. Il voyait d'ailleurs l'Angleterre refuser le paiement des subsides. Hollandais et Impériaux le traitaient avec peu d'égards, et il redoutait autant la pusillanimité des premiers que l'ardeur belliqueuse des seconds. Il reprochait à ses alliés leurs intrigues, et ne se mettait pas lui-même à l'abri d'un semblable reproche : n'avait-il pas, depuis 1711, autorisé, soit en Suisse, soit en Danemark, soit à Schwerin et à Hambourg, des négociations secrètes avec un agent français, le comte de La Verne! et, après l'arrestation de cet agent, par ordre de l'Empereur (26 avril 1712), n'avait-on pas pu répandre toutes sortes de bruits calomnieux sur les relations de la Prusse et des ennemis de l'Empire! Tout en ménageant la France, il prétendait ne pas se séparer de l'Empereur; il faisait des promesses aux États Généraux, et les sommait de lui livrer certains territoires oraniens. A la fin de l'année, désespérant d'obtenir livraison de Moers, il résolut de se faire justice par la force : le prince d'Anhalt opéra par

(1) Confirmé par un traité du 19 août.

surprise, en pleine nuit (7-8 novembre), et occupa la citadelle d'où Natzmer expulsa ensuite la garnison hollandaise (31 décembre 1712). C'était l'incohérence même.

Cependant ses plénipotentiaires à Utrecht, comtes de Doenhof et de Metternich, et baron Marschall de Biberstein, étaient secrètement avertis par un des Anglais, l'ancien ambassadeur à Berlin, Raby, devenu lord Strafford, que les États Généraux songeaient à se venger; ils pressaient la conclusion de leur traité et espéraient acquérir la Haute-Gueldre espagnole, réclamée depuis longtemps par la Prusse et déjà occupée à demi par ses troupes. Frédéric prit son parti. Le 8 janvier 1712, il écrivit à la reine Anne qu'il signerait la paix de concert avec elle. Des conférences s'ouvrirent entre Français, Anglais et Prussiens, et les modestes demandes de la Prusse furent à peu près approuvées (février). Frédéric abandonnait l'Empereur pour ne pas rester les mains vides (1).

Forcé de se contenter de peu aux Pays-Bas, il était encore moins favorisé du côté de l'Oder et de la Vistule. Là les hostilités prenaient chaque jour un caractère plus menaçant : elles mettaient à feu et à sang les possessions allemandes de la Suède, et n'épargnaient même pas les territoires prussiens; c'étaient sans cesse des passages de troupes, amies peut-être, mais qui ne se faisaient pas faute de marauder et de piller sur la route. Le roi essaya en vain de se faire accorder quelques compensations : ni les Suédois, ni leurs adversaires n'accueillaient ses ouvertures; on ne voulait lui livrer ni Stettin ni Elbing. Pourtant il eut une dernière lueur d'espoir au milieu de l'année. Le général Menchikow, lieutenant du tsar, venait de passer par Berlin, arrogant de tenue et de langage, réclamant de l'artillerie de siège, comme chose due (juin 1712). Le ministre Ilgen s'aboucha alors avec le suédois Wellingk, et imagina un projet d'accord entre Suède, Prusse et Pologne,

(1) Noorden a été injuste pour Frédéric lorsqu'il prétend que, s'il eût vécu, la Prusse n'aurait même pas obtenu ce qu'elle reçut par le traité d'Utrecht, conclu après sa mort. Les faits prouvent au contraire que tout était décidé de son vivant.

pour rétablir la paix du nord : afin de ne pas laisser tomber Stettin aux mains des Russes, on la remettrait aux Prussiens. Le colonel Eosander fut expédié à Bender au mois d'août, en vue de solliciter l'approbation de Charles XII. Cela n'empêchait pas des pourparlers parallèles avec Pierre le Grand, que le général Hackeborn alla voir à Greifswald à deux reprises; un projet de traité fut même rédigé (24 septembre), et quand le tsar traversa Berlin, allant de nouveau à Carlsbad (octobre), il réitéra ses instances pour décider la Prusse à rompre avec la Suède.

Aucune de ces négociations n'aboutit (1). Charles XII espérait un revirement, et le succès de son général Steenbock sur les Danois et Saxons, à Gadebusch en Mecklembourg (20 décembre 1712), le rendit intransigeant. Il ne fallait plus compter sur une entente avec la Suède. Pas davantage sur un accord avec le tsar : forcé de lever le siège de Stralsund, Pierre avait concentré ses troupes; il contraignit Steenbock à la retraite et le poursuivit jusqu'en Schleswig (janvier-février 1713). Les Russes prenaient le dessus dans tous les pays allemands voisins de la Baltique; on était vraiment à leur merci.

A la veille de sa mort, Frédéric Ier pouvait mesurer les tristes conséquences de sa politique extérieure. Il n'avait su ni exiger à l'ouest la récompense de son intervention militaire, ni intervenir à l'est pour soutenir ses grandes prétentions. Peut-être serait-il exagéré de conclure purement et simplement avec un illustre historien allemand, J.-G. Droysen, qu'il avait eu d'un côté une armée sans politique, de l'autre une politique sans armée. Il y a des circonstances atténuantes, et la fidélité aux alliances d'élection, celles de l'Empereur, de l'Angleterre et de la Hollande, aurait été sans doute incompatible avec un rôle actif dans la guerre du nord. Frédéric fut victime d'une politique à laquelle son carac-

(1) En vain, l'ex-roi de Pologne, Stanislas, se rendit-il à Bender. Dès le 20 décembre 1712, J. Th. Jablonski écrivait que « notre envoyé » *(Eosander)* revenait, « n'ayant rien réussi ».

tère plus timoré que scrupuleux donnait des apparences de loyauté. Il aurait pu sans doute limiter ses engagements à l'ouest, garder une force imposante encore pour se faire respecter sur les rives de la Baltique, ne pas se borner à être, comme on l'a dit, « le *trabant* (1) de la Grande Alliance ».

(1) Cavalier d'escorte.

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION SOUS WARTENBERG (1701-1711) (1)

J'ai dit les antécédents, l'ascension rapide et la brillante carrière de Kolbe de Wartenberg; j'ai dit également le caractère obséquieux et le génie médiocre du favori qui, en satisfaisant toutes les fantaisies du souverain, parvint à une situation dominante, non seulement à la cour, mais même dans l'État, sauf à se faire décerner prudemment un brevet d'entière irresponsabilité. Avec la charge de grand chambellan et quelques autres offices, plus honorifiques ou lucratifs qu'ab-

(1) Sources : A. B., *Registraturbücher*, 1701-1711, et diverses liasses concernant surtout la justice et la police, les rapports des municipalités et de l'État, les Universités de Francfort-sur-l'Oder, Halle et Duisbourg, le collège de Joachimsthal, les plaintes des *sujets* en Prusse, la milice en Prusse, le mouvement commercial, les canaux et voies de communication.

Documents imprimés : voir la bibliographie en tête du chapitre II du livre Ier; je me borne à rappeler les *Acta Borussica* (les cinq séries), le *Corpus* de Mylius, les publications de Stadelmann *(Landescultur)* et de Krauske *(Briefe an Leopold von Anhalt)*. En outre : Wolff's *eigene Lebensbeschreibung*, publiée par Wuttke, Leipzig, 1841; Frisch's *Briefwechsel mit Leibniz* (dans *Archiv der Brandenburgia*, II), Berlin, 1896; Jablonski's *Briefwechsel mit Leibniz*, correspondance publiée par Kvacsala, 1897.

Mémoires et écrits déjà cités de Frédéric II, Natzmer, Pœllnitz, Dohna, Toland, Neukirch, Besser.

Ouvrages : Voir la bibliographie chap. II du livre Ier, et en outre : Schmoller, *Die Verwaltung Ost-Preussens unter Friedrich Wilhelm I (Hist. Zeitschr.*, XXX, 1873); Zakrzewski, *Die wichtigeren preussischen Reformen der direkten landlichen Steuern im XVIIIen Jahrhundert*, Leipzig, 1887; V. Friedberg, *Der Konflikt zwischen F. W. I. und Karl VI ueber die Allodifikation der Lehen, Hist. Zeitschr.*, LXIV, 1890; Schutiakoff, *Bauerngesetzgebung unter Friedrich dem Grossen*, Darmstadt, 1895; Wiedfeldt, *Statistiche Studien zur Entwicklungsgeschichte der Berliner Industrie* (1720-1890), Leipzig, 1898; Boissonnade, *Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'État prussien pendant le règne de Louis XIV*, Paris, 1912; Kaufmann, *Geschichte der deutschen Universitäten*, Stuttgart, 1888-1896.

sorbants (1), Wartenberg garda, de 1698 à la fin de 1710, la direction au moins nominale des affaires. L'acquisition de la royauté avait été l'origine de sa faveur ; il se maintint ensuite, en flattant la vanité du maître, en mettant sans compter et jusqu'à épuisement à sa disposition les ressources et les forces du royaume. De pareils procédés, inspirés uniquement par la poursuite de fins intéressées, n'étaient guère compatibles avec une œuvre de sages réformes. L'administration de Wartenberg, ou plutôt sous Wartenberg, car il laissa agir ses collaborateurs plus qu'il ne les fit agir, se signala par une passivité relative : c'était peut-être ce qu'on pouvait espérer de meilleur, et si la nécessité de fournir de nombreux contingents à l'armée, dans un temps de guerre perpétuelle, amena des règlements militaires, féconds pour l'avenir, les besoins financiers provoquèrent des essais souvent malheureux ; le gaspillage des deniers publics prit des proportions désastreuses, et la misère du trésor eut pour contre-partie celle des sujets.

Dans certaines branches de l'administration, Wartenberg eut la chance d'être bien secondé. J'ai nommé Ilgen, qui eut en fait, sinon officiellement, la charge principale des affaires étrangères, surtout après la mort de Fuchs. En matière de justice et d'assistance, Christian Frédéric Bartholdi, en matière d'instruction et de religion, Marquard Louis de Printzen, en matière de finances Chwalkowski, Daniel Ludolf Danckelman et les deux Kraut furent des aides précieux. Malheureusement à ces fonctionnaires probes et laborieux furent superposés, aux côtés du favori, deux courtisans légers et incapables, les comtes Auguste de Wittgenstein et Alexandre Hermann de Wartensleben. Le premier, homme au visage sévère et au cœur dur, grand maréchal de la cour en 1702 et placé à la tête de l'administration des domaines, céda à la tentation de faire passer les dépenses de la cour avant celle de l'État ; le second, nommé feld-maréchal général en 1702, au moment

(1) Il eut jusqu'à 123 000 thalers (plus de 450 000 francs) de traitement.

où il entrait au service prussien après avoir débuté chez de petits princes allemands et servi l'Empereur, se signala bien plus par son avidité que par sa compétence. L'un et l'autre étaient des créatures du grand chambellan, auprès duquel ils faisaient « le chien couchant ». Tandis que Wartenberg, plus puissant chaque année, devenait en 1701 maréchal de Prusse et chancelier de l'ordre de l'Aigle noir, puis était présenté aux ambassadeurs étrangers comme une sorte de premier ministre auquel ils devaient rendre visite tout d'abord, enfin faisait renvoyer ses ennemis (comme Wensen en 1701, Barfuss, Lottum et Dœnhof, à la suite d'une cabale en 1702), Wittgenstein et Wartensleben partagèrent avec lui la faveur royale. Tous en profitèrent au mieux de leur fortune particulière et exploitèrent cyniquement la situation. Sophie Charlotte se plaignait en mai 1704 de l'incapacité des ministres : « Ceux qui sont capables ne sont pas employés, ceux dont on se sert savent mieux manier un cheval qu'un État, et le grand tribunal où l'on dispose de tout aurait plus de capacité à présider un cabaret pour les matelots qui reviennent des Indes; d'autres sont timides et ne regardent qu'à leur propre intérêt ». Plus tard, le ressentiment populaire a flétri justement la mémoire des trois W (*Wehe*, fléaux) (1).

Malgré ces conditions défavorables, l'administration de Frédéric Ier, de 1701 à 1711, ne fut pas en tout et pour tout fâcheuse : avec des faiblesses et de grandes fautes, elle ne laissa pas d'atteindre certains résultats.

ADMINISTRATION CENTRALE, PROVINCIALE ET LOCALE

Au point de vue administratif, l'œuvre de centralisation et d'unification, commencée depuis cinquante ans, se poursuivit

(1) On a remarqué que de ces trois, deux étaient de grands officiers de cour, et non de vrais ministres : ni Wartenberg, ni Wittgenstein ne firent partie officiellement du conseil d'État secret.

lentement, par la force même des choses, plutôt que d'après un programme nettement conçu. Déjà, en 1698, une sorte de « comité étroit » de trois ou quatre membres avait été organisé, et peut-être doit-on y voir comme un embryon du futur *cabinet* qui s'établit sous Frédéric Guillaume Ier; ensuite un maître des requêtes, *Referendarius* (Daniel Ludolf Danckelman, puis Hamrath) fut chargé un moment de soumettre au souverain certaines questions; des ordonnances distinguèrent des affaires que pouvaient expédier les conseillers secrets, celles qui devaient venir à la signature du prince *(ad mandatum speciale prncipis)*; mais l'idée fut à peu près abandonnée quand un ordre du roi, le 1er février 1702, attribua le départ à Wartenberg, auquel tout désormais devait être adressé. Frédéric Ier n'avait ni l'intention de gouverner de son cabinet, ni la puissance de travail ni les organes administratifs nécessaires pour cela.

Il n'existait pas de véritables départements : en décembre 1710, il fut décidé que tout membre du conseil secret qui aurait rédigé la minute d'une expédition en contresignerait la copie. Cependant, comme durant la période précédente, il se fit sous Wartenberg un progrès de la spécialisation, surtout pour les affaires étrangères, la justice, les finances, le commerce.

Pour les premières, Ilgen, auprès du grand chambellan, accapara peu à peu la haute direction. Pour les choses judiciaires, le conseil secret de justice *(Justizrath)* subsista, mais sa compétence tendit à se limiter dans la Marche aux affaires des nobles, des villes et de l'Université de Francfort. D'autre part, le conseil d'État secret demeura la plus haute juridiction : on s'adressait à lui par des suppliques; toutefois l'abus de ces suppliques fut tel qu'en 1709-1710, on en enleva la connaissance au conseil secret; il ne resta plus à ce dernier que la confirmation des sentences criminelles. A côté du *Justizrath* et du conseil d'État secret, un nouveau tribunal fut érigé, le tribunal suprême d'appel *(Ober-Appellationsgericht)*, création liée à l'acquisition de la couronne royale, car Frédéric tenait

à soustraire son royaume à la justice d'Empire. Ce n'est qu'après le couronnement de 1701 que l'Empereur y consentit. Un projet avait été élaboré dans l'intervalle par des juristes comme Henri Cocceji, professeur à l'Université de Francfort, et de Plotho, conseiller de régence de Magdebourg. Le 28 novembre 1703, le tribunal suprême d'appel fut institué à Berlin, sous la présidence d'Eusèbe de Brandt, auquel Bartholdi succéda en 1707. Sans doute le lien judiciaire avec l'Empire n'était pas complètement brisé : on devait en appeler aux tribunaux impériaux pour les procès portant sur des sommes au-dessus de 2500 florins d'or. De plus, le tribunal aulique de Kœnigsberg, le tribunal de Berlin *(Kammergericht)*, la régence de Cüstrin ne furent pas subordonnés à la nouvelle institution ; la cour d'appel de Ravensberg demandait à rester indépendante et y réussit jusqu'en 1712 ; une cour d'appel spéciale fut établie en octobre 1709 pour les pays de la succession d'Orange. Il n'existait donc pas encore un organe suprême unique de justice. Malgré tout, la réforme était significative et eut son importance.

Pour les finances, des créations analogues furent opérées, sans qu'on arrivât à l'unité, même pour une catégorie de revenus ou de dépenses. Le haut directoire des domaines (1), érigé en 1699 à côté ou plutôt au-dessus de la Hofkammer, dut partager le soin des domaines avec l'administration de la cassette, celle des forêts, celle des postes, celle des biens de la succession d'Orange (les deux dernières confiées à Wartenberg à titre héréditaire) ; il fut, en outre, livré aux malversations du comte de Wittgenstein, surtout après la mort de Chwalkowski en 1705. On n'eut pas plus de succès quand on tenta, à partir de 1698, de séparer les finances de la cour de celles de l'État : l'institution d'une caisse particulière *(Hofstaatskasse)*, qui devait recevoir 302000 thalers par an pour les besoins de la cour, ne donna que de fâcheux résultats : la cour fut toujours pourvue avant l'État. A la chute de War-

(1) Ober-Domainen-Direktorium.

tenberg seulement, un progrès réel fut accompli par la nomination du conseiller secret, Ernest Bogislas de Kameke, comme président de l'administration des domaines et de la cassette dans toutes les provinces (janvier 1711).

Pour le commerce, le commissariat français, créé en 1708 sous Bartholdi, joua un rôle intéressant, mais dans une sphère assez restreinte, celle de l'activité économique des Réfugiés.

Les nouveaux organes ne réalisaient que de petites améliorations ; ils augmentèrent, d'autre part, la complexité de l'administration centrale et provoquèrent du désordre par leurs compétitions. C'est ainsi que de 1707 à 1711 la chambre aulique des finances et le tribunal suprême d'appel se disputèrent les appels des causes financières ; en 1709, il fallut procéder à un arbitrage entre le tribunal suprême d'appel et le tribunal de Berlin ; à diverses reprises, le roi eut à trancher des différends entre le commissariat de guerre et la chambre aulique des finances, l'un plus soucieux des intérêts militaires, l'autre des intérêts civils. Ces conflits de compétence se perpétuèrent jusque sous le règne suivant.

L'administration provinciale resta, à peu de chose près, ce qu'elle était sous Danckelman ; il y eut pourtant quelques changements dans le sens de la subordination des pouvoirs locaux au pouvoir central et à ses agents. En Prusse, les États furent obligés, en 1701 et 1703, de voter des subsides de plus en plus élevés, pour deux ou trois ans ; ils se réunirent en 1704 pour la dernière fois. Un rescrit de novembre 1705 déclara inutile une nouvelle convocation, le roi n'ayant pas l'intention d'augmenter la contribution ; l'impôt permanent s'établissait, en dehors de tout contrôle provincial. En 1706, le collège des quatre *Oberräte* fut aboli, et ses membres simplement assimilés aux conseillers secrets *réels*. La régence tendit, sous leur direction, à perdre son ancienne indépendance. Dans la Marche électorale, la délégation des États se maintint, avec la vieille administration financière du pays, mais on se borna à répondre par de bonnes paroles aux doléances périodiques *(gravamina)*, notamment en 1701 et

1703, et la volonté supérieure du roi fut représentée dans la *Landschaft* par Ilgen, nommé « directeur » en 1707. Ailleurs, les États ou délégations perdirent peu à peu leur activité, surtout dans le domaine financier, et les régences furent ou affaiblies ou surveillées : celle de Minden se vit, à partir de 1706, placée sous la présidence d'Ilgen à Berlin. Partout les tribunaux auliques, les chambres des domaines, les commissariats et les consistoires accaparaient le pouvoir prépondérant : pour Ravensberg, la cour d'appel était à Berlin. Deux nouvelles régences furent établies pour les territoires récemment acquis, une pour Moers, Lingen et Tecklembourg, une pour Neuchâtel et Valengin.

Dans les villes, la mainmise de l'État s'affirmait par l'intervention du roi dans les élections municipales, par des modifications apportées au statut de certaines municipalités, par l'organisation d'un régime de l'accise, soustrait au contrôle urbain. De nombreux documents attestent, par exemple, l'intervention fréquente de Frédéric Ier dans les élections de bourgmestres et de conseillers : des élections contestées à Clèves, en 1704, amenèrent des remaniements dans le système électoral de cette ville en 1705 et 1706, puis une enquête de 1707 à 1710, et l'incident ne fut clos qu'en 1711 par une résolution royale du 5 janvier (1). En 1709, c'est le roi qui ordonna la fusion des collèges municipaux des cinq villes de Berlin, Cœlln, Friedrichswerder, Dorotheenstadt et Friedrichsstadt; il exista désormais pour la capitale un « magistrat » unique. Vers la même époque, en 1708-1709, les membres du « magistrat » de Kœnigsberg devinrent des conseillers royaux. Bientôt l'administration de l'accise à Kœnigsberg fut enlevée à la municipalité et confiée à un directeur royal. Dans toutes les villes, d'ailleurs, les commissaires des taxes, dépendant du commissariat de guerre, opéraient cette transformation, en même temps qu'ils accaparaient insensiblement la police urbaine. L'instruction remise

(1) Cf. A. B., R. 34, n 39, 11.

le 28 décembre 1702 au commissaire Westarpf, dans le duché de Magdebourg, fournit à ce sujet des détails curieux : il doit notamment visiter, aussi souvent qu'il le faudra, et au moins deux fois par an, les villes de son ressort, contrôler et améliorer l'administration de l'accise, régler les questions relatives au logement des troupes et à leurs marches, surveiller les taxes sur la bière, le pain et la viande, organiser avec les municipalités ce qui concerne la beauté et la sécurité des villes. On a pu justement comparer ces fonctions à celles des intendants en France.

Dans les campagnes, les conseillers provinciaux *(Landräthe)* jouaient un rôle semblable : à leurs attributions, déjà considérables, ils ajoutèrent en 1708 l'assistance publique *(Armenwesen),* puis en 1709 les services de santé et d'hygiène.

Même sous le faible gouvernement d'un favori incapable, comme Wartenberg, le pouvoir royal se fortifiait et s'étendait.

JUSTICE ET POLICE

La justice et la police continuaient à disposer arbitrairement de la liberté et de la vie des sujets, sous un régime qui attribuait au roi vis-à-vis de son peuple les droits et les devoirs d'un père vis-à-vis de ses enfants, selon l'idéal des vieilles mœurs patriarcales.

Quelques projets de réformes furent ébauchés à cette époque. Wartenberg ne s'en souciait guère, mais les conseillers secrets particulièrement chargés de la justice, Ilgen, Printzen, Bartholdi, s'en occupèrent à plusieurs reprises ; ils furent aidés par des magistrats et juristes éclairés, les Wedel, les Borcke, les Sturm, successivement présidents du tribunal de Berlin, et les deux Cocceji, Henri, professeur à l'Université de Francfort, et son fils Samuel, qui en 1699 avait publié sa thèse *De principio juris naturalis*. Diverses ordonnances témoignent de ce désir d'améliorer la justice : telle celle du

21 décembre 1700, revisant les statuts du tribunal de la Nouvelle Marche, à Cüstrin, avec recommandation aux juges d'expédier rapidement les affaires faciles à instruire, et défense de recevoir aucun présent; telles celles qui spécifièrent la procédure à employer dans les tribunaux français; telle surtout la grande ordonnance du 1er mars 1709, relative au tribunal de Berlin *(Kammergericht)*. Ce document, qui dans le recueil de Mylius n'occupe pas moins de cent quinze pages, fixe en cinquante-cinq titres la composition du tribunal (un président et dix conseillers), les jours de séance et le temps des vacances, la tâche de chacun des membres et du nombreux personnel qui les assiste, la compétence de la cour et la procédure à suivre; il insiste particulièrement sur la nécessité pour les magistrats de ne rien exiger au delà du tarif officiel des épices *(Sportulen* ou *Sporteln)*, et de garder jusqu'à la tombe *(bis in ihre Grube)* les secrets qui leur sont confiés. Il faut signaler également la constitution judiciaire *(Gerichtsverfassung)* de Berlin, confirmée par Frédéric Ier le 21 janvier 1710, et organisant la justice municipale au civil et au criminel, dans la capitale. D'une manière générale, on doit remarquer que les juges ordinaires consultaient fréquemment des échevins ou des facultés de droit, qui indiquaient la sentence à prononcer.

Malgré ces ordonnances, la justice demeura ce qu'elle était auparavant, vénale, partiale et cruelle. Dans la plupart des territoires, les humbles pouvaient rarement obtenir gain de cause. Un rapport du gouverneur de la Poméranie postérieure, en juillet 1706, signale le manque de vrais juges dans les bailliages ruraux où tout était à la discrétion des capitaines *(Hauptleute)*; une vaste enquête sur la situation des provinces en 1710 constate presque partout le mauvais état de la justice; on voit d'ailleurs, de 1708 à 1710, des paysans prussiens se plaindre des violences d'un colonel von der Goltz, qui, à la suite d'une condamnation, en fut quitte pour quelques semaines d'arrêts (1). Au civil et au criminel, il

(1) Cf. A. B., R. 7, n 79, 9.

manquait un code. On avait recours au droit ordinaire de l'Empire, modifié par les coutumes locales. Quand il existait des constitutions provinciales, comme en Prusse, elles étaient bien surannées, et, dans les Marches, on n'avait rien en dehors des vieux écrits de Distelmeyer ou de Schepelitz. L'idée d'un code général pour les États prussiens fut envisagée vers 1700, mais elle était difficile à réaliser, et n'aboutit pas alors.

Au criminel surtout on était en retard. On en restait à l'ordonnance criminelle de Charles-Quint, et Thomasius s'élevait en vain, en 1707, contre la pratique de la torture, qui pouvait soumettre un prévenu innocent à une peine plus cruelle que celle dont on eût puni sa culpabilité. Il est vrai qu'on voulait des aveux pour condamner! On faisait encore des procès de sorcellerie, en dépit du livre retentissant où Thomasius démontrait, en 1702, que le crime d'enchantement n'existait pas. J'ai dit quel était l'arsenal terrible de peines dont disposait la justice; aucun adoucissement n'y fut apporté, et au contraire des édits de 1700, 1705 et 1710 ordonnèrent d'appliquer uniformément la peine de la pendaison pour les vols avec effraction ou violence.

La police, d'autre part, traquait impitoyablement vagabonds et tsiganes (ordonnances sur les *Landreuter* ou gendarmes, en décembre 1700 et mars 1709) et, sous prétexte de faire régner l'ordre, réglait mille détails de la vie privée : l'ordonnance du 16 décembre 1702 sur les bourgs, villages et campagnes, non seulement stipula le respect du dimanche et l'entretien des édifices publics, mais encore édicta une série de prescriptions pour les travaux agricoles ou l'existence journalière (tout paysan devait avoir au moins quatre ruches; un mariage ne devait pas durer plus de deux jours, un baptême plus d'un jour, etc.). Les juifs continuaient à être traités en suspects : le 23 novembre 1708, ils furent placés sous la surveillance particulière du fiscal général, Duhram, et du prévôt de Berlin *(Hausvogt)*, Lonicer. Quantité de rescrits ou d'édits furent consacrés aux travaux de voirie, aux précau-

tions à prendre contre les incendies (*Feuerordnungen* et création en 1706 d'une caisse pour couvrir les frais des sinistres), à la police des enterrements (1707) et des cimetières (1708) : les convois funèbres avaient lieu d'ordinaire le soir, à la lueur des torches dont le nombre était fixé selon la situation sociale du mort.

Les règlements d'assistance et d'hygiène se multipliaient. Dès 1699, on avait constitué pour les résidences une commission où figuraient Eusèbe de Brandt et les pasteurs Ursinus et Spener ; c'est sans doute des travaux de cette commission que sortirent les ordonnances de 1703, organisant l'assistance à Berlin : les fonds étaient fournis par la caisse des pauvres (*Armenkasse*), qu'alimentaient des collectes mensuelles ; pour être secouru, il fallait être inscrit, et les assistés étaient répartis en quatre catégories, selon leur santé et leurs charges de famille ; il y avait des assistés à domicile, à qui on versait un secours variant de 3 à 24 gros (0 fr. 45 à 3 fr. 60) par semaine ; d'autres (orphelins ou malades) devaient être entretenus au grand hôpital Frédéric, où l'on enfermait, à côté, dans des salles spéciales, les mendiants valides des deux sexes : ceux-ci étaient employés à filer ou à casser du bois, sous la surveillance d'un gardien qui pouvait les priver de nourriture ou les punir du fouet. Les fous étaient séparés des autres hospitalisés ; on liait les pieds et les mains aux fous furieux. Ces règlements furent complétés par une ordonnance du 19 septembre 1708 sur les pauvres et mendiants. Un orphelinat fut fondé à Kœnigsberg en 1701 (1).

La grande épidémie de peste qui sévit en Prusse de 1708 à 1710 provoqua de sérieuses mesures préventives ; les principales sont énumérées dans un acte du 14 novembre 1709 qui renferme des conseils minutieux aux autorités des villes et villages, aux pasteurs, aux médecins et apothicaires : on y indique les soins à donner aux malades, et on prévoit l'installation de lazarets pour mettre en quarantaine les personnes

(1) Dans le quartier de Sackheim.

et marchandises venant des pays infestés. Ces précautions furent insuffisantes. On les observa d'ailleurs fort mal : le frère du pasteur Jablonski écrivait en janvier 1710 qu'on se servait beaucoup trop vite des maisons, mobiliers et vêtements contaminés.

LES FINANCES

La grosse affaire, après comme avant le couronnement, après surtout, était de se procurer l'argent nécessaire. Les dépenses augmentaient en effet et dans des proportions considérables, soit pour l'armée qui était de plus en plus nombreuse, soit pour la cour dont le luxe s'était accru depuis que l'électeur était devenu roi : non seulement les achats de pierreries, les constructions, les fêtes, les présents aux favoris absorbaient des sommes considérables (les frais d'entretien de la cour doublèrent, d'après certains calculs, de 1701 à 1711), mais les concussions étaient fréquentes, la corruption très répandue, le désordre général. Il y avait dans les bureaux de l'administration centrale des financiers capables (les deux Kraut, D. L. Danckelman, Chwalkowski, Katsch, Gœrne, Creutz), mais l'autorité supérieure en matière de finances appartenait à des courtisans vaniteux et avides, les Wartenberg et les Wittgenstein : le premier cumulait de gros traitements et se faisait combler de cadeaux ainsi que sa femme ; le second vidait les caisses qu'il dirigeait et en créait tout exprès pour les piller (comme celle des incendies), ou bien il prélevait sa part sur certains impôts (par exemple 6 pfennig par boisseau de sel vendu) ; décidé d'ailleurs à satisfaire coûte que coûte les goûts dispendieux du maître, il se souvenait de son titre de grand maréchal de la cour avant de penser qu'il était aussi ministre des finances. Dans les chambres des domaines *(Amtskammern)*, si l'on rencontrait des hommes actifs et intègres, il se trouvait bien des non-valeurs, bien des paresseux et des négligents : tel ce receveur *(Rentmeister)* prussien,

nommé Hesse, qui resta des années sans rendre de comptes, et, lorsqu'il eut obtenu l'adjonction de son fils, lui laissa la libre disposition des fonds. Beaucoup de fonctionnaires s'entendaient entre eux pour se passer les charges lucratives ou les réserver à des parents. D'autres abus diminuaient les revenus de l'État : la noblesse avait, comme en France, le privilège de ne pas payer les impôts directs ordinaires ; elle parvenait même à se soustraire à des impôts indirects, comme l'accise, tout noble pouvant faire venir en franchise, pour les consommer, les produits de ses terres dans la ville où il résidait! Enfin il était difficile d'empêcher la circulation de la fausse monnaie, quand le gouvernement n'en frappait pas lui-même, ce qui favorisait des malversations comme celles du banquier berlinois Bachelé de Maillet, et ne relevait pas le crédit.

Les anciens revenus subsistaient, avec la division traditionnelle en revenus de guerre pour l'entretien de l'armée, et en revenus civils destinés à la cour et à l'administration. Les premiers restaient essentiellement le produit de la contribution dans les campagnes, de l'accise dans les villes ; ils ne furent guère modifiés, sauf leur augmentation progressive que signalent les documents du temps ; l'accise notamment s'accrut dans d'énormes proportions, passant à Berlin, par exemple, de 60 000 thalers en 1688 à 191 000 en 1712 ; elle devenait, comme on l'a dit, moins un moyen de répartir plus équitablement les charges qu'un instrument de fiscalité. Quant aux prestations exigées pour les marches, logements, transports militaires, elles constituaient une ressource dont l'importance ne fit que grandir (1). Les revenus civils suivirent une progression analogue, et l'on ne cessa de s'ingénier à faire rapporter davantage les domaines, les régales et les douanes. Il faut signaler à ce propos une tentative intéressante, la seule grande tentative de réforme financière qui ait été faite alors.

(1) Je ne parle pas des subsides étrangers, qui furent assez irrégulièrement payés, mais ne laissèrent pas de fournir de grosses sommes (quatorze millions de thalers, soit une cinquantaine de millions de livres, dans tout le règne).

Je veux parler de la ferme héréditaire des domaines *(Erbpacht)*. Ce fut l'idée d'un conseiller secret des finances, Luben de Wulffen, fonctionnaire d'origine mecklembourgeoise, qui eut peut-être trop d'orgueil et pas assez de scrupules, mais qui ne manquait pas d'ingéniosité. Knyphausen avait fait prévaloir, pour l'exploitation des domaines, le système de la ferme sur celui de la régie. Luben imagina de rendre les baux héréditaires, et le 1er mai 1700 soumit à Frédéric un plan d'exécution : les domaines seraient découpés en très petites parcelles; on accroîtrait ainsi le nombre des fermes, ce qui permettrait de nourrir plus de paysans; on obtiendrait des revenus plus élevés; peut-être même parviendrait-on à abolir le servage. Le projet était séduisant; patronné par Wartenberg, il fut bien accueilli et une commission d'études nommée, dont Luben fit partie. On essaya d'abord le système dans quelques *Aemtern,* à Ziesar dans la Mittelmark et à Gramzow dans l'Uckermark; l'essai réussit admirablement. Le roi ordonna alors une nouvelle enquête (septembre 1701). Malgré l'opposition de la chambre aulique des finances et de beaucoup de chambres des domaines, Luben l'emporta et fut chargé d'appliquer sa réforme : à partir de 1702, des baux héréditaires furent conclus un peu partout, même en Prusse. Bien que C. F. Kraut, sans être hostile absolument, préférât les baux à temps, le roi déclara le 11 mars 1704 son intention d'étendre le régime à tous ses États, et jusqu'en 1710 de nombreux contrats furent passés, surtout dans les pays de Magdebourg et d'Halberstadt; beaucoup d'*Aemter* restèrent néanmoins en dehors de la réforme, dans la Marche à peu près la moitié, en Prusse et en Poméranie la grande majorité.

En 1710, un revirement se produisit, sous l'influence des plaintes qui s'élevaient de toutes parts. Dans diverses localités, la plus-value n'était qu'un trompe-l'œil, tenant à de faux calculs; dans d'autres, les bâtiments d'exploitation détériorés avaient besoin de réparations, des parcelles demeuraient incultes, ou les fermiers étaient incapables de payer.

On attaquait d'ailleurs de toutes façons le principe, et les adversaires de Luben, dont beaucoup craignaient en même temps de perdre leurs anciens droits sur leurs *sujets*, si l'on supprimait le servage, montraient combien le trésor perdait à des baux héréditaires qui lui ôtaient l'espoir d'élever à l'avenir le prix de ses fermages. Une vaste enquête sur la situation des provinces, ordonnée en 1710 à l'instigation du kronprinz, fit ressortir les inconvénients du système. Bref, l'entreprise que certains auteurs ont qualifiée de géniale, et dont en 1706 le margrave Albert Frédéric, gouverneur de la Poméranie postérieure, faisait l'éloge, fut condamnée : on s'accommoda au mieux pour les baux déjà revêtus du sceau royal ; on supprima purement et simplement les autres, pour en revenir aux baux temporaires, à partir de la Trinité de 1711. Quant à Luben, il fut destitué et enfermé quelque temps à Spandau.

La réforme qu'il avait conçue a été souvent louée ou critiquée depuis, et il est malaisé de se prononcer sur sa valeur absolue. Il est plus facile de comprendre les causes de son échec : si l'application fut défectueuse, parce que les baux furent passés trop légèrement, pour des parcelles trop vastes, et souvent avec des aventuriers insolvables, il faut pourtant mettre en première ligne l'hostilité des intéressés et l'opposition de tout un parti à la cour, sous la conduite du kronprinz. C'est ce qui explique le mieux l'abandon du projet.

Bien des années auparavant, l'insuffisance des revenus ordinaires (1) avait obligé à en chercher d'extraordinaires. J'ai déjà mentionné la taxe de 1698, triplée en 1700, sur les perruques et carrosses ; Wartenberg et Wittgenstein ne cessèrent de recourir à des expédients du même genre. Une capitation, avec taux relevé pour certaines catégories de personnes, fut établie tous les trois ans, sous différents prétextes, en 1701, 1704 et 1707, en vue de fortifier l'état de guerre *(Kriegswesen)*, en 1710 en vue de faciliter le rétablisse-

(1) Malgré l'augmentation des anciens impôts.

ment de la paix. Un droit de timbre frappa les cartes à jouer en 1701 ; un impôt sur le luxe *(Aufwandsteuer)* fut levé en 1704, et, la même année, le roi trouva moyen de taxer la noblesse, en exigeant d'elle 125 thalers par cheval, à la place de l'aide féodale ; l'innovation, qu'il fut un moment question de rendre permanente, fit beaucoup crier. En 1705, Wittgenstein inventa la caisse des incendies ; en 1708 un impôt sur le sel, sans compter un appel de fonds exceptionnel pour le troisième mariage du roi. Les monopoles les plus étranges étaient en même temps concédés à prix d'argent, par exemple en septembre 1708 au commis Creutz le droit exclusif d'acheter et de vendre les soies des porcs. Comme ces ressources ne suffisaient pas encore, le roi emprunta à des particuliers, le juif Liebmann et, après sa mort, sa veuve Esther, des négociants, des nobles : c'est ainsi qu'il s'adressa en Brandebourg à la caisse de la *Landschaft,* à laquelle pour s'acquitter il fit attribuer régulièrement, à partir de 1704, une taxe autrefois irrégulière sur les terres et les maisons *(Hufen* et *Giebelschoss).* A bout d'expédients, on allait jusqu'à recourir à des aventuriers, comme ce Cajetano, soi-disant comte de Ruggiero, qui prétendait faire de l'or ; après l'avoir d'abord choyé et comblé de faveurs, le roi desabusé le fit pendre, en août 1709, à Cüstrin, vêtu d'un costume en papier doré.

Grâce aux mesures extraordinaires, le budget des recettes dépassa 4 millions de thalers (environ 15 millions de livres), dont 2 millions 1/2 pour les revenus de guerre et 1 million 1/2 pour les revenus civils. Encore le trésor ne pouvait-il toujours payer les traitements des fonctionnaires. Nous avons sur ce point les aveux de Printzen, successeur de Wittgenstein dans la charge de grand maréchal de cour : quand le successeur du premier roi eut réduit son traitement de 40 à 12 000 thalers, qui furent payés effectivement, Printzen déclara qu'il y gagnait. Le trait caractérise l'administration financière sous Frédéric Ier. L'électrice Sophie de Hanovre écrivait assez justement le 23 décembre 1708 : « Je n'ai jamais entendu

parler de la bonne économie de Sa Majesté, mais bien que ses gens ont de gros gages qui ne sont pas payés. »

L'enquête générale, faite par les *Régences* en 1710, montra les désastreuses conséquences financières de l'administration de Wartenberg et de ses créatures. Déjà Albert Frédéric en 1706 et le conseiller Lüdecke en 1707 s'étaient plaints des charges qui grevaient les habitants de la Poméranie et de la principauté de Minden ; dans ce dernier territoire, Lüdecke suggérait l'idée de renoncer aux 700 thalers dont on avait accru la contribution depuis 1701, et de verser une indemnité de 2 *groschen* (0 fr. 30) par jour et par soldat aux gens incommodés par les passages de troupes. En 1710, les mêmes plaintes furent formulées ailleurs. Dans le pays de Magdebourg, la régence demandait une revision des impôts, la chambre des finances la diminution de la contribution et de l'accise ; le directoire des impositions *(Steuerdirektorium)* calculait que, depuis 1688, les prestations mensuelles du pays s'étaient accrues de 3 000 thalers, sans compter les taxes exceptionnelles : en sept ans, de 1701 à 1708, les campagnes magdebourgeoises avaient payé 2 681 892 thalers, charge écrasante qu'avaient supportée seuls 11 469 *sujets*. Au lendemain de la disgrâce de Wittgenstein, un rapport rédigé par les membres de la Chambre aulique des finances, et daté du 26 janvier 1711, réclama des économies et une meilleure gestion, plutôt que de nouveaux impôts, ce qui avait été le système du précédent directeur général des domaines.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE

Les intérêts économiques, en général, ne furent pas mieux gérés que les intérêts purement financiers. Le roi et quelques fonctionnaires s'en préoccupaient, mais d'une manière toujours assez distraite et incohérente. Wartenberg et ses créatures avaient d'autres soucis.

L'afflux des colons étrangers, surtout des réfugiés français, fuyant les persécutions de Louis XIV, continua à être pour les États de Frédéric Ier une cause importante de prospérité. On évalue à près de 20 000 le nombre des huguenots, venus de France et établis dans le royaume prussien, vers la fin du règne. Aussi les mesures de faveur ne cessaient-elles pas et les ordonnances se succédaient-elles sans trêve pour organiser, protéger, encourager les immigrants. Des temples furent édifiés pour le culte en français, à Berlin notamment et à Magdebourg; c'est en 1705 que fut inaugurée dans la capitale, en présence du roi, l'église du *Gendarmenmarkt,* construite sur le modèle du temple de Charenton. Les cours de justice françaises, augmentées du *tribunal d'Orange,* furent logées en 1705 avec le collège et le consistoire français dans un même local qu'on appela longtemps « l'hôtel de ville français ». J'ai déjà parlé du commissariat français, créé en 1708 sous Bartholdi et Christophe de Dohna, et qui ne tarda pas à devenir un rouage essentiel pour l'administration de l'industrie et du commerce. Le 13 mai 1709, Frédéric Ier mit le comble à ses bienfaits en promulguant un édit général de naturalisation, accordant aux réfugiés tous les droits des nationaux. Il agissait du reste à leur égard avec un désintéressement tout à fait remarquable, et on le vit accorder sans hésiter son appui, lors du congrès d'Utrecht, à une démarche auprès de Louis XIV pour obtenir la liberté de conscience; combien de milliers de huguenots, si la démarche eût réussi, seraient rentrés dans leur patrie!

Outre les Français, des Suisses, des Vaudois, des Mennonites, sortes de doux anabaptistes, trouvèrent un asile dans les États prussiens, et en accrurent la population. En dépit des fléaux qui la décimèrent de 1709 à 1711, cette population s'élevait à la fin du règne au chiffre d'un million 700 000 âmes environ.

Rien de spécial à mentionner pour l'agriculture; rien de changé par rapport à la période précédente. Quelques colonies de réfugiés, en Prusse, dans les Marches et dans le pays

de Magdebourg, se signalèrent par leur intelligente activité, mais les Français réussissaient surtout comme maraichers et jardiniers : le *Theatrum Europæum* contient une gravure représentant un superbe aloès que Jean Sibert avait fait pousser dans les jardins du roi à Kœpenick. Les cultures nouvelles qu'on tenta d'acclimater donnèrent d'assez médiocres résultats : telle celle du mûrier, que le pédagogue et chimiste, Léonard Frisch, fut chargé de surveiller à Spandau et aux environs. Quant aux vignobles, ils n'étaient pas destinés à un brillant avenir : un cadet de Gascogne, établi à Berlin, racontait que les grives, après avoir goûté le raisin, mouraient de la colique. Les mines dans les provinces de l'ouest, les salines au centre, les prairies pour l'élevage à l'ouest et à l'est, les forêts un peu partout, demeuraient les principales richesses naturelles.

L'agriculture ne pouvait d'ailleurs prospérer, comme je l'ai déjà dit, avec les charges qui pesaient sur les paysans. L'idée d'une réforme sociale fut entrevue, lors du projet Luben et des tentatives pour l'exécuter de 1706 à 1709, mais la suppression du servage, à laquelle s'opposaient tant d'intérêts divers, était impossible, et la condition des *sujets,* loin de s'améliorer, ne fit alors qu'empirer (1), sauf peut-être dans les pays de Clèves-Mark. Les rapports des gouverneurs, des régences et des chambres de finances en font foi. Le margrave Albert Frédéric signale en 1706 la misère des campagnes en Poméranie, les inconvénients de la servitude personnelle, l'émigration et la « ruine totale » des habitants. Lüdecke à Minden, en 1707, donne un témoignage analogue. A Magdebourg, en 1710, la situation est lamentable et la pauvreté générale. Dans les territoires de l'est, la désolation est plus grande encore, à cause des épizooties et épidémies qui sévissent à partir de 1709 ; une lettre de Schlieben, pré-

(1) L'usage du *Loskaufgeld,* ou indemnité à payer par tout *sujet* quittant son seigneur, avait été généralisé par une patente du 21 février 1698. Des ordonnances libérales, comme celle de décembre 1702, promettant la liberté bourgeoise aux paysans qui achèteraient le matériel de leur ferme, ou celle de 1708 autorisant l'achat de la terre exploitée, ne furent pas observées.

sident de la chambre des finances de Prusse, réfugié à Wehlau pour éviter la peste, renferme ce passage : « Les paysans sont désespérés, souhaitent la mort plus que la vie, ce que j'ai entendu de mes oreilles. On ne peut envoyer des agents pour faire des exécutions, sans danger d'infection. Les paysans s'enfuient dans les bois quand ils arrivent, et disent : Attendez un peu, nous allons mourir, alors vous pourrez tout prendre ! » Une relation ultérieure du même Schlieben (2 janvier 1710) insiste sur le désordre des 70 *Aemter*, où les maisons tombent en ruines, et sur les affreux ravages de la famine et de la peste. D'après des calculs vraisemblables, près de 200 000 personnes périrent en Prusse, de 1709 à 1711.

L'industrie ne fit que des progrès partiels. Ainsi de nouvelles ordonnances (en 1705 et 1710) ouvrirent plus largement l'accès des corporations, et l'habileté des réfugiés appartenant aux classes ouvrières développa ou perfectionna un grand nombre de métiers. S'il faut faire des réserves sur les dires de Frédéric II, comparant les tapisseries de Berlin à celles de Bruxelles, les galons à ceux de France, les glaces de Neustadt à celles de Venise, on doit reconnaître que certaines industries prospérèrent grâce au luxe de la cour. Toland le notait en 1702 ; l'électrice Sophie s'extasiait en 1706 sur des vêtements brodés d'or et sur des miroirs « grands comme une porte », fabriqués dans les États prussiens ; un agent secret de Torcy signalait en 1709 la floraison des industries créées par les huguenots. Cependant, dans bien des cas, l'essor devait être éphémère : parmi les manufactures de velours, une seule survécut, celle que fonda le Français Bourguignon en 1709. Les efforts de Frisch pour l'élevage des vers à soie et la production des cocons n'étaient-ils pas, du reste, voués à un échec certain ! D'autre part, les règlements, qui interdisaient l'établissement à la campagne de la plupart des métiers, étaient une entrave sérieuse (1). En dépit du système protec-

(1) On voit par exemple en 1701 interdire à un bouilleur de cru de fabriquer de l'eau-de-vie aux environs d'Herford (cf. A. B., Ravensberg, Amtskammer, R. 34, n 181, d. e.).

teur, qui fut plus ou moins maintenu, l'industrie à cette époque resta plutôt stationnaire.

J. P. Gundling, dans un rapport de 1712, resté manuscrit à la Bibliothèque royale de Berlin (*Nachricht von den Kommerzien und Manufakturen*), énumère les causes de cette stagnation : exportation de matières premières qui auraient pu être travaillées dans le pays, insuffisance des tarifs protecteurs, mauvaise organisation des corporations et maîtrises. Sauf à Berlin même, les manufactures déclinèrent, par exemple celles de lainages, et il faut rectifier les opinions trop optimistes sur une prospérité industrielle qui exista seulement plus tard. Des plans de réforme furent alors dans l'air, comme celui d'un nommé de Spiegelberg qui, en décembre 1708, proposa une refonte complète du système des corporations, avec réglementation par l'État ; rien d'important ne fut fait, ni même essayé. Les économistes du temps, Marperger et consorts, estimaient relativement bon et libéral le régime existant.

Le principe dominant au point de vue commercial demeurait celui du protectionnisme. Un tarif de 1701 éleva les droits à percevoir à l'importation des marchandises qu'on pouvait fabriquer sur place ; un édit du 11 mars 1709 ordonna de prendre des draps du pays pour les livrées de cour et l'habillement de la garde, et d'étudier les moyens d'utiliser également à l'avenir pour l'armée les gros draps, les chapeaux et les bas confectionnés dans le royaume ; un édit du 2 juin 1710 frappa les glaces venant de l'étranger d'un droit de 25 pour 100. Mais ce n'étaient encore là que des mesures incohérentes, non une politique commerciale suivie. De même les ordonnances, interdisant l'exportation des laines ou d'autres matières premières, ne furent guère observées. D'ailleurs on chercha à s'entendre, à diverses reprises, avec les puissances voisines. En 1699, un recès avait stipulé l'abaissement à 2 pour 100 de tous droits, lors des foires et marchés, dans les États prussiens pour les denrées de la Poméranie suédoise, dans ce dernier pays pour les denrées

prussiennes. Avec l'électeur de Saxe, les négociations furent fréquentes, notamment en 1705-1706 ; avec Hambourg aussi, et avec les ducs de Lunebourg et de Mecklembourg, au sujet de la navigation de l'Elbe; tout cela, il est vrai, sans grand résultat. Du côté de l'Autriche, une grande voie de commerce traversait la Silésie; plusieurs transactions eurent lieu pour l'exportation du sel de Magdebourg et de Halle, et pour le transit des blés ou des vins de Hongrie. Un véritable traité de commerce fut même conclu à Berlin, le 31 janvier 1710, par le résident autrichien en Danemark, Hanses, avec Mathias de Berchem et Guericke; le fait n'a qu'un intérêt médiocre, car l'Autriche refusa sa ratification. Sur presque tous les points, on s'en tenait à des projets : tel en 1701 un mémoire de Bartholdi sur la possibilité de faire passer par le royaume le commerce anglais vers la Turquie; telles les propositions du secrétaire Wolters en 1703, 1707 et 1711, pour relever le trafic de Kœnigsberg; telle l'idée grandiose, conçue par Leibniz, d'unir l'Elbe à la Weser, à l'Ems et au Rhin.

Quelques ordonnances furent promulguées, relatives à des questions commerciales : en 1701-1702 sur les traites; en 1709, sur les lettres de change. Des travaux publics furent entrepris pour faciliter la circulation par les routes et par les rivières ou canaux; le canal de Labiau à la Gilge en Prusse, à peu près achevé par les héritiers de la comtesse de Truchsess-Waldbourg, fut reçu comme propriété de l'État, en 1709, moyennant 60 000 thalers payés par le roi (1). De nombreux règlements perfectionnèrent les services postaux, précisant les tarifs pour les voyageurs et les colis, prévoyant en 1700-1701 des postes rapides, ordinaires et extraordinaires *(Extra-Posten)*, les accélérant encore en 1710, particulièrement sur la route de Clèves, instituant en 1709 et 1710 des précautions (désinfections et fumigations) pour les gens et les choses en provenance des pays infestés par la peste. L'Anglais Toland déclarait en 1702, au sortir de la West-

(1) Cf. A. B., R. 7, n 195 et a.

phalie où tout était assez mal organisé, que dans les États de Frédéric Ier il avait trouvé les grands chemins mieux entretenus, les postes mieux réglées, les voitures publiques plus rapides; aux carrefours, des piliers portaient des écriteaux, mentionnant le prochain relais et la distance en milles. Mais il aurait fallu diminuer les douanes et péages qui partout paralysaient les transports par terre et par eau.

Pour le commerce extérieur, le roi aurait désiré, comme il le proclamait dans un rescrit de 1702, « continuer l'œuvre de son père » . Il ne fit peut-être pas à la France autant d'avances qu'on l'a dit, mais il ferma les yeux sur les agissements des commerçants qui violaient l'édit impérial prohibant tout trafic avec la France et l'Espagne : l'importation des vins ou du sel de ces deux pays et l'exportation vers eux des blés ou des bois du Nord donnèrent toujours lieu, même durant la guerre, à des échanges plus ou moins indirects. Le résident Bergier, à Lisbonne, insista à diverses reprises pour l'organisation de rapports commerciaux entre la Prusse et le Portugal. D'autre part, Printzen à Moscou en 1701 chercha à orienter vers Kœnigsberg les marchands de soie arméniens, et il fut question en 1708 d'envoyer Adam Brand nouer des relations de trafic en Perse. Quant aux colonies, depuis le procès de Raule leur sort était réglé. Gross-Friedrichsburg et le château d'Arguin furent conservés, et la compagnie africaine vécut jusqu'en 1711 ; mais Frédéric s'efforça en vain de rendre la confiance aux actionnaires hollandais; une dernière tentative pour réunir une assemblée générale à Emden, en 1710, échoua, et le roi, après avoir aboli la compagnie en mai 1711, ne devait guère recueillir de son héritage que des démêlés avec les nègres de Guinée et des conflits avec la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales.

Les résultats obtenus furent en somme très médiocres. Malgré l'incohérence et l'imprécision des documents et des travaux publiés jusqu'à présent, il semble bien qu'il y eut décadence plutôt que prospérité commerciale : déclin du côté de l'Elbe pour le trafic des blés et du sel, comme le constatait

en 1710 la régence de Magdebourg; déclin à Minden, où la voie fluviale de la Weser, « superbe » au dire de Lüdecke en 1707, était obstruée par de trop nombreux péages et où l'accise entravait la circulation du fil et des toiles; déclin ou stagnation sur l'Oder; déclin à Kœnigsberg, la métropole commerciale de la Prusse alors : les marchands de la ville n'avaient pas un seul navire à eux en 1704 et s'en remettaient aux Hollandais, mieux outillés et mieux placés qu'eux, du soin d'assurer les transports maritimes. Même les *Bordinge*, sortes de bateaux légers servant à naviguer sur le *Haff* et à décharger les grands vaisseaux arrêtés à Pillau, étaient en mauvais état. Quand la peste et la famine eurent dévasté le pays, le commerce de la Prusse proprement dite se trouva tombé très bas. Je ne reviens pas sur le déclin des comptoirs d'Afrique.

Malgré quelques encouragements et des velléités de réformes, l'activité économique avait certainement diminué pendant cette période du règne.

ARMÉE ET MARINE

La longue guerre dans laquelle le jeune royaume prussien se trouva engagé à partir de 1701, fut certainement la cause principale des ruines matérielles. Le poète Besser, écrivant un à propos pour la fête de Frédéric Ier en juillet 1710, avait beau vanter la paix maintenue dans ses États, alors que la guerre sévissait partout près des frontières : si les territoires du roi ne furent pas envahis (du moins ceux du centre, car ceux de l'est et de l'ouest subirent souvent les allées et venues des belligérants), le pays entier ne laissa pas de souffrir, et cruellement. La seule compensation, ce fut le perfectionnement des institutions militaires qui devaient un jour faire la grandeur de la Prusse. Des premières années du dix-huitième siècle datent certaines mesures qui annoncent et préparent les réformes du Roi Sergent.

Après la forte réduction, opérée de 1697 à 1700 (1), l'armée ne tarda pas à être de nouveau augmentée. Dès 1701, les compagnies dont l'effectif était tombé à 80 hommes reprirent leur ancien chiffre de 100 hommes, le dépassant même parfois (notamment dans les bataillons de la garde), et le règlement provisoire de 1693 fut remis en vigueur, qui obligeait les habitants des cercles à désigner eux-mêmes un certain nombre de recrues. D'autre part, une milice territoriale *(Landesmiliz)* fut instituée de 1701 à 1703 : tous les hommes valides, jusqu'à quarante ans, devaient être inscrits ou « enrôlés », en vertu d'une ordonnance du 1er février 1701, mais devant l'opposition des nobles et des villes, le roi, en 1703, limita l'obligation aux habitants des domaines *(Aemter)* et des villes médiatisées *(Aemter-Städte)*. Les miliciens, exclusivement destinés à la défense du territoire, ne devaient pas être employés au delà des frontières. D'après les listes de 1703, ils formaient environ 25 000 hommes, en y comprenant les *Wybranzen* de Prusse, qu'on eut quelque peine à réorganiser. Toland, dès 1702, signale l'importance de la nouvelle milice, que de vieux soldats exercent là où ils demeurent, et pour laquelle, la première année, le roi donne « les habits de munition », en drap gris doublé d'étoffe couleur orange; il la juge propre à assurer au Brandebourg la sécurité et la puissance. Divers règlements remanièrent l'institution, surtout ceux de mai et de juillet 1705 : le dernier ordonnait des exercices une fois par semaine (une heure en hiver, deux heures en été), et réduisait à cinq ans la durée du service.

Frédéric Ier avait ainsi créé une sorte de *Landwehr,* à côté et en dehors des troupes permanentes. Mais les circonstances exigeaient alors, moins des réserves défensives qu'une armée d'opérations, capable de prendre part à la guerre européenne. De là des tâtonnements et des contradictions : à plusieurs reprises, la milice fut enlevée à sa véritable destination, et utilisée pour renforcer les troupes actives. On le vit, par

(1) En 1698, le chiffre des troupes tomba à 22 876.

exemple, le 11 mars 1704, lors d'une levée de 12 000 hommes de renfort : une prime fut promise à tout inscrit sur les rôles, qui s'engagerait pour deux ou trois ans ; bergers et artisans des campagnes, brasseurs et bouilleurs de cru, métiers et corporations dans les villes, durent livrer une certaine quantité de recrues, et chaque maire fut tenu d'en fournir une. Le roi ordonna, si le chiffre requis n'était pas atteint, de le compléter aux dépens des villes et villages, à proportion du nombre des habitants ou de l'étendue des terres cultivées. D'ailleurs, une fois cette levée faite, on en revint à l'interdiction d'incorporer les miliciens (10 août 1704).

Une instruction de Cœlln (10 septembre 1708) (1) marque le progrès principal accompli alors pour le recrutement de l'armée permanente. L'article IV est particulièrement intéressant : « A tout régiment ou bataillon, on doit assigner une province, ou à proportion dans celle-ci des districts, où se trouvera le lieu de rassemblement et où seront laissés quelques agents, commis par le régiment pour lever chaque année dans le plat pays et dans les villes les hommes nécessaires ». N'est-ce pas déjà le système des cantons qui prévaudra sous le règne suivant! Il est vrai que les articles de septembre 1708 ne furent pas maintenus et qu'on en revint au règlement obligeant chaque province à fournir un certain chiffre de recrues.

Si l'armée prussienne augmenta beaucoup (jusqu'à 40 000 hommes environ, soit 2 1/2 °/₀ de la population totale) et si l'esprit militaire se répandit dans le royaume, la charge devint de plus en plus lourde, surtout pour les campagnes. Le rapport de la chambre des finances de Magdebourg en 1710 le constatait, en montrant les recrues arrachées de force à leur village (2), ou fournies par celui-ci à prix d'or (50, 60, voire 100 thalers par homme). On ne distinguait pas toujours ceux qu'il fallait laisser au pays de ceux qu'on pou-

(1) *Instrucktions-Punkte.*

(2) Malgré l'édit du 16 janvier 1704, interdisant d'incorporer quelqu'un contre sa volonté.

vait lever « sans bruit », comme aptes au service à la fois et « indésirables » sur place. Les levées faites à l'étranger n'étaient qu'un faible soulagement. De plus, la durée du service était illimitée, et le régiment relâchait rarement sa proie. Dans ces conditions, la désertion devait continuer à sévir : des édits sévères, lancés contre les déserteurs et ceux qui les cachaient ou aidaient, furent impuissants à enrayer le mal.

Ces misères ne peuvent faire oublier les progrès réalisés. Tout d'abord dans l'armement : les piques avaient été déjà supprimées ; peu à peu l'incommode mousquet fut remplacé par le fusil à pierre, plus maniable sinon beaucoup plus pratique sous la pluie ; pour les cartouches, Léopold d'Anhalt commença à introduire la douille en fer. De superbes canons furent fondus, notamment « les douze électeurs », dont plusieurs, amenés à Paris un siècle après par Napoléon, se trouvaient encore récemment sur le terre-plein des Invalides ; enfin l'usage des grenades lancées à la main se développa, et on créa une dizaine de compagnies de grenadiers. Les exercices de l'infanterie se faisaient lentement, presque solennellement, au son du tambour (1), mais grâce au prince d'Anhalt, la rapidité du chargement et du tir s'accrut. Les évolutions par pelotons se substituèrent avantageusement aux mouvements par files ou colonnes ; les chevaux de frise, qu'emportaient les fantassins pour se protéger de la cavalerie, disparurent après 1708. Le soldat en campagne resta encore surchargé par son fardeau (armes, manteau, tente et hâvresac) ; il fut du moins mieux vêtu, avec des uniformes où dominaient le bleu et le rouge pour l'infanterie, le brun puis le rouge vif pour l'artillerie, le blanc et le bleu pour la cavalerie. Le corps d'élite des grenadiers se distinguait de loin par ses bonnets pointus. La cavalerie fut peut-être négligée, comme le dit Frédéric II, mais l'artillerie fut l'objet de soins spéciaux, sous le haut commandement du margrave Philippe Guillaume, à partir de 1697. Il n'existait pas de corps du génie. Cepen-

(1) Cf. le règlement du 18 décembre 1702 pour l'exercice du fusil.

dant quelques places furent alors solidement fortifiées, par exemple Magdebourg et Wesel; des étrangers surtout, Italiens, Français et Hollandais, dirigèrent ces travaux.

Grâce aux améliorations de toute sorte, l'armée de Frédéric Ier devint une force redoutable. Sa bravoure avait été remarquée sur les champs de bataille. Les alliés, tout en recherchant ses services, ne laissaient pas d'en être jaloux; l'Empereur essayait de la faire oublier, en l'éparpillant soigneusement sur les divers théâtres de la guerre. N'importe! Partout elle avait déployé fièrement ses drapeaux, blancs, bleus ou orangés, avec l'aigle noir volant vers le soleil. L'Anglais Toland s'extasiait sur la discipline de ces troupes, où les hommes étaient « grands et vigoureux, bien vêtus et parfaitement bien armés ». Déjà les bases étaient jetées de la fortune militaire de la Prusse sur le continent.

On ne peut en dire autant des forces de mer. De ce côté, les efforts du Grand Électeur n'avaient pu porter leurs fruits : après la disgrâce de Raule, la flottille prussienne disparut à peu près complètement; la guerre de course même fut abandonnée, malgré des plans aventureux formés un moment, soit pour enlever les pèlerins musulmans, allant à la Mecque, soit pour attaquer le Grand Mogol, soit pour s'emparer de Porto-Rico. C'étaient là rêves chimériques. A peine si quelques navires réussirent à approvisionner de temps à autre les comptoirs de Guinée.

INSTRUCTION ET RELIGION

Frédéric Ier s'intéressait particulièrement au développement intellectuel dans ses États. Comme avec Danckelman, il continua au temps de Wartenberg à s'occuper activement de l'instruction et des questions religieuses. La période de 1701 à 1711 fut, à ce double point de vue, relativement féconde.

Bien qu'on se souciât peu encore de l'instruction des basses classes, des efforts furent faits pour la stimuler. Le piétisme, lont je parlerai plus loin, n'y fut pas étranger, son principal chef, Jacques Spener, demandant qu'on s'emparât de l'esprit malléable des enfants et qu'on préparât ainsi l'avenir ; un autre piétiste, Francke, avait d'ailleurs donné l'exemple dans ses établissements de Glaucha, près de Halle. Le roi avait déjà cherché à organiser l'enseignement religieux dans les églises ; mais les « catéchisations » du dimanche après-midi étaient fort irrégulières ; il fit surveiller ces exercices, et encouragea en outre toutes les écoles primaires, tant les écoles privées *(Winkelschulen)* que les écoles de paroisse. Un édit du 16 avril 1710, relatif à une inspection générale des églises de la Marche, ordonna aux inspecteurs de s'informer si dans chaque village il y avait un maître d'école pour enseigner aux garçons la lecture, l'écriture et le catéchisme. Dans le duché de Magdebourg, on reprit, en la modifiant, une ordonnance de 1658, établissant l'obligation pour les jeunes enfants d'aller à l'école. En Poméranie, une patente du 9 novembre 1706 stipula qu'il y aurait une école et un instituteur par village ; beau programme, qu'on ne put exécuter, il est vrai. En Prusse, on fut obligé, vu les épreuves de la guerre, de la peste et de la famine, de se borner à décider (en janvier 1712) que les villages, selon leur importance, enverraient un ou deux enfants chacun à l'école *pendant l'hiver*.

C'est à Kœnigsberg pourtant que s'organisa vers 1698, par l'initiative d'un fonctionnaire modeste, une école privée, destinée essentiellement à instruire les enfants pauvres. Je veux parler de la fondation du caissier des bois, Théodore Gehre, qui tint le milieu entre l'école primaire et l'école secondaire, et que les pasteurs et les professeurs de l'Université cherchèrent par jalousie à détruire. Partagé entre sa sympathie pour une entreprise vraiment philanthropique et la crainte d'autoriser un dangereux précédent, peut-être de favoriser un hétérodoxe, Frédéric avait commencé par interdire l'école en 1700, mais il avait en même temps recommandé à la

régence de Prusse de veiller à ce que dans les établissements publics les gens besoigneux pussent faire instruire gratuitement leurs enfants. « Il serait même bon », ajoutait-il, « de supprimer absolument la rétribution scolaire, et d'assurer aux maîtres d'une autre façon, aux frais du Trésor *(ex publico)*, le traitement nécessaire ». C'était poser la question de la gratuité de l'école. En 1701, le roi se décida à accorder son autorisation et sa protection à l'établissement de Gehre, qui deux ans après prit le nom de collège Frédéric *(Collegium Fridericianum)*. En dépit de graves difficultés pécuniaires, le nouveau collège ne tarda pas à prospérer, sous la direction d'un piétiste ardent, le docteur Henri Lysius de Flensbourg; en 1709, il comptait plus de trois cents élèves.

L'enseignement secondaire ne fut pas négligé, et les écoles « latines » prospérèrent dans les centres principaux, comme Kœnigsberg et Berlin. Dans cette dernière ville, outre le collège français, on comptait quatre établissements, ceux de Joachimsthal, du Cloître gris, de Cœlln et du Friedrichswerder. Des directeurs éclairés, par exemple Volkmann et Joachim Lange, travaillèrent à y mieux régler les études. Une commission, dont firent partie le savant Beckmann et le pasteur Jablonski, se livra à partir de 1708 à une revision de tous les livres de classe. D'autre part, les statuts et les programmes furent l'objet d'une enquête approfondie, notamment à l'école de Joachimsthal, dont on fêta le centenaire en septembre 1707. A l'occasion de ce « jubilé », l'école reçut le nom de *Gymnasium regium Joachimicum,* en souvenir de son fondateur Joachim Frédéric, et des règlements nouveaux furent adoptés pour les études : la religion continuait à être enseignée en première ligne, mais sans négliger la philosophie, le latin, le grec, la rhétorique, l'histoire, ni les mathématiques. On voit par des actes de l'époque qu'il n'y avait pas de vacances en été : un rescrit du roi (26 juin 1708) autorisa les professeurs et élèves à se reposer l'après-midi, durant la canicule. Le 6 mars 1709, l'école de Joachimsthal fut placée sous la haute direction de Marquard de Printzen.

Outre les écoles dites latines, on songea à en créer de professionnelles pour les futurs artisans. Leibniz, dont l'autorité était grande à Berlin, poussait à une réforme dans ce sens et peut-être est-ce à son instigation qu'une patente fut publiée pour fermer l'entrée des Universités aux enfants qui ne pouvaient profiter utilement de leur enseignement (25 août 1707) ; cette patente est l'indice d'un esprit nouveau : elle tend à mettre en honneur les métiers et manufactures, et flétrit les étudiants de vingt ou trente ans, qui sont à charge à tout le monde. Parmi les tentatives en vue de créer des cours techniques, on doit mentionner celle du pasteur Christophe Semler, de Magdebourg. Semler voulait réunir chez lui chaque jour, en dehors des heures d'école primaire, de pauvres garçons, en vue de compléter leur instruction par des connaissances spéciales, mais au bout d'un an il dut abandonner l'entreprise (1708-1709). Elle était pourtant plus intéressante que les *Académies* de jeunes nobles, qu'on voyait surgir un peu partout : telles la *Ritterschule* de Brandebourg, et la *Fürstenschule* de Berlin, fondées en 1704 et 1705, établissements où l'on se souciait plus des belles manières, de la danse et de l'équitation que du savoir, et qui végétèrent sans gloire, en dépit des plus hauts patronages. C'est de l'éducation qu'on y donnait que Neukirch a fait une satire sanglante.

L'enseignement supérieur, quoique protégé et encouragé, tomba alors dans une sorte de torpeur. La guerre perpétuelle et son cortège ordinaire de fléaux lui nuisaient. L'Université de Kœnigsberg, qui en 1704 comptait plus de mille étudiants, vit ce chiffre baisser rapidement, tandis qu'on augmentait le nombre des professeurs et qu'on améliorait leur traitement ; de même à Francfort-sur-l'Oder, à Duisbourg, et aussi à Halle. Le gouvernement ne perdait cependant aucune occasion de témoigner sa faveur. Les fêtes du second centenaire de l'Université de Francfort, en 1706, furent présidées par Frédéric Ier et par le kronprinz qui accepta le titre de « recteur ». Ordre fut donné en décembre 1704 de verser à l'Uni-

versité de Duisbourg la moitié du revenu de six canonicats, enlevés aux jésuites d'Emmerich, et en août 1710, le roi accorda là également l'organisation de tables gratuites *(Freitische)* pour les étudiants; la requête remise à ce sujet prouve le dénuement de l'Université de Duisbourg, la plus misérable de toutes, car les étudiants y étaient sans ressources et les professeurs moins payés que certains instituteurs et pasteurs de village (1). L'Université de Halle demeurait la plus favorisée et la plus florissante : une ordonnance du 27 août 1704 y créa de nouvelles tables gratuites, alimentées par des collectes trimestrielles, et le nombre des étudiants oscilla entre quatre cent cinquante et cinq cents (2). De plus, des professeurs distingués y furent appelés : à côté des Thomasius et des Francke, Jean Christian Wolff de Breslau vint en 1706 enseigner les mathématiques et la physique, avant de se consacrer à la philosophie. L'esprit scientifique ne dominait peut-être pas autant que le disait Thomasius, lorsqu'il vantait la liberté des professeurs, les déclarant dégagés de toute autorité, de celle de Justinien pour le droit, de celle de Galien et d'Hippocrate pour la médecine, de celle d'Aristote et de Descartes pour les sciences. La religion exerçait toujours sa tutelle, et un rescrit du 1er mars 1708 interdit aux professeurs de droit et de philosophie de traiter des questions de théologie. Néanmoins un mouvement se dessinait déjà vers plus d'indépendance et de tolérance.

Ce progrès était dû en partie à un courant d'idées religieuses, susceptible d'aboutir à plus d'étroitesse, et qui devait en effet finir par là, mais qui exerça à ses débuts une influence heureuse ; j'ai nommé le *piétisme*. Peut-être a-t-il tiré sa première origine d'un livre mystique, paru entre 1605 et 1610, le *Vrai Christianisme* de Jean Arndt, un pasteur du pays de Brunswick. Quoi qu'il en soit, dans le dernier quart du dix-septième siècle, des croyants se rencontrèrent, que le formalisme confessionnel rebutait et qui avaient soif d'une

(1) Cf. A. B., R. 34, n 58a, 1-3.
(2) *Ibidem*, R. 52, n 159, 1.

foi plus vivante et plus active. A l'observation rigoureuse des rites, à la stricte pratique, qui risquaient de dessécher les âmes et de transformer la religion, surtout le luthéranisme, en une sorte d'habitude de plus en plus mécanique et automatique, ils voulurent substituer des aspirations profondes, capables de secouer les individus et les peuples, de changer les mœurs, de transformer la société. Philippe Jacques Spener, né à Ribeauvillé en 1635, Alsacien doux et têtu, fut l'apôtre de la nouvelle doctrine ; il se comparait modestement à un nain par rapport à Luther, mais en ajoutant qu'un nain pouvait beaucoup, monté sur les épaules d'un géant. Pasteur successivement à Strasbourg, Francfort-sur-le-Mein, Dresde et Berlin (1), il fut surtout connu en Saxe et en Brandebourg. Ses *Pia desideria* de 1675 eurent un grand retentissement : toutefois, comme on l'a dit, il agit encore plus par son individualité et par les exemples donnés que par ses innombrables écrits et sermons (plus de deux mille cinq cents). Il forma quantité de disciples, et quand il mourut en 1705, le *piétisme* avait jeté en Allemagne de puissantes racines.

Son influence se marqua à la fois dans l'enseignement supérieur et dans la religion. A l'Université de Halle, beaucoup de professeurs en furent pénétrés. Auguste Hermann Francke s'en inspira pour ses œuvres scolaires et philanthropiques de Glaucha, et aussi, en une certaine mesure, le juriste Christian Thomasius, dans sa lutte contre la routine et la superstition, notamment dans sa fameuse campagne contre les procès de sorcellerie. D'autre part, les « jansénistes protestants », comme les appelle Frédéric II, contribuèrent à élargir la conception religieuse, et à la rendre moins intolérante.

Si le roi ordonna, en mai 1705, de faire payer un droit de péage personnel (*Leibzoll*) aux juifs, non pourvus d'un sauf-conduit, et si on les soumit en Prusse, en 1711, à une taxe pour chaque mariage ou naissance, c'est dans les besoins fiscaux qu'il faut chercher le motif de la mesure.

(1) Il fut prévôt (*Probst*) de l'église Saint-Nicolas à Berlin, à partir de 1691.

Les catholiques, un moment menacés de représailles, furent en somme partout laissés en possession de leurs églises et couvents. Les jésuites du Saint-Tilleul, près de Rastenbourg, en Prusse, ne furent pas plus persécutés que ceux du duché de Clèves, ni que les abbés et chanoines du pays d'Halberstadt. Sans doute, en 1708, un conflit éclata avec le pape : celui-ci ayant poussé la ville de Cologne à empêcher le résident prussien Diest de faire célébrer chez lui le culte calviniste, Frédéric maintint le droit de son représentant, et ses troupes d'Italie entrèrent un moment sur le territoire du Saint-Siège. Mais l'affaire s'arrangea, grâce à l'intercession de l'électeur palatin et de son conseiller, Agostino Steffani, évêque de Spiga. On a vu les espérances du P. Vota au sujet d'une conversion possible du roi; bien qu'elles eussent été déçues, Vota continua à entretenir les meilleurs rapports avec la cour de Prusse : il vint, en 1709, célébrer à Potsdam une messe solennelle, en présence des trois rois de Pologne, de Prusse et de Danemark, et on songea ensuite à lui confier l'inspection des couvents et églises du royaume (1). Les exigences du pape ayant fait échouer le projet, il fut repris par Steffani, qui se flatta d'obtenir un vicariat apostolique en Basse-Saxe et fit pour cela en 1711 le voyage de Berlin. Le remuant ecclésiastique fut assez bien reçu par Printzen, Blaspeil et Otto de Plotho : ce dernier, dans un mémoire du 11 octobre 1711, préconisa même l'idée de créer un vicaire général catholique, sujet du roi. Ilgen et son maître s'y opposèrent, et l'optimisme de Steffani, qui ne voulait pas croire le cas « désespéré », se trouva injustifié. Frédéric Ier était résolu à garder dans ses États la suprême autorité, au spirituel comme au temporel; il l'avait prouvé en mainte circonstance, comme lors de l'élection en 1705-1706 d'un nouvel abbé, Célestin, à Werden, sur la frontière ouest du comté de Mark. Cela ne l'empêchait pas de se montrer étonnamment tolérant pour l'époque. La preuve, c'est la situation favorable des

(1) Cf. A. B., *Russland,* R. XI, *conv.* 20, et R. IX, *Polen,* n 27 hh, 3-7.

catholiques à Halberstadt, Magdebourg et Berlin; Steffani évalue à 800, en 1711, le nombre de ses coreligionnaires dans la capitale et les environs.

Remarquable à l'égard du catholicisme, l'attitude de Frédéric ne fut pas moins digne d'éloges dans ses relations avec les deux grandes confessions protestantes. Alors que luthériens et réformés se détestaient et s'invectivaient sans mesure, il chercha à jouer un rôle d'arbitre. Marié à une femme peu religieuse, Sophie Charlotte, puis à une luthérienne bigote, dont le fanatisme le fit personnellement souffrir, il poursuivit jusqu'à sa fin des plans très nobles d'union. Il y fut aidé par deux hommes en particulier, deux esprits d'élite, le grand philosophe Leibniz et le pasteur Daniel Ernest Jablonski. Dequis quelques années, Leibniz, qui vivait à Hanovre, travaillait à l'union des églises protestantes ; il la croyait réalisable avec le temps (1). Dans une lettre à l'archiviste berlinois Cuneau, du 7 octobre 1697, il prévoyait trois étapes : d'abord une entente, purement laïque, contre Rome, ensuite un accord ecclésiastique établissant la tolérance réciproque, enfin l'unité de foi sur les points essentiels, sinon sur tous les points. De concert avec des luthériens modérés du pays de Brunswick, les Molanus et les Fabricius, il se mit en rapport avec le prédicateur réformé Jablonski.

Celui-ci était d'origine bohémienne, descendant du célèbre Comenius. Après un séjour à Oxford, qui lui avait permis de bien connaître la religion anglicane, en même temps que de se lier avec une jeune Anglaise qu'il épousa plus tard, il avait été pasteur à Magdebourg, et à Lissa, en Pologne (entre Posen et Breslau) ; de là, le roi de Prusse l'avait appelé, en 1691, à Kœnigsberg, puis en 1693 à Berlin, comme prédicateur de la cour. Son savoir et ses talents furent vite appréciés en Brandebourg, tandis que sa largeur d'esprit lui permettait de

(1) Poussant même plus loin son ambition, il ne désespérait pas de l'union future de tous les chrétiens. Très curieuse à ce point de vue est une relation du nonce de Vienne, da Via, du 18 décembre 1700, sur ses échanges de vues avec le « baron de Leibnits ».

nouer des liens d'amitié avec le piétiste Spener. Élevé au rang d'*Ancien (senior)* des frères Bohêmes, sorte d'épiscopat qui prétendait remonter par ses ordinations jusqu'aux apôtres, il fut chargé de consacrer les deux évêques, créés exprès pour le couronnement de 1701. Il avait commencé auparavant à prendre une part active aux négociations « iréniques » ; ne fallait-il pas profiter des dispositions conciliantes qui se manifestaient même chez les luthériens saxons, ce qu'on regardait comme un « miracle » ! C'est par Jablonski que Leibniz fut appelé à Berlin, où il vint en 1700, et tous deux se mêlèrent ensemble désormais aux tentatives d'union religieuse. Tous deux jouissaient d'ailleurs d'une grande influence, Leibniz auprès de l'électrice Sophie de Hanovre et de sa fille Sophie Charlotte, Jablonski auprès du roi de Prusse, et ils encouragèrent certainement les échanges de vues qui eurent lieu sur les questions religieuses entre la belle-mère et le gendre.

L'anglicanisme que l'éclectique Sophie, héritière de la couronne britannique, était toute prête à adopter, semblait un excellent terrain d'entente. Jablonski y voyait « ùne voie moyenne entre la superstition papiste et la froideur calviniste ». Frédéric I[er], content qu'on accordât aux réformés le libre exercice de leur culte en Brunswick, se déclarait prêt, en janvier 1703, à introduire dans ses États la liturgie anglicane, « sauf quelques cérémonies catholiques ». Plus tard, il fit traduire en allemand le *Common prayer book*, mais Sophie nous avertit irrévérencieusement qu'il le trouva « trop ennuyant pour s'en servir dans son église ». En dépit du rapprochement étroit entre Hanovre et Berlin qui suivit le mariage du kronprinz et de Sophie Dorothée, et, un moment, remplit Leibniz d'espoir, le vœu du roi de Prusse ne put se réaliser. En vain voyait-il l'idée gagner du terrain et applaudissait-il, en 1707, à une démarche des pasteurs et professeurs de Genève en faveur de l'union. L'heure n'avait pas sonné d'une fusion, même entre protestants. A la cour, d'ailleurs, les discussions théologiques de Frédéric I[er] et de sa troisième femme allaient donner lieu à de pénibles incidents.

Le confesseur de la reine, le pasteur luthérien Porst, et le piétiste Francke, qu'Élisabeth Charlotte traite de « Tartuffe », accusés d'avoir rendu Sophie Louise intraitable, furent éloignés de la cour en 1709.

Malgré l'échec des plans d'union, l'initiative de Frédéric Ier n'en est pas moins méritoire. J'ai dit quelle était l'ardeur de ses convictions. Jusqu'à sa fin il la prouva, en restant zélé réformé, mais sa piété n'était pas absolument étroite, et, s'il ne faisait que tolérer le catholicisme, il considérait les luthériens et les anglicans comme aussi certains de leur salut que les calvinistes. L'Anglais Toland, qui note en 1702 le bel état des églises dans le royaume, même à la campagne, leurs murs enduits de bon ciment et leurs clochers neufs, ajoute que luthériens et calvinistes étaient traités sur le même pied. A côté des trente et une églises réformées que le roi se vantait, en 1710, d'avoir édifiées, il avait également construit nombre d'églises luthériennes; dans certaines provinces, il mettait les mêmes locaux à la disposition des deux confessions, et, en 1712, à Charlottenbourg, il posa solennellement la premiere pierre d'une église d'union *(Unionskirche)*. Cette politique généreuse est un de ses meilleurs titres de gloire.

CHAPITRE III

LES SCIENCES, LES LETTRES ET LES ARTS SOUS FRÉDÉRIC III (Ier) (1) (1688-1713)

La plus grande originalité du règne fut sans contredit, au milieu du bruit des armes qui annonçait au nouveau royaume prussien sa vocation militaire, d'avoir provoqué un essor remarquable des sciences, des lettres et des arts. Frédéric tenait de son éducation des goûts raffinés que son mariage avec Sophie Charlotte n'avait fait que développer. Sa vanité le portait à « singer » en tout Louis XIV; elle lui inspira le désir de créer autour de lui un foyer de lumières, et s'il ne réussit pas à faire vraiment de Berlin l'Athènes de la Sprée *(ein Spree Athen)*, comme le dit en 1706 un pauvre rimeur (Wiecker), il attira néanmoins dans sa résidence ou à Halle,

(1) Sources : A. B., *Registraturbücher*, surtout de la *Kurmark*.

Documents déjà cités, surtout la correspondance du roi, de son fils, de Sophie Charlotte, de l'électrice Sophie, de D. E. Jablonski, de Frisch, les œuvres de Leibniz, Neukirch, Besser, Toland. En outre : Harnack, *Berichte des Sekretärs der brdgischen Societat der Wissenschaften, J. Th. Jablonski an Leibniz* (1700-1715), dans les *Abhandl. der königl. Akad. der Wissenschaften*, Berlin, 1897; Koser et Droysen, *Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Voltaire*, I, Leipzig, 1908.

Mémoires déjà cités de Frédéric II, Pœllnitz, Dohna.

Ouvrages : Parmi les ouvrages déjà cités, Biedermann *(Allemagne au dix-huitième siècle), Hohenzollern-Jahrbuch* (notamment I, articles de Thouret sur la musique à la cour; I et VII, de Geyer sur le *Schloss* de Berlin; III, de Seidel sur *Monbijou;* IV, de Harnack sur la vie intellectuelle, Thouret sur les Muses et les Grâces, Œttingen et Seidel sur les Beaux-Arts; VII, de Krieger sur les livres du roi; VIII, de Seidel sur le vieux château de Potsdam; XI, d'Erhardt sur les calendriers; XIV, vues du *Schloss* de Berlin au dix-septième siècle), Erman et Reclam sur les réfugiés, Koenig, Müller et Küster, Nicolaï et Geiger (sur Berlin), Kawerau *(Culturbilder)*, Harnack (Académie de Berlin), Ebert (Ariosti), et en outre : Scherer, *Geschichte der deutschen Litteratur*, Berlin,

la seconde capitale intellectuelle de ses États, une élite de penseurs, de savants et d'artistes. Le Brandebourg pratiqua pour la première fois, sur son sol déshérité, le culte des Muses et des Grâces. La Prusse prit momentanément la direction du mouvement intellectuel en Allemagne.

L'impulsion vint du gouvernement, et quelques hommes d'État, à l'exemple de leur maître, se montrèrent désireux de jouer le rôle de Mécènes. Danckelman et Fuchs dans la première partie du règne, Printzen dans la seconde, se signalèrent particulièrement à ce point de vue. Wartenberg lui-même, sans être bien actif, prétendit rivaliser avec eux et revendiqua le titre de protecteur de plusieurs fondations. Grâce à cette émulation que stimulaient des idées généreuses ou, à leur défaut, des sentiments de vanité, moins inféconds que d'ordinaire, la période présenta d'un bout à l'autre des traits analogues. Durant ces vingt-cinq ans, il y eut certainement des moments de développement plus intense et plus brillant, notamment aux alentours du couronnement de Kœnigsberg et avant la disparition de Sophie Charlotte, de 1700 à 1705, mais l'œuvre de culture avait commencé dès 1688, et elle dura jusqu'à la mort du roi.

LES SCIENCES

Les sciences ne prirent guère d'essor qu'au milieu du règne. Pour elles, tout est dominé par le grand nom de Leibniz et par la fondation de la Société des Sciences de Berlin.

1885; Brode, *Der Hallesche Universitätskanzler J. P. von Ludevig,* Halle, 1902; Talvi, *Deutschlands Schriftstellerinnen bis vor Hundert Jahren,* dans Raumer, *Hist. Taschenb.,* 4e série, II, 1861; Consentius, *Die Berliner Zeitungen bis zur Regierung Friedrichs des Grossen,* Berlin, 1904; Buchholtz, *Die Vossische Zeitung,* Berlin, 1904; Buchner, *J. K. Dippel* (1673-1734) dans Raumer, *Hist. Taschenb.,* 3e série, IX, 1858; Lübke, *Geschichte der deutschen Kunst,* Stuttgart, 1890; Janitschek, *Geschichte der deutschen Malerei,* Berlin, 1886-1890; Peyre, *Répertoire chronologique de l'histoire des Beaux-Arts,* Paris, 1899; Gurlitt, *Andreas Schlüter,* Berlin, 1891.

Godefroy Guillaume Leibniz n'était pas un des sujets de Frédéric. Né en 1646 à Leipzig, en Saxe, il s'était mûri par de fortes études et par des voyages, non seulement à travers l'Allemagne occidentale, mais encore jusqu'à Paris et Londres. Il avait fini par se fixer en 1676 à Hanovre et s'y était distingué par des travaux de tout genre. Le célèbre philosophe se montra en effet historien érudit, mathématicien émérite et publiciste vigoureux, en même temps qu'ardent patriote allemand, le premier peut-être qui ait vraiment mérité ce nom. A la cour de Jean Frédéric, et surtout de ses successeurs, Ernest Auguste puis Georges Louis, l'un mari, l'autre fils de la spirituelle Sophie, il avait trouvé une sûre et honorable hospitalité, avec un milieu favorable à l'expansion de ses idées religieuses, scientifiques, politiques. De Hanovre à Berlin, il n'y avait pas loin, et bientôt le mariage de Frédéric de Brandebourg avec Sophie Charlotte, sœur de Georges Louis, en atténuant la rivalité des Welfs et des Hohenzollern, rendit les relations plus fréquentes. Leibniz ne tarda pas à être connu à Berlin, où il se recommandait à l'électrice par ses géniales aptitudes aussi bien que par l'amitié de sa mère; le grand homme, de son côté, se sentait attiré vers une princesse aussi savante que jolie. D'ailleurs il s'était lié de bonne heure avec les cercles cultivés de Berlin, correspondant avec Spanheim depuis 1692, et avec Cuneau depuis 1695, avant d'entrer en échange de lettres avec Sophie Charlotte elle-même en 1697.

C'est de Leibniz très probablement que vint la première idée de fonder à Berlin une Académie des Sciences. Longtemps auparavant, il avait imaginé le plan d'une société *(Societas germanica)*, destinée à la fois à encourager le mouvement scientifique et à servir les intérêts allemands : on trouve dans ses œuvres, après des essais antérieurs, une dissertation de 1676, où ce double but est expressément envisagé. La « Société germanique », sauf pour les tendances nationalistes, était conçue sur le modèle des grandes compagnies savantes de France et d'Angleterre. Mais quelle serait

sa résidence ? Après avoir songé à Mayence ou Francfort-sur-le-Mein, à cause de son estime pour l'archevêque-électeur, Jean Philippe de Schœnborn, et de son amitié pour le baron de Boinebourg, Leibniz avait été frappé de la place prise en Allemagne par le Grand Électeur. N'était-ce pas ce prince qui avait fait étudier l'organisation d'une Académie universelle dans ses États ! Son fils, ensuite, apparut comme le protecteur naturel de la culture germanique. Dans une lettre au pasteur Jablonski, écrite sans doute en 1698, le philosophe déplorait le retard de l'Allemagne sur les autres nations et ne voyait guère que l'électeur de Brandebourg qui pût y remédier efficacement. « Sa Sérénité Électorale », ajoutait-il, « fait déjà beaucoup, et toutes les belles sciences et tous les beaux-arts fleurissent à sa cour ; pourtant je ne doute pas qu'il ne s'accomplisse encore bien des progrès, à la gloire de ce grand souverain ». Des réunions chez Ezéchiel de Spanheim formaient le noyau d'une société savante à Berlin. Le terrain était préparé où Leibniz devait faire lever la semence.

Une question d'astronomie provoqua son intervention. D. E. Jablonski le pria, en mars 1698, de soutenir auprès de Sophie Charlotte un projet d'observatoire, discuté depuis un an, et dont la réforme du calendrier allait rendre l'exécution nécessaire : c'est en effet en novembre 1699 que, se conformant à un *Conclusum* du Corps évangélique, le Brandebourg décida d'adopter le calendrier grégorien. Sous le patronage de Leibniz, une commission fut chargée d'étudier à la fois la création d'un observatoire et celle d'une société qui aurait le monopole de la rédaction et de la vente des calendriers. Leibniz prétendait que la nouvelle Académie ne coûtât rien « que des paroles » ; peut-être même s'enrichirait-elle par la vente des calendriers et par d'autres opérations commerciales. Il était loin de compte au point de vue financier. Du moins ses plans et ceux de la commission, élaborés en mars 1700, aboutirent à la patente du 10 mai suivant *(Kalender-patent)*, qui créa la Société des Sciences de Berlin.

Dès le mois d'avril, un astronome, Godefroy Kirch, avait

été appelé de Guben. Leibniz vint aussi à Berlin, où les statuts de la Société furent ratifiés solennellement par Frédéric le jour de sa fête (11 juillet). L'électeur les avait revus lui-même. Il faut noter le fait pour apprécier équitablement son rôle et redresser le jugement de son petit-fils. En réalisant le projet de Leibniz, il n'obéit pas uniquement aux suggestions de la vanité; il avait ses idées sur le caractère de la future Société, et c'est lui qui introduisit dans son programme l'étude de la langue allemande. La charte de fondation établissait quatre *classes* ou sections, une pour la physique, la chimie et la médecine, une pour les mathématiques et l'astronomie, une pour la langue et l'histoire allemandes, une pour les belles-lettres et les langues orientales. C'était une Académie universelle, mais de caractère nettement allemand *(teutsch gesinnt)*, vouée au développement, partant à la glorification des sciences et des lettres germaniques.

Nommé président de la Société des Sciences, Leibniz lui donna le premier élan, et, malgré le peu de temps qu'il passa à Berlin, dans des séjours de 1701, 1702, 1706, 1707, 1708, 1709 et 1711, il resta jusqu'à sa mort son meilleur guide. On a calculé qu'il écrivit en seize ans cinq à six cents lettres relatives à la Société et en reçut autant. Quand le premier volume de *Mélanges (Miscellanea Berolinensia)*, dû à l'Académie, parut en 1710, sur soixante articles douze se trouvèrent être sortis de sa plume. La preuve de cette activité ressort des mémoires et rapports, rédigés par lui de 1700 à 1715, de sa correspondance avec certains sociétaires, comme Frisch, et du journal *(diarium)* tenu de 1700 à 1710 par J. Théodore Jablonski, frère du pasteur, pédagogue estimé, qui fut à la fois secrétaire et trésorier de la Société. C'est Leibniz qui, de concert avec J. Th. Jablonski, recruta les premiers membres : à Berlin, outre les deux Jablonski, l'archiviste Cuneau (ou Chuno), le bibliothécaire La Croze, l'astronome Kirch, le médecin Krug de Nidda, le chimiste Frisch, le chronologiste des Vignoles, le professeur de philosophie Chauvin; au dehors, le théologien Francke et le médecin

Hoffmann à Halle, l'orientaliste Acolethus à Breslau, l'historien Basnage à La Haye, les frères Bernoulli, savants mathématiciens, à Bâle et Groningue, l'économiste Chamberlayne à Londres. C'est Leibniz qui, voyant l'argent manquer, chercha des ressources, soit en obtenant pour la Société le monopole de la fabrication des soieries, soit par une taxe sur l'eau-de-vie. C'est lui qui eut l'idée d'envoyer un savant dans l'Allemagne du Sud étudier les origines de la Maison de Zollern. Malgré ces preuves d'intérêt et de dévouement, il fut assez mal traité : en 1710, sans le prévenir, on revisa les statuts de la Société, qui reçut un nouveau directeur, Marquard de Printzen, et fut logée dans d'autres bâtiments. Il ne fut même pas invité à la fête d'inauguration du 19 janvier 1711. Pareille ingratitude eût pu le dégoûter tout à fait. Il continua néanmoins à s'occuper de la Compagnie de loin en loin, et son portrait où, sous la grande perruque à volutes, erre un sourire bienveillant, mériterait d'être placé en tête de cette étude, comme une image tutélaire, avec celui de Printzen, figure un peu lourde qu'ennoblit la finesse des traits.

Le rôle de l'Académie fut modeste et sa vie précaire durant le règne de Frédéric Ier. Elle compta près de quatre-vingts membres ou correspondants, mais, à part quelques exceptions, bien des médiocrités. Ses œuvres n'eurent rien de remarquable, ni ses calendriers, mélange bizarre de l'almanach, du guide et du livre d'adresses, ni ses premières publications scientifiques. Il ne faut pas être trop exigeant pour une institution, créée dans un milieu encore peu développé, et qui ne pouvait porter des fruits que lentement. L'importance de son apparition est incontestable. S'il y eut des savants en dehors d'elle, comme le théologien hessois Jean Conrad Dippel, qui installé quelque temps en Brandebourg y inventa le *bleu* de Prusse, ou comme le cartographe Suchodoletz, c'est grâce à la Société des Sciences que Berlin devint un centre intellectuel comparable à celui de Halle, dont les principaux représentants lui furent d'ailleurs plus ou moins rattachés : tels Hoffmann et Stahl, physiciens et chimistes autant

que médecins. Avec l'Université de Halle, autre création de Frédéric Ier, elle exerça une influence capitale sur l'essor scientifique du petit royaume prussien.

Dans tous les domaines, l'esprit de recherche et d'expérimentation fit des progrès : des jardins botaniques furent créés à Berlin et à Kœnigsberg; les médecins de Halle obtinrent pour la dissection les cadavres des condamnés; ordre fut donné en 1704 d'exécuter une carte générale de Prusse; Leibniz tenta de prédire le temps d'après des données météorologiques, et se trompa du reste (en janvier 1709). On se flattait encore d'arriver à fabriquer de l'or, et on accueillait favorablement des aventuriers, comme Cajetano, qui prétendaient en avoir trouvé le secret; mais on les surveillait avec soin. Le kronprinz estimait, avec son clair jugement, que le « faiseur d'or » était « un fou ou un fourbe » ; il fut trompé dans une première épreuve, au *Schloss*, malgré ses précautions ; il continua pourtant à « se défier beaucoup » . Il ne fut donc pas surpris quand Cajetano s'enfuit, ne laissant « que de la fumée et du vent » (décembre 1707).

Les sciences sortaient peu à peu du mystère qui longtemps leur avait fait attribuer une puissance magique. La chimie se dégageait de l'alchimie.

LES LETTRES

A ce mouvement scientifique, peu éclatant mais réel, correspondait un mouvement littéraire plutôt médiocre. Le Brandebourg et la Prusse se relevaient à peine des ruines de la guerre de Trente Ans, et ces pays où la misère matérielle avait oblitéré le sens moral, dépravé le goût, tari les sources de l'activité intellectuelle, devaient malaisément produire de fins lettrés et de profonds penseurs. L'électrice-reine, Sophie Charlotte, eut beau encourager les talents; elle dut s'entourer surtout de réfugiés huguenots, qui représentèrent alors l'élé-

ment le plus cultivé ; elle ne parvint, en répandant et en proposant pour modèles les chefs-d'œuvre de la littérature française, qu'à mettre un léger vernis d'élégance et de politesse sur un fond aussi pauvre que grossier. La cour de Lützenbourg fut un centre de controverses philosophiques, religieuses, littéraires, mais ceux qui y brillèrent surtout, à côté de la reine, étaient des étrangers, Leibniz, l'Anglais Toland, le P. Vota. La Société des Sciences de Berlin et l'Université de Halle furent pour les lettres, comme pour les sciences, les deux principaux foyers, mais si elles groupèrent quelques philosophes, historiens et philologues estimables, elles ne comptèrent pas un grand écrivain. On ne saurait en rendre responsable le roi qui s'appliqua de son mieux à soutenir les lettres, pensionnant les auteurs ou leur faisant des cadeaux, et enrichissant la Bibliothèque de Berlin : le 24 décembre 1712, par exemple, il ordonna qu'on y déposât désormais deux exemplaires de tout nouveau livre. Rien n'y fit. Les conditions nécessaires manquaient pour que les formes les plus délicates de la pensée pussent trouver de dignes représentants dans les États prussiens. L'intérêt qu'on leur portait était d'ailleurs minime, comme le prouve le rang officiellement attribué dans les Universités à la faculté de *philosophie* (c'est-à-dire des lettres), au-dessous des trois autres, dites supérieures *(Obere)*.

La poésie, dépourvue d'imagination et de souffle, servait presque uniquement à des panégyriques, où l'enflure de l'expression cachait mal la nullité des idées. Frédéric II a cru pouvoir citer au moins un bon poète, Frédéric Rodolphe Louis de Canitz (1654-1699). « C'est le Pope de l'Allemagne », a-t-il écrit, « le poète le plus élégant, le plus correct et le moins diffus qui fait des vers dans notre langue ». L'éloge est excessif. Ce baron berlinois, qui avait été employé à des négociations diplomatiques, n'a guère laissé qu'une pièce célèbre, indulgemment vantée, sur la mort de sa femme Doris ; le reste, épîtres ou satires, imitées d'Horace et de Boileau, est lourd et indigeste. Je ne crois pas qu'il faille

mettre Canitz bien loin des deux autres principaux poètes, Jean de Besser (1654-1729), et Benjamin Neukirch (1665-1729). Le premier, né en Courlande, fut le maître des cérémonies de Frédéric, et écrivit en prose une *Histoire du couronnement;* il chanta sans se lasser les louanges de l'électeur-roi et de sa famille, dans ses poèmes « héroïques », ses élégies et ses *livrets* d'opéras (surtout *Le Triomphe de la beauté sur les héros*, 1706, et *Les Noces d'Alexandre et de Roxane*, 1708). Malgré la platitude de ses flatteries et l'épaisseur de ses calembours, il trouva parfois le mot juste : tel le vers sur Sophie Charlotte, la première reine de Prusse, « non seulement par rang d'ordre, mais aussi pour la perfection »,

Nicht nur der Ordnung nach, auch in Vollkommenheit.

Neukirch était saxon d'origine et habitait Leipzig, lorsque son ode sur le couronnement de 1701 le fit connaître en Brandebourg; il vint ensuite s'installer à Berlin, où il ne cessa de produire des odes, profanes ou spirituelles, des satires, des pièces de circonstance, des poèmes héroïques et des pastorales; quelques-uns de ses vers ont une naïveté qui n'est pas sans charme; d'autres jettent un jour curieux sur les mœurs du temps. A ces trois poètes, déjà faibles, il est inutile d'ajouter la nombreuse cohorte des rimailleurs de quatrième ordre, Wiecker, Grosser, Christian Reuter; le dernier a du moins écrit un roman, classique dans son genre, *Le voyage de Schelmuffsky*.

S'il y a eu des poètes, tous plus ou moins, il est vrai, poètes de cour, et si quelques-uns ont composé des *libretti* pour des pièces en musique, on ne rencontre pas un seul auteur dramatique, à proprement parler. Le théâtre, en dehors de l'opéra italien, et du répertoire français, cher à Sophie Charlotte, était à peu près inexistant. Les troupes allemandes qui jouèrent à Berlin, après 1701, en général dans une petite salle au-dessus des écuries royales de la Breitenstrasse, représentèrent surtout des adaptations de Shakespeare, de Calderon et des auteurs français.

La philosophie et la théologie, deux disciplines alors étroitement unies, furent mieux cultivées, tant à Berlin qu'à Halle. Leibniz est naturellement le nom le plus glorieux : s'il n'appartient pas à la Prusse où il ne fit jamais que passer, on doit rappeler son intimité avec Sophie Charlotte, qui le poussa à écrire la *Théodicée*. Leibniz fut le principal tenant des discussions de Lützenbourg, auxquelles prirent part, avec Beausobre et Lenfant, le P. Vota, propagandiste discret, et Toland, le libre penseur anglais, dont l'électrice Sophie blâmait ironiquement l'imprudence, en disant : « Quand on parle contre le revenu des ecclésiastiques, cela ne se pardonne ni en ce monde, ni dans l'autre ». En dehors du cercle de la reine, on peut nommer à Berlin le luthérien Spener et le réformé Daniel Ernest Jablonski, à Halle Breithaupt, Francke, Thomasius qui se distingua aussi comme juriste et philologue, Christian Wolff enfin qui cherchait sa voie et, de l'étude des mathématiques évoluait vers celle des problèmes philosophiques. Wolff, tant admiré plus tard du Grand Frédéric (en dépit de quelques épigrammes), commençait à opposer la méthode rationaliste aux principes du mysticisme piétiste ; avec lui, la philosophie sortait de l'ornière théologique.

Les juristes, les historiens et les géographes étaient particulièrement nombreux. Un réfugié, Charles Ancillon, à Berlin, Samuel Stryck, Bœhmer et Christian Thomasius, à Halle, perfectionnèrent la science et l'enseignement du droit. L'histoire, après la mort en 1694 de l'illustre Pufendorf, qui avait été anobli et pensionné, continua à jouir d'une grande faveur. Des réfugiés, Beausobre, Lenfant, Des Vignoles, Larrey, donnèrent l'exemple, les trois premiers dans le domaine de l'histoire ecclésiastique, le quatrième dans une foule de travaux portant sur des temps et des pays très différents ; un cinquième, La Croze, ancien bénédictin devenu bibliothécaire de l'électeur en 1693, s'intéressa à l'étude des peuples orientaux ; c'était « l'homme le plus savant de Berlin », a dit le Grand Frédéric. On peut citer encore Arnold, auteur d'une histoire de l'Église, Antoine Teissier qui traduisit en

français les *Vies* des électeurs de Cernitius, Gaspard Abel dont l'ouvrage sur le Brandebourg et la Prusse, publié en 1710, n'est pas dénué de valeur, Jacques Paul Gundling et Jean Pierre Ludevig, plutôt publicistes qu'historiens, bien qu'ils aient été l'un et l'autre historiographes du royaume. Le dernier, né en Wurtemberg en 1668, mais établi à Halle depuis 1692, y enseigna durant cinquante ans, jusqu'à sa mort (1743), à la fois à la Faculté de droit et à celle de philosophie ; doué d'une activité infatigable comme professeur et comme auteur, il a laissé quantité de livres et de dissertations, dont on a de nos jours surfait l'importance. Ennemi des livres superficiels, il est tombé dans l'excès contraire; son érudition pesante le rend souvent illisible. Plus utile à consulter est un géographe du temps, qui est aussi à demi historien, car la géographie restait l'humble servante de l'histoire : je veux dire P. J. Marperger, auteur d'une *Description géographique, historique et économique de tous les pays, soumis au sceptre prussien et brandebourgeois* (1710). En somme, ces écrivains étaient presque tous de rudes travailleurs, peu habiles à mettre en œuvre leurs compilations. Frédéric II les a bien jugés : à part l'éloge exagéré de Beausobre et de Lenfant, dont les plumes « auraient fait honneur », dit-il, « aux siècles d'Auguste et de Louis XIV », il a estimé justement qu'ils ont écrit « en pédants plutôt qu'en hommes de génie ».

A côté d'eux, les auteurs de lettres et de mémoires abondent, qui nous renseignent par le menu sur les événements, les hommes et les idées de l'époque. « Être en correspondance, c'est être en trafic de pensées », a dit Frédéric II. La correspondance de Leibniz, soit avec de spirituelles princesses, comme Sophie de Hanovre et sa fille, soit avec de savants amis, comme les deux Jablonski et Frisch, celle de Frédéric Ier et de Sophie Charlotte, les mémoires de Christophe de Dohna, de Pœllnitz ou de Natzmer, ne sont pas seulement d'utiles documents; ce sont parfois des œuvres agréables, avec la saveur d'une forme improvisée et l'intérêt d'un témoignage.

Les études de linguistique commençaient à être très cultivées. Si des pasteurs, comme Daniel Ernest Jablonski, se consacraient plus spécialement à la langue hébraïque, certains savants s'occupaient aussi des autres langues orientales, à Berlin et à Halle. L'allemand, en outre, était l'objet d'une attention particulière : tandis que Leibniz et Thomasius proclamaient la nécessité de le perfectionner, comme le meilleur instrument de la culture germanique, Jean Léonard Frisch composait son dictionnaire français-allemand et allemand-français, qui parut en 1712. La philologie prenait ainsi, en quelque sorte, un caractère national.

En même temps, rien n'était négligé pour stimuler la production littéraire et l'éducation du public. J'ai déjà signalé les progrès de la Bibliothèque royale de Berlin ; l'achat de quelques bibliothèques privées, comme celle de Spanheim, contribua à l'enrichir. Toland en parlait avec éloge en 1702, tout en disant qu'elle était loin d'égaler celle de Wolfenbüttel. Des revues furent rédigées à Berlin. D'abord une revue critique, *Le Nouveau journal des Savants,* publié depuis 1696 par un réfugié français, le professeur de philosophie Chauvin. Puis des revues d'un autre genre : telle celle que fit paraître en 1708 le capitaine Œlven. C'était le début des *Magazine,* publications littéraires et morales, imitées des publications anglaises, et qui allaient, durant cinquante ans, jouir d'une grande vogue. Enfin des journaux furent fondés, non plus de simples feuilles d'avis *(Avisen),* comme il en paraissait depuis un siècle, mais de vraies gazettes, comme celles de Hollande ou de Hambourg. L'imprimeur Jean Lorentz et le libraire Jean Michel Rüdiger, aidé par Beger et protégé par Wartenberg, se disputèrent en 1704 le privilège de créer un journal, pour donner les nouvelles de tout l'Empire Romain. Cette feuille porta différents noms, notamment en 1712 celui de *Berlinische ordinaire Zeitung ;* elle devait devenir la célèbre *Gazette de Voss,* qui subsiste encore aujourd'hui. Ce journalisme était encore bien primitif. La censure, que dirigèrent successivement Friedeborn, Fischer et Cuneau, limitait

étroitement le champ de ses investigations, et surtout de ses appréciations.

LES ARTS

L'électeur-roi protégea les beaux-arts dans ses États comme il avait protégé les sciences et les lettres. Peut-être même fit-il davantage de ce côté, poussé non seulement par le désir d'ajouter ainsi à l'éclat de son règne, mais encore par une certaine compétence d'amateur qui lui permettait plus d'initiative. Admirablement secondé par Sophie Charlotte, il appela en Brandebourg une pléiade d'artistes étrangers ; bien plus ! il réussit parfois à susciter dans la pauvre « sablière » des vocations heureuses. Architecture, sculpture, peinture, musique, furent tour à tour l'objet de ses soins. Il avait d'ailleurs préparé les voies, en créant une Académie, et en acquérant des curiosités, des œuvres d'art et des moulages, destinés à la fois à servir de modèles et à affiner le goût.

Danckelmann songea, dit-on, le premier, à instituer une Académie, qui serait une sorte d'Université pour l'enseignement des beaux-arts ; deux peintres, le Hollandais Augustin Terwesten et le Bernois Joseph Werner, contribuèrent avec le sculpteur Schlüter à réaliser le projet. L'Académie s'ouvrit en juillet 1696. Toutefois les statuts, rédigés par Werner, furent modifiés au temps de Wartenberg, et ne devinrent définitifs qu'en 1699 : au-dessous du protecteur, Wartenberg, un directeur nommé pour un an devait surveiller les quatre recteurs, les professeurs et adjoints, en même temps que contrôler les dépenses. L'enseignement comprenait le dessin, la perspective, l'architecture, la géométrie et l'anatomie ; il n'était question ni de bosse, ni de peinture. Le nombre très restreint des leçons (vingt par semaine) était d'ailleurs tout à fait insuffisant. L'Académie servit moins à former des élèves qu'à encourager des amateurs et à attirer des artistes désireux de se perfectionner.

Des individualités éminentes figurèrent dans le personnel : tels les peintres Augustin Terwesten et Michel Probener, le sculpteur Schlüter, parmi les directeurs ; Terwesten et Schlüter encore, Philippe Naudé et Jean Philippe Broebes parmi les professeurs, les deux derniers pour la géométrie, la fortification et l'architecture civile. L'Académie vit son enseignement se développer en 1706 par l'institution de cours publics (*collegia publica*), et son champ d'action s'étendre par une sorte de surveillance des industries d'art; d'où le titre officiel qui fut alors adopté : « Académie des Beaux-Arts et des Sciences mécaniques ». Frédéric en était fier à bon droit. C'était la première académie de ce genre en Allemagne. Logée dans les beaux bâtiments des nouvelles écuries de la Dorotheenstadt, auprès de la Société des Sciences, elle joua pour les arts le même rôle que sa voisine pour les sciences et les lettres.

Les collections artistiques rassemblées par le roi l'y aidèrent. Non seulement Frédéric acheta, comme son père, des curiosités et raretés (*Raritäten*), mais il rechercha de tous côtés des antiquités, des chefs-d'œuvre originaux et des moulages, pour en remplir le musée (*Kunstkammer*), dont Beger nous a laissé une description et un inventaire dans son *Thesaurus Electoralis Brandenburgicus,* recueil incomplet malheureusement et venu trop tôt, car il parut en 1696. Le conseiller des monnaies, Ungelter, avait été chargé, dès 1688, d'inventorier les pièces rares acquises par le Grand Électeur ; il classa plus tard celles que Frédéric fit venir, surtout de Hollande, l'entrepôt des Indes et de l'Extrême-Orient en Europe. A ces « raretés », s'ajoutèrent des « antiquités » trouvées çà et là, notamment à Xanten, dans le duché de Clèves, et chez l'antiquaire Bellori, des moulages d'antiques achetés par Schlüter en Italie, en 1696, des monnaies et médailles provenant soit de l'héritage de l'électeur palatin Charles Louis (1), soit de la collection Spanheim ; les charmantes médailles frappées

(1) Élisabeth Charlotte d'Orléans écrivait en 1712 qu'elle regrettait beaucoup les belles médailles de son père, que « Monsieur » avait laissées au roi de Prusse contre une vieille tapisserie.

par Falz, sur l'ordre du roi, complétèrent heureusement ce trésor d'art. D'ailleurs les châteaux et maisons de plaisance de Berlin, de Potsdam et des environs, regorgeaient d'objets précieux, tableaux, statues, bijoux, bibelots de cristal, émail, or et argent, *ex-libris* en métal ou en ambre (1), dont des gravures du temps, insérées dans de grands recueils, comme le *Theatrum Europæum,* nous donnent une idée, et qui sont encore en partie conservés snr place ou dans les musées. Frédéric avait fait faire un service en or qui, jusqu'en 1806, fut employé dans les fêtes de la cour.

Le Grand Électeur avait attiré dans ses États beaucoup d'artistes. Son fils les retint de son mieux, les confirmant dans leurs titres ou fonctions et les comblant de largesses ; il ne cessa en même temps d'en appeler d'autres, qui contribuèrent à la construction et à la décoration des villes de résidence, des palais et châteaux. On en a compté plus de cent cinquante vivant alors à Berlin.

Les architectes furent particulièrement nombreux. Smids († 1692) et Nering continuèrent leur carrière : le second, nommé en 1691 directeur suprême des bâtiments électoraux, exerça cette charge jusqu'à sa mort en 1695. Avec lui, l'influence hollandaise dominait; elle se maintint avec son successeur, Martin Grünberg, qui jeta les bases de l'hôtel de ville de Cœlln, bâtit l'hôpital Frédéric et plusieurs églises. L'inspiration française fut représentée par Jean de Bodt, un élève de Blondel, qui acheva l'Arsenal, commencé par Nering et Schlüter. Frédéric II admirait surtout parmi les œuvres de Jean de Bodt un portique de Potsdam, « trop peu connu des amateurs », et que Toland a traité de chef-d'œuvre. Après de Bodt, on doit citer Behr, dont le nom est resté à une des grandes rues de la Friedrichsstadt, et le Berlinois Christian Eltester, qui construisit Friedrichsthal et mourut à vingt-neuf ans, en 1700. On peut laisser de côté la foule des ingénieurs, constructeurs de grottes, décorateurs ou « stucateurs »

(1) L'héritage oranien, en 1702, accrut sensiblement le nombre de ces objets.

(les Cayard, les Nuglitsch, les Dœbeler, les Damnitz, les Baratta, les Simonetti), qui élevèrent à Berlin et aux alentours force constructions de tout genre. Mais il faut faire une place à part à deux architectes, qui de 1699 à 1713 eurent la haute main sur les bâtiments royaux, Schlüter et Eosander.

André Schlüter, né à Hambourg en 1664, d'une famille originaire des Pays-Bas, s'était formé à Danzig et à Varsovie, au temps de Sobieski, dans un milieu très favorable à l'éclosion de ses talents. Appelé à Berlin en 1694, pour enseigner la sculpture à la future Académie, il compléta son éducation artistique en Italie, durant une mission de quelques mois. Quand il revint, il fut chargé de continuer la construction de l'Arsenal, et, à partir de 1699, de pousser les travaux du *Schloss,* qu'il dirigea jusqu'en 1706 ; j'ai déjà dit quelle fut là son œuvre et comment s'écroula la tour dite « des monnaies », qui devait abriter un carillon rapporté de Hollande. En dépit de cet accident que Frédéric rappelait encore avec colère deux ans après, en pestant contre le « coquin » *(Schelm)* qui avait si mal bâti la tour, Schlüter a mérité, comme architecte, une partie de la réputation que lui ont value ses sculptures ; il a contribué à donner, tant à l'Arsenal qu'au *Schloss,* cette majestueuse harmonie des lignes qui est leur principale beauté (1).

La disgrâce de Schlüter mit à sa place son rival, Eosander, surnommé de Gœthe, un sujet suédois, né à Riga, qui avait déjà travaillé pour le roi au château de Charlottenbourg (2). Moins génial que Schlüter, Eosander lui était supérieur comme technicien ; c'est lui qui éleva l'aile nord-ouest du *Schloss,* dont les plans et dessins ont été reproduits par Broebes dans son utile publication : *Prospect der Palläste und Lust-Schlösser S. K. M. in Preussen* (Augsbourg, 1733). L'œuvre est plus chargée et plus lourde que celle de Schlüter ; elle n'en a pas moins sa valeur.

(1) Après sa disgrâce, Schlüter resta encore quelques années à Berlin, puis il se rendit à Saint-Pétersbourg, où il mourut en 1714.

(2) Ancien soldat, Eosander reprit plus tard du service dans l'armée suédoise.

L'Arsenal et le *Schloss* de Berlin furent les deux plus importantes constructions de Frédéric Ier. Il ne faut pourtant pas passer sous silence les innombrables châteaux restaurés, refaits ou créés de toutes pièces, ni les églises dont sa piété, aussi grande que sa vanité, peupla les États prussiens. Mais il n'y eut là trop souvent que des manifestations d'un style prétentieux, visant à de grandioses proportions, avec un excès de pilastres au dehors, de figures et ornements en stuc au dedans, sans véritable élégance, le style *baroque,* dont Léonard Sturm, professeur de mathématiques à Francfort-sur-l'Oder, exposait la théorie.

Les exigences du style baroque entraînèrent le développement de la sculpture. Dans ce domaine il n'y a vraiment qu'un grand artiste à citer. Le Hollandais Eggers, le Bavarois Permoser, le Français Hulot, l'Anglais King, sont à peine dignes d'être mentionnés à côté d'André Schlüter. J'ai dit ses talents d'architecte, mais c'est surtout comme sculpteur qu'il s'est acquis l'immortalité; et peut-être, toutes proportions gardées, n'est-il pas excessif de l'appeler le Michel-Ange de l'Allemagne!

Une de ses premières œuvres à Berlin fut la statue de Frédéric (1697), d'abord mise à l'Arsenal, et plusieurs fois déplacée, avant d'être érigée à Kœnigsberg, où on peut la voir encore. C'est un véritable document historique, un de ceux qui permettent le mieux de se représenter l'électeur-roi. Toland jugeait la ressemblance frappante. Frédéric est debout, tête nue, appuyé sur sa canne, le regard doux, non sans hauteur, l'apparence grêle, non sans élégance. La statue toutefois est inférieure à celle du Grand Électeur. Dans cette dernière, la tête massive aux traits énergiques et le corps robuste ont été reproduits d'une manière saisissante : à cheval, entre des captifs qui implorent sa pitié, le prince domine le groupe d'un regard altier; malgré le costume romain et les attributs de convention, l'ensemble est vivant, naturel, marqué au coin d'un réalisme puissant. C'est le chef-d'œuvre de Schlüter. Coulé dans le bronze en 1700,

le monument que Frédéric élevait à la mémoire paternelle fut placé sur le « long pont » au sud-est du *Schloss*, et solennellement inauguré le 11 juillet 1703, jour anniversaire du roi. Le fondeur Jean Jacobi, de Hombourg, qui avait dans ses ateliers exécuté le bronze des deux statues, fut admiré par les contemporains presque autant que le sculpteur.

Schlüter se distingua encore par des travaux, soit dans diverses églises de Berlin, qu'il orna de chaires ou de tombeaux, soit dans de grands bâtiments comme le château de Charlottenbourg, le *Schloss* et l'Arsenal. La décoration de certaines façades et de certaines salles intérieures est due à son ciseau, et il a sculpté à l'Arsenal les têtes de guerriers mourants, dont le visage convulsé émeut le visiteur par une impression d'angoisse et de douleur.

Frédéric ne négligea aucun des arts propres à immortaliser ses traits ou à rappeler ses actes à la postérité. Son image fut modelée dans la cire par G. Kolm, burinée sur le cuivre par Schott, Blesendorf, Schenck ou Wolfgang, gravée et frappée sur quantité de médailles par Raymond Falz et ses élèves. Falz, né à Stockholm en 1658, s'était établi de bonne heure en Allemagne, et avait voyagé en France, Angleterre et Hollande; appelé à Berlin, en 1688, avec le titre de « médailleur de la cour », et logé au *Schloss*, où fut installé pour lui un atelier de frappe, il y travailla jusqu'à sa mort en 1703. Il a laissé de ravissantes médailles, notamment celle qui représente à l'avers Frédéric, sur le revers Berlin en 1700. Falz et ses disciples, Marle et Wermuth, ont par les médailles, comme Wolfgang par les gravures, merveilleusement illustré le règne.

La peinture rendait des services analogues. Le Grand Électeur l'avait spécialement encouragée ; il légua à son fils une foule de peintres de cour *(Hofmaler)*, les Bega, les Fromantiou, les Vaillant, les Ramondon, les frères Huaut, tous étrangers, attirés de Hollande, Flandre, France et Suisse. Frédéric leur prodigua ses faveurs et la plupart restèrent à

Berlin jusqu'à leur mort (1) ; avec les Terwesten et les Werner, ce furent les peintres de la première partie du règne. D'autres étrangers continuèrent ensuite à venir chercher fortune en Brandebourg. Tels Pierre de Coxie, Cornelis Bega, van Roye et Michel Maddersteg, originaires des Pays-Bas, dont l'habileté s'exerça sur des sujets historiques, des natures mortes ou des paysages ; Maddersteg notamment se distingua par ses marines (2). Tels les Polonais Lubieniecki de Cracovie et Michel Probener de Graudenz; tel le Français Antoine Pesne, qui s'était formé à Venise et qui, appelé à Berlin en 1711, y devint le portraitiste attitré de la famille royale. Bien que Pesne ait surtout travaillé pour Frédéric Guillaume Ier et Frédéric II, il a fixé sur la toile avec une rare perfection les traits de Frédéric Ier vieillissant.

A côté des étrangers, plusieurs peintres allemands fréquentèrent alors Berlin, Denner de Hambourg, P. C. Leygebe de Nuremberg : ce dernier exécuta le curieux tableau de la tabagie, où la reine Sophie Louise, la tête surmontée d'une haute coiffe blanche, allume la pipe de son époux. Parmi les sujets du roi, S. T. Gericke de Berlin s'illustra par ses peintures d'histoire, Weidemann de Spandau et Wenzel de Berlin par leurs portraits. Weidemann a reproduit à satiété la gracieuse image de Sophie Charlotte et la silhouette falote de Frédéric : à son pinceau est due la toile où, l'air infatué, sa personne menue émergeant des amples plis du manteau d'hermine, le souverain parade sur son trône, dans le splendide décor du couronnement ; une réplique du Louis XIV de Rigaud, mais combien moins majestueuse !

Si les arts plastiques contribuaient à l'éclat de la nouvelle royauté, la musique pouvait, elle aussi, rehausser la pompe de la vie de cour. C'est à ce point de vue seulement, semble-t-il, que le roi la considérait. Il se préoccupa avant tout d'en-

(1) Les frères Huaut furent cependant congédiés en 1700, et s'en retournèrent en Suisse.

(2) Il s'entendait aussi à construire des bateaux et livra au roi plus d'un yacht.

tretenir des trompettes et timbaliers, pour régler le rythme de son existence officielle et en annoncer tous les événements, depuis les repas quotidiens jusqu'à la danse aux flambeaux (*Fackeltanz*) des mariages princiers. Un joueur de fifre émérite jouait deux fois par jour des psaumes du haut de la tour du *Schloss*. S'il eut un orchestre pour ses concerts et ses opéras, il préférait les sonneries retentissantes et les fanfares de chasse. Sophie Charlotte seule aima vraiment la musique. Elle en faisait un jour à l'abbé Steffani ce rare éloge : « C'est une amie fidèle qui ne vous abandonnera pas, qui ne vous trompera pas, qui n'est pas traîtresse et qui vous n'a *(sic)* jamais été cruelle, car vous en avez tiré tous les charmes et les ravissements des cieux, au lieu que les amis sont tièdes ou fourbes, et les maîtresses ingrates. »

Elle eut à Lützenbourg ses musiciens particuliers, des Italiens surtout, comme Buononcini, Chiaravelli, Corelli et Attilio Ariosti. Ce dernier, qu'une erreur de vocation avait enrôlé sous le froc des servites à Bologne, vint à Berlin en 1697 et y resta jusqu'en 1703, en dépit des rappels du Saint-Siège; Sophie Charlotte tenait à le garder et le choyait tellement que des bruits calomnieux coururent au sujet de cette intimité. Il finit bon gré mal gré par retourner dans son couvent. J'ai déjà parlé des opéras représentés à la cour; il s'y donnait aussi des séances de musique de chambre. La plupart des compositeurs étaient étrangers : il n'y eut parmi eux à vrai dire, qu'un Allemand de quelque talent. Charles Frédéric Rieck († 1705), dont on n'a rien conservé. Peut-être Hændel, né à Halle en 1684, était-il venu à Berlin très jeune, mais il n'avait fait qu'y passer (vers 1700), avant de se rendre à Londres. On connait fort mal la musique du temps. La collection de Sophie Charlotte a été perdue, et on ne peut même pas juger l'œuvre de la reine, qui composait à ses heures ; on sait qu'elle trouvait la tâche difficile : ne disait-elle pas, en apprenant le contre-point, qu'il lui semblait vouloir « prendre la lune avec les dents » ! Il est probable qu'il ne sortit de tout cela aucun chef-d'œuvre ; rien d'original, pour le moins. Fré-

déric II, ayant retrouvé plus tard « l'opéra » de Sophie Charlotte (sans doute *I trionfi di Parnasso,* qu'on avait représenté en juillet 1702), écrivait à sa sœur Wilhelmine qu'il se ressentait un peu « des contes de grand'mère », et qu'il y avait beaucoup d'airs « dans le goût de la musique française », beaucoup de réminiscences sans doute. L'influence française ou italienne dominait.

En résumant ce qui précède, on constate que la remarque s'applique, non seulement à la musique, mais aussi à tous les arts. La chose était bien naturelle. Comment les États du roi de Prusse, à peine sortis des misères de l'anarchie allemande et de la guerre de Trente Ans, auraient-ils pu devenir tout d'un coup des foyers de production artistique! Il était beau qu'ils fussent un abri pour les Muses, une retraite pour leurs fervents, venus des autres pays. Longtemps encore ils devaient se borner à l'imitation et demeurer à l'école de l'étranger.

CHAPITRE IV

LA FIN DU RÈGNE (1711-1713) (1)

Ni la gloire militaire acquise par les troupes prussiennes dans la grande mêlée européenne, ni l'éclat de la cour, ni le brillant essor des sciences, des lettres et des arts, ne pouvaient faire oublier l'effroyable rançon de sang, de peine et d'argent dont tout cela était payé. Les jeunes recrues étaient sacrifiées par milliers aux ambitions et aux intérêts de l'Empereur et des puissances maritimes ; la charge des impôts était écrasante et réduisait le peuple à la besace ; d'épouvantables maux, la peste et la famine, dévastaient certaines provinces comme la Prusse ; et à la ruine matérielle de la masse faisait pendant la fortune scandaleuse de quelques parvenus ! Une clameur, sourde d'abord, puis grandissante, montait jusqu'au trône. Les sujets, n'osant s'en prendre au souverain, accusaient la rapacité des trois comtes, qu'on appelait de la lettre initiale de leur nom les trois W (*Weh* signifiant *fléau* en allemand), et qui, depuis près de dix ans, formaient à la tête des affaires un sinistre triumvirat, Wartenberg, Wittgenstein, Wartensleben. Le roi, persuadé qu'on le volait et fatigué de

(1) SOURCES : A. B., *Registraturbücher* et diverses liasses.

Documents, lettres, écrits et mémoires cités en tête des chapitres précédents. En outre : KOSER, *Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Grumbkow und Maupertuis,* Leipzig, 1898 (lettre du 10 novembre 1737 sur la mort de Frédéric Ier) ; KOSER et DROYSEN, *Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Voltaire,* Leipzig, 1908, I (lettre du 27 juillet 1739 sur la mort de Frédéric Ier).

OUVRAGES : Voir bibliographie en tête des chapitres précédents, surtout des chapitres II du livre Ier et II du livre III. Dans *Hohenzollern-Jahrbuch :* I, KRAUSKE sur les débuts du règne de Frédéric Guillaume Ier ; II, KRAUSKE sur Léopold d'Anhalt ; IV, HINTZE sur l'État et la société sous le premier roi, et GRANIER sur la disgrâce de Wartenberg ; VIII, BERNER sur la *Dame Blanche* de Berlin.

certaines intimités, désireux aussi de donner satisfaction au sentiment populaire, poussé d'ailleurs par son fils et tout un parti, se décida à sévir.

Le comte de Wittgenstein, grand maréchal de la cour et directeur de l'administration des domaines, était particulièrement détesté. Ce fut la première victime. Il y avait longtemps que son crédit était ébranlé. En effet, lors d'un grand incendie qui détruisit en 1708 la petite ville de Crossen, le roi avait ordonné de dédommager les habitants en leur versant 70 000 thalers; les fonds devaient être fournis par la caisse des incendies *(Feuerkasse)* que Wittgenstein avait créée et qu'il alimentait de sommes extorquées plus ou moins aux propriétaires. Mais le comte avait employé aux dépenses de la cour les revenus de la caisse, et celle-ci s'était trouvée vide. Le scandale avait été tel que le kronprinz était intervenu : une enquête avait été ordonnée. L'affaire ne tarda pas à prendre des proportions considérables; et, passant du particulier au général, les commissaires étendirent leur examen à toute l'administration du grand maréchal. En vain celui-ci prétendit-il avoir augmenté d'un demi-million par an les revenus de la couronne. Ses gaspillages et son désordre furent largement démontrés. « Si cela avait continué », écrivait le roi peu de temps après, « j'aurais à peine eu du pain pour ma table. » Le 29 décembre 1710, le comte fut arrêté et conduit à Spandau, ses biens placés sous séquestre. Le châtiment ne fut pourtant pas terrible : après avoir inutilement essayé d'apitoyer le roi, Wittgenstein négocia une sorte de contrat. On avait peu de prise sur lui : il avait pu prouver qu'il avait soumis ses dépenses au grand chambellan et était couvert par sa signature. Il s'engagea à ne jamais rentrer dans le royaume sans permission et à ne pas en appeler à la Chambre impériale, comme l'y autorisait sa qualité de comte d'Empire; moyennant une amende qu'il réussit à faire réduire de 100 à 70 000 thalers, il fut remis en liberté au bout de six mois et, jusqu'à sa mort en 1735, put jouir de la fortune qu'il avait prudemment mise à l'abri à l'étranger.

L'arrestation de l'un des W entraîna la disgrâce des deux autres. Si Wartensleben conserva ses charges, il n'eut plus d'autorité réelle, et le grand chambellan Wartenberg fut renvoyé au commencement de janvier 1711. Le roi lui gardait un fond d'affection et ne se sépara de lui qu'à regret; il le dit un jour à Christophe de Dohna. Il ne voulut pas le faire « examiner », et lui accorda même une entrevue où il ne cacha pas son attendrissement. Malgré tout, comme il l'écrivait à Sophie de Hanovre, il reprochait à Wartenberg d'avoir contresigné sans les lire les pièces préparées par Wittgenstein : il ne pouvait pardonner cette complicité. Et puis, le bonhomme se laissait trop diriger par sa femme; n'était-ce pas le monde renversé! Il y eut certainement dans cette révolution de palais une sorte de révolte contre l'ascendant de la comtesse de Wartenberg: peut-être le mari serait-il rentré en grâce, s'il avait consenti à éloigner son encombrante compagne. Tous deux se retirèrent d'abord dans leurs domaines de Woltersdorf (1), d'où on les fit partir ensuite pour Francfort-sur-le-Mein; leur confort était du reste assuré : le comte, auquel était servie une pension de 24 000 thalers (plus de 80 000 livres), avait « fort bien tiré son épingle du jeu », avec 150 000 écus de rente, au dire de Sophie de Hanovre.

Le temps ni la distance ne purent le faire oublier à la cour de Prusse; et Frédéric fut touché par l'envoi, en mars 1711, d'un cœur en ambre, gage d'éternelle reconnaissance, dont il avait gratifié son favori en novembre 1700, lors de l'annonce du consentement de l'Empereur au couronnement royal. Avant de mourir, le 4 juillet 1712, l'exilé adressa ses adieux à son ancien maître. J'ai déjà dit que le roi en avait été ému et avait permis le retour du corps à Berlin : Wartenberg fut enseveli dans l'église paroissiale de la Klosterstrasse. La comtesse vécut encore longtemps, voyageant en France ou dans les Pays-Bas, et menant une existence dissolue; jusqu'à sa mort à La Haye, en 1734, cette vulgaire parvenue laissa tout

(1) Pœllnitz dit Wolfersdorf.

le monde étonné du grand crédit dont elle avait joui autrefois.

Le gouvernement des « polissons » *(Spitzbuben)*, comme disait Léopold d'Anhalt (1), était fini. Averti par les dernières expériences, le roi déclarait ne plus vouloir de premier ministre : « C'est un meuble inutile *(unnützes Möbel)* qui cause sans cesse des désordres, parce qu'ils agissent presque en corégnants ». Mais Frédéric était-il capable de régner par lui-même? Tout son passé prouvait que non. A défaut d'un grand officier ou d'un ministre dirigeant, il en eut plusieurs; la faveur divisée comportait moins d'inconvénients; ce fut le seul bienfait du changement. Tandis qu'Ilgen continuait, presque seul désormais, à conduire la politique extérieure, que Printzen voyait croître son influence dans le domaine religieux et intellectuel (2), que les Dohna et Dœnhof se « renfonçaient » avec entrain dans la vie de cour, le principal pouvoir échut à deux gentilshommes poméraniens, deux cousins, qui jusque-là n'avaient exercé que des fonctions modestes, Paul Antoine et Bogislas Ernest de Kameke.

Le premier, peu doué et relativement insignifiant, s'était insinué depuis quelques années dans les bonnes grâces du roi, dont il était chambellan, et qui l'avait nommé en 1706 grand-maître de la garde-robe; il cherchait surtout à faire fortune et y réussit, en épousant successivement deux riches héritières, Mlles de Schlieben et de Brünnow. Son cousin, Bogislas Ernest, qu'il introduisit et patronna à la cour, avait plus de capacité et plus d'ambition. Né en 1674, il s'était appliqué de bonne heure aux questions économiques, et avait reçu en 1709 les fonctions financières, remplies auparavant par Hamrath. Son opposition au système des baux héréditaires dans les domaines l'avait mis en vedette; quand le système tomba, il fut appelé à réorganiser cette administration. Il avait d'ailleurs gagné l'amitié de Frédéric Ier, en se

(1) Au moins en parlant de Wittgenstein et de Wartensleben, car il était lié avec Wartenberg et le ménageait.

(2) Printzen devint en 1712 grand maréchal de la cour.

faisant battre par lui aux échecs, et en l'amusant par sa verve de conteur. Nommé grand maréchal, conseiller secret réel et président des finances dans toutes les provinces royales (janvier 1711), il devint le véritable successeur du comte de Wartenberg. Son pouvoir parut plus justifié. Il ne faut pourtant pas oublier qu'il était parvenu et se maintint par un manège de favori, nécessaire à tout ministre auprès d'un roi faible et vaniteux.

Un élément nouveau donna aux deux dernières années du règne leur caractère particulier. Le kronprinz Frédéric Guillaume, âgé de vingt-deux ans, commençait à prendre conscience de la situation, et se préoccupait de la changer. Il ne s'intéressait pas seulement à son régiment de grenadiers, à sa terre de Wusterhausen, et à la gestion de ses petits revenus personnels; déjà il étendait plus loin ses regards, et prétendait avoir part aux affaires publiques. Dès 1704, il revendiquait un rôle, et Élisabeth Charlotte d'Orléans, bien renseignée sur son compte, disait que, suivant le proverbe français, on ne pouvait lui vendre « martre pour renard ». Les campagnes dans les Pays-Bas l'avaient absorbé jusque-là, et à peine si au dedans il s'était fait remarquer, lors de l'affaire Cajetano, par sa défiance avisée contre le « faiseur d'or ». En 1711, il acquit plus d'autorité, remplaça son père durant un voyage de celui-ci en Hollande, ébaucha quelques réformes avec ses confidents, Anhalt et Grumbkow. Il représenta bientôt un parti puissant. En juin, il obtint la libération du conseiller Hamrath, emprisonné à Peitz depuis quatre ans. L'année suivante, son activité fut si grande que le roi, qui se félicitait quelques mois plus tôt d'avoir un fils capable de le suppléer, conçut contre lui d'injustes soupçons.

Ce fut un moment de crise (1712). La cour se trouva divisée entre deux factions composées, l'une des deux Kameke et de Blaspeil, que l'envoyé saxon à Berlin appelait « les blondines », l'autre du kronprinz et de ses amis, « les brunettes ». Le jeune Frédéric Guillaume, moins porté à la plaisanterie, baptisait lui-même ses adversaires du nom de « tories », les

regardant comme des conservateurs à outrance. Accusé presque de haute trahison, au milieu de 1712, si suspect qu'Ilgen et Printzen n'osaient le défendre, l'héritier du trône se désolait des méchantes intrigues qui le desservaient auprès de son père, et livraient le pouvoir à des « coquins » ou à des « bêtes ». Quand il parlait des comptes de Kraut, tantôt débiteur, tantôt créancier de l'État, il disait que « c'était à mourir de rire », mais l'expression rendait mal l'amertume de ses pensées. Quelques semaines après, cependant, le danger n'existait plus. Grumbkow se raccommodait avec Blaspeil, qui se laissait peu à peu supplanter au commissariat de guerre ; surtout, le kronprinz se réconciliait avec son père, par les soins de Christophe de Dohna. La crise était passée. L'œuvre des réformes commencées depuis 1711 put être continuée.

L'intervention du kronprinz amena quelques modifications heureuses, notamment des progrès vers l'unité et la centralisation.

Si le Conseil d'État secret resta le rouage suprême, groupant tous les chefs de services, certains organes d'allure moins majestueuse, mais d'action plus directe et plus efficace, la *Hofkammer* pour les finances, le commissariat de guerre pour l'armée, virent se préciser leurs attributions et s'accroître leur influence. De la *Hofkammer* devaient relever toutes les chambres de finances *(Amtskammern)* dans les divers territoires ; or, beaucoup de celles-ci ne s'étaient pas encore dégagées de leur subordination à l'égard des *Régences* provinciales. Dans la Nouvelle Marche, par exemple, le chancelier cumulait la direction de la Régence et celle de la Kammer ; dans les pays de Clèves-Mark, et ailleurs souvent, le président de la Kammer était membre de la Régence. En 1711-1712, un mouvement se dessina contre cet état de choses, particulièrement en Prusse. Là opérait une commission, créée en 1711, et dont les principaux membres étaient Alexandre de Dohna, B. F. de Dœnhof, et le lieutenant-colonel Louis d'Ostau : la chambre des finances fut complètement réorganisée sous la présidence du comte de Schlieben,

auquel d'Ostau fut associé comme vice-président. Le 7 avril 1712, un règlement sépara les pouvoirs de la Régence de ceux de la Chambre, la première gardant les affaires de justice, la seconde recevant les affaires économiques, tout en étant soumise dans certains cas au contrôle de la Régence. Ce règlement fut confirmé et complété par le roi, le 16 août 1712 : dorénavant la Chambre des finances de Prusse eut son président propre, en dehors du grand burgrave, et se tint étroitement en rapport avec la Chambre aulique centrale.

Une réforme analogue s'accomplit pour les commissariats de guerre. Le commissariat central fut transformé, après l'adjonction du jeune Grumbkow, avec le titre de directeur, à l'insignifiant commissaire général, Blaspeil (février-mars 1712) ; le bureau devint un collège, avec Blaspeil et Grumbkow à sa tête, et quelques assesseurs (Kraut, Katsch, Schardius) ; il devait siéger deux fois par semaine, et de lui dépendaient les commissariats provinciaux qui allaient également revêtir peu à peu la forme collégiale.

Au-dessous de ces organes, l'autorité des agents royaux dans les provinces fut plus nettement établie. On en trouve la preuve dans une instruction du 6 mai 1712, réglant les attributions des commissaires des taxes dans les pays du centre : ils devaient résider au milieu de leur district et en visiter au moins deux fois par an les villes ; leur compétence était accrue en matière de finances, police et milice. En même temps, la revision des constitutions municipales était amorcée : elle avait lieu à Minden en juin 1711.

D'autres mesures eurent pour objet de mieux rattacher à l'État prussien des territoires récemment occupés ou acquis. La Haute Gueldre, occupée depuis 1703, était soumise, pour la juridiction d'appel, au tribunal de Ruremonde ; les États Généraux ayant refusé de laisser contrôler la composition du tribunal, Frédéric I[er] supprima cette dépendance judiciaire (8 février 1713). Dans le comté de Mœrs, ordre fut donné vers la même époque de traduire en allemand les constitutions locales, jusque-là rédigées en hollandais.

De cet ensemble de dispositions résulta un renforcement des éléments centralisateurs. Il subsistait bien des défauts : tels les conflits perpétuels de certains organes de gouvernement. Du moins l'œuvre de réforme était ébauchée. Le kronprinz avait indiqué de quelles tendances s'inspirerait un jour son administration.

Le fonctionnement de la justice et de la police ne changea guère dans ce court laps de temps. Voici les faits les plus importants à ce point de vue : une tentative pour fondre le tribunal d'appel de Ravensberg avec la haute cour d'appel de Berlin, tentative qui n'aboutit pas encore, malgré deux ordres des 21 novembre 1712 et 6 février 1713 ; une enquête sur la situation du tribunal de la Marche *(Kammergericht)*, que présidait le conseiller secret de Sturm (1) ; l'organisation par une ordonnance du 15 octobre 1712 du tribunal de la nouvelle ville de Charlottenbourg; des mesures prises pour l'éclairage des villes de résidence et de Kœnigsberg; la suppression, en janvier 1711, de la caisse des incendies, contre laquelle beaucoup de plaintes s'étaient élevées, et, en revanche, l'ordre de prendre plus de précautions contre le feu. D'autre part, l'activité de Kameke, comme maître des postes, fut signalée par plusieurs édits et règlements, fixant les tarifs pour les lettres et les voyageurs, ainsi que les devoirs des employés et postillons.

Le kronprinz s'intéressait spécialement aux choses militaires. Depuis 1705, il correspondait à ce sujet avec le prince d'Anhalt, émettant d'ailleurs ses idées avec modestie, « comme un ignorant qui s'y connait mal ». Les soldats lui semblaient supérieurs au commun des mortels, et, dans son admiration naïve pour les beaux et grands hommes, il mesurait parfois ses sympathies à la taille des gens : on dit que le futur ministre Creutz, qui avait commencé par être *auditeur* (juge militaire) dans son régiment, dut sa fortune à sa haute stature. On conçoit que de nombreuses ordonnances militaires

(1) Rapport de la commission d'enquête, le 11 janvier 1713.

aient été dès lors promulguées. Tels les édits de 1711 et 1712 contre les déserteurs, auxquels on devait dans certains cas couper une oreille. Tels les *Puncta* du 14 octobre 1711 sur le recrutement de l'infanterie : chaque province devait fournir des gens propres au service, entre vingt et quarante-cinq ans, mais ils n'étaient pas nécessairement originaires du pays. Tel l'édit du 7 décembre 1711, interdisant aux villes de prendre des recrues chez les nobles, fonctionnaires et paysans, ou à un village d'en enlever à un autre ; ces défenses faisaient ressortir les vices du système de recrutement en vigueur. Tels encore les règlements consacrés à la réorganisation de la « milice » en Prusse, pour mettre la province à l'abri d'une invasion russe, polonaise ou suédoise. Le jeune Frédéric Guillaume s'inquiéta fort de la *reduction* des troupes, opérée à partir de janvier 1711, et abaissant de 125 à 120 hommes l'effectif des compagnies ; il craignit aussi un moment (en 1712) de voir nommer feld-maréchal général, le comte de Lottum, qu'il regardait comme « une bête ». La nomination de son ami, le prince d'Anhalt (2 novembre 1712), le rassura. Malgré la réduction de 1711-1712, l'armée prussienne resta une force imposante : elle comptait en février 1713 un peu plus de 40 000 hommes (1).

L'entretien de l'armée était une énorme dépense. En revanche, le prince héritier, très préoccupé des questions d'argent, fit adopter dans le domaine économique des mesures réparatrices. Les premières bases furent ainsi jetées des réformes qui devaient signaler le règne suivant.

J'ai dit plus haut le désordre des finances en janvier 1711, et le déficit menaçant. La disgrâce de Luben, les travaux d'une commission chargée en février 1711 de réorganiser l'administration des domaines en Prusse, le retour au système des fermages à temps, la suppression de quelques impôts odieux comme celui du sel (mars 1711), amenèrent assez vite une amélioration. Sans doute tous les abus ne dis-

(1) Frédéric II dit à tort 30 000.

parurent pas : les dépenses de la Maison royale continuèrent à être exorbitantes (plus de 421 000 thalers, soit environ 1 500 000 livres, en 1711-1712); la cassette paya, l'année d'après, plus de 171 000 thalers en bijoux, objets d'or et d'argent, ou portraits; il fallut augmenter un peu partout les tarifs de l'*accise*, et reviser en 1712 l'ancien rôle douanier; il fallut même prendre 100 000 thalers dans la caisse de guerre pour subvenir à la détresse de la province de Prusse. Le renvoi du haut commissaire Kraut ne put remédier à des maux, dont il n'était guère responsable. Du moins, grâce à l'accroissement du produit des domaines et des impôts, le déficit fut enrayé. Sophie de Hanovre exagérait quand elle prétendait qu'à Berlin on était endetté « par dessus les oreilles », et le roi avait raison de soutenir en septembre 1712 que ses finances n'étaient pas aussi malades qu'on le croyait, qu'il se trouvait même avoir des avances *(im Vorschoss)*. Jamais les emprunts n'avaient été très considérables (pas plus de 2 millions de thalers, soit 7 millions 1/2 de livres, pendant tout le règne), et les subsides étrangers devaient couvrir la dette, qui resta essentiellement une dette *flottante*. La situation financière n'avait donc rien de trop inquiétant à la mort du roi.

L'agriculture, l'industrie et le commerce étaient plus compromis. La grande enquête faite en 1710-1711 avait constaté des ruines affreuses et un déclin général de l'activité économique; il y avait de ce côté une œuvre de longue haleine à accomplir; elle ne pouvait être qu'ébauchée en deux ans. La Prusse proprement dite venait d'être ravagée par la peste, le typhus et la famine; la population y était décimée, l'agriculture désolée. La commission des domaines de 1711 se mit avec zèle à repeupler les *Aemter*, à remanier le cadastre et l'assiette de l'impôt foncier; le « rétablissement » de la Prusse était commencé. Dans les autres provinces, on chercha également à venir en aide aux cultivateurs : d'une façon générale, les domaines furent désormais affermés par vastes étendues, avec des baux de six ans; on traitait avec de gros fermiers qui

recouraient ensuite pour l'exploitation à des sous-fermiers. Quant à l'industrie et au commerce, ils ne furent l'objet d'aucune réforme essentielle; ils continuèrent à décliner plutôt, sous le régime de la protection. On vit péricliter la fabrication des draps dans la Marche et celle des toiles à Minden, tandis que le commerce sur l'Elbe était paralysé par les douanes et péages; une sorte de congrès commercial, réuni à Lenzen en 1711, échoua parce que Kameke n'osa sacrifier la douane de cette localité, qui rapportait bon an mal an 18 000 thalers; après cela, le résident Burchard était-il fondé à se plaindre des exigences de Hambourg pour son droit d'échelle! Le commerce extérieur ne prospérait pas plus que le commerce intérieur : le Danemark refusait de céder Saint-Thomas, aux Antilles; les comptoirs d'Afrique végétaient, malgré l'intérêt que le roi leur portait et dont témoigne une lettre écrite, quatre jours avant sa mort, au résident Bonnet à Londres.

Il n'y a pas grand'chose à dire de l'instruction publique durant les dernières années de Frédéric Ier. Le piétisme favorisait le développement de l'enseignement à tous les degrés, mais l'enseignement primaire faisait peu de progrès : les établissements scolaires étaient rares, surtout en Prusse, et même l'ordonnance déjà citée (de janvier 1712), qui enjoignit à chaque village prussien d'envoyer un ou deux enfants à l'école durant l'hiver, ne pouvait être observée. Dans le domaine religieux, le roi continua jusqu'à sa fin à affirmer sa profonde piété par ses ordonnances sur le respect du dimanche et son zèle à bâtir des églises. L'ardeur de ses convictions n'avait d'égale que sa tolérance : non seulement il intervint partout en faveur de ses coreligionnaires, priant encore de son lit de mort la reine Anne d'intercéder auprès de Louis XIV en faveur des protestants français, mais il laissa à ses sujets catholiques une liberté étonnante pour l'époque; les relations de l'évêque Steffani en font foi. Peut-être, si le pape avait consenti à reconnaître sa dignité royale, aurait-il accepté la création d'un vicariat apostolique dans l'Allemagne du Nord.

La vieillesse de Frédéric Ier fut triste. Aux soucis du pouvoir, aggravés par le péril extérieur, s'ajoutaient les infirmités et la maladie. Depuis des années il s'affaiblissait, et la fâcheuse médecine du temps n'était pas faite pour le rétablir. La santé des siens le préoccupait : il avait vu avec chagrin plusieurs de ses petits-fils mourir au berceau ; une de ses dernières joies fut la naissance de « Fritz », le futur Frédéric II, en janvier 1712. J'ai dit la défiance injuste qui le sépara un moment du kronprinz, et ses pénibles querelles avec sa troisième femme ; la folie de Sophie Louise acheva de le briser (1). Au commencement de février 1713, il dut s'aliter, le poumon attaqué, et dès lors son cas parut désespéré. Les soins de Gundelsheim le remirent sur pied le 22 février, à la grande joie des Berlinois ; mais le 25, son état empira brusquement, et à midi il expirait.

Il faut faire justice de certaines légendes, répandues autour de cette mort, comme celle de l'illumination subite aux yeux du kronprinz, le 24 février, d'une salle du *Schloss,* alors fermée, ou celle de l'aloès fleurissant à Kœpenick, avertissements miraculeux donnés à l'héritier du trône. Du moins, les contemporains sont unanimes à attester la foi confiante du mourant. Dohna raconte que, voyant pleurer l'évêque Ursinus, il lui demanda s'il l'avait cru immortel, et le pria de lui parler de l'autre vie. Le même témoin raconte aussi, d'accord avec le Saxon Manteuffel, que Grumbkow s'étant approché du roi reçut cette sévère admonestation : « Vous êtes un grand coquin ; amendez-vous, sinon vous n'arriverez jamais au séjour des bienheureux, où je vais bientôt entrer ». Cette imperturbable certitude du salut peint le personnage, de même que son successeur se révèle, ces jours-là, par une fierté brutale qui s'irrite d'une flatterie, repousse tout conseil, et réclame seulement l'obéissance.

« Le bon roi » mourut, chéri de ses sujets. Cet amour

(1) Il fut notamment très secoué par une apparition subite de la pauvre folle, qu'il prit d'abord pour la *Dame Blanche*, qu'on disait se montrer à tout Hohenzollern avant sa mort.

semble bien aveugle, quand on y réfléchit. La bonté du monarque n'était au fond que débonnaireté, et il est difficile à la postérité de louer l'étonnante infatuation, l'égoïsme tranquille, avec lesquels il avait toujours sacrifié son peuple à ses besoins de luxe ou de vanité. La servilité des contemporains est sa seule excuse. Sans doute il ne faut pas être injuste comme l'a été son petit-fils, qui s'est borné à flétrir sa « fausse grandeur » ; il faut reconnaitre au contraire ses mérites, ses vertus privées, ses goùts délicats, son désir de bien faire qui s'est manifesté par certaines réformes, enfin le service éminent rendu à son pays en acquérant la couronne royale. Malgré tout, il demeure par sa faiblesse, par son attachement à des favoris souvent indignes, par sa vanité parfois ridicule, bien au-dessous de son père et de son fils. Entre eux deux, il apparaît médiocre et étriqué (c'est la juste épithète), tant pour l'envergure de l'intelligence que pour celle de la personne physique.

LIVRE IV

LE ROI FRÉDÉRIC GUILLAUME II

Le second roi de Prusse, que l'histoire et la légende ont popularisé sous le nom de « Roi Sergent », d'après le sobriquet donné par son beau-frère, George II d'Angleterre, a accompli l'œuvre la plus féconde peut-être pour le développement et la fortune de l'État prussien. C'est lui qui, reprenant les traditions du Grand Électeur, avec des vues plus méthodiques et plus réalistes, a définitivement fondé l'organisation bureaucratique, militaire et économique, qui a caractérisé cet État au dix-huitième siècle. L'œuvre a été, plus qu'aucune autre, en aucun temps et en aucun pays, marquée au coin du génie de l'auteur ; elle a subi l'influence de son tempérament et de ses idées ; elle reflète son humeur, invariable au fond dans ses desseins, sous des dehors fantasques ; elle est comme une émanation directe de l'homme même. Aussi est-il absolument nécessaire, pour la comprendre, de bien connaître celui dont elle porte la marque, et de sonder son être jusque dans ses recoins les plus secrets.

CHAPITRE I

LA JEUNESSE DE FRÉDÉRIC GUILLAUME. — SON TEMPÉRAMENT. SON CARACTÈRE (1)

J'ai déjà parlé brièvement du prince électoral, né en

(1) SOURCES : Manuscrits des Archives de Berlin (A. B.), notamment les *Registraturbucher* de la Marche électorale. Publications de documents déjà citées : *Theatrum Europæum* (t. XIII à XXI). RANKE et JAEGLÉ (Lettres d'Élisabeth Charlotte d'Orléans). BODEMANN (Lettres de l'électrice Sophie). DOERNER (Lettres de la même et de Sophie Charlotte). BERNER et BODEMANN (Lettres de Frédéric I[er] et de sa famille), BORKOWSKI (Notes de Rebeur sur l'éducation de Frédéric Guillaume, 1697-1701), HARNACK (*Berichte* de J. Th. Jablonski, 1700-1715), LEHMANN et HILTEBRANDT (Recueils sur les affaires religieuses), STADELMANN (*Landeskultur*), et en outre : *Acta Borussica* ou *Denkmaler der preussischen Staatsverwaltung im XVIII[en] Jahrhundert*, publiés par l'Académie des Sciences de Berlin, série *Behordenorganisation*, 5 tomes en 7 volumes in-8° (1701-1740), Berlin, 1894-1912 ; dans la même collection : KRAUSKE, *Die Briefe Konig Friedrich Wilhelms I an den Fursten Leopold zu Anhalt-Dessau* (1704-1740), in-8°, 1905 ; KOSER, *Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Grumbkow und Maupertuis* (1731-1759), in-8°, Leipzig, 1898 ; KÜNTZEL et HASS, *Die politischen Testamente der Hohenzollern*, t. I, Leipzig et Berlin, 1911 ; BARON DE SECKENDORF, *Journal secret*... depuis 1734, in-12, Tubingue, 1811 ; KRIEGER, *Sieben Tage am Hofe Friedrich Wilhelms I, Tagebuch des Professors Freylinghausen* (4-10 septembre 1727), in-8°, Berlin, 1900 ; FRENSDORFF, *Briefe Konig Friedrich Wilhelms I an H. R. Pauli*, dans les *Abhandlungen* de la Soc. royale des Sciences de Gœttingen, t. XXXIX, 1894 ; HALLER, *Tagebücher* (1723-1727), publiés par HIRZEL, in-8°, Leipzig, 1883 ; HOEFLER, *Der Congress von Soissons*, dans les *Fontes rer. austriac (Diplomataria et Acta*, 31 et 38), 2 vol., Vienne, 1871-1876 ; les documents et lettres, surtout du comte de Seckendorf, publiés dans l'ouvrage de FOERSTER.

Mémoires et ouvrages déjà cités de FRÉDÉRIC II et de sa sœur la MARGRAVE DE BAIREUTH, de FASSMANN, MORGENSTERN, POELLNITZ ; en plus, MAUVILLON, *Histoire de Frédéric Guillaume I[er]*, 2 vol. in-12, Amsterdam et Leipzig, 1741, et (BENEKENDORF), *Charakterzüge aus dem Leben Friedrich Wilhelms I*, 12 vol., Berlin, 1787-1798.

OUVRAGES : Les histoires générales de Prusse, déjà citées, notamment DROYSEN (en particulier t. IV, 4), et les travaux cités de KLAPROTH et COSMAR sur le Conseil secret, de KOENIG et de GEIGER sur Berlin, d'ERMAN et de KOSER sur Sophie Charlotte. En outre : F. FOERSTER, *Friedrich Wilhelm I, König von Preussen*, 3 vol. in-8°, Potsdam, 1835 ; LAVISSE, *La Jeunesse du Grand Frédéric*, Paris,

août 1688 et devenu prince royal en 1701 (1) ; mais il importe d'ajouter quelques détails.

Il faut d'abord détruire la fable suivant laquelle on aurait négligé son éducation et son instruction. Frédéric Guillaume avait été confié au début à des femmes expérimentées, Mme de Harling, ancienne gouvernante de Sophie Charlotte, à Hanovre, puis Mme de Montbail, Française réfugiée, qui devint par son second mariage Mme de Rocoulles. Il fut placé ensuite, à l'âge de six ans, en 1695, sous la direction d'Alexandre de Dohna, qui resta son gouverneur durant dix ans. Issu d'une très ancienne famille, dispersée en Suisse, en Prusse et en Suède, et frère du comte Christophe que Frédéric I[er] traitait presque en ami, le burgrave et comte Alexandre de Dohna, alors officier au service électoral, était un noble prussien, de manières distinguées et d'esprit délicat, peut-être un peu morose : avec ses yeux noirs, sa petite bouche et son nez fin, il apparait sur ses portraits comme le type du gentilhomme accompli. On s'explique que Sophie Charlotte, attirée en même temps par ses qualités sérieuses, l'ait choisi « de son propre mouvement et sans le conseil de personne » pour diriger son fils, et l'ait soutenu « en sincère amie » au milieu de toutes les intrigues de la cour. « J'avoue », écrivait-elle en 1694, « que c'est la chose du monde qui me tient le plus à cœur, que mon fils soit bien élevé », et trois ans après elle déclarait que ce serait un crime de négliger l'éducation d'un prince, destiné à régner sur des millions d'hommes.

La souveraine « philosophe », qu'on a parfois représentée

1891 ; Ranke, *Abhandlungen und Versuche* (t. XXIV des œuvres complètes) ; Krauske, *Friedrich Wilhelm I und Leopold von Anhalt, Hist. Zeitschr.*, 1895 ; Doebner, *Zur Charakteristik Friedrich Wilhelms I (Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, 1898) ; Skalweit, *Die Ostpreuss. Domanenverwaltung unter Friedrich Wilhelm I*, Leipzig, 1906 ; Linnebach, *Kœnig F. W. I. und Fürst Leopold zu Anhalt-Dessau* (dans les *Erzieher des preuss. Heeres*, II, Berlin, 1907) ; dans le *Hohenzollern-Jahrbuch* de Seidel, les articles de Krauske sur les débuts de Frédéric Guillaume (t. I), de Krieger sur les livres des Hohenzollern et de Borkowski sur Sophie Charlotte, mère et éducatrice (t. VII), du même sur les éducateurs de Frédéric Guillaume (t. VIII).

(1) Voir plus haut, p. 152 ss.

comme indifférente sous ce rapport, s'est au contraire vivement intéressée aux progrès de son fils ; elle a tenu à en juger par elle-même sans cesse : à Berlin, le petit prince devait venir la voir deux fois par jour, et quand elle résidait à Lützenbourg, il devait se présenter fréquemment, en dehors de la visite réglementaire du mercredi après-midi. C'est alors que la mère combattait les instincts grossiers de l'enfant, l'exhortant à la propreté, à la sobriété, à la politesse, lui donnant Télémaque en exemple, et le « chapitrant » à l'occasion au sujet de son attitude discourtoise vis-à-vis des dames. Elle s'inquiétait en outre de ses « terribles repas » et veillait sur sa santé, préférant aux remèdes savants des docteurs (des pilules de quinine, par exemple, en 1703), les remèdes de bonne femme, la « tisane de tamaris », la « poudre d'Angleterre », ou les clystères que les femmes seules savent préparer ; ses principes d'hygiène étaient plutôt simplistes : « où l'on a de la joye, l'on n'a pas besoin de médecin ». Elle finit par écarter tout à fait le jeune docteur Horch qui ne lui inspirait pas confiance.

Sophie Charlotte, d'autre part, surveilla avec Dohna les précepteurs et les compagnons de son fils : sans doute, elle dut se faire gentille avec le tout-puissant Danckelman qu'elle accusait à tort de vouloir laisser le petit prince dans l'ignorance, afin de se rendre indispensable, et dont elle accepta le fils, Charles Frédéric, comme gentilhomme de la chambre du kurprinz. Du moins, elle réussit, en avril 1697, à faire renvoyer une créature du favori, l'*ephorus* Jean Frédéric Cramer, juriste d'esprit lourd et de manières familières, qui affectait à son égard l'attitude la plus incorrecte ; borgne d'ailleurs et peu sympathique, avec un fâcheux penchant à la flatterie, Cramer n'était guère apte à ses fonctions. Le successeur de Cramer, un homme de trente-quatre ans, le Suisse Jean Philippe Rebeur, fut choisi par Dohna ; mais la mère approuva le choix, quoi qu'on en ait dit. Rebeur, qui a donné jour par jour, dans des notes minutieuses, ses impressions sur son élève, n'a pas été le pédant racorni dont parle Pœllnitz : il

avait une haute idée de sa responsabilité, et fit preuve jusqu'à sa mort, en 1703, de conscience et de bonne volonté, sinon de dons réels de pédagogue.

Frédéric Guillaume a plus d'une fois médit de sa mère. Il lui a reproché tantôt sa légèreté, tantôt son indulgence pour les écarts de conduite : tout enfant (en 1699), il s'indignait qu'elle pût traiter les galanteries de bagatelles, et qu'elle s'en allât fumer après dîner avec Mme Des Alleurs, la femme de l'ambassadeur français, et avec Mlle de Pœllnitz, « la très belle et charmante déesse nocturne », qui partageait ses plaisirs. Ce qui est certain, c'est que Sophie Charlotte cherchait surtout à agir sur son fils par l'affection et par la douceur, qu'elle se flattait d'apprivoiser ainsi le sauvageon, d'affiner le petit rustre, de lui inculquer son goût pour les lettres et pour les arts. Elle lui demandait des efforts personnels, comme en témoigne cette appréciation de ses lettres en 1702 : « J'aime mieux en recevoir une écrite mal de votre façon que si vous copiez après un autre, et c'est le moyen d'apprendre à écrire ». Elle ne réussit ni à lui faire aimer la lecture, ni à lui faire apprendre le piano ou la danse, ni à le rendre doux et obéissant, mais Dohna pouvait avec raison, après sa mort, le 12 février 1705, écrire au jeune Frédéric Guillaume : « elle vous a aimé tendrement » ; et le kronprinz fut assez affecté au premier moment par la perte de « sa très chère et très honorée mère », pour se croire « inconsolable ».

Le père, autant que le permettaient la majesté de son rôle et l'égoïsme sacré qui en découlait, s'est intéressé également au prince électoral; il a rédigé, non sans y mettre la forme pompeuse qui lui était chère, l'instruction donnée à Dohna en janvier 1695 ; il a assisté aux examens solennels qui avaient lieu de temps en temps. Résolu à rester toujours en contact avec le gouverneur et les maîtres, il désirait avant tout voir l'enfant s'attacher aux vertus qui conviennent à un grand prince. La piété, dans le cadre de l'Église réformée, était mise au premier rang, ainsi que le culte de l'honneur. Le programme des études comportait essentiellement la connais-

sance du latin, celle de l'histoire, surtout de l'histoire du Brandebourg et de la Prusse, celle du français et des mathématiques. Les progrès furent très lents, et Rebeur le constatait à sa première entrevue, le 8 mai 1697 : le prince ignorait les déclinaisons latines et se rappelait une seule des sentences qu'on lui avait apprises : *Timor domini est initium sapientiæ*; il ne savait combien il y a d'heures dans la journée ou de mois dans l'année, et ne pouvait compter jusqu'à dix; il ne lisait même pas couramment. En somme, il avait appris uniquement jusque-là « comme un perroquet, sans que ni son esprit ni son imagination y aient eu aucune part ». Rebeur fit de son mieux pour réparer le temps perdu, et suivit plus tard le plan d'éducation tracé par Dohna en 1701 dans le *Règlement pour les heures de dévotion, d'étude, d'exercice, de Mgr le prince royal de Prusse.*

L'emploi du temps est minutieusement réglé, depuis le lever à six heures jusqu'au coucher, à dix heures du soir au plus tard : la toilette du matin est encadrée entre une courte prière à genoux et une prière plus longue en allemand, terminée par le *Notre Père,* avec lecture de la Bible et chant d'un psaume. L'étude du matin commence par le catéchisme, suivie trois fois par semaine d'une heure d'équitation de dix à onze ; leçon de danse, toilette et visite aux parents de onze heures à midi. L'après-midi est partagée entre le piano et la flûte, l'écriture, l'histoire et la géographie, et le latin, jusqu'à six heures ; après quoi vient une nouvelle visite aux parents ou une promenade. Souper de sept à huit; puis, avant le coucher, promenade en été, jeux dans la chambre en hiver.

Le zèle de Rebeur porta assez vite des fruits : dès le 7 septembre 1697, l'électeur en était agréablement surpris, lors d'un examen en présence de Dohna, Barfuss, Fuchs et Spanheim. En mars et septembre 1705, Sophie de Hanovre vantait le style de son petit-fils, en allemand et en français : il écrivait notamment dans cette dernière langue « aussi bien que possible », comme si la feue reine l'inspirait. Toutefois, l'instruction de Frédéric Guillaume qui paraît avoir cessé

après la mort de Rebeur (le prince avait alors quinze ans) ne fut jamais qu'une instruction élémentaire. On s'en rend compte en feuilletant ses cahiers d'exercices de langues, d'histoire et de géographie, de lecture ou de calcul. Des voyages aux Pays-Bas, en 1700 et en 1704-1705, complétèrent les leçons de Rebeur, et quand Dohna eut été remplacé en octobre 1704 par le major-général Finck de Finckenstein, un de ces hommes de guerre de l'époque qui avaient servi un peu partout, bataillant dans tous les camps et aimant la guerre pour elle-même, le prince royal se développa presque uniquement par la pratique du monde, le commerce de sa jeune femme Sophie Dorothée, épousée en 1706, et les expériences militaires de ses campagnes jusqu'en 1712.

Enfant difficile et turbulent, Frédéric Guillaume donna beaucoup de mal à ses gouvernantes et à ses précepteurs. Tout petit, il déchirait ses vêtements ou voulait se jeter par la fenêtre quand on le punissait; plus tard, il effraya son entourage par ses violences. Les notes de Rebeur en font foi. « Il commence à se défaire de ses emportements », remarque le maître, le 24 août 1697, « il ne se roule plus par terre de désespoir, il ne bat plus de la tête contre les murailles, il ne vient plus à moi comme il le faisait au commencement, m'empoigner par le cou, comme s'il me voulait étrangler; il ne prend plus son épée pour se tuer, et ne me prie plus de le tuer... » C'était peu, à neuf ans! Trois ans après, encore, le 15 juillet 1700, Rebeur recevait vingt coups de poing dans l'estomac et le visage; il avait beau faire pleurer à chaudes larmes son élève, au cours d'interminables réprimandes; l'habitude de rosser ses serviteurs était prise et ne devait jamais être perdue.

Cependant, lorsqu'il s'observait, c'était un enfant joli et séduisant. « On le fait passer pour fort bourru », écrivait l'électrice Sophie en mai 1708, « mais il peut se rendre aimable quand il veut ». J'ai déjà cité son portrait flatteur par la même Sophie en 1700. Les toiles et miniatures, au *Schloss* et à Charlottenbourg surtout, qui représentent le petit prince

(notamment une miniature des frères Huaut, de 1700, et un portrait en David par Schoonjans, de 1702), permettent d'affirmer que la grand-mère n'exagérait pas : c'était, entre douze et quinze ans, un vrai chérubin, aux joues roses, aux yeux bleus, et aux cheveux blonds bouclés, si charmant qu'on a prêté à Guillaume III, en 1700, l'idée de l'enlever pour l'emmener en Angleterre et en faire son héritier. Les portraits postérieurs du kronprinz, en cuirasse d'ordinaire, avec une grande perruque dont les coques encadrent sa figure juvénile, prolongent cette impression que ne détruisent encore ni la médaille de Wermuth, frappée pour l'avènement de 1713, ni les premiers portraits du nouveau roi par Weidemann et Pesne. Frédéric Guillaume n'avait sans doute pas dans le visage, comme le prétend Fassmann, « la beauté de sa mère, la mine héroïque de son grand-père et la majesté des yeux de son père », mais il rappelait par certains traits à la fois son père et sa mère.

Il s'épaissit ensuite, et sa taille, plutôt moyenne (5 pieds 5 pouces d'après Morgenstern, ce qui fait à peu près 1 m. 75), sembla « médiocre », à cause de sa corpulence. Son aïeule Sophie le disait, à vingt ans, « grand comme l'électeur » de Hanovre, le futur George Ier d'Angleterre. Pœllnitz, qui le vit souvent au cours du règne, et l'a dépeint à plusieurs reprises, dit dans une lettre rédigée sur des impressions de 1717-1718, et faussement datée de juin 1729 : « Ce prince est d'une taille médiocre et a beaucoup d'embonpoint ». Il répète la même appréciation dans les *Mémoires,* publiés en 1791, en ajoutant qu'il avait le front « relevé », les yeux grands, pleins de feu, ordinairement tristes et sévères, riants lorsqu'il le voulait; le nez bien fait et proportionné au visage « dont le tour était parfait » ; un beau teint qu'il avait en vain tenté de gâter; Frédéric Guillaume, en effet, était blond « malgré lui », comme on l'a dit (1). et chercha toujours à se donner une couleur plus mâle, en se mettant de l'huile sur

(1) Cf. Lavisse, *La Jeunesse du Grand Frédéric*, p. 100.



LE ROI FRÉDÉRIC GUILLAUME Ier, VERS 1730

Par Pesne

les joues et en s'exposant au gros soleil. Pœllnitz nous apprend qu'il avait fait couper ses superbes cheveux d'un blond cendré, et après des perruques brunes « à la cavalière », en porta dans ses dernières années de petites, presque blanches et très mal faites, qui ne déparaient pourtant pas « son beau visage ». C'est beaucoup dire, car il ne faut oublier ni le regard fixe de ses yeux ronds, ni la lèvre dédaigneuse.

Le poète suisse, Albert Haller, le rencontra en 1726 dans le pays de Clèves, et quoique frappé de ses allures un peu brusques, a tracé de lui un portrait plutôt élogieux : « C'est un homme assez grand; il a une perruque gris-nature, le visage rouge, les yeux gris, un petit nez et une très petite bouche, le regard majestueux, ferme; il porte le vêtement bleu de grenadier, avec une étoile d'argent sur le ruban couleur orange, à gauche, comme grand-maître de l'ordre de l'Aigle-Noir, un pantalon et des guêtres. »

Morgenstern soutient qu'il garda la physionomie « agréable » jusqu'à sa fin. L'épithète est trop flatteuse. Sans doute, vers 1730 encore, date d'un de ses meilleurs portraits par Pesne, il avait assez bon air, malgré ses joues un peu empâtées et son double menton; c'est le moment où se forme son image traditionnelle, les membres vigoureux, le corps bien planté sous l'uniforme bleu foncé à boutons de cuivre doré, gilet et culotte couleur de paille, guêtres blanches sur de gros souliers, lorsqu'il ne portait pas de hautes bottes; mais la bouffissure qui déjà l'envahissait déforma et enlaidit ses traits, comme elle alourdit toute sa personne. Il devint énorme, et Mauvillon insiste sur sa grosseur « extraordinaire » dans ses derniers temps. Grâce à son habitude de se peser chaque année, avec sa suite, en arrivant à Wusterhausen, on connaît exactement son poids : celui-ci s'élevait, lors de la dernière pesée, à deux quintaux et demi (125 kilos).

Cette corpulence tenait à un mauvais état de santé. Son tempérament robuste n'avait pu résister à une hygiène déplorable, aggravée par un surmenage continuel. Dédaigneux de tout confort, il ne reculait devant aucune fatigue; il ne cessa

d'user et d'abuser de ses forces, au travail comme à table ou à la chasse. Gros mangeur, grand buveur et grand fumeur, chasseur enragé à courre ou à tir, par tous les temps et à toute heure, il se délassait par ces plaisirs éprouvants de ses occupations sédentaires, et des voyages d'inspection qui le menaient en quelques jours de Berlin à Kœnigsberg ou à Clèves, à raison de cent kilomètres par jour au moins. Le prince royal Frédéric et même le solide Grumbkow redoutaient les libations de certains jours de fête, prolongées tard dans la nuit, notamment le jour de la Saint-Hubert à Wusterhausen, et les déjeuners de chasse en plein air, avec force crudités.

Sans parler de maladies accidentelles, comme une variole en 1718, Frédéric Guillaume eut de bonne heure de pénibles malaises, des migraines, des accès de goutte. En janvier 1719, le bruit courait qu'il avait des maux de tête à en devenir fou, et lui-même, rédigeant trois ans après son testament politique, prévoyait qu'il ne vivrait peut-être plus longtemps. En 1729, la goutte se déclara si violente que le roi, qui avait toujours cherché à en dissimuler les atteintes, fut forcé d'avouer le mal : Fassmann et Pœllnitz le montrent alors miné par les insomnies, gémissant de ses peines dans une chambre où allaient et venaient sa femme et ses enfants, et tenant la reine par la main au moment des plus vives souffrances. En 1732, l'Autrichien Kinsky signalait de Paris que le roi de Prusse était atteint de somnolence *(Schlafsucht)*; les relations des ministres français à Berlin relataient en effet d'involontaires assoupissements, des syncopes, des symptômes d'hydropisie. Des intimes étaient chargés de le tenir éveillé en causant sans cesse autour de lui. En 1734, une « goutte remontée » le prit sur les bords du Rhin et le tourmenta cruellement durant plusieurs mois. Le baron Christophe Louis de Seckendorf a raconté minutieusement cette maladie : la reine et ses plus jeunes enfants se tenaient en permanence à ses côtés; il y avait toujours deux ou trois lits prêts, pour que le roi pût en changer ; l'enflure était telle à la fin de septembre que les jambes devinrent grosses comme un corps; terriblement

oppressé, le malade se faisait rouler constamment sur son fauteuil dans sa chambre, en criant : « De l'air! de l'air! » Au milieu d'octobre, désespérant de guérir, il comptait seulement vivre jusqu'au mois de novembre. En décembre vint la rémission, et le roi guérit « par miracle ». En 1737-1738-1739, Frédéric Guillaume, qui se ménageait davantage en buvant, mais « mangeait encore fortement », prenant chaque matin des « pilules » purgatives, fut de nouveau malade : l'hydropisie reparut, plus menaçante, et son chirurgien ayant refermé une plaie qu'il avait à la jambe, ce fut le coup de grâce; il ne mourut cependant qu'après huit mois de tortures, dont Pœllnitz nous a conservé le détail édifiant.

Il faut tenir compte de cet état physique pour apprécier avec justice le caractère du roi, comprendre ses emportements, s'expliquer certains défauts : comment ne pas excuser bien des vivacités, voire bien des violences, chez un homme qui souffrait sans cesse! Il avait beau être stoïque, pensant et déclarant qu'un roi doit souffrir plus que les autres; son naturel sanguin reprenait le dessus, lui arrachant des cris de rage, et se révélant par de redoutables éclats. Il ne se croyait pas colère *(colericus)*, comme il l'écrivait au prince d'Anhalt; il reconnaissait toutefois avec regret que sa « patience » était souvent défectueuse *(schlecht)*. C'est peu dire : Pœllnitz n'avait pas tort d'avoir des doutes, quand le roi lui disait être « véritablement républicain », et ajoutait « que toute contradiction raisonnable ne lui déplaisait pas ». Jamais personne peut-être supporta moins aisément la contradiction. Non seulement ses serviteurs qu'il lui arrivait fréquemment de frapper, mais même son entourage et les membres de sa famille furent jusqu'au bout sous la menace de sa terrible canne. Sans accepter pour absolument authentiques les histoires de Fassmann, de Morgenstern, de Pœllnitz, ou de sa fille, la fameuse margrave de Baireuth, on peut hardiment affirmer qu'auprès de lui rien ne mettait sûrement à l'abri des coups, ni naissance, ni mérite, ni sexe, ni parenté. Le comte de Rottembourg raconte qu'à un grand dîner le roi lui demanda : « Si je don-

nais des coups de bâton à un de mes ministres, le manderiez-vous en France? », à quoi Rottembourg de répliquer : « J'espère que Votre Majesté ne mettra pas ma discrétion à pareille épreuve ». C'était habitude plutôt que brutalité voulue, comme l'a dit Morgenstern : un de ses derniers gestes, le jour de sa mort, ne devait-il pas être de faire bâtonner un de ses palefreniers qui présentait un cheval mal sellé à son gré!

Parfois son entourage a cru qu'il devenait fou, et maint incident justifiait la présomption, comme par exemple de battre un médecin qui n'avait pas guéri une maladie dans un délai déterminé, ou de se promener le soir en criant dans les rues avec sa suite, à la lueur des flambeaux. Tantôt il sortait seul à cheval et galopait à bride abattue, au risque de se rompre le cou ; tantôt il se jetait, la nuit, à bas de son lit, pris de terreurs subites ; dans certains accès, l'écume lui venait à la bouche. Sans doute, il était en partie responsable de tout cela, et l'abus de l'alcool n'y était pas étranger. Toutefois il était né anxieux, et se trouvait sans cesse affligé de préventions, de soucis, ou de remords qui, autant que ses rhumatimes, le mettaient au supplice et provoquaient ses fureurs.

Il avait, depuis l'enfance, le mépris de la femme. Son premier précepteur, Cramer, parlait devant lui avec dédain de sa mère Sophie Charlotte, et lui-même, à vingt ans, n'était pas loin de considérer toutes les personnes du sexe comme de misérables débauchées *(Huren)*. Plus tard, à la tabagie, il aimait à lancer ou à entendre de grosses plaisanteries sur la légèreté du sexe faible. Ce préjugé l'avait, à peine marié, rendu bêtement jaloux à l'égard de sa jeune compagne, et pourtant, comme l'écrivait l'électrice de Hanovre, « aucune tenue ne peut être meilleure que celle de la princesse ». Il avait pour principe, d'après la margrave de Baireuth, qu'il faut « tenir les femmes sous la férule, sans quoi elles dansent sur la tête à leurs maris ». Il lui arriva, dans plus d'une occasion, de traiter durement la pauvre Sophie Dorothée, comparant un jour devant elle la perte d'une femme à celle d'une dent creuse, « qui ne fait de la douleur que lorsqu'on l'ar-

rache, mais dont on est ravi d'être délivré le moment d'après ». « Si tu meurs », lui disait-il une autre fois, « je me remarierai, mais dans la famille, avec la fille de ton frère! » Impossible d'être moins galant! A ce point de vue, les leçons de sa mère et de sa grand'mère n'avaient porté aucun fruit, ni les voyages à Bruxelles où Sophie de Hanovre s'était flattée qu'en allant au bal avec Marlborough et le prince Eugène il prendrait « meilleure opinion des dames ».

Ses goûts étaient d'ailleurs peu relevés. Il ne mettait de recherche ni dans sa toilette, ni dans sa nourriture, ni dans rien de ce qui le touchait personnellement. Un Gascon réfugié, l'ayant rencontré à Potsdam, refusa de le reconnaître, à cause de sa mise trop négligée. Mauvillon le montre ravi, dans une de ses tournées d'inspection, d'avoir mangé chez un maître de poste « un brochet qu'il avait trouvé à son goût et une soupe de légumes ». Pœllnitz raconte qu'en 1734, lors d'une visite aux troupes prussiennes sur le Rhin, le roi fit brûler les portières d'un carrosse commandé exprès pour lui par son aide de camp, déclarant que c'était une voiture de femme et non de soldat. Il évitait tout raffinement par économie raisonnée, mais aussi par un penchant naturel qui confinait à l'avarice : une de ses principales préoccupations d'enfant avait été de tenir note exactement de ses petites économies; on en a conservé la trace dans ses comptes *(Rechnung über meine Ducaten)* qu'on possède pour les années 1698 à 1702; plus tard, les exemples abondent des bons dîners qu'il se faisait donner par les ambassadeurs étrangers ou par ses ministres, et même des frais de représentation payés par ses fonctionnaires qui ne pouvaient en obtenir le remboursement. La duchesse d'Orléans écrivait en février 1719 : « On peut dire de la cour de Prusse avec la fable de La Fontaine : la fromy n'est pas prêteuse. »

De cette parcimonie découlait une grande aversion pour tout ce qu'il jugeait inutile ou superflu. Dès son enfance, il avait affirmé ces instincts positifs, condamnant à neuf ans la danse et le clavecin, comme « inutiles pour régner », ou

déclarant à dix ans ne pas se soucier « de toutes les fadaises de peinture ». Il était et resta étranger à la culture désintéressée, feignant par moments de savoir à peine se servir d'une plume, interdisant à ses serviteurs d'écrire (par exemple au conseiller de guerre von Happe qu'il menaça en 1719 de la corde, s'il publiait un ouvrage), s'amusant même à dégrader les lettrés qu'il attirait à sa cour et à en faire des espèces de bouffons. Lettres et arts n'étaient pour lui qu'une vaine fumée, du vent *(Wind)*, de l'air bleu *(Blaue Luft)*. Dans les collections royales, on n'a pas conservé un seul livre lui ayant appartenu.

Ces défauts, qui ne cessèrent de s'accroître avec la pratique du pouvoir, avec l'âge, avec les maladies, firent de Frédéric Guillaume un despote redoutable pour son entourage, époux incommode, père tyrannique, maître presque impossible à satisfaire; il a été, comme il le disait dans un moment d'abandon, un « tourmenteur d'hommes » *(Menschenquäler)*. En revanche, beaucoup de ses défauts n'étaient souvent que l'envers de grandes qualités : ses exigences ont établi en Prusse un ordre et une discipline remarquables; sa justice sommaire a fait des exemples nécessaires; son avarice a rempli le trésor public; son dur génie, amoureux du « réel », a rendu à l'État des services inappréciables.

Lorsqu'on étudie le naturel du second roi de Prusse et qu'on fait le départ des travers et des dons, on est forcé d'incliner vers l'indulgence.

Tout d'abord, il avait des vertus privées dignes d'estime, la simplicité, la sincérité, la moralité. S'il lui manquait bien des côtés de « l'honnête homme » du dix-huitième siècle, la courtoisie par exemple, bien qu'il fût capable d'être courtois, il possédait les qualités de l'homme « honnête », attaché aux devoirs essentiels de la vie de famille et de société. Je n'insiste pas sur sa propreté que Morgenstern a vantée, signalant ses fréquentes ablutions, cinq fois par jour au moins, et le soin qu'il prenait de se laver les mains plusieurs fois lorsqu'il accommodait lui-même pour ses hôtes du poisson avec

de la salade, les jours de liesse à la tabagie; ses séjours en Hollande lui avaient permis d'admirer la propreté des intérieurs néerlandais, et il recherchait les portiers originaires des Pays-Bas; d'autre part, il changeait chaque jour d'uniforme, pour faire nettoyer celui qu'il venait de quitter. Sa grande simplicité, hostile à toute pompe et à toute cérémonie, s'était révélée dès la prime jeunesse, un peu sans doute par esprit de contradiction : à dix ans et demi, en janvier 1699, il déclarait qu'à sa mort il voulait être enterré, non pas magnifiquement, mais « comme les menues gens »; à douze ans, il s'enfuyait de Charlottenbourg, afin de ne pas jouer un rôle dans une mascarade; à seize, sa grand-mère Sophie le disait « d'autant trop familier que le roi son père est trop glorieux », et, l'an d'après, Frédéric Ier, constatant son aversion pour la parure, exprimait l'espoir que, ressemblant en cela à sa mère, il aurait également ses vertus. Si en 1710 il se délectait de sa « belle piquette » de Wusterhausen, ce n'était pas seulement enthousiasme de jeune homme; il devait garder jusqu'au bout des goûts rustiques. Au cours de ses accès de découragement, il rêva plus d'une fois de quitter le trône pour jouir dans la retraite d'un repos complet, menant l'existence d'un gentilhomme campagnard, avec sa femme et ses filles qui s'occuperaient du ménage; la margrave de Baireuth a raconté le projet avec des détails savoureux, et il est certain qu'il a hanté l'esprit du souverain désabusé. Lorsqu'il se rendit à Hambourg *incognito*, en 1730, il refusa les honneurs que voulait lui rendre la municipalité.

Son penchant à la simplicité se fortifia par raison d'État : il condamna le luxe du vêtement et de la table, en partie pour ménager les deniers publics, et on le vit, non seulement s'astreindre à ne porter que l'uniforme, mais encore régler le nombre des plats de ses repas, et surveiller les comptes de sa cuisine ou les recettes provenant de la vente de son gibier. Il fit habiller un jour à la dernière mode de France les prévôts de ses régiments, pour se moquer des « petits maîtres » de Berlin; il allait même jusqu'à se refuser des soins trop coû-

teux, par exemple ceux d'un dentiste français, en 1739. Était-ce avarice ou économie? Probablement les deux à la fois.

Il avait le goût de la franchise, considérée avec la bravoure comme indispensable à un roi-soldat, l'horreur de la ruse et de la délation. Morgenstern le dit « aussi honnête *(aufrichtig)* que sa monnaie », et son fils, le grand Frédéric, estime qu'il « mettait dans les affaires la bonne foi de ses mœurs ». Il répugnait aux pratiques louches de sa diplomatie et de son administration, même lorsqu'il en profitait : on cite tel de ses ministres ou des employés de son fisc, dont il reconnaissait et méprisait à la fois les talents. Il ne répugnait pas moins à la flatterie. A douze ans, entendant le pasteur Ursinus employer dans ses prières, à la table électorale, des expressions trop louangeuses pour l'électeur, il disait que, lorsqu'il serait le maître, il enverrait à la forteresse de Spandau de pareils adulateurs. Plus tard, dans son testament de 1722, il conseilla à son successeur de se méfier des flatteurs, comme de vrais ennemis.

Il se montrait parfois naïf; c'était un mélange de crédulité et de scepticisme défiant. Il donnait malaisément son amitié, mais il était capable de dévouement pour un véritable ami, comme le prince Léopold d'Anhalt auquel il prêta même de l'argent, preuve incroyable de confiance et d'affection. Il n'était pas foncièrement méchant et pardonnait aussi vite qu'il condamnait. Son fils a bien défini ce trait de caractère dans une lettre à Grumbkow : « Il sait le moyen de se gagner les cœurs, mais certes il le sait aussi de se les aliéner » (2 février 1732).

Avait-il bon cœur, comme le prétend Morgenstern? Il est difficile de lui accorder autant, et le terme semble jurer quand on veut l'appliquer au despote impitoyable, auquel ni prière, ni raisonnement, ni raison, ne purent si souvent arracher la grâce d'un condamné! Il pleurait et faisait pendre. Cette sensibilité sans effet ne saurait être qualifiée de bonté d'âme.

Du moins, il avait le désir de se bien conduire. Rigoriste pour les autres, surtout pour les femmes, il l'était aussi pour lui-même. Il était si chaste dans sa jeunesse qu'il refusait à douze ans d'embrasser les dames de la cour à Lützenbourg, ou de leur laisser voir ses jambes nues. Plus tard, marié à dix-huit ans, il resta un époux fidèle, sinon tendre : il fit quatorze enfants à sa « Fifi » *(Fiekchen)*, comme il appelait Sophie Dorothée dans l'intimité; il ne viola jamais le sixième commandement. Il en eut peut-être envie, au moins deux fois, le jour où dans un escalier il prit par la taille une demoiselle d'honneur de la reine et en reçut un soufflet, et durant un voyage à Dresde, à la cour voluptueuse d'Auguste le Fort, en 1728; mais il supporta patiemment la rebuffade dans la première aventure, et il se félicita, après la seconde, d'être revenu tel qu'il était parti, « pur devant Dieu ». Il sortit vainqueur ensuite de toutes les épreuves, se hâtant de marier la fille du concierge de Charlottenbourg qu'il trouvait à son gré, et chassant de sa cour Mlle de Wagnitz dont on avait voulu faire sa maîtresse. Pœllnitz a déclaré qu'il « n'aima jamais que la reine » ; on peut en croire cette méchante langue.

La fidélité conjugale du roi était due à des scrupules de conscience, fortifiés par sa piété. Frédéric Guillaume avait une haute idée de ses devoirs de chrétien. Élevé dans la religion calviniste ou réformée, il tenait à en respecter les pratiques autant que les principes : il ne manquait pas d'aller à l'église, comme d'y faire aller ses soldats, et communiait quatre fois l'an. C'étaient des habitudes inculquées depuis l'enfance. En 1711, il exhortait son ami Léopold d'Anhalt à fréquenter davantage le culte et faisait cette profession de foi : « Je ne suis pas un piétiste, mais Dieu avant tout dans le monde et tout avec Dieu! » Cette piété, un peu formaliste, n'entendait pourtant pas se contenter des formes : Frédéric Guillaume voulait un christianisme « agissant » *(thätig)*; il prétendait mettre sa vie en rapport avec ses croyances, et travailler sans cesse à se rendre meilleur. Il l'a écrit dans son Testament politique de 1722, persuadé d'ailleurs qu'ayant

placé sa confiance en Dieu depuis sa vingtième année, et se trouvant « en bons termes » avec lui (1), il serait un jour parmi les bienheureux *(selig)*. Il en voulut beaucoup à son fils Frédéric, et à son ministre Grumbkow, de leur indifférence en matière de religion ; il multiplia les conseils et les avertissements à son successeur. Pour lui-même, il confessa plus d'une fois qu'il était un « méchant homme » et « un grand pécheur », quitte à déclarer il est vrai le lendemain qu'il ne pouvait renoncer à se venger de ses ennemis. Il n'admettait pas d'ailleurs sans discussion certaines condamnations pastorales qui le gênaient, et refusait par exemple de regarder comme un péché la chasse à courre, parce qu'elle torture le gibier. En outre, sa religion s'inspirait davantage de l'Ancien Testament que du Nouveau ; elle était dure et sèche ; elle ignorait les élans du mysticisme chrétien et la tendre compassion du Sermon sur la montagne.

Sa piété le rendit stoïque. J'ai déjà parlé de ses souffrances ; à diverses reprises, il crut la mort imminente et l'attendit avec résignation (notamment en 1734). Au cours de sa dernière maladie, il fit preuve d'une présence d'esprit courageuse, suivant les battements de son pouls ralenti, afin de se rendre mieux compte de la façon dont meurt un homme.

Sa piété était plutôt tolérante, du moins pour le siècle. Il protégeait également ses sujets luthériens et réformés ; il prétendait même les empêcher de se quereller, et chose plus difficile, empêcher leurs pasteurs de s'injurier réciproquement du haut de la chaire. Convaincu qu'on pouvait faire son salut en se conformant aux enseignements de Luther comme à ceux de Calvin, il appelait dans ses États, pour les coloniser, les persécutés des deux confessions. Quant aux catholiques, il ne les aimait pas. Il toléra pourtant leur culte, d'ordinaire, et entretint des aumôniers catholiques dans son armée. Il ne faisait d'exception que pour les jésuites

(1) « Mit Gott dem Allerhöchsten, stehe ich wohl. »

qu'il traitait de « diables ». Les juifs, d'autre part, ne trouvaient grâce devant lui qu'à la condition de payer de grosses sommes d'argent et d'obtenir ainsi des lettres de sauvegarde. « Ce sont », disait-il, « les sauterelles d'un pays », et il justifiait sa conduite à leur égard par des motifs religieux, rappelant qu'ils avaient « trahi le Christ » et qu'ils « ruinaient les chrétiens ».

Quoique très relative encore, la tolérance du roi eut d'importantes conséquences dans le domaine judiciaire : le dix-septième siècle avait été cruel, en Allemagne particulièrement, pour ceux dont la superstition populaire faisait des suppôts de Satan; les procès de sorcellerie étaient encore nombreux au début du dix-huitième siècle, de même que l'on voyait du surnaturel dans tout ce qu'on ne pouvait expliquer. Frédéric Guillaume, crédule dans certains cas, montra de bonne heure que, sous ce rapport, il se gouvernerait « selon la raison », pour employer un mot de sa mère. Il avait naguère surveillé avec méfiance le « faiseur d'or » Cajetano; il se refusa ensuite à croire aux apparitions, notamment à la fameuse « dame blanche » des Hohenzollern, ainsi qu'aux sorcières; il mit en fuite la première, et délivra les autres de la persécution.

Il possédait un fond de bon sens qui le rendit souvent clairvoyant. Morgenstern dit qu'il jugeait les gens à la façon dont ils le regardaient ou dont ils supportaient son regard, et qu'en général il ne se trompait pas. Sa grand'mère Sophie avait reconnu, dès 1709, que « pour de l'esprit et du jugement, il n'en manque point »; mais elle ajoutait : « cela ne tient qu'à être bien cultivé ». Le malheur est que la culture ne vint pas. Son instruction médiocre ne fut jamais compensée par sa curiosité « insatiable », ni par son désir de se perfectionner dans certaines connaissances spéciales, ni par le tour naturellement critique de son esprit; ce dernier se traduisait par des saillies, parfois assez brutales, aux dépens de son entourage, et par des plaisanteries humoristiques qu'il lançait d'une voix nasillarde. Son intelligence moyenne était bien

servie par une mémoire prodigieuse : les contemporains signalent à ce propos qu'il se rappelait le nom de tous les soldats de son régiment, et qu'il reconnut une fois, à l'étranger, cinq ou six ans après sa désertion, un de ses grenadiers. Il avait, d'autre part, de l'application au travail et une activité débordante.

Son fils Frédéric et sa fille Wilhelmine ont laissé de lui deux portraits, incomplets sans doute, mais qu'il faut citer parce qu'ils contiennent l'un et l'autre des appréciations judicieuses. « Il avait », écrit le premier dans ses *Mémoires de Brandebourg,* « une âme laborieuse dans un corps robuste ; jamais homme ne naquit avec un esprit aussi capable de détail. S'il descendait jusqu'aux plus petites choses, c'est qu'il était persuadé que leur multiplicité fait les grandes. Il ramenait tout son ouvrage au tableau général de sa politique et travaillant à donner le dernier degré de perfection aux parties, c'était pour perfectionner le tout. Il retrancha toutes les dépenses inutiles... Il réduisit sa propre dépense à une somme modique, disant qu'un prince doit être économe du sang et des biens de ses sujets. C'était à cet égard un philosophe sur le trône, bien différent de ces savants qui font consister leur science stérile dans la spéculation des matières abstraites qui semblent se dérober à nos connaissances. Il donnait l'exemple d'une austérité et d'une frugalité digne des premiers temps de la République romaine : ennemi du faste et du dehors imposant de la royauté, sa stoïque vertu ne lui permettait pas même les commodités les moins recherchées de la vie. Des mœurs aussi simples, une frugalité aussi grande formaient un contraste parfait avec la hauteur et la profusion de Frédéric Ier ».

Le verdict de la margrave de Baireuth est plus complet, plus sévère aussi malgré de belles louanges. « Ce prince », écrit-elle à la première page des *Mémoires de ma vie,* « possède toutes les qualités qui doivent composer un grand homme : son génie est élevé et capable des plus grandes actions; il a la conception aisée, beaucoup de jugement et

d'application; son cœur est naturellement bon. Depuis sa tendre jeunesse, il a toujours montré un penchant décidé pour le militaire : c'était sa passion dominante, et il l'a justifiée par l'ordre excellent dans lequel il a mis son armée. Son tempérament est vif et bouillant; il l'a porté souvent à des violences qui lui ont causé depuis de cruels repentirs. Il préférait la plupart du temps la justice à la clémence. Son attachement excessif pour l'argent lui a valu le titre d'avare. On ne peut cependant lui reprocher ce vice qu'à l'égard de sa personne et de sa famille : car il comblait de biens ses favoris et ceux qui le servaient avec attachement. Les fondations charitables et les églises qu'il a bâties sont une preuve de sa piété. Sa dévotion allait jusqu'à la bigoterie; il n'aimait ni le faste, ni le luxe. Il était soupçonneux, jaloux, et souvent dissimulé. Son gouverneur avait pris soin de lui inspirer du mépris pour le sexe. Il avait si mauvaise opinion de toutes les femmes que ses préjugés causèrent bien du chagrin à la princesse royale, dont il était jaloux à outrance. »

Ainsi ont dépeint le roi les deux aînés de ses enfants : l'un le traite de « philosophe sur le trône », l'autre lui attribue les qualités d'un grand homme; ces éloges cependant sonnent plutôt faux, quand on sait ce qu'a été la jeunesse des deux auteurs, c'est-à-dire des années d'esclavage et de terreur; aussi est-on bien aise, après avoir en vain cherché des défauts dans la première esquisse, destinée à créer la tradition officielle, de trouver la contre-partie dans la seconde esquisse qui donne, en somme, une fâcheuse impression : on y voit Frédéric Guillaume soupçonneux, jaloux, dévot jusqu'à la bigoterie, violent jusqu'à la brutalité, avare jusqu'à la ladrerie, et il est certain qu'il a été un peu tout cela. Despote dans sa famille, il l'a été partout; rude pour lui-même, il l'a été pour son entourage; sévère pour ses propres erreurs, il a été sans indulgence pour celles de ses serviteurs. Il s'était fait un code de vertus, très primitif mais rigide, avec une idée de l'honneur presque enfantine, au point de vouloir se battre contre un major avec lequel il avait échangé des propos trop

vifs, et de ne se sentir soulagé qu'après avoir délégué un officier pour se battre à sa place. Il avait surtout un égoïsme naïf, tranquille, celui du maître qui se juge le centre naturel de tout, et auquel, comme il l'a écrit un jour, tout doit appartenir, sauf le salut *(Seligkeit)* qui dépend de Dieu !

CHAPITRE II

LES IDÉES DE GOUVERNEMENT DE FRÉDÉRIC GUILLAUME. SES COLLABORATEURS. — SES DÉBUTS (1713) (1)

Le gouvernement du second roi de Prusse a été si fortement influencé par son tempérament et son caractère que ses principes dirigeants et même la plupart de ses actes apparaissent pour ainsi dire comme la conséquence nécessaire de ses sentiments.

Il convient à ce propos d'insister sur un trait de sa nature, déjà signalé. Frédéric Guillaume avait horreur de l'abstraction et concevait tout d'une manière concrète. Les idées générales, les traditions, les principes, ne jouèrent dans sa vie qu'un rôle secondaire, et sa personne qui dirigeait tout eut en vue exclusivement le *réel (das Reelle)*. De même qu'il ne se regardait pas comme un organe abstrait, un symbole, « une institution qui agit » (2) et met en mouvement certains rouages,

(1) Sources : Manuscrits des Archives de Berlin (A. B.) et des Affaires étrangères (A. E.) à Paris *(Correspondance de Brandebourg)*. Recueils de documents cités au chapitre précédent et, en plus, le *Corpus constitutionum marchicarum* de Mylius (Berlin et Halle, in-4°, 1737 ss.). Les mémoires cités en tête du même chapitre.

Ouvrages : Tous les ouvrages cités au chapitre précédent et, en outre : Hüffer, *Die Beamten des älteren preuss. Kabinets* (1713-1808) dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, 1892 ; Stolze, *Die Testamente Friedrich Wilhelms I (Ibid.*, 1904) ; Schmoller, *Das politische Testament Friedrich Wilhelms I*, von 1722, dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. VII, 1896 ; Gundlach, *Friedrich Wilhelm I und die Bestellung der stadtischen Beamten*, dans les *Bausteine zur preuss. Gesch.*, nouvelle série, I, Iéna, 1906 ; Von Rehtmeyer, *Das politische Testament Friedrich Wilhelms I... im Verhaltniss zu den Erfahrungen seiner auswärtigen Politik von 1713-1722*, thèse de Greifswald, 1909 ; *Beiträge zur brandenburgischen und preussischen Geschichte*, publiés par le *Verein für Gesch. der Mark Brandenburg*, à l'occasion du 70e anniversaire de G. Schmoller, in-8°, Leipzig, 1908.

(2) Cf. Lavisse, *La Jeunesse du Grand Frédéric*, p. 48.

mais comme un homme en chair et en os qui gronde et frappe au besoin, de même il considérait ses ministres, officiers, fermiers, non comme des entités qu'on gouverne suivant des règles théoriques, mais comme d'autres hommes en chair et en os, ayant tel ou tel nom, telle ou telle qualité, tel ou tel défaut : un Ilgen qui lui rend des services, mais finasse par trop, un Léopold d'Anhalt qu'il estime pour ses talents militaires et gourmande pour son peu d'assiduité au culte, un Pierre ou un Paul qui occupe tel domaine dans la Marche ou en Prusse et paie régulièrement ses fermages ou se fait tirer l'oreille pour les verser. Lorsqu'il rédigea en décembre 1722 la grande instruction pour le Directoire général, ce ne fut pas une ordonnance d'allures philosophiques et majestueuses, ce fut une sorte de *memento* pratique, donné aux serviteurs du moment en vue de besognes déterminées, dans des lieux et pour des objets spécialement désignés; les responsabilités ne furent pas proclamées en termes généraux, mais distribuées pour chaque cas particulier à un ministre ou à un conseiller, nommé par son nom. De même, la façon de travailler et la tâche à accomplir furent définies, non théoriquement mais pratiquement, tout étant prévu, calculé, spécifié, pour l'attitude à observer, pour le but à atteindre, différent selon les pays, pour le devoir à remplir, différent selon les heures du jour, presque pour les besoins à satisfaire. Rien qui donne davantage l'impression du réel, qui soit plus éloigné du vent, de l'air bleu *(blaue Luft)*, que le roi poursuivait de sa haine. Son fils a fort bien dit « qu'il préférait les choses utiles aux choses agréables », et prétendait « que ses sujets fussent aussi stoïques qu'il l'était ».

Il en fut de même partout. A Leibniz qui cherchait le moyen d'intéresser le roi à la Société des Sciences de Berlin, Jablonski répondait, assez pessimiste (mai 1715), que cela était difficile, car le roi demandait non ce que pensait ou inventait la Société, mais ce qu'elle *faisait* de pratique *(was sie tuhe)*. Dans l'instruction rédigée en 1718 pour l'éducation de son fils aîné, Frédéric Guillaume interdit formellement de

lui apprendre le latin; il supprima « la vieille histoire » et ne permit que l'histoire « depuis cent cinquante ans », ce qui pouvait préparer l'héritier du trône aux affaires, le mettre au courant de son métier de roi, et plus particulièrement de roi prussien : son successeur n'aura rien à voir avec Rome ni Athènes; il devra s'inquiéter non des provinces de l'Empire romain, mais de la Poméranie, de la Silésie, de Juliers et Berg, ainsi que des droits de sa Maison sur ces pays. Plus tard, à Cüstrin ou ailleurs, il entoura Fritz de spécialistes, de techniciens, qui furent soit des « mentors militaires », soit des financiers et économistes pratiquants, propres à l'initier aux secrets de l'administration des chambres des domaines, de tout ce que le prince royal appelait le système « cameralistique ». Sans doute, il dut faire des concessions : en avril 1733, Frédéric, revenant de Potsdam où il avait longuement causé avec son père, écrivait à Grumbkow que le roi était résigné à ce qu'il eût plus tard des comédies et des opéras; il m'a dit, ajoutait-il, « qu'il me laissait de l'argent pour exercer ces folies, mais que, si je voulais, il me montrerait ce qu'il y avait encore à faire dans le pays et que si, après sa mort, je voulais jouer maître, qu'il faudrait que je me fisse beaucoup d'ennemis comme lui s'en était fait... » Le prince royal profita, presque inconsciemment, du sens objectif de son père; il devait même l'égaler au moins sous ce rapport. Déjà, en 1737, il déclarait ne pas s'expliquer que le roi eût des préventions à son égard, à cause de son goût pour la littérature française : « Ne dirait-on pas qu'on ne saurait faire la guerre aux Français, parce qu'on parle français, parce qu'on lit les bons auteurs qui ont écrit en leur langue et qu'on aime les gens civils et spirituels que leur nation a produits! » On reconnaît là la mentalité du père qui, en 1720, exposait au prince d'Anhalt ses principes réalistes de politique extérieure à propos d'une visite de lord Cadogan : le diplomate anglais se grisait tous les soirs, parlait de guerre, et voulait y entraîner Frédéric Guillaume; celui-ci, prudemment, demandait ce qu'on lui donnerait, et s'entendant promettre « des

lauriers », ripostait : « C'est bel et bien, mais il n'y a pas là de quoi manger », et de réclamer « des réalités » *(Realitäten)*.

Le réalisme du roi explique qu'il ait eu un très petit nombre d'idées de gouvernement, et de fort simples.

Avant tout, il se faisait l'idée la plus haute de sa puissance souveraine. Déjà, kurprinz, à onze ans, il gourmandait à Wusterhausen les gentilshommes de sa chambre, leur disant qu'il les avait fait venir, non pour se divertir, mais pour le servir. Parvenu au trône, il se jugea investi d'une sorte de pouvoir semi-divin : il s'arrogea le droit de tout faire en matière temporelle ; il s'estima le suprême justicier dans son royaume ; ses serviteurs n'avaient qu'à se conformer à ses ordres. Il eût volontiers répété la maxime de Louis XIV, que quiconque est né sujet doit obéir « sans discernement ». Des expressions analogues reviennent du reste souvent dans ses ordonnances ou dans les notes marginales dont il annotait les rapports de ses ministres : « Vous devez pour chaque affaire indiquer votre avis motivé, mais nous demeurons le seigneur et roi, et faisons ce que nous voulons » *(Wir bleiben doch der Herr und Kœnig, und thun was wir wollen)*. La formule est originale. Frédéric Guillaume l'a trouvée dès ses débuts et n'a cessé de l'appliquer. Le vieil Ilgen ne disait-il pas, un jour, que le roi maintenait son point de vue, alors même qu'on l'avait convaincu d'erreur, et qu'il ne revenait à la bonne voie que de lui-même ! Les ambassadeurs étrangers qui croyaient à l'autorité des ministres se trompaient lourdement, et l'Autrichien Seckendorf voyait juste lorsqu'il disait que le roi ne pouvait être dirigé par personne au monde. Même le prince d'Anhalt-Dessau ne joua jamais d'autre rôle auprès de lui que celui de confident, que le roi consultait, mais écoutait peu.

Rien de plus saisissant et en même temps de plus exact pour définir cet absolutisme que les lettres écrites par Frédéric Guillaume les 3 et 5 novembre 1714, à propos de l'insubordination de certains fonctionnaires prussiens : tout de suite il s'emporte contre ces « canailles » qui doivent « danser

à sa guise » *(nach meiner Pfeife tanzen),* sinon il les fera « pendre et rôtir », comme le tsar fait pour ses sujets, les traitera en rebelles, et agira en « tirang » ; il les condamne à douze mois de forteresse pour l'exemple, car il veut une obéissance aveugle *(blinden Gehorsam).* « J'ai », s'écrie-t-il le 5 novembre, « le commandement dans mon armée et ne veux pas laisser de commandement à un millier de sales barbouilleurs de papier *(cacramentze Blakisten);* je serais un misérable si je tolérais pareille chose! » Ces paroles menaçantes ou exagérées annoncent le mot d'avril 1716 sur sa souveraineté, établie « comme un rocher de bronze », et la célèbre consigne qu'il a sans cesse lancée à son peuple : « défense de raisonner! » *(nicht raisonniren!)* On s'explique la terreur de ceux qui reçoivent de lui un ordre et ne savent comment l'exécuter : c'est l'histoire, ridicule et atroce à la fois, du général von Glasenapp qui a fait arrêter des ouvriers récalcitrants; le roi, au dire de Morgenstern, ordonne de pendre le meneur avant sa venue, le lendemain, et ne pouvant découvrir le coupable, ne sachant à quel saint se vouer, effaré, le général fait pendre un malheureux, choisi « parce qu'il a les cheveux rouges » ! Un roi qui parle ainsi et trouve des subalternes pour agir de la sorte, a installé dans ses États un régime autocratique, tel qu'on l'a vu seulement dans les monarchies orientales ou sous le « tsarisme » le plus effréné.

En possession d'un pareil pouvoir, Frédéric Guillaume voulut l'exercer pour les moindres choses. Il déclara de bonne heure à ses ministres qu'il entendait être instruit du plus petit détail, et il permit à ses sujets de s'adresser directement à lui : c'est par milliers qu'on rencontre dans les documents ses réponses aux questions de ses ministres qui devaient être libellées « en peu de mots, avec nerf », et auxquelles il répliquait de même ; c'est par milliers que, le matin, à la parade, il reçut durant son règne les suppliques de ses sujets, revêtues de la mention « en main propre de Sa Majesté »; il y répondait à sa manière, sur un ton incisif, et « ne laissait languir personne ». Comment ne s'est-il pas

noyé dans cette mer de détails infimes, constamment renouvelés, souvent insignifiants! Son fils est resté dans l'admiration devant sa puissance à dominer les détails, devant sa capacité presque surhumaine de « faire tout par lui-même », « de voir tout par ses yeux ». Pœllnitz rapporte qu'à vingt-cinq ans il a recherché « l'origine de toutes choses », et que, plus tard, il n'était pas de famille noble dont il ne sût les revenus, pas de tribunaux dont il ne connût les principaux magistrats, pas de ville dans ses États (sauf Neuchâtel) qu'il n'eût visitée. Au milieu du règne, en juin 1730, étant en voyage, il blâme sévèrement ses ministres qui ont négligé pendant deux jours de lui annoncer un grand incendie survenu à Berlin : ordre désormais de faire en sorte qu'il soit avisé immédiatement de tout événement, heureux ou malheureux, dans sa capitale, par exemple qu'une servante a accouché d'un enfant, ou qu'il a été tenu tel ou tel propos.

C'est avec une hâte fébrile qu'il s'acquitte de ce ministère universel. Il ne remet jamais au lendemain ce qu'il peut faire le jour même ; une idée est à peine conçue qu'il la voudrait réalisée, et ses résolutions prennent immédiatement un caractère d'urgence ; il presse ses ministres et fonctionnaires d'agir et de lui rendre compte ; il prodigue un adverbe latin qui lui est resté de son instruction classique élémentaire, de cette langue morte qu'il méprise mais dont il emploie partout les formules concises, comme s'il leur prêtait une vertu magique : *cito! cito!* (vite! vite!). Il semble qu'il ait à remplir une mission qui ne peut attendre, et qu'il craigne de mourir avant d'avoir accompli son œuvre.

Il est naturel qu'il ait été très jaloux de son autorité. Tout en s'entourant de conseils, et en prenant l'avis des gens compétents, il s'est toujours réservé la décision suprême ; personne ne pouvait se flatter « de lui en avoir imposé de sa vie ». De bonne heure, il eut peur de la rivalité de son fils, et, sur sa fin, cette jalousie prit des proportions fâcheuses. Pœllnitz a raconté une scène dont il fut témoin durant sa dernière maladie, en 1740 : c'était à la tabagie, où l'étiquette

ne devait pas exister; le roi, se sentant un peu mieux, s'était fait habiller, et tout le monde était assis en cercle autour de lui, quand le prince royal arriva de Ruppin; son entrée fit sensation, et les hôtes de la tabagie se levèrent, ce qui était contraire à tous les usages. Le roi se mit en colère, tonnant contre les gens qui « adoraient le soleil levant », et criant qu'il était encore le maître ; après quoi, il se fit traîner dans sa chambre, et envoya dire à tout le monde de sortir du château, pour n'y plus reparaître. L'ambassadeur impérial, comte de Gotter, eut beau protester, il dut partir comme les autres. Pœllnitz étant revenu, le lendemain, fut arrêté à l'entrée par un gendarme, et on lui tint rigueur plusieurs jours; quant au prince royal, le roi ne fit sa paix avec lui que peu de temps avant sa mort.

A l'idée de ses droits souverains correspondait celle de ses devoirs rigoureux. S'il était maître absolu dans son royaume de Prusse, c'était par une sorte de délégation divine, d'où une responsabilité presque écrasante devant l'Éternel. Frédéric Guillaume y ajoutait une autre responsabilité vis-à-vis d'un être de raison qu'il mettait au-dessus de lui, le roi de Prusse en soi. Toute sa vie, il travailla, comme on l'a dit, sous l'œil de ce maître, aussi exigeant que Jéhovah. S'il s'appliqua à tous les détails, ce fut par devoir autant que par goût : il se qualifiait lui-même de « premier serviteur de l'État », et voulait être son propre premier ministre. Il a, dans son testament politique de 1722, recommandé à son successeur de s'astreindre au travail, comme il l'avait toujours fait, « car un roi qui veut régner avec honneur dans le monde doit faire lui-même toutes ses affaires; les rois sont donc voués au travail *(zur Arbeit erkohren)*, et non pas faits pour la vie relâchée et paresseuse des femmes » ; il conclut : « Une fois que mon cher successeur aura tout mis en ordre, les choses iront aussi facilement qu'un papier de musique *(wie ein Pappies de Musicke)* ».

Aucun texte ne résume mieux les idées de gouvernement de Frédéric Guillaume que le testament politique rédigé en

1722, texte plein de conseils pour le « cher successeur », vis-à-vis duquel il emploie un ton singulièrement affectueux, texte parfois naïf, mais qui témoigne en même temps de nobles scrupules de conscience, et qu'un grand historien allemand contemporain, Schmoller, a pu regarder comme le « fait nouveau », propre à amener la revision définitive des anciens jugements portés sur le Roi Sergent.

Trois idées principales, outre celle de son pouvoir absolu, semblent l'avoir guidé dans l'administration intérieure de son royaume : en premier lieu, celle de l'ordre, de la discipline, du travail, qu'il devait imposer à ses sujets ; en second lieu, celle de l'économie, source et condition nécessaire de la prospérité ; en troisième lieu, celle d'une forte organisation militaire, indispensable à la sécurité et aussi au développement légitime de ses possessions.

La première maxime n'est pas formellement inscrite dans le testament de 1722, mais elle y est constamment sous-entendue ; on peut dire qu'elle est à la base de l'administration de Frédéric Guillaume, l'autorité et le labeur du souverain ayant pour corollaires naturels l'obéissance et le labeur des sujets. L'instruction de décembre 1722 pour l'établissement du Directoire général donne un aperçu suggestif des exigences du maître à l'égard de ses serviteurs : les ministres doivent être exacts, appliqués, attelés sans cesse à leur tâche, car « si nous payons nos conseillers, c'est pour qu'ils travaillent ». De tous, des nobles comme des bourgeois, du ministre le plus influent comme du plus humble fermier, le roi exige le même dévouement à son service. La noblesse n'a de valeur et ne mérite d'être honorée que si elle sert le roi (à l'armée de préférence) ; en janvier 1726, refusant de laisser un jeune Wallenrodt prendre du service en France, Frédéric Guillaume justifiait ainsi sa décision : « Le roi de Prusse vaut le roi de France ; par conséquent, le jeune homme peut bien servir son seigneur ». Le service royal prime les autres, et même il exclut tous les autres : un ordre du 20 août 1725 aux Chambres des finances et des domaines interdit aux fonctionnaires

d'accepter aucun autre service. Un portrait de Frédéric Guillaume dans une description de Berlin, de 1723, attribuée au comte de Flemming, le montre persuadé qu'on va plus loin « par la crainte que par l'affection » ; il est donc détesté, et cependant « il se tue pour servir le public » . Trois ans après, dans une lettre au prince d'Anhalt, le roi disait : « Le mot d'ordre (*die Parole*) en ce monde n'est que peine et travail » . Cette règle qu'il s'imposait le premier, il tenait à l'imposer à tout le monde dans ses États. Il l'appliquait même sans ménagement à ses vieux serviteurs : le 15 mars 1734, il demande au conseiller de guerre Manitius, à Kœnigsberg, s'il ne peut travailler davantage ; le roi, dans ce cas, prendra d'autres mesures, « car qui veut servir, doit travailler » .

La loi de l'économie ne lui était pas moins chère. Il serait vain d'aller avec ses panégyristes chercher dans la *Cyropédie* de Xénophon l'origine de sa doctrine ; ou de prétendre que ce ne fut pas de sa faute s'il ne put faire régner l'âge d'or dans son royaume ; pareilles réminiscences n'encombraient certes pas son esprit. Il ne serait pas plus juste de le représenter, avec un historien moderne, Krauske, comme un « poète muet » , pressentant l'avènement de forces nouvelles et poussé par des aspirations qu'il ne sait pas définir ; ce pathos aurait indigné son génie pratique. Il a senti et s'est exprimé plus simplement. Il a insisté, par exemple, au début de son testament de 1722, sur la nécessité pour un roi de Prusse de reviser lui-même toutes les dépenses au moment de son avènement, d'arrêter son budget dès les six premières semaines du règne, et de réduire les traitements des fonctionnaires de façon à économiser au moins 100 000 thalers par an ; un peu plus loin, il déclare qu'il faut mettre de côté chaque année 500 000 thalers au minimum, et il l'a fait, ou à peu près.

Dans la grande instruction pour le Directoire général, on retrouve les mêmes principes, avec plus de détails : le roi exige un ordre parfait dans les comptes, et il entend toucher tout ce qui lui est dû ; il refuse, par exemple, de défalquer

certaines dépenses de construction dans les domaines : il faut, dit-il, tout arranger pour que nous recevions de nos fermiers « l'argent convenu, et non d'interminables comptes de bâtisse ». Il surveille la rentrée des fermages au terme fixé, comme celle des impôts; si l'argent est « accroché » *(hafte)* quelque part, le Directoire le retrouvera et appliquera les remèdes nécessaires. Il est d'ailleurs indispensable de faire rendre à tout davantage, de produire « un plus » *(ein Plus machen)*, comme il l'a répété à satiété, et de ne pas dépenser un pfennig sans y avoir bien réfléchi (article X). L'économie a pour objet, en même temps que l'enrichissement du royaume, le paiement plus régulier des fonctionnaires en bonnes espèces; tout le monde y trouvera donc son compte.

Cette économie permettait d'entretenir l'armée. Frédéric Guillaume croyait, suivant Mauvillon, qu'un État n'a besoin que « d'économies et de soldats ». Avant son avènement déjà, il avait souvent exprimé ses sympathies pour « les bonnes gens de guerre » (1708); sa partialité était telle qu'elle inquiétait son père, qui écrivait à l'électrice Sophie : « Ce n'est pas assez d'être un soldat». Frédéric Guillaume pensait le contraire; il le fit voir dès qu'il fut roi. « Sous Frédéric I[er] », a dit le Grand Frédéric, non sans une forte exagération, « Berlin était l'Athènes du Nord; sous Frédéric Guillaume, elle en devint la Sparte. Tout ce gouvernement fut militaire... » Les contemporains ont unanimement noté le fait, depuis la margrave de Baireuth jusqu'au baron de Pœllnitz : la première a constaté que pour conserver les bonnes grâces du roi, il fallut endosser le casque et la cuirasse, et que « tout devint militaire »; Pœllnitz a assisté aux parades de Potsdam et déclaré que Frédéric Guillaume mettait avant tout son amour-propre à avoir de belles troupes, et bien disciplinées. N'avait-il pas du reste en partie fixé sa résidence à Potsdam, parce qu'il y avait installé son régiment de grenadiers que Berlin refusait de loger! Le roi considéra presque tout du point de vue militaire, portant sans cesse l'uniforme, s'entourant d'officiers, et ne s'intéressant guère qu'à eux, mé-

prisant les civils, les barbouilleurs de papier *(Blakisten)*, affichant son dédain pour la plume jusqu'à feindre par moments de ne pas savoir écrire. En 1726, il rencontre sur la frontière de Hollande le Suisse Haller et lui demande s'il veut servir; sur sa réponse négative, il lui tire son chapeau, et s'éloigne en lui criant : « Bonne chance ! » Il conseilla particulièrement à son successeur de rendre son armée toujours plus formidable, seul moyen d'être recherché par les autres puissances et de « tenir la balance en Europe ».

Aux principes généraux, très simples et rarement formulés, se sont ajoutées pour l'administration du royaume certaines règles spéciales, nées de l'expérience et applicables à chaque province en particulier. Le testament politique de 1722 est un document typique à cet égard. Le roi y passe en revue ses possessions, signalant leur situation matérielle et la mentalité propre aux habitants, d'où découlent la nature et l'étendue des ressources ou des services qu'on peut demander au territoire ou aux « vassaux ».

En Prusse orientale, « très beau et grand pays, et très fertile », les gens font d'excellents fonctionnaires, grâce à leur entendement; il faut les surveiller, car ils sont faux et rusés; du moins, « avec une bonne parole, on fait d'eux ce qu'on veut », et s'ils conviennent peu pour les affaires économiques et financières, ils sont parfaits « dans l'armée, dans les négociations, et dans les collèges de justice ». Les privilèges provinciaux ont été extrêmement gênants, mais à présent tout dépend du roi « sans raisonner », à condition toutefois d'avoir l'œil sur les membres des grandes familles, encore attachés aux vieilles libertés polonaises, de les employer à l'armée et de placer leurs fils parmi les cadets : ils ne connaîtront ainsi d'autre seigneur que Dieu et le roi de Prusse.

En Poméranie, les domaines sont en meilleur état qu'en Prusse; on peut en améliorer encore la gestion; les vassaux du pays sont « fidèles comme l'or »; ils raisonnent parfois, mais on n'a qu'à imposer sa volonté, ils obéissent.

Dans les Marches, il en est généralement de même. Dans

la Nouvelle Marche et dans la Priegnitz, les gens se plaignent constamment; il n'y a qu'à ne pas y faire attention, c'est une habitude locale. Dans la Marche de l'Ucker et la Moyenne Marche se trouvent les sujets les plus fidèles et les plus obéissants; on doit chercher à y accroître le revenu des domaines et des forêts. La Vieille Marche seule renferme de méchantes gens, d'humeur indisciplinée et « revêche » : il faut leur tenir « le pouce sur les yeux » et les dépayser, en montrant à leurs nobles arrogants (les Schulenbourg, les Alvensleben, les Bismarck) qu'ils sont des vassaux et ne peuvent partager l'autorité avec leur seigneur.

Le duché de Magdebourg et la principauté d'Halberstadt ressemblent fort à la Vieille Marche; peut-être même les nobles y sont-ils pires. Les domaines y sont en bon état, ainsi que les salines et mines.

Dans les provinces de l'ouest, enfin (Minden, Ravensberg, Tecklembourg, Lingen, Clèves-Mark, Haute-Gueldre), la situation économique est plutôt satisfaisante, mais les habitants sont têtus et incommodes : dans le duché de Clèves et le comté de Mark, ils sont « malicieux comme le diable », à cheval sur leurs privilèges, prodigues; ils ne savent que boire comme des bêtes. Dans le comté de Mœrs, ils sont plus hollandais que prussiens; en Gueldre, plus impériaux. Il faut les surveiller et les bien traiter : élevés à Berlin, leurs fils feront de bons et capables fonctionnaires.

La revue des provinces a pour fin essentielle d'élever au maximum le rendement de la terre et des hommes. Le produit des domaines et des impôts doit être accru régulièrement par une administration, uniquement soucieuse du résultat à obtenir; quant à l'emploi des hommes, il est régi par certains principes importants. Frédéric Guillaume recommande à la fois de choisir des gens capables et laborieux, et, d'autre part, de les dépayser, c'est-à-dire de les employer en dehors de leur province. Ces serviteurs du roi doivent être des protestants (réformés ou luthériens), fidèles et honnêtes, ayant des têtes « ouvertes » *(offene Kœpfe),* sachant manier la plume,

et *avant tout* « nos sujets nés » *(Unsere angeborene Unterthanen)*; un étranger ne saurait être pris que par exception, en raison de sa grande habileté. Frédéric Guillaume observa ce principe jusqu'au bout : on le voit, en janvier 1740, éliminer un sujet palatin, candidat à une chaire au gymnase de Halle, parce qu'il préfère un enfant du pays *(Landeskind)*. Quant à la règle du dépaysement, elle est formellement exposée à l'article 1er de l'instruction du 20 décembre 1722, interdisant d'employer des Prussiens en Prusse, des Rhénans dans le pays de Clèves, ou des Poméraniens en Poméranie; en juillet 1738, le roi refuse de nommer à la Recette *(Rentei)* de Clèves un jeune homme de la région, parce que cela ne vaut rien.

A ces préceptes destinés à guider l'administrateur, Frédéric Guillaume en adjoignait d'autres, assez primitifs, pour la politique extérieure. Il était partagé, à ce point de vue, entre le désir de soutenir certaines prétentions anciennes de sa Maison, de réaliser certaines acquisitions territoriales (celle des duchés de Berg et de Juliers notamment), et la crainte des risques à courir. « Le roi de Prusse, pensaient les Anglais, n'est un loup que dans sa bergerie », et un ministre de France rappelait le mot prêté à Pierre le Grand : « Il aime bien à pêcher, mais sans se mouiller les pieds ». On a dit qu'il était « poltron », et tremblait à l'idée d'une guerre possible; il serait plus juste de dire qu'il était, pour son trésor et son armée, réserves amassées sou par sou, ou grenadier par grenadier, comme un avare qui a peur de perdre en un instant le fruit de plusieurs années d'économies. Il était brave personnellement et avait fait ses preuves à Malplaquet. S'il fut souvent dans les transes, c'est qu'il redoutait une lutte inégale, qu'il sentait la Prusse petite et faible à côté des grandes monarchies voisines, qu'il était obsédé, parfois jusqu'à l'angoisse, par le souci d'éviter le sort de son ancêtre Georges Guillaume et de son père Frédéric Ier.

Il avait d'ailleurs un cas de conscience perpétuel à résoudre, comme on l'a justement remarqué, car il y avait en lui deux personnes, le roi de Prusse, dévoué aux intérêts prussiens, et

l'électeur de Brandebourg, prince de l'Empire, respectueux de ses obligations envers l'Empereur, et animé d'une sorte de patriotisme germanique. Ces deux personnes devaient être et furent souvent en conflit. Frédéric Guillaume a été bon Allemand, « bon impérialiste » *(gut kaiserlich)*, prêt à partir en guerre au premier village allemand brûlé, épris de tout ce qui était allemand. Il écrivait au roi Auguste II de Pologne en 1715 : « Je suis Allemand, *ergo* je veux écrire dans ma langue comme le tsar », et à la fin de son règne il ordonnait d'employer l'allemand pour tous les actes publics (4 juin 1739). Il a toujours détesté les Français, ne parlant français que quand il ne pouvait faire autrement, et à certaines époques, crachant par terre quand il voyait un Français; de même pour les Anglais, surtout après l'avènement du roi George II, « mon cher frère le comédien ». Cependant il a été, durant une partie de son règne, l'allié de la France et de l'Angleterre; il a pesté plus d'une fois contre l'Empereur, « Charles le barbouillé », il s'est moqué de la pauvreté de la cour de Vienne, et on l'a vu boire à la santé du roi de France; sans conviction, il est vrai. De là sa réputation de perfidie et d'inconstance, de « versatilité naturelle » *(natürliche Wankelmütigkeit)*, qui mettait aux champs les diplomates accrédités auprès de lui. Sa perfidie était en réalité bien enfantine à côté de celle des autres puissances; au fond, Frédéric Guillaume était trop simple pour se reconnaître au milieu des combinaisons changeantes de la diplomatie européenne.

Ses idées en matière de politique étrangère peuvent se ramener à une formule essentielle : se rendre « formidable » et « respectable » par la force de son armée, afin de se trouver en état, un jour, de tirer parti de la « confusion » de l'Europe; ce jour, d'ailleurs, il le repousse aussi loin que possible, ne se sentant ni assez de perspicacité pour discerner l'occasion favorable, ni assez d'audace pour la saisir. Il répudie toute guerre d'agression, toute guerre injuste, que Dieu punirait; formule idéaliste qui cache mal son profond réalisme. Celui-ci l'emporte sur les facteurs moraux : si, en

effet, Frédéric Guillaume n'admet pas qu'on donne des troupes pour des subsides, comme le fait maint prince de l'Empire, il l'admettrait aisément pour des terres à sa convenance; « alors », dit-il, « je marche, mais pas avant : *point de païs, point de Prussien* ». Il ne s'agit pas de se sacrifier pour les Anglais ni pour les Hollandais, ni même pour l'Empereur, auquel il n'est obligé que de fournir à l'occasion le contingent d'Empire réglementaire de 14 000 hommes; dans ce cas, il suffit d'envoyer des mercenaires, levés dans de petits États allemands, et placés sous le commandement d'un général prussien.

Quant aux alliances, Frédéric Guillaume a des sympathies assez flottantes. Seule, l'alliance russe lui paraît toujours bonne à cultiver; après elle, l'alliance hanovrienne, un peu comme un pis-aller; il se méfie de la plupart des autres nations, des Saxons faux comme le diable, des Hollandais dont il n'a rien à attendre, des Français qu'il entend seulement ménager; il a peu de confiance même dans l'Angleterre, bien que les Anglais soient « gens de parole ». Un roi de Prusse n'a pas à recevoir d'ordres de l'Empereur et doit se tenir sans cesse « sur ses gardes » de ce côté, en évitant d'accroître la puissance de la Maison d'Autriche; tout au plus pourrait-on marcher contre la France, en échange de quelque bon morceau de terre bien peuplé *(Ein gut Stück Land und Leute)*, vers le Danube ou vers le Rhin. Toujours le même refrain!

C'est avec ce bagage, assez léger, d'idées et de principes que Frédéric Guillaume arriva au trône, le 25 février 1713.

Ses débuts montrèrent ce qu'il serait et ferait. On connaît son apostrophe au conseiller Bartholdi qui, quelques jours avant son avènement, cherchait à le consoler de l'état de santé de son père : « Qu'as-tu, canaille, à te préoccuper de cela! » Vis-à-vis de tous il procéda aussi rudement. Peut-être l'anecdote de l'état de cour, biffé du haut en bas et remis au grand maréchal de Printzen, est-elle fausse, ainsi que l'exclamation du lieutenant-général de Tettau : « Messieurs,

notre bon maître est mort, et le nouveau roi nous envoie tous au diable ! » ; le récit de Pœllnitz n'en est pas moins, sous une forme trop théâtrale, le reflet fidèle de la situation. Lorsque le dimanche, 26 février, à sept heures, les ministres, convoqués par le roi, arrivèrent au château de Berlin, leur anxiété était grande : Frédéric Guillaume les maintint dans leurs charges, sans leur demander de serment nouveau, et leur déclara qu'il comptait sur leurs bons services, mais qu'il était décidé à punir sévèrement toute intrigue ou cabale ; sur quoi il les embrassa, et assista avec eux à un service religieux dans la chapelle où se trouvait le cercueil du feu roi. Après avoir reçu le serment de la garnison de Berlin, il partit pour Wusterhausen avec le conseiller de finances de Creutz et quelques aides de camp ; dans cette retraite où n'était admis ni étranger ni importun, il se recueillit trois ou quatre jours, en étudiant les *états* (budgets) de son père et de son aïeul, recueillement laborieux dont les effets pratiques ne devaient pas tarder à apparaître. Puis, de retour à Berlin, il commença son œuvre de réformes administratives, judiciaires, économiques, militaires : il avait, suivant le mot de Jablonski, renoncé à son antipathie pour la plume, reconnaissant qu'on ne peut tout faire avec l'épée, et écrivant de sa main ses décrets. Le 2 mai, pour la dernière fois, il déploya une pompe digne du régne précédent, aux obsèques de son père ; il mit de côté ensuite la longue perruque et les costumes somptueux ; déjà les grenadiers de son ancienne compagnie avaient remplacé la garde suisse en velours bleu et rouge, brodé d'argent, et les gardes du corps éblouissants de Frédéric Ier. Pœllnitz prétend même que Frédéric Guillaume alla en uniforme, ce jour-là, se placer à la tête de ses grenadiers pour leur faire tirer trois salves sur la place de la cathédrale.

Si le personnel des ministres fut d'abord conservé, certains hommes apparurent dès lors comme les confidents naturels du souverain, en même temps qu'un changement important s'opérait dans leur façon de collaborer.

Je n'insiste pas sur la courte apparition d'Eberhard de

Danckelmann, rappelé de Cottbus à Berlin, et que le roi plaça à sa droite dans une cérémonie, le 20 mars ; « c'était M. de Sully devant Louis XIII », a écrit Pœllnitz, mais la comparaison est spécieuse ; il ne s'agissait que de réparer l'injustice de Frédéric I[er] et d'honorer publiquement un vieux serviteur. Pœllnitz s'est trompé en disant qu'on lui offrit ses anciens emplois et qu'il les refusa. Un autre personnage plus important, le feld-maréchal Léopold d'Anhalt-Dessau, pouvait être et fut considéré comme le futur premier ministre ; peut-être lui-même se crut-il près de le devenir. Sans doute, la part de la « vieille barbe » au gouvernement devait être considérable ; j'aurai l'occasion d'y revenir. Pour le moment, Léopold parut mis à l'écart : assuré de l'amitié du roi, « s'il lui obéissait », il reçut le conseil d'aller à Dessau, où d'ailleurs Frédéric Guillaume lui fit deux visites en 1713 ; il eut ensuite la déception de voir son traitement réduit, comme celui de tout le monde, et dut se tenir modestement à sa place ; ce fut pourtant plus tard une sorte de ministre sans portefeuille.

En dehors de ces deux personnalités, dont l'une disparut et l'autre n'eut pas alors de part officielle au gouvernement, le pouvoir fut exercé d'abord par les membres du conseil secret de Frédéric I[er], dits conseillers secrets *réels*. Quelques-uns, il est vrai, furent immédiatement privés d'influence, par exemple le feld-maréchal de Wartensleben, Nicolas Barthélemy de Danckelman, et le grand-maître de la garde-robe, Paul Antoine de Kameke, qui reçut un régiment. D'autres ne tardèrent pas, comme Christian Frédéric de Bartholdi († août 1714), à suivre le premier roi de Prusse dans la tombe, ou comme Jean Maurice de Blaspeil, Otto Magnus de Dœnhof, et Ernest Bogislas de Kameke, à perdre une partie de leur crédit (1). L'autorité principale appartint, durant les premières années du nouveau règne, à trois hommes, qui avaient

(1) Blaspeil devait être peu à peu relégué dans ses fonctions de président de la Régence de Clèves-Mark. Dœnhof est mort en 1717. Quant à Kameke, nommé président du Directoire des finances en mars 1713, il devait être remplacé en février 1719 par Gœrne, et rester sans autorité jusqu'à sa mort en 1726.

déjà joué un grand rôle sous Frédéric Ier : Christophe de Dohna, Marquard Louis de Printzen, et Henri Rüdiger d'Ilgen. Le premier, l'auteur des *Mémoires*, fin courtisan, était en même temps un homme d'État cultivé et perspicace (1) ; le second, après s'être signalé dans diverses missions diplomatiques, avait reçu avec la charge de grand maréchal de la cour la direction des affaires intellectuelles et religieuses; le troisième, commis intelligent et capable, anobli par Frédéric Ier pour la part prise à l'acquisition de la couronne royale, était et devait devenir de plus en plus la cheville ouvrière pour toutes les questions de politique extérieure; il fut seul, dès le début, à contresigner les ordonnances. A tous trois, le 26 février 1713, Frédéric Guillaume remit le soin des affaires d'État, leur ordonnant de prendre en son absence les résolutions pressantes, et déclarant « qu'il s'en rapportait à eux absolument » ; cette confiance leur fut confirmée encore expressément lorsque le roi, s'absentant de sa capitale, recommanda qu'il n'y eût « âme qui vive » à connaître certains secrets, en dehors de « ces trois Messieurs », chargés de surveiller « toute la machine » (27 juin 1714). Toutefois le comte de Dohna, qui fut nommé général d'infanterie en mars 1713 et que l'envoyé saxon Manteuffel disait en avril être *en effet* premier ministre, « quoiqu'il ne porte pas le nom », ne devait pas se maintenir aussi longtemps que les deux autres (2).

C'est que des influences plus puissantes se faisaient déjà sentir et que l'entourage du Roi Sergent ne pouvait rester le même que celui du roi gentilhomme. Le labeur acharné et les connaissances techniques étant le vrai moyen de parvenir, une pléiade de fonctionnaires, plus distingués peut-être par leur capacité de travail que par leur génie, accaparèrent peu à peu les premiers postes de l'administration : à côté de Fré-

(1) Il écrivait son nom Dhona, pour se distinguer de son frère Alexandre.

(2) Ambassadeur à Vienne en 1714, et préposé en 1715 à tous les bureaux qui s'occupaient des réfugiés français, il se retira dans ses propriétés en Prusse dès 1716. Pœllnitz dit 1717. Il mourut en 1733.

déric de Hamrath, rentré en grâce et mis à la tête de la province d'Halberstadt dès 1713, les Jean André Kraut, les Katsch, les Gœrne, allaient devenir conseillers secrets réels en 1718-1719, tandis que deux ministres s'élevaient, non sans intrigues, au-dessus de tous leurs rivaux : Frédéric Guillaume de Grumbkow et Ehrenreich Bogislas de Creutz.

Le premier, né en 1678 dans une famille originaire de la Poméranie, officier et administrateur à la fois, était déjà sous le règne précédent parvenu à une haute situation : capitaine à dix-neuf ans, et général à trente et un, il était depuis 1712 associé à Blaspeil pour diriger le commissariat général de guerre. Habile à se débrouiller au milieu des compétitions de la cour qu'il connaissait à merveille, intéressé et avide, cyniquement débauché, mais sachant faire oublier ou excuser sa mauvaise conduite à force de travail et de belle humeur, possédant d'ailleurs des appuis solides dans Printzen et Ilgen, il avait gagné de bonne heure la confiance de Frédéric Guillaume et devait plus tard s'insinuer dans celle de son fils. Il se définissait lui-même avec une certaine satisfaction un mélange de brutalité et d'esprit. L'envoyé saxon à Berlin, Manteuffel, a fait de lui en 1712 un portrait un peu dur, mais qui est utile à citer : « Tout son mérite consiste à être bon harlequin, et, selon l'humeur de certaines gens, agréable débauché. Mais ôtez-lui ces deux qualités-là, vous le voyez tout farci de malice, de calomnie, de lâcheté, de mensonge et d'impertinence. Il suffit d'être honnête homme pour l'avoir sur les bras, et d'avoir fait une bonne action pour être exposé à sa critique et à sa haine. Incapable de bien faire lui-même, il tâche à noircir tout ce que d'autres font. Une de ses belles passions c'est de brouiller tous ceux qu'il voit bien ensemble, et tous les bons projets qui ne viennent pas de ses cochons d'amis. Que les affaires du maître en souffrent, ce n'est pas de quoi il s'embarrasse, pourvu qu'il puisse pêcher en eau troublée. Enfin, c'est à mon avis un vrai pot-pourri de tout ce qu'on saurait imaginer de vices, et je lui fais assurément trop d'honneur de tirer son portrait comme je viens de faire ».

Chapitré assez sévèrement par Frédéric Ier mourant, Grumbkow se trouva le lendemain au comble de la faveur. Son esprit « enjoué et satirique », son tempérament étonnamment vigoureux, plaisaient au nouveau roi, auquel il en imposait par ses grâces de roué, sa rudesse affectée de *Cassubien*, et aussi ses allures de bretteur, sinon par son extérieur plutôt médiocre, car il n'était pas grand et son visage glabre était peu expressif. Dès le 11 mars 1713, Manteuffel écrivait, faisant allusion à sa rivalité avec Blaspeil : « Grumbkow est au pinacle et Blaspil est flambé ». Dohna, son ennemi, croyait que cette fortune serait éphémère; il le disait à l'envoyé impérial qui s'inquiétait de voir se mêler de tout un ministre, en apparence mal disposé pour l'Empereur; mais quand Dohna s'attaqua à Grumbkow, l'accusant de recevoir de l'argent étranger, il constata qu'il se fourvoyait : menacé d'un duel et effrayé de la froideur du roi, il déclara « qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais paru douter de l'honnêteté de M. Grumbkow » ; sur quoi, il y eut réconciliation et embrassades (novembre 1714). Plus tard, en 1725-1726, les démêlés de Grumbkow et du vieux Dessau devaient donner lieu à des scènes tragi-comiques et à des défis suivis de réconciliations. Frédéric Guillaume tenait également aux services de ces deux hommes, sans être fâché de leur rivalité; il refusa toujours de sacrifier l'un à l'autre, et malgré son amitié pour Léopold d'Anhalt garda sa bienveillance à Grumbkow. Lorsqu'en 1722 il fit la critique de toutes les hautes administrations, Grumbkow seul reçut des éloges : « Vous êtes le seul qui ait bien rempli sa charge; votre collège me sert bien ». Jusqu'à sa mort en 1739, le *Cassubien* que les courtisans avaient également surnommé *Biberius,* à cause de ses capacités de buveur, demeura le ministre favori, très influent à la fois en matière de finances et de guerre, et pour la politique extérieure.

Creutz eut une fortune analogue, bien que moins éclatante; il resta, lui aussi, investi de la confiance royale jusqu'à sa mort (1733). Fils d'un bailli de la Marche électorale, il

était devenu « auditeur » dans le régiment du kronprinz et avait été pris en affection par celui-ci, en partie à cause de sa haute taille ; nommé conseiller à la chambre aulique des finances et anobli par Frédéric Ier, il obtint le 4 mars 1713 les charges de conseiller secret *réel,* conseiller de guerre et contrôleur général de toutes les caisses, avant d'être placé, en qualité d'*Oberdirector*, à la tête du Directoire des finances en 1719, puis d'occuper un rang élevé dans le Grand Directoire en 1723. Lors de ses absences en 1714, le roi chargea Creutz de lui expédier toutes les pièces à signer, et même, le 18 août 1714, de traiter seul avec Printzen les affaires d'État; en janvier 1720, il vantait dans un rescrit les services rendus par lui, « avec un zèle infatigable et une fidélité irréprochable ». D'après une dépêche de l'envoyé impérial, du 2 mai 1713, Creutz passait pour avoir un grand ascendant sur son maitre. Ennemi de la vieille noblesse, il garda toujours « l'air bourgeois », au dire de Pœllnitz; tout en prêchant l'économie, il s'enrichit de son mieux, comme Grumbkow.

Frédéric Guillaume avait besoin de ministres, mais les tenait dans une étroite subordination ; c'étaient des instruments utiles qu'il entendait manier à sa guise. Au lendemain de son avènement, rapporte Manteuffel, le roi donne des ordres difficiles à exécuter, et déclare qu'il ne demande « ni conseil, ni raisonnement, mais de l'obéissance » ; le même diplomate constate quelques jours après qu'il veut « être le maître et régner à sa mode », traitant ses ministres *poliment,* « pourvu qu'on soit exact ». C'était le début d'une nouvelle forme de gouvernement, de ce qu'on a appelé fort justement « le gouvernement de cabinet », régime despotique propre à permettre toutes les initiatives du souverain et la prompte exécution de ses desseins, favorable à la réalisation des réformes sous un prince actif et éclairé, funeste par contre sous un prince incapable ou paresseux. Le nouveau roi, écrivait l'envoyé impérial, est mécontent qu'on s'adresse à ses ministres, sous prétexte que ces « barbouilleurs de papier » ne peuvent rien sans lui. Un an plus tard, à la suite de *brouillamini* pro-

voqués par l'envoyé de Holstein, Frédéric Guillaume interdit quelque temps toute conversation entre les représentants étrangers et ses ministres (9 août 1714). Pour les affaires du royaume, il distingua dès avril 1713 ce qui devait être adressé aux bureaux et ce qui devait lui parvenir directement, et il prit l'habitude de régler les principales affaires par des « ordres de cabinet ». C'est Creutz qui les rédigea jusqu'en 1717; ensuite ce fut le secrétaire particulier Samuel Marschall, en attendant des personnalités encore plus effacées, les Eichel, les Schumacher, les Lautensack. Déjà en février 1716, le résident de Hanovre racontait que Frédéric Guillaume n'avait de rapports avec ses ministres que « par écrit », et n'était visible qu'à certains officiers « d'une trempe fort médiocre ». Le système ne fit que s'aggraver. Sans aller encore jusqu'à ne voir ses ministres qu'une ou deux fois par an (comme fera Frédéric II), Frédéric Guillaume communiqua surtout avec eux au moyen de notes marginales, apposées sur leurs mémoires. Du reste, plus il avança en âge, plus il se défia des gens de qualité, les regardant comme trop indépendants et leur préférant des gens du commun, des *Kläffer* (clabaudeurs), « qui se piquent un peu moins d'honneur » et obéissent « sans raisonner ».

Étant donnée la maxime, on ne s'étonne pas de voir le roi intervenir personnellement dans tous les domaines, et à sa façon, c'est-à-dire sans ménagements : il exerçait lui-même ses soldats et les rossait à l'occasion; il faisait lever à coups de poing le maitre des postes de Potsdam qui laissait en panne les voyageurs; ces exemples rendaient tout le monde « alerte et exact ». Il visitait maisons bourgeoises et ateliers, pour voir si tout était dans l'ordre. La légende prétend même qu'il se déguisait pour se mêler à la foule et mieux entendre ce qu'on disait de lui. « Il est plus dur que le tsar et Charles XII », pensaient ses fonctionnaires : il avait toujours à la bouche la menace des travaux forcés, de la brouette (Karre), et l'envoyé saxon écrivait le 23 avril 1713 : « Autrefois l'on ne menaçait que de Spandau. Cet heureux temps n'est plus : on ne

parle de moins présentement que de la brouette, dès qu'on croit, comme on le croit souvent, qu'un tel ou tel ne fait pas son devoir ».

C'est de la sorte qu'il procéda durant les premiers mois du règne, tandis que se déroulaient de province en province les cérémonies traditionnelles de l'hommage.

La cour subit la première des changements considérables. Tout ce qui avait fait l'orgueil et la joie du feu roi fut supprimé ou réduit au strict minimum; au lieu du bruit et du mouvement qui avaient rempli le Château de Berlin, il régna un grand silence (grosse Stille), comme dit Fassmann. La juive Liebmann, accusée d'avoir abusé de la passion de Frédéric Ier pour les pierreries et d'avoir réalisé des gains scandaleux, fut arrêtée; la vaisselle plate, l'argenterie, les médailles en or, sauf certaines pièces choisies par Frédéric Guillaume lui-même, les vases et objets en métal précieux, furent portés à la monnaie et fondus, les vins fins des caves royales mis aux enchères, les chevaux des écuries réduits de 6 200 à quelques centaines; chevaux et carrosses superflus furent vendus à la foire de Francfort; les animaux de la ménagerie furent cédés au roi Auguste de Pologne. En même temps, l'énorme personnel de l'ancienne cour était congédié : tous les chambellans, sauf quatre, tous les gentilshommes de la chambre, tous les pages, près de trois cents valets d'écurie, tous les musiciens sauf un trompette. Étaient abolies les charges de grand chambellan, de maître héréditaire des postes, de grand héraut, de maréchal de cour, de grand-maître des cérémonies, etc. La cour transformée allait recevoir un règlement (21 avril 1713) abaissant de 142 à 47 le nombre des charges ou emplois. Des réductions sensibles étaient opérées sur le traitement ou les pensions du personnel conservé, et sur les fourrages accordés aux ministres : « Mon père en donnait tant », déclarait Frédéric Guillaume le troisième jour de son règne, « afin que tout le monde le suivît à la campagne, et moi je le retranche, afin que chacun reste à Berlin ». Les dépenses de la cour qui, en 1712, avaient été de 276 000 tha-

lers, tombèrent à 55 000. « Le *ménage* », écrivait Sophie de Hanovre, « cause une très grande réforme, dont ceux qui ont eu beaucoup se plaignent, et ceux qui ont eu peu rient ». Les fonctionnaires, moins mais régulièrement payés, prirent leur parti de la situation; Berlin et les environs s'en trouvèrent plus mal, et le produit de l'accise baissa, si bien qu'en mai 1713 Grumbkow osait conseiller au roi de tout rétablir sur l'ancien pied; mesure de réaction impossible, et qui ne fut pas tentée.

D'autre part, quelques réformes furent ébauchées, qui témoignaient de l'esprit nouveau.

Partout, la convocation des États provinciaux fut soumise à certaines conditions, soit pour le serment d'hommage, soit pour le vote des contributions : les États de Clèves-Mark ayant voulu reviser les demandes du roi, celui-ci interdit jusqu'à nouvel ordre ces assemblées « inutiles » et « onéreuses au pays » (3 mai 1714). Certains collèges de contrôle financier, qui dépendaient des États, se virent menacés par le progrès de la centralisation administrative, et les organes du gouvernement central furent eux-mêmes simplifiés : la Chambre aulique des finances (Hofkammer) et la Cassette (Schatulle) furent fondues dans un Directoire général des finances, et Creutz fut avisé que les caisses publiques auraient toujours à prendre pour règle (pro norma) de leurs décisions l'intérêt du roi, ainsi que le bien public (mars 1713).

La justice était lente et coûteuse. Frédéric Guillaume ordonna, dès son retour de Wusterhausen, de rédiger un code civil général, de façon à faire rendre la justice à chacun, pauvre ou riche, grand ou petit, « rapidement, impartialement, avec des mains nettes ». Bartholdi s'étant borné à proposer quelques améliorations à la fin de mars 1713, le roi écrivit une lettre menaçante : un mois était déjà écoulé, et dans onze mois le code national *(Landrecht)* devait être prêt, car « la mauvaise justice crie contre le ciel et, si je n'y remédie, j'en serai responsable ». Le nombre des avocats et procureurs fut fortement diminué (d'un tiers environ dans

l'année), et une ordonnance du 21 juin 1713 stipula que les procès ne pourraient durer plus d'un an et un jour.

Deux choses surtout préoccupaient Frédéric Guillaume et furent immédiatement l'objet de ses soins : « l'armée et le ménage », pour employer les termes de l'époque. L'économie la plus rigoureuse fut introduite, je l'ai déjà montré ; la production fut également encouragée par tous les moyens, et l'industrie des draps et lainages favorisée. Il fallait en effet se procurer les ressources nécessaires à l'entretien d'une armée nombreuse. Alors que l'Europe entière songeait à la paix, le roi de Prusse seul augmentait ses troupes ; les envoyés étrangers signalent à l'envi le plaisir enfantin qu'il prenait à voir manœuvrer ses soldats, et son désir d'avoir au moins 60 000 hommes sur pied. Les officiers étaient d'ailleurs mis partout au premier rang : le *Rangreglement* du 21 avril 1713 inscrivait en tête le feld-maréchal général (à la place du grand chambellan supprimé), puis les lieutenants-gouverneurs (*Statthalter*) et les généraux ; les conseillers secrets *réels*, les ministres, ne venaient qu'en sixième lieu ; n'était-ce pas assez pour des civils !

L'armée, principal appui de la monarchie, était l'instrument nécessaire d'une politique extérieure ambitieuse : on crut que Frédéric Guillaume s'en servirait, et pendant les premiers mois de 1713, les diplomates étrangers écrivirent qu'il serait un dangereux voisin. Tout en concluant la paix avec la France, il gardait contre elle « une haine enracinée », suivant le mot de Dohna ; résolu à rester fidèle à l'Empereur et à l'Empire, il se préparait à profiter de la situation critique des Suédois en Poméranie ; il entendait d'ailleurs qu'on respectât partout ses droits, et allait faire occuper l'abbaye de Werden dans la région rhénane, pour mettre fin à d'anciens différends avec l'abbé (octobre 1713). Cette attitude résolue qui ne devait pas se maintenir, il est vrai, inquiéta d'abord les autres puissances.

Ainsi débutait le Roi Sergent, au milieu de la désolation et de l'inquiétude générales, et sans en tenir compte. S'il dési-

rait connaître l'opinion de son entourage, ce n'était pas pour modifier son action : Printzen, interrogé à ce sujet, se fit longtemps prier avant de répondre que tout le monde se lamentait, mais se consolait en pensant que cela ne durerait pas. Frédéric Guillaume était décidé à continuer, du moins en ce qui concerne le gouvernement intérieur, et il continua, impassible en face des objections ou des obstacles, persuadé qu'il était dans la bonne voie.

CHAPITRE III

LA COUR DU ROI SERGENT (1).

Absorbé par son labeur acharné en vue de construire la machine administrative, d'amasser le trésor et de former l'armée dont la Prusse avait besoin, hostile d'ailleurs d'instinct et de par sa volonté réfléchie à tout luxe et à toute cérémonie, Frédéric Guillaume ne pouvait guère viser à avoir une véritable cour, centre d'élégance et de splendeur; il n'y songea même pas. Son avènement fut, à cet égard, le signal d'une révolution : sa cour, si tant est qu'on puisse employer ce mot dans la circonstance, ne fut le plus souvent qu'un cercle familial auquel la présence de certains personnages officiels, surtout celle des ministres étrangers, donnait un

(1) SOURCES : Les mêmes sources qu'aux deux chapitres précédents, et en outre : parmi les documents, KOSER, *Tagebuch des Kronprinzen Friedrich aus dem Rheinfeldzuge von 1734* (dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, IV, 1891); H. DROYSEN, *Der Briefwechsel zwischen Kronprinz Friedrich und Fürst v. Lichtenstein* (1734-1736) *(Ibid.*, XIX, 1906); KRAUSKE, *Die Briefe des Kronprinzen Friedrich an den Fürsten Leopold (Ibid.*, VII, 1894); KOSER et DROYSEN, *Briefwechsel Friedrichs des Grossen mit Voltaire,* dans les publications des Archives de Prusse, LXXXI, in-8°, Leipzig, 1908; SCHMOLLER, *Eine Schilderung Berlins aus dem Jahre 1723*, attribuée au comte de Flemming, dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, IV, 1891.

Parmi les mémoires, ajouter ceux de NATZMER, déjà cités plus haut.

OUVRAGES : Les mêmes ouvrages que pour les deux chapitres précédents, surtout ceux de FOERSTER et de LAVISSE, et en outre : VEHSE, *Gesch. des preuss. Hofes,* 1851; BERNBECK, *Die Denkwürdigkeiten der Markgräfin Friederike Sophie Wilhelmine v. Bayreuth und die englisch-preussische Heiratsverhandlung von 1730,* dans les *Giessener Studien*, Giessen, 1894; J. BOLTE, *Der starke Mann, J. C. Eckenberg (Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, II, 1889); V. FRIEDBERG, *Der Kriminalprozess wider den Ungarn Michail von Klement (Hist. Zeitschrift,* 1889); une foule d'études dans le *Hohenzollern-Jahrbuch* de SEIDEL, notamment : au tome II, KRAUSKE, *Fürst Leopold zu Anhalt-Dessau;* au tome III, KRIEGER, *Zur Lebensgeschichte des Prinzen August Wilhelm* (1722-1758), et P. SEIDEL, *Das königliche Schloss Monbijou;* au tome VII,

caractère plus pompeux, où tout tournait autour d'un maître redouté et qui, en raison des travers de celui-ci, prenait parfois les apparences d'un corps de garde.

J'ai dit le caractère du souverain, mélange de grossièreté brutale et d'honnêteté naïve, avec des alternances de folie quasi-furieuse et de sentimentalité, en général sincère, toujours fugitive. A ce roi étrange était unie une femme bonne et douce naturellement, mais qu'une existence constamment empoisonnée par des scènes de ménage et aussi par les déboires d'une ambition déçue rendit peu à peu sournoise et acariâtre.

Fille de l'électeur de Hanovre qui devint en 1714 le roi George Ier d'Angleterre, Sophie Dorothée avait été pour Frédéric Ier une belle-fille chérie et choyée de toutes façons, pour le kronprinz la femme la plus tendre et la plus fidèle. Après l'avènement de 1713, elle resta dévouée à son difficile époux, elle lui donna de nombreux enfants, qu'elle aima sans savoir les protéger contre les colères paternelles : on a dit justement que tout ce qu'elle put faire pour Frédéric persécuté fut de lui envoyer très régulièrement douze chemises neuves chaque année. Sa fille aînée, Wilhelmine, qu'elle laissa maltraiter longtemps par une méchante gouvernante, et qu'elle réduisit presque au désespoir par sa dureté, avant et après son mariage, a tracé d'elle un portrait assez exact. « La reine n'a jamais été belle ; ses traits sont marqués et il n'y en a aucun de beau : elle est blanche ; ses cheveux sont d'un brun foncé ; sa taille a été une des plus belles du monde ; son port noble et majestueux inspire du respect à tous ceux qui la voient ; un grand usage du monde et un esprit brillant

A. Geyer, *Zur Baugeschichte des Königl. Schlosses* ; au tome VIII, Seidel, *Das Potsdamer Stadtschloss* ; aux tomes XII et XIV, Volz, *Friedrich der Grosse und seine Leute* (II, Eleonore v. Wreech ; III, Jordan ; IV, Schwerin) ; aux tomes VII, X et XIII, trois études de Genthe sur la chasse à la cour de Prusse ; au tome XIV, Sachs, *Prinzessin Amalie von Preussen als Musikerin* ; le grand ouvrage de Preuss, *Friedrich der Grosse*, t. I (1832), et ceux de Bratuschek, *Die Erziehung Friedrichs des Grossen*, Berlin, 1885, et de Koser, *Friedrich der Grosse als Kronprinz*, Stuttgart, 1886 ; Arvède Barine, *Princesses et grandes dames*, in-12, 1890.

semblent promettre plus de solidité qu'elle n'en possède. Elle a le cœur bon, généreux et bienfaisant; elle aime les beaux-arts et les sciences sans s'y être trop appliquée. Chacun a ses défauts; elle n'en est pas exempte. Tout l'orgueil et toute la hauteur de la Maison de Hanovre sont concentrés dans sa personne. Son ambition est excessive; elle est jalouse à l'excès, d'une humeur soupçonneuse et vindicative, et ne pardonnant jamais à ceux dont elle croit avoir été offensée ».

Dans l'ensemble, Wilhelmine a bien jugé sa mère. D'après les toiles qui la représentent au château de Berlin, à Monbijou, à Charlottenbourg, Potsdam, Wusterhausen, voire à Rheinsberg, Sophie Dorothée avait les traits plutôt épais, la physionomie maussade; grande et élancée dans sa jeunesse, jolie même par la fraîcheur de son teint, lors de son mariage, elle s'était alourdie à la suite de grossesses répétées, et vers la trentaine déjà, son image peu flatteuse, avec la mine défaite, apparaissait comme le reflet d'une vie pleine de soucis et d'anxiétés. Le roi l'aimait et lui resta fidèle jusqu'au bout; il avait pour elle une réelle déférence, lui laissant d'ordinaire la direction de ses enfants, qu'il lui arriva, dit-on, de mener à leur mère pour les punir; les instructions rédigées au début de son règne, notamment celles des 18 juillet et 18 août 1714, et du 26 avril 1715, témoignent même du désir d'assurer à la reine, en son absence, ou s'il mourait, un grand rôle, celui de régente, avec un conseil pour l'assister : « Tout doit être dit à ma femme, et son avis demandé pour tout ». De pareilles recommandations ne doivent pas faire illusion; sans doute Frédéric Guillaume estimait et honorait sa compagne, mais avec la hautaine condescendance du chef de famille allemand pour la femme qui a une tâche unique, le soin des enfants et du ménage. On connait ses idées sur le sexe : son mépris cruel à l'égard des filles s'étale outrageusement dans l'instruction du 18 août 1714, où il prévoit la naissance possible en son absence d'une *Quitypse*, être geignard indésirable, et encore plus dans une lettre au prince d'Anhalt du 24 juillet 1720, où il ne voit pour les filles qu'on ne

peut marier que le couvent ou la noyade. Voilà qui suffirait à prouver son peu de propension à accorder de l'autorité à une femme, quelle qu'elle fût. Sa façon d'être vis-à-vis de Sophie Dorothée justifie l'appréciation du ministre impérial à Berlin, écrivant dès le 2 mai 1713 que la reine était sans influence et souvent renvoyée à sa couture. Frédéric Guillaume voulait qu'elle fût prête à l'accompagner partout, à la guerre ou à la chasse, même en état de grossesse, et avec le minimum de confort; il ne lui épargnait pas les scènes de jalousie et, s'il consentait à demander pardon ensuite, comme en 1723, cela n'empêchait pas de nouvelles algarades.

Mise à l'écart de parti pris et traitée durement parfois, l'*Olympia*, pour l'appeler du surnom assez heureusement inventé par le baron de Seckendorf, ne put se résigner à jouer seulement la parfaite ménagère allemande. L'orgueil d'appartenir à une famille royale depuis l'appel de son père au trône anglais, et la passion qu'elle mit à poursuivre un double mariage entre ses enfants et ceux de son frère George II, la lancèrent dans des intrigues compliquées qu'elle s'ingénia à renouveler avec autant d'inlassable persévérance que de mauvais succès. L'imbroglio matrimonial, dont la margrave de Baireuth a, il est vrai, amplifié les péripéties, et sur lequel je reviendrai en étudiant la politique extérieure, provoqua à la petite cour de Berlin des orages terribles; il mit à la plus rude épreuve Sophie Dorothée et ses deux aînés, ces deux derniers surtout, parce que, comme l'a dit la margrave, la jalousie exclusive du roi et de la reine était telle qu'on ne pouvait « être bien auprès de l'un, sans se brouiller avec l'autre ».

Dans son petit château de Monbijou, sur les bords de la Sprée, demeure modeste dont Frédéric Ier lui avait fait cadeau en 1711, où elle habitait une partie de l'année et qu'elle se plut à embellir de son mieux, durant quarante-six ans, Sophie Dorothée aurait peut-être voulu déployer un plus grand luxe que dans les autres résidences, placées immédiatement sous l'œil avare du maître; le cadre était trop petit et ses res-

sources insuffisantes; elle ne put jamais donner là, même lors du séjour, d'ailleurs ruineux, du tsar en 1717, puis quand elle fut visitée par le fastueux Auguste le Fort, électeur de Saxe et roi de Pologne, en 1728, que des réceptions sans éclat : le tableau de Pesne qui représente le roi de Pologne à Monbijou, lui donne l'aspect d'un laquais de bonne maison, gros et gras, et met en face de lui la reine, guindée dans sa robe à paniers, au milieu de ses enfants; la scène n'a rien de majestueux. Si Sophie Dorothée fut et resta avant tout, bon gré mal gré, la *deutsche Hausfrau*, elle n'a pas mérité d'être qualifiée, comme dans une description anonyme de Berlin en 1723, due peut-être au comte de Flemming, de « véritable modèle de femme » ; il y avait en elle pour cela trop d'aigreur. Tout ce qu'on peut lui accorder, c'est d'avoir été, à côté de son pénible mari, un modèle de patience, mais peut-être une crainte un peu lâche y a-t-elle eu plus de part que l'abnégation.

Auprès du couple royal et tenus dans une étroite sujétion, se trouvaient les enfants, dont dix vécurent jusqu'à l'âge mûr : les deux aînés sont les plus intéressants, parce que l'histoire de leur éducation et de leur mariage éclaire celle de la cour de Prusse à cette époque, en même temps qu'elle ajoute au portrait de leur père des traits indispensables à connaître.

Après un petit prince d'Orange, qui mourut à cinq mois, Sophie Dorothée avait accouché le 3 juillet 1709 d'une fille « qui fut très mal reçue, parce que tout le monde désirait passionnément un prince » . Cette « petite figure » , ce fut Frédérique Sophie Wilhelmine, la future margrave de Baireuth. Bien que baptisée en grande pompe à Potsdam, en présence de trois rois (son grand-père, les rois de Danemark et de Pologne), ce qui la fit comparer à l'enfant Jésus en face des rois mages, Wilhelmine eut une enfance triste, une jeunesse et une adolescence malheureuses. Elle en a elle-même fait le récit dans des *Mémoires* fameux, que Ranke et Droysen, puis d'autres historiens prussiens, notamment Bernbeck en 1894,

ont déclarés, plus ou moins catégoriquement, sans valeur comme source historique, à cause de leur partialité, de leurs exagérations et de leurs inexactitudes ; sans doute, on peut accuser et même convaincre Wilhelmine de tout cela, à propos de maint passage de ses *Mémoires ;* on peut se défier de son goût pour la satire, poussée jusqu'à la caricature, mais, ainsi que l'ont reconnu eux-mêmes ses critiques, en dépit de leur désir de réhabiliter le Roi Sergent, il est impossible de la confondre comme une menteuse pour ce qui concerne les événements de sa vie intime, et il paraît certain qu'elle n'a pas inventé de toutes pièces des scènes de violence dont elle et son frère Frédéric furent victimes : telle la scène épique de 1729, réplique étonnante de la fable de l'Ogre et du Petit Poucet, où tremblant d'être battus par leur père qui rentrait de la chasse, les deux jeunes gens (Wilhelmine avait alors vingt ans) se jetèrent l'une sous le lit de sa mère, l'autre dans une armoire, et y restèrent deux heures, tandis que Frédéric Guillaume dormait. Les récits des ministres étrangers et d'autres témoins, comme Pœllnitz, des documents authentiques comme la correspondance de Frédéric II avec Grumbkow, confirment nombre de détails donnés par la margrave; ils attestent les folles colères dont le roi était capable, et qui se déchaînèrent surtout à l'occasion des projets de mariage pour Wilhelmine et de la tentative d'évasion de Fritz. Les *Mémoires* de la margrave sont donc plus véridiques qu'on ne l'a dit, en particulier pour l'histoire de la famille royale.

Une chose est hors de doute : Wilhelmine, rouée de coups par sa première gouvernante, Mlle Leti, jusqu'à l'âge de douze ans, n'a guère été plus heureuse ensuite, malgré les qualités de sa nouvelle gouvernante, Mlle de Sonsfeld ; elle s'est trouvée en butte aux aigres gronderies de sa mère, aux menaces et aux voies de fait de son père, en partie à cause du projet de mariage anglais, toujours agité, jamais réalisé, et qui lui valait, ainsi qu'à son frère, la redoutable hostilité de Grumbkow; en 1730-1731, enfermée dans sa chambre au

château de Berlin et réduite à la portion congrue, elle a souffert de la faim. Elle n'a eu comme consolation que son affection pour son frère Frédéric, affection payée de retour : on le voit dans les lettres du kronprinz, écrivant par exemple à son sujet en février 1732 : « Je l'aime plus que ma vie. » Ensemble les deux enfants ont lutté pour se développer par la lecture et par l'étude, pour acheter en secret une vraie bibliothèque, pour défendre leurs goûts intellectuels, condamnés par le roi. Cependant la mince fillette, dont de nombreux portraits reproduisent la silhouette pleine de grâce chétive, a grandi en dépit de tous les mauvais traitements, de toutes les privations, de toutes les maladies, car elle fut sans cesse malade. Jeune fille, elle n'est pas bien jolie, faute de santé et de fraîcheur; mais c'est une princesse spirituelle, cultivée, une « fine mouche » dira plus tard son frère, et elle a résolu de faire sa paix, sinon avec sa mère qui n'admet pas ce qu'elle juge une mésalliance, du moins avec son père, en acceptant un époux de son choix. Plusieurs prétendants ayant été éliminés, notamment le duc de Saxe-Weissenfels, le fils du margrave de Baireuth est adopté : « l'incomparable Wilhelmine », bénie par son père pour sa soumission, agrée en 1731 le « prince héréditaire » Frédéric, dont l'air noble, la physionomie ouverte et prévenante, l'esprit gai, vif et prompt à la riposte, lui ont fait bonne impression; elle l'a dit plus tard à Pœllnitz, et le répète dans ses *Mémoires*. Le mariage a lieu à Berlin le 20 novembre 1731, selon les rites antiques et souvent ridicules de la « vieille étiquette allemande », avec le festin où le roi cherche à enivrer son gendre, la solennelle danse aux flambeaux *(Fackeltanz)*, le déshabillé de la mariée; le roi fait ensuite mettre à genoux sa fille et lui fait réciter le *Pater* et le *Credo;* il vient voir les mariés au lit le lendemain matin et leur donne un service en argent. Le temps des grandes épreuves est terminé, et Wilhelmine connaît des jours de bonheur auprès d'un mari jeune et amoureux : « Je crois », dit-elle dans ses *Mémoires* en 1734, « que jamais deux cœurs n'ont été unis comme les nôtres ». D'autres épreuves

surgirent pourtant, celle de la pauvreté notamment, le beau-père étant un vieil avare, et Wilhelmine ne retrouvant quelque aisance, fait assez étrange, qu'à la cour de Berlin, où la désolaient les méchantes paroles de sa mère, lui reprochant d'avoir épousé « un gueux », et les absences trop fréquentes de son mari, colonel prussien, condamné à entraîner son régiment dans une petite garnison. A Berlin, Potsdam et Wusterhausen, où elle vécut plus souvent qu'à Baireuth jusqu'en 1734, elle fut sans cesse tourmentée : elle craignait surtout de voir son mari s'abrutir et se débaucher, comme tant d'officiers prussiens qui « à leur métier près, sont butors et libertins ». Ensuite elle se retira à Baireuth où la mort du vieux margrave Georges Frédéric Charles en 1735 fut une délivrance, mais elle souffrit un peu de ne pouvoir s'entourer de gens cultivés. La chasse ne lui suffisait pas. « Ma passion dominante », écrit-elle en 1735, « a toujours été l'étude, la musique et surtout les charmes de la société ». Elle souffrit aussi de l'indifférence du frère si tendrement aimé, qui près de devenir roi de Prusse, méprisait avec un égoïsme glacial sa pauvre sœur de Baireuth.

La jeunesse de Wilhelmine fait deviner ce qu'a été celle de son frère Frédéric. Les études de M. Lavisse, aussi attrayantes que solides, dispensent d'ailleurs de s'y étendre longuement, malgré le haut intérêt psychologique qui s'y attache ; je n'en dirai donc que l'essentiel. Né le 24 janvier 1712, le petit prince avait été accueilli avec enthousiasme par son grand-père, ravi de sa belle constitution et même de la puissance de ses poumons. Joli enfant aux yeux bleus, que le peintre officiel de la cour, Pesne, a représenté à satiété, soit sous la garde d'un page noir qui l'abrite d'un parasol, soit auprès de sa sœur Wilhelmine, il a été élevé par des huguenots français, réfugiés en Brandebourg, la « bonne maman » de Rocoulles et l' « informator » Duhan de Jandun, et par des officiers prussiens, le général Finck de Finckenstein et le colonel de Kalckstein, double influence qui convenait à merveille pour former un prince à la fois cultivé et guerrier. Le père a

lui-même choisi ces éducateurs, dont deux déjà (Mme de Rocoulles et le général Finck) avaient veillé sur sa propre jeunesse. En août 1718, Frédéric Guillaume a rédigé une instruction pour les gouverneurs, prenant pour modèle celle de 1695, qui avait servi pour lui, mais en effaçant tout ce qu'elle avait de solennel et, à ses yeux, d'inutile : l'étude du latin, de la vieille histoire, de l'éloquence. S'il ne supprime pas l'étude du français, il y ajoute celle de l'allemand ; il insiste particulièrement sur la formation militaire, puis sur l'éducation religieuse et morale, écartant les questions de dogme, et réclamant avant tout des vertus pratiques, de bonnes habitudes. L'instruction de 1718 et un règlement ultérieur pour l'emploi du temps, les jours de semaine et le dimanche, constituent une sorte de manuel du parfait prince royal dans la Prusse du dix-huitième siècle. Le roi ne se soucie pas de la culture en général, mais de celle qui sera nécessaire à son héritier ; il entend que celui-ci soit, non pas un philosophe, mais un homme d'action réaliste, préparé à son métier d'administrateur et de soldat.

Grâce à Duhan de Jandun et aussi à sa sœur aînée, Frédéric put pousser ses études plus loin que ne le comportaient les principes paternels, lire les chefs-d'œuvre de l'antiquité, faire des vers et de la musique, apprendre le latin : tout cela déplut fort à Frédéric Guillaume qui punit plus d'une fois de coups de canne les exercices proscrits, et en voulut à son fils de ses efforts pour devenir « un bel esprit », chose méprisable entre toutes à son avis. Les *Mémoires* de la margrave et la correspondance de Frédéric, contrôlés par les dépêches des ministres étrangers, permettent de suivre mois par mois, parfois jour par jour, les germes du conflit entre le père et le fils, d'où devaient découler tant de drames ; plus tard, devenu roi, Frédéric se rappelait avec terreur certaines scènes de violence et en rêvait la nuit ! Il avait à peine quinze ans que son père, mécontent de ses goûts et de ses idées, ne trouvant pas en lui l'étoffe d'un futur roi de Prusse, le soupçonnant aussi peut-être de diverses intrigues dissimulées avec une

rare présence d'esprit, l'avait pris vraiment en aversion. C'est alors, en 1727, que le précepteur suspect, Duhan, fut congédié et remplacé par le major Senning, en vue de l'éducation militaire du prince ; en même temps, ce dernier devait être espionné par plusieurs officiers, responsables sur leur tête de ses moindres dérèglements. L'année suivante cependant, Fritz obtint d'être emmené à Dresde, à la cour voluptueuse d'Auguste le Fort, « l'île de Cythère », a dit Wilhelmine : il y entendit force musique, discuta philosophie avec le ministre Manteuffel, et tomba amoureux de la belle Orselska, fille naturelle et maîtresse du roi de Pologne, qui ne lui fut pas cruelle. Frédéric Guillaume ne sut pas tout, mais eut peur de voir son fils s'émanciper : pendant un voyage qu'il fit en Prusse, il ordonna de le tenir très serré. Il lui permettait, il est vrai, de « tirer, chasser, courir une bête », en compagnie du colonel Kalckstein ! Peine perdue ; c'étaient là plaisirs étrangers au jeune homme délicat, qui ne rêvait que musique, littérature et causeries piquantes. Le séjour de Wusterhausen, cette année-là, fut une rude épreuve pour le prince, obligé de s'associer, bon gré mal gré, aux distractions paternelles, la chasse et la tabagie, et de supporter de vertes semonces. « Le roi continue d'être de mauvaise humeur », écrit-il à son confident, le lieutenant Borcke : « il gronde tout le monde, n'est content de personne, pas seulement de lui-même », ou bien : « Nous avons tous les jours des maudites scènes ici ». Il osa écrire à son père pour le prier de le traiter mieux, et s'attira un rude avertissement pour sa tête « volontaire et méchante ». Il essaya de se griser pour plaire au roi, au dîner de la Saint-Hubert : le ministre de Saxe, Suhm, a raconté, comme la margrave, la scène, qui serait drôle si elle n'était lamentable. Frédéric Guillaume, touché des baisers du jeune ivrogne, en augurait bien pour l'avenir ; il voyait dans cette première saoûlerie un effort pour prendre « des inclinations viriles ». De méchants courtisans, surtout Grumbkow sans doute, lui persuadèrent que c'était une comédie, et les mauvais traitements de continuer. Après le

départ des anciens gouverneurs, deux nouveaux officiers, colonel de Rochow et lieutenant de Keyserlingk, furent attachés au prince, et Rochow reçut des instructions pour l'empêcher de devenir « un damoiseau », « une tête à gifles », et faire de lui un brave et honnête officier.

A ce moment, l'affaire du double mariage anglais, qui avait été pour Wilhelmine l'occasion de si pénibles incidents, vint mettre le comble à l'irritation du roi : tandis que la fille était qualifiée de « canaille anglaise », le fils se vit traité sans cesse de « coquin de Fritz ». Tout n'est pas à l'avantage des jeunes gens dans l'imbroglio, et la correspondance secrète de Frédéric avec la cour d'Angleterre était coupable; ces torts indéniables ne sauraient justifier, ni même excuser la brutalité de Frédéric Guillaume. En faisant la part des exagérations de la margrave, il est certain qu'elle et son frère furent battus, et le spectacle du roi, goutteux, traîné par tout le château de Potsdam sur sa « chaise à rouleaux », et poursuivant ses enfants la canne haute, n'est pas une pure fiction. Ces mauvais traitements, particulièrement humiliants à dix-huit ans, poussèrent à bout Frédéric : depuis longtemps déjà il songeait à s'enfuir ; sa sœur l'en avait détourné ; à partir de la fin de 1729, le projet fut arrêté dans son esprit.

Deux jeunes officiers furent ses principaux alliés : le lieutenant Keith reçut les premières confidences, mais suspect au roi fut envoyé dans un régiment du pays de Clèves, ce qui lui sauva probablement la vie; le lieutenant Katte, fils d'un général, homme « sensible » et ambitieux, que l'affection la plus dévouée unissait au prince persécuté, comme à sa sœur, fut le plus actif artisan du plan d'évasion. Dès mai 1730, Frédéric annonçait au ministre d'Angleterre qu'il s'échapperait pendant un voyage avec son père dans l'Allemagne occidentale, passerait quelques semaines à Paris, puis se rendrait à Londres ; Guy Dickens ne put le faire changer d'avis. Au mois d'août, la tentative eut enfin lieu et échoua, dans les environs de Mannheim. Frédéric, arrêté, traité en prisonnier de guerre, car il était colonel d'un régiment et son père le regar-

dait comme un « déserteur ». fut conduit à Wesel en bateau, par le Rhin, et l'instruction commença (12 août 1730). Les scènes de violence narrées par Wilhelmine, qui a voulu dramatiser les choses, n'ont pas eu lieu, et le roi sut cette fois se maîtriser. Son état d'âme était affreux cependant, et tout le prouve, ses menaces de faire juger et condamner le coupable, aussi bien que les rigueurs sinistres qui s'abattirent sur ses complices, vrais ou prétendus tels. L'embarras du flagorneur Fassmann pour raconter l'incident se comprend, mais comment a-t-il eu l'impudence de se borner à dire qu'il y avait eu « quelque chose » (*Etwas*) entre le père et le fils, quelque chose qui n'avait rien d'inouï et dont on avait fait trop de bruit!

Tandis que le lieutenant Keith s'enfuyait à La Haye et de là gagnait Londres, Frédéric fut conduit à la forteresse de Custrin, après un interrogatoire, à Mittenwalde, par quelques officiers, dont le général Grumbkow; on dit qu'il fit le brave et traita les enquêteurs du haut en bas. Il fut habile, en tout cas, et à Mittenwalde, ainsi qu'à Custrin le 16 septembre, répondit, avec une dignité et un tact admirables, à près de deux cents questions, souvent très embarrassantes : repoussant l'aveu d'avoir manqué à l'honneur, et refusant d'être « son propre juge », il demanda pardon pour ses torts, et s'en remit « à la grâce et à la volonté du roi ». Ce dernier le punit de son adresse par la plus dure captivité : tenu au secret, mal nourri pour quelques sous par jour, privé de couteau et de fourchette, de plume et d'encre, n'ayant pour s'éclairer le soir que des chandelles, pour se distraire que des livres de piété, le kronprinz attendit dans l'angoisse la sentence du conseil de guerre, réuni à Kœpenick, près Berlin, sous la présidence du lieutenant-général de Schulenbourg. On a ignoré longtemps ce qui se passa là. Les documents publiés par Preuss, et les actes du procès, étudiés par Koser et Lavisse, ont fait la lumière complète.

Après trois jours de délibérations, les quinze membres du conseil de guerre se déclarèrent incompétents pour juger

le kronprinz, et le remirent à la très paternelle grâce de Sa Majesté; ils condamnèrent Keith à l'exécution en effigie, Katte à la prison perpétuelle dans une forteresse, quelques autres complices à la prison à temps (27 octobre 1730). Le roi, furieux, revisa ce procès trop doux : déjà il avait poursuivi tous ceux qui avaient aimé ou approché son fils, notamment l'ancien précepteur Duhan qu'il fit emprisonner à Memel, et cette malheureuse Élisabeth Ritter, fille du « Cantor » (organiste) de Potsdam, qu'il ordonna de fouetter dans les rues de la ville, avant de l'enfermer à Spandau « pour l'éternité » ; il déclara que les juges avaient « adoré le soleil levant », et fait preuve d'une indulgence néfaste, surtout à l'égard du lieutenant Katte; il fallait que celui-ci payât son crime de sa tête, afin que la justice ne s'en allât pas du monde, selon l'aphorisme latin qu'il répétait souvent : *Fiat justitia, pereat mundus!* On sait comment Katte fut décapité à Custrin, le 6 novembre, devant la fenêtre du prince, son ami, et comment celui-ci, après lui avoir demandé « mille pardons », s'évanouit au moment du coup fatal. Quelle leçon pour le prisonnier qui, le 1er novembre, trouvait encore moyen de plaisanter le conseil de guerre par lequel on allait « l'hérétiser », et se consolait par le proverbe italien : *Chi ha tempo, ha vita!*

Pendant les jours qui suivirent le drame, Frédéric se crut menacé lui-même : le pasteur Müller, chargé par le roi de le raisonner et de lui inspirer un vrai repentir, avec « un cœur brisé », ne lui laissa pas tout de suite espérer le pardon; c'est le 16 novembre seulement que Grumbkow, envoyé exprès à Custrin, avec cinq autres généraux, fit entendre le dernier mot de Frédéric Guillaume : le 17 novembre, le prince jura « d'obéir strictement aux ordres du roi et de faire en toutes choses ce qui convient à un fidèle serviteur, sujet et fils » ; il avait juré également de ne chercher ni à se venger de personne pour son emprisonnemont, ni à se marier contre le gré du roi. A ces conditions, il put quitter le donjon et avoir pour prison la ville entière de Custrin (19 novembre 1730). Deux

fonctionnaires prussiens, de Münchow et de Hille, président et directeur de la Chambre de guerre et des domaines de l'endroit, étaient chargés de faire son instruction administrative ; ils devaient l'instruire de tout « en détail et à fond », lui expliquer notamment ce qu'il faut de peine et d'efforts pour gagner un thaler. Un maréchal de cour, de Wolden, et deux jeunes nobles attachés à la Chambre, de Natzmer et de Rohwedell, devaient lui tenir compagnie à la maison. Ainsi commença ce que M. Lavisse a appelé « la seconde éducation » du prince royal.

Près de huit mois s'écoulèrent au milieu de cet apprentissage que le père voulait très austère, et qui le fut, malgré les adoucissements procurés par l'entourage. La méfiance de Frédéric Guillaume à l'égard de son héritier, ses lettres furibondes à propos de tout, des idées philosophiques ou religieuses de Fritz, aussi bien que de ses lectures, de ses goûts, voire de ses mémoires sur des questions économiques, pour lesquels il soupçonnait à bon droit qu'on l'avait aidé, ne cessèrent d'empoisonner l'existence du prince et celle de ses mentors. Le roi voulait voir son fils « chasser hors de sa tête la manière française et anglaise, ne penser qu'en Prussien », renoncer à ses allures de « petit maître », faire uniquement la volonté de Dieu et la sienne. Enfin, le 15 août 1731, Frédéric Guillaume vint en personne à Custrin, et, après une longue entrevue, pleine d'effusions larmoyantes, mais aussi de reproches amers, car les vieux ressentiments subsistaient, il adoucit le régime du prisonnier : pour compléter son apprentissage, Frédéric put faire des courses aux environs, visiter des domaines voisins, inviter même des hôtes (deux au plus à la fois) et dîner en ville. C'était une étape vers la liberté, et le prince était bien décidé à profiter des meilleures dispositions de son père, pour l'amadouer tout à fait. Il ignorait que c'était impossible. Il s'y efforça de son mieux, et Grumbkow, le courtisan adroit qui, tout en conservant la faveur du roi présent, songeait déjà à capter celle du roi futur, lui traça tout un programme de conduite : avant tout,

observer à l'égard de son père une attitude « unie, naturelle, respectueuse », lui répondre franchement, ne le contredire qu'en déclarant une erreur possible; être gai sans raillerie, s'attacher à la religion, ne se mêler d'aucune affaire politique, militaire, ni domestique; ménager ceux que le roi aime, en particulier les généraux et officiers. L'instruction de Grumbkow, où il ne s'oubliait pas lui-même, bien entendu, et réclamait la confiance du kronprinz (1), est une source de premier ordre pour connaître à la fois « le terrain glissant et scabreux » de la cour, et les manies du roi, que le *Cassubien* avait étudiés depuis longtemps avec une rare perspicacité.

Les mois suivants furent une époque de travail assidu, où Frédéric pénétra les mystères de l'administration et de « l'économie » prussiennes, se plongea « dans le détail », apprit la manière de faire « un plus » chaque année sur les domaines royaux, se forgea une doctrine industrielle et commerciale; il prit en même temps quelques distractions, tolérées sinon permises tout à fait, lisant, philosophant, rimant, commettant même des vers d'amour assez mauvais en l'honneur de la colonelle Louise Éléonore de Wreech, dans « l'île de Calypso », à Tamsel. L'idylle avec la « cousine » de Tamsel, et les vers que de Hille jugeait « bons pour un prince », tandis que l'auteur les disait « assez mauvais pour empoisonner quelqu'un », c'était plus ou moins du fruit défendu; Frédéric ne s'y livrait qu'avec réserve, selon le précepte ironique qu'il s'est alors donné pour règle, dans le refrain du *Conseil à moy-mesme :*

Raisonnez, mais restez-en là.

L'essentiel était de ménager « le maître », de « bien s'ennuyer » pour lui complaire, de faire oublier le passé.

Le mariage de Wilhelmine fut l'occasion d'un progrès dans cette voie : Fritz fut autorisé à venir à la cour. La margrave

(1) Assez vainement, malgré les assurances de dévouement contenues dans quelques lettres : « Sono tutus à toi » (janvier 1732), ou bien : « Après Dieu, je n'ai confiance qu'en vous » (mai 1733).

a dit comment il parut subitement à ses yeux, le 23 novembre 1731, au milieu d'un bal, avec un air froid et fier qui la peina; le malheur avait endurci et desséché son cœur; peut-être en voulait-il à sa sœur d'avoir épousé « un gredin », peut-être aussi, se sentant surveillé par le roi, craignait-il de faire un faux pas. Il lui restait en effet à obtenir une faveur capitale, sa réintégration dans l'armée; il la réclamait depuis six mois, sachant bien que, si son père lui rendait son épée, ce serait le véritable gage du pardon. Sur la prière du prince d'Anhalt et d'autres généraux, le roi promit de donner bientôt au prince un régiment en garnison à Ruppin; quand il repartit pour Custrin, le 4 décembre, Frédéric portait l'habit bleu et était « colonel désigné ».

Une dernière épreuve l'attendait, avant la réconciliation complète : Frédéric Guillaume voulait le marier, comme sa sœur, avec un parti de son choix; ayant renoncé à une princesse anglaise, et sa politique le poussant vers l'Autriche, il avait jeté son dévolu sur une nièce de l'impératrice, Élisabeth Christine de Brunswick-Bevern, fille du duc Ferdinand Albert II, avec lequel il était très lié. Il en était question depuis décembre 1730, et Grumbkow, d'accord avec l'ambassadeur impérial Seckendorf, s'était fait charger par le roi d'en parler au prince dès le mois de juin 1731. Frédéric avait regimbé. Plein de préventions contre la princesse, qu'il croyait « laide et niaise », il avait dit qu'il la « planterait là », aussitôt qu'il pourrait. Malgré cette sortie et d'autres semblables, il sentait qu'il ne résisterait pas à la volonté paternelle. Le 4 février 1732, celle-ci se révéla clairement dans une lettre qu'une estafette apporta de Potsdam à Custrin, lettre affectueuse dans la forme pour le « cher fils Fritz », mais catégorique et impérieuse au fond : le roi déclarait la princesse de Bevern « bien et modestement élevée », pas belle mais pas « affreuse » *(hässlich)* non plus; elle craignait Dieu, « ce qui était tout »; il la jugeait donc propre à devenir « une belle-fille comme il faut » *(ordentlich)* et terminait en la traitant déjà de « fiancée ».

Le mécontentement de Frédéric fut grand; il éclate à chaque instant dans sa correspondance intime, avec Grumbkow notamment : « Je plains cette pauvre princesse », écrit-il le 5 février, « car ce sera une princesse de plus malheureuse dans le monde » ; puis le 11 : « J'aimerais mieux la plus grande p.... de Berlin qu'une dévote qui aura une demi-douzaine de cagots à ses trousses...; que l'on fasse apprendre à cette princesse l'*École des maris et des femmes* par cœur, cela lui vaudra mieux que le *Vrai Christianisme* de feu Jean Arndt ». Après avoir appelé cette Agnès le *corpus delicti,* il la définit le 19 février, « l'abominable objet de mes désirs » ; il s'élève contre l'égoïsme du roi qui oublie que ce n'est pas lui qui se marie, et va jusqu'à parler de se libérer par « un coup de pistolet ». Telles étaient ses dispositions lorsqu'il quitta Custrin pour aller exercer ses fonctions à Ruppin et Nauen, où se trouvaient les bataillons du régiment d'infanterie dont il venait d'être nommé colonel le 29 février. Cet état d'esprit, qui effraya un moment Grumbkow, devait durer plus d'un an, après les fiançailles du 10 mars 1732, et bien que la fiancée fût beaucoup mieux qu'on ne l'avait dit.

La margrave, peu suspecte d'indulgence, a tracé d'elle un portrait plutôt favorable : « La princesse royale est grande; sa taille n'est point fine ; elle avance le corps, ce qui lui donne très mauvaise grâce. Elle est d'une blancheur éblouissante, et cette blancheur est relevée des couleurs les plus vives ; ses yeux sont d'un bleu pâle et ne promettent pas beaucoup d'esprit; sa bouche est petite; tous ses traits sont mignons sans être beaux, et tout l'ensemble de son visage est si charmant et si enfantin qu'on croirait que cette tête appartient à un enfant de douze ans; ses cheveux sont blonds et bouclés naturellement ; mais tous ses charmes sont défigurés par ses dents qui sont noires et mal rangées; elle n'a ni manières, ni la moindre petite façon ; elle éprouve beaucoup de difficultés à parler et à se faire entendre... » Ce témoignage est confirmé par celui de la reine, qui, très mal disposée, la disait « belle, mais sotte comme un panier » ; par

celui de Grumbkow qui pensait qu'avec un peu d'embonpoint elle serait « appétissante » ; enfin par celui du principal intéressé. Frédéric, qui en novembre 1732 confiait à sa sœur qu'il ne la haïssait pas tant qu'il en fait semblant, et la trouvait jolie, ne lui reprochant que de n'avoir point d'éducation et de se mettre très mal. Élisabeth Christine n'a pas mérité d'être mariée à un prince sans cœur, qui faisait profession de n'aimer le sexe « que pour la jouissance », et se promettait de lui dire après la noce : « Voilà qui est fait, et bonjour, Madame, et bon chemin! »

Le mariage, retardé constamment par les intrigues de la reine et de son fils avec la cour d'Angleterre, eut lieu enfin, après plus d'une année où le fiancé vit le moins possible sa promise et se terra dans sa « garnison chérie » de Ruppin, pour y devenir un officier accompli *(accurater Offizier)*. Indigné d'une volte-face de l'Autriche qui, d'accord avec les Anglais, songeait au dernier moment à lui faire rompre l'affaire, Frédéric Guillaume refusa de manquer à la parole donnée au duc de Bevern, et le 12 juin 1733, au château de Salzdalum, maison de plaisance du duc Louis Rodolphe de Wolfenbüttel, en Hanovre, il présida au mariage de « l'amoureux à coups de bâton » et de « la muette », pour employer des termes familiers à Fritz. Ce mariage forcé, qui devait faire « une malheureuse princesse de plus dans le monde », a été un abus odieux de l'autorité paternelle, mais Frédéric Guillaume n'en avait pas conscience : il croyait avoir seulement usé d'un droit légitime et fait son devoir de chef d'État, en mettant fin à des combinaisons jugées dangereuses pour sa couronne.

Après l'entrée solennelle des nouveaux mariés à Berlin, le 27 juin 1733, et une grande revue à laquelle assista toute la cour, le roi fut content de voir le prince royal s'occuper, en parfait colonel, de son régiment de Ruppin, « le plus beau régiment du monde », disait Voltaire plus tard. En 1734, il lui permit d'aller avec un corps auxiliaire prussien servir sur le Rhin aux côtés du prince Eugène, mais muni d'instructions sévères, à la fois pour tenir son rang et pour vivre pieu-

sement; bien que, dans une visite aux troupes, il se fût montré « plus difficile que jamais », au mois d'octobre, durant sa longue maladie, il accorda à son héritier la signature à sa place. L'année suivante, le 4 juin 1735, lors d'une grande revue, très réussie, il témoigna sa satisfaction à Fritz, en l'embrassant devant les troupes; c'était le pardon absolu. Il lui avait fait cadeau, au printemps de 1734, du petit château de Rheinsberg, sur les frontières du Mecklembourg; et le kronprinz, qui s'y installa en 1736, put y vivre à peu près selon ses goûts jusqu'à son avènement. Élisabeth Christine était près de lui; il payait régulièrement « son tribut à Vénus », et en plaisantait d'une manière cynique avec Grumbkow et d'autres; mais il ne fut jamais un bon mari, n'éprouva aucun regret de n'avoir pas d'enfants, et ne toléra même sa femme que par crainte des foudres paternelles. Il confiait au Saxon Manteuffel en 1736 que, quand il couchait avec elle, c'était « plutôt par devoir que par inclination ».

« L'idylle de Rheinsberg », où l'amour joua un rôle si effacé, à côté de la lecture, de la correspondance (avec Voltaire notamment), et de la musique, appartient à l'histoire du règne suivant, car Frédéric Guillaume n'y a pas sa place. Ce qu'il importe de retenir ici, c'est que le père avait réussi, malgré ses abominables violences, et peut-être un peu grâce à elles, à faire de son fils, après une jeunesse qui n'avait été « qu'un tissu de chagrins », un héritier digne de lui, un administrateur et un soldat qui lui ressembla, avec le génie en plus et une certaine bonhomie en moins, un second Frédéric Guillaume, capable de le venger un jour, comme il l'a prévu, de tous les mauvais tours de l'Autriche. « Junior trompera tout le monde », écrivait avec clairvoyance dès 1734 le neveu de Seckendorf, et dans une conversation en 1732, Frédéric Guillaume jugeait que son fils serait plus dur que lui.

Les frères et sœurs de Wilhelmine et de Frédéric ne méritent que des mentions relativement brèves, car ils étaient trop jeunes pour jouer un rôle du vivant de leur père, ou ils n'en jouèrent qu'un secondaire.

Des trois frères, l'aîné, Auguste Guillaume, né en 1722, atteignait à peine dix-huit ans à la mort de Frédéric Guillaume : peu intelligent et peu cultivé, il reçut sur l'ordre du roi, qui l'aimait tendrement, une instruction exclusivement pratique, entraîné surtout aux exercices militaires par ses gouverneurs, à partir de 1735, « depuis le matin jusqu'à la nuit noire ». Pourvu à huit ans du titre de colonel et à neuf de celui de gouverneur de Poméranie, il remplit effectivement les fonctions de lieutenant, puis de capitaine, et n'obtint le commandement de son régiment que sous le règne suivant. Type de l'officier prussien, plutôt borné mais appliqué à son métier, « vrai butor », aurait dit son aîné, il n'est intéressant que comme père du futur Frédéric Guillaume II, né de son union en 1742 avec Louise Amélie de Bevern.

Les deux autres frères, Louis Henri et Auguste Ferdinand, nés respectivement en 1726 et 1730, étaient considérés par le kronprinz comme de méchants enfants. Le premier pourtant devait être son frère favori, le plus rapproché par les goûts et les talents, et un de ses meilleurs diplomates ; il devait habiter après lui le château de Rheinsberg.

Les cinq sœurs qui restent à nommer furent : 1° Frédérique Louise, née en 1714, qui était, suivant Wilhelmine, « belle comme un ange », mais avec « un petit génie et des caprices sans fin », et qui épousa à quinze ans le jeune margrave d'Ansbach (1729), avec lequel elle fut très malheureuse ; 2° Philippine Charlotte, née en mars 1716, fantasque et potinière, suivant son frère aîné ; elle épousa, quelques jours après le mariage du kronprinz, son beau-frère Charles de Brunswick-Bevern (juillet 1733) et devint duchesse de Wolfenbüttel en 1735 ; 3° Sophie Dorothée Marie, née en janvier 1719, princesse de bon cœur et de bon sens, suivant Frédéric ; elle fut mariée en novembre 1734 à son cousin le margrave Frédéric Guillaume de Brandebourg-Schwedt, que Wilhelmine dit beau de visage, mais de caractère méchant et de manières rudes ; 4° Louise Ulrique, née en 1720, la future reine de Suède ; 5° enfin Amélie, née en 1723, qui s'intéressa

à la musique avec le kronprinz, composa diverses œuvres, et ne se maria pas; elle devint plus tard abbesse de Quedlinbourg. C'est à propos d'elle que Morgenstern rapporte un trait frappant de l'avarice de Frédéric Guillaume : elle avait deux dents de travers, et il fut question de la faire soigner par un dentiste français ; mais le roi réfléchit que cela coûterait très cher et que cela n'en valait pas la peine, parce que la princesse ne se marierait probablement pas ; et il congédia le praticien.

En dehors de ses enfants, Frédéric Guillaume ne retenait guère autour de lui les autres membres de la famille royale : ceux-ci, oncles et tantes, issus du second lit du Grand Électeur, et leurs descendants, ne faisaient à la cour que de brèves apparitions, reçus avec peu de cordialité par le roi auquel ils étaient plutôt indifférents, et traités froidement par la reine qui les jugeait trop petits personnages. Le margrave Albert Frédéric vivait dans la retraite à Friedrichsfeld, le margrave Christian Louis à Malchow. Wilhelmine a plus d'une fois mis en scène quelques-uns de ces parents pauvres ou déclassés, et fait le portrait, plus ou moins ironique, des « principautés » mâles et femelles, qui fréquentaient Berlin et Potsdam. Particulièrement suggestives sont les pages consacrées à sa grand'-tante Élisabeth Sophie, qui, venue à Berlin en 1731, veuve de trois maris dont le dernier était duc de Saxe-Meiningen (1), prétendait toujours plaire : « Sa physionomie rubiconde et sa taille d'une grosseur si monstrueuse qu'elle avait peine à marcher lui donnaient l'air d'un Bacchus femelle... ; quoiqu'elle eût soixante ans passés, elle était requinquée comme une jeune personne ». Un an après, Wilhelmine alla la visiter à Cobourg, espérant la faire tester en sa faveur, car elle avait « des biens immenses », mais « cette vieille sempiternelle » ne lui donna que de bonnes paroles.

La cour de Prusse était assez nombreuse, au dire de la margrave, mais, à part des descendants de huguenots français

(1) Ernest Louis.

réfugiés, et le personnel diplomatique étranger, on n'y voyait guère que des officiers et des fonctionnaires.

Au premier rang, qui leur fut d'ailleurs officiellement attribué par la nouvelle ordonnance de cour, venaient les généraux, et au-dessus d'eux tous une personnalité particulièrement éminente, celle du prince Léopold d'Anhalt-Dessau. Le « vieux Dessau », qu'on appelait communément « la Barbe », bien qu'il ne portât plus que la moustache, avait déjà joué un rôle sous le règne précédent, et devait en jouer un au début du suivant, mais c'est au temps de Frédéric Guillaume Ier qu'il a joui de la faveur la plus éclatante, comme il a eu l'activité la plus féconde : considéré par le roi comme un ami, et correspondant régulièrement avec lui lorsqu'il n'était pas à ses côtés, il a été mêlé à tous les événements de quelque importance, comme à la plupart des intrigues de cour et à la vie intime de Frédéric Guillaume.

Son extérieur était celui d'un soudard, et la plupart de ses portraits le représentent bardé de fer : il avait le corps grand, la tête carrée, et son visage glabre avec une grosse moustache, un grand nez et des yeux sévères, sous des sourcils épais, reflétait la placidité d'une âme pleine de sang-froid et de rudesse (1). Frédéric II, qui a su apprécier ses grandes qualités, a dit « qu'il n'en avait guère de bonnes » ; tout en reconnaissant qu'il était le seul général de son père capable de commander une armée, il a vu chez lui un caractère « violent », des mœurs « féroces », une ambition « démesurée » ; il l'a qualifié d'heureux guerrier et de mauvais citoyen. La dureté du jugement s'explique par les souvenirs désagréables que le royal historien gardait de sa jeunesse et d'un règne où Léopold était quasi tout-puissant ; il appréciait les services rendus par le soldat et l'administrateur, mais il en voulait au favori qui l'avait mollement protégé en 1730 ; au compagnon de chasse et de table de Frédéric Guillaume qui s'associait à tous les divertissements détestés, et poussait le roi, selon le

(1) Tel le représente notamment une toile d'Antoine Pesne.



LE PRINCE LÉOPOLD DE DESSAU, VERS 1740

Par Pesne.

mot de Pœllnitz, « à vivre plus en particulier qu'en souverain » ; à l'homme, rigide en apparence, qui se pliait aux règles de la tabagie et y tenait toujours une pipe à la main, bien qu'il ne fumât pas. Il avait de l'antipathie pour le prince grossier qui faisait profession de mépriser l'instruction. Peut-être aussi lui en voulait-il plus que son père de son union avec la fille d'un pharmacien, Anna Louise, brave femme plus qualifiée pour surveiller le potager et la cuisine que pour tenir un salon. Frédéric Guillaume passa par-dessus les défauts de Léopold, en faveur de ses talents, si utiles, et de ses goûts si semblables aux siens ; il fit de lui son confident le plus intime, à côté de son ennemi Grumbkow, dont la rivalité ne lui déplaisait pas : cette émulation entre deux favoris n'était-elle pas une sorte d'assurance pour la monarchie !

Parmi les autres généraux que le roi choyait et embrassait à l'occasion, avec lesquels même il dansait entre hommes, après de bons soupers ou de belles revues, il faut citer surtout le vieux feld-maréchal de Natzmer, un émule du prince d'Anhalt, soldat fier et rude qui se signala par son attitude favorable au kronprinz, au conseil de guerre de 1730, et que le roi estimait « sans l'aimer » ; puis Bodenbroich, Derschau, Borck ; les deux premiers étaient, suivant Pœllnitz, les seuls admis dans la chambre du roi, quand il avait la goutte.

Dans la Prusse du Roi Sergent, où « personne », a dit son fils, « n'avait plus de trois aunes de drap dans son habit, ni moins de deux aunes d'épée à son côté », les généraux passaient avant les ministres. Grumbkow, qui était l'un et l'autre, faisait la transition ; je ne reviens pas sur le personnage, spirituel (1), mais cyniquement faux et corrompu, dont l'avidité est difficilement excusable, en dépit de ses dix-sept enfants. A part quelques exceptions, comme Dohna, Dœnhof et Printzen, qui étaient des hommes du monde (les deux premiers d'ailleurs disparurent vite), les ministres n'étaient d'ordinaire que de bons commis, même Ilgen et Creutz.

(1) Wilhelmine dit qu'il avait « infiniment d'esprit » et elle le détestait.

Un homme mérite une mention spéciale parmi les courtisans, c'est le célèbre aventurier et auteur de *Mémoires*, le baron Charles Louis de Pœllnitz : au cours de ses voyages qui le menèrent dans la plupart des pays de l'Europe centrale et occidentale, et où il fit un peu tous les métiers, en changeant deux fois de religion, Pœllnitz séjourna à différentes reprises en Brandebourg ; il fut même un des fidèles de la cour prussienne, durant les dernières années du règne, nommé chambellan en 1735, chargé de missions, admis à la tabagie et dans l'intimité du roi qu'il amusait par ses saillies. Son témoignage est particulièrement important pour connaître Frédéric Guillaume. Bien qu'il ait pillé Mauvillon, La Martinière et la margrave de Baireuth, sans se priver d'inventer certaines anecdotes, il est plus complet et plus véridique que Fassmann et Morgenstern. Toutefois Frédéric II, qui admirait son esprit, se défiait à bon droit de sa médisance ; il l'a appelé dans une lettre « notre infirme satyre », et a écrit en 1775 qu'il était mort « en friponnant encore la veille de son décès ».

Le personnel diplomatique accrédité auprès du roi était certainement l'élément le plus décoratif de la cour. Les ambassadeurs français, notamment le comte de Rottembourg et le marquis de La Chétardie, représentèrent tour à tour dans ce milieu très simple le luxe et l'élégance raffinée. Le principal rôle appartint pourtant à l'ambassadeur impérial, surtout à celui qui résida à Berlin pendant la plus belle période de l'alliance autrichienne, je veux dire au général comte Frédéric Henri de Seckendorf. Frédéric II, qui ne l'aimait pas et pour cause, l'a fort maltraité dans ses *Mémoires :* après avoir déclaré qu'il était « d'un intérêt sordide » et avait « des manières grossières », il ajoute : « le mensonge lui était si habituel qu'il en avait perdu l'usage de la vérité ». Frédéric Guillaume avait fait sa connaissance aux Pays-Bas en 1709, et s'était pris pour lui d'une amitié que le rusé diplomate sut entretenir par un habile manège. Après avoir étudié et pénétré la mentalité du roi, Seckendorf le gagna, en flattant délibérément ses goûts, ses manies, ses préjugés : il lui pro-

cura des géants pour son régiment de grenadiers, le gorgea de mets et de vins exquis, se grisa avec lui, le charma par ses causeries sur la guerre et sur la religion, deux sujets qu'affectionnait le souverain. Protestant fervent, quoique au service du chef très catholique du Saint-Empire, Seckendorf ou *Germanicus*, suivant un sobriquet usité à la cour, était déjà par cela seul *persona gratissima;* appuyé sur l'esprit retors de Grumbkow qu'il avait acheté, il fut près de dix ans le grand maître de la cour comme de la politique en Prusse.

Pour être peu animée, la cour de Berlin n'en était pas moins le théâtre de querelles et d'intrigues perpétuelles. J'ai déjà parlé des différends tragi-comiques survenus entre le prince d'Anhalt et Grumbkow; ce dernier, qui était assez mauvais coucheur, eut d'autres démêlés retentissants, notamment avec le comte de Goertz, ministre de Holstein : Goertz crut terrasser son adversaire en l'accusant de corruption, et ne réussit qu'à se faire expulser lui-même en juillet 1714, pour avoir amené un *brouillamini* entre les ministres prussiens. D'autre part, Grumbkow fut un des premiers acteurs dans l'*imbroglio* des mariages anglais, qu'il aida Seckendorf à empêcher, à la grande colère de la reine; il intervint ensuite adroitement dans le conflit entre le roi et son fils, cherchant à conserver son ascendant sur le premier tout en se ménageant la reconnaissance du second, double jeu où il ne fut pas toujours heureux, car Frédéric Guillaume était méfiant, et le kronprinz déconcertant par ses volte-face.

Une affaire extraordinaire, difficile à expliquer, presque inextricable, donnera une idée des intrigues qui ne cessaient de se tramer à cette époque autour de Frédéric Guillaume; c'est l'affaire Klement qui, en 1718 et 1719, jeta le trouble dans tout Berlin et mit aux champs le roi ainsi que son entourage.

Jean Michel de Klement, né en 1689 en Hongrie, homme instruit et d'aspect plutôt sympathique, avait joué un rôle au congrès d'Utrecht sous un pseudonyme, comme agent du prince de Transylvanie, Rackoczy. Une fois entré dans la diplomatie secrète, à un moment où elle était particulière-

ment en honneur, il eut l'idée d'utiliser ses relations et son expérience pour acquérir crédit et fortune. Les scrupules ne l'arrêtaient pas, et il était prêt à servir n'importe quelle puissance par les moyens les plus louches, voire à servir plusieurs puissances à la fois. Après des séjours à Vienne et à Dresde, où il avait capté la confiance de divers grands personnages, par exemple du prince Eugène et du comte Flemming, il vint à Berlin en 1718, avec de l'argent et des recommandations, dans l'intention d'y servir l'électeur de Saxe, roi de Pologne. Mais une fois sur place, il changea son fusil d'épaule. Il avait vu à Dresde certains documents qui pouvaient faire supposer des projets du prince Eugène dangereux pour la Prusse ; il eut l'idée de les livrer à la cour de Berlin, en les amplifiant, et de s'assurer à ce prix la faveur de Frédéric Guillaume. Par l'intermédiaire du prédicateur Jablonski, avec lequel il était en rapports depuis longtemps, il obtint une entrevue du roi, sous prétexte de lui faire d'importantes révélations, et à deux reprises, les 13 et 14 septembre 1718, put l'entretenir dans un jardin des faubourgs de Berlin. Il lui dévoila alors un prétendu projet du prince Eugène et du comte Flemming pour l'enlever à Wusterhausen, occuper sa capitale, et placer le kronprinz sous la tutelle de l'Empereur, tout cela avec la complicité de généraux et ministres prussiens, comme le prince d'Anhalt et Grumbkow.

Le projet était si extravagant, et les documents (de simples copies) si peu probants, qu'on s'étonne de l'attitude de Frédéric Guillaume qui admit la possibilité de l'entreprise, fut atterré des complicités révélées, et, au lieu de faire arrêter l'imposteur, lui donna 6 000 thalers, avec l'Ordre de la Générosité. Pourtant le roi se ressaisit bientôt et demanda des preuves : le soir même de sa seconde entrevue avec Klement, il écrivait au prince d'Anhalt qu'il lui raconterait de vive voix des secrets, impossibles à confier à la plume, et des menées dignes d'être qualifiées d'italiennes (*italienisch*); sa confiance dans le prince n'était pas ébranlée, et trois semaines plus tard il lui confiait tout à Magdebourg. Pendant ce temps, Klement

s'était rendu en Hollande sous prétexte de chercher des documents; arrêté par les échevins d'Amsterdam, il eut l'audace de revenir à Berlin et l'adresse d'en imposer encore au roi, qui le laissa repartir pour La Haye. Mais tout a une fin, même la crédulité d'un monarque. Le major du Moulin, qui accompagnait et surveillait Klement, le ramena à Clèves, au bout de quatre semaines, et de là à Berlin. L'aventurier fut arrêté et l'affaire soumise à une enquête, que dirigea le ministre Katsch. Finalement, Klement fit l'aveu de son imposture (4 janvier 1719), et Frédéric Guillaume se tranquillisa. Mais l'instruction du procès dura plus d'un an, et, comme un grand nombre de personnes se trouvèrent plus ou moins compromises, l'affaire Klement continua à agiter profondément le monde de la cour.

Les complices avérés du pseudo-diplomate, un certain Lehmann, agent de la cour de Weimar, un certain Bube, secrétaire de Wartensleben, et le baron de Heidekampf, autrefois conseiller de finances, furent arrêtés tour à tour, et punis de diverses peines : Lehmann fut même condamné à mort, en même temps que Klement, et décapité quand celui-ci fut pendu (avril 1720), après que tous deux eurent été tenaillés. D'autres personnes, rendues suspectes par leurs relations ou leur correspondance, furent poursuivies : tel le gentilhomme de la chambre, von Troschke, emprisonné longtemps à Spandau; tel le président de la Chambre aulique des finances, de Kameke, qui fut relégué dans ses terres en Poméranie; telle Mme de Blaspeil, grande-maîtresse de la reine, une ennemie du prince d'Anhalt et de Grumbkow, qui saisirent cette occasion de la perdre et la firent exiler dans le pays de Clèves. Certains détails de son procès, relatés par des contemporains, sont de la pure fantaisie, par exemple les soufflets que lui aurait donnés le roi, ou la grossièreté d'Anhalt qui lui aurait montré le derrière. D'autres prévenus eurent plus de chance : Nicolas Barthélemy de Danckelman conserva ses charges à Magdebourg; le pasteur Jabonski en fut quitte pour une disgrâce passagère.

En 1720, l'affaire Klement est liquidée, mais après avoir duré plus de dix-huit mois, ébranlé des faveurs, rendu plus glissant le terrain de la cour, plus défiant et plus personnel le roi. Si celui-ci reste fidèle à certaines amitiés, celle d'Anhalt notamment, il n'est pas éloigné de se croire entouré d'espions et de traîtres, d'en voir parmi ses meilleurs ministres, de mépriser ou soupçonner tous ceux qui le servent; il semble que la reconnaissance lui soit devenue étrangère, et c'est d'un œil sec, presque avec satisfaction, qu'il verra disparaître ses plus anciens collaborateurs : Ilgen, dont il mentionnera seulement la mort, dans une lettre au prince d'Anhalt, avant de raconter une chasse aux sangliers (décembre 1728) ; plus tard, Grumbkow, qu'il dira en 1739, devant Pœllnitz, à la tabagie, mort à temps pour ne pas être arrêté et condamné à cause de sa corruption.

Comme tout tournait autour du souverain, il importe de connaître l'ordonnance habituelle de ses journées. Ses biographes, Fassmann, Morgenstern, Pœllnitz, y ont longuement insisté. En quelque lieu qu'il résidât, il se levait de très bonne heure, expédiait sa toilette et sa prière, puis recevait ses conseillers et secrétaires de cabinet, à sept heures en hiver, à cinq heures en été; il lisait les dépêches les plus importantes, les annotait de ses remarques laconiques et originales, qui tranchaient les questions en peu de mots. Cela durait deux ou trois heures, après quoi il faisait entrer ses ministres et généraux pour leur donner ses ordres. A dix heures, il assistait à la parade, que suivait une visite approfondie des écuries. A midi, il paraissait au grand salon, où se trouvaient les généraux et officiers, les diplomates étrangers, et généralement toute la cour; après s'y être entretenu quelques instants avec les uns ou les autres, il passait dans la salle à manger. Là avait lieu le dîner de midi *(Mittagsessen)* avec la reine, les princes et princesses de la famille royale, et quelques invités ; il y avait d'ordinaire dix-huit à vingt-quatre couverts, mais quel qu'en fût le nombre, l'importance du menu restait invariable, six plats au plus, et pour éviter une

trop grande dépense, c'étaient autant que possible des plats de gibier. Le principal luxe de la table royale semble avoir été celui des vins, en général d'excellents crus du Rhin (les vins français étaient proscrits). D'ailleurs, très friand de bonne chère chez les autres, le roi se privait chez lui par économie. Il était fort ennuyé lorsque la venue d'hôtes de distinction, comme en 1728 le roi de Pologne, Auguste le Fort, gros mangeur et grand buveur, l'entraînait à des extras; il revenait à l'ancienne économie tout de suite après leur visite. Un ordre au maréchal de la cour, daté du 13 juin 1728, est caractéristique à cet égard; il est fait en prévision du prochain départ du roi Auguste : « Pour chaque jour, j'ai fixé la dépense de la table à 93 thalers, et non seulement il ne faut pas dépasser cette somme, mais quand je serai à Potsdam ou à Wusterhausen, et la reine à Berlin, il ne devra pas être dépensé plus de 70 à 72 thalers, et si la reine est avec moi, pas plus de 55. A partir de cette semaine, il faut recommencer à faire le menu de semaine ordinaire, et le remettre dimanche prochain. Sa Majesté veut également qu'on ne fasse pas de commandes à Hambourg ni en d'autres lieux à l'étranger, sans lui en demander expressément l'autorisation... ». Il revisait lui-même les comptes de son cuisinier, et il lui arriva de rayer une partie de ses gages pour le punir de l'avoir « atrocement volé » *(verflucht gestohlen)*.

Après le dîner durant lequel, si la conversation languissait, il faisait lire une gazette par un de ses bouffons, Frédéric Guillaume allait une ou deux heures chez la reine, pour la sieste; ensuite, il se promenait à pied ou à cheval avant de rentrer travailler dans son cabinet jusqu'à six heures. Le soir, enfin, une fois le mot d'ordre *(Parole)* donné, il passait dans une chambre à l'écart, pour s'y détendre en buvant et fumant avec des intimes.

Très occupé par la tâche quotidienne, Frédéric Guillaume se permettait pourtant certaines distractions. Le matin, c'était la parade, qui l'intéressait particulièrement à Potsdam, lorsqu'il s'agissait d'inspecter son fameux régiment de grenadiers

géants. C'étaient aussi les revues, qu'il passait d'ordinaire au printemps, à Tempelhof, aux portes de Berlin, comme son dernier descendant, l'Empereur Guillaume II (1). La margrave de Baireuth a décrit une de ces grandes revues à laquelle elle assista en 1733 : malgré l'heure matinale et une chaleur torride, plus de quatre-vingts carrosses remplis de dames s'y étaient rendus, et Wilhelmine, indisposée, dut rester, sans manger ni boire, de cinq heures du matin à trois heures de l'après-midi, abritée sous une tente de toile avec la reine et toute la famille royale : les dames souffraient le martyre, mais le roi rayonnait de joie et d'orgueil, en voyant défiler 22 000 hommes. Il était un peu gris à la fin de l'après-midi, ayant traité tous les généraux et colonels.

Parades et revues étaient certes des divertissements pour un roi de Prusse, mais elles faisaient aussi partie de ses devoirs professionnels. Le plus grand plaisir de Frédéric Guillaume dans la journée, surtout en automne et en hiver, était la chasse ; il l'aimait même à la folie, au point de faire pour cela des dépenses que réprouvait son avarice. Entretien de ses meutes et équipages, frais de repeuplement en perdrix (2) et en lièvres, achat de poudre et de plomb pour ses multiples armes à feu, dont on voyait encore, avant la dernière guerre, une importante collection à Wusterhausen, il acceptait tout pour satisfaire sa passion, quitte à chercher à se retrouver par de petites combinaisons, assez mesquines : il faisait cadeau de ses perdreaux à la reine, qui en vendait une partie, à charge de lui fournir des munitions ; il forçait les bourgeois de Berlin à acheter les sangliers tués dans ses chasses ; les juifs étaient taxés pour cela, et, ne voulant pas manger de cette chair impure, donnaient aux pauvres ou aux hôpitaux les quartiers qu'on leur avait assignés.

Le roi était bon tireur et chassait beaucoup au fusil. La

(1) Une des premières revues de Tempelhof paraît avoir été celle du 13 mai 1726, mentionnée par Fassmann.

(2) Il écrivait à Anhalt en 1717 qu'il avait tué 210 perdreaux et espérait arriver à 3 000 ; il ordonnait en 1734 de prendre 3 000 perdreaux pour ses remises de Wusterhausen.

chasse à courre *(Parforce Jagd)* était également très appréciée, y compris la chasse à l'épieu, périlleuse parfois, quand deux ou trois cents sangliers étaient lâchés à la fois dans un carré, comme le raconte Pœllnitz. Frédéric Guillaume y fut souvent blessé et en danger (notamment en janvier 1729). Il chassait aussi au vol, au printemps, avec des faucons achetés en Danemark, mais se lassa vite de ce sport, si cher à son père. L'historien Fœrster a publié les tableaux du royal chasseur : 25 066 perdrix, 1 455 faisans, et 1 145 lièvres, abattus au fusil de 1717 à 1738. Quant aux sangliers, il en a tué de sa main plusieurs milliers; rien qu'en 1729, Pœllnitz lui en attribue 1 720 en Brandebourg et 1 882 en Poméranie.

Des lois rigoureuses avaient de tout temps protégé le gibier dans les pays brandebourgeois et prussiens; elles furent encore renforcées sous Frédéric Guillaume. Des édits de février 1718, de janvier et mars 1728, enjoignirent de pendre les braconniers pris dans les forêts royales, et si en 1730 la pendaison ne fut plus ordonnée qu'en cas de récidive, la peine de six ans de travaux forcés fut appliquée dès le premier délit. D'autre part, des amendes formidables punissaient ceux qui chassaient hors saison : une ordonnance de mai 1720 donne le tarif de 500 thalers pour un cerf tué dans ces conditions, 150 thalers pour un perdreau, 50 pour un lièvre ou un faisan. Il y avait un grand veneur, qui jouait un rôle actif, surtout pour la chasse aux loups; la charge fut remplie alors successivement par le baron de Hertefeld et le comte de Schlieben.

Étant donné son amour pour la chasse, le roi avait naturellement un faible pour ceux qui l'y accompagnaient et s'y distinguaient; le prince d'Anhalt devait à ses goûts cynégétiques une partie de sa faveur; sa correspondance avec Frédéric Guillaume est pleine de récits de chasse; quand le roi mourut, il légua au prince, non seulement un de ses meilleurs chevaux, mais aussi ses chiens. Par contre, la maladresse de Grumbkow, le rival d'Anhalt, a fait plus d'une fois l'objet de plaisanteries entre les deux illustres correspondants : en sep-

tembre 1720, le roi écrit qu'il y a pas mal de perdreaux et que Grumbkow en a tué un, « c'est un miracle! ». Le kronprinz a souffert de cette mentalité, car il ne se plaisait pas à la chasse, et c'était un des griefs de son père contre lui. Chaque année, la Saint-Hubert (le 3 novembre) était célébrée à Wusterhausen par de copieuses libations, auxquelles Fritz ne prenait part qu'à son corps défendant. Grumbkow, qui supportait pourtant bien la boisson, s'en est plaint dans une lettre de novembre 1736 : après un dîner éprouvant, pour la Saint-Hubert, le roi a tenu séance de deux heures à minuit, et dansé avec le bonhomme Flaus (un major général de 70 ans).

Les arts tenaient peu de place dans les journées du roi. Il n'était pas lui-même musicien, interdisait la flûte au kronprinz, et n'appréciait en fait de musique que celle des tambours et des trompettes. J'ai dit qu'il avait appris à peindre, mais la peinture était moins un plaisir qu'une diversion à ses souffrances quand il avait une crise de goutte; d'où la fameuse formule dont il apostillait ses toiles : *in tormentis pinxit F. W.* C'était, en outre, un gagne-pain éventuel, car le roi envisageait toujours le côté pratique des choses, et il éprouva certainement une des plus vives satisfactions de sa vie le jour où un marchand de Berlin lui offrit, comme le raconte Morgenstern, une pistole de chacun de ses tableaux. L'offre était sans doute une manœuvre flatteuse, car la margrave a dit assez justement que le roi « barbouillait » plutôt qu'il ne peignait.

Si la chasse était la grande distraction de la journée, la « tabagie » était celle du soir. La tabagie (*Tabaks-Collegium* ou *Gesellschaft*) était à la fois un divertissement et un repos ; c'était encore davantage : un endroit où le roi prétendait oublier sa royauté, vivre comme un simple mortel au milieu de ses semblables, sans leur inspirer ni frayeur ni respect, où il permettait à quelques intimes de discuter librement avec lui, où il admettait même la contradiction, quitte à punir de coups de canne le contradicteur. Carlyle a appelé la tabagie « le parlement du tabac », sans doute à cause de la liberté

relative qui y régnait, mais, comme l'écrivait le kronprinz à Grumbkow, se moquant en mars 1733 de la « Chambre rouge » de Berlin et « de cette nuée de tabac qui compose la moyenne région d'air de la chambre », ce « sénat » ne pouvait guère être comparé à celui de Rome, et pouvait « déchoir jusques au cabaret ».

A Berlin, Potsdam et Wusterhausen, il y avait une chambre spéciale pour la tabagie, et l'on a conservé au musée Hohenzollern de Berlin, ainsi que dans le petit château de Wusterhausen, les chaises rustiques, les tables et les pipes qui s'y trouvaient au temps de Frédéric Guillaume. La réunion était toujours restreinte : Anhalt *(la Barbe)*, Seckendorf *(Germanicus)* et Grumbkow *(Biberius)* y venaient d'ordinaire quand ils étaient à la cour; le baron de Pœllnitz également, car le roi le regardait un peu comme un bouffon. Il y avait, en général, de cinq à dix personnes, présentes, des généraux, des ministres, des officiers, tous gens de confiance, le roi voulant dire tout ce qui lui passait par la tête. La séance commençait vers six heures du soir et se prolongeait rarement après dix heures. Devant chaque convive était une pipe d'argile et du tabac hollandais dans des corbeilles; de plus, un pot de grès plein de bière, et un verre. Pas de liqueurs. Quand on voulait manger, on trouvait dans la salle voisine du pain, du beurre, et de la viande froide ; par exception et à titre de grande réjouissance, le roi faisait apporter du poisson et de la salade qu'il accommodait lui-même. La consigne était de fumer : ceux qui ne fumaient pas, Seckendorf et Anhalt, à qui cela faisait mal au cœur, devaient au moins tenir une pipe à la main.

La tabagie était parfois le théâtre de discussions sérieuses, sur des sujets techniques militaires ou sur la politique ; c'était alors, selon le joli mot de M. Lavisse, « un conseil de gouvernement peint par Téniers ». D'ordinaire on y débitait force plaisanteries, souvent grossières, on rivalisait de bons mots pour faire rire le roi, et on se grisait affreusement.

C'est pour donner à la tabagie le caractère facétieux qui

plaisait à Frédéric Guillaume, que Grumbkow eut l'idée d'y introduire des hommes, à la fois savants et bouffons, souvent lettrés et érudits, mais déclassés, peu sensibles aux rebuffades, propres à servir de cible aux moqueries et à jouer le rôle de fous de cour (*Hofnarren*). Plusieurs d'entre eux sont restés célèbres. Tel Paul Gundling, jadis professeur à l'Académie des nobles et historiographe de Frédéric Ier, qui, étant tombé dans la misère après la mort de son royal protecteur, s'était d'abord installé dans une brasserie où on lui faisait crédit à cause de ses amusantes saillies et de ses discours burlesques aux clients. Recommandé par Grumbkow, Gundling entra à la tabagie. Pour le récompenser de sa verve intarissable, le roi le combla de titres honorifiques, le nommant successivement président de l'Académie des sciences, conseiller secret, historiographe royal, chancelier d'Halberstadt, et baron. Frédéric Guillaume rédigea lui-même plusieurs des diplômes de son fou de cour, avec une foule de pointes sur le diplômé : en février 1718, il le dit « un homme universel, fidèle et omniscient » ; en novembre 1726, il loue ironiquement sa modestie et sa piété exemplaires, sa vie pure et son abord aimable, et ordonne qu'il jouisse de tous les avantages de sa charge de chancelier d'Halberstadt, comme les autres fonctionnaires « du même calibre » ; « ledit gros baron » , ajoute-t-il, pourra percevoir 80 ducats de quiconque le critiquera ou offensera, et 20 pour compenser le chagrin de sa femme. Gundling avait un caractère bizarre, mélange de pédantisme et de vanité bavarde; après avoir servi de plastron aux *lazzi* du roi et de ses invités, auxquels il était chargé de lire et commenter les gazettes, il cherchait à noyer son ignominie dans le vin et la bière; il absorbait des quantités énormes de liquide, si bien qu'il en mourut, son estomac ayant éclaté. Le roi le fit ensevelir dans un cercueil en forme de tonneau (1731).

Parmi les autres fous de cour, qui divertirent les hôtes de la tabagie, il faut encore citer le docteur David Fassmann, un Saxon, auteur de *Dialogues des morts*, et d'une biographie du

roi ; le docteur Bartholdi, professeur de droit à l'Université de Francfort, que Frédéric Guillaume appelait « le sieur des Pandectes » ; l'astronome ou astrologue Graben zum Stein, surnommé « le sieur Astralicus » et qui, acheté par Seckendorf, servit de son mieux, pendant neuf ans, les intérêts de l'Autriche ; enfin le saxon Jacques Salomon Morgenstern, professeur d'histoire à Leipzig et à Halle : le roi le fit arrêter en 1734 comme il traversait ses États, se rendant en Russie, et le retint de force à sa cour, avec 500 thalers de pension. Morgenstern a laissé des notes sur le roi, et son témoignage, souvent sujet à caution, n'est pourtant pas inutile. Il était savant, et fut fait successivement docteur, puis vice-chancelier de l'Université de Francfort-sur-l'Oder ; quand on l'installa dans sa charge, il dut monter en chaire devant le roi, et soutenir une controverse contre les professeurs de l'Université, sur ce texte choisi par Frédéric Guillaume : « Tous les savants sont des saltimbanques et des toqués ». C'était l'esprit du Roi Sergent.

Frédéric Guillaume résidait tantôt dans son château de Berlin, tantôt dans ses châteaux de la Marche, notamment à Charlottenbourg, à Potsdam, à Wusterhausen, à Cossenblatt, petite terre sur la Sprée, achetée en 1736.

Berlin, sa capitale, était la résidence officielle, où habitaient les ministres étrangers. Il chercha à l'embellir, mais pour le moins d'argent possible, et avec peu de goût. La construction du *Schloss,* sur la façade sud, fut continuée de 1714 à 1716 ; les travaux, dirigés par l'architecte de Bodt, que contrôlait il est vrai le roi, donnèrent un résultat médiocre : des fenêtres furent agrandies, sans tenir compte des proportions. Plus tard, en 1728, les chambres dites *polonaises* furent aménagées, du côté de la Sprée, pour recevoir le roi Auguste le Fort, ainsi qu'au nord-ouest la salle Blanche pour les fêtes, et trois petites salles voisines, dont une pour la tabagie. Le roi habitait de préférence les appartements du rez-de-chaussée au nord, sans doute pour mieux suivre les manœuvres sur le *Lustgarten,* transformé en place de parade.

La reine et ses enfants étaient sur la cour intérieure. Autour du château, la ville de Berlin, avec ses cinq quartiers et ses trois vieux faubourgs, apparaissait au voyageur, suivant Pœllnitz, comme « une des plus grandes, des mieux bâties et des mieux policées de l'Allemagne » . Bien que dans les faubourgs les maisons fussent presque toutes de bois, elles semblaient de pierre, grâce à leur enduit de plâtre, et l'avenue des Tilleuls était déjà une agréable promenade. Frédéric Guillaume construisit plusieurs églises, notamment la nouvelle église française de la Friedrichstadt; il fit refaire le grand hôpital Frédéric en 1727, et placer sur le Molcken-Markt en 1728 une statue en bronze de Frédéric I[er]; toutefois, il travailla peu pour l'esthétique, et remplaça par une manufacture royale de laines *(Lagerhaus)* l'Académie de jeunes nobles de la Klosterstrasse. Il était avant tout préoccupé d'encourager la construction de maisons par les particuliers; il recourut même pour cela à des procédés tyranniques, ordonnant en 1732 à tout fonctionnaire de bâtir, et faisant exécuter son ordre par le général Derschau qui fixait à chacun un emplacement, de gré ou de force, surtout dans la Friedrichstadt. Fassmann estime qu'en 1735 la ville comptait 9 000 maisons, l'agglomération entière de 25 à 30 000. La population avait passé de 50 000 âmes environ en 1713, à 90 000 en 1740. Les descriptions élogieuses de Pœllnitz ne doivent pas faire illusion : Berlin ressemblait à une grande caserne avec de longues bâtisses, assez vilaines, échelonnées le long de ses rues à angle droit; il était peu ou point éclairé, et l'entreprise de fiacres, assumée par Pœllnitz en 1736, n'aboutit qu'à la fabrication d'une quinzaine de ces véhicules.

Le roi d'ailleurs n'habitait guère Berlin qu'en hiver; le reste du temps, il lui préférait Potsdam et Wusterhausen.

Le nom de Potsdam est intimement lié à celui du Roi Sergent : c'est celui-ci qui, d'un « chétif hameau de pêcheurs » , en a fait, malgré marais et fondrières, une ville de 20 000 habitants. Là était cantonné son fameux régiment de grenadiers et s'éleva un orphelinat, destiné à 3 000 enfants de

soldats; là, près du vieux château, entre deux bras de la Havel, se trouve la place d'armes sablonneuse où Frédéric Guillaume a assisté chaque matin à la parade et suivi les évolutions de la troupe, qui exécutait parfois des feux de peloton sous les fenêtres de la famille royale à des heures indues, au risque de réveiller tout le monde. Là il a habité les chambres à l'ouest du château ; là, perclus de goutte et poussant des cris de douleur, il s'est promené dans son chariot, qu'une descente en plan incliné permettait de traîner dans le jardin, ou de remonter dans les appartements du premier étage; là, il repose, à côté de son illustre fils, dans l'église de la garnison, construite par ses soins, et dont le carillon aux sons mélancoliques évoque son souvenir, tandis que les petits anges de pierre des sculptures, coiffés du bonnet de grenadier, semblent veiller sur son cercueil de bois massif. C'était surtout au printemps, jusqu'à la Pentecôte, que Frédéric Guillaume vivait à Potsdam, quitte à se rendre à Berlin chaque samedi, pour y tenir le conseil du dimanche.

Wusterhausen était le séjour de prédilection en automne, dans la meilleure saison pour la chasse. Le petit château, ancienne habitation wende entourée de fossés, est situé à vingt-huit kilomètres au sud de Berlin, au milieu de plaines presque sans ondulations, où les cultures alternent avec les forêts de pins, coupées parfois de rivières et de canaux. Exhaussé d'un étage en 1718, c'est un bâtiment carré, très simple, dominé par des toits recouverts de tuiles, auxquels deux pignons triangulaires et une tour ronde donnent un certain cachet. A l'intérieur, sept ou huit pièces en tout, dont deux grandes chambres, ornées de trophées de chasse, surtout la salle à manger à hautes boiseries de chêne et la tabagie; bien que Frédéric Guillaume eût ajouté deux corps de bâtiment parallèles, à l'entrée du parc, pour sa suite, la famille royale y était très à l'étroit, comme le dit Wilhelmine. Le parc, planté de chênes et de platanes, s'étend en bordure de la Notte; les forêts de chênes (*Dubberow* en polonais, *Eichwald* en allemand) ne sont pas loin, et abritaient cerfs et

sangliers. Aujourd'hui entourée de bâtisses, au milieu d'une petite ville, l'habitation devait être plus agréable autrefois, quand elle se trouvait en pleine campagne, avec de lointains horizons de forêts et de marais.

La margrave de Baireuth, qui y a passé des jours terribles, a certainement exagéré la note pessimiste, lorsqu'elle la décrit, à propos d'un séjour en 1731 : « Le roi avait fait élever, à force de bras et de dépenses, une colline de sable aride, qui bornait si bien la vue qu'on ne voyait le château enchanté qu'à sa descente. Ce soi-disant palais ne consistait que dans un corps de logis fort petit, dont la beauté était relevée par une tour antique, qui contenait un escalier de bois en escargot. Ce corps de logis était entouré d'une terrasse, autour de laquelle on avait creusé un fossé dont l'eau noire et croupissante ressemblait à celle du Styx et répandait une odeur affreuse, capable de suffoquer. Trois ponts, placés à chaque face de la maison, faisaient la communication de la cour, du jardin et d'un moulin qui était vis-à-vis. Cette cour était fermée des deux côtés par des ailes où logeaient les messieurs de la suite du roi ; elle était bornée par une palissade, à l'entrée de laquelle on avait attaché deux aigles blancs, deux aigles noirs, et deux ours, en guise de garde ; très méchants animaux, pour le dire en passant, qui attaquaient tout le monde... Ma sœur et moi, avec toute notre suite, nous n'avions pour tout logement que deux chambres, ou pour mieux m'expliquer, deux galetas. Quelque temps qu'il fît, nous dînions sous une tente, tendue sous un gros tilleul, et lorsqu'il pleuvait fort, nous avions de l'eau à mi-jambe... La table était toujours de vingt-quatre personnes, dont les trois quarts faisaient diète, parce que l'ordinaire n'était que de six plats, servis avec beaucoup d'économie. Depuis les neuf heures du matin jusqu'à trois ou quatre heures après minuit, nous étions enfermées avec la reine... Elle jouait tout le jour au tocadille avec ses trois dames, pendant que le roi était dehors... Le roi était toujours levé de table à une heure après-midi. Il se couchait alors sur un fauteuil placé sur la terrasse,

et dormait jusqu'à deux heures et demie, exposé à la plus forte ardeur du soleil. Nous partagions avec lui cette chaleur brûlante, étant tous couchés à terre à ses pieds. Tel était l'agréable genre de vie que nous menions à ce charmant endroit. »

Sans doute, Wilhelmine a cédé à son goût de la satire en brossant ce tableau, mais il est certain que le séjour de Wusterhausen, cher au roi, était une épreuve pour sa famille. Tandis qu'il passait ses journées à chasser, en costume vert, avec un coutelas au côté, et ses soirées à boire, la reine et ses enfants s'ennuyaient à périr. Wusterhausen était pour Frédéric Guillaume une retraite paisible, où il n'admettait aucun étranger (sauf Seckendorf) et se reposait des affaires, en se livrant à ses plaisirs favoris ; c'était un paradis, où il songea sérieusement, d'après Morgenstern, à se retirer après avoir abdiqué ; pour les autres, c'était un « enfer » ou un « purgatoire ».

Un document de premier ordre, qui confirme en partie les récits de la margrave, nous renseigne à cet égard : c'est le journal rédigé par le pasteur et professeur de Halle, Freylinghausen, collaborateur et gendre du piétiste Francke, après sept jours passés à Wusterhausen, en septembre 1727. Outre la famille royale et Gundling, on comptait parmi les hôtes Seckendorf, Grumbkow, et le général de Gersdorf. Le kronprinz n'avait pas sa chambre et couchait avec le colonel Kalckstein. Il y avait vingt et une personnes à table pour les repas qu'on prenait sous une tente turque, dans le jardin, souvent les pieds dans l'eau. Au début du dîner, le prince Auguste Guillaume, âgé de cinq ans, disait une prière ; le kronprinz Frédéric (quinze ans) servait toute la table, après javoir découpé, sans dire un mot ; le roi jouait avec son plus teune fils, son Benjamin, servait certains mets à l'occasion, et causait, surtout chasse et religion. Une scène qui se passa le 8 septembre peint la simplicité de cette vie de famille : un déserteur ayant été repris, la veille, et rapporté avec les deux pieds rivés à une barre de fer, la reine a ordonné au peti

Auguste Guillaume, sous peine du fouet, de demander la grâce du soldat; on voit alors le garçonnet embrasser et cajoler son père, qui devine qu'il désire quelque chose : « Oui, papa, ne fais pas pendre le grand gars qui s'est enfui ». La reine et les autres convives font chorus, et Frédéric Guillaume, après avoir dit d'abord que c'était « bien difficile », finit par céder. Les conversations, sur la religion où le roi nie les différences entre la confession réformée et le luthéranisme, sur la chasse à courre qu'il défend contre les attaques du pasteur, ses aveux de mauvais caractère, ses regrets de boire trop malgré ce qu'il s'est promis, tout montre Frédéric Guillaume au naturel et, pour ainsi dire, en dehors de sa royauté.

La « chétive cour », pour employer un mot du kronprinz Frédéric, qui se mouvait dans le cadre que je viens de décrire, restait toujours simple, avec plus de solennité à Berlin, plus de fanfares guerrières à Potsdam, plus de rusticité à Wusterhausen; elle se distinguait de toutes les autres cours d'Europe par son caractère à la fois familial et militaire. Quoi de plus familial que cet intérieur, où les enfants, élevés sous la surveillance des parents, prennent leurs repas avec eux, où la reine mène son ménage et vit entourée de ses filles, qui se montrent sans apprêts, les cheveux simplement relevés sur la tête, où le roi, quand il travaille, met des manches de lustrine et un tablier, où il s'entretient familièrement avec les ministres étrangers! Fassmann dit que l'ambassadeur français, comte de Rottembourg, regretta bien, quand il passa de Berlin à Madrid, la facilité de cette vie sans façon. Quoi de plus militaire, d'autre part, que ce milieu, où l'uniforme domine, où les civils portent des costumes courts et ajustés, avec de petits chapeaux, où « l'on n'entend parler que de marche et contre-marche, de file et de rang », où les dames mêmes s'occupent des régiments! « Berlin », dit une description anonyme de 1723, « ressemble, non pas à une résidence, mais à une place-frontière, où le fort des habitants consiste dans la garnison... Ainsi l'on peut regarder les ministres

d'État comme des auditeurs (juges militaires), les chancelleries comme des *Muster-Schreiber* (commissions de recensement), les dames comme des blanchisseuses, des vivandières, des brandvinières, des cabaretières... ». Et s'il en était ainsi de Berlin, que penser de la capitale militaire, de Potsdam, où la parade des grenadiers était le rite essentiel de chaque jour! Les fonctions de courtisan étaient tout naturellement traitées « d'occupations d'idiots et de fainéants ». Tout le monde avait sa tâche et s'y appliquait. « Berlin », a écrit Pœllnitz, « n'est pas une ville où l'on doive chercher des plaisirs bien vifs : le roi ne les aimant point, chacun se conforme à ses volontés ».

La cour de Frédéric Guillaume eut cependant ses fêtes, mais ce fut presque uniquement en cas de mariage princier ou pour faire honneur à des hôtes de passage. J'ai déjà parlé des mariages, célébrés avec des festins et des bals, dont l'épisode caractéristique était la traditionnelle danse aux flambeaux *(Fackeltanz)*, sorte de « polonaise » où l'on se balance gravement, et qui, dit Pœllnitz, « a bien plus l'air d'une procession que d'une danse ». Les visites de têtes couronnées donnèrent lieu, au moins une fois, à des réjouissances plus pompeuses. Il n'y en eut guère, il est vrai, en septembre 1717, lors de la venue à Berlin du tsar Pierre le Grand, avec la tsarine et une nombreuse suite; le tsar n'avait pas voulu de cérémonies, et son séjour dans les États prussiens, pour lequel Frédéric Guillaume avait destiné 6000 thalers, « pas un pfennig de plus », n'en coûta que 3127; malheureusement le château de Monbijou qu'il habita avec sa cour barbare fut dévasté : après son départ, c'était suivant Wilhelmine, « la désolation de Jérusalem ». La visite du roi Georges Ier d'Angleterre à Charlottenbourg, en octobre 1723, n'entraîna pas plus de dépenses, mais il n'en fut pas de même de celle d'Auguste II, roi de Pologne et électeur de Saxe, en 1728.

Pour recevoir ce prince fastueux, qui lui était particulièrement sympathique, et chez lequel il venait d'être traité ma-

gnifiquement, le roi de Prusse se mit en frais. Du 26 mai au 17 juin 1728, ce ne furent à Potsdam, Berlin et Charlottenbourg, que banquets, bals et concerts, sans oublier les revues et les chasses dans les environs. Malgré le contraste, noté par la margrave, entre les superbes vêtements des Polonais et Saxons, et les uniformes étriqués des Prussiens, « si courts qu'ils n'auraient pu servir de feuilles de figuier à nos premiers pères, et si étroits qu'ils n'osaient se remuer de crainte de les déchirer », le roi de Prusse et sa suite ne firent pas trop mauvaise figure; les bals et illuminations furent splendides, les repas cossus et arrosés d'excellents vins. Les deux rois sacrifièrent ensemble à Bacchus, et scellèrent leur amitié dans des dîners en tête en tête, à la « table de confidence » que Frédéric Guillaume avait fait établir à Berlin et à Potsdam, à l'imitation de Dresde, et qu'un mécanisme ingénieux permettait de descendre et de remonter pour les besoins du service, sans qu'on eût aucun domestique dans la pièce. Le « patron », c'était le surnom d'Auguste II, repassa en janvier 1733 par les États du « compatron » prussien, mais sans pousser jusqu'à Berlin. Frédéric Guillaume le fit saluer et traiter à Crossen, sur la frontière de Silésie, par Grumbkow qui festoya tellement avec lui (six heures de suite le premier jour) que sa santé en fut ébranlée; quant au roi de Pologne, il n'en revint pas, et mourut en arrivant à Varsovie.

La brillante réception faite à Auguste II fut une exception. Le duc de Lorraine, François Étienne, fut reçu très simplement en 1732. Trois ans après, en 1735, le roi Stanislas Lesczinski, le beau-père de Louis XV, rival malheureux d'Auguste II et d'Auguste III en Pologne, « le roi de Bar », disait Frédéric Guillaume, traversa Berlin *incognito*, sous le nom de Blamont; cela excluait les cérémonies : un grand dîner, « très magnifique et moins ennuyeux que ne le sont d'ordinaire ces festins d'apparat », fut donné chez le ministre de France, La Chétardie, mais les deux rois se bornèrent à se réunir dans l'intimité pour fumer et boire ensemble, notamment un jour, de sept heures du soir à deux heures du matin.

Pœllnitz, qui assista à quelques-unes de ces séances, dit que « leur ordinaire était trente ou trente-deux pipes de tabac ».

En temps habituel, les plaisirs de la cour étaient modestes. C'étaient des dîners chez certains ministres, comme Ilgen ou Grumbkow, et chez les ambassadeurs étrangers, car le roi aimait à faire bonne chère *gratis* : le comte de Rottembourg et le marquis de La Chétardie le reçurent souvent, et l'envoyé impérial Seckendorf dut une bonne part de son crédit aux excellents mets qu'il fit déguster à son hôte. D'autre part, à Berlin, en hiver, des soirées dites *assemblées* furent organisées, où le roi allait tantôt seul, entre hommes, tantôt avec la reine et ses enfants. Pour faciliter ces réunions, un vaste bâtiment, le Fürstenhaus, était mis, moyennant un prix modéré, à la disposition de ceux que le roi désignait comme amphitryons, en les autorisant à percevoir un droit d'entrée sur leurs invités; à partir de 1733 même, l'entreprise des *assemblées* fut confiée à une sorte de baladin, Eckenberg, à charge d'en donner deux par semaine, le mardi et le vendredi. Frédéric Guillaume se dispensait ainsi d'onéreuses réceptions; quant à la reine, qui avait des goûts plus luxueux, elle ne tenait « appartement » le soir, qu'en l'absence de son époux.

Les concerts étaient peu fréquents, le roi n'entretenant qu'un orchestre *(Kapelle)* très restreint. On y donnait parfois des chœurs et *aries* de Hændel, mais Frédéric Guillaume préférait une musique moins sérieuse : il fut ravi, un jour, quand son « maître de chapelle » lui fit la surprise d'un sextuor de cochons, composé à propos d'une histoire racontée à la tabagie; les harmonies imitatives du morceau le firent rire aux larmes. Le plus souvent, musique était pour lui synonyme de bruit : la margrave de Baireuth raconte que, pour fêter l'arrivée à Potsdam de sa bru, en 1733, il « régala » la cour « d'une musique de janissaires », exécutée par plus de cinquante nègres, avec trompettes, timbales et plaques de métal; « tout cela réuni faisait un tintamarre épouvantable ».

Il y avait aussi des spectacles : opéras allemands à livrets ineptes; comédie allemande que Wilhelmine qualifie de

« chien de spectacle » où tout le monde s'endormait d'ennui, mais que Frédéric Guillaume imposait pour l'amusement des « principautés » ; comédie italienne, sorte de farces dont Pantalon, Pierrot et Arlequin étaient les principaux acteurs. Le roi tenait, par une certaine vanité chauvine, à avoir un théâtre allemand, tout en se faisant parfois des scrupules, à cause du caractère inconvenant et immoral des représentations ; il a recommandé en 1722 à son futur héritier de ne pas tolérer les comédies, ballets et mascarades, pour ne pas augmenter « l'empire de Satan ». Il mettait d'ailleurs au-dessus de tout les prestidigitateurs et les faiseurs de tours : de là le succès, sous son règne, d'Eckenberg, dit *l'homme fort*, un sellier du Harz passé acrobate et forain, qui, après avoir installé une maison de danse à Berne, avoir montré ses talents dans divers pays, et avoir épousé une danseuse de corde anglaise, obtint en 1731 l'autorisation de représenter à Berlin des comédies honnêtes, « à l'exclusion de toute pornographie scandaleuse » et de toute parole ou action répréhensible. Les « exercices » de la troupe d'Eckenberg, qui comptait trente personnes, furent durant quatre ans encouragés par Frédéric Guillaume; non seulement il donnait une subvention, mais encore il venait quelquefois avec toute sa famille, malgré le réalisme du langage et des situations.

Certains spectacles, encore moins délicats, étaient donnés de temps en temps, des combats de bêtes, comme ceux qui eurent lieu à Kœnigsberg en 1731, où l'on vit dans une arène deux aurochs lutter contre six ours : ces derniers étant tous morts ou grièvement blessés, après trois heures de combat, le roi tua les aurochs à coups d'arquebuse. Il avait, du reste, un faible pour les animaux sauvages, en particulier pour les ours : Fassmann dit en avoir vu d'à demi apprivoisés (griffes coupées et dents cassées) à Potsdam et à Wusterhausen, et raconte qu'il fut entouré un soir, à sa grande frayeur, par six d'entre eux.

Les détails qui précèdent, quoique très écourtés, permettent de se faire une idée de la cour de Prusse au temps de

Frédéric Guillaume. Si elle semble magnifique à Wilhelmine, c'est en comparaison de la misérable cour de Baireuth. On est loin du temps où Frédéric I[er], le roi gentilhomme, donnait à tous l'exemple du bon ton, où les châteaux de Berlin et de Charlottenbourg étaient le théâtre de fêtes splendides et d'un luxe vraiment royal. Sous son fils, l'homme le plus simple et le plus naturel qui ait été peut-être, mais aussi le plus rude, il reste peu de place pour la politesse et l'élégance. Le monarque met le militaire et l'économie au-dessus de tout, se fait gloire d'avoir des manières et des goûts de soldat, terrorise sa femme, ses enfants, tout le monde, sans excepter personne de sa méfiance, car il craint toujours d'être dupe. La reine, très effacée, n'ose rien prendre sur elle; elle intrigue tout bas, mais cède toujours en face du roi. La famille royale est durement tenue : deux des enfants au moins, les aînés, ont été de vrais martyrs jusqu'à leur majorité. Les courtisans sont corrects et froids en apparence, cyniques et débauchés en secret; beaucoup cherchent à tirer parti des manies du roi et y réussissent. Berlin, dont Fritz rêve de faire une nouvelle Athènes, n'est encore qu'une ville de second ordre où le principal plaisir est celui de la table. Wusterhausen n'est qu'un pavillon de chasse où Frédéric Guillaume mène la vie de gentilhomme campagnard. Potsdam est le Versailles de la Prusse, mais c'est un Versailles sans dames, presque une caserne. Dans ses trois résidences ordinaires, le roi a façonné choses et gens à sa guise : milieu, personnel, occupations et distractions, tout proclame qu'on est à la cour du Roi Sergent.

LIVRE V

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE FRÉDÉRIC GUILLAUME Ier

Le second roi de Prusse a eu une politique extérieure très active, parfois fructueuse, en général peu habile. Sa nature, on l'a déjà vu, était beaucoup trop simple et fruste pour comprendre et surtout pour prévoir les combinaisons compliquées auxquelles se plaisaient les hommes d'État et les diplomates de son temps. Dominé par des préventions invétérées ou par des impressions du moment, dont son tempérament impulsif ne lui permettait pas de secouer l'influence, il ne pouvait avoir qu'une politique à courtes vues. A lui plus qu'à tout autre souverain doit s'appliquer le jugement de Machiavel sur Maximilien Ier, que chaque homme et chaque chose a pu le tromper au moins une fois.

Dès qu'il lui faut sortir de certaines idées qu'il s'est faites, de certains principes qu'il s'est forgés, dès qu'il se trouve en présence de contradictions, de facteurs nouveaux, de solutions imprévues, le voilà perdu et prêt à battre la campagne : il se croit sans cesse trahi ou dupé, et il n'a pas tout à fait tort; sa méfiance englobe alors tout l'univers. Il maudit, dans son style pittoresque, les « quadrilles » où il sait si mal faire sa partie; il peste contre les manœuvres d'un Dubois, d'un Alberoni, d'un Bernstorff, contre les volte-face de la cour impériale, contre les intrigues qui se trament à sa propre

cour, intrigues de la reine et de ses enfants qui négocient au dehors à son insu, intrigues de ses ministres qui ne sont pas incorruptibles, intrigues des agents étrangers accrédités auprès de lui. Il va, en août 1714, jusqu'à vouloir interdire à ses ministres d'avoir des entretiens particuliers avec les représentants des autres puissances; il l'interdit même par un règlement qu'il est forcé, il est vrai, d'abandonner quelques mois plus tard. S'il est exagéré de dire, comme La Chétardie, qu'il ne prend de résolution « que par boutade ou emportement », il est certain qu'il agit mainte fois de la sorte, s'oubliant de la manière la plus fâcheuse, et s'en repentant le moment d'après. D'ailleurs la complexité des événements européens auxquels il est mêlé rend impossible une ligne de conduite nettement orientée.

Dans ces conditions, sa politique extérieure apparaît hésitante et changeante, sauf de 1728 à 1738, à l'époque de l'alliance impériale. Sans doute, pour lui comme pour son aïeul, le Grand Électeur, le mobile tout-puissant reste l'intérêt direct, immédiat, de son État, mais le difficile est de discerner la voie à suivre au milieu des imbroglios déconcertants : aussi fait-il souvent fausse route, quitte à se dédire assez vite et à changer son fusil d'épaule.

En dépit de ces incohérences, on peut établir quatre périodes distinctes dans l'histoire de ses relations avec les puissances étrangères. 1° De 1713 à 1721, c'est la liquidation du passé, la signature de la paix avec la France qui met fin à la guerre de l'ouest, l'arrangement des affaires du nord, après huit ans de difficultés, par une sorte de démembrement de la Suède vaincue; 2° de 1721 à 1728, c'est une série d'évolutions rapides qui font passer la Prusse à tour de rôle dans les deux grands partis en lutte pour la prépondérance en Europe, tantôt du côté de la France et de l'Angleterre, tantôt du côté de l'Empereur et de ses alliés; 3° de 1728 à 1738, le roi s'étant décidé pour l'alliance impériale, lui demeure fidèle durant dix ans, malgré de cruels déboires; 4° enfin, de 1738 à 1740, après avoir été outrageusement dupé par l'Autriche

qui abuse de son loyalisme germanique et de sa crédulité, Frédéric Guillaume se retourne vers la France; il meurt au moment de conclure peut-être avec Louis XV une alliance étroite, et ce revirement *in extremis* détermine un changement radical dans la politique prussienne.

CHAPITRE PREMIER

LA LIQUIDATION DU PASSÉ (1713-1721) (1)

Durant la première période du règne, la direction des affaires étrangères, soi-disant attribuée à trois ministres, Dohna, Printzen et Ilgen, appartint à peu près exclusivement à Ilgen. Lorsque Frédéric Guillaume s'absenta de Berlin, en août 1714 et en avril 1715, il rédigea des instructions qui semblaient remettre les affaires secrètes à Printzen et Creutz, sous le contrôle de la reine, à laquelle « tout serait dit » ; mais ce ne furent que des mesures passagères. Un mémoire

(1) SOURCES : Documents manuscrits des Archives de Berlin (A. B.), notamment des *Registraturbücher (Publica)*, et des Archives des Affaires étrangères (A. E.), *Correspondance de Brandebourg-Prusse*, t. XLIII ss.

Recueils de documents déjà cités aux chapitres IV du livre Ier et Ier du livre III, surtout DUMONT, *Corps diplomatique* ; MARTENS, *Traités de la Russie* ; *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France* (t. XVI, Prusse, 1901) ; les documents cités aux trois chapitres du livre IV, surtout les *Acta Borussica* (*Behœrden organisation* et correspondance du roi avec Anhalt), et le *Testament politique de 1722* (édition Küntzel et Hass, 1911) ; en outre : les documents publiés par DROYSEN, *Preussische Politik*, IV, 4, et par FOERSTER ; avant tout, LOEWE, *Preussische Staatsverträge aus der Regierungszeit König Friedrich Wilhelms I*, dans les publications des Archives de Prusse, t. LXXXVII, Leipzig, 1913.

Mémoires et ouvrages du temps cités dans les trois chapitres du livre IV, surtout Frédéric II, la Margrave, Fassmann et Pœllnitz.

OUVRAGES ET TRAVAUX : Les ouvrages cités aux chapitres IV du livre Ier et Ier du livre III, surtout ceux de DROYSEN, *Preuss. Politik*, 4e partie, d'IMMICH (*Europäisches Staatensystem*), et de V. REHTMEYER (*Das polit. Testament von 1722*) ; et en outre : les ouvrages déjà cités de FOERSTER et LAVISSE ; LEGRELLE, *La Diplomatie française et la succession d'Espagne*, t. IV, 1892 ; BAUDRILLART, *Philippe V et la cour de France*, 1889 ss. ; E. BOURGEOIS, *la Diplomatie secrète au dix-huitième siècle, ses débuts* (1716-1723), 3 vol. in-8°, Paris (sans date) ; WEHRMANN, *Geschichte von Pommern*, t. II, Gotha, 1906 ; CHANCE, *The baltic expedition and northern treaties of 1715* et *The northern question in 1716*, trois articles dans l'*English historical review*, t. XVII (1902), XVIII et XIX (1903-1904).

d'Ilgen, du 21 août 1714, prouve qu'il avait déjà alors la haute main en la matière, ne communiquant les questions secrètes qu'à Dohna et Printzen, confiant les affaires de l'Empire au conseiller Plotho, un spécialiste, et s'occupant seul des relations étrangères avec le secrétaire Thulemeier, westphalien comme lui, habile homme que le roi en 1722 jugeait digne de prendre un jour le ministère. Quatre ans après, l'autorité d'Ilgen fut confirmée et augmentée par un ordre royal du 16 septembre 1718 : il lui était permis de communiquer à Printzen et à quelques autres conseillers secrets réels les affaires de l'Empire, mais pour ce qui concernait les affaires secrètes et la correspondance avec les puissances étrangères, personne ne devait les connaître en dehors de lui et de son gendre Knyphausen, diplomate expérimenté dont Frédéric Guillaume appréciait le jugement, tout en l'estimant « moins solide » que celui du beau-père. Ilgen peut être regardé dès lors comme un véritable ministre des affaires étrangères. Les factions qui devaient dans la suite se partager la cour, faction impériale et faction anglaise surtout, n'existaient pas encore ou du moins n'étaient pas organisées : à peine si de vagues sympathies rapprochaient la reine et Ilgen de l'Angleterre, Grumbkow et Anhalt de l'Empereur, Knyphausen de la France. Les années 1713 à 1721 comptent parmi les moins agitées dans la vie de la cour de Prusse ; ce sont peut-être celles où l'intérêt de l'État se trouva le plus facile à reconnaître, où Frédéric Guillaume eut le moins de peine à résoudre les problèmes extérieurs.

La situation léguée par son père était loin d'être brillante. Frédéric Ier s'était engagé à fond dans la guerre de succession d'Espagne, à la solde de l'Empereur et des puissances maritimes ; il n'avait jamais osé, en dépit des avantages qu'il eût pu en retirer, se mêler à la guerre du nord-est, entre la Suède et ses ennemis coalisés (Russie, Saxe, Pologne, Danemark). Frédéric Guillaume subit au début les conséquences de cette politique ; il sut, grâce à Ilgen, s'en dégager sans en trop souffrir, et tirer le meilleur parti possible des

deux grandes guerres qui sévissaient sur ses frontières.

Il commença par liquider l'aventure occidentale. Un congrès européen siégeait à Utrecht, et en février 1713 l'Angleterre et les Provinces-Unies étaient sur le point de conclure, en dehors de l'Empereur, une paix séparée avec France et Espagne. Frédéric I[er], malgré son dévouement à l'Autriche, avait mis aussi sur pied une convention spéciale, destinée à compenser la perte de la plus grande partie de l'héritage oranien, qu'il réclamait en vain depuis 1702 : il s'était fait promettre « en toute souveraineté » le haut quartier de Gueldre sur les deux rives de la Meuse, avec la place forte de Venloo. Le jeune roi acheva cette négociation que les scrupules de son père auraient probablement compromise. Il comprit que les puissances maritimes ne retarderaient pas leur signature pour lui, et que l'Empereur refuserait de laisser rompre le lien de vassalité qui unissait la Gueldre à l'Empire; bref, il ordonna à ses plénipotentiaires, Dœnhof, Metternich et Marschall de Biberstein, de faire les concessions nécessaires et de conclure. Le 11 avril 1713, sous la médiation de l'ambassadeur anglais, lord Strafford, jadis envoyé à Berlin sous le nom de lord Raby, le traité séparé de la Prusse avec la France fut signé à Utrecht. En échange de la cession à Louis XIV de la principauté d'Orange et de certains biens en Franche-Comté, Frédéric Guillaume obtenait la reconnaissance de la dignité royale, acquise en 1701 par son père, avec le titre de *Majesté* (article séparé), la reconnaissance de sa souveraineté sur Neuchatel et Valengin (article 9), et, comme agrandissement territorial, une partie du haut quartier de Gueldre, à cheval sur la Meuse, non loin du duché de Clèves (articles 7 et 8). C'était, moins Venloo et quelques localités que le traité de la Barrière de novembre 1715 devait livrer aux Hollandais, la partie de l'ancien duché de Gueldre, restée depuis le seizième siècle sous la domination de l'Espagne, tandis que les trois autres quartiers appartenaient à la République des Provinces-Unies. Les habitants (50 000 environ) étaient catholiques, et le pays ne comprenait que de très petites villes (Gueldres,

Straelen, Wachtendonk). Toutefois c'était un territoire fertile et qui arrondissait heureusement les possessions rhénanes de la Prusse.

L'acte du 11 avril 1713 avait, en dehors des avantages indiqués ci-dessus, une importance politique de premier ordre, en tant que traité séparé, où le roi de Prusse, sans se préoccuper du Saint-Empire dont il était membre, traitait d'égal à égal avec une puissance étrangère. L'Empereur s'en indigna, et bien que Frédéric Guillaume se fût réservé le droit de fournir, en qualité d'électeur de Brandebourg, son contingent à l'Empire qui continuait la lutte (article 2), il considéra son attitude comme une défection. C'en était bien une, en effet, et le prince Eugène, mis en échec par Villars, dut signer le 7 mars 1714 le traité de Rastadt, complété le 7 septembre suivant, à Bade en Argovie, par l'assentiment de tout l'Empire, dont l'Empereur s'était d'avance porté garant (article 33 du traité de Rastadt).

En même temps qu'il contribuait à terminer la grande guerre de l'ouest, le roi de Prusse avait cherché à régler quelques questions d'intérêt secondaire dans l'Empire et aux Pays-Bas. C'est ainsi qu'en 1713-1714, il fit occuper successivement le petit comté de Limbourg en Franconie, qui lui revenait par héritage après la mort du comte Vollrath (août 1713), et la ville de Werden, près du comté de Mark, dont l'abbé Célestin de Geismar, élu sans l'approbation de Frédéric Ier, s'était enfui sur le territoire de Cologne. Ces opérations n'obtinrent qu'un succès éphémère : dès 1714, Frédéric Guillaume dut retirer ses troupes de Limbourg, devant les protestations de Lothaire François de Schœnborn, archevêque de Mayence et évêque de Bamberg, et devant les menaces de l'Empereur; quant à Werden, l'intervention du cercle de Westphalie amena la réintégration de l'abbé. Une alliance conclue avec Eberhard Louis de Wurtemberg, le 8 décembre 1716, ne rapporta aucun profit; elle ne servit même pas à faire triompher les prétentions de la Prusse à la succession des margraves de Baireuth qu'un traité de 1703

lui assurait, et à laquelle il allait falloir bientôt renoncer, moyennant un demi-million de florins payés par les héritiers légitimes, sous la garantie du cercle de Franconie (1). Le roi ne fut pas plus heureux dans l'affaire de la succession d'Orange : d'interminables négociations furent engagées avec les Nassau-Dietz; elles ne devaient aboutir qu'en 1732, et à de très médiocres résultats.

Tout cela d'ailleurs était assez insignifiant, et à partir du traité d'Utrecht jusqu'en 1721, Frédéric Guillaume fixa moins son attention sur les événements de l'Europe occidentale que sur ceux de l'est et du nord-est. Il se jouait là une partie où la Prusse pouvait gagner gros, à condition d'avoir les mains libres à l'ouest; ce fut le mérite du jeune roi de le reconnaitre, et de jeter dans la balance l'épée de la Prusse, en rappelant ses troupes des bords de la Meuse et du Rhin (2).

Il ne repoussa pas les avances du gouvernement français, poursuivant sous Louis XIV, puis sous le Régent, une politique de rapprochement entre Prusse et Suède, afin de sauver ce qui pouvait l'être dans la débâcle qui menait Charles XII à l'abîme; il mit même de côté sa « haine enracinée » contre la France, et chargea en décembre 1713 le chancelier de Montmolin, un Neuchatelois, puis, après sa mort en route, un gentilhomme français, le comte de Rottembourg qui retournait en France, de dire à Versailles son désir d'entrer en correspondance « confidente, quoique secrète » (février 1714). Il envoya ensuite et accrédita à Paris une série de ministres ou de résidents, Knyphausen, Viereck, Sellentin, en attendant Jean Chambrier, nommé « agent » de Prusse à Paris en 1721, et qui devait y rester avec d'autres titres,

(1) Cf. le traité du 22 décembre 1722, dit « Nouveau pactum successorium Culmbacense », conclu à Rothembourg sur la Tauber avec trois margraves de Baireuth.

(2) Il désirait toutefois ne pas tirer cette épée, et adressa en 1713 une circulaire à tous ses ministres à l'étranger, préconisant l'idée d'acquérir Stettin par un accord avec la Suède. Encore le 1er octobre 1715, il écrivait au Régent, Philippe d'Orléans, qu'il avait voulu rendre service à la Suède en se chargeant du séquestre de Stettin, et empêcher des troubles dans l'Empire, « chose unique que je cherche dans toute cette affaire » (Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. L.)

durant trente ans. Les compliments échangés sans cesse entre les deux cours, soit par ces ministres, soit par ceux de France à Berlin, le comte de Rottembourg et ses secrétaires (Havard et Michel), ne doivent pas faire illusion : si l'on rivalisa de courtoisie, il n'y eut jamais de négociation bien sérieuse, au moins sur le point qui tenait le plus à cœur aux deux parties, c'est-à-dire sur le sort de la Suède. Ni des négociateurs d'occasion, comme le baron suédois Eric de Sparre en 1714, ou le comte de Croissy en 1715, ni Conrad Alexandre de Rottembourg dans deux missions successives, ne réussirent à mettre sur pied un projet ayant des chances d'aboutir. Si un traité d'alliance défensive entre Prusse et France fut conclu par Rottembourg à Berlin le 14 septembre 1716, ce ne fut qu'une mesure de circonstance : la France se sentait menacée par les intrigues de l'Espagne, sans être encore sûre de l'Angleterre ; la Prusse était isolée, brouillée avec la Suède, mal vue à Vienne, sans appui certain sauf celui du tsar. Les douze articles qui stipulaient une alliance pour dix ans, et faisaient espérer les secours de la France afin d'acquérir Stettin et les bouches de l'Oder, étaient donc les bienvenus, d'autant plus que Frédéric Guillaume gardait le droit de fournir à l'Empire son contingent, en cas de guerre entre celui-ci et la France. Le traité, qui est resté longtemps secret et qu'on connaît mal en général, n'a eu que peu de portée ; on peut le compter parmi les « quarante traités » du règne, que Frédéric II a jugés inutiles à citer, « à cause de leur frivolité ». Dès que la France se fut rapprochée de l'Angleterre et des Provinces-Unies, par l'alliance de La Haye (janvier 1717), et que la Prusse eut resserré ses liens avec la Russie, il n'en fut plus question.

La combinaison assez étrange qui, le 15 août 1717, groupa la France, la Russie et la Prusse à Amsterdam, n'eut elle-même que de médiocres conséquences, en dépit des articles secrets qui stipulaient une ligue défensive et la médiation française pour la paix du nord. Frédéric Guillaume ne prit part ni aux menées d'Alberoni, ni aux alliances triples ou

quadruples que l'abbé Dubois forma contre l'Espagne de 1717 à 1719 : sans doute l'envoyé français Rottembourg s'entremit activement durant les premiers mois de 1717 pour amener l'accession de la Prusse à la triple alliance de La Haye ; Frédéric Guillaume y paraissait disposé et parla un moment de se rendre en personne à Paris. Mais ce dernier dessein, qui eût été, comme disait en 1714 la duchesse d'Orléans, « un tour de jeunesse, pour ne pas dire une sottise », fut vite écarté, et l'opposition des Hollandais empêcha l'accession projetée. Il en fut de même deux ans après pour la quadruple alliance de 1718 : la Prusse ne pouvait d'ailleurs entrer dans une ligue avec l'Angleterre et l'Autriche, à une époque où ces deux puissances lui témoignaient partout leur hostilité, et s'alliaient à la Pologne contre la Russie, son alliée. Ses rapports avec les puissances occidentales furent toujours, jusqu'en 1721, conditionnés par ses intérêts dans le nord ; ils ne devinrent cordiaux que lorsque Paris et Londres consentirent à lui donner à ce sujet des garanties.

La Suède traversait des heures critiques, au moment de l'avènement de Frédéric Guillaume. Charles XII, depuis sa défaite à Poltava en 1709, s'était réfugié chez le sultan, se refusant obstinément à quitter son territoire ; interné à Demotica, après l'échauffourée de Bender (février 1713), ce souverain têtu, cette « tête de fer » comme disaient les Turcs, s'était mis au lit pour un an, laissant ses sujets se débattre contre mille difficultés : le gouvernement désorganisé avait fait de son mieux pour résister à la fois aux Russes, aux Polonais, aux Saxons et aux Danois, mais l'épuisement du pays était à son comble, et les possessions suédoises d'Allemagne et de la Baltique (Brême, Verden, Wismar, Poméranie antérieure, Livonie, Esthonie, Ingrie, Carélie, Finlande) étaient fortement compromises, en même temps que les domaines du jeune duc Charles Frédéric de Holstein-Gottorp, un neveu de Charles XII. De ce côté, les Danois investissaient la place forte de Tœnningen, où commandait le général suédois Steenbock ; celui-ci obtint par une capitulation la faculté de

se retirer librement (avril 1713), mais les Danois ne tardèrent pas à bloquer de nouveau la place où ils avaient pourtant autorisé une garnison holsteinoise à remplacer les Suédois. Un congrès de ministres allemands que l'Empereur avait réuni à Brunswick, pour la pacification du nord, s'ajournait vers cette époque. C'est alors que Frédéric Guillaume se décida à intervenir, avec une réserve timide tout d'abord, étant, disait-il, « un jeune commenceur », qui doit « aller *piano* pour ne se pas brouiller ». Une première convention fut signée le 22 juin avec Christian Auguste, administrateur de Lubeck, qui gouvernait le Holstein pour son neveu mineur, convention surtout importante par l'adhésion du comte Wellingk, gouverneur de la Poméranie suédoise : la Prusse s'engageait à défendre avec les puissances maritimes les droits du duc de Holstein-Gottorp ; ce dernier, en revanche, faisait espérer la cession par la Suède de la Poméranie jusqu'à la Peene, avec le port de Stettin (articles secrets).

L'opposition du général von Meyerfeldt, qui commandait à Stettin, et refusa d'évacuer la ville sans un ordre formel de son maître, ne fit que retarder les choses. Les ennemis de la Suède accrurent en effet leur pression. Tandis que le Saxon Flemming menaçait Stralsund, le général russe Menchikow, traversant des territoires prussiens, vint mettre le siège devant Stettin, et Meyerfeldt capitula le 29 septembre, à condition que les troupes d'occupation seraient composées pour moitié de Holsteinois. Frédéric Guillaume se rendit lui-même sur les lieux pour soutenir ses intérêts, et grâce à son ascendant, peut-être aussi grâce à ses arguments sonnants, obtint de Menchikow et de Flemming l'accord connu sous le nom de Recès de Schwedt (6 octobre 1713). En vertu de cet acte, le roi de Prusse devait, tout en gardant la neutralité, recevoir en séquestre, de compte à demi avec le duc de Holstein (1), toutes les places de la Poméranie suédoise, et les garder jusqu'à la paix; un article séparé stipulait le paiement

(1) En vertu du deuxième article séparé qui rappelait l'accord du 22 juin.

aux Russes et aux Saxons de 400 000 thalers pour les frais d'exécution, somme payable par la Prusse et le Holstein conjointement ; les coalisés s'engageaient à ne pas traiter avec Charles XII sans l'obliger, ou bien à rembourser Frédéric Guillaume, ou bien à lui céder Stettin et la Poméranie jusqu'à la Peene.

Le traité de Schwedt est un des plus avantageux que la Prusse ait conclus à cette époque ; c'est, suivant le mot de Droysen, le « fondement » de tous les événements subséquents dans le nord, d'autant plus que l'administrateur de Holstein manquant d'argent, Frédéric Guillaume prit seul à sa charge le versement des 400 000 thalers promis aux Russes et aux Saxons. Eut-il alors la pensée que Charles XII accepterait l'accord de Schwedt, ou ne songea-t-il qu'à empêcher les Russes de s'établir en Poméranie, il est impossible de le dire avec certitude ; ce qui est indubitable, c'est qu'il acquérait, moyennant un léger sacrifice pécuniaire, un gage de premier ordre pour l'avenir, et que tout le monde s'en rendait compte : Ilgen n'allait-il pas rechercher dans un mémoire du 8 décembre 1713 les moyens de « faire du séquestre actuel un droit de propriété » ! D'autre part, on ne devait pas tarder à s'apercevoir des périls qu'entraînait cette acquisition, tant à cause du ressentiment du roi de Suède qu'à cause de la jalousie de l'Empereur et de la plupart des coalisés du nord.

Charles XII ne vit à bon droit dans le recès du 6 octobre 1713 qu'un moyen ingénieux de le déposséder sans en avoir l'air : il dissimula d'abord sa pensée, mais interdit l'évacuation de Stralsund et de Wismar. L'Empereur, pendant ce temps, chicanait les droits de la Prusse sur Limbourg et Werden, et parlait de rouvrir les conférences de Brunswick, avec l'arrière-pensée de remettre le séquestre de la Poméranie à tout l'Empire. Les Danois continuaient à bloquer Tœnningen, dont ils tenaient à s'emparer, et qui dut en effet capituler le 7 février 1714. Le roi de Prusse para de son mieux à toutes les difficultés. Le grand maréchal Schlippenbach fut envoyé auprès du tsar pour resserrer les liens

d'amitié réciproque; Dohna se rendit à Vienne et y rétablit, au moins en apparence, la bonne intelligence; des préparatifs militaires furent faits, en vue d'augmenter un corps de 20 000 hommes, déjà massé à Lenzen. Frédéric Guillaume consulta ensuite ses ministres : il se défiait des ouvertures, assez équivoques, que lui faisaient Rottembourg et Sparre au nom de la France et de la Suède; il redoutait les menées du Hanovre et de la Saxe; il estimait enfin que les Suédois « devaient disparaître du sol de l'Allemagne ». Sur le conseil de Dohna, de Printzen et d'Ilgen, il résolut de s'entendre avec la Russie.

Ce fut le traité de Saint-Pétersbourg (12 juin 1714). On l'a appelé parfois le « traité de garantie », parce qu'en échange de la promesse du tsar de faire obtenir à la Prusse Stettin et la Poméranie jusqu'à la Peene (article 2), Frédéric Guillaume garantit à la Russie ses conquêtes sur le golfe de Finlande et la Baltique (article 3). L'attitude de Charles XII qui demandait à l'Empereur et à la France de protéger ses possessions d'Allemagne et cherchait à s'assurer un nouvel allié en mariant sa sœur Ulrique Eléonore au prince héritier de Hesse-Cassel (1), poussait de plus en plus le roi de Prusse à l'idée, non pas de séquestrer simplement, mais de prendre et de garder les bouches de l'Oder. A vrai dire, les événements l'entraînaient peu à peu dans la lutte : une rupture avec la Suède parut imminente lorsqu'il eut fait désarmer par le général Borck la garnison holsteinoise de Stettin (septembre 1714).

A ce moment, un coup de théâtre se produisit : le retour du roi de Suède, qui, fuyant soudain la Turquie, avec un seul compagnon, avait traversé à cheval une partie de l'Europe et, après une course folle de seize jours, parvint à Stralsund le 22 novembre 1714. Sans doute Charles XII commença par adresser une lettre cordiale à Frédéric Guillaume, « comme à son cher frère et ami », et il lui fut répondu sur

(1) Le mariage n'eut lieu qu'en mars 1715.

le même ton. Mais déjà le roi de Prusse se rapprochait de son beau-père, l'électeur de Hanovre, devenu récemment roi d'Angleterre, et qui aspirait à recevoir sa part des dépouilles de la Suède; il avait confiance dans ce souverain que Frédéric II a qualifié de « roi sans faste » et de « politique sans fausseté » : le 27 novembre, il concluait un accord avec le conseiller hanovrien, von Elz, promettant éventuellement Brême et Verden à son maitre. Le sort en était jeté. En vain Schlippenbach alla-t-il négocier en décembre 1714 à Stralsund, offrant soit d'évacuer Stettin moyennant le remboursement des 400 000 thalers payés par la Prusse, soit d'avancer à la Suède 800 000 thalers contre la cession des bouches de l'Oder; en vain le prince Frédéric de Hesse-Cassel et le roi de France cherchèrent-ils un terrain d'entente entre Prusse et Suède. Charles XII repoussait toutes les offres d'argent, refusait de se reconnaître débiteur de plus de 300 000 thalers pour le séquestre de la Poméranie, et réclamait obstinément la restitution de Stettin. Des voies de fait suivirent bientôt : les Suédois chassèrent de Wolgast une petite garnison prussienne de 20 hommes (23 février 1715); ils occupèrent de vive force les îles d'Usedom et de Wollin (21-25 avril). Frédéric Guillaume, qui venait de traiter avec le Saxon Flemming, se félicita de ne pas être l'agresseur, tout en prenant *sur l'heure,* comme a dit son fils, les résolutions suprêmes : ordre à l'envoyé suédois, Friesendorf, de quitter Berlin immédiatement, lettres *avocatoires* adressées le 28 avril à tous ses sujets qui pouvaient être au service de Charles XII, et, le 1er mai, déclaration de guerre. Deux traités avec le Hanovre et le Danemark (27 avril et 24 mai 1715) complétèrent le réseau de ses alliances avec les ennemis de la Suède, et la campagne s'ouvrit au mois de juin.

Elle fut conduite vigoureusement. Le roi la dirigeait en personne, avec le prince d'Anhalt. L'armée prussienne, forte de plus de 30 000 hommes, franchit la Peene, dont les passages n'étaient pas gardés, et en juillet 1715 mit le siège devant Stralsund, avec des troupes saxonnes et danoises. Le *Journal*

de la campagne de Poméranie, rédigé en français par un témoin oculaire, et publié par Droysen, donne le détail des opérations, dont le comte de Croissy, expédié au plus vite par Louis XIV, ne put retarder le cours foudroyant : expulsés des îles d'Usedom et de Wollin en juillet et août, de l'île de Rügen en novembre, les Suédois ne réussirent pas à sauver Stralsund. Charles XII s'échappa de nuit par mer sur un petit bâtiment, et deux jours après, la ville capitula (24 décembre). Frédéric Guillaume, dans sa joie, oublia son avarice, et fit de riches cadeaux aux officiers qui l'avaient secondé. La Poméranie entière était aux mains des coalisés. Comme, d'autre part, les Danois, maîtres de Brême et de Verden, les avaient vendues à l'électeur-roi Georges I[er] (octobre 1715), et que le port de Wismar en Mecklembourg fut occupé en avril 1716 par les Danois et les Hanovriens, la conquête de toutes les possessions suédoises d'Allemagne se trouva réalisée.

Le résultat, bien que provisoire, était important pour tout l'Empire, et particulièrement pour la Prusse : non seulement celle-ci occupait un port sur la Baltique (Stettin), très supérieur à tous ceux de la Poméranie postérieure, et un territoire depuis longtemps convoité, mais encore elle était débarrassée de la menace perpétuelle d'une invasion. La Suède ennemie ne semblait plus guère redoutable, et le tsar allié, qui songeait peut-être à dominer l'Allemagne, voyait ses plans déjoués, sans pouvoir trop s'en formaliser ; ses troupes étaient arrivées trop tard pour participer à l'occupation des territoires conquis. Cependant, de ces ambitions déçues, devaient sortir de nouveaux périls.

Les affaires de Mecklembourg en furent l'occasion. Là régnait depuis 1713 le duc Charles Léopold de Schwerin, prince dur et autoritaire, grand admirateur de Charles XII dont il imitait les manières arrogantes, et ne songeant, comme son frère et prédécesseur, qu'à exploiter ses sujets, paysans, bourgeois et nobles ; sans mœurs ni scrupules d'ailleurs ; prêt à épouser, au mieux de ses intérêts, une archiduchesse catholique ou une grande-duchesse russe, après avoir répudié

en 1710 sa première femme, une princesse protestante de la maison de Nassau-Dietz, une cousine de Frédéric Guillaume. Abandonné par ses vassaux en 1714 et 1715, il avait réuni quelques milliers de mercenaires et en avait appelé à l'Empereur contre les confédérés du nord, dont les troupes ne cessaient de traverser et de ruiner ses États. Le Conseil aulique, qui l'avait menacé en 1715 à cause de ses exactions à Rostock, le prenait sous sa protection en 1716, sans doute pour faire pièce à la Prusse, quand Charles Léopold, par une évolution imprévue, se jeta dans les bras de Pierre le Grand.

Le tsar était en route de Riga, par Memel, vers l'ouest, avec l'idée d'acquérir, si possible, une base politique et militaire dans l'Allemagne du Nord. Le Mecklembourg lui semblait bien placé pour cela, et il voyait déjà le duc lié à sa fortune par un mariage avec une de ses nièces, et lui ouvrant ses ports sur la Baltique. La chute rapide de Wismar, devant laquelle il n'avait qu'un corps d'avant-garde sous Repnin, permit au général danois Dewitz d'exclure les Russes des troupes d'occupation. Pierre apprit la nouvelle avec colère, au moment où il venait de célébrer à Danzig, le 19 avril, le mariage de sa nièce Catherine Iwanowna avec le duc de Mecklembourg. Sans doute, après avoir pesté contre ses alliés, il jugea plus sage de les ménager : Frédéric Guillaume faisait le fier et proférait des menaces; il l'invita à une entrevue à Stettin (mai 1716) et l'apaisa, d'autant plus aisément que le roi ne demandait qu'à demeurer en bons termes avec lui ; il renonça même à obtenir un contingent prussien pour une expédition par mer en Scanie. Toutefois son intervention en Mecklembourg où il favorisait les visées despotiques de Charles Léopold et où les Russes pillaient le pays, restait un sujet de graves préoccupations. Ne disait-on pas, en outre, que le comte de Goertz, passé du service holsteinois au service suédois, travaillait avec le duc de Mecklembourg à réconcilier Suède et Russie ! Le roi de Prusse que le Hanovre et la Saxe soutenaient mal et auquel l'Empereur en voulait de ne pas le

seconder contre les Turcs (1), se trouvait tellement isolé qu'il conclut le 14 septembre 1716 avec la France l'étonnante alliance défensive qui a été signalée plus haut.

Alliance éphémère, il est vrai, autant que paradoxale, et qui ne pouvait tenir devant le mirage de l'amitié russe. Deux nouvelles entrevues avec le tsar, à Havelberg en novembre 1716 et à Berlin en septembre 1717, resserrèrent l'union des deux monarques, si bien faits pour se comprendre et s'entendre, et, de retour dans sa capitale, le tsar écrivit au roi le 15 novembre 1717, qu'il pouvait absolument compter sur « son inviolable parole ». Frédéric Guillaume avait besoin de cet appui sûr, alors que la cour de Vienne ne cessait de le maltraiter, et qu'elle confiait à l'électeur de Hanovre et au duc de Brunswick le soin de mettre à la raison Charles Léopold de Mecklembourg : le décret du Conseil aulique du 22 octobre 1717, promulgué malgré les efforts de l'agent prussien Graeve, faisait fi des droits de la Prusse ; c'était, en effet, à Frédéric Guillaume, directeur à ce moment du cercle de Basse-Saxe, en tant que duc de Magdebourg, que la mission aurait dû être confiée.

L'alliance russe fut en 1718, comme auparavant, le pivot de la politique prussienne : dans une visite à Berlin, le brigadier russe Lefort mit sur pied une convention de plus (28 mai), qui fut confirmée par le traité d'Hangœ, le 18 août : l'envoyé prussien Mardefeld y accepta un article séparé stipulant l'intervention éventuelle de la Prusse en faveur du duc de Mecklembourg, et Frédéric Guillaume ratifia (2), non sans quelque inquiétude, quoiqu'il comptât bien n'en jamais venir à l'exécution. Il semblait du reste avoir pris son parti :

(1) Le comte de Virmond, ambassadeur impérial, avait en vain sollicité un secours de 10 à 12 000 hommes en janvier 1716. A la fin de 1717, encore, Frédéric Guillaume donnait à Rottembourg « sa parole de gentilhomme et de soldat » que l'Empereur n'aurait « pas un seul homme » de lui. (Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. LVII.)

(2) Le roi avait déjà conclu avec le duc un traité d'alliance, le 13 décembre 1717. Lorsqu'il ratifia, le 7 septembre, l'article séparé du 18 août, il se réserva de ne mobiliser qu'au moment où il le jugerait nécessaire, et cette réserve empêcha la Russie de ratifier le traité.

« Plutôt tout perdre », avait-il écrit en marge du projet de traité, « que de laisser l'Empereur et l'Angleterre me mettre le pied sur la gorge. » Et puis, n'était-ce pas une contre-assurance précieuse, pendant les conférences d'Aland où ministres suédois et russes cherchaient les voies d'une entente ! Seuls l'échec de ces négociations en novembre et la mort de Charles XII, tué devant Frederikshall en décembre 1718, firent disparaître toute crainte de ce côté.

La guerre du nord, très languissante, n'était pourtant pas terminée, et dans les années suivantes elle donna lieu à de nombreuses combinaisons diplomatiques. Le gouvernement suédois, dirigé par la sœur du roi défunt, Ulrique Éléonore, n'avait qu'un but, faire la paix; mais les exigences de la Russie qui voulait conserver toutes ses conquêtes, y compris la Finlande, arrêtaient tout, tandis que l'Angleterre poussait à un arrangement moins favorable au tsar. Les anciens confédérés du nord étaient divisés, et la plupart inclinaient à s'opposer avec l'Angleterre à un trop grand développement de la puissance russe dans la Baltique. Frédéric Guillaume se trouva fort embarrassé. D'un côté, il ne voulait pas se brouiller avec Pierre le Grand, son meilleur allié : de l'autre, il était pressé de rétablir la paix du nord, sans accroître par trop la prépondérance de la Russie. Il passa les trois années suivantes à poursuivre ce double objectif.

Certaines difficultés dans l'Empire, surtout des démêlés avec le Hanovre, la Saxe et l'Autriche, vinrent compliquer la situation. Frédéric Guillaume s'inquiéta beaucoup, par exemple, et non sans raison, de l'alliance défensive conclue à Vienne le 5 janvier 1719 entre l'Empereur, l'électeur de Saxe-roi de Pologne, et l'électeur de Hanovre-roi d'Angleterre; ce n'était pas seulement contre la Russie, c'était autant peut-être contre la Prusse qu'elle était dirigée. L'affaire Klement (1) venait précisément de troubler la cour de Berlin, et si cet aventurier, qui exerçait un ascendant extraordinaire

(1) Voir plus haut, p. 357 ss.

sur tout le monde et a été compté par la margrave de Baireuth « au nombre des grands génies », avait avoué ses impostures, il n'en restait pas moins qu'il avait correspondu longtemps avec le ministre saxon Flemming et avec le prince Eugène, qu'il les avait même servis comme espion à Berlin. Dresde et Varsovie étaient aussi hostiles que Vienne, et Auguste II allait, dans une lettre publique datée de Fraustadt (16 mars 1719), mettre en question la royauté prussienne. De plus, l'exécution ordonnée par le Conseil aulique contre le duc de Mecklembourg se déclencha au printemps de 1719, et la Prusse eut de la peine à se tenir en dehors du conflit : Charles Léopold vint à Berlin implorer un secours qu'on lui refusa, en dépit des anciennes promesses ; il fut finalement expulsé de son duché par les Hanovriens, et réduit à la possession de Dœmitz sur l'Elbe, tandis que ses États, mis sous séquestre, étaient administrés par une commission impériale, installée à Rostock.

Le roi de Prusse s'indigna de voir se régler sans lui une affaire qui l'intéressait doublement, comme voisin et comme directeur du cercle de Basse-Saxe. Des questions religieuses augmentèrent son ressentiment. Le nouvel électeur palatin, Charles Philippe (1716-1742), catholique aussi intransigeant que ses prédécesseurs de la Maison de Neubourg, interdit dans ses territoires, en avril 1719, l'usage du cathéchisme de Heidelberg, principal formulaire de la confession réformée ; il aggrava ensuite la mesure, en enlevant au culte protestant la nef de l'église du Saint-Esprit à Heidelberg qu'un accord de 1705 lui avait attribuée (septembre 1719). Frédéric Guillaume intervint énergiquement en faveur de ses coreligionnaires ; il exerça des représailles contre ses sujets catholiques de Minden et d'Halberstadt, séquestrant notamment le riche couvent des Augustins à Hammersleben, et força ainsi le Palatin à faire droit aux plaintes des protestants ; tout au plus Charles Philippe se permit-il, pour punir les habitants d'Heidelberg, de transférer sa résidence à Mannheim.

Le roi avait été soutenu dans cette affaire par son beau-

père de Hanovre, mais il était en même temps en conflit avec lui sur un autre point. La direction du *Corps évangélique* appartenait depuis le seizième siècle à l'électeur de Saxe; or, Auguste II s'étant fait catholique et son fils ayant suivi cet exemple en 1717, il semblait difficile de laisser aux Saxons la défense des intérêts protestants dans l'Empire. Il en fut ainsi néanmoins parce que les évangéliques ne purent s'entendre. Georges Ier d'Angleterre, en tant qu'électeur de Hanovre, et Frédéric Guillaume, en tant qu'électeur de Brandebourg, se disputèrent le « Directoire », et une convention tardive stipulant que celui-ci reviendrait alternativement à l'un des deux (Ratisbonne, 17 janvier 1720) ne put jamais être exécutée. La chose fut très sensible au roi de Prusse, d'autant plus que son intervention en faveur des réformés du Palatinat lui avait valu de blessantes admonestations de la cour de Vienne, dont le résident, Voss, avait demandé à avoir à Berlin une chapelle catholique.

C'est au milieu de ces complications de tout genre que se réglèrent enfin les affaires du nord. Obligé de louvoyer sans cesse entre la Russie et l'Angleterre que guidaient des vues opposées, Frédéric Guillaume fit de son mieux pour rester en bons termes avec les deux puissances; il en désespéra un moment, lorsqu'au mois de juillet 1719 il eut à se débattre à Berlin entre lord Whitworth et le russe Tolstoï : le premier le pressait de conclure une alliance, et le second déclarait que ce serait rompre avec son maître. L'agent prussien à Londres, Bonnet, conseillait de ne pas traiter avec l'Angleterre, et déplorait l'animosité des deux cours « britannique et russienne » (1); toutes deux, disait-il, se présentent « en dictateurs », et voudraient forcer le roi à épouser leurs passions, « mais je ne vois pas que Votre Majesté risque beaucoup en préférant la paix » (18 août). Au moment où Bonnet

(1) On trouve aux Archives de Berlin, *Russland*, R. XI, *conv.* 69, une série de projets établis à Berlin de mai à décembre 1719, pour une alliance russo-prussienne plus étroite; un article stipule le maintien de la constitution anarchique en Pologne.

rédigeait cette dépêche, Frédéric Guillaume s'était décidé à conclure le 15 août avec Whitworth et Heusch deux traités antidatés du 4 août, par lesquels l'Angleterre et le Hanovre lui garantissaient Stettin et la Poméranie jusqu'à la Peene ; c'était avant tout le renouvellement de l'alliance de 1715. Tolstoï quitta Berlin en colère, mais Frédéric Guillaume parvint facilement à apaiser Pierre le Grand, en l'assurant qu'il n'avait pris aucun engagement contraire à ses traités avec lui. Il obtenait en même temps de la France un acte de garantie pour la possession de Stettin et de son district (23 septembre). Avant la fin de l'année, il avait mis tous les atouts dans son jeu.

Cependant la guerre tirait à sa fin. Comme l'hostilité de l'Angleterre et de la Russie empêchait des négociations générales, la paix se fit en plusieurs temps. L'Angleterre donna l'exemple en s'entendant séparément avec la Suède le 20 novembre 1719, et la Prusse l'imita le 1er février 1720 : ce fut le traité de Stockholm, signé par Knyphausen. Moyennant deux millions de thalers, et la promesse de ne pas soutenir les Russes contre elle, la Suède reconnaissait à Frédéric Guillaume la possession de Stettin, de la Poméranie jusqu'à la Peene, et des petites villes de Damm et de Gollnow sur la rive droite de l'Oder. Une convention du 31 mai 1720 compléta l'acte du 1er février, en cédant à la Prusse les droits de douane connus sous le nom de *Licences de Stettin*. Ces traités conclus sous la médiation de la France (1) et de l'Angleterre, offusquèrent le tsar, qui ne cacha pas son mécontentement à l'ambassadeur Schlippenbach ; tout se borna d'ailleurs à quelques reproches ; une entente avait été signée entre les deux souverains en février-mars, et Frédéric Guillaume ayant promis par une déclaration du 26 juillet 1720 de ne pas intervenir contre les Russes, si la guerre se prolongeait, l'ancienne amitié fut maintenue.

(1) Le Régent tenait d'ailleurs à ménager toujours la Suède : le 16 août 1720, il faisait écrire à Rottembourg qu'il ne consentirait jamais à l'acquisition par la Prusse de Rügen et de Stralsund, dont on avait parlé à Berlin. (Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. LXVI.)

Polonais et Danois s'étant entendus avec la Suède, les Russes restaient seuls à continuer la guerre; après avoir ravagé les côtes suédoises en 1719 et en mai 1720, ils se préparaient à lutter dans la Baltique contre la flotte anglaise. Georges Ier, en effet, s'était déclaré ouvertement contre le tsar, et cherchait à entraîner dans son camp la Prusse : c'est alors que lord Cadogan, traversant Berlin en se rendant à Vienne, offrait à Frédéric Guillaume « des lauriers » et même de l'argent, et voyait ses ouvertures repoussées (avril 1720). La médiation armée de l'Angleterre échoua, et comme l'Autriche ne secondait pas plus que la Prusse le zèle belliqueux de Georges Ier, le gouvernement suédois se vit forcé de faire les concessions nécessaires. Bref, sous la médiation de la France, représentée par M. de Campredon, le traité de Nystad termina enfin la lutte entre Suède et Russie (10 septembre 1721).

La paix de Nystad fut pour la Prusse une véritable délivrance; jusqu'au bout, le roi avait passé par mille anxiétés, se demandant si du jour au lendemain il n'aurait pas la guerre, soit avec le tsar, soit avec l'Angleterre. Sans doute il avait repoussé également les avances de Georges Ier en vue d'une quadruple alliance contre le tsar, celles de Pierre le Grand contre l'Angleterre, celles d'Auguste II qui remettait sur le tapis l'idée d'un partage de la Pologne; il avait, d'autre part, refusé de diminuer ses troupes, malgré les remontrances de la cour de Vienne au sujet de « ses armements excessifs et suspects » *(Seine übergrosse, besorgnisserregende Armatur);* il avait en juin 1721 mobilisé près de Kœnigsberg une petite armée, pour affirmer qu'il était prêt à toutes les éventualités. La tension était telle qu'en septembre 1721, il y eut rupture des relations diplomatiques entre lui et l'Empereur. Malgré tout, il continuait à être plus brave en paroles qu'en actes, et ne poursuivait qu'un but : tirer adroitement son épingle du jeu. Il parut y avoir réussi au lendemain de la paix de Nystad. La liquidation du passé ne s'était-elle pas heureusement opérée à l'est comme à l'ouest, et ses huit premières années de règne ne lui procuraient-elles pas,

sans sacrifice appréciable, des acquisitions fructueuses! Le rêve du Grand Électeur était en partie réalisé, et Stettin, le port de l'Oder, valait bien les deux millions de thalers payés à la Suède.

Les apparences toutefois étaient plus belles que la réalité. Du côté de l'ouest, la France et l'Angleterre dominaient, avec les Provinces-Unies qui traitaient froidement l'envoyé Meinertshagen; au centre, l'Empereur restait hostile, une forte réaction catholique était déchaînée en Allemagne, le prince électoral de Saxe venait d'épouser une archiduchesse, celui de Bavière allait faire de même, et l'électeur de Brandebourg se trouvait isolé dans l'Empire; au nord, les Suédois conservaient un pied en Poméranie; à l'est, tandis qu'Auguste le Fort gardait une attitude équivoque, la Russie devenait toute-puissante, et le tsar célébrait sa victoire en prenant le titre significatif d'empereur. « Mon intérêt », disait Frédéric Guillaume en juin 1721, « est d'avoir de puissants amis, mais non pas de puissants voisins ». Or, de tous côtés, il était entouré de grandes puissances, avec lesquelles il ne pouvait se flatter d'aller de pair.

La situation était donc loin d'être brillante, d'autant plus que rien n'orientait la Prusse vers une alliance déterminée, sauf vers l'alliance russe qui pouvait ressembler à un vasselage. Le testament politique de Frédéric Guillaume, rédigé à cette époque (janvier-février 1722) est le reflet de cette incertitude, aggravée par un fâcheux manque de clairvoyance : le roi connaît les droits de sa Maison, notamment dans les duchés de Berg et de Juliers, moitié d'un héritage partagé avec Neubourg au dix-septième siècle, en Ost-Frise, en Franconie, en Mecklembourg, en Poméranie; il ne discerne pas le moyen de les faire valoir. Il conseille à la fois à son successeur l'alliance russe et l'alliance hanovrienne, sans paraître comprendre qu'elles sont incompatibles, vu la dépendance de la politique hanovrienne à l'égard de la politique anglaise, alors hostile à la Russie. Tout cela explique en partie les hésitations et les volte-face, dont la période suivante sera pleine.

CHAPITRE II

ENTRE DEUX CAMPS (1721-1728) (1).

Les sept années qui suivent la conclusion de la paix du nord ont vu se faire et se défaire force combinaisons internationales; celles-ci ont failli plus d'une fois déclencher une nouvelle guerre, en divisant l'Europe en deux camps; l'intervention de la diplomatie, soutenue par le désir général d'éviter de sanglantes tueries, a toujours empêché à temps l'ouverture des hostilités. On peut noter, d'ailleurs, en ce qui concerne la Prusse, que le Roi Sergent, sauf une courte apparition à l'armée d'Empire en 1734, n'a plus de tout son règne pris part personnellement à des opérations militaires : passionné pour le métier de soldat, il augmentait ses troupes, mais ne se souciait pas de les risquer dans une mêlée européenne. Sa politique extérieure, dirigée presque exclusivement par Ilgen, a eu pour objectif principal de maintenir la tranquillité en Allemagne, en défendant tous les intérêts de sa Maison.

Parmi les questions qui ont alors absorbé Frédéric Guil-

(1) Sources : Documents manuscrits des Archives de Berlin (A. B.), surtout les *Publica,* et les fonds *Russie, Pologne* et *Suède,* et des Archives des Affaires étrangères (A. E.), *Correspondance de Prusse,* t. LXVIII ss.

Les recueils de documents précédemment indiqués, surtout ceux de Loewe, Martens, Lehmann, et les documents publiés par Droysen et Foerster.

Les mémoires cités au chapitre précédent.

Ouvrages : Parmi les ouvrages déjà cités, surtout ceux de Foerster, Droysen, Lavisse, Matthias *(Mecklenburger Frage,* Halle, 1885), et en outre : Rosenlehner, *Kurfürst Karl Philipp von der Pfalz und die jülichsche Frage (1725-1729),* Munich, 1906; Syveton, *Un traité de mariage et d'alliance entre les cours de Vienne et de Madrid en 1725 (Rev. hist.,* LIV, 1894), et *Une cour et un aventurier au dix-huitième siècle, Ripperda,* 1896; Huisman, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI, la Compagnie d'Ostende,* 1902.

laume, déterminant même en grande partie son attitude jusqu'à la fin du règne, il faut mettre en première ligne celle des duchés de Berg-Juliers, dont il prétendait s'assurer l'héritage ; sans doute il serait exagéré de ne faire intervenir aucun autre facteur, de passer sous silence le facteur religieux, par exemple ; il est certain néanmoins que l'acquisition de ces deux petits duchés rhénans lui tenait singulièrement à cœur, et qu'il était prêt à bien des sacrifices pour l'obtenir. L'accord héréditaire de Clèves de 1666, complété par des conventions de 1668 et de 1670, avait définitivement réglé le partage longtemps provisoire de la succession de Clèves-Juliers, donnant à la Maison de Brandebourg le duché de Clèves, les comtés de Mark et de Ravensberg, et laissant à la Maison de Neubourg les duchés de Berg et de Juliers, les seigneuries de Winnenthal et de Ravenstein ; tous ces territoires étaient d'ailleurs considérés comme restant indissolublement unis, tandis que titres et armoiries appartenaient en commun aux contractants. Or, depuis la mort de l'électeur Jean Guillaume en 1716, la Maison de Neubourg était menacée de disparaître : des trois fils de Jean Guillaume, deux étaient ecclésiastiques, François Louis, archevêque de Trèves, et Alexandre Sigismond, évêque d'Augsbourg ; quant à l'aîné, Charles Philippe, électeur palatin de 1716 à 1742, il n'avait que des filles, dont l'aînée avait épousé un cousin, le comte palatin Joseph Charles Emmanuel de Sulzbach (1). Dès 1721, le roi de Prusse se préoccupait de faire reconnaître ses droits éventuels de succession et d'écarter la compétition du rameau de Sulzbach. Ce souci le poursuivit durant vingt ans, et fut un des plus puissants mobiles de ses actes.

Sa brouille avec l'Empereur au sujet des affaires religieuses le porta tout d'abord à se tourner vers les adversaires de l'Autriche, c'est-à-dire vers la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, réconciliées depuis peu avec l'Espagne : de

(1) Ce dernier prince étant mort en 1729, Charles Philippe transféra ses droits de succession à son frère, le duc Jean Christian de Sulzbach († 1733), puis au fils de celui-ci, Charles Théodore.

là la mission du comte de Truchsess à Versailles en 1722-1723, pour féliciter Louis XV de sa majorité et assister au sacre; de là, en 1723, un rapprochement de l'Angleterre. Le parti anglais à la cour de Prusse, dirigé par la reine, s'appuyait sur Ilgen qui, dans un mémoire de 1715, avait révélé les mauvais desseins des Impériaux; il prenait depuis quelque temps une influence croissante, tant à cause des liens d'affection entre Sophie Dorothée et son père Georges I[er], qu'à cause des intérêts protestants à sauvegarder ensemble dans l'Empire. Frédéric Guillaume avait du reste une telle confiance dans son beau-père qu'il ne lui en voulut même pas de seconder contre lui, en tant qu'électeur de Hanovre, le comte de Bentheim réclamant en 1722 le territoire de Tecklembourg. La reine profita de ces bonnes dispositions pour mettre en avant un projet qui lui était cher et qu'elle allait pendant dix ans chercher à réaliser en dépit de tous les obstacles : c'est le fameux projet du double mariage anglo-prussien, en vue d'unir deux des enfants de son frère, le prince de Galles, avec sa fille Wilhelmine et le kronprinz Frédéric. Un voyage à Herrenhausen, résidence de l'électeur de Hanovre, en juillet 1723, permit de poser les premiers jalons. Les ministres anglais, inquiets de l'attitude de l'Autriche et de la Russie, accueillirent favorablement les ouvertures de Sophie Dorothée, et Georges I[er] promit sa visite à Berlin. Il s'y rendit, en effet, au mois d'octobre avec ses secrétaires d'État, Carteret et Townshend, qui offrirent de renouveler une alliance défensive de 1690. Le traité, conclu à Charlottenbourg le 10 octobre 1723, stipula la garantie réciproque des possessions; l'Angleterre promit de s'employer à la cour de Versailles pour faire admettre Neuchâtel dans l'alliance franco-suisse, comme membre de la Confédération helvétique; elle promit surtout, en cas d'extinction de la Maison de Neubourg, de favoriser « les justes prétentions de Sa Majesté prussienne » sur Berg et Juliers (article secret). Il n'était rien dit des mariages, mais tout le monde les regardait comme décidés.

Tout en s'alliant aux Anglais, le roi de Prusse ne négli-

geait pas son allié le plus sûr, le tsar Pierre le Grand : le 27 décembre 1723, une convention fut signée à Berlin pour faire épouser à la nièce du tsar, Anna Iwanowna, duchesse de Courlande, jeune veuve qui ne demandait qu'à être consolée, le margrave Charles de Brandebourg-Schwedt; Frédéric Guillaume espérait ainsi, par l'intermédiaire d'un cousin, placer la Courlande plus ou moins sous sa coupe, et la combinaison lui aurait certainement rendu service, si elle n'avait avorté. D'autres négociations furent alors entamées dans le nord, soit au sujet des prétentions à la couronne de Suède du duc Charles Frédéric de Holstein qui allait épouser la fille aînée du tsar, soit en vue d'acheter Stralsund et Rügen à la Suède, ce que Frédéric Guillaume rêvait de faire depuis 1715 pour compléter l'acquisition de la Poméranie; les deux Mardefeld eurent à ce propos des entretiens secrets avec un conseiller d'État holsteinois, von Stambcke, un mémoire fut rédigé en novembre 1724, et Frédéric Guillaume consentit en principe à dépenser trois millions de thalers pour cela, mais on remit l'affaire à la prochaine diète suédoise, qui ne devait s'assembler qu'en 1727, et le projet n'aboutit pas (1).

Le roi n'entendait d'ailleurs se lier les mains avec personne, ni avec la France, ni avec l'Angleterre, ni même avec la Russie, et dès 1723 il avait vu avec plaisir la cour impériale lui faire des avances : le général comte de Seckendorf, qu'il avait connu autrefois dans les Pays-Bas et avec lequel il était resté en correspondance depuis 1715, était venu à Berlin au printemps, et avait travaillé, de concert avec le ministre saxon Flemming, à rétablir les relations diplomatiques entre Prusse et Autriche; le comte de Truchsess avait été à Prague assister au couronnement de l'Empereur comme roi de Bohême et il avait été convenu que le comte de Rabutin serait envoyé prochainement à Berlin et Christian de Brandt à Vienne. La chose eut lieu en 1724, et le parti impérial, à la tête duquel se trouvait Grumbkow, se flatta de reprendre le dessus en Brandebourg.

(1) Cf. A. B., *Schweden*, Rep. XXX B, n 23 b.

Les circonstances ne tardèrent pas à déjouer cet espoir. Une foule de problèmes se posaient, en effet, très difficiles à résoudre, qui d'un moment à l'autre pouvaient provoquer une guerre générale. L'Empereur Charles VI n'avait pas de fils et s'était décidé dès 1713 à promulguer un acte, célèbre sous le nom de *Pragmatique Sanction,* en faveur de sa fille aînée, Marie Thérèse, appelée à recueillir un jour sa succession (1) : cet acte, ratifié par les États autrichiens, il s'agissait de le faire reconnaître par toutes les puissances européennes. D'autre part, maître des Pays-Bas depuis la paix de Rastadt, l'Empereur songeait à en faire le point de départ d'un commerce actif avec l'Afrique et l'Asie ; à partir de 1717, des navires avaient été équipés par divers armateurs d'Anvers et d'Ostende, et des factoreries ou « loges » établies aux Indes et à Canton en Chine; enfin, une compagnie impériale et royale privilégiée avait été fondée à Ostende, en novembre-décembre 1722. Les Anglais et les Hollandais voyaient de mauvais œil ces efforts pour créer une marine et développer un commerce, destinés à leur faire en Orient une dangereuse concurrence; la France s'en préoccupait également et avait pris des mesures avec ses alliés contre la nouvelle Compagnie des Indes orientales. Enfin de graves différends subsistaient entre Espagne et Autriche, notamment au sujet des droits de l'infant don Carlos sur Parme et la Toscane, ainsi qu'entre Espagne et Angleterre au sujet de Gibraltar. Un congrès réuni à Cambrai avait été chargé de régler toutes ces questions, et avait fini par s'ouvrir en avril 1724, après trois ans de temporisation.

Le roi de Prusse suivait avec anxiété les négociations, sans y prendre part directement. Préoccupé des projets qu'on prêtait à l'Empereur, par exemple d'un projet de créer un dixième électorat en faveur du duc de Lorraine, il tremblait en même temps pour ses coreligionnaires, en butte un peu partout à des persécutions. Un conflit survenu à Thorn en

(1) A l'exclusion des filles de Joseph Ier, que l'Empereur Léopold avait désignées à défaut d'héritier mâle.

Pologne entre catholiques et protestants, à la suite d'une procession organisée par les jésuites, vint surexciter ces craintes. La population de Thorn, en grande majorité protestante, fut exaspérée par l'arrogance des catholiques qui voulaient forcer les passants à s'agenouiller devant la procession, et le collège des jésuites, pris d'assaut par la foule, fut saccagé. Le roi de Pologne envoya aussitôt des troupes, et fit arrêter un certain nombre de bourgeois, dont plusieurs furent pendus, y compris deux bourgmestres (novembre 1724). L'incident indigna Frédéric Guillaume qui chargea ses représentants à Varsovie, les deux frères Schwerin, de défendre les privilèges de la ville de Thorn, et demanda au roi de France d'intervenir pour faire respecter la paix d'Oliva. Des tractations eurent lieu, à l'aide d'un chiffre secret, entre Ilgen et le comte de Rottembourg, provisoirement chargé des intérêts français au congrès de Cambrai; un projet de triple alliance entre France, Angleterre et Prusse, fut même rédigé en France pour être discuté à Berlin (1), et Frédéric Guillaume, désireux d'abord de garder sa liberté, aspira à se rapprocher des puissances occidentales, quand la mort de Pierre le Grand risqua de le priver d'une alliance qui faisait la base de sa politique (février 1725).

Les choses en étaient là lorsqu'un coup de théâtre se produisit. Philippe V d'Espagne venait, après une retraite de quelques mois, de reprendre le pouvoir, et se montrait mécontent de ne trouver d'appui en France, ni contre l'Angleterre, ni contre l'Autriche, le gouvernement du duc de Bourbon travaillant avant tout à maintenir la paix; le renvoi de la petite infante, Marie Anne Victoire, qui depuis 1721 était élevée en France comme la future épouse de Louis XV, mit le comble au ressentiment du roi d'Espagne (février-mars 1725). Poussé par sa femme, l'ambitieuse et hautaine Élisabeth Farnèse, il abandonna ses alliés « dans pas plus de temps qu'il n'en faut pour aller en voiture de Madrid au

(1) Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. LXVIII, LXXIV et LXXV.

Pardo », et se réconcilia avec la cour impériale. Les traités conclus à Vienne par le baron de Ripperda, les 30 avril et 1er mai 1725, reconstituèrent l'ancienne alliance austro-espagnole, que resserra encore quelques mois après, un acte du 5 novembre. Non seulement l'Espagne reconnaissait la Pragmatique sanction de Charles VI, mais elle accordait à la Compagnie d'Ostende sur son territoire et dans ses colonies les privilèges autrefois réservés aux Anglais et aux Hollandais. Le mystère dont furent d'abord entourés ces traités accrut l'impression produite en Europe : Français et Anglais se jugèrent menacés, et le roi de Prusse vit dans le rapprochement austro-espagnol un sérieux danger pour le protestantisme. Il ne se trompait guère, car les instructions de Ripperda avaient envisagé une ligue contre Turcs et protestants, et dans ses dépêches, pleines de mirages, l'aventurier-diplomate avait fait espérer à Madrid l'écrasement du royaume de Prusse, à côté de victoires sur la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies. Frédéric Guillaume attribuait d'ailleurs à l'Empereur le dessein de l'amoindrir de toutes façons, et de lui refuser les satisfactions les plus légitimes.

Les traités de Vienne appelaient une riposte ; ce fut la triple alliance de Herrenhausen. Les Anglais étaient les principaux intéressés, et Robert Walpole déclarait au ministre impérial à Londres qu'en s'attaquant à son commerce l'Autriche « sautait aux yeux de la nation anglaise » ; le roi Georges Ier prit l'initiative d'une entente avec la Prusse : il se rendit en juin à Hanovre, où son gendre ne tarda pas à le venir trouver, et des pourparlers s'engagèrent entre lord Townshend, l'ambassadeur français de Broglie et le ministre prussien Wallenrodt. Frédéric Guillaume était décidé d'avance. Il avait reçu assez froidement, en mai, l'envoyé impérial, comte de Rabutin, qui réclamait son accession aux traités de Vienne ; croyant vraiment une guerre possible, il se préparait en conséquence ; du reste, s'il cédait à l'influence de la reine et du parti anglais, c'est qu'il comptait bien obtenir des puissances occidentales la garantie formelle de ses droits sur

Berg-Juliers. Le traité, à la rédaction duquel Ilgen vint collaborer, et dont Frédéric Guillaume discuta lui-même les termes, fut conclu le 3 septembre 1725.

France, Angleterre et Prusse s'engageaient pour quinze ans à défendre réciproquement contre toute agression leurs possessions d'Europe et hors d'Europe, ainsi que tous leurs droits et avantages commerciaux ; elles devaient donner éventuellement, les deux premières 12 000 hommes, la Prusse 5 000 hommes, ces secours militaires pouvant être remplacés par des équivalents en argent ou en vaisseaux. Le repos et la sécurité du Saint-Empire, ses droits et libertés, devaient être maintenus selon les clauses de la paix de Westphalie. Quatre autres articles, trois séparés et un secret, stipulaient qu'on rappellerait la Pologne à l'observation du traité d'Oliva en matière religieuse, que les rois d'Angleterre et de Prusse seraient libres de fournir leurs contingents en qualité d'électeurs de Hanovre et de Brandebourg, si malgré leurs efforts l'Empire déclarait la guerre à la France et s'ils croyaient « ne pouvoir se dispenser de remplir leur devoir de membres de ce corps », enfin que la succession de Berg-Juliers, en cas d'extinction de la Maison de Neubourg, ferait l'objet d'un arbitrage de puissances impartiales, sans séquestre, ni procès, ni voies de fait contre la Prusse. Ce dernier article a été publié pour la première fois par Ranke au milieu du dix-neuvième siècle (1).

La ligue de Herrenhausen ou de Hanovre, comme on l'appela communément, était en somme peu avantageuse pour la Prusse : en échange de périlleux engagements, celle-ci n'obtenait que de minces satisfactions, soit pour les affaires religieuses en Pologne (2), soit dans la question de Berg-Juliers : ni le roi, ni Ilgen n'avaient pu faire décider des mesures réellement efficaces sur ces deux points. De plus, Frédéric Guillaume avait demandé en vain qu'on tînt compte des droits

(1) *Sämmtliche Werke,* t. XXVII, p. 50, note 2, édition de 1879.

(2) Le roi protesta en 1725 et 1726 contre les prétentions de l'évêque d'Ermeland, qui s'intitulait évêque de Sambie et voulait, comme tel, établir sa juridiction ecclésiastique sur la Prusse orientale.

du duc de Holstein en Schleswig, et qu'on invitât la Russie à adhérer à l'alliance. L'accession des Hollandais avait été prévue, mais, comme le disait le roi, « ces gens ne feront rien sans fromage » ; les Provinces-Unies se firent prier pendant plusieurs mois (jusqu'en août 1726). La Bavière, sur laquelle on comptait, évolua vers Vienne, quand Charles Albert succéda à son père en 1726 (1). Même du côté de l'Angleterre, les déceptions commencèrent vite : Sophie Dorothée ne réussit pas à rapporter de Hanovre, comme elle s'en était flattée, une promesse écrite pour le double mariage anglo-prussien!

A peine de retour en Brandebourg, où le rejoignit le comte de Rottembourg, accrédité une fois de plus à Berlin, après la rupture des conférences de Cambrai (2), Frédéric Guillaume examina la situation avec angoisse. Tandis que la cour de Vienne jetait feu et flamme contre « la nouvelle ligue de Schmalkalde », la tsarine Catherine Ire prétendait qu'on avait sacrifié son gendre, le duc de Holstein, et Auguste II de Pologne faisait des préparatifs belliqueux. Pour parer au péril, le roi de Prusse avait 60 000 hommes prêts à marcher, mais ni la France ni l'Angleterre, qui le poussaient à rompre avec l'Autriche, ne semblaient en état de le soutenir ; il craignait de s'embarquer seul dans une aventure, il se refusait pour le moins à jouer un jeu dangereux sans être sûr d'y gagner. Il chargea Ilgen d'aller le dire en novembre à Georges Ier, alors en déplacement à sa maison de chasse de la Göhrde : l'Empereur, écrivait-il à son ministre, va s'unir aux Polonais et aux Russes pour me donner « de l'amusement » ; je ne veux pas être traité par mes alliés en auxiliaire (*Helfer*), mais en associé et co-dirigeant, « voilà mon sentiment et mon ultimatum ». Dans une autre lettre du 1er décembre, le roi se déclarait prêt à combattre « *por la kose komune* », à condi-

(1) Il ne devait revenir à l'alliance française qu'en novembre 1727.

(2) Rottembourg, assez estimé personnellement du roi, avait en outre un solide appui dans Knyphausen et dans la femme de ce dernier, une fille d'Ilgen.

tion de ne pas tomber « dans le panneau », et d'avoir « voix au chapitre ».

La mission d'Ilgen n'ayant pas éclairci la situation, Frédéric Guillaume rédigea un mémoire en dix-huit points, qu'il remit le 5 décembre 1725 aux ministres anglais et français, Dubourgay et Rottembourg; le document, publié *in extenso* par Droysen, est pour la forme et pour le fond une des élucubrations les plus originales du Roi Sergent. Il mérite une brève analyse. Le roi s'élève d'abord contre la transformation en alliance offensive de l'alliance défensive de Herrenhausen; il se refuse à guerroyer, afin que les Hollandais « puissent vendre leur thé, café et fromage, porcelaines, plus cher », et à faire « tout pour eux », sans qu'ils fassent rien pour lui; en outre, s'il court des risques, il veut connaître « le pot aux roses ». Or, « le pot à rose est qu'on fera la guerre à l'Empereur et on luy ostera des provinces, et à qui tombera-t-il pour partage les provinces prises de l'Empereur, et lesquelles prendra-t-on? » Il ne veut pas entrer dans l'alliance « en galopin », ni en subalterne, mais en égal; enfin, s'il fait des conquêtes, il faut qu'on les lui assure. « Après la guerre, on fait la paix; m'oubliera-t-on? Serai-je le dernier? Faudra-t-il que je signe par force? »



Nul texte ne montre mieux l'état d'esprit de Frédéric Guillaume au lendemain de la ligue de Hanovre. Uni aux rois de France et d'Angleterre, trop grands compagnons pour lui, il se croit réduit à la fois à un rôle de comparse, ce qui le froisse, et à un rôle de dupe, ce qui lui est encore plus sensible; il cherche donc à se dérober. Ce désir va s'accroître de mois en mois. En février 1726, il se déclare « dégoûté » de l'alliance, et songe à s'unir à la Russie « coûte que coûte »; en mai, il procède à une consultation solennelle, pour laquelle le général de Borck et le prince d'Anhalt sont mandés à Berlin. « Je suis », écrit-il dans une note marginale, « la fiancée pour laquelle on danse, et, à mon avis, ma décision pour un parti ou pour l'autre pèsera assez lourdement ». Il fait alors rédiger un mémoire de ses exigences : le duché de

Courlande devra être accordé au duc de Holstein, en compensation de l'abandon du Schleswig; la Prusse contraindra au besoin les intéressés à accepter cet échange, moyennant un subside de 30 000 thalers par mois, et le droit de garder ses conquêtes éventuelles jusqu'au remboursement des frais. En revanche, l'Angleterre garantira au roi la succession en Mecklembourg et en Ost-Frise, et l'aidera de toutes ses forces avec la France à acquérir Berg-Juliers (1). Aucune allusion n'est faite à la Silésie que Rottembourg l'avait poussé à attaquer.

La surprise des alliés fut grande au reçu de ce mémoire (27 mai 1726) : Rottembourg et Dubourgay se bornèrent à le communiquer à leurs cours, qui se renfermèrent dans un silence embarrassé. Frédéric Guillaume, mécontent, se retourna vers la Russie, s'entendant avec elle au sujet de la Courlande et du maintien des « libertés » polonaises, promettant sa neutralité en cas de conflit anglo-russe, et demandant seulement à la tsarine de ne pas attaquer les pays hanovriens. Mardefeld conclut à ces conditions le traité de Saint-Pétersbourg (21 août 1726).

L'évolution fut complétée par un accord avec l'Autriche.

Le général Seckendorf y travaillait depuis le début de l'année; il exploitait le ressentiment de Frédéric Guillaume contre Georges I[er] et le malaise que causaient déjà à la cour de Berlin les tergiversations au sujet des mariages anglais, flattait toutes les passions du roi, sa gourmandise par l'envoi d'alouettes ou de vins, sa manie des grands hommes par le don de recrues géantes, surexcitait aussi ses défiances contre la France, son patriotisme germanique, son loyalisme envers le chef du Saint-Empire. Seckendorf agissait, non pas en ministre résidant à Berlin, mais en émissaire secret, en ambassadeur intermittent, presque en simple particulier, en

(1) Il est intéressant de noter à ce propos que, dans un mémoire ultérieur du 5 novembre 1728, Ilgen allait déclarer, avec son clair bon sens, que les questions de Mecklembourg et d'Ost-Frise étaient plus importantes que celle de Berg. Mais ce n'était pas l'avis du roi.

soldat ami d'un autre soldat. Dans sa correspondance avec le prince Eugène, publiée par Fœrster, il a insisté à diverses reprises sur la nature exceptionnelle de ses relations avec le roi, et sur la nécessité de connaître à fond « l'humeur » de celui-ci, pour le bien diriger : il importait surtout d'éviter sa première colère ; ensuite il était facile à ramener, lorsqu'il était de bonne humeur ; il fallait d'ailleurs se tenir toujours à sa disposition, de 10 heures du matin à 11 ou 12 heures de la nuit, et mettre de son parti quelques officiers, plus influents grâce à leur intimité quotidienne avec le souverain, surtout à la tabagie, que tout le ministère muni des meilleurs raisonnements. C'est le système qu'il pratiqua durant ses séjours éprouvants à Berlin, coupés de temps de repos dans sa terre de Meuselwitz en Thuringe, lorsqu'il n'allait pas réparer ses forces par une cure à Teplitz.

Venu à Berlin en mai 1726, il y avait constaté le désir du roi et de ses ministres de se rapprocher de l'Autriche (1) ; il revint en juin et juillet, et reçut dans ce second voyage des assurances réconfortantes. Le 28 juin, notamment, pendant une journée passée à la campagne chez le ministre Katsch, Frédéric Guillaume lui déclara que ses « habits bleus » étaient tous au service de l'Empereur, qu'il verrait avec plaisir celui-ci s'entendre avec la tsarine, et qu'il s'offrait comme troisième associé : on verrait alors qui oserait entreprendre quelque chose contre eux trois ! Le 30 juin, Ilgen ayant rédigé un projet de traité, gênant pour l'Autriche par certaines conditions rigoureuses, le roi écrivit en marge qu'il n'en demandait pas tant, qu'il voulait seulement satisfaction pour Berg-Juliers, ce qui était une « condition *sine qua non* ». Après d'assez longues discussions, et une fugue à Vienne, Seckendorf revint en Brandebourg au début d'octobre. Le 10,

(1) Tout l'annonçait du reste : Rottembourg avait averti sa cour, dès le mois de janvier que, sauf Ilgen et Knyphausen, tous les ministres étaient des ennemis de la France ; il signalait les colères du roi contre les Anglais, traités de « fripons » à tout bout de champ, et écrivait, le 28 juin, que Frédéric Guillaume s'abandonnait complètement aux Moscovites et aux Impériaux. Cf. A. E., *Corr. de Prusse,* t. LXXVIII et LXXIX.

il se décourageait à cause de difficultés relatives à Berg-Juliers, mais le 12 tout était arrangé à Wusterhausen, avec Ilgen, Borck et Knyphausen.

Le traité de Wusterhausen a été longtemps ignoré ; il est encore mal expliqué, même dans l'ouvrage de Droysen. C'était seulement une alliance conditionnelle. Par l'article V, en effet, Frédéric Guillaume promettait de reconnaître et de garantir la Pragmatique Sanction de l'Empereur, *si* dans un délai de six mois l'électeur palatin et son gendre, le duc de Sulzbach, consentaient à lui céder Berg et Ravenstein (il renonçait à Juliers) ; dans le cas contraire, l'alliance devait tomber entièrement *(in totum)*. L'article VIII ajoutait que le traité ne serait pas ratifié avant la cession stipulée à l'article V. Ce n'était donc pas un changement définitif de politique, et l'accord était ruiné d'avance par la duplicité de Charles VI qui, le 26 août 1726, venait de promettre à l'électeur palatin de le maintenir en possession des pays convoités par la Prusse (1).

Durant six mois, Frédéric Guillaume se crut à l'abri des complications européennes. Il n'avait pas renoncé à l'alliance française : il fit même remettre le 19 novembre 1726 aux ministres des puissances occidentales une déclaration portant qu'il n'avait rien conclu de contraire à ses engagements vis-à-vis d'elles. Il était en même temps l'allié de la Russie et de l'Autriche, qui se trouvaient solidement unies depuis le mois d'août (2). En novembre-décembre 1726, Seckendorf reparut à la cour de Prusse et y fut accueilli en ami ; sans doute, Frédéric Guillaume se plaignait d'être malmené par le Conseil aulique « comme un principicule de Zipfel-Zerbst » (mot à mot d'un petit bout de Zerbst) ; mais dans l'ensemble il se montrait cordial. A un souper chez le général de Dœnhof, il but à la santé de Seckendorf, en s'écriant : « Quiconque

(1) « Le roi de Prusse », écrivait Morville à Rottembourg, le 21 novembre 1726, « sera toujours un allié embarrassant et incommode, mais il reviendra quelque jour à ses premiers engagements ». Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. LXXXII.

(2) Par le traité de Vienne du 6 août 1726.

n'est pas bon impérialiste *(gut Kaiserlich)* est un coquin! » Grumbkow, auquel 1 000 ducats de pension allaient être attribués, et le bouffon Gundling, gagné par le présent d'une médaille ornée de diamants, entretenaient cette ferveur loyaliste. Cependant le parti anglais ne désarmait pas : la reine traitait fort mal Seckendorf, lui tournant le dos en public, lui adressant des mots piquants, « presque intolérables » ; Ilgen réclamait la solution de l'affaire de Berg-Juliers, plus insoluble que jamais, malgré la mission d'un ministre impérial, le comte de Kinsky, à Amberg, Sulzbach et Mannheim. Le roi parlait de « couper des têtes », si on l'avait trompé en le poussant à traiter avec l'Empereur (1). En mars 1727, en dépit de l'assurance donnée et réitérée que jamais l'armée prussienne ne serait employée contre l'Empereur ou l'Empire, Seckendorf trouva à Berlin des impressions moins satisfaisantes que lors de son précédent séjour : le roi s'opposait à une attaque des possessions hanovriennes, et Ilgen déclarait qu'en sa qualité de vieux serviteur de la Maison de Brandebourg, ayant un pied dans la tombe, il ne conseillerait pas à son maître de tirer l'épée contre son beau-père. En avril, le délai de six mois prévu à Wusterhausen étant écoulé, l'accord du 12 octobre 1726 n'avait plus de valeur.

La situation de l'Europe semblait critique à cette époque. Si le cardinal Fleury, successeur du duc de Bourbon en France, était un pacifique, l'attitude provoquante de l'Espagne et les visées ambitieuses de l'Empereur risquaient de déclencher une guerre avec l'Angleterre. La Suède accédait à la ligue de Hanovre, et le Danemark traitait avec la France, au moment où une rupture diplomatique se produisait entre Londres et Vienne (mars-avril 1727); par contre, Menchikow qui prenait à Saint-Pétersbourg les rênes du gouvernement, sous le jeune Pierre II, après la mort de Catherine Ire (mai 1727), songeait à intervenir énergiquement au dehors, d'accord avec l'Autriche. Frédéric Guillaume souffrit cruelle-

(1) Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. LXXXIV.

ment de cet état de choses. La lutte des deux factions qui divisaient sa cour et que Seckendorf comparait aux whigs et aux tories, les intrigues de la reine pour les mariages anglais, les manœuvres des agents anglais et français d'une part, impériaux de l'autre, la crainte continuelle d'une conflagration européenne ou d'un rapprochement entre les alliés de Hanovre et l'Empereur, tout cela réuni lui fit passer dans les transes l'année 1727. Les mémoires de Wilhelmine, confirmés par les dépêches des ministres étrangers, en particulier par celles de Rottembourg, le représentent comme un malade, ayant perdu le sommeil et l'appétit, comme un frénétique, en proie à de terribles accès de colère; il était presque fou d'inquiétude.

Cependant la plupart des gouvernements désiraient le maintien de la paix, et tout devait finir par s'arranger. Le cardinal Fleury commença par arrêter les hostilités, déjà entamées du côté de Gibraltar, en faisant signer les préliminaires de Paris (31 mai 1727) : l'Empereur consentait à sacrifier momentanément sa Compagnie d'Ostende. Ce provisoire n'allait pas tarder à devenir définitif, grâce au congrès ouvert à Soissons l'année d'après, et aux réconciliations qui s'ensuivirent.

Le roi de Prusse, délivré de son plus gros souci, en voulut d'abord à l'Empereur de sa reculade ; Rottembourg l'entendit déclarer un jour à Seckendorf que son maitre serait toute sa vie « Charles le barbouillé » . Il chercha, d'autre part, à renouer avec l'Angleterre, où son beau-frère Georges II venait de monter sur le trône (22 juin 1727) : malgré l'antipathie mutuelle des deux monarques, le projet des mariages fut très activement poussé. En même temps, les questions religieuses reprenaient une nouvelle acuité : le roi apprit avec stupeur que son représentant à Ratisbonne, le comte de Metternich, s'était converti au catholicisme sur son lit de mort (décembre 1727) ; il en fut très affecté, et se plaignit violemment de l'attitude des Impériaux qu'il accusait d'avoir circonvenu son ministre. Enfin, l'affaire de Berg-Juliers restait toujours pen-

dante. Une tentative d'accommodement avec l'électeur palatin avait échoué en 1727, comme autrefois en 1724, et Chambrier expédiait de Paris à sa cour, au mois de décembre, une copie du traité du 26 août 1726 entre l'Empereur et le palatin, dévoilant ainsi la déloyauté de la cour de Vienne.

Il fallut toute l'habileté de Seckendorf pour triompher du ressentiment légitime du roi. Les circonstances l'y aidèrent, il est vrai. La chute de Menchikow en Russie, lors d'une réaction contre les réformes et la politique de Pierre le Grand, acheva l'isolement de la Prusse, que ses évolutions avaient rendue suspecte à la fois à Paris et à Vienne. Frédéric Guillaume permit alors à Ilgen de s'aboucher avec le comte Flemming et d'écouter les ouvertures de l'électeur de Saxe-roi de Pologne, désireux de se rapprocher de la Prusse (1) pour assurer éventuellement à son fils la couronne polonaise. Le 10 janvier 1728, un « traité d'amitié » unit les deux souverains, qui s'engagèrent notamment à empêcher de toutes leurs forces des troubles dans les deux cercles de Haute et Basse Saxe. On sait comment le traité fut corroboré par l'établissement de la plus cordiale intimité entre Frédéric Guillaume et Auguste II, qui se rendirent visite tour à tour à Dresde et à Berlin, au milieu de fêtes splendides (janvier-février et mai-juin 1728). Ce rapprochement fut peut-être le meilleur instrument et la principale cause d'un rapprochement austro-prussien.

L'Autriche, menacée d'abandon à la fois par l'Espagne qui se rapprochait de la France et de l'Angleterre, et par la Russie qui se désintéressait du Holstein et transportait sa capitale de Saint-Pétersbourg à Moscou, ne pouvait se priver de l'appui des deux rois de Prusse et de Pologne ; sans renoncer à prendre part au nouveau congrès, que Frédéric Guillaume qualifiait de « comédie », elle multiplia à Berlin les démarches et même les concessions. Dans l'affaire de

(1) La question des enrôlements venait précisément de provoquer entre Prusse et Saxe un grave différend, pendant lequel le ministre saxon Suhm s'était enfui de Berlin.

Mecklembourg, par exemple, si le duc Charles Léopold fut suspendu, ce qui déplut fort à Frédéric Guillaume, un « conservatoire » fut organisé pour surveiller l'administration du pays, et la Prusse y eut sa place à côté du Hanovre et de Wolfenbüttel (mai 1728). D'un autre côté, des négociations actives furent engagées par Seckendorf, à partir du mois de mai, sur la question brûlante de Berg-Juliers. Un fait nouveau avait surgi : la prétention de l'Empereur, en tant que fils d'Éléonore de Neubourg, d'être le seul héritier légitime de ces petits territoires. Le roi de Prusse avait déjà auparavant réduit ses demandes à celle du duché de Berg et de Ravenstein ; Seckendorf fut autorisé à les lui promettre, sans la ville de Dusseldorf, la seule ville importante. La proposition était inacceptable : le duché de Berg sans Dusseldorf, n'était-ce pas « l'invité sans son hôte » !

Seckendorf redoutait la conclusion des mariages anglo-prussiens ; il sollicita sa cour de renoncer à Dusseldorf, et ainsi fut fait. Frédéric Guillaume lui-même était pressé d'en finir et de conclure avec le chef de l'Empire une alliance durable. Plus il allait, plus il s'éloignait de son beau-frère Georges II. La mort d'Ilgen (6 décembre) vint affaiblir le parti anglais, et donna la prépondérance au parti impérial. Quant à la France, depuis le départ de Rottembourg, en juillet 1727, elle avait pris le parti de « laisser réfléchir » Frédéric Guillaume, et n'entretenait plus à Berlin qu'un secrétaire, chargé de la correspondance, M. de Sauveterre. Bref, après de vives discussions, tant sur l'équivalent dû à la Prusse, dans le cas où les tribunaux d'Empire lui refuseraient Berg et Ravenstein, que sur l'emploi éventuel par l'Empereur des troupes auxiliaires prussiennes en Hongrie ou en Italie, la résolution décisive fut prise. Le 23 décembre 1728, le traité de Berlin mit fin aux tergiversations qui, depuis sept ans, faisaient passer sans cesse la Prusse d'un camp dans l'autre. L'alliance impériale allait être, dix ans durant, le pivot de sa politique.

CHAPITRE III

L'ALLIANCE IMPÉRIALE (1728-1738) (1)

Le traité de Berlin est un des actes les plus importants du règne. Il ouvre, en effet, une période et détermine une politique nouvelle.

Conclu dans le plus grand mystère par Borck et Knyphausen avec le général Seckendorf, et destiné à demeurer secret, l'acte comprend néanmoins trois sortes d'articles, dix-neuf ordinaires, quatre très secrets et un séparé. Une

(1) SOURCES : Mêmes documents manuscrits qu'au chapitre précédent.

Parmi les documents imprimés déjà cités, surtout LOEWE *(Staatsverträge)*, les documents publiés par FOERSTER et par DROYSEN *(Preuss. Politik*, IV, 4), les correspondances de Frédéric II avec Grumbkow et Voltaire (éditées par KOSER), le *Journal secret* du baron de Seckendorf, et en outre : ROUSSET, *Recueil historique d'actes, négociations, mémoires et traités, depuis la paix d'Utrecht*, 23 vol. in-12, la Haye, 1728-1752; WENCK, *Codex juris gentium recentissimi* (depuis 1735), t. I, 1781; V. ARNETH, *Die Relationen der Botschafter Venedigs über OEsterreich im XVIII*[en] *Jahrhundert* (dans les *Fontes rerum austriacarum, Diplomataria et Acta*, XXII, 1863); BOYÉ, *Correspondance inédite de Stanislas Lesczinski avec les rois de Prusse* (1736-1766), 1906.

Mêmes mémoires qu'aux deux chapitres précédents.

OUVRAGES : Ouvrages déjà cités, surtout FOERSTER, DROYSEN, LAVISSE, IMMICH, et en outre : KOSER, *Die Gründung des auswärtigen Amts* (1728), dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, II, 1889; BERNBECK, *Die Denkwürdigkeiten der Markgrafin von Bayreuth und die englisch-preussische Heiratsverhandlung von 1730*, Giessen, 1894; W. ONCKEN, *Sir Charles Hotham und Friedrich Wilhelm I im Jahre 1730*, dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, VII-IX, 1894-1896; SLOTHOUWER, *Un effort pour la formation d'un Fürstenbund en 1728, Rev. d'hist. diplomat.*, XIII, 1899; PETROFF, *Die Politik Friedrich Augusts II von Sachsen, wahrend des Türkenkriegs* (1736-1739), Leipzig, 1902 (thèse); AUSLAENDER, *Friedrich Wilhelms I Verhältniss zu OEsterreich, vornehmlich im Jahre 1732*, thèse de Kœnigsberg, 1908; P. BOYÉ, *Stanislas Lesczinski et le troisième traité de Vienne*, Paris, 1898; diverses études dans le *Hohenzollern-Jahrbuch*, notamment aux tomes X (KOSER, *Hohenzollern und Oldenburg-Schleswig-Holstein)* et XI (SCHUSTER, *Die Verwandschaft der Häuser Hohenzollern und Wettin)*.

alliance perpétuelle est établie entre l'Empereur et le roi de Prusse, sur la base du traité de novembre 1700 (art. I); les deux souverains se garantissent réciproquement toutes leurs possessions actuelles, ainsi que l'ordre de succession au trône, notamment pour l'Autriche l'ordre fixé par la *Pragmatique Sanction* de 1713; ils se promettent respectivement, à titre de secours éventuel, l'Empereur 12 000 hommes, le roi 10 000 (art. II); ils s'engagent d'ailleurs à « ne faire qu'un seul homme » *(für einen Mann stehen)*, en face des ennemis communs (art. XII). En dehors de ces clauses qui semblent charger à peu près également les contractants, mais qui en réalité favorisent particulièrement l'Autriche, il y a des articles plus spéciaux : le roi de Prusse consent, par exemple, à donner sa voix dans le collège électoral, en cas de mort de l'Empereur, à son héritier mâle ou au prince qui épousera sa fille et héritière, à condition que celui-ci soit issu d'une vieille famille princière d'Allemagne; il maintiendra, en outre, la suprême autorité de l'Empereur dans l'Empire, avec ses droits de justice et ses autres *réservats* (articles secrétissimes I et III). En revanche, l'Empereur se borne à céder au roi de Prusse ses droits sur le duché de Berg, y compris Düsseldorf, et sur Ravenstein, tandis qu'il renonce, en faveur de la Maison de Sulzbach, si elle accepte le compromis, à ses droits sur Juliers (art. V-XI); l'accord doit demeurer soigneusement caché, afin de ne pas chagriner les membres de la Maison de Neubourg.

Frédéric Guillaume n'était qu'à demi satisfait : redoutant un mariage entre Marie Thérèse et l'infant don Carlos, il aurait désiré faire insérer une déclaration, le déliant de ses engagements si Charles VI choisissait pour gendre et héritier un Français, un Anglais, ou un Espagnol : à l'instigation de Seckendorf, il se contenta d'une déclaration orale. D'autre part, il se pouvait que le Conseil aulique refusât, après examen, de reconnaître les droits de l'Empereur sur Berg-Juliers; le roi avait demandé, dans ce cas, à être indemnisé par l'Empereur *ex propriis;* là encore il passa outre, entraîné

par l'ascendant de Seckendorf. Il donna même une décharge formelle à ses ministres qui hésitaient à signer sans promesse d'un équivalent. En dépit de ses arrière-pensées, il ne voulut voir d'abord que les avantages de la combinaison : étant donnés les liens qui unissaient Russie et Pologne aux signataires du traité de Berlin, l'alliance des quatre aigles du centre et du nord de l'Europe se trouvait réalisée ; elle pouvait tenir tête à toutes les coalitions des puissances occidentales et méridionales, et l'Empire était assuré de ne plus recevoir de lois de l'Angleterre ni de la France. C'est ainsi que Frédéric Guillaume envisageait les choses en décembre 1728 ; il l'a dit plus tard, dans un réquisitoire amer contre la cour de Vienne (la *Species facti* de 1736) (1), à un moment où, désabusé, il jugeait sévèrement l'œuvre de Seckendorf, et la politique impériale dont il continuait à être dupe.

La mort d'Ilgen avait détruit l'équilibre des partis à Berlin. Le *ministère de cabinet*, qui venait d'être organisé pour diriger les Affaires étrangères, comprenait à côté de Knyphausen, gendre d'Ilgen et défenseur de ses idées, Adrien Bernard de Borck, que Wilhelmine et le kronprinz déclarent infiniment probe et capable (2), mais qui était meilleur officier que diplomate et que tous les témoignages représentent comme un « impérialiste » déterminé. Lorsque Knyphausen fut disgracié en 1730, son successeur fut Henri de Podewils, gendre de Grumbkow. Le roi appela, de plus, au ministère en 1731 Guillaume Henri de Thulemeier, un cousin d'Ilgen, fonctionnaire laborieux, qui ne tarda pas, quoique marié à une Hanovrienne, à s'attacher aux intérêts autrichiens. Dirigé dans la coulisse par Seckendorf, jusqu'en 1734, puis par son neveu, et appuyé du crédit de Grumbkow, le parti impérial prit peu à peu le dessus, en dépit de la résistance acharnée de la reine ; il domina presque absolument la cour de Prusse jusqu'en 1738.

(1) Une des sources capitales pour la période de l'alliance impériale.

(2) Fritz le dit, dans une lettre à Grumbkow du 23 juillet 1738, « le plus capable de nos ministres aux cours étrangères, et l'esprit le mieux ployé pour les négociations ».

Une brouille avec le Hanovre en 1729 et l'échec définitif des projets de mariage anglais, en 1729-1730, y contribuèrent puissamment. Les affaires de Mecklembourg étaient déjà un sujet sérieux de différend, car Frédéric Guillaume s'indignait de voir se perpétuer l'occupation hanovrienne du duché. De nouveaux griefs, plus graves, surgirent au mois de juin 1729, peu de temps après l'arrivée à Hanovre de Georges II qui, comme son père, se plaisait plus dans son électorat que dans son royaume. Des sous-officiers et soldats prussiens, qui passaient en territoire hanovrien, munis de passeports en règle, furent arrêtés, et l'on répondit aux plaintes de Frédéric Guillaume qu'on ne les relâcherait pas avant d'avoir obtenu la libération d'une dizaine de sujets hanovriens, enlevés auparavant par ses recruteurs. En outre, on prétendait de part et d'autre au foin d'une prairie, située sur la frontière commune, et les Hanovriens, prenant les devants, vinrent alors couper la récolte qu'ils emportèrent. Une rupture parut imminente. Elle ne se produisit pas néanmoins. Le roi de Prusse en comprit à temps les dangers et maîtrisa son ressentiment, « remportant sur lui-même », a dit son fils, « une victoire plus belle que toutes celles qu'il eût pu remporter sur ses ennemis ». Le 6 septembre, on convint d'un arbitrage, dont furent ensuite chargés les ducs de Saxe-Gotha et de Wolfenbüttel.

L'accommodement était opportun. Jamais la paix de l'Europe n'avait semblé plus compromise, et la Prusse comme l'Autriche s'inquiétait à bon droit, tant du rapprochement de l'Espagne et des puissances occidentales par le traité de Séville (novembre 1729), que de l'avènement d'Anna Iwanowna en Russie (février 1730) (1), et de l'attitude équivoque de la cour de Dresde, intriguant une fois de plus avec celle de Versailles. Pour montrer son dévouement à l'Empereur, Frédéric Guillaume consentit à se faire pour ainsi dire son agent auprès

(1) L'inquiétude ne dura pas du côté de la Russie. L'alliance de 1726, déjà renouvelée sous Pierre II en septembre 1729, le fut encore aisément sous la tsarine Anna, le 30 septembre 1730.

d'Auguste le Fort, se rendant d'abord *incognito* à Dresde, où il se donna « une peine inimaginable » (en février 1730), puis allant en mai-juin rejoindre le « patron » au camp de Mühlberg et s'assurer de lui, au cours de revues et de chasses, agrémentées de beuveries. C'était depuis 1728 l'habitude des deux princes de fraterniser ainsi : il en est resté de curieux témoignages, comme le tableau de Louis de Silvestre qui les représente ensemble (*Verbrüderungsbild*), ou les statuts de la société des *Anti-sobres*, rédigés par Auguste le Fort; on peut signaler aussi l'amusante convention signée par Grumbkow et Manteuffel à Dresde le 22 janvier 1729 en vue de faciliter les entrevues de leurs maîtres et d'en bannir toute gêne.

Entre temps, le projet des mariages anglais était revenu sur l'eau, avant de sombrer complètement. Les deux reines de Prusse et d'Angleterre avaient échangé des lettres à ce sujet, en décembre 1729, et un nouvel envoyé anglais, le chevalier Hotham, était venu à la cour de Berlin. On sait aujourd'hui que la mission avait pour but de détacher le roi de l'Autriche, et que le projet de mariage intéressait fort peu Georges II. Frédéric Guillaume, de son côté, accueillait avec plaisir l'idée de marier sa fille aînée au prince de Galles, mais désirait ajourner le mariage du kronprinz, alors que la cour de Londres en faisait la condition de l'autre union ; il jugea même « impertinente » l'offre de donner à Fritz le gouvernement du Hanovre. Après des péripéties que les mémoires de Wilhelmine ont grossies et souvent dénaturées, il arriva ce qui devait arriver : la lutte des deux factions, anglaise et impériale, s'envenima. Hotham voulut profiter de lettres interceptées par son gouvernement pour renverser Grumbkow qui correspondait secrètement avec le ministre prussien à Londres, Reichenbach, tandis que Seckendorf, afin de parer le coup, mettait le roi en garde contre Knyphausen et les Anglais. Bref, le 10 juillet 1730, donnant à Hotham son audience de congé, le roi énervé et surexcité refusa de lire une lettre interceptée de Grumbkow, que lui présentait l'envoyé anglais, la jeta par terre avec rage, et sortit brusque-

ment. C'était une vraie rupture. Frédéric Guillaume eut beau se faire excuser immédiatement. Hotham allait s'en retourner en Angleterre, très froissé du procédé. C'est le lendemain que le roi, se défiant de ses colères, décida de ne plus jamais traiter directement les affaires avec les ambassadeurs étrangers (ordre de cabinet du 11 juillet 1730).

La correspondance secrète de Grumbkow et de Reichenbach, très compromettante pour le parti impérial, aurait pu provoquer la ruine de ce parti à la cour, et Grumbkow aurait été probablement perdu si Frédéric Guillaume avait lu la lettre où ce ministre recommandait à Reichenbach de brûler tous ses papiers ; mais le roi avait trop de préventions contre les Anglais, et de confiance en Seckendorf. En vain les cours de France et d'Angleterre employèrent-elles « le vert et le sec » pour le gagner; persuadé qu'elles cherchaient à le dominer, à le traiter en « galopin », il repoussa menaces et promesses, et s'engagea plus que jamais dans l'alliance impériale. D'ailleurs, les événements de 1730-1731, la tentative de fuite du kronprinz et les pénibles scènes qui s'ensuivirent, aggravèrent son ressentiment contre les puissances occidentales. Son opposition résolue fit échouer à cette époque, une intrigue franco-saxonne qui aurait pu mettre en péril l'autorité de l'Empereur dans l'Empire.

Il s'agit d'un projet de tiers-parti allemand, qui était peut-être dans l'air depuis 1728, et prit corps en 1730, grâce au nouveau premier ministre saxon, comte d'Hoym, que poussaient plus ou moins les agents français. Un mémoire du comte de Brühl, adressé de Dresde à Grumbkow en décembre 1730, est particulièrement intéressant à cet égard ; il développe l'idée que, l'Autriche songeant uniquement à ses intérêts particuliers, il serait bon de former une association de princes, pour empêcher une conflagration européenne, s'interposer entre l'Empereur et ses ennemis, et prendre parti au besoin contre ceux qui repousseraient un arrangement raisonnable. Le projet fut communiqué au roi qui refusa d'en entendre parler : le tiers-parti, écrivait-il à Grumbkow, ne

pourrait exister sans un chef, et quel serait ce chef? La Saxe? Mais il préférerait brûler son royaume! Le Hanovre? Mais il se laisserait plutôt couper tous les membres! L'Empereur seul pourrait et devrait être le chef d'un pareil parti. Et il fit dire au prince Eugène qu'il sacrifierait volontiers son armée, son argent, et lui-même, pour la Maison d'Autriche, de nation germanique, sans vues égoïstes, « uniquement pour l'honneur et le bien de l'Empereur et de l'Empire ».

L'attitude du roi de Prusse fut certainement un des principaux atouts de la politique autrichienne en 1730-1731; grâce à elle surtout, l'Empereur réussit à sortir sans guerre de la situation délicate où il se trouvait et à se rapprocher de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Espagne, par le second traité de Vienne (16 mars 1731); il est vrai qu'il y subit des conditions humiliantes, abandonnant définitivement sa Compagnie d'Ostende, et s'engageant à accorder éventuellement à l'infant don Carlos l'investiture des duchés italiens dont Élisabeth Farnèse convoitait la succession pour son fils; du moins, Charles VI faisait reconnaître et garantir tout spécialement la Pragmatique Sanction de 1713.

Frédéric Guillaume, qui avait tant favorisé cet accord, ne fut averti des conditions qu'après la signature; il ne s'en formalisa pas trop, et sa vénération pour le chef du Saint-Empire sembla s'accroître plutôt pendant les mois suivants. Une convention entre Saxe et Hanovre pour se défendre mutuellement contre l'enrôlement de leurs sujets par des recruteurs étrangers (ce qui visait ouvertement la Prusse, août 1731), et certaines intrigues d'Auguste II avec la Russie, étaient des sujets d'inquiétude et de mécontentement. L'influence de Seckendorf fut à son comble. S'il ne fit pas le mariage de Wilhelmine avec le prince de Baireuth, il put s'en réjouir comme d'un événement qui ruinait le projet anglais, et il joua un rôle prépondérant dans la conclusion des fiançailles du kronprinz avec la nièce de l'Impératrice. Il obtenait en même temps le vote du roi de Prusse à la diète, en faveur de la Pragmatique Sanction, vote décisif qui entraîna le collège

électoral, malgré l'opposition de la Saxe et des Wittelsbach (janvier 1732).

La question de Berg-Juliers faillit de nouveau détruire cette belle entente. Joseph Charles Emmanuel de Sulzbach et sa femme étaient morts en 1728-1729, et l'électeur palatin avait transféré leurs droits à leur frère et beau-frère, Jean Christian de Sulzbach. L'Empereur aurait voulu rapprocher le roi du palatin, au prix de grandes concessions consenties par la Prusse; Seckendorf y risqua son crédit dans un entretien mystérieux à Priort, près Potsdam, avec Frédéric Guillaume qui en reçut comme un coup de poignard au cœur (17 avril 1732). L'impression fut encore accentuée par des conférences à Berlin, où Seckendorf s'expliqua plus clairement : les ministres déclarèrent qu'ils ne pouvaient en conscience conseiller de renoncer à Düsseldorf et aux territoires limitrophes du Rhin, et le roi rédigea cette note catégorique : « A refuser net; je veux avoir le pays de Berg avec Düsseldorf, et Ravenstein, ou je ne veux rien du tout ». Il ajoutait, il est vrai, des protestations de dévouement à l'Empereur, et pensait que tout s'éclaircirait s'il pouvait le rencontrer ainsi que le prince Eugène, et les entretenir de vive voix (juin 1732).

L'entrevue réclamée depuis longtemps eut lieu au mois d'août. L'Empereur, afin d'éviter diverses difficultés d'étiquette, avait choisi le château de Kladrub, dans la vallée de la haute Elbe, en Bohême, château trop petit pour loger la nuit le roi et sa suite. Quand Frédéric Guillaume arriva, escorté de plusieurs généraux, dont Grumbkow et l'inévitable Seckendorf, il était comme hypnotisé par la majesté du chef de l'Empire : si sa fille a exagéré en disant qu'il se précipita au devant de Charles VI, lui faisant des compliments « peu séants à une tête couronnée », il est certain qu'il lui prodigua les marques de respect. L'entrevue de Kladrub fut suivie d'un séjour à Prague où le prince Eugène fit au roi les honneurs du Hradschin, tandis que l'Empereur et l'Impératrice, venus *incognito*, se montraient fort aimables. On parla peu d'affaires, et celle de Berg-Juliers notamment ne put être réglée,

l'Autriche s'entendant en secret avec l'Angleterre et la Hollande pour éluder ses promesses; à peine si le roi emporta de Prague de bonnes paroles. Bien que, de retour à Potsdam, il ait écrit au prince d'Anhalt une lettre pleine de ravissement, où il s'extasie sur l'amabilité de l'Empereur et de l'Impératrice, sur la cordialité du prince Eugène et la beauté de Prague, il ressentit un réel désenchantement. Grumbkow a noté plus tard qu'il y eut depuis lors « un grand changement dans les dispositions du roi », et le ministre Podewils, dans un mémoire adressé à Frédéric II en 1740, a conclu encore plus fortement : « L'entrevue avec Charles VI de Bohême, l'an 1732, fut le tombeau de l'amitié entre les deux monarques ».

L'appréciation n'est juste que dans une certaine mesure. Déçu par les médiocres résultats de son voyage, le roi de Prusse n'en resta pas moins dévoué à la cour de Vienne. Il n'avait que ce recours, du reste. Auguste de Saxe continuait ses louches intrigues; les puissances occidentales étaient hostiles ou défiantes, et l'accord conclu les 14 mai et 16 juin 1732 avec la Maison de Nassau-Frise, au sujet de la succession d'Orange, n'avait pas eu pour effet de rapprocher la Prusse des républicains hollandais (1) ; La Chétardie, le marquis diplomate, récemment accrédité à Berlin, put annoncer à son gouvernement, le 30 octobre, que le roi restait « esclave de l'Empereur » et qu'on n'avait rien à espérer de lui (2).

Les événements de 1733 prouvèrent que l'alliance impériale était assez solide pour survivre aux pires avanies et aux déboires les plus amers. Charles VI et ses ministres en étaient arrivés au point de considérer Frédéric Guillaume comme une sorte d'homme-lige : après avoir tout fait pour ruiner les projets de mariage anglais, ils eurent l'idée, leur politique ayant

(1) Il ne s'agit dans cet accord que des droits spéciaux des deux Maisons de Brandebourg et de Nassau sur certains titres et de petits territoires. Les agissements des recruteurs prussiens allaient amener de nouveaux froissements en 1733 : un officier prussien devait même être condamné à mort à Maëstricht.

(2) Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. XCIII.

évolué, d'en favoriser la reprise, et Seckendorf reçut l'ordre de tenter en juin 1733 la démarche la plus inattendue, de faire surseoir au mariage du kronprinz, au moment même où il allait s'accomplir « par complaisance pour la cour de Vienne ». On connaît par une lettre de Seckendorf au prince Eugène la façon tortueuse dont le comte s'acquitta de sa difficile mission, se concertant d'abord avec Grumbkow, puis allant trouver le roi au lit, le 11 juin au matin, et ne lui révélant les désirs de sa cour qu'après lui avoir fait promettre de l'écouter patiemment; grâce à ces précautions, il n'y eut pas d'éclat, et Frédéric Guillaume fut assez maître de lui pour se borner à un refus poli : rompre avec la Maison de Bevern, la veille des noces, était contraire à sa conscience, et une pareille volte-face serait sans excuse. Le mariage eut lieu le lendemain. Seckendorf avait fait triste figure dans cet imbroglio, lui qui, des années durant, avait cajolé tour à tour le roi, pour le détacher de l'Angleterre, et Fritz pour l'amener, au prix même de subsides, à épouser une nièce de l'Impératrice! Il eut pourtant l'habileté de détourner sur les Anglais la colère de Frédéric Guillaume, qui voulut voir avant tout dans cette intervention inouïe la main de Georges II.

Une question infiniment plus grave, celle de la succession de Pologne, mettait alors à plus rude épreuve le loyalisme du roi.

La santé d'Auguste le Fort, ébranlée par des excès de tout genre, préoccupait depuis longtemps l'Europe, et plusieurs prétendants avaient brigué à l'avance sa couronne élective : son fils Auguste, héritier de l'électorat saxon; Stanislas Lesczinski, le beau-père de Louis XV, ancien rival d'Auguste II; l'infant Emmanuel de Portugal, un cousin de Charles VI. L'Autriche et la Russie s'étaient entendues en 1732 pour assurer éventuellement le triomphe de l'infant portugais, afin d'écarter à la fois le fils d'Auguste le Fort qui serait déjà électeur de Saxe, et Stanislas Lesczinski qui subirait l'influence française. Seckendorf pour l'Empereur, le comte de Lœwenwolde pour la tsarine Anna, avaient été chargés de gagner le

concours de la Prusse, et le 13 septembre 1732 avaient signé à Wusterhausen un traité, connu sous le nom du négociateur russe ; le « traité de Lœwenwolde », légèrement remanié le 13 décembre suivant, stipulait que les trois puissances contractantes soutiendraient la candidature de don Emmanuel, en respectant les libertés polonaises. Le seul avantage direct accordé au roi de Prusse était la promesse que la Russie aiderait son second fils, Auguste Guillaume, à acquérir le duché de Courlande. Encore Lœwenwolde refusa-t-il de s'engager formellement à cet égard.

Parallèlement à cette négociation, Frédéric Guillaume en avait mené une autre avec Auguste II. Celui-ci songeait, comme tout le monde, à sa mort, mais aurait voulu auparavant réaliser son rêve de fonder pour sa famille en Pologne une royauté absolue et héréditaire; pour cela, il ne voyait toujours qu'un moyen, diminuer l'étendue du royaume polonais, et se concilier ses voisins par des cessions de territoires. Dans l'automne de 1732, c'est-à-dire au moment où Lœwenwolde discutait les termes du traité qu'il devait ensuite soumettre à sa souveraine, un agent prussien, investi de la confiance d'Auguste, Marschall de Biberstein (1), était chargé de communiquer à Frédéric Guillaume un projet détaillé en vue de partager la Pologne : la Russie aurait reçu le grand duché de Lithuanie moins Vilna, la Prusse la Pologne prussienne moins Danzig, l'Empereur le petit comté de Zips, sur les frontières de Hongrie ; Auguste le Fort n'aurait gardé pour lui et ses descendants que la Grande et la Petite Pologne, avec Danzig et Vilna. Par ce plan pouvait se réaliser « l'union des quatre aigles ».

Le roi de Prusse était payé pour se défier du « patron ». « Il m'a dupé une fois et ne recommencera pas », écrivait-il au prince d'Anhalt, et il approuvait les conseils de prudence de Grumbkow plus que l'enthousiasme de Marschall pour « le grand œuvre ». Néanmoins, comme il n'avait rien obtenu au

(1) Celui-là même qui, en 1710, avait été mêlé à un premier projet de partage.

sujet de Berg-Juliers et voyait qu'il n'obtiendrait rien « sans coups d'épée », il n'entendait pas rebuter son remuant voisin. Grumbkow fut chargé d'aller l'entretenir à Crossen, sur la route de Dresde à Varsovie (janvier 1733). C'est la fameuse entrevue où le colosse saxon, déjà malade, acheva de ruiner sa santé à force de boire. Ses jambes étaient si faibles à l'arrivée, le 11 janvier, qu'il manqua tomber, entraînant Grumbkow dans sa chute; cela ne l'empêcha pas d'exposer tout au long au ministre prussien son projet de partage de la Pologne, nécessaire, disait-il, son fils n'étant pas capable de souffrir ce qu'il avait supporté, lui, durant trente ans. Il resta ensuite six heures à table avec le cher *Biberius,* dîner copieux arrosé de champagne. Rien d'étonnant si le lendemain matin, il était devant son feu, la tête vide! Son principal souci était moins la rancune des Polonais, qui « lui tordraient le cou » si le secret n'était pas gardé, que la froideur de l'*Augustissimo* (l'Empereur). Grumbkow essaya en vain de le détourner de son projet; Auguste II en était « si coiffé » qu'il ne cessa d'en parler jusqu'aux embrassades du départ (12 janvier). Sa mort à Varsovie, le 1er février 1733, changea complètement la face des choses (1).

L'événement était attendu, et la conduite des trois puissances voisines semblait toute tracée (2) ; mais le traité de Lœwenwolde n'avait été ratifié ni à Vienne, ni à Saint-Pétersbourg, et Frédéric Guillaume en réclama inutilement l'exécution. S'il tenait peu à la candidature de l'infant portugais, qui n'avait pas de chances de succès, il prétendait se rabattre sur un gentilhomme polonais, un *piast;* ses alliés au contraire se rapprochaient du nouvel électeur de Saxe, prince épais et peu intelligent, qui lui était plutôt antipathique, et qu'il traitait ironiquement de « porte-manteau » (*Mantelsack).* Des négociations furent entamées cependant avec Auguste III, à l'ins-

(1) La Prusse venait précisément de faire une grosse perte de ce côté, par la mort de Lölhœffel, qui l'avait longtemps représentée à Varsovie, avec tact et habileté († en janvier 1733).

(2) Ce qui suit, surtout d'après A. B., *Polen,* Rep. IX, n 29 c 1 et g 1.

tigation de Seckendorf, et elles se poursuivirent durant plusieurs mois par l'intermédiaire du Prussien Lüderitz en Saxe, des Saxons Ponickau et Manteuffel à Berlin. Le roi et ses ministres (Borck, Podewils, Thulemeier) posèrent dès le mois d'avril les conditions d'un accord : en première ligne, l'abandon des prétentions d'Auguste sur Berg et Ravenstein. L'élection du Saxon en Pologne était contraire aux intérêts prussiens ; il était donc légitime d'exiger, pour la favoriser, des avantages réels *(Etwas reelles)* : « Je ne m'attache pas aux paroles en guise de réalités », écrivait Frédéric Guillaume dans une note marginale du 28 mai. Ses appétits furent déçus. L'électeur de Saxe fit observer qu'il ne demandait pas de secours onéreux, et ne pouvait accepter des conditions difficiles à remplir (29 juillet). A la même époque, l'Autriche et la Russie, lasses de ces marchandages, rompaient sans vergogne leurs engagements pour traiter avec la Saxe.

Le roi de Prusse se trouva seul, et fort mécontent. Il avait offert, en prévision d'une attaque française sur le Rhin, de marcher de ce côté avec 50 000 hommes, et Seckendorf, embarrassé, avait remercié, en demandant seulement 10 000 hommes pour l'année suivante. Le roi laissa passer par ses États Stanislas Lesczinski, se rendant à Varsovie sous un déguisement, et il se réjouit presque de son élection en septembre. Quand Auguste III eut été élu à son tour, « dans un débit de boissons », par quelques centaines de Polonais que soutenait une armée russe (en octobre), Frédéric Guillaume hésita entre les deux élus : le 31 octobre, il faisait écrire à ses ministres à l'étranger qu'il ne savait encore lequel il reconnaîtrait. Il finit par s'abstenir. Seckendorf eut beau chercher à renouer la négociation entre Prusse et Saxe, et les Russes proposer l'occupation d'Elbing ; son parti était pris. A Seckendorf comme au russe Iagoujinski, comme au français La Chétardie, il répondit invariablement ce qu'il écrivait le 11 décembre en marge d'un rapport ministériel : je reste neutre *(Ich bleibe neutral)*.

Cette neutralité ne l'empêchait d'ailleurs, ni de veiller à

ses intérêts, ni de remplir ce qu'il estimait de son devoir, en tant que prince de l'Empire. De nouveaux troubles ayant éclaté en Mecklembourg, il ne voulut pas laisser les Hanovriens intervenir seuls (1), et sur son ordre des troupes, commandées par le général Schwerin, entrèrent dans le duché qu'elles occupèrent en partie (octobre 1733) ; elles ne devaient en sortir qu'après le rétablissement de la tranquillité par le prince Christian Louis, qu'un mandat impérial avait institué seul commissaire, le 28 avril précédent.

Pendant ce temps, la France, unie à la Sardaigne et à l'Espagne, avait déclaré la guerre à l'Autriche. Frédéric Guillaume, tout en conservant officiellement de bons rapports avec Louis XV, n'hésita pas à envoyer à l'armée d'Empire les 10 000 hommes qu'avait demandés Seckendorf et que l'alliance de 1728 l'obligeait à fournir. J'ai dit son offre antérieure de 50 000 hommes faite avec l'arrière-pensée d'être en situation d'occuper Berg et Ravenstein, en cas de mort du vieil électeur palatin ; cette arrière-pensée, exprimée dans divers documents secrets, et pénétrée par les Impériaux, avait fait repousser l'ouverture. Dans ces conditions, le roi avait résolu de ne pas dépasser le chiffre du contingent promis, selon sa maxime favorite qu'il rappelait au prince d'Anhalt : « Point de pays, point de Prusse ! » Une convention signée avec Seckendorf à Berlin, le 30 décembre 1733, régla les choses en conséquence.

La campagne de 1734 sur le Rhin fut pitoyable pour les Allemands : le prince Eugène, vieilli, resta « les bras croisés », laissant les Français s'emparer de Philippsbourg (en juillet), et le kronprinz prussien, venu pour prendre des leçons de stratégie, n'apprit qu'à mépriser les troupes autrichiennes et leurs chefs ; il écrivait plus tard, au moment de la mort du prince Eugène, que déjà devant Philippsbourg il n'y avait que son corps, et que « son âme n'y était pas présente ».

(1) Frédéric Guillaume s'était mis d'accord au sujet du Mecklembourg avec le nouveau duc de Wolfenbüttel, Louis Rodolphe de Brunswick, par un traité conclu le 6 septembre 1732.

Frédéric Guillaume se rendit en personne à l'armée, dans l'espoir d'assister à quelque action, mais comme il l'a dit deux ans après dans son réquisitoire contre la cour de Vienne (la *Species facti*), il n'y eut rien à noter, sauf que deux pauvres diables eurent les jambes brisées par des boulets français. La terrible maladie, qui mit alors le roi en danger de mort, pendant plusieurs mois, lui fit faire d'amères réflexions sur les inconvénients de sa politique; l'absence de Seckendorf, retenu à l'armée du Rhin, et bientôt les exigences du prince de Lichtenstein, chargé par l'Empereur au commencement de 1735 de demander l'augmentation du contingent et le renvoi du marquis de La Chétardie, le rendirent plus accessible à l'influence de la reine et du parti contraire à l'Autriche. Malgré tout, il persista dans sa ligne de conduite. Il tenait à se montrer un « patriote » allemand, à soutenir l'*Augustissimus* envers et contre tous. Si La Chétardie resta à Berlin et si le kronprinz ne fut pas autorisé à retourner sur le Rhin en 1735, les 10 000 Prussiens y reprirent leur poste, après avoir bien rançonné divers territoires ecclésiastiques qui leur avaient servi de quartiers d'hiver. La guerre languissait, du reste, et la campagne de 1735 fut aussi nulle que celle de 1734 : « On n'y a pas tué autant de Français », écrivait le roi au prince d'Anhalt, « que moi de perdrix à Wusterhausen. »

La politique prussienne dans les années 1734-1735 serait inexplicable si l'on ne tenait compte du caractère et des principes de Frédéric Guillaume. Du côté de l'ouest, ce prince réaliste donnait des secours militaires à l'Empereur, par point d'honneur, car il n'en tirait aucun profit, la question de Berg-Juliers demeurant en suspens, et par antipathie à l'égard des Français, avec lesquels il refusait pourtant de rompre officiellement. Du côté de l'est, il gardait « une exacte neutralité », alors que les belligérants l'accablaient d'avances à l'envi; peut-être, il est vrai, trouvait-il leurs offres insuffisantes. Son ministre à Paris, Chambrier, avait demandé en janvier 1734 ce qu'on pourrait attendre de la France et de

Stanislas Lesczinski, si ce dernier l'emportait en Pologne, et il avait déclaré (1), à cette occasion, que le camp adverse promettait à son maitre, à l'ouest Berg et Ravenstein, à l'est la Courlande pour un de ses fils, Elbing, et une « lisière » en Pologne prussienne, « pour combiner en quelque sorte ses États voisins avec la Prusse ». Chambrier exagérait quelque peu, car l'Autriche ni la Saxe ne proposaient rien d'effectif du côté de l'ouest, et la Russie offrait seulement Elbing et son appui en Courlande; le roi fut même si déçu à un moment donné qu'il en arriva à considérer les ouvertures impériales « comme un simple amusement » (10 mars 1734). Son ministre en Russie, Mardfeld, venu à Berlin avec des instructions spéciales de la tsarine, ne parait pas avoir apporté encore des propositions satisfaisantes, et il en sera ainsi jusqu'au bout. En juin-juillet 1734, Frédéric Guillaume repousse hautement certaines menaces déguisées de La Chétardie et assure la tsarine de « sa tendre amitié », mais il rappelle « le fatal incident » qui les a séparés et lui en veut toujours d'avoir embrassé le parti de l'électeur de Saxe. Après la prise de Danzig par les Russes (en juillet 1734), il donne asile en Prusse, au château de Kœnigsberg, à Stanislas fugitif, et il refuse ensuite soit de le livrer, soit de l'éloigner.

Il est probable qu'il aurait consenti à cette dernière exigence si la tsarine avait mieux accueilli ses *desiderata :* le 23 octobre 1734, il en adresse la liste à Mardefeld (installation immédiate de son second fils en Courlande, cession d'Elbing par la Pologne, du bailliage de Gommern et des prétentions sur Berg par la Saxe) : « Dame, à ce prix-là, nous pourrions bien nous résoudre en fin de compte à faire ce plaisir à l'électeur de Saxe; autrement, non *(sonsten aber nicht)* ». Vaine invite! La tsarine se dérobe, comme l'Empereur et l'électeur de Saxe, dès qu'on en vient à des *réalités*. Et Frédéric Guillaume de continuer à écouter les insinuations de la France en faveur de Stanislas, de déclarer à tout venant

(1) Cf. A. E., *Corr. de Prusse,* t. XCVII, mémoire remis à Versailles le 10 janvier 1734.

que celui-ci est en sûreté dans ses États, voire de lui avancer 100 000 florins pour les dépenses de sa petite cour en Prusse! Il ne perd pas une occasion de boire à la santé du roi Stanislas et à la confusion de son rival : « *Pereat Augustus! Vivat Stanislaus!* » C'est le moment où La Chétardie tente de gagner Grumbkow et lui remet une lettre de change de 60 000 livres, le moment aussi où il fait miroiter l'intercession de son souverain auprès de l'électeur palatin pour obtenir Ravenstein et la plus grande partie du duché de Berg, auprès de Stanislas pour obtenir la Courlande, Elbing, et une lisière de territoires entre Prusse et Poméranie (janvier 1735) (1).

Le roi résiste à ces offres alléchantes parce qu'il les juge sans portée : il les traite, dans ses notes marginales pour ses ministres, de « compliments français ». Stanislas, sondé sur ce point, ne fait-il pas répondre, d'ailleurs, qu'il n'a aucun espoir de porter les Polonais à céder Elbing et la « lisière » désirée! Frédéric Guillaume s'en tient à la neutralité, à ce que son biographe Fassmann appelle bien improprement « une politique superfine » *(die allerfeinste Politie)*.

Cependant le temps passe, et les événements se précipitent. L'Empereur, incapable de résister aux Français et aux Espagnols, en Allemagne et en Italie, signe des préliminaires de paix (3 octobre 1735) qui deviendront trois ans plus tard le troisième traité de Vienne. Le roi de Prusse n'en est pas plus informé que des fiançailles de Marie Thérèse avec François de Lorraine. Il maudit du fond du cœur la cour impériale, et multiplie les politesses à Stanislas, que le kronprinz va saluer à Kœnigsberg, sans trop afficher son dédain pour les « vilains magots » et les « vilaines guenons » qui entourent ce roi sans royaume. Sans doute, comme dit Pœllnitz, si Seckendorf n'était plus à Berlin, « son esprit régnait encore à la cour » : son neveu, Christophe Louis, resté derrière lui et qui n'avait été proprement accrédité que par lui, réussissait en partie à entretenir les défiances contre la France, à retenir *Biberius*

(1) Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. XCVIII-C.

et *Junior* (le kronprinz). Néanmoins, les sentiments au fond étaient changés. Grumbkow s'indignait de l'ingratitude de l'Autriche, et se livrait de plus en plus à La Chétardie ; le kronprinz jugeait sévèrement Seckendorf, comme un homme qui avait porté à Berlin « le flambeau de la discorde », et y était estimé « un fléau » ; le roi enfin s'inquiétait des intrigues catholiques qu'il savait dirigées contre lui (1) ; de plus, il récapitulait les déceptions que lui donnait l'alliance autrichienne depuis dix ans, et se sentait effroyablement trompé, trahi, bafoué. Apprenant que Stanislas, abandonné par la France, venait d'abdiquer (27 janvier 1736), il se prit à pleurer de cette injustice « qui criait vengeance devant Dieu et devant les hommes ». C'est en mars 1736 qu'il rédigea le long mémoire en trente points, la *Species facti*, dont j'ai déjà parlé, et auquel j'ai emprunté maint détail : après avoir examiné les méfaits de la Maison d'Autriche, qui n'avait cessé de le duper dix ans durant, il concluait chrétiennement en priant Dieu de pardonner à l'Empereur sa duplicité, en formulant toutefois le vœu que cette triste expérience pût servir un jour à son fils. On place généralement à quelques semaines de là la scène fameuse où il se serait écrié devant plusieurs généraux, en montrant du doigt son héritier : « Voilà celui qui me vengera ! » Mot profond, qui ne fut peut-être pas prononcé tel que le baron de Seckendorf l'a transmis, mais qui était certainement dans la pensée du roi, et devait se réaliser plus tard de la façon la plus étonnante.

En attendant, comme on l'a dit, il se bornait à enrager, à jurer, à trépigner sur place, à se contredire d'un jour à l'autre, tantôt écrivant au général Seckendorf ses justes motifs de ressentiment et « gracieusant » La Chétardie, tantôt faisant bon visage au jeune Seckendorf et le prenant à témoin de son mépris pour les Français ou leur protégé, « le roi de Bar ». Ce dernier, après avoir renoncé au trône polonais, sinon au titre de roi, passa par Berlin en mai 1736 pour

(1) Mémoire de la sainte congrégation des cardinaux, en 1734 ou 1735, pour l'extirpation de l'hérésie.

se rendre en France : ce fut l'occasion de fins dîners chez le marquis de La Chétardie, et de causeries intimes entre les deux princes, qui buvaient et fumaient le soir, de compagnie ; Pœllnitz, témoin de ces effusions, dit que leur ordinaire était de trente à trente-deux pipes. Frédéric Guillaume écrivit ensuite à Louis XV qu'il avait fait le possible pour son beau-père, « tant en considérant qu'il appartient de si près à Votre Majesté, que parce que je l'aime et l'honore personnellement jusques à l'infini » (24 juillet) (1). Il reconnut même solennellement la royauté de Stanislas (15 décembre 1736), avant de charger le comte de Truchsess d'aller saluer à Dresde Auguste III en qualité de roi de Pologne (avril 1737).

Tout cela n'améliorait guère la situation. Les faits étaient là, évidents, indéniables : non seulement l'Empereur persistait à traiter le roi de Prusse « canailleusement », mais toutes les puissances semblaient se liguer contre lui. Jamais plus qu'en 1737-1738 Frédéric Guillaume ne se crut près de réaliser ses ambitions, et jamais il ne fut plus lamentablement déçu. Il avait dit à La Chétardie, en janvier 1736, qu'il comptait sur ses troupes pour s'emparer de Berg, le cas échéant ; or, l'électeur palatin Charles Philippe entrait dans sa quatre-vingtième année ; le dernier de ses frères, l'évêque d'Augsbourg, mourut à la fin de février 1737 ; l'ouverture de la succession des Neubourg paraissait proche. L'Europe entière se préoccupa de la question. Depuis dix-huit ans, on cherchait en vain une solution : les prétendants repoussaient toute concession, et tandis que Frédéric Guillaume demeurait féru de son droit, Charles Philippe montrait « une répugnance invincible » à lui abandonner Berg, au détriment de son héritier d'élection, le petit Charles Théodore de Sulzbach (né en 1724) ; il venait de laisser sans réponse une sorte d'ultimatum prussien (du 26 novembre 1736), qui offrait pourtant de belles compensations pécuniaires. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, faisait toujours valoir ses prétentions sur Juliers, et négociait avec

(1) Cf. A. E., *Corr. de Prusse*, t. CII.

le Palatin. Les puissances maritimes, poussées par Georges II, prirent position contre le Roi Sergent : après avoir parlé d'un congrès, puis d'un séquestre, elles cherchèrent à s'entendre avec la France et l'Autriche, que les négociations de paix avaient rapprochées. L'Angleterre, d'ailleurs, avait presque rompu avec Berlin, et Borck quittait Londres en mai 1737 pour se soustraire aux mauvais procédés de la cour; ni les Hollandais, ni les Français ne voulaient laisser la Prusse accroître ses possessions sur le Rhin; l'Autriche enfin, entraînée dans une nouvelle guerre turque, pour laquelle elle sollicitait inutilement des secours, faisait fi de ses engagements de 1728, et Seckendorf, employé comme général en Valachie, refusait d'intervenir en faveur du roi, malgré les objurgations de Gotter et de Brandt. Frédéric Guillaume suivait avec anxiété les menées de ses ennemis, sur lesquelles le renseignait son ministre à La Haye, Luiscius. Le kronprinz pensait qu'on avait tout gâté « par un prurit de s'accommoder » ; il s'étonnait qu'étant « en bonne posture du côté du militaire », on ne fît pas défiler quarante escadrons de dragons vers le pays de Clèves; il en prenait « le spleen » et se demandait si ce serait lui seulement qui ferait « l'usage glorieux » des préparatifs paternels.

Les désastres subis par l'Autriche en Valachie et en Serbie durant l'automne, et la disgrâce de Seckendorf, destitué et emprisonné, au vif regret de Frédéric Guillaume, ne firent qu'accentuer l'isolement de la Prusse. L'Empereur se trouva presque à la merci de la France, et les négociations de La Haye aboutirent soudain à une entente menaçante. Le 10 février 1738, les envoyés des « quadrilleurs » remirent à Berlin une note identique : les quatre puissances « impartiales » y sommaient le roi d'ordonner à son ministre en Hollande d'entrer en conférence avec leurs représentants, en vue d'arriver par leur médiation à un accommodement à l'amiable concernant Berg-Juliers ; en cas de mort de l'électeur palatin, « la possession provisoire » des duchés reviendrait au palatin de Sulzbach, jusqu'au règlement final, et

sans préjudicier aux droits du roi. La même sommation était adressée le même jour au palatin, à Mannheim.

Qu'allait faire Frédéric Guillaume? Dans un premier mouvement d'humeur, il avait ordonné de ne pas recevoir la note ; après l'avoir reçue, il ne voulait pas y répondre. Sur le conseil de Grumbkow, il se résigna à donner une réponse, évasive et dilatoire, pour gagner du temps : remerciant les puissances de leur démarche, il regrettait de les voir favoriser le palatin de Sulzbach et manquer ainsi à l'impartialité ; quant à lui, il jugeait absolument impossible d'accorder à son rival la possession « provisionnelle » des territoires contestés (19 février 1738). En même temps, il écrivait au prince d'Anhalt qu'il était prêt à la guerre, plutôt que de se laisser maltraiter et déshonorer ; il disait même à La Chétardie qu'il avait un bon allié, Dieu, et se moquait de toute l'Europe. C'était une de ces bravades dont il était coutumier et qui ne tiraient pas à conséquence. Le kronprinz désapprouvait la réponse de son père, la comparant « à celle d'une personne qui n'a pas envie de se battre, mais qui en fait le semblant » ; à quoi Grumbkow ripostait qu'on n'était pas dans l'intention « de risquer le tout pour le tout ».

Au fond, ces atermoiements étaient habiles, car le « concert » de La Haye ne pouvait durer, et sa dissolution ne devait pas tarder à tirer la Prusse d'embarras. Le seul résultat immédiat du concert éphémère de La Haye, ce fut de mettre fin à la politique de l'alliance impériale : condamnée depuis 1735, elle fut alors définitivement abandonnée, et quand La Chétardie, s'en retournant en France, prit son audience de congé, il reçut en termes non voilés l'expression du profond ressentiment du roi contre la cour de Vienne (5 mars 1738).

CHAPITRE IV

DANS L'EXPECTATIVE. — LA FIN DU RÈGNE (1)
(1738-1740)

L'historien de la politique prussienne, Droysen, a vanté la hardiesse de l'attitude de Frédéric Guillaume en face du « concert » des quatre puissances. A y regarder de près, on constate que la hardiesse était médiocre et les risques insignifiants.

Les puissances maritimes ne se souciaient pas d'intervenir par les armes ; le ministre du roi à La Haye, Luiscius, donnait à cet égard les renseignements les plus rassurants : les États Généraux se refuseraient certainement à toute mesure de contrainte, et l'Angleterre, à la veille de se brouiller avec l'Espagne au sujet du commerce des Indes, tiendrait à éviter des complications sur le continent. Le roi put vérifier bientôt ces informations, *de visu,* au cours d'un voyage dans ses possessions rhénanes et en Gueldre, où il rendit visite au prince d'Orange, Guillaume IV, gendre de Georges II (juillet 1738), il avait emmené avec lui le kronprinz, déjà très occupé des affaires étrangères, et qui venait d'en esquisser en quelque sorte un tableau dans ses *Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe.* Le « divin Federic », tout en conti-

(1) Sources : Mêmes documents manuscrits qu'aux trois chapitres précédents; mêmes recueils de documents et mêmes mémoires. Parmi ces sources, surtout Loewe *(Staatsverträge),* les documents de Foerster et de Droysen, les publications de Krauske, Koser, Koser et Droysen, et le *Journal secret* du baron de Seckendorf.

Ouvrages : Ceux qui sont cités dans les trois chapitres précédents, surtout Foerster, Droysen, Lavisse, Petroff, et en outre : Lavisse, *Le Grand Frédéric avant l'avènement,* 1893.

nuant à faire assaut de compliments avec Voltaire, soutenait contre son correspondant que la Lorraine appartenait à l'Empire; il s'inquiétait du fâcheux état de l'Allemagne, et se demandait s'il n'y avait pas lieu de former une ligue « contre ces rusés Français », afin de combattre « la force majeure qui paraît à présent vouloir tout engloutir ». Le roi ne voyait pas si loin; du moins, il affirmait ses sympathies pour les Hollandais, et ceux-ci le payaient de retour : le 18 août 1738, d'accord avec l'Angleterre, les États Généraux déclarèrent qu'ils ne voulaient ni garantir les droits du palatin de Sulzbach, ni agir contre la Prusse; ils prétendaient se renfermer dans le rôle de médiateurs « impartiaux ». Six mois s'étaient écoulés depuis la remise de la « note identique », et le « concert » de La Haye avait vécu.

Cependant la Prusse était isolée et, la fin de l'année vit s'accentuer plutôt cet isolement. Ni à Vienne, où Borck avait remplacé Brandt, ni dans l'Empire, ni chez les puissances maritimes, elle ne rencontrait de bienveillance effective; dans le nord, elle se heurtait à des défiances, assez légitimes d'ailleurs.

L'Empereur Charles VI, de plus en plus absorbé par la guerre turque où les échecs se multipliaient, était mécontent de Frédéric Guillaume qui refusait de lui accorder, comme l'électeur de Saxe, des troupes auxiliaires. La *camarilla* cléricale, dont il était entouré, l'excitait contre les hérétiques, et le poussait vers la France ; le vieux chancelier, Sinzendorf, déclarait à Borck que son maître avait les mains liées; les autres ministres impériaux pressaient la Prusse d'accepter l'entrée en possession provisoire du palatin de Sulzbach à Berg et Juliers, après la mort de l'électeur palatin, « comme si ce prince vivait encore », fiction que le roi n'avait pas tort de traiter d'« enfantillage ». Les embarras de l'Autriche étaient tels qu'elle resserra son union avec Louis XV. Au troisième traité de Vienne (18 novembre 1738), qui réglait les questions brûlantes de la succession de Pologne, des possessions espagnoles d'Italie, et de la Pragmatique Sanction,

s'ajouta une convention spéciale du 13 janvier 1739 : Charles VI, violant sans vergogne ses engagements de 1728, promettait de garantir, conjointement avec la France, au palatin de Sulzbach la possession provisoire de Juliers, Berg et Ravenstein, pendant les deux années qui suivraient la mort de l'électeur palatin. Le roi de Prusse ne connut cette convention que plus tard, mais il se rendait compte qu'il ne pouvait faire fonds sur l'Autriche.

Dans l'Empire, il était en froid avec les principaux électeurs, notamment avec ceux de Saxe et de Bavière, inféodés l'un à la cour de Vienne, l'autre à la cour de Versailles. Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, avait des prétentions sur Berg-Juliers, et espérait toujours les faire reconnaître par l'Empereur, en compensation du secours contre les Turcs qu'il renouvelait chaque année. Charles Albert de Bavière, attaché à la France par plusieurs traités, dont le dernier datait du 16 mai 1738, avait d'autre part des raisons spéciales d'en vouloir à la Prusse, hostile à ses cousins palatins. L'électeur de Hanovre n'était pas mieux disposé : les affaires de Mecklembourg et d'Ost-Frise, où ses intérêts s'opposaient aux intérêts rivaux de la Maison de Brandebourg, étaient des occasions continuelles de conflit, propres à aggraver son antipathie naturelle contre son beau-frère.

Georges de Hanovre, du reste, en tant que roi d'Angleterre, n'avait cessé de se montrer contraire à l'accroissement de la puissance prussienne ; s'il n'entendait pas en venir aux actes dans la question de Berg-Juliers, c'est qu'il avait des soucis plus graves du côté de l'Espagne ; le nouveau ministre de Prusse à Londres, Andrié, s'en apercevait bien, quoiqu'il reçût de Walpole un excellent accueil. Les Anglais étaient prêts à sacrifier la Prusse, au moindre espoir d'entente avec l'Espagne. Quant aux Provinces-Unies, on les sentait à la fois à la remorque de l'Angleterre et à la merci de la France, à laquelle elles se trouvaient hors d'état de résister.

Au nord et à l'est, les puissances riveraines de la Baltique

se tenaient sur la réserve. La Pologne n'avait pas reconnu la dignité royale de Prusse, et des incidents de frontière désagréables éclataient fréquemment. Des deux royaumes scandinaves, l'un, le Danemark, faisait bon visage au secrétaire de légation Heusinger (1), sans vouloir entrer dans aucun engagement, l'autre, la Suède, se rapprochait de la France par un traité d'alliance du 10 novembre 1738 ; on savait par les relations de l'envoyé Finckenstein que le ministère pacifique d'Arvid Horn allait tomber, et que le parti des *Chapeaux* préparait une agression contre la Russie. Cette dernière enfin boudait depuis la guerre de succession de Pologne, et repoussait les ouvertures de l'envoyé Mardefeld.

Privé, même de l'appui russe qu'il avait toujours eu auparavant et qu'il regardait comme nécessaire à sa sécurité, Frédéric Guillaume eut l'idée de répondre aux avances du cardinal Fleury. Grumbkow, qui depuis 1736 avait évolué vers le parti français, par raisonnement, aussi peut-être par intérêt, écrivait au roi le 19 novembre 1738 : « Je reste toujours de pensée que selon la situation présente des affaires de l'Europe, Votre Majesté ne tirera jamais ni pied ni aile de la succession (de Berg-Juliers), que par la France ». Le roi commençait à être de cet avis. Il se méfiait toutefois, et demandait à « voir des miracles avant de croire ». Les négociations entamées secrètement à La Haye, entre Luiscius et le marquis de Fénelon, se développaient avec une sage lenteur. Une proposition du marquis, faite au mois de septembre, servit de base aux premiers pourparlers : il s'agissait, pour acquérir le duché de Berg, d'abandonner au palatin de Sulzbach une lisière sur le Rhin (avec Dusseldorf) et les bailliages *(Aemter)* situés au sud de la petite rivière Agger ou Anger. Frédéric Guillaume disait que l'offre ne valait rien, mais il ne laissait pas d'en être flatté. Entraîné par Luiscius, qui allait parfois « bien loin sans ordre », et persuadé que la mauvaise foi des Anglais rendait impossible de comp-

(1) En attendant la mission du comte de Stolberg.

ter sur eux, il résolut, au début de février 1739, de s'entendre avec la France : l'important pour l'avenir n'était-il pas de prendre pied dans le duché de Berg ! Si le Grand Électeur avait acquis Stettin, lui, son petit-fils, serait déjà maître de Stralsund ; conclusion : « Il faut prendre, c'est toujours un pied, et dans vingt, trente, quarante ans, il arrive des conjonctures si drôles en ce monde que Düsseldorf, Agger, lisière, tomberont à la Maison ». C'est dans ces conditions que fut signé le traité de La Haye (5 avril 1739).

Par cet acte, les rois de France et de Prusse entendaient prévenir « les troubles » qui pourraient se produire un jour « à l'occasion des affaires de Berg et Juliers ». Le roi de Prusse devait, à la mort de l'électeur palatin, obtenir en toute propriété : 1° la partie du duché de Berg, située au nord de la rivière Agger et à l'est d'une ligne parallèle à la rive droite du Rhin, laissant au palatin de Sulzbach une lisière le long du fleuve ; 2° la seigneurie de Ravenstein, à charge de s'accorder à ce sujet avec les Provinces-Unies, dont cette seigneurie était une enclave (art. 1 et 2) ; le roi paierait, en revanche, un million d'écus, « monnaie d'Empire », à la sérénissime Maison palatine (art. 3). La France, sans compromettre le secret si important à observer « sur le présent traité », agirait « par toutes les voies les plus capables d'engager le sérénissime électeur palatin à accepter le plan d'accommodement ci-dessus stipulé » (art. 4). Suivaient trois articles « secrets », dont le second, le plus intéressant, reconnaissait éventuellement à l'électeur de Bavière la tutelle du palatin de Sulzbach, si celui-ci héritait avant d'être majeur.

Tout n'était pas au gré de Frédéric Guillaume dans ces articles, et le ministre Luiscius, menacé dit-on d'une disgrâce, tenta quelques semaines plus tard (au début de juin), de se suicider, au milieu de circonstances restées obscures (1). Le traité n'en avait pas moins été ratifié, et les ratifications

(1) Il survécut, mais fut remplacé par le chancelier de Clèves, de Raesfeld.

échangées à La Haye, le 12 mai 1739, dans le plus profond mystère. S'il renonçait à Düsseldorf et aux baillages méridionaux, le roi de Prusse recevait la plus grande et la meilleure partie du duché de Berg, et il avait l'espoir d'y arriver sans coup férir, outre qu'il considérait cette acquisition tronquée comme un premier pas vers l'acquisition complète. Aussi répondit-il à Fleury qui se réjouissait de « l'heureux moment » de leur accord, qu'il en était également content, et que sa reconnaissance envers Sa Majesté Très Chrétienne serait « éternelle » (4 mai). L'expression est un peu forte, et le premier mouvement de satisfaction passé, Frédéric Guillaume reconnut qu'il ne tenait pas encore les territoires promis. La France les lui garantissait ; mais n'avait-elle pas fait de même avec la maison palatine par le traité de Marly (en février 1729) ! Sans remonter si haut, n'avait-elle pas pris avec l'Autriche en janvier 1739 (on venait précisément de l'apprendre) des engagements contraires à ceux du 5 avril ! La dernière promesse annulait-elle les précédentes, et avait-elle plus de valeur ? Après la mort de Grumbkow (en mars), le parti antifrançais relevait la tête ; certains ministres, comme Borck, n'avaient pas eu connaissance du traité de La Haye ; le roi lui-même n'acceptait qu'à contre-cœur le « système d'union » avec la France, inauguré en avril ; il accueillait sans enthousiasme les offres de plus étroite alliance que formulait en Hollande le marquis de Fénelon, en attendant l'arrivée à Berlin d'un nouvel ambassadeur, pour remplacer La Chétardie.

Cependant la prépondérance de la France s'affirmait chaque jour davantage. Tandis que Frédéric Guillaume accomplissait en Prusse son dernier voyage d'inspection, en compagnie du kronprinz, qui regrettait de « jouer aux barres » avec Voltaire, appelé alors par ses affaires aux Pays-Bas, les événements se précipitaient, et faisaient vraiment du cardinal Fleury, en dépit des brocards de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, l'arbitre de l'Europe. La dernière campagne de la guerre austro-turque avait pris pour l'Empereur une tournure désas-

treuse : après une sanglante défaite sur le Danube, à Krotzka, ses troupes reculaient en désordre jusqu'à Belgrade, et le comte Neipperg, affolé, consentait à signer, sous la médiation de l'ambassadeur français, de Villeneuve, la paix de Belgrade (1er septembre). L'Autriche, humiliée, évacuait Valachie et Serbie, entraînant avec elle ses alliés russes, qui se résignèrent à subir, le 18 septembre, des conditions presque aussi défavorables. Jamais le prestige de la France n'avait été plus grand en Orient, comme allait le prouver, l'année suivante, le renouvellement des anciennes *Capitulations* à Constantinople. En même temps, la guerre éclatait entre l'Angleterre et l'Espagne (30 octobre), et donnait à Louis XV, resté en dehors de « cette vilaine pyrrhique », une situation exceptionnelle en Occident ; ne lui appartenait-il pas, écrivait Borck, de dire aux belligérants, « comme le bon Dieu : vous irez jusque-là et pas plus loin ! » Enfin, dans le nord, une flotte avait été montrer sur les côtes de la Baltique les fleurs de lis, et l'influence française dominait à Stockholm et à Varsovie, comme à Saint-Pétersbourg.

Le roi de Prusse, rassuré pour le présent par le traité de La Haye, n'avait guère envie de s'engager plus avant ; il désirait garder les mains libres et demeurer « spectateur tranquille », comme le conseillait Podewils. Il fut cependant forcé de faire bonne figure à La Chétardie, traversant Berlin pour rejoindre son poste en Russie, puis à son successeur, le marquis de Valory (fin septembre). Ce dernier, issu d'une vieille famille, avait fait sa carrière dans l'armée royale et venait de passer brigadier ; avec sa haute taille, son teint coloré, et ses manières un peu brusques, il donnait avant tout l'impression d'un brave soldat, chose qui devait lui assurer les bonnes grâces de Frédéric Guillaume. S'il plut moins d'abord au kronprinz, qui lui reprochait de n'avoir pas le ton de la société polie, il ne tarda pas à dissiper ces préventions, grâce à son esprit naturel et à sa conversation plaisante. Il était digne, écrivait Voltaire, « d'avoir l'honneur de dîner avec le père et de souper avec le fils ». Il reçut, en arrivant, un accueil

réservé, ce qu'il attribua en grande partie à la peur des Moscovites. La cour de France (1) pensait qu'on pourrait amener la Prusse à entrer dans une alliance défensive, en ne lui présentant « qu'un objet de neutralité » ; elle invita Valory à exciter un peu un prince qui, avec ses 80 000 hommes, se montrait bien timide ; puis le 31 décembre 1739 elle expédia un projet d'alliance. Frédéric Guillaume chargea Podewils et Schwerin de s'aboucher avec Valory, et la négociation commença par un échange de projets et contre-projets.

Elle ne tarda pas à traîner en longueur, surtout à cause du mauvais état de santé du roi. Depuis des mois, le mal qui devait l'emporter ne cessait de faire des progrès. Déjà, en janvier 1738, il avouait qu'il était fatigué de la vie, ne se sentant plus bon à rien, à charge à ses domestiques, incurable ; ces pensées mélancoliques l'avaient assiégé durant toute l'année 1739 ; elles revinrent avec plus de force au début de 1740. « Tout languit, Sire, lorsque Votre Majesté n'est pas en état de donner de l'activité aux affaires », lui écrivait Valory le 4 février. Frédéric Guillaume en avait conscience, et le confiait au prince d'Anhalt : « Je pense à la mort, et j'ai dit à mon fils aîné tout ce que je sais ». Tacitement, on se trouva d'accord de part et d'autre, pour prolonger la discussion, et attendre. Fleury jugeait que, si le roi mourait, mieux vaudrait peut-être que rien ne fût conclu. Frédéric Guillaume, de son côté, ordonnait à Podewils de « chipoter », et de gagner du temps, afin de laisser éventuellement à son fils la liberté de prendre le parti qui conviendrait le mieux à sa gloire et à ses intérêts. Tout resta en suspens jusqu'à sa mort (31 mai 1740).

Le revirement, qui depuis 1738 avait mis fin à l'alliance impériale, n'avait pas abouti à l'établissement d'une nouvelle politique. Était-ce la faute du roi, « incapable de suivre un plan », comme le disait l'anglais Robinson au baron de Seckendorf, en septembre 1738? N'était-ce pas plutôt la faute

(1) Ce qui suit, en partie d'après A. E., *Corr. de Prusse*, t. CIX et CX.

des circonstances, qui condamnaient encore la petite Prusse à vivre d'expédients, au jour le jour, entre les grandes puissances européennes? On ne saurait trancher la question dans un seul des deux sens. Sans doute, Frédéric Guillaume n'a eu aucun talent pour la diplomatie et on a pu assez justement le taxer d' « ingénuité » ; sa nature fruste, ses principes de conduite, son tempérament impulsif, tout le destinait à être facilement endoctriné, etpresque impunément dupé ; nul roi ne l'a été davantage. La situation, par contre, était très difficile, ce qui atténue sensiblement sa responsabilité : entouré de voisins jaloux, dépendant en sa qualité d'électeur d'un chef qui cherchait uniquement à exploiter les forces et les ressources de l'Allemagne au profit de l'Autriche, recherché tour à tour et menacé par les principaux souverains, amis ou ennemis de l'Empereur, il lui fallait mener sa barque au milieu des écueils. Étant donné sa prudence et sa morale politique, l'alliance de l'*Augustissimus*, doublée de celle du tsar, était la seule qu'il pût embrasser sans remords; il s'y jeta un moment presque éperdûment; quand il rouvrit les yeux, il n'osa adopter qu'à demi le parti contraire : l'alliance française répugnait par trop à ses sentiments intimes, et il n'avait pas le doigté nécessaire pour courir avec fruit, comme plus tard son fils, d'un camp à l'autre. A Frédéric II était réservé d'étonner l'Europe par un « coup d'éclat » , comme il l'annonçait en 1738, et de procurer à son pays « les beaux jours » qu'il lui a promis à l'avant-dernier chapitre de ses *Mémoires de Brandebourg*.

Il ne faut pas juger trop sévèrement la politique extérieure de Frédéric Guillaume. Les résultats moraux ont été fâcheux, le prestige de la Prusse ayant subi souvent de pénibles atteintes, mais les résultats matériels, en somme, ne sont pas négligeables : le haut quartier de Gueldre sur la Meuse, et Stettin sur l'Oder, ont été des acquisitions avantageuses; si ces profits semblent mesquins, en comparaison de ceux qu'on aurait pu faire à une époque pleine de vicissitudes, et en cessant de s'attacher à une succession problématique et médiocre,

(celle de Berg-Juliers), il faut songer aux périls évités; il faut surtout envisager l'œuvre immense accomplie au dedans, les ressources et les forces créées, qui devaient permettre à un successeur plus audacieux d'appliquer sa maxime, « que la prudence est fort propre à conserver ce qu'on possède, mais que la seule hardiesse fait acquérir ».

LIVRE SIXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE FRÉDÉRIC GUILLAUME Ier (1713-1740)

J'ai dit plus haut (1) les principes de gouvernement du Roi-Sergent, et comment il les avait appliqués dès ses débuts. La haute idée qu'il se faisait à la fois de ses droits et de ses devoirs devait exercer une influence considérable sur sa manière d'agir : partout il procéda avec la même conviction de son autorité illimitée, avec l'assurance d'être investi d'un pouvoir absolu, exempt de tout contrôle humain, ne relevant que de sa propre conscience en ce monde et de Dieu dans l'autre. De là un arbitraire qui n'a pas été dépassé. D'autre part, ce n'était pas un intellectuel, raffinant sur les idées ou se perdant dans les rêveries ; son génie, épris de réalisations pratiques, méprisait les abstractions et les raisonnements, les rejetait comme du vent, « de l'air bleu ». De là un désir de tout simplifier, une passion d'obtenir des résultats précis, immédiats, palpables pour ainsi dire, qui ont fait de son œuvre un des monuments les plus surprenants de l'utilitarisme administratif.

(1) Cf. livre IV, chapitre II.

CHAPITRE PREMIER

LES RÉFORMES ADMINISTRATIVES — JUSTICE ET POLICE (1)

Le programme de centralisation, conçu par le Grand Électeur, et poursuivi plus ou moins sous son fils, surtout par Danckelman, a été un des principaux objets du gouvernement de Frédéric Guillaume I[er]. Il fut à l'ordre du jour dès les premiers mois du règne; ensuite, le système ne fit que se consolider en se perfectionnant.

(1) Sources : Documents manuscrits des Archives de Berlin (A. B.), surtout les *Registraturbücher* des différentes provinces, et de nombreuses liasses, concernant la justice et la police.

Recueils de documents précédemment cités, surtout les *Acta Borussica (Behœrdenorganisation)* qui sont la source capitale, les documents de Foerster, le *Corpus* de Mylius, le Testament politique de 1722 (édition Küntzel et Hass); en outre : Loewe, *Zur Gründungsgeschichte des General-Direktoriums,* dans *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, XIII, 1900.

Parmi les mémoires ou ouvrages du temps, déjà cités, ceux de Fassmann, Frédéric II, Poellnitz.

Ouvrages : Voir la bibliographie des chapitres II du livre I[er] et II du livre III, surtout les ouvrages de Klaproth et Cosmar, de Bornhak, de Gelpke, de Schmoller, de Holtze et de Stölzel. Parmi les ouvrages plus récemment cités, ceux de Foerster, de Lavisse, de Gundlach, et les articles de Koser *(Gründung des auswärtigen Amts,* 1889) et de Hüffer *(Die Beamten des älteren preuss. Kabinets,* 1892). En outre, Raumer, *Das königlich-preussische General-Ober-Finanz-Kriegs und Domänen-Direktorium,* dans son *Hist. Taschenbuch,* 1[re] série, VII, 1836; Hüffer, *Die Kabinetsregierung in Preussen,* Leipzig, 1891; Schmoller, *Das Städtewesen unter Friedrich Wilhelm I,* dans la *Zeitsch. für preuss. Gesch. u. Landeskunde,* X et XI, Berlin, 1873-1874; O. Vanselow, *Zur Gesch. der pommerschen Städte unter Friedrich Wilhelm I,* Stettin, 1903 (thèse de Heidelberg); Blumenthal, *Die Stande Vorpommerns* (1648-1720), Lüneburg, 1903 (thèse de Göttingen); Holtze, *Strafrechtspflege unter König Friedrich Wilhelm I,* dans les *Beitrage zur brdg.-preuss. Rechtsgeschichte,* 3[e] fasc., Berlin, 1894.

RÉFORMES ADMINISTRATIVES

Le Conseil d'État secret avait été, sous les deux souverains précédents, le grand organe central de l'administration. Frédéric Guillaume témoigna peu de goût pour cette assemblée, trop nombreuse, trop indépendante aussi peut-être : il s'accommodait mal de discussions où les ministres semblaient sur un pied d'égalité avec lui, et qui pouvaient faire croire à un partage d'autorité, si minime fût-il. Il ne cessa de restreindre les attributions du Conseil et le réduisit peu à peu à un rôle purement consultatif. Le serment des conseillers secrets *réels*, tel qu'il fut établi en 1713, présente un caractère général et vague : ils jurent de servir fidèlement la Maison royale, de défendre les intérêts de Sa Majesté et d'écarter tout ce qui pourrait lui nuire, de garder « jusque dans la tombe » le secret des délibérations, afin d'assurer à leurs collègues la liberté d'opinion, de n'accepter de personne au monde ni présents ni promesses, de révéler au roi toute tentative faite pour les corrompre. La formule, plutôt creuse, pourrait s'appliquer à n'importe quel fonctionnaire. En même temps, le roi diminua de plus en plus la fréquence des séances : il n'y en eut que deux par semaine à partir de 1714, plus qu'une après 1716 (le lundi) (1). Lors de la pénible maladie de 1734, le kronprinz fut appelé à expédier la plupart des affaires du Conseil secret; on ne sait s'il vint alors aux séances, et il n'y assista probablement jamais quand il fut devenu roi.

Si Frédéric Guillaume n'alla pas si loin, il institua pourtant déjà en partie le *gouvernement de cabinet*, c'est-à-dire un gouvernement où le souverain, isolé dans son cabinet, tra-

(1) Cela s'applique uniquement au Conseil d'État secret, siégeant à Berlin, mais il ne faut pas oublier qu'il y avait toujours un certain nombre de conseillers secrets à Kœnigsberg, où ils formaient un « ministère d'État » pour la province de Prusse.

vaille sur des rapports écrits qu'il annote, n'a affaire directement qu'à d'humbles secrétaires, et communique avec ses ministres par des ordres brefs, impérieux, n'admettant ni objection, ni réplique; ce sont les *ordres de cabinet*, célèbres surtout au règne suivant. Creutz, Samuel Marschall, Auguste Frédéric Boden, de vrais ministres, furent les premiers à écrire de leur main de pareils ordres, car le *cabinet* se trouva en pleine action dès 1714, avec son sceau et ses registres, mais sous la direction de ces ministres, ne tardèrent pas à apparaître, pour cette besogne de scribes, de plus obscurs serviteurs, les Engel, les Schumacher, les Eichel, les Lautensack : les *secrétaires de cabinet* étaient créés, qui devaient jouer un si grand rôle sous Frédéric II, et rivaliser presque avec les ministres.

En attendant, c'est à ceux-ci que revint à cette époque l'influence prépondérante. De la forme collégiale on passait insensiblement à la forme ministérielle, qui n'excluait pas encore d'ailleurs la collaboration de plusieurs têtes; d'un régime de compétence quasi universelle, on passait à un régime de spécialisation. A côté du Conseil secret, inférieurs en dignité, mais supérieurs en puissance, apparaissaient des ministères, des directoires, des départements, associant parfois plusieurs dirigeants, tous du moins affectés à des tâches mieux délimitées.

Trois administrations parvinrent alors à ce degré d'organisation, celles des Affaires étrangères, de la justice, des questions financières et économiques.

J'ai indiqué ci-dessus la fondation du ministère des Affaires étrangères à la fin de 1728. Ce fut, par excellence, le *ministère de cabinet,* titre officiel qui lui est donné dans l'almanach *(Adresskalender)* de 1733. Après la mort d'Ilgen, qui avait été consulté par le roi en octobre 1728 et avait eu juste le temps de fournir des renseignements utiles, le ministère eut d'ordinaire deux ou trois chefs : Borck et Knyphausen d'abord, puis, ce dernier ayant été disgracié en 1730, Borck, Podewils et Thulemeier. Les ministres avaient des aides pour diverses

affaires, par exemple, pour les affaires de l'Empire, Louis Otton Plotho jusqu'à sa mort en 1731, et ensuite Conrad de Broich, Frédéric de Danckelman et Ernest Guillaume de Bredow; ils avaient aussi des secrétaires, comme Canngiesser († 1731), Weinreich et Vockerodt. Au début, ils communiquaient avec le roi par l'intermédiaire de l'un d'entre eux, Borck, qui appartenait à la fois au ministère et à la Maison militaire de Frédéric Guillaume; l'usage des communications par écrit ne s'établit que vers la fin du règne. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que la politique extérieure subit jusqu'au bout l'influence de certaines personnalités qui avaient l'oreille du roi, notamment le prince Léopold d'Anhalt et son rival Grumbkow.

Le ministère de la justice, déjà en embryon sous Frédéric I[er] dans le conseil de justice *(Justizrath)*, tendit de bonne heure à se constituer sous son successeur. Un premier pas fut fait dès 1713 lorsque le soin de la justice fut confié presque uniquement à un ministre, Christian Frédéric de Bartholdi, auquel succéda Plotho en 1714, bientôt assisté de Katsch; toutefois, c'est à un quatrième personnage que furent dus les progrès décisifs dans cette voie, à Samuel Cocceji, dont l'activité, féconde sous ce règne, devait l'être davantage encore sous le règne suivant. Fils d'un professeur de droit à l'Université de Francfort-sur-l'Oder, Samuel Cocceji était né en 1679; nommé conseiller de justice en 1714, il commença quatre ans plus tard à s'occuper des réformes judiciaires, œuvre qu'il poursuivit énergiquement comme président du tribunal civil de Berlin en 1722, conseiller secret réel en 1727, directeur des fiefs en 1731, enfin ministre de la justice en 1737-1738 : si le roi lui retira le titre trop ronflant de grand chancelier *(Oberkanzler)*, que lui accordait l'instruction du 5 février 1738, pour ne lui laisser que le titre de chef de la justice *(Justizchef)*, Cocceji n'en fut pas moins investi depuis lors de la plus haute autorité en matière judiciaire. Jurisconsulte savant, conseiller sage et avisé, fonctionnaire intègre et laborieux, Cocceji avait été vite apprécié à sa valeur : dans

son testament politique de 1722, le roi conseillait à son successeur de le mettre à la place de Plotho, avec la haute direction de toute la justice ; c'est ce qui eut lieu en 1738.

Frédéric Guillaume n'avait pas attendu aussi longtemps pour réaliser la centralisation en matière financière et économique, et ç'a été sa réforme administrative capitale, parce que là résidait le plus grand vice de l'ancienne organisation. J'ai raconté comment, au lendemain de son avènement, en mars 1713, il avait fondu la Chambre aulique des finances et l'administration des forêts, des domaines, de la Cassette et d'Orange, en un Directoire général des finances *(Generalfinanzdirektorium).* Quelque utile que fût la mesure, on s'aperçut vite qu'elle était incomplète : ne restait-il pas deux grands organes financiers, l'un civil, le Directoire général des finances, l'autre militaire, le Commissariat de guerre, organes rivaux qui se disputaient la prépondérance et engageaient sans cesse l'un contre l'autre d'interminables procès ! Le roi chercha d'abord à y remédier en soumettant les deux administrations au contrôle d'une Chambre générale des Comptes *(Oberrechenkammer)* sous le contrôleur général Creutz (octobre 1714). Cela encore fut insuffisant, ainsi que les *principia regulativa* établis en 1721-1722 pour éviter les querelles. Frédéric Guillaume l'a dit dans un ordre autographe à Ilgen, du 20 décembre 1722 : le Directoire et le Commissariat se trouvaient perpétuellement en conflit, comme s'ils n'étaient pas l'un et l'autre des instruments du roi de Prusse ; on les voyait, pour se combattre, faire agir des juristes et des avocats aux frais du Trésor ; il y en a eu plus de mille exemples en neuf ans, de 1713 à 1722. « Quel avantage », s'écriait le roi, « ai-je à gagner 100 thalers avec le Directoire, si j'en perds 100 avec le Commissariat, et suis-je un véritable fou, pour payer des gens qui travaillent contre mon service ! Je ne puis voir tout cela plus longtemps de gaîté de cœur ». Aussi, après y avoir mûrement réfléchi dans sa maison de chasse de Schœnebeck, et pris l'avis du prince d'Anhalt, qui a peut-être donné le conseil décisif, il résolut de supprimer les deux

collèges, ou plutôt de les réunir en un seul, à savoir le fameux *General-Ober-Finanz-Kriegs-und-Domainen-Direktorium*. Le Directoire général et suprême des finances, de la guerre, et des domaines, devait mettre l'ordre et l'unité dans la branche principale de l'administration, la branche économique ; il a été le rouage essentiel du gouvernement central réformé.

L'instruction qui a institué le Directoire a été rédigée par le roi lui-même à Schœnebeck, dictée ensuite à Potsdam à Thulemeier, et remaniée par celui-ci ; c'est comme le code administratif de la Prusse au dix-huitième siècle, un code fortement marqué de l'empreinte du roi, qui a prétendu en janvier 1723 avoir tout décidé « sans le conseil de personne au monde ». Les trente-cinq articles de ce code passent en revue presque toutes les questions financières et économiques dont la solution importait alors, et cela dans le style le plus simple, le plus vulgaire même parfois, avec l'unique souci du but pratique à atteindre. Les matières n'ont pas été logiquement classées ; elles sont traitées dans l'ordre où le roi y a pensé, au fur et à mesure d'une patiente investigation, qui ne remontait pas aux idées générales et ne perdait jamais de vue ni les problèmes concrets, ni les hommes en chair et en os destinés à les résoudre. On ne saurait analyser ici d'un bout à l'autre ce document touffu, et souvent déconcertant; on peut du moins en faire ressortir les principes directeurs, et il le faut pour bien comprendre l'œuvre administrative du Roi-Sergent.

Les premiers articles sont les plus importants à cet égard ; ils déterminent la compétence du nouvel organe, les fonctions attribuées à ses membres, et la discipline à laquelle ils doivent être soumis. Le roi entend être le président du Directoire, afin de lui donner plus de lustre et d'autorité ; au-dessous de lui, véritables vice-présidents, se trouvent cinq ministres dirigeants, Grumbkow, Creutz, Kraut, Katsch et Gœrne, prenant rang immédiatement après les conseillers secrets *réels*, lorsqu'ils n'ont pas déjà cette dignité, et responsables de tout ce qui se traite dans le Directoire. Chaque mi-

nistre dirige un des départements, dont quatre ont plutôt un caractère territorial ou géographique et s'occupent de certaines provinces, en même temps que de diverses choses particulières, tandis que le cinquième, celui de la justice administrative ou du contentieux, a un caractère exclusivement technique. Grumbkow est à la tête du premier département pour la Prusse, la Poméranie et la Nouvelle Marche, avec mission de régler en général les questions de limites, de défrichement et d'asséchement; le second département sous Creutz, a dans son ressort les pays de Minden, Ravensberg, Tecklembourg et Lingen, avec la surveillance des comptes et de l'approvisionnement; la Marche électorale, Magdebourg et Halberstadt dépendent du troisième département sous Kraut, qui est chargé en outre du ravitaillement de l'armée; la Gueldre, Clèves-Mark, Mœrs, Neuchatel et les domaines oraniens dépendent du quatrième département sous Gœrne, qui dirige plus spécialement les postes et monnaies; enfin Katsch n'a que des attributions judiciaires. Chaque département soumet à jour fixe au Directoire entier les affaires pendantes, sauf le département de la justice qui n'a pas de jour attitré. L'objectif principal est d'augmenter les ressources du royaume et le nombre des sujets, en défrichant, colonisant, bâtissant,  en réalisant aussi une meilleure répartition des charges entre tous (1).

Le Directoire se réunit quatre fois par semaine, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à huit heures en hiver, à sept en été (2). Ministres et conseillers sont tenus à une exactitude rigoureuse; un retard d'une heure est puni d'une amende de 100 ducats, une séance manquée, sans raison de maladie, de la perte de six mois de traitement; les récidivistes seront cassés *cum infamia*, « car nous les payons », dit le roi, « pour qu'ils travaillent ». Une fois en séance, les membres du Directoire ne doivent pas se séparer avant d'avoir expédié

(1) Voir le serment prêté par les membres, le 19 janvier 1723.

(2) L'heure des séances fut retardée en juin 1723 et fixée à neuf heures, afin de laisser le temps à chaque rapporteur de revoir son rapport avant la séance.

toutes les affaires courantes ; s'ils terminent en une heure, ils pourront se retirer ; si la matinée ne suffit pas, ils demeureront réunis *sans interruption* jusqu'à six heures du soir, ou jusqu'à épuisement de l'ordre du jour ; dans ce cas, le grand maréchal fera apporter à deux heures quatre bons plats de la cuisine royale, avec du vin et de la bière, de telle sorte que la moitié des membres présents mange tandis que les autres continueront à travailler, et réciproquement ; de cette façon, « notre service sera fait honnêtement, activement et fidèlement » .

Le choix des ministres et conseillers, et en général de tous les fonctionnaires, sera minutieusement pesé. Il faut, en effet, des hommes aussi habiles que possible, attachés à la religion évangélique, réformée ou luthérienne, honnêtes et dévoués, ayant des « têtes ouvertes » et de l'expérience, aptes à solutionner les questions comme à les traiter par écrit, et avant tout sujets nés du roi de Prusse *(unsere angeborne Unterthanen) ;* on pourrait à la rigueur faire une exception en faveur de quelque étranger de grand talent. Pour les fonctionnaires provinciaux une condition supplémentaire est exigée, à savoir qu'ils ne soient pas originaires de la province où on les emploiera.

Certains passages des articles 18 et 35 méritent une mention spéciale. L'article 18 organise un vaste système d'espionnage dans les différentes parties du royaume, où le Directoire doit entretenir une armée de correspondants secrets, pris dans toutes les conditions sociales, fermiers, bourgeois, fonctionnaires, paysans ; sans doute, par ce moyen, on obtient parfois de fausses informations, mais il y a toujours beaucoup de vrai dans l'ensemble. Chaque ministre tiendra soigneusement caché le nom de ses correspondants, dont les rapports seront communiqués une fois par semaine au Directoire ; ces correspondants seront d'ailleurs choisis de telle sorte qu'on puisse avoir confiance dans leurs dires. Le fonctionnement de l'administration repose ainsi sur l'espionnage et la délation !

L'article 35, le dernier, est plus original encore que tout ce qui précède. Le roi ne veut pas qu'on le flatte; il tient à savoir la pure vérité *(die reine Wahrheit)*, rien que la vérité. Il veut, d'autre part, conserver l'amour de ses sujets; or, les temps sont durs, les mesures de relèvement économique seront de nature à mécontenter le peuple, mauvais juge des remèdes nécessaires. Les membres du Directoire s'arrangeront pour que l'odieux, résultant fort injustement de ces mesures, s'il est impossible de ramener les gens à plus d'équité, retombe non pas sur le roi, parce qu'il a besoin de se ménager l'affection de ses sujets et l'amitié de ses voisins, mais sur le Directoire, ou sur tel ou tel de ses membres. Étrange aveu du souverain qui est décidé à prendre des résolutions impopulaires, mais ne se soucie pas d'en subir les conséquences, et qui oblige ses serviteurs à jouer le rôle de boucs émissaires, à attirer sur eux les rancunes et les haines! Il est vrai que dans une instruction secrète du 12 janvier 1723 le même roi promet à ses ministres de les soutenir contre le monde entier, de n'être accessible à aucune intrigue, et de ne condamner personne sans l'entendre lui-même en présence de l'accusateur.

Tels sont les principes administratifs établis par la célèbre instruction du 20 décembre 1722, instituant le Directoire général, organisme complexe et puissant, pièce capitale du système bureaucratique édifié par Frédéric Guillaume Ier, et dont Pœllnitz a dit que « c'était proprement le conseil privé qui décidait de l'intérieur de l'État ». Le roi attachait à sa réforme une telle importance qu'il ordonna à Katsch de faire exécuter l'instruction de décembre 1722 sans épargner personne, fût-ce son frère. Plus tard, il lui arriva à diverses reprises d'adresser au Directoire de vertes semonces pour des négligences (notamment en octobre 1735 et en août-septembre 1738), et de repousser les excuses par cette apostrophe : « Il faut faire mieux et non récriminer » (*redressiren, nit räsonniren*). Le secret le plus absolu était imposé aux membres du Directoire, et ceux qui mouraient étaient aus-

sitôt remplacés par des hommes de confiance, Kraut par Fuchs en septembre 1723, Katsch par Viebahn en août 1729, Hertefeld par Schlieben en janvier 1730, Creutz par Happe en juin 1731, Grumbkow par Goerne, lui-même remplacé par Boden en avril 1739.

La création des deux ministères des Affaires étrangères et de la justice, et du Directoire général, a été la réforme principale introduite alors dans l'administration centrale; quelques autres mesures l'ont complétée, destinées à simplifier, unifier, accélérer. Tel le règlement du 2 novembre 1716, ordonnant d'accélérer les expéditions dans toutes les chancelleries. Telles les nombreuses fusions opérées : celle des caisses de la marine et des recrues, qui ne laissa subsister que la dernière (9 décembre 1721) ; celle des deux départements de la Chambre générale des comptes en une Chambre suprême des comptes (*Oberrechenkammer*), le 2 mars 1723; celle des chancelleries de guerre et du Directoire général (septembre-octobre 1730). Telles les dispositions prises pour grouper progressivement, sous la direction du ministre de la justice, les affaires religieuses et universitaires, et la formation d'un département spirituel (*Geistliches Departement*), sur lequel je reviendrai. Telle l'extension des annonces officielles (*Intelligenzwerk*) en 1727, et des almanachs royaux (*Adresskalender*) en 1730. Tel enfin et surtout le développement donné à une institution qui existait déjà sous Frédéric Ier, celle des fiscaux (*Fiskale*), investis d'une mission de contrôle et principaux agents de l'espionnage universel. Un fiscal général, résidant à Berlin, et à côté duquel fut créé un « collège fiscal » en 1738, avait la haute main sur ce service délicat, qui, d'après des documents de 1737, pouvait mobiliser cent soixante-quinze agents dans le royaume : une instruction du 1er février 1731 lui confiait, avec le soin de faire exécuter les édits, et de défendre partout les droits du roi, celui de surveiller minutieusement les actes, les paroles, voire les raisonnements de tous les fonctionnaires, y compris les pasteurs. Le poste était si important et si périlleux que la

plupart de ceux qui y furent appelés ne purent s'y maintenir jusqu'au bout : Duhram fut révoqué en 1730, Wagener en 1733; Gerbett fut cassé et condamné à l'emprisonnement dans une enceinte fortifiée en 1739.

L'administration provinciale subit des réformes analogues. La plus considérable, qui n'est que le corollaire de la création du Directoire général, fut l'établissement des Chambres de guerre et des domaines en 1723. Dès ses débuts, le roi avait supprimé les hauts directoires des taxes *(Obersteuerdirektorien)*, qui avaient rendu peu de services (mars 1713) ; il avait, en outre, fondé un peu partout des commissariats de guerre, notamment dans les duchés de Magdebourg et de Poméranie, ainsi qu'en Prusse. En 1717, il fondit les bureaux provinciaux des Eaux et forêts dans les chambres des finances *(Amtskammern)* ; puis, le 26 janvier 1723, il décida la suppression générale des commissariats de guerre et des chambres de finances, et leur remplacement par des organes nouveaux, uniques pour chaque province, les Chambres de guerre et des domaines *(Kriegs und Domainenkammern)*. La mesure, appliquée d'abord dans la Marche électorale, fut étendue à tout le royaume en février et mars 1723. L'instruction du 26 janvier reproduit souvent les termes de la grande instruction pour le Dircetoire général; elle impose aux conseillers de guerre et des domaines, ainsi qu'à tous les employés, la même discipline et les mêmes règles de conduite.

A part ce changement, capital pour le rendement financier et économique, l'administration provinciale conserva ses anciens rouages : gouverneurs, régences, tribunaux, consistoires, et, au-dessous, conseillers provinciaux *(Landräte)* dans les campagnes, commissaires des taxes *(Steuerräte)* dans les villes, agents subalternes, mais relevant directement du pouvoir central, et revêtus d'une autorité croissante. Ces divers organes furent d'ailleurs plus sévèrement tenus et contrôlés, en même temps que leur compétence propre était plus nettement définie et qu'ils étaient appelés à l'exercer souvent sur un territoire plus vaste. Quelques petits pays, jadis

pourvus d'une administration spéciale, furent réunis : ainsi le comté de Hohenstein et le bailliage de Derenbourg avec la principauté d'Halberstadt (1714-1715 et 1718), la partie prussienne du comté de Mansfeld avec le duché de Magdebourg (1716), le comté de Ravensberg avec la principauté de Minden (1719), la Nouvelle Marche avec la Marche électorale (1721) (1). Le roi aurait voulu unifier encore davantage ; il s'arrêta devant certaines protestations. Par exemple, ses velléités de fondre l'administration des comtés de Tecklembourg et de Lingen avec celle de Minden-Ravensberg, l'administration de la Haute-Gueldre et de Moers avec celle de Clèves, n'aboutirent pas. Du moins, les collèges administratifs d'une même province furent en général réunis et transférés tous dans la ville principale. Il faut signaler particulièrement les transferts qui eurent lieu de Halle à Magdebourg pour le duché de ce nom, en 1714, et de Stargard à Stettin à partir de 1723, après l'acquisition de la Poméranie jusqu'à la Peene. En Prusse, une réorganisation complète eut lieu en 1721, à l'instigation de Truchsess de Waldbourg ; plus tard, quelques hauts fonctionnaires, trop indépendants, furent supprimés (le grand burgrave en 1730, à la mort de Tettau), et de nouveaux changements réalisés, à la suite d'un voyage d'inspection du roi et du kronprinz en 1736.

Les *Landräte* pour la campagne (2), les *Steuerräte* pour les villes furent l'objet de nombreuses ordonnances. D'une manière générale, leurs pouvoirs furent considérablement accrus, aux dépens de tous les anciens administrateurs locaux, comme les capitaines de bailliage *(Amtshauptleute)* qui furent de plus en plus réduits à un titre honorifique (février 1723 et novembre 1733), n'eurent plus le droit de vendre leur charge (août 1725 et 1732), et reçurent un traitement uniforme de 500 thalers, sans compter le casuel (1732). Les

(1) Ce ne fut pour ce dernier pays que la confirmation d'une pratique ancienne.

(2) Le roi conserva les *Landdrosten* dans certains pays de l'ouest, notamment dans le comté de Ravensberg. Dans d'autres pays, comme la Poméranie antérieure, les *Landräte* formaient une sorte de collège.

conseillers provinciaux *(Landräte)* continuèrent à être nommés sur présentation de la chevalerie, mais le roi ne s'interdit pas de les choisir en dehors des candidats présentés ; ils pouvaient pénétrer dans les assemblées d'États provinciaux ; ils furent, d'autre part, introduits peu à peu dans les Chambres de guerre et des domaines, en vertu d'un ordre du 29 mai 1731, peut-être par extension de ce qui existait en Prusse, où l'on trouve de bonne heure des *Landkammerräte*, avec des attributions analogues à celles des Landräte (Instruction du 8 octobre 1723). Quant aux commissaires des taxes *(Steuerräte)*, appelés aussi commissaires locaux *(commissarii locorum)*, ils eurent dès 1723 droit de séance et de vote dans les chambres de guerre et des domaines. Chargés de veiller sur la police, les finances, et le recrutement de troupes, Landräte et Steuerräte rappellent étrangement les intendants de la monarchie française, ou au moins, car ils étaient bien plus nombreux, les subdélégués de l'intendant (voir l'instruction du 29 juillet 1716 pour les Landräte du duché de Magdebourg).

L'œuvre de centralisation ne pouvait manquer d'affecter les pouvoirs des États provinciaux. Frédéric I[er] avait permis à ceux-ci de subsister, de relever même plutôt la tête ; son fils les écrasa, sans les supprimer totalement. Presque partout il y eut encore des assemblées d'États *(Landtage)* ou de délégations *(Ausschüsse)*, mais ces réunions furent de moins en moins fréquentes, et de plus en plus stériles : les réclamations ou doléances *(gravamina)* qu'on y rédigeait, étaient laissées sans réponse ; les États ne fonctionnaient que pour la forme (1). Les questions d'argent seules amenèrent de temps à autre de courtes sessions ; dans l'ensemble, « les bruits » des États, comme eût dit Colbert, n'étaient plus de saison. J'ai déjà cité le passage fameux d'un ordre du 25 avril 1716 sur la souveraineté royale, établie « comme un rocher de

(1) Lors de la cérémonie de l'hommage en Prusse, les Ordres *(Stände)* furent réunis, mais avec moins de solennité qu'autrefois, et il ne vint aucun commissaire polonais pour rappeler l'ancien lien de vassalité.

bronze » ; dans le même ordre, Frédéric Guillaume ajoutait : « Je laisse à Messieurs les Junkers le vent du Landtag ; on peut laisser du vent aux gens, lorsqu'on arrive à ses fins. » — « Qu'est-ce que les Ordres ! », s'écriait-il un autre jour, à propos d'une protestation des Ordres de Magdebourg ; « il n'y a plus de *condominium* ». Mot profond, qu'il reprit et répéta souvent, par exemple lorsqu'en septembre 1721 il discutait l'opportunité d'une réunion d'États à Clèves. Il se refusait en tout cas à dépenser de l'argent pour ces assemblées, suspectes d'imiter le *liberum veto* polonais, et, fixant une fois à 1 000 thalers les indemnités *(Diäten)* des députés de Clèves durant une session, il concluait : « S'ils veulent du café, ils paieront le supplément de leurs propres deniers ». Comme les États, les institutions provinciales qu'ils dirigeaient autrefois, surtout les institutions financières *(Creditwesen, Landkasten, Landcreditkasse)* furent mises en tutelle et à peu près abolies dans le royaume entier.

Les municipalités n'échappèrent pas à la loi commune. La mainmise du roi sur les villes avait commencé au temps du Grand Électeur et continué sous Frédéric Ier ; elle fut consolidée par le Roi-Sergent, au moyen de l'immixtion de ses agents, les commissaires des taxes, dans leur administration financière ; la réforme de leur budget et, plus spécialement, de leurs dettes *(Schuldenwesen)*, favorisa les interventions. La plupart des grandes villes, Spandau en 1716, Francfort-sur-l'Oder en 1717-1719, Magdebourg de 1713 à 1720, Stettin en 1723, Kœnigsberg en 1724, Berlin même de 1735 à 1738, furent soumises au contrôle des autorités d'État (*Staatsbehœrden)*, avant tout à celui des Chambres de guerre et des domaines ; les petites villes, même les villes « médiates », c'est-à-dire dépendant d'un noble, d'une église, ou d'un grand propriétaire, le furent encore plus aisément (Règlement du 10 décembre 1725).

Le personnel des employés municipaux fut réduit, amélioré, mieux payé, et les finances municipales, souvent compromises, furent restaurées. Toutefois, il serait excessif de

voir tout en beau, avec des historiens qui, comme Schmoller, sont bien près de verser dans le panégyrique, et divers faits justifient jusqu'à un certain point la résistance des villes aux empiètements du pouvoir central. L'étude approfondie des documents a prouvé que Frédéric Guillaume Ier, après avoir mis en première ligne, dans les débuts de son règne, la capacité des candidats, s'est laissé entraîner ensuite par l'intérêt fiscal, et a abusé de son droit de nomination pour battre monnaie avec les charges municipales. Dès janvier 1720, il décida que les nouveaux bourgmestres, échevins, syndics et conseillers, ceux qu'on appelait en bloc « le magistrat », paieraient comme les autres fonctionnaires civils un quart de leur traitement à la caisse des charges, encore indépendante de la caisse des recrues ; en 1721, la somme fut augmentée, laissée à la discrétion du roi ; facilité déplorable donnée à un souverain assoiffé de thésaurisation ! Les règlements municipaux, édictés à la fin du règne, codifièrent le principe, et dès lors, à côté de l'âge, de l'origine, de la profession, ou de la capacité, on vit figurer parmi les motifs du choix le prix payé à la caisse des recrues. Ce prix resta fort variable, allant du quart à la totalité du traitement, parfois à une somme supérieure : en 1736, un avocat de Berlin paya 1 600 thalers pour une charge de syndic qui en rapportait 350 ; il y eut ailleurs de véritables enchères, comme celles qui aboutirent à la nomination d'un bourgmestre de Spandau pour 1 000 thalers en 1739. Le roi en arriva même, dans ses dernières années, à projeter la suppression de certains conseillers municipaux en Brandebourg, afin d'employer autrement l'argent de leur traitement. Sa mort arrêta l'entreprise.

En somme, les réformes administratives de Frédéric Guillaume Ier ont eu à la fois de grands avantages et de graves inconvénients, ceux-ci découlant souvent de ceux-là par un fâcheux retour.

D'une part, il a achevé le travail d'unification et de centralisation qu'avaient ébauché le Grand Électeur et le premier roi ; il a supprimé les institutions nuisibles ou inutiles, créé

des organes puissants, défini leurs attributions, interdit leurs querelles; il a soumis ses sujets à des ministères et à des départements, composés d'hommes compétents, ou à des agents relevant directement de lui, conseillers provinciaux et commissaires des taxes. Il a développé et accéléré les postes qui reliaient à sa capitale toutes les provinces, fixant notamment à 9 kilomètres la vitesse minima par heure des postillons à cheval et à 7 kilomètres et demi celle des voitures. Il a mis l'ordre partout et imposé le travail à tous. Cette mobilisation générale des énergies et des ressources par le gouvernement et par lui seul, n'a pas eu que d'heureuses conséquences. Déjà, l'administration prussienne apparaît, pour emprunter le jugement formulé sous le Grand Frédéric, comme une machine aux rouages multiples, bien montée et pourvue d'ingénieux engrenages, mais comme une machine, qui a besoin de l'impulsion du roi, son premier moteur; organisation forte, système fécond, sous un souverain énergique et capable; organisation désastreuse, système funeste, sous un roi faible et incapable.



D'autre part, Frédéric Guillaume a formé une race de fonctionnaires, bien choisis au début pour leur compétence et leur application, régulièrement sinon abondamment payés (car les salaires sont strictement calculés, ne dépassant guère quelques centaines de thalers, et souvent rognés par avarice) (1), disciplinés enfin, et astreints à l'obéissance passive. Sur eux l'autorité royale plane toujours, absolue, sans réserve; le roi ne le leur fait pas dire : « Les coquins n'ont pas à raisonner! », écrit-il au sujet d'objections de la Régence de Magdebourg, le 1er février 1718, ou bien : « Me prend-on pour un zéro en chiffre! » (avril 1723). Un fonctionnaire qui « raisonne » est un « camisard » et mérite peu d'égards. De plus

(1) Les ministres touchent rarement plus de 4 ou 5 000 thalers (Alexandre de Dohna à 8 000, Knyphausen à 6 000 sont des exceptions). Les membres du Directoire reçoivent, en moyenne, de 1 000 à 2 000 thalers, augmentés il est vrai de cadeaux du Nouvel An; les *Landräte* de 70 à 450 thalers; certains employés sont payés en partie en nature. La réponse ordinaire aux réclamations des fonctionnaires est : « Je n'ai pas d'argent. »

en plus on remplit les postes subalternes d'anciens sous-officiers et soldats (ordres de janvier 1736 et de mars 1738). Ces fonctionnaires peuvent exercer certains métiers, comme celui d'hôtelier (octobre 1733) ; ils doivent pourtant fournir le rendement maximum, tenus à la résidence, privés de traitement en cas de congé. Leur nombre est réduit à diverses reprises et systématiquement : on voit le roi, par exemple, en 1728, se plaindre de la foule des fonctionnaires en Prusse, où ils pullulent plus « que les faisans à Dresde », ou « que les lièvres à Wusterhausen ». Les récompenses sont rares, les punitions fréquentes, et les peines rigoureuses : 2000 thalers d'amende et six mois de forteresse à des fonctionnaires de Minden qui se sont querellés, en 1735. Frédéric Guillaume de Borck, gendre du feld-maréchal, est destitué en 1738 de sa charge de président de la Chambre de guerre et des domaines de Minden-Ravensberg, pour avoir reçu quelques présents, et touché de trop fortes indemnités de déplacement ; ses appuis à la cour empêchent seuls une condamnation plus sévère et lui obtiennent la permission de passer en 1739 au service de la Hesse-Cassel. D'autres ont moins de chance. Si le fiscal général Gerbett évite la fustigation et les travaux forcés, deux fonctionnaires prussiens, Schlubhut et Hesse, sont pendus pour des irrégularités dans leurs comptes, dues à des négligences (1731-1732) ; en vain le fiscal de Prusse dans la première affaire, le Directoire général dans la deuxième, insistent-ils pour l'indulgence. Le roi demeure inflexible ; pour Hesse notamment, faisant allusion à la condamnation impitoyable des vols domestiques, il statue : « Doit être pendu ; a volé 30 000 thalers ; c'est plus qu'une assiette d'argent ».

Les bureaucrates prussiens sont façonnés sur un modèle qui a pu être un idéal aux yeux du Roi-Sergent, mais qui présente de sérieux défauts. Raides, gourmés, tremblant sous le regard des espions et des *fiscaux,* détestés du peuple dont ils doivent attirer sur eux tous les ressentiments, ce sont des instruments aveugles, sans initiative, presque sans individua-

lité. Les ministres, a dit Frédéric II, sont devenus des « commis ». Le roi a toute la décision, mais aussi toute la responsabilité, et le voici qui, par une économie mal comprise, en vient à vendre les fonctions publiques. Je citerai le cas d'un nommé Brock, auquel le roi concède en 1727 une charge de conseiller adjoint au tribunal aulique de Prusse, moyennant 300 thalers versés à la caisse des recrues; le ministre Cocceji intervient, rappelant que Brock a subi un mauvais examen et paraît incapable d'exercer la justice; Frédéric Guillaume maintient son choix, sans admettre l'objection, et griffonne cette note marginale : *Soll doch sein* (il en sera pourtant ainsi), 4 décembre 1727. La caisse des recrues devient vraiment « le canal des grâces », comme l'a dit Wilhelmine, et la fiscalité ramène un des abus les plus fâcheux de l'ancien régime : elle aboutit presque à la vénalité des charges.

JUSTICE ET POLICE

Ce fléau de la fiscalité explique en partie l'échec de la plupart des réformes tentées, avec beaucoup d'ardeur, et aussi de confiance au début, dans le domaine de la justice et de la police.

Frédéric Guillaume estimait, et c'était alors comme au moyen âge l'opinion générale, que le soin de rendre la justice était la plus haute fonction de la royauté, un ministère quasi sacré. J'ai dit les mesures prises à cet égard dès son avènement, avec une hâte fiévreuse, sous l'impression qu'il était responsable devant Dieu de la mauvaise justice; il n'admettait en la matière aucun tempérament, selon sa formule favorite : *Fiat justitia, pereat mundus!* (Que justice se fasse, dût le monde périr!) Avec ces dispositions, qu'entretenait et accentuait une conscience toujours tourmentée, il ne devait pas cesser d'exercer, en despote d'ailleurs et très arbitrairement, son droit de suprême justicier. Ses efforts, secondés

surtout par Cocceji et Katsch, et à la fin du règne par une commission de réformes où figurait l'auditeur général Mylius, portèrent simultanément sur la simplification des organes, sur l'amélioration du personnel, et sur l'accélération de la procédure, sinon sur l'adoucissement des peines.

On a vu la fondation par étapes successives d'un véritable ministère de la justice sous Cocceji, ainsi que d'un département judiciaire sous Katsch dans le Directoire général. A côté de ces organes administratifs, la cour d'appel suprême de Berlin reçut un grand accroissement d'autorité, par l'interdiction à tous d'en appeler des tribunaux du royaume à la justice d'Empire (27 juin 1713 et 19 janvier 1714) ; les réserves faites par certains États provinciaux déplurent fort au roi, qui renouvela son interdiction, et obtint plus tard de la cour de Vienne l'extension à la Poméranie antérieure du privilège *de non appellando* (25 juin 1733). Les tribunaux de Berlin développèrent leur compétence, qui s'appliqua plus ou moins au royaume entier : c'est ainsi que le tribunal civil *(Kammergericht)* reçut en novembre 1731 toutes les affaires en revision des provinces. En même temps, une réforme de l'organisation judiciaire fut essayée un peu partout, tant au civil qu'au criminel. Il y avait là une diversité et une multiplicité de ressorts, vraiment choquantes. Le roi ne réussit que médiocrement à y remédier.

Dans les Marches de Brandebourg il existait, au-dessus des tribunaux inférieurs *(Untergerichte)*, justices patrimoniales ou domaniales des campagnes, municipales des villes, un assez grand nombre de juridictions supérieures *(Obergerichte)*, notamment à Berlin celles du Kammergericht, des cours d'appel de Ravensberg et d'Orange, de la cour suprême d'appel, sans parler du conseil d'État secret. Le roi y ajouta, le 8 août 1718, un tribunal de guerre et de cour, chargé des affaires criminelles et fiscales, sous la direction de Katsch ; il y engloba du moins la prévôté *(Hausvogtei)*; en outre, il chercha, sans grand succès, à fondre ensemble plusieurs tribunaux, comme il en avait exprimé le désir dès novembre 1714.

La cour d'Orange fut bien incorporée à la cour suprême d'appel (juillet à septembre 1716), mais la cour de Ravensberg subsista, et son transfert avec divers autres collèges (Kammergericht, Consistoire, Chancellerie des fiefs), dans un seul et même édifice, l'hôtel des Collèges *(Collegienhaus)*, sous les Tilleuls, en mai 1735, ne réalisa qu'un groupement. Lorsqu'on voulut en venir à une véritable fusion des deux hauts tribunaux (civil et criminel), en 1737-1738, l'essai fut malheureux : la nouvelle cour de justice, divisée en trois chambres ou *sénats,* fonctionna plutôt mal. Un tribunal privilégié *(Landgericht)* fut supprimé en 1739. Des tribunaux spéciaux se maintinrent pourtant, par exemple ceux des réfugiés français dans la Marche électorale, ou celui de l'Ordre de Saint-Jean à Sonnenbourg, dans la Nouvelle Marche.

Dans les autres provinces, il en fut de même. En Prusse, si l'autorité judiciaire du grand burgrave et des capitaines de bailliage *(Amtshauptleute)*, ainsi que de leurs substituts *(Verweser)*, fut attaquée et réduite, il resta encore des juridictions particulières *(Sondergerichte)*; tels, dans certaines villes, ces tribunaux de compensation ou de conciliation *(Wettgerichte)* pour la taxation des victuailles, dont Régence et Commissariat se disputèrent un moment le contrôle (1719-1720). Les principaux changements furent : 1° Après l'abolition de la cour criminelle *(Hofhalsgericht)*, l'érection à Kœnigsberg d'un tribunal aulique en 1721 et d'un collège criminel en 1722; 2° quand le district de Lithuanie eut pris un essor considérable, la création d'un tribunal aulique à Insterbourg, où la cour de bailliage *(Amtsgericht)* disparut (1723-1732). Ailleurs, il suffit de noter : pour la Poméranie, la suppression de quelques vieilles juridictions *(Landvogteien* et *Burggerichte)*, la création d'un tribunal aulique à Köslin en 1720, et le transfert en 1739 de celui de Stargard à Stettin, où se jugèrent toutes les affaires criminelles; pour les provinces de l'ouest, la suppression des *Gogerichte* dans le comté de Ravensberg (1719), les mesures prises à partir de 1724 pour racheter ou détruire les vieilles justices féodales *(Jurisdictio-*

nen) dans le duché de Clèves, l'abolition de certaines instances *(Hauptfahrten)* dans le comté de Mark, la création d'un collège de justice en Haute-Gueldre (1713). D'une manière générale, la Régence *(Regierung)*, et dans son sein le chancelier, étaient à la tête de la justice provinciale.

Frédéric Guillaume voulait faire respecter l'ordre des instances, et le rappela dans plusieurs édits (cf. la patente du 27 avril 1726). Il réprima l'abus des suppliques qui lui étaient remises directement par des grenadiers et soldats, voire par toutes sortes de gens, sans observer les formes prescrites (notamment l'usage du papier timbré) : en octobre 1714 et août 1718, il ordonna d'arrêter les pétitionnaires qui ne seraient pas en règle, et de les punir au moins de la prison; le 24 octobre 1719, il alla jusqu'à les menacer de la « brouette » (travaux forcés) (1). Il maintint, de plus, la distinction de la justice pour les civils et de la justice pour les militaires avec ses « auditoriats » et conseils de guerre : pour les procès entre civils et militaires, les parties furent invitées à suivre respectivement leurs instances régulières ; tout conseil mixte devait être présidé par un officier (1er novembre 1729).

Le roi avait peu d'estime pour les juges; il les regardait d'avance comme incapables ou corrompus. On raconte qu'un jeune noble lui ayant été recommandé pour une place, il s'enquit s'il avait de la tête ou si c'était un sot, disant qu'il ferait de lui dans le premier cas un membre du Directoire général, et dans le second un juge au pays de Clèves. Ce n'est peut-être là qu'une boutade. Ce qui est certain, c'est qu'il ne manqua pas de vendre les charges de judicature à ceux qui versaient de belles sommes à la caisse des recrues. Il essaya bien de former un personnel de magistrats instruits : il ordonna d'être sévère dans l'épreuve du *rapport d'essai (Proberelation)*, exigé de tout candidat aux fonctions judiciaires, afin de vérifier sa capacité *in theoria et praxi* (1728, et édit spécial du 9 décembre 1737). Malheureusement ces dispositions ne furent

(1) Cf. l'édit du 16 novembre 1739. Je n'ai trouvé trace d'aucun édit les punissant de la potence, comme le prétend un contemporain (Benekendorf).

guère observées : au mois d'août 1738, le ministère secret d'État dégageait sa responsabilité au sujet de trois nominations faites sans aucun examen ; il est probable que les candidats avaient payé à la caisse des recrues. A quoi servait après cela de recommander le choix de juges capables et impartiaux, de confier à une haute commission la revision de tous les tribunaux (1737), de faire constamment espionner les juges par les fiscaux !

Les avocats et procureurs, qui fourmillaient autour des cours de justice, étaient encore plus mal recrutés. Frédéric Guillaume en avait tout de suite rayé un grand nombre, comme « coquins ou fous » (avril-novembre 1713) ; dans l'ordonnance de juin 1713 (paragraphes 58-64), il les accusait d'être trop souvent des vauriens, à charge à la société ; il ne cessa jusqu'à sa fin de les poursuivre de sa défiance. Celle-ci était souvent justifiée, l'igorance de ces gens n'ayant d'égale que leur avidité. Le roi leur imposa des examens, tarifa leurs honoraires, et créa « le collège des avocats », sorte de barreau placé sous un conseil de l'ordre (janvier-février 1738).

Les modifications apportées à la procédure, pour la rendre moins onéreuse et moins lente, furent certainement les plus heureuses, sans être très efficaces.

Le meilleur moyen aurait été de supprimer les procès ; Frédéric Guillaume y songea : un édit du 13 mars 1717 enjoignit de favoriser autant que possible les arrangements à l'amiable, en y exhortant les parties. Plus tard, on étudia de 1736 à 1738 l'institution auprès des cours de justice de commissaires chargés d'une mission conciliatrice ; enfin une ordonnance, dite des « bagatelles », interdit les procès pour des sommes inférieures à 50 thalers ; ces petites affaires devaient se régler sans avocats, sans frais, et en une fois (24 février 1739). Cependant, il fallait le plus souvent que la justice suivît son cours. Le roi fit de son mieux pour protéger dans ce cas les intérêts des plaideurs ou des accusés. La grande ordonnance du 21 juin 1713 pour l'amélioration du

système judiciaire *(Justizwesen)* proclama des principes excellents. De bonne heure, des enquêtes sur l'état de la justice furent faites de tous côtés, et des réformes proposées, par Waldbourg et Cocceji en Prusse de 1714 à 1721, par Viereck dans le duché de Clèves en 1715, par Clamor von dem Busche dans le comté de Ravensberg en 1716, par von der Osten à Minden, par la Régence dans le duché de Magdebourg en 1720, par Cocceji à Berlin de 1723 à 1725, par Plotho à Magdebourg et Halberstadt en 1726. Dans les dernières années du règne, cette activité s'accrut sous l'impulsion de Cocceji, et de la haute commission de réforme judiciaire, instituée en octobre 1737 : après avoir visité la Poméranie en 1734, le ministre de la justice commença méthodiquement en 1738 une série de voyages d'inspection dans les provinces; il s'était déjà rendu dans les Marches et les pays de l'ouest, et ses rapports préparaient un vaste plan de réorganisation, quand le roi mourut.

A côté des projets d'ensemble, certaines mesures de détail avaient été prises, soit pour la diminution des frais de justice, soit pour l'accélération des instructions et procès. Frédéric Guillaume aurait voulu supprimer les *épices;* il ne put que les réduire, ordonnant par exemple que les juges n'y auraient pas droit quand le différend porterait sur moins de 10 thalers (26 février 1714); il chercha en outre à les tarifer dans diverses ordonnances (13 septembre 1720, ordonnance des épices pour la justice municipale de Berlin; 12 mars 1736, taxe des épices devant la cour suprême d'appel). Durant tout son règne, presque pas une année ne s'écoula sans qu'il prît quelque arrêté pour abréger les actions de justice. L'article 28 de l'ordonnance du 21 juin 1713 ordonnait de terminer en un an et un jour tous les procès fondés sur des pièces écrites, et les autres en peu de mois. Particulièrement dignes de mention sont les ordres donnés en 1726, 1727 et 1736, pour entendre et juger rapidement des gens arrêtés : l'édit du 9 janvier 1736 ordonna d'interroger sommairement les prévenus, au plus tard le lendemain de leur arrestation; c'eût

été, s'il avait été appliqué, une sorte d'*habeas corpus* prussien. Malheureusement la plupart des édits demeuraient lettre morte : on vit le président des chambres de guerre et des domaines de Minden et de Clèves, Borck, faire valoir son droit aux épices, qui lui rapportaient de 4 à 500 thalers, bon an mal an (1736), et les injonctions pour l'accélération de la justice se répètent jusqu'au bout, ce qui prouve qu'elles n'ont pas été suivies d'effet; le roi lui-même en fait l'aveu et le déplore dans une résolution du 12 juillet 1739.

L'absence d'une législation écrite était une des lacunes qui chagrinaient le plus Frédéric Guillaume. Il s'en était ému dès son avènement, et n'avait pas tardé à exposer ses idées à ce sujet : il voulait un code, rédigé dans une langue claire, dont le sens pût être accessible à toute personne intelligente, même à l'homme du peuple *(der gemeine Mann)*; la Faculté de Droit de Halle, chargée de faire le travail pour la Marche électorale, devait s'inspirer de la justice naturelle et ne conserver le droit romain qu'autant qu'il pouvait s'adapter au pays; elle devait d'ailleurs supprimer en général le latin, ou tout au moins traduire en allemand les termes difficiles (ordre du 18 juin 1714). L'œuvre de codification, déjà ébauchée sous le règne précédent, ne put encore aboutir cette fois; en dépit de sa hâte et de ses avertissements menaçants aux juristes attelés à la besogne, le Roi-Sergent n'obtint pas le code complet dont il rêvait, établissant un droit certain *(jus certum)* dans ses États, ou, comme disait Cocceji en 1737, un droit permanent et général *(ein beständiges und allgemeines Landrecht)*. Il faut signaler pourtant la publication de deux recueils considérables : le *Corpus constitutionum prutenicarum* de Grube *(Preussisches Landrecht)* en 1721, et le *Corpus constitutionum marchicarum* de Mylius, à partir de 1737 (1).

La justice criminelle ne fut pas négligée, mais elle resta une des plaies de l'organisation du temps. Parmi les nombreuses ordonnances qui la concernent, la plus importante

(1) Mylius avait déjà publié en 1713 un recueil analogue pour Magdebourg.

est celle du 8 juillet 1717, faite d'abord pour les Marches seulement, mais que le roi décida d'introduire dans toutes les provinces, y compris la Prusse (ordre du 5 juillet 1719). C'est un long document, divisé en treize chapitres et traitant successivement des juges et de leur capacité, des prisons où l'on doit, si possible, séparer les prévenus et les condamnés, des instructions et de la défense, de la torture et des exécutions : le condamné à mort doit être averti quelques jours à l'avance, afin de pouvoir se préparer à une fin chrétienne ; seuls le pasteur ou des amis sont autorisés à l'approcher, et l'exécution peut être ajournée s'il ne témoigne encore aucun repentir. En cas de fustigation et de bannissement, on fait prêter le serment d'*Urfede*, par lequel le condamné jure devant Dieu qu'il estime sa peine méritée et ne cherchera ni à s'en venger, ni à rentrer dans le royaume sans autorisation. Ces dispositions montrent le caractère semi-religieux qu'avaient toujours les jugements.

Beaucoup d'édits furent rendus pour accélérer la justice criminelle (en 1724-1725, 1730-1731-1732, 1736-1737) ; il fut plus rarement question de l'améliorer. Ni le roi, qui se considérait comme souverain justicier et se réserva expressément la confirmation de toutes les sentences capitales, ni Katsch qui fut son bras droit au criminel, ne s'inquiétaient de la cruauté des peines. La punition des coupables avait à leurs yeux une portée à la fois morale et politique ; elle était calculée surtout en vue de l'impression à produire. Katsch était peut-être moins sanguinaire qu'on ne l'a dit, mais son principe était l'opposé du principe ordinaire, à savoir que mieux valait punir un innocent que sauver un coupable. Frédéric Guillaume n'hésitait pas à aggraver une peine, lorsqu'il soupçonnait les tribunaux d'une indulgence déplacée ; on le vit moins souvent intervenir pour adoucir une sentence ou exercer son droit de grâce (1).

(1) Il revendiquait pourtant formellement la dispense ou la modération d'une peine, comme faisant partie des droits de la majesté, « dont l'exercice nous est réservé exclusivement » (21 juillet 1721). Cf. A. B., R. 7, 64 h.

Sur un point seulement, il provoqua un progrès sensible : il mit fin aux procès de sorcellerie, contre lesquels s'était déjà élevé Thomasius, et qui faisaient chaque année des victimes. Décisif à cet égard fut son édit du 13 décembre 1714, proclamant qu'on faisait périr bien des innocents, sur la foi de renseignements incertains ou d'aveux arrachés par la torture ; il entendait que désormais une enquête sérieuse fût faite en pareil cas et qu'aucune condamnation ne fût exécutée sans avoir été confirmée par lui. L'édit devait être lu du haut de la chaire dans les églises et publié dans toutes les provinces. Les collèges de justice, universités et échevinages étaient invités à communiquer leurs idées sur le sujet; en attendant, ordre était donné d'enlever partout les poteaux où l'on attachait les sorcières pour les brûler. Le gros bon sens de Frédéric Guillaume avait cette fois réalisé un immense bienfait, et, comme l'a dit le vieux chroniqueur Buchholz, les juges rougirent dorénavant de se montrer insensés (1).

A part cette heureuse réforme, la justice criminelle resta ce qu'elle était sous les règnes précédents, inaccessible à la pitié, d'une rigueur excessive, parfois odieuse (2). Dans son Testament politique de 1722, le roi déclare que le tribunal doit verser le sang de celui qui a tué, afin de purifier le pays de la souillure du meurtre. Passe encore pour l'homicide, pour les blessures mortelles, c'est-à-dire ayant entraîné la mort dans les neuf jours (édit du 22 mars 1717), ou pour l'infanticide! Mais trop souvent la peine est aggravée par quelque raffinement, et de simples délits exposent à une sentence capitale. L'infanticide continue à être puni de la façon la plus cruelle, par l'immersion dans un sac (édit du 30 août 1720), et Frédéric Guillaume proclame qu'il n'est pas disposé à faire grâce : on le voit, le 18 février 1726, repousser

(1) J'ai relevé aux A. B. un ordre du roi déclarant « dénués de toute vraisemblance » des témoignages accusant une femme de relations avec le diable. (R. 7, 64 h.)

(2) Ce qui suit d'après Mylius et les *Acta Borussica,* complétés par des documents inédits des A. B., notamment R. 34, n 64 d et e, R. 7, 64 h et l, et R. 49, conv. H.

un avis de la Régence de Clèves proposant la décapitation d'une femme, sous prétexte que l'eau manque dans la région, et qu'il faudra pour la noyade creuser à grands frais un trou profond au milieu des landes. La sodomie est en général punie du bûcher, l'incendie de la mort ou des travaux forcés pour les adultes, du fouet pour les enfants, le vol de peines très variées, pilori et fustigation, bannissement, travaux forcés, pendaison; le vol domestique, si minime soit-il, entraîne d'ordinaire la potence, le vol avec effraction ou les armes à la main, le supplice de la roue. La torture est sans cesse appliquée pour arracher des aveux, et les bourreaux en abusent : exceptionnels sont les cas où le roi remet tout « au tribunal de Dieu » , comme pour une prévenue à Kœnigsberg en 1721, ou bien châtie le bourreau, comme en 1715 pour une femme illégalement torturée dans le comté de Ravensberg; encore plus exceptionnels les cas où il y a réhabilitation, par exemple celle d'une innocente appliquée à la torture en janvier 1730.

Des peines corporelles sont sans cesse ordonnées, complément nécessaire du bannissement et des travaux forcés : toute femme mise en correction à Spandau ou ailleurs est fouettée à l'entrée et à la sortie (« mit dem gewöhnlichen Willkommen und Abschied » , dit un ordre royal de 1729). Les recéleurs, assimilés à des voleurs, sont passibles de la fustigation, de la marque, ou du bannissement, selon les cas (16 octobre 1720) ; les banqueroutiers de même, et si leur culpabilité est « énorme » , ils doivent être pendus (édits de 1715, 1723, 1736). La religiosité du temps fait regarder l'inceste, la bigamie, l'adultère, la débauche même, comme des crimes souvent punis des travaux forcés ou du bannissement; le sacrilège aussi, et le suicide : les corps des suicidés sont enterrés par l'équarrisseur. J'ai dit plus haut les peines excessives qui frappaient les délits de chasse : en 1739, deux jeunes braconniers prussiens de 27 et 29 ans se trouvaient à Spandau, condamnés à la prison perpétuelle pour avoir volé des perdrix.

En résumé, malgré ses efforts et sa bonne volonté, Fré-

déric Guillaume a échoué, sauf sur quelques points de détail, dans son œuvre de réforme judiciaire. Ses principes d'absolutisme et ses interventions arbitraires y ont été pour beaucoup, surtout les faveurs déplorables dispensées à ceux qui avaient versé à la caisse des recrues; peut-être aussi l'opposition faite à Cocceji par des rivaux jaloux, par exemple Arnim dans les dernières années, a-t-elle paralysé l'action du grand jurisconsulte. Ce qui est certain, c'est que la justice civile est demeurée lente, coûteuse et boiteuse, avec de mauvais juges, mal recrutés, insuffisamment payés et exploitant leurs clients, souvent dignes du mépris royal. Quant à la justice criminelle, ses instructions, plus rapides, ne sont pas devenues plus équitables; ses procédés restent barbares, ses sentences féroces, ses exécutions abominables. Les contemporains ont raconté des scènes affreuses où le bourreau *(Scharfrichter)*, vêtu de gris, et assisté de ses aides, fustige, tenaille, décapite, brise des membres sur la roue, devant une foule qui accourt là comme à un spectacle. On frémit en pensant à ce malheureux juif, auquel en 1726 on arrache la langue pendant son supplice, sous prétexte qu'il blasphème, le souffletant ensuite par trois fois avec ce débris sanguinolent qui est enfin épinglé à son cadavre sur la potence. Et quelles horribles visions que celles des gibets décrits par Pœllnitz et Fassmann, sur lesquels pourrissent les corps des suppliciés, qu'on raccroche lorsqu'ils tombent à terre, ou des têtes de brigands que le suisse Haller aperçoit piquées dans les fourrés, au pays de Clèves! La justice était encore bien arriérée et inhumaine sous le Roi-Sergent.

La police conservait les pratiques du dix-septième siècle, avec mission d'assurer avant tout l'ordre et la sécurité, sans se soucier outre mesure de la liberté individuelle. Elle était de plus en plus dirigée, à la campagne par le Landrat et les fermiers, au détriment des capitaines de bailliage, à la ville par le commissaire du lieu *(Steuerrat)* et la municipalité, qui commandaient aux agents de police ou gendarmes, sous le contrôle des Chambres de guerre et des domaines, et des fiscaux.

Le roi interdit formellement d'y employer les soldats (rescrit à la Régence de Prusse du 15 janvier 1723), mais à diverses reprises il autorisa et même recommanda l'emploi d'anciens sous-officiers et soldats (3 mars 1727 et 17 décembre 1729).

La police des *sujets (Unterthanen)*, c'est-à-dire des paysans travaillant sur les terres seigneuriales *(Vorwerke)* ou sur celles du domaine *(Aemter)*, ne subit pas d'importantes modifications; on voit par plusieurs ordres que le roi estimait les peines corporelles préférables aux amendes (note du 13 novembre 1727 concernant les paysans, *Cœlmer*, et même petits bourgeois en Prusse; ordre du 14 août 1730 au sujet des paysans débiteurs dans le pays de Clèves). Aussi ne faut-il pas exagérer la valeur du fameux mandement d'avril 1738, dit « mandement des coups de bâton » *(Prügelmandat)*, dont quelques historiens ont voulu tirer argument en faveur de la bonté de Frédéric Guillaume : par ce mandement, le roi défend à ses fermiers et à leurs greffiers de frapper les *sujets* à coups de bâton et de fouet, comme des bestiaux ou des esclaves, pour les faire travailler; mais il permet de leur mettre les ceps ou le manteau espagnol *(spanischer Mantel)*, sorte de carcan, composé d'une lourde pièce de bois avec un trou au milieu, par lequel le patient passait la tête; il prévoit même au besoin les travaux forcés à temps; de plus, il excepte expressément du bénéfice de son édit les *sujets* de la Prusse orientale, comme trop paresseux et indisciplinés. Une petite amélioration du sort des paysans fut pourtant réalisée par la réglementation des corvées de transport *(Vorspann-dienste)*, dont bien des fonctionnaires abusaient.

Quant aux vagabonds, tsiganes et mendiants, les anciennes ordonnances furent maintenues et parfois aggravées : on poursuivit particulièrement ceux qui faisaient usage de faux papiers les autorisant à mendier *(falsche Brandbriefe)*.

Dans les villes, surtout dans les *résidences* de Berlin et Potsdam, des progrès sérieux s'accomplirent. Les services de voirie firent l'objet de nombreux édits, en vue d'améliorer la propreté, l'éclairage, la circulation. Le baron de Pœllnitz

suggéra l'idée d'établir des fiacres à Berlin et fut un des premiers concessionnaires de l'entreprise : un règlement du 16 janvier 1740, remanié le 8 avril suivant, institua une société privilégiée, à laquelle le roi promit de céder quinze fiacres, fabriqués à ses frais ; la société devait les entretenir et les remplacer au fur et à mesure, les pourvoir de bons cochers et de bons chevaux, et assurer le service, suivant un tarif déterminé, à la course et à l'heure : une course se payait 4 gros (60 centimes) dans la ville, 5 gros (75 centimes) hors des murs ; la première heure coûtait de 6 à 8 gros (85 centimes à 1 franc), les heures suivantes 4 gros (60 centimes).

La bâtisse fut encouragée et même parfois imposée, comme je l'ai déjà signalé. Berlin comprenait alors cinq villes accolées : le vieux Berlin à droite de la Sprée, Cœlln dans une île de cette rivière, le Friedrichswerder et la Dorotheenstadt sur la rive gauche, la Friedrichsstadt tout à fait au sud-ouest. Cette dernière ville, officiellement créée par Frédéric Ier, présentait encore de vastes terrains vagues. Frédéric Guillaume s'avisa d'un moyen original pour les couvrir. Après avoir d'abord promis des privilèges à ceux qui y contribueraient (mai 1721), il fit dresser par un de ses favoris, le colonel Derschau, une liste des habitants de Berlin assez riches pour bâtir, et chacun d'eux dut élever une maison à ses frais : c'est ainsi qu'en 1733 un conseiller de justice, von Nüssler, fut obligé, malgré ses récriminations, de construire sur un terrain marécageux et mouvant. Parfois des ministres ou des généraux reçurent des sommes d'argent, à condition de bâtir de belles maisons ; tels les comtes de Schulenbourg et de Waldbourg, les ministres Marschall et Happe, et c'est de la sorte que la Wilhelmstrasse s'orna d'une ligne de pseudo-palais. Le roi lui-même oubliait son avarice pour édifier des églises : il fit agrandir la cathédrale *(Dom)*, construire la nouvelle église de la Garnison, celles de Jérusalem et de Sainte-Sophie, relever celle de Saint-Pierre, détruite le 29 mai 1730 par un terrible incendie. Il procéda pareillement à Potsdam et dans d'autres villes. Des ordonnances

étaient promulguées en même temps pour empêcher les incendies, et s'en garantir le cas échéant (1er novembre 1718, 4 mai 1719, 31 mars 1727).

Cette activité de la police était bienfaisante, en dépit de ses désagréments ; on peut louer, en outre, les précautions prises contre le jeu, contre les épidémies, contre l'ivresse considérée, en cas de délit ou de crime, comme une circonstance aggravante (31 mars 1718). D'autres mesures semblent d'une utilité plus discutable, par exemple la longue série des édits somptuaires qui prétendaient réglementer dans les fêtes ou les deuils, sinon dans l'existence journalière, la tenue et le nombre des hôtes ou convives, la nourriture et la boisson, voire le langage. Abusives également furent les ordonnances de février 1718 et août 1722 sur les domestiques : ceux-ci, surtout les fils et filles de paysans, ne pouvaient louer leurs services que dans certaines conditions, après les avoir offerts à l'*Amt* ou au seigneur propriétaire ; ils devaient se munir d'attestations des autorités locales avant de venir à la ville, où on les surveillait étroitement ; leurs gages étaient maintenus à des prix très bas (12 à 14 thalers au plus par an pour un cocher, 10 à 12 pour un laquais, 8 à 12 pour une cuisinière).

Enfin les règlements relatifs aux Juifs témoignent d'une mentalité étrange chez un prince qui se piquait de tolérance. Les Juifs, a-t-il dit dans son Testament Politique de 1722, sont « les sauterelles d'un pays, et ils ruinent les chrétiens » ; leurs ancêtres, du reste, ont trahi le Christ, et le Juif le plus honnête est un coquin ; il faut donc les pressurer sans pitié. S'inspirant de ces principes, sa police ne cessa de les traquer, ni son fisc de les exploiter, ceux de Berlin particulièrement, qui étaient environ 200. En août 1721, un Juif nommé Veit étant mort sans fortune, alors qu'il devait au Trésor plus de 100 000 thalers, le roi furieux avait convoqué tous les Juifs de la capitale à la synagogue, et là, peine bizarre et qui dut leur être plutôt indifférente, il les avait fait excommunier. Il ne s'en tint pas là, et durant vingt ans leur infligea toutes

sortes de vexations : non seulement il leur interdit de prêter à plus de 12 pour 100, ce qui était assez raisonnable, mais il aggrava pour eux les pénalités; une potence en fer fut dressée au-dessus de la potence ordinaire, pour les Juifs condamnés à mort. D'autres édits augmentèrent continuellement les sommes qu'ils devaient payer *(Schutzgeld)*, pour obtenir des lettres de sauvegarde *(Schutzbriefe)* ou l'autorisation d'habiter les résidences (1). Ils furent obligés d'acheter les sangliers tués dans les chasses royales, et, comme ils ne mangeaient pas cette chair impure, de la distribuer aux pauvres. Ils ne purent ni parcourir le pays, ni posséder des immeubles. Le nombre des domestiques qu'il leur était permis d'avoir fut réduit.

Ces exemples, et mille autres que je ne puis citer, suffisent à prouver le caractère inquisitorial et arbitraire de la police, aussi bien que de la justice, sous le Roi-Sergent. L'État continuait à être omnipotent, et le souverain, dépositaire du pouvoir absolu, à traiter ses sujets comme un père ses enfants, selon le droit antique. Pour être éclairé, ce despotisme n'en était pas moins pesant; il avait au moins autant d'inconvénients que d'avantages, même sous un prince soucieux de ses responsabilités, parce qu'il ne reconnaissait d'autres freins que la colère de Dieu, bien lointaine, et la conscience du despote, qui ne pouvait être infaillible.

(1) Les Juifs de passage étaient astreints à acquitter un droit de douane personnel *(Leibzoll)*. Un document curieux à cet égard est la lettre de sauvegarde accordée le 26 décembre 1726 au Juif Ruben Moses, à Kœnigsberg. Cf. A. B., R. 7, n 106 j.

CHAPITRE II

LES RÉFORMES FISCALES ET ÉCONOMIQUES : FINANCES, AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE (1)

En même temps qu'il créait une machine administrative bien outillée, sous le rigoureux contrôle de la justice et de la police, Frédéric Guillaume Ier travaillait à se procurer les ressources indispensables. Il les trouva grâce à une meilleure organisation de ses finances, ainsi qu'au développement de toutes les forces de production et de richesse.

LES FINANCES

On sait quels étaient les principes d'économie et d'épargne dont s'inspirait le roi. Des contemporains (Pœllnitz et Morgenstern, par exemple) ont signalé certaines libéralités à l'égard d'officiers, de soldats, de malheureux, victimes de quelque sinistre ; ce sont là des exceptions rarissimes, aux-

(1) Sources : Manuscrits des Archives de Berlin, surtout les *Registraturbücher* et diverses liasses sur des questions économiques.

Parmi les recueils de documents déjà cités, surtout les *Acta Borussica* dans les cinq séries : *Behördenorganisation, Münzwesen, Seidenindustrie, Getreidehandelspolitik,* et *Handels-Zoll- u. Akzisepolitik* ; à côté, les documents publiés dans Foerster et dans Droysen (*Preuss. Politik,* IV, 4), le *Corpus* de Mylius et les correspondances soit du roi, soit du kronprinz, publiées par Krauske, Koser, Droysen, Koser et Droysen, ainsi que le recueil de Stadelmann, *Friedrich Wilhelm I in seiner Thatigkeit für die Landeskultur Preussens,* Leipzig, 1878.

Mêmes mémoires qu'au chapitre précédent.

Ouvrages : Voir la bibliographie des chapitres II du livre Ier et II du livre III, surtout les ouvrages cités de Schmoller, de Riedel, de Bielefeld, de Beheim-Schwarzbach, Tollin, Muret, Aubin, Grossmann, Skalweit. En outre,

quelles on pourrait opposer mille traits d'avarice, même de la plus sordide. La pauvre margrave de Baireuth a raconté comment son père, « idolâtre de son argent », la plaignait en 1732 de manquer de pain et de vêtements, tout en déclarant qu'il était aussi « un pauvre homme », et ne pourrait lui donner que par 10 à 12 florins à la fois. Frédéric Guillaume, qui avait maudit le luxe de son père, supprimé la cassette, et limité ses dépenses personnelles à 52 000 thalers par an, établissant pour cela la caisse de l'argent de poche (*Handgelderkasse*), ne pouvait admettre que tout le monde ne se privât pas comme lui. On le voit à chaque instant, non seulement poursuivre la fraude ou la concussion, mais exiger sur tout, à propos de tout, des restrictions, sinon des sacrifices; un fonctionnaire vient-il à décéder, il s'arrange pour diminuer le traitement du successeur et lui faire verser une somme

SCHMOLLER, *Studien über die wirtschaftliche Politik Friedrichs des Grossen und Preussens,* dispersées dans le *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft (Grössere Aufsätze,* VIII en 1884, X en 1886, XI en 1887); du même, *Die russische Kompagnie in Berlin* (1724-1738), dans la *Zeitschr. für preuss. Gesch. u. Landeskunde,* XX, 1883; et *Umrisse und Untersuchungen,* Leipzig, 1898; ZAKRZEWSKI, *Die wichtigeren preuss. Reformen der direkten ländlichen Steuern im XVIII^en Jahrhundert,* Leipzig, 1887; V. SCHROETTER, *Die preuss. Münzpolitik im XVIII^en Jahrh^t,* dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.,* XXII, 1909; du même, *Das Münzwesen Brandenburgs während der Geltung des Münzfusses von Zinna und Leipzig,* dans *Hohenzollern-Jahrbuch,* XI; KOSER, *Der preussische Staatsschatz von 1740-1756 (Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.,* IV, 1891), et *Zur Bevölkerungsstatistik des preuss. Staates von 1740-1756 (Ibid.,* VII, 1894); V. FRIEDBERG, *Der Konflikt zwischen Friedrich Wilhelm I und Karl VI über die Allodifikation der Lehen in den Marken (Hist. Zeitschr.,* LXIV, 1890); LOEWE, *Die Allodifikation der Lehen unter Friedrich Wilhelm I (Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.,* XI, 1898); V. BRÜNNECK, *Zur Gesch. des Grundeigenthums in Ost u. West-Preussen,* 2 vol., Berlin, 1891-1896; BEHEIM-SCHWARZBACH, *Friedrich Wilhelms I Colonisationswerk in Lithauen,* Kœnigsberg, 1879; ARNOLD, *Die Ausrottung des Protestantismus in Salzburg,* 2 parties, Halle, 1900-1901; WIEDFELDT, *Statistische Studien zur Entwicklungsgeschichte der Berliner Industrie* (1720-1890), Leipzig, 1898; NAUDÉ, *Die merkantilische Wirtschaftspolitik Friedrich Wilhelms I und Hille (Hist. Zeitschr.,* XC, 1903); SKALWEIT, *Die Entlassung des Plusmachers Eckhart (Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.,* XXII, 1909); FEIG, *Die Begründung der Luckenwalder Wollenindustrie (Ibid.,* X, 1898); STIEDA, *Zur Gesch. der Porzellanfabrikation in der Mark Brandenburg (Ibid.,* XVII, 1904); LUDO HARTMANN, *Preussisch-œsterreichische Verhandlungen über den Crossener Zoll und über einen General-Commerz-Traktat zur Zeit Karls VI (Wiener wissenschaftliche Studien,* III, Tübingen et Leipzig, 1902).

ronde : tel cet agent à 100 thalers d'appointements, qu'il oblige, au moment de sa nomination (en février 1735), à payer 500 thalers à la caisse des recrues. Deux administrations sont-elles fondues en une, il entend constater immédiatement un résultat palpable. Il défend aux receveurs *(Rendanten)* de faire des virements et opérations avec les fonds du trésor, et rappelle aux membres du Directoire général qu'il compte sur eux pour rendre ses caisses « formidables » (1727) ; il va jusqu'à leur refuser, en plein hiver de 1729, du bois de chauffage, leur conseillant plaisamment de faire « un feu doux » dans leurs poêles ! D'autre part, tout est légitime pour accroître les revenus de l'État : un édit ne proclame-t-il pas, le 23 avril 1714, que les caisses royales doivent passer avant tout autre créancier, quel qu'il soit ! Obtenir une plus-value, « faire un Plus » *(Ein Plus machen)*, et cela d'une façon concrète, sans trompe-l'œil et « sans vent », telle devient la maxime fondamentale de l'administration ; c'est presque une obsession, et le roi exulte quand il reçoit pour la première fois en 1729 de beaux « louis d'or », provenant de la province de Prusse ; plus tard, après de mauvaises années, où il a craint de ne plus voir couler « le Pactole prussien », il crie au miracle pour un *Plus* annoncé de nouveau (1734). Le kronprinz, faisant à Cüstrin son apprentissage économique entre deux spécialistes (von Hille et von Münchow) qui doivent lui expliquer « en détail et à fond » combien il faut d'efforts pour gagner un thaler, s'inquiète d'un bail dont il est chargé pour l'*Amt* de Ruppin : « Je dois faire un *Plus*, et, si je sais comment, je veux être pendu » ; il prie donc Grumbkow de lui expédier un homme au courant. « Entre nous », écrit-il ensuite, « ce ne sera jamais mon métier que les camérálités » ; il ne s'y applique que pour plaire au roi.

Celui-ci garde jusqu'au bout sa manie, qui semble s'aggraver avec les années. Il est à l'affût des inventions, et à la merci des inventeurs. Un des plus fameux, dont l'aventure semble une farce incroyable, est le « docteur des poêles » *(Ofendoctor)* ou « conseiller des cheminées » *(Caminrath)*

Eckhart, « homme de la lie du peuple », au dire de Pœllnitz. Originaire de Bernbourg sur la Saale, Eckhart avait commencé par élever des faisans et des volailles chez divers princes allemands (notamment à Brunswick et à Baireuth); puis il s'établit à Berlin avec un procédé de son invention pour empêcher les cheminées de fumer et obtenir un rendement supérieur au point de vue du chauffage. Le roi, en ayant entendu parler, le fit venir en 1736 sur sa terre, récemment achetée, de Cossenblatt, et fut satisfait de ses services. Eckhart avait certainement des aptitudes spéciales; peut-être surpassait-il les fumistes de son temps, voire de tous les temps : Benekendorf a pu parler avec éloges, en 1787 encore, des cheminées bâties par lui. Mais ce n'était pas un génie universel, comme le crut trop aisément Frédéric Guillaume Ier. Ses procédés, appliqués à la brasserie, ayant réussi, Eckhart fut nommé conseiller de guerre et des domaines (3 janvier 1737), et chargé de réaliser un *Plus* dans diverses industries. De 1737 à 1740, protégé et soutenu par le roi, qui alla même jusqu'à menacer de la roue les opposants, le « faiseur de *Plus* » opéra successivement dans les Marches, en Poméranie et en Prusse, maltraitant les fonctionnaires, exploitant les *sujets*, et rançonnant les villes, avec une hauteur de parvenu. Le résident saxon Manteuffel raconte en termes piquants, dans une relation de décembre 1738, les exploits de ce « nouveau favori financier, qui taille bien des croupières à tout le conseil du Grand Directoire ». Eckhart fut décoré de l'Ordre de la Générosité, et anobli, en 1738; dans ses armoiries, établies sur la proposition de Pœllnitz, une cheminée d'argent et une fortune ailée symbolisaient son étrange carrière, à laquelle l'avènement de Frédéric II mit heureusement fin.

La situation financière en 1713 était mauvaise, « si mauvaise », a dit le roi dans son Testament politique de 1722, « qu'une banqueroute était imminente ». Les dépenses s'étaient dangereusement enflées; il fallait les réduire, en rayant les pensions inutiles et en diminuant les traite-

ments. Les recettes avaient fléchi ; il fallait les relever, en mettant de l'ordre dans l'administration, en tirant meilleur parti des domaines, en réformant les impôts. Frédéric Guillaume se rendit compte en quelques jours de l'œuvre à accomplir ; il l'entreprit résolument, secondé par des ministres capables, les Creutz, les Kraut, les Waldbourg, les Katsch, les Gœrne, et par une armée de commis laborieux, semblables à ce Manitius, qui fut, jusqu'à sa retraite en 1738, un de ses plus modestes à la fois et de ses plus utiles collaborateurs.

J'ai indiqué ci-dessus les efforts tentés pour réorganiser l'administration, et fondre les organes qui faisaient double emploi ou se nuisaient par leur rivalité : la création du Directoire Général en 1722-1723, aussitôt suivie de celle des Chambres de guerre et des domaines, est certainement la mesure capitale ; elle permet de faire triompher partout la maxime de l'ordre, de faciliter les prévisions de recettes et de dépenses et l'établissement du budget annuel. Les caisses continuent à rester divisées en caisses *principales*, les unes pour les revenus de guerre *(Obersteuerkassen)*, les autres pour les revenus des domaines *(Landrenteien)*, et en caisses *secondaires* (caisses des charges et des recrues, de la Maison du roi, des invalides, etc.) ; du moins, ces dernières sont-elles peu à peu réduites à des fonctions de perception, et tenues de verser leurs fonds dans les caisses générales. Une caisse extraordinaire de 250 000 thalers est pourtant instituée en juillet 1723 sous le receveur Albrecht ; elle est destinée à couvrir les frais des réparations, constructions ou indemnités, dans tout le royaume, sauf la province de Prusse à laquelle une somme spéciale est réservée. En même temps, des dispositions sont prises pour régulariser et simplifier la comptabilité : les articles 31 et 32 de la grande instruction de décembre 1722 fixent au mois de mars l'envoi au Directoire général des propositions des Chambres, aux approches de la Pentecôte la présentation du budget au roi, aux quatre mois qui suivent la Trinité la revision de tous les comptes. Vérifié minutieusement par les cinq ministres dirigeants du Directoire et par la

Chambre des comptes, le budget ou *état* doit être absolument clair, précis, complet : aucun *Minus* (déficit), aucun *Plus* ne doit être passé sous silence. L'ancienne répartition en deux « états » généraux subsiste, celui des domaines, celui de la guerre *(General Domainen Etat, General Kriegs Etat);* les chapitres particuliers, qui s'y ajoutent, n'ont que peu d'importance : tel le budget ou « état » des Français réfugiés, que le roi ordonne, en décembre 1730, de rédiger désormais en allemand. Tout cela présente peut-être des difficultés et les ministres vont crier à l'impossible; le roi les avertit qu'ils sont responsables sur leurs têtes et qu'il leur faut se conformer à sa volonté « sans raisonner ».

Parmi les ressources du Trésor, la plus naturelle, semble-t-il, dans un royaume où le souverain est encore le premier des grands propriétaires fonciers, c'est le produit des domaines. Nul n'en a mieux vu l'importance que Frédéric Guillaume I[er]. Après avoir, le 13 août 1713, proclamé l'inaliénabilité des domaines, il n'a cessé durant vingt-sept ans d'en augmenter l'étendue et le rendement. L'article 28 de l'instruction de 1722, qui traite spécialement de l'achat des domaines, enjoint de n'acquérir que des terres « considérables », rapportant si possible 5 pour 100; il envisage l'achat annuel de deux ou trois domaines de 100 à 150 000 thalers au pays de Magdebourg, projet qui se précise dans l'ordre donné en février 1729 à la Chambre du duché d'arrondir tous les *Aemter,* de sorte que chacun rapporte au moins 5 000 thalers. On évalue couramment à 5 millions de thalers le total des sommes consacrées par le roi à ces acquisitions; c'est le chiffre donné par son fils. Un document de 1737 compte pour le royaume 330 *Aemter*, dont 86 pour la Prusse et 66 pour les Marches, formant un ensemble de 1 500 000 journaux ou 600 000 hectares.

Ces immenses propriétés souffraient encore en 1713 du système des fermages héréditaires, introduit quelque temps par le premier roi, et qui n'avait pas été supprimé partout. Frédéric Guillaume y mit bon ordre. En cinq ans, grâce à

certaines concessions et au remboursement d'environ un million de thalers, le retour aux baux à temps se trouva réalisé, sauf pour des parcelles insignifiantes. A partir de 1718, une série d'enquêtes eurent lieu, à la suite desquelles le prix des fermages fut relevé dans beaucoup de provinces, en particulier dans celle de Magdebourg ; de 1719 à 1721 d'ailleurs, le roi institua, d'accord avec Gœrne, les principes directeurs (*principia regulativa)* qui devaient servir de base à l'établissement des baux, d'une durée uniforme de six ans. La grande instruction pour le Directoire reprit et perfectionna ces règles, destinées à améliorer le rendement des domaines (articles 18, 27 et 30, notamment). Si le roi songea un moment à se servir de la régie en Lithuanie (1724), c'est qu'il craignait de ne pas réussir autrement à imposer là les méthodes de culture de l'Allemagne centrale et occidentale ; il en resta finalement au système des fermes, en écartant d'ordinaire les paysans, trop peu solvables (1731), et plus tard les officiers et les nobles, trop indépendants (mars 1732). Il organisa des inspections fréquentes, et obligea les commissaires à tenir un journal (novembre 1738). Lui-même était son premier inspecteur et menaçait de peines terribles (de la corde, plus spécialement) les fermiers négligents (7 juillet 1734, septembre 1735, et actes de l'inspection de 1736, en Prusse). Il refusait le paiement des fermages en papier et exigeait des espèces sonnantes. Entre temps, il avait préconisé et fait adopter dans toutes les provinces le régime de la ferme générale par *Amt (Generalpacht)*, en dépit d'oppositions violentes, qui furent brisées, comme celle de von Massow, président de la Chambre de Poméranie. En outre, les corvées de transport *(Vorspanndienste)*, très réduites, avaient été transformées dans maint endroit en des prestations en argent *(Molestiengelder)*.

Grâce à ces réformes, poursuivies avec persévérance, le produit des domaines ne cessa de s'accroître ; il doubla presque en vingt-sept ans, passant de 1 890 000 thalers en 1713, à 3 300 940 (un peu plus de 12 millions de livres) en 1740. Il est vrai que les bénéfices de l'exploitation des forêts

et de diverses régales (de l'ambre, du sel, etc.) s'ajoutaient aux bénéfices agricoles ordinaires.

La prospérité des domaines rejaillit sur le budget militaire, qui reçut chaque année une partie de leur excédent de recettes. Ce budget lui-même vit ses ressources grossir grâce au remaniement de la plupart des impôts directs et indirects. Certaines taxes anciennes, malencontreuses et improductives, disparurent : celle des jeunes filles *(Fräuleinsteuer)*, levée à l'occasion du mariage d'une princesse électorale, celle des perruques, inventée sous Frédéric Ier. En revanche, l'usage du papier timbré fut généralisé par plusieurs édits, et une meilleure répartition des charges publiques favorisa, sinon le dégrèvement de la masse, du moins une augmentation sensible du nombre des contribuables. Les opérations cadastrales, commencées sous le règne précédent, furent poussées énergiquement, surtout en Prusse et dans le pays de Clèves, et les impôts directs qui pesaient sur les campagnes reçurent à la fois une nouvelle assiette et une nouvelle forme : impositions de nom suranné, payables parfois en nature, comme la *Kriegsmetze*, contribution ou *Steuer*, impôts irréguliers perçus sur les terres (*Hufenschoss*), sur le bétail (*Hornschoss*), sur les maisons (*Giebelschoss*), tout cela fit place plus ou moins à un impôt foncier unique et général (*Generalhufenschoss*).

La mesure fut proposée par un noble prussien, ancien officier, qui avait dû quitter l'armée à la suite d'une blessure grave, en 1708, Charles-Henri, comte de Waldbourg (né en 1686), écuyer héréditaire du Saint-Empire, d'où le titre de Truchsess par lequel il est parfois uniquement désigné. Dans un long mémoire du 20 octobre 1714, Waldbourg dépeignit au roi l'état pitoyable des finances dans sa province, et la nécessité de changer le système de perception des contributions, qui enrichissait les receveurs, et appauvrissait le Trésor. Frédéric Guillaume ordonna à quatre ministres (Ilgen, Grumbkow, Creutz et Kraut) d'examiner les propositions de Waldbourg, qu'on fit venir à Berlin tout exprès, et, sur l'avis des quatre commissaires, un essai du mode nouveau d'impôt

foncier fut décidé dans le bailliage *(Amt)* de Brandebourg, aux environs de Kœnigsberg (12 avril 1715). Les choses n'allèrent pas vite à cause de l'opposition de la Chambre des finances et des nobles (Ostau, Wallenrodt, Alexandre de Dohna) ; mais le roi soutint Waldbourg envers et contre tous, étendit l'essai en 1716 aux trois bailliages de Lyck, Tilsitt et Osterode, ordonna enfin d'introduire dans toute la Prusse l'impôt foncier général. Le 24 novembre 1719, Waldbourg écrivait que sa réforme était achevée et qu'elle élèverait au moins à 270 000 thalers par an le produit des contributions directes prussiennes, rarement supérieur jusque-là à 200 000. On a calculé que la commission présidée par Waldbourg avait soumis au nouvel impôt plus de 34 000 *Hufen* (la *Hufe* = 10 hectares en moyenne) qui échappaient autrefois à toute taxation.

Le succès de Waldbourg en Prusse engagea le roi à appliquer l'impôt foncier unique dans ses autres territoires ; ce ne fut pas sans peine, ni sans luttes, et il n'y arriva pas toujours. La classification des terres était souvent malaisée, ainsi que la fixation du taux de l'impôt. En Prusse, le taux variait de 14 thalers à un tiers de thaler, suivant la fertilité de chaque *Hufe ;* en Poméranie, de 108 thalers à 6. Dans le pays de Clèves, certaines propriétés *(les Flochländereien)* continuèrent à échapper à l'impôt, de sorte qu'en 1738 il restait encore dans le duché autant de terres exemptes que de terres imposées. L'introduction de l'impôt foncier unique produisit pourtant d'heureux effets dans l'ensemble : il rapporta davantage, et pesa moins inégalement. Un ordre de cabinet du 22 décembre 1729 compléta la réforme, en établissant la responsabilité solidaire des contribuables dans le cadre du cercle : l'impôt foncier était un impôt de répartition, et on taxait tous les ans chaque cercle à une somme qui devait rentrer dans les caisses de l'État, même si quelque accident *(Unglücksfall)* empêchait un paysan, ou une communauté, ou un village, de payer sa quote-part.

Bien que l'égalité devant l'impôt fût encore loin d'être

réalisée, nobles, pasteurs et fonctionnaires sachant s'accommoder avec le fisc, le règne vit pourtant une diminution des privilèges pécuniaires. La noblesse notamment dut subir une taxe spéciale, grâce à la généralisation d'une mesure prise déjà exceptionnellement en 1704 : à la place du ban et de l'arrière-ban, dont l'appel n'avait plus de raison d'être, le roi imposa une taxe, dite *des chevaux féodaux (Lehnpferdegelder)*, en compensation d'ailleurs de l'allodification des fiefs, c'est-à-dire de leur transformation en *alleux* ou propriétés héréditaires. Le projet, formé en 1716, fut soumis aux vassaux, par un édit du 5 janvier 1717, tandis qu'une commission étudiait les voies et moyens. L'opposition de la chevalerie de l'Altmark, de Magdebourg, de Poméranie et de Prusse, l'intervention même de l'Empereur et du conseil aulique qui déclarèrent la chose contraire aux constitutions de l'Empire (février 1718), ne purent rien contre la volonté royale. L'allodification fut décidée, et un *canon* de 40 thalers exigé pour chacun des quatre mille quatre-vingt-dix-sept chevaux recensés en vue du service féodal. Frédéric Guillaume promit seulement de ne rien demander d'autre à sa noblesse, et se félicita d'avoir échangé du *vent (Wind)* contre 40 thalers. Les nobles de Brandebourg se soumirent les premiers (juin 1717), puis ceux de Magdebourg en 1719, ceux de Minden-Ravensberg en 1720, ceux d'Halberstadt en 1721, ceux de Prusse en 1732 ; dans quelques provinces (Clèves-Mark et Poméranie), le *canon* fut payé, sans que l'allodification s'accomplit ; dans les petits pays de l'ouest (Lingen, Tecklembourg, Mœrs, et Gueldre), le paiement ne put être obtenu avant la fin du règne.

Le roi ne se borna pas à remanier les contributions directes qui frappaient presque exclusivement la population des campagnes ; il chercha aussi à augmenter le produit des impôts indirects, surtout de l'*accise,* impôt de consommation perçu comme un droit d'octroi aux portes des villes. J'ai dit combien Frédéric I[er] avait élevé les tarifs de l'accise ; Frédéric Guillaume les éleva encore davantage, particulièrement dans

les grandes villes (les *résidences* de Berlin et de Potsdam, et Kœnigsberg) (1) ; il s'efforça en même temps de l'établir partout où elle n'existait pas. Les pays de l'ouest se montraient réfractaires ; ils durent pourtant s'exécuter, sauf la Haute-Gueldre où l'introduction fut ajournée (1726). Diverses dispositions permirent d'accroître le rendement : tels les ordres donnés aux commis et fonctionnaires, de décembre 1719 à novembre 1720, d'habiter à la ville et non à la campagne, pour les obliger à payer l'accise ; telles les mesures rigoureuses prises contre la fraude : toute personne était soumise, à l'entrée des villes, à de longues perquisitions, ses vêtements fouillés, ses paquets ouverts et examinés à fond ; de plus, les marchands de victuailles recevaient chaque semaine, les minotiers chaque jour, la visite des employés du fisc. L'accise, comme l'octroi de nos jours, se payait non seulement en argent, mais encore en temps et en vexations. Dès 1713, le roi avait ordonné que tout le monde, même le personnel de la cour, fût astreint à l'accise ; un édit de 1736, réduisant les exemptions des nobles et fonctionnaires, prouve que l'ordre de 1713 était resté inopérant ; cependant l'accise tendit à frapper de plus en plus tous les citadins, comme l'impôt foncier général tous les habitants du plat pays ; son poids devint exagéré à la fin du règne, au moment de la faveur d'Eckhart et des droits abusifs sur la bière. On a évalué son produit en 1740 à près d'un million et demi de thalers, soit six millions de francs environ ; rien qu'à Berlin, elle rapportait 294 000 thalers.

Le roi exigeait le paiement des impôts en argent, et non en papier. Au point de vue de la monnaie, il fit peu d'innovations. Des Juifs privilégiés, comme les Gumpert, restaient les principaux fournisseurs d'argent brut, et les maîtres des monnaies (les Neubauer, par exemple), chargés de la frappe, se comportaient en entrepreneurs. La frappe n'avait lieu qu'à

(1) Plusieurs de ces tarifs ont été publiés dans le recueil de Mylius. Il faut noter que l'accise, à la différence de l'octroi, frappait comme un droit de douane beaucoup de produits fabriqués venant de l'étranger, tissus de laine, de coton et de soie, chapeaux, bas, etc.

Berlin, Magdebourg et Kœnigsberg, sous la surveillance du directeur suprême et des conseillers des monnaies, plus tard aussi du chef du quatrième département du Directoire général (Viereck). La plupart des monnaies étaient en argent, avec le thaler comme unité courante, et de petites pièces, dont la plus répandue était le *Zwölftel* (douzième de thaler). Cependant l'or commençait à s'introduire, et de 1726 à 1730, la caisse générale des domaines reçut l'ordre d'accepter des louis d'or et des ducats, tandis qu'auparavant l'argent seul était admis. La frappe de l'or dans le royaume fut même essayée en 1719; elle eut lieu, à partir de 1737, sous la forme de *Wilhelms,* de la valeur d'un double louis (9 thalers 9 gros). Frédéric Guillaume aurait voulu l'institution d'une monnaie d'Empire; ses négociations à ce sujet échouèrent. Du moins, il pourchassa les mauvaises petites monnaies étrangères (saxonnes et danoises notamment) et s'en tint pour les siennes au titre ou *pied* de Leipzig. Il y eut donc amélioration du régime monétaire sous son règne, et cela facilita les transactions de la bourse de Berlin, fondée en décembre 1738.

En somme, des progrès sensibles se trouvaient accomplis en 1740 si l'on fait abstraction des abus de la fiscalité signalés plus haut. Les impôts se répartissaient plus également, partant plus équitablement. L'administration des finances était réorganisée, et si tout n'était pas réglé, selon le désir exprimé par le roi en septembre 1723, « comme un papier de musique », du moins l'équilibre des dépenses et des recettes avait été réalisé. Des plus-values considérables étaient même obtenues chaque année : dès 1722, Frédéric Guillaume pouvait se vanter, dans son *Testament politique,* de ne rien devoir à personne; il mettait de côté pour l'avenir près de 500 000 thalers par an, et recommandait à son successeur d'en faire autant. Au budget de 1740, le produit des domaines s'élevait à 3 300 940 thalers, celui des revenus de guerre à 3 616 000, soit une recette totale d'environ 7 millions de thalers, sur lesquels 914 000 furent affectés à la réserve. A sa mort, le

roi laissa un trésor de guerre de 7 à 8 millions de thalers (approximativement 30 millions de livres), c'est-à-dire une somme égale au revenu d'un an, résultat remarquable qu'ont admiré les contemporains, et qui a fait dire à Frédéric II que son père avait laissé « le trésor rempli », et « un ordre merveilleux dans toutes ses affaires ».

AGRICULTURE

La prospérité des finances était due en grande partie à celle de l'agriculture. Frédéric Guillaume avait de bonne heure constaté l'importance de cette dernière, et soit comme propriétaire, soit comme souverain, il n'avait cessé de la favoriser. Des enquêtes approfondies avaient été faites dès 1713 dans toutes les provinces sur l'état des cultures et de l'élevage, surtout sur la situation des paysans, et la grande instruction de décembre 1722 s'en était longuement occupée; depuis 1723, le Directoire général et les Chambres de guerre et des domaines veillaient sur tous les moyens d'améliorer la production des terres; le kronprinz, à partir de 1730, y fut initié en même temps qu'aux autres questions économiques, et le roi l'emmena plus d'une fois dans ses voyages d'inspection.

Bien que réaliste au premier chef et peu porté vers la théorie, Frédéric Guillaume sentit la nécessité de répandre dans ses États certaines notions de science agricole : de là un enseignement organisé en 1727 à Halle et à Francfort-sur-l'Oder, enseignement très pratique d'ailleurs, en vue duquel les professeurs (Gasser et Ditmar) reçurent des instructions du roi lui-même; de là aussi la confection régulière (mensuelle parfois) de statistiques, propres à renseigner sur le nombre des cultivateurs et des bestiaux, les besoins en semences ou en engrais, la quantité et la qualité des récoltes. Cependant le jardin botanique de Berlin, champ d'expériences

créé précédemment, et confié en 1713 à l'Académie des Sciences, fut à peu près abandonné ; dès 1715, il n'y avait plus d'argent pour l'entretenir.

La chose essentielle aux yeux du roi était de ne pas laisser de terres en friche et d'augmenter continuellement l'étendue des cultures et des pâturages. Pour cela, il importait d'abord d'encourager les paysans, de leur assurer plus de bien-être, et d'accroître leur nombre. Une foule d'édits y pourvurent, et l'instruction de 1722 insista particulièrement sur la « conservation des *sujets* ». Sans doute Frédéric Guillaume n'était pas tendre (1), et le cultivateur, qui ne travaillait pas assez, était passible de peines corporelles ; les corvées pour le propriétaire, notamment pour le roi, premier propriétaire du royaume, étaient nombreuses ; on voit des paysans prussiens du bailliage d'Insterbourg réquisitionnés même le dimanche, ce qui amène une protestation des pasteurs (9 août 1718). Quatre ans après, des colons suisses établis en Prusse ayant réclamé contre les quarante-huit jours de corvée par an qu'on exigeait d'eux, reçurent pour réponse qu'il leur fallait en passer par là. Sur les domaines, en Prusse orientale ou Lithuanie, le *sujet* devait consacrer au service du maître deux jours par semaine en été, un par semaine en hiver. Toutefois les agriculteurs étaient considérés comme dignes de protection : des paysans prussiens demi-libres s'étant plaints en 1719 d'un fermier et l'administration ayant déclaré leur plainte injustifiée, le roi écrivit qu'il croyait le contraire, et que ses fonctionnaires avaient de la chance d'être loin de lui, en Prusse, pour piller, voler et mentir. Des édits de mars et juillet 1719 supprimèrent le servage pour les *sujets* des domaines en Prusse et en Poméranie postérieure ; un autre de 1730 les dispensa dans la principauté de Minden de travailler sur les propriétés (*Vorwerke*) des nobles. Des mesures furent prises fréquemment pour secourir les misérables dans les campagnes, donner des semences à ceux qui en manquaient, rebâtir les mai-

(1) Cf. un ordre d'avril 1730 d'envoyer à la forteresse des paysans débiteurs du roi, dans le pays de Clèves.

sons détruites par l'incendie, la grêle ou l'inondation, atténuer les pertes d'une mauvaise récolte ou d'une épizootie ; des magasins furent créés dans beaucoup d'endroits pour conserver les blés lorsqu'il y avait abondance, en vendre ou distribuer dans le cas contraire, et établir ainsi un cours moyen, favorable à l'agriculture. Les campagnes avaient beaucoup souffert depuis un siècle : deux édits de juin 1717 enjoignirent de faire en sorte qu'il y eût au moins autant d'habitants sur les fermes qu'avant 1624.

Pour atteindre ce résultat, Frédéric Guillaume recourut comme ses prédécesseurs, et encore plus assidûment qu'eux, à la colonisation.

Les réfugiés français, très nombreux déjà sous le règne précédent, étaient protégés et administrés par un Directoire ou Conseil français à Berlin ; ils continuèrent à affluer en Brandebourg, pour y jouir de la liberté de conscience qu'on leur refusait dans leur patrie. Grâce à eux, les terres sablonneuses des Marches devinrent « des potagers admirables », suivant le mot de Frédéric II ; ils peuplèrent certains districts de la « Marche Ukraine » *(Uckermark)*, Lœcknitz, Grambzow, Chorin, aux environs de Berlin ; d'autres (des Messins) s'établirent comme maraîchers, et si la plupart se consacrèrent à l'industrie, le roi les jugeait certainement d'une façon fort injuste lorsqu'il disait (dans une note de 1735) : « Les Français à la ville ; ils ne valent rien aux champs ». A côté d'eux, des Suisses et des Hollandais furent attirés en grand nombre ; en Poméranie, un nouvel *Amt* put être créé en 1734, à l'embouchure de l'Ucker, sous le nom de *Kœnigsholland*. Beaucoup de colons étaient séduits par les exemptions d'impôts accordées pour plusieurs années *(Freijahre)*; la majorité cependant obéissait, en émigrant, à des considérations morales ; c'étaient des gens persécutés pour leurs convictions religieuses. Protestant fervent, le roi appelait à lui ses coreligionnaires proscrits ; il satisfaisait ainsi sa conscience et son intérêt, faisait à la fois une bonne œuvre et une bonne affaire. Des Vaudois vinrent de Piémont, des frères bohêmes de

Silésie, Moravie et Bohême, des calvinistes de Saxe, des luthériens du Palatinat. La principale immigration fut celle des Salzbourgeois.

L'archevêché de Salzbourg, pays montagneux et fertile, entre Bavière, Autriche et Tyrol, contenait de nombreux protestants. Les prélats, leurs seigneurs, les avaient tolérés depuis le seizième siècle, malgré le principe *cujus regio, ejus religio*, qui autorisait tout prince de l'Empire à imposer sa foi à ses sujets. Or, en 1727, à un archevêque d'esprit large, un Harrach, succéda un fanatique, le comte Firmian : dès son avènement, il interdit tout livre hétérodoxe et chargea les jésuites de convertir au catholicisme les hérétiques de sa principauté. Les persécutions furent bientôt telles que les protestants se trouvèrent réduits au désespoir. L'intervention du « Corps évangélique » ne produisit aucun effet, et, pour en finir, l'archevêque promulgua, le 31 octobre 1731, un édit d'émigration, enjoignant sous peine de mort à tous les luthériens ou réformés d'évacuer le pays dans les huit jours. Les malheureux expulsés se mirent en marche à travers la Bavière, mal vus et mal traités au passage par la population catholique, et les souffrances de ce long exode ne se terminèrent qu'à leur arrivée dans l'Allemagne centrale. Frédéric Guillaume s'était préparé à les recevoir, et leur ouvrit toutes grandes les portes de ses États, par sa patente du 2 février 1732. Dès le mois d'août précédent, annotant une délibération du Directoire général à ce sujet, il avait écrit : « Très bon, même s'il n'y a que dix familles, et bon s'il y en a mille ». Il y en eut quatre mille environ, qui entrèrent en Brandebourg en chantant des cantiques, et qu'on répartit dans diverses provinces, principalement en Prusse. Ceux qui restèrent à Berlin furent confiés aux soins du conseiller von Herold, un des meilleurs collaborateurs du roi pour les affaires économiques (juillet 1733) (1).

(1) Le kronprinz, assez sévère plus tard pour « leur esprit de désertion », s'apitoyait en 1732 sur leur compte et parlait « de se dépouiller de sa chemise pour eux ».

Il est difficile d'évaluer exactement le nombre total des colons établis dans le royaume de 1713 à 1740. Les chiffres diffèrent dans les ouvrages qui traitent la question. Schmoller pense qu'en un siècle (entre 1640 et 1740) il y a eu 100 à 150 000 immigrants, ce qui avec leur postérité a pu donner près de 300 000 âmes. Stadelmann dit 600 000. Ce dernier auteur parle, pour le temps du Roi-Sergent, de 50 à 60 000 immigrants ; c'est, il me semble, l'approximation la plus exacte, et dans ce nombre les Salzbourgeois doivent figurer pour 20 000.

La population des campagnes, protégée et accrue, fut poussée de toutes façons à intensifier culture et élevage. Quantité d'édits ordonnèrent le dessèchement des marais, notamment de ceux de la Havel, de son affluent le Rhin, de l'Oder et de la Vistule ; la dépression de l'Oder, dite Oderbruch, fut le théâtre de travaux importants, sous la direction du colonel de Marwitz, à partir de 1724. A côté des cultures anciennes, comme celle du blé qui fut fortement développée en Prusse, des cultures plus ou moins nouvelles furent encouragées : celle des légumes, celle des pommes de terre encore à ses débuts en Brandebourg, celle du mûrier, celle du tabac. La destruction des animaux nuisibles eut lieu parallèlement (1). Les plantations d'arbres forestiers et d'arbres fruitiers furent recommandées, parfois imposées : un édit de 1716 renouvela l'obligation des jeunes mariés à cet égard ; un autre de 1718 punit de la fustigation ou des travaux de forteresse ceux qui auraient détruit exprès des mûriers ou des arbres fruitiers ; en 1739, rien que dans la Marche électorale, on planta 222 000 arbres fruitiers. Les forêts furent l'objet d'une sollicitude spéciale, et la grande ordonnance *(Holzordnung)* du 20 mai 1720 constitua une sorte de code forestier. Tout était d'ailleurs réglementé : après l'instruction de 1722 pour le Directoire général, dont beaucoup d'articles sont consacrés aux cultures, le roi promulgua en juillet 1731,

(1) La passion du roi pour la chasse provoqua seule des dérogations assez fâcheuses à la règle.

pour la province de Prusse, un règlement d'économie agricole *(Haushaltungsreglement)*, dont il exigea l'application rigoureuse. Un haut fonctionnaire *(Oberlandbaudirector)* surveillait tout à ce point de vue dans les domaines de la couronne.

L'élevage du bétail avait autant de prix que la culture des terres; il ne fut pas négligé. Bœufs et vaches dans les Marches et en Lithuanie, moutons dans le duché de Magdebourg et en Brandebourg (dans le pays de Cottbus en particulier), chevaux en Prusse, furent multipliés. Non seulement des mesures furent prises contre les épizooties (décembre 1729 et mars 1732), mais de nombreux règlements pourvurent à l'amélioration des races : tel l'ordre donné le 3 avril 1713 de mener les juments aux étalons royaux; tel l'édit du 15 mai 1722 enjoignant de supprimer comme inférieurs les moutons et béliers noirs, bruns ou gris. En même temps, les haras étaient réorganisés, en Prusse orientale avant tout, où l'élevage des chevaux était florissant dès l'époque des chevaliers teutoniques; en 1722, les haras prussiens contenaient 1 216 animaux, et l'instruction pour le Directoire déclarait qu'ils devaient toujours en entretenir au moins 800 (article 29). A partir de 1730, un vaste terrain à demi marécageux, près de Trakehnen (5 500 hectares), fut aménagé par les soins de l'ingénieur Suchodoletz, sous la surveillance du comte de Schwerin et du prince d'Anhalt. Le haras de Trakehnen, destiné à un brillant avenir, était définitivement fondé.

Grâce à ces efforts persévérants, les campagnes, en partie désertes et incultes en 1713, se couvrirent d'habitations, de labours et de troupeaux. Les contemporains ont noté cette transformation avec surprise, parfois avec emphase : le Suisse Haller, en 1726, s'extasie sur la fertilité du pays de Clèves dont chaque journal *(Morgen)* de 40 ares rapporte 9 thalers par an, plus 6 pour 100 ; des documents relatent la création dans la dépression du Rhin, au nord du Brandebourg, d'un nouvel *Amt,* celui de Kœnigshorst, à partir de 1719, domaine

modèle qui contint une ferme-école pour enseigner aux paysannes à faire du beurre et du fromage, et qui, en 1739, possédait 1 053 vaches. Le domaine de Kœnigsholland en Poméranie fut aussi un centre de perfectionnement. Enfin la Prusse et sa partie la plus orientale, la Lithuanie, prirent un essor surprenant. Il faut y insister brièvement, le *rétablissement* de ces contrées ayant été l'œuvre capitale de Frédéric Guillaume au point de vue agricole.

Prusse et Lithuanie se trouvaient en 1713 dans l'état le plus lamentable, à demi incultes et dépeuplées par la peste et d'autres épidémies : on comptait onze habitants par kilomètre carré, et la population, grossière, ignorante, paresseuse (surtout en Masurie), n'avait encore que des procédés de culture primitifs, avec la petite charrue prussienne *(Zoche)* sans avant-train. La noblesse même y était misérable, à part quelques grandes familles (les Dohna ou les Dœnhof). Il y avait énormément à faire pour rendre la prospérité à ce pays, naturellement fertile, grâce aux terres noires des bords de la Vistule, propres à donner de riches moissons, et aux prairies humides, favorables à l'élevage, sur le bord des *Haffs* de la côte ou des lacs de l'intérieur. Le roi se rendit compte de l'importance de la tâche, et avec des collaborateurs dévoués, Truchsess de Waldbourg de 1713 à 1721, puis les Gœrne, les Blanckensee, les Cammann, les Bredow, les Lesgewang et les Blumenthal, sans oublier le prince Léopold d'Anhalt, il s'y appliqua sans relâche jusqu'à sa fin. Il y eut des années, comme en 1723, où il y consacra 500 000 thalers; on a évalué à 6 millions de thalers la dépense totale, placement de capitaliste avisé d'ailleurs et qui devait rendre plus tard de beaux intérêts (10 pour 100 d'après les calculs du roi).

J'ai dit l'appel des colons dans le royaume. La Prusse et la Lithuanie reçurent les gros contingents, attirés par les deux *Hufen* de Prusse (24 hectares) accordées à chaque cultivateur, les exemptions d'impôts et d'importantes franchises. Frédéric Guillaume avalait « cuiller par cuiller », selon son mot, les frais de premier établissement; il faisait ensuite sur-

veiller soigneusement les nouveaux *sujets* par ses chambres de guerre et des domaines, notamment celle de Gumbinnen, placée en 1736 sous la direction de Blumenthal. Des semences étaient fournies aux laboureurs, et tout, instruments, procédés agricoles, assolements, était organisé à l'allemande. Le prince d'Anhalt acheta dans le cercle d'Insterbourg de vastes domaines, à Bubainen, qui servirent de champ d'expériences, et devinrent étonnamment prospères : achetés 70 à 80 000 thalers, ils en rapportaient 36 000 en 1736. Les voyages d'inspection du roi et du kronprinz stimulaient les progrès, et certaines conférences, comme celle d'Oletzko en 1721, sont restées fameuses par leurs conséquences. Peut-être les résultats financiers immédiats furent-ils moins brillants qu'on ne l'a dit, mais le résultat économique d'avenir fut merveilleux : suivant l'expression de Pœllnitz, le roi « d'un désert avait fait une belle province ».

Après avoir vu les bons et les mauvais côtés de « l'économie » en Prusse, et déploré en 1735 « sa misère toute nue » (son « agonie », disait alors Blumenthal), après avoir envisagé d'abord avec ennui les voyages « au pays des Gètes », en compagnie d'un père incommode, le kronprinz écrivait à Voltaire, avec une sorte d'enthousiasme, qu'il regardait cette contrée « comme le *non plus ultra* du monde civilisé ». « C'est », ajoutait-il, « une province peu connue de l'Europe, mais qui mériterait cependant de l'être davantage, à cause qu'elle peut être regardée comme une création du roi mon père ». Cette lettre du 27 juillet 1739 est une sorte d'hymne à la gloire du restaurateur de la Lithuanie, un des premiers textes qui montrent Fritz rendant justice au tenace et fécond travail de son père. « J'ai trouvé », conclut-il, « je ne sais quoi d'héroïque dans la manière généreuse et laborieuse dont le roi s'y est pris pour rendre le désert habité, fertile et heureux ». Le kronprinz a forcé les termes, comme ceux qui ont fait de la vie des colons prussiens une vie idyllique, car tout était loin d'être facile ou parfait. Néanmoins le « rétablissement » de la Prusse, qui à partir de 1730 a été au premier

rang des préoccupations gouvernementales, est un des meilleurs titres du Roi-Sergent à l'admiration de la postérité.

Dans l'ensemble, son œuvre dans les campagnes était grandiose. Sans doute, il restait beaucoup à faire, notamment dans les pays de l'ouest et en Poméranie. Cependant, des terres désertes et incultes qu'en 1714 il avait ordonné de pourvoir de propriétaires dans les six mois, beaucoup se trouvaient peuplées et cultivées en 1740; des hectares par centaines de mille (100 000, rien qu'en Prusse) avaient été gagnés pour le labour ou la pâture; les paysans avaient reçu de bonnes parcelles à la place des mauvaises qui n'étaient que du vent *(Windhufen)*, et du Rhin au Niémen la population s'était considérablement accrue : 200 000 âmes dans les pays de Clèves-Mark au lieu de 100 000, 185 000 dans le duché de Magdebourg au lieu de 135 000, 475 000 dans la Marche de Brandebourg (moins la Neumark) au lieu de 300 000, 600 000 en Prusse au lieu de 400 000; en tout, deux millions 240 000, au lieu d'un million et demi. Ces chiffres ont leur éloquence.

INDUSTRIE

L'augmentation de la population s'était fait sentir dans les villes comme dans les campagnes; parmi les colons étrangers, des milliers étaient d'habiles artisans, et aux progrès de l'agriculture correspondait un essor industriel remarquable.

Frédéric Guillaume favorisa le mouvement, y voyant le meilleur moyen de réaliser les objectifs qui lui tenaient le plus au cœur : accroître le nombre de ses sujets, contribuables et soldats, faire fabriquer sur place tout ce qui est nécessaire à la vie, et par suite empêcher la sortie de l'argent prussien qui aurait passé la frontière en échange des produits étrangers. Le système mercantile, avec la protection allant souvent jusqu'à la prohibition, continuait à régner dans le domaine économique. On croyait encore, comme au

temps de Colbert, qu'un pays ne pouvait s'enrichir qu'au détriment des autres, que l'idéal pour un État consistait à n'exporter aucune matière première et à n'importer aucun produit manufacturé. Le roi chercha dès son avènement à appliquer cette maxime, et ne varia jamais. L'instruction pour le Directoire renferme à l'article 12 (des manufactures) cette déclaration farouche : « Quiconque s'avise d'exporter, ne fût-ce que quelques kilos *(ein Stein)* (1) de laine du pays, a mérité la potence ! »



A ce protectionnisme impitoyable s'ajoutait naturellement la réglementation la plus minutieuse, l'État prenant la tutelle de tous et laissant rarement libre carrière aux initiatives privées. Le Directoire général et les Chambres de guerre et des domaines furent chargés de ce rôle de Providence ; des commis expérimentés les secondèrent, comme ce d'Alençon, un des membres les plus en vue de la colonie française de Berlin, qui jusqu'en 1735 s'occupa activement des manufactures en Brandebourg, comme ce Mesmyn et ce Pellet, qui s'en occupèrent dans le duché de Magdebourg. Le recueil de Mylius renferme une foule d'édits réglementant la fabrication dans les moindres détails : par exemple celui du 30 janvier 1723 sur la confection des draps et vêtements, et son contrôle *(Schau)*, ou celui de 1727 sur le plombage et la marque des draps et lainages du pays. Les métiers étaient d'ailleurs toujours concentrés à la ville, et cinq au plus pouvaient être exercés dans les villages et hameaux, métiers indispensables au paysan, ceux de tisserand, de tailleur, de charpentier, de forgeron et de maréchal-ferrant (patente du 4 juin 1718) (2). D'autre part, les artisans demeuraient soumis au régime des corporations, jurandes et maîtrises, qui pouvait entraîner de graves abus et engendrer la routine.

Sur ce point, d'importantes réformes eurent lieu, grâce à un fait inouï, à une mesure générale prise par la diète d'Em-

(1) Le *Stein* représentait un poids de dix à onze kilos.

(2) A ces cinq métiers, Schmoller ajoute celui des tonneliers *(Boettcher)* dans le duché de Magdebourg.

pire. Jusqu'en 1730, aucune amélioration ne s'était produite, et Frédéric Guillaume Ier, qui entrevoyait l'opportunité de profondes modifications, en était resté aux anciens errements. Certains statuts de corporations avaient bien été revisés, et en 1720-1721 le roi avait facilité le libre passage des artisans d'une ville du royaume à une autre, en supprimant la taxe de départ *(Abzugssteuer)*, exigée auparavant de ceux qui changeaient de résidence ; des dispositions avaient été prises également pour faciliter aux compagnons, et plus spécialement aux soldats invalides, l'accès de la maîtrise, à la campagne et à la ville (1729). Mais les vieux abus subsistaient. On vit, par exemple, en 1725, exclure de la corporation des drapiers un artisan de Neuendamm, parce que sa femme comptait un berger parmi ses ascendants.

En 1727, à l'instigation de divers États de l'Empire, le Hanovre, la Saxe, surtout la Prusse, la diète de Ratisbonne se mit à discuter la question ; chose extraordinaire, elle réussit, au bout de quatre ans, à élaborer un projet qui fut envoyé à Vienne en juin 1731, et ratifié par l'Empereur le 16 août. C'était une sorte de miracle qu'une mesure législative générale pour tout l'Empire ; ce fut en même temps un document indigeste et maladroit ; il n'en eut pas moins une réelle utilité, parce qu'il condamna des abus criants et exigea leur abolition, tout en laissant à chaque État le droit de modifier et de reviser à sa guise les statuts de ses corporations. Dans le royaume de Prusse, l'application de la loi d'Empire fut ordonnée, en août 1732 pour les pays allemands, en juin 1733 pour la province de Prusse qui ne faisait pas partie de l'Empire germanique. Ensuite de nouveaux statuts de corporations, dits privilèges généraux *(Generalprivilegien)*, parce qu'ils devaient valoir dans tout le royaume, furent élaborés à partir de 1733 et publiés de 1733 à 1736 ; ils devaient rester en vigueur jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

En vertu de ces règlements, les corporations furent plus qu'auparavant soumises au contrôle de l'État ou des villes ;

elles ne purent plus infliger des amendes excessives, ni procéder judiciairement contre les intrus *(Störer* ou *Pfuscher)*, ni réclamer une supériorité quelconque, l'une sur l'autre. On interdit les exclusions arbitraires : seuls demeurèrent exclus les enfants d'équarrisseurs, exerçant eux-mêmes le métier considéré comme ignoble, les Juifs, et les enfants de paysans, n'ayant pas obtenu le consentement des autorités compétentes. Une obligation nouvelle, de grande portée morale, fut imposée aux apprentis, celle de savoir lire et écrire ; le nombre des années d'apprentissage *(Lehrjahre)* fut fixé à trois en général (jusqu'à quatre, cinq ou six cependant, pour certains métiers) ; le nombre des années de voyage *(Wanderzeit)* des compagnons fut fixé aussi à trois, et le service militaire compté dans ce temps. Sans doute, les compagnons furent étroitement surveillés : leurs livrets ou certificats *(Kundschaften)* durent être bien tenus ; leurs coalitions contre les maîtres furent interdites ; mais certaines faveurs furent accordées, en revanche, pour faciliter leur existence, le soin de leurs pauvres et de leurs malades. Les conditions pour devenir maître furent élargies et nettement définies : il fallut être majeur et libéré du régiment, fabriquer un chef-d'œuvre (meilleur marché qu'autrefois, et d'usage plus pratique), payer une taxe (de 6 à 10 thalers selon les localités et les métiers), et se faire conférer le droit de bourgeoisie. Un maître put employer autant de compagnons qu'il voulut.

Si beaucoup d'anciens usages furent conservés, si la séparation des villes et des campagnes fut maintenue, du moins la suppression de règles étroites et de monopoles excessifs fut un grand bienfait : les nouvelles corporations ne pouvaient plus avoir comme les anciennes une vie intérieure à part, trop indépendante et jalouse. La réforme contribua certainement au progrès économique.

D'autres mesures y contribuèrent aussi. L'industrie des draps et lainages, particulièrement importante en Brandebourg, fut encouragée sans cesse : un établissement modèle *(Lagerhaus)*, usine et entrepôt à la fois, fut créé à Berlin par

Kraut en 1714, pour fabriquer des tissus et vendre des laines aux pauvres manufacturiers ; des édits draconiens interdirent l'exportation des laines à l'étranger et l'importation des draps du dehors. Les ouvriers en laines et les fabricants de lainages furent exemptés du recrutement (février 1721). Une série de règlements recommandèrent ou même ordonnèrent aux régiments, aux fonctionnaires, à tous les sujets, de s'habiller avec les draps du pays (3 juin 1713, 26 avril 1718, 27 novembre 1721, 25 janvier 1738, etc.). Les vieilles femmes vendant à l'étalage et les servantes sans place reçurent l'ordre de filer la laine (14 juin 1723). Par contre, le port des cotonnades fut interdit : Morgenstern raconte l'histoire d'un fiscal, qui, ayant logé chez un maire et ayant reçu de lui pour la nuit une couverture de coton, eut le triste courage de dénoncer ensuite son hôte et de le faire punir. L'industrie métallurgique, surtout pour la fabrication des armes et des canons, ne fut pas moins favorisée : le roi avait fait la connaissance au siège de Stralsund, en 1715, de deux entrepreneurs, Splittgerber et Daum ; il les installa plus tard à Potsdam, où ils fondèrent une fabrique de fusils privilégiée. Les industries locales furent développées, celle de l'ambre en Prusse, celle de la brasserie en Poméranie et en Brandebourg, celle du sel et du salpêtre dans le pays de Halle, celle des toiles dans les provinces de l'ouest; la Chambre de Minden fut invitée le 10 avril 1723 à faire acheter de la toile du pays par dix ou douze régiments qui en achetaient en Silésie pour leurs chemises, caleçons et guêtres. Enfin, les réfugiés français des Marches et du duché de Magdebourg, « les plus pauvres, mais les plus industrieux », suivant le mot de Frédéric II, reçurent souvent l'appui du gouvernement pour leurs entreprises.

Grâce à ces dispositions tutélaires, le royaume entier se couvrit de fabriques. Non seulement le *Lagerhaus* de Berlin et les autres manufactures brandebourgeoises de draps, notamment celle de Luckenwalde, ouverte en 1718, mais qui végéta après 1725, tissèrent assez d'étoffes pour habiller

l'armée et une bonne partie de la population, mais ces établissements en fabriquèrent pour l'exportation : le Roi-Sergent put se féliciter de voir à la fois ses soldats se vêtir d'uniformes bleu foncé, confectionnés sur place, et une compagnie berlinoise fournir à l'armée russe les draps bleus, verts et rouges dont elle avait besoin. Berlin devint « un magasin de Mars », a dit Frédéric II, tandis que des fabriques d'armes étaient fondées à Spandau et à Potsdam, et des usines métallurgiques à Neustadt. La bière de Stolpe, de Bernau et de Ruppin acquit plus de réputation que jamais. Le « bleu de Berlin » ou « bleu de Prusse », que Frisch prétendait avoir inventé et qu'il avait au moins perfectionné, commença à être recherché, même à l'étranger, en Russie par exemple. La famille Krug de Nidda augmenta la production du cuivre et du sel dans le duché de Magdebourg, et l'exploitation directe par l'État des salines de Halle rapporta à la caisse générale du sel *(Generalsalzkasse)*, créée en 1715, des recettes de 200 à 400 000 thalers par an. Une raffinerie de sucre fut établie à Stettin en 1719, et des scieries hydrauliques en Prusse, malgré l'opposition de la corporation des scieurs de planches de Kœnigsberg. Les verreries, tanneries, chapelleries, papeteries, fabriques de bonneterie, fondées par les réfugiés français, prirent un brillant essor, et même des industries de luxe furent introduites, en dépit de l'esprit d'économie pratique qui prévalait alors.

Elles n'eurent pas, il est vrai, grand succès. La soierie ne pouvait espérer les faveurs du roi, qui en interdit le port plus tard (en 1731) à certaines catégories de personnes; pourtant il y avait, en 1714, huit cents ouvriers en soierie, d'après l'ambassadeur impérial; on peut citer les établissements berlinois de Barracand et Vigna (Gobelins), de Schindler (étoffes d'or et d'argent), de Bourguignon (velours), ceux du Suisse Wegeli et du juif Hirsch à Potsdam, les manufactures de rubans fondées à Charlottenbourg en 1719, les fabriques de soieries des Granier et des Béringuier à Magdebourg et Halle, celles des von der Leyen à Crefeld; ces dernières seules pros-

pérèrent véritablement, grâce à une teinturerie ajoutée en 1724, et les von der Leyen firent fortune, alors que le Lyonnais Pitra, établi à Berlin depuis 1732, n'était pas seulement en état, en 1739, d'exécuter les commandes de la cour. Une fabrique de porcelaines, créée par Gœrne à Plaue, avec le peintre Pennewitz et le potier Mehlhorn, végéta de 1713 à 1730, et dut fermer ensuite. Frédéric II exagère quand il compare à cette époque les velours de Berlin à ceux de Gênes, et prétend qu'un chimiste a traîtreusement porté de Berlin à Dresde le secret d'une porcelaine « qui surpasse celle de la Chine par l'élégance des formes et la finesse de la diaprure ».

A part cette réserve nécessaire pour les industries de luxe, et aussi pour l'industrie des toiles, en déclin à Clèves et à Minden, il est certain que le règne de Frédéric Guillaume fut favorable au développement industriel. Le système protecteur coûta cher peut-être aux consommateurs, mais il stimula la production indigène. Les années 1728 à 1735 comptent parmi les plus brillantes du dix-huitième siècle à cet égard, et parallèlement à l'accroissement de la population rurale on constate, en 1740, un accroissement considérable de la population urbaine. Dans toutes les provinces, les petites villes s'agrandirent, doublant ou triplant parfois le chiffre de leurs habitants (comme Potsdam, Magdebourg, Halle et Stettin), et deux grandes villes devinrent des centres d'attraction irrésistibles, Kœnigsberg en Prusse avec 50 000 âmes, Berlin en Brandebourg avec près de 90 000, y compris la garnison.

COMMERCE

Le protectionnisme et la réglementation, qui faisaient la base du système économique de Frédéric Guillaume, ne pouvaient avoir sur le développement du commerce que de fâcheuses répercussions : la tutelle de l'État, favorable jus-

qu'à un certain point, en dépit de maintes entraves, aux progrès de l'agriculture et de l'industrie, en particulier d'une industrie de création récente, devait nuire à l'activité commerciale, qui a besoin par-dessus tout de liberté. Aussi les efforts du roi furent-ils impuissants à accroître cette activité, et si le commerce intérieur obtint diverses facilités, le commerce extérieur souffrit constamment de la guerre de tarifs avec les puissances étrangères, et de l'incohérence des règlements. On a dit que certains conseillers, notamment von Hille dont le kronprinz admirait en 1732 « l'esprit subtil » et le « génie » pour le négoce, avaient eu des idées plus libérales que le souverain; la différence était petite, en réalité, et von Hille, quoique désireux de voir abaisser les traites et droits de douane, montra contre l'Autriche des préventions qui empêchèrent un rapprochement économique utile. Un collège de commerce fut fondé à Kœnigsberg en 1718 (1), à la fois pour développer le commerce prussien et juger les conflits entre négociants; il fut question ensuite d'en créer d'autres à Berlin et à Stettin en 1725, et le Directoire général, ainsi que les Chambres de guerre et des domaines, eurent mission de protéger le commerce dans les diverses provinces. Certains produits purent circuler librement (comme le tabac); un comptoir fut établi à Francfort-sur-l'Oder en 1739 pour les négociants venant de Pologne à la foire Sainte-Marguerite Des mémoires furent rédigés, des négociations entamées avec plusieurs pays, des traités ou articles de commerce même signés (avec le Hanovre en 1713, la Suède en 1720, la Russie en 1726, l'Empereur en 1727 et 1737, la Saxe en 1728). La bienveillance du roi à l'égard du commerce porta peu de fruits; elle n'aboutit souvent qu'à des manifestations sans grande portée : telle l'ordonnance de juin 1713 enjoignant d'adopter dans l'étendue des Marches de Brandebourg les poids et mesures de Berlin, ce qui laissait subsister ailleurs une incommode multiplicité; tels les projets formés en 1734

(1) C'était le rétablissement du collège créé par le Grand Électeur et supprimé en 1689.

pour le développement du commerce de Kœnigsberg, dans le cas où Danzig serait ruinée par la guerre de Pologne; ces projets n'eurent pas de suites, la guerre ayant cessé peu après (1). Par contre, des dispositions comme l'interdiction du colportage dans les campagnes, ou la suppression des foires dans les villages pour les autoriser seulement dans les villes soumises à l'accise (16 avril 1732), semblaient de nature à décourager le trafic; c'était de la fiscalité mal comprise. On n'entreprit pas alors de grands travaux de voirie; un canal commencé entre Elbe et Havel resta inachevé.

Le commerce intérieur profita de la revision en 1734 des tarifs des traites et péages. Les produits indigènes circulèrent plus librement dans les limites du royaume : par exemple, le verre fabriqué dans le pays (1723), le sel de Halle, presque imposé à la Poméranie et à la Prusse depuis 1721, et les céréales. La législation des blés avait une importance spéciale, puisqu'il s'agissait de la principale denrée alimentaire : le transport de province à province fut favorisé par l'abolition en 1727 d'un droit appelé *neuer Kornzoll,* établi par l'électeur Joachim II au seizième siècle; les prix furent maintenus à un cours moyen (variant pour le froment de 1 à 2 thalers le boisseau de 50 litres), grâce au système des magasins. Le Grand Électeur l'avait inauguré pour la nourriture de l'armée; son petit-fils généralisa la pratique, en l'améliorant. De nouveaux magasins furent créés à Wesel (1714-1716), Magdebourg (1717), Colberg (1722), puis même dans les villes ouvertes (Kœnigsberg et Berlin); il en existait vingt et un en 1740, et ces magasins, destinés primitivement à l'armée, servirent à tous, faisant monter alternativement ou baisser les prix, suivant qu'ils n'étaient pas assez rémunérateurs pour l'agriculture ou qu'ils étaient trop onéreux aux consommateurs. Outre les magasins royaux, il y en eut de municipaux (à Berlin notamment, depuis 1719), qui contribuèrent maintes fois à conjurer des famines. Il faut noter cependant que les

(1) Cf. A. B., R. 7, n 101.

magasins renfermaient du seigle, parfois de l'avoine, non du froment ni de l'orge. On fabriquait avec le seigle un pain grossier, à bon marché, à l'usage des soldats qui l'achetaient de leur bourse en temps de paix, et de la population pauvre. Le pain était d'ailleurs taxé, comme la viande et la bière.

Libre au dedans, le commerce des blés au dehors fut soumis, soit à l'importation, soit à l'exportation, à des règles extrêmement variables. On vit successivement l'importation des blés étrangers interdite en 1725, puis autorisée moyennant des droits élevés, et les blés saxons exemptés des nouveaux droits après le traité de commerce de 1728. Quant à l'exportation des blés indigènes, elle fut rarement interdite, et chaque fois que les récoltes étaient bonnes on s'empressait de l'autoriser, moyennant des droits modérés. L'exportation des blés de la Marche, de Magdebourg et d'Halberstadt par l'Elbe ou par l'Oder ne fut jamais considérable ; la principale était celle des blés de Prusse par Kœnigsberg (10 à 19 000 *Lasten*, c'est-à-dire de 120 à 230 000 tonnes par an) (1).

Les États du roi, la province de Prusse en particulier, étaient admirablement situés pour le commerce de transit ; le système mercantile en empêcha le développement. Quant au commerce extérieur, en général, il ne put guère que végéter. J'ai dit les mesures draconiennes prises contre l'exportation de la laine et l'importation des tissus étrangers ; bien d'autres denrées subirent un sort analogue. Le sel étranger, par exemple, fut traqué impitoyablement, et l'instruction de décembre 1722 (art. 23) en défendit l'entrée sous peine de la corde. Sans doute Berlin demeura le centre d'un commerce assez actif avec la Silésie d'un côté, Hambourg de l'autre, par les voies fluviales et le canal Frédéric Guillaume, mais les sociétés de commerce silésienne, bohémienne, austro-prussienne, qu'il fut successivement question de fonder, ne sortirent pas du domaine des projets. De longues négociations eurent lieu entre Prusse et Autriche pour établir des relations

(1) Une *Last* valait douze tonnes en moyenne.

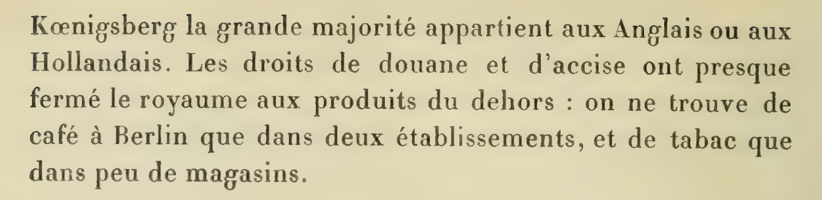
commerciales régulières de la Baltique à l'Adriatique ou à la mer Noire par l'Oder, la Morawa, le Danube et ses affluents de droite; Graeve et Canngiesser à Vienne, Rabutin et Seckendorf à Berlin, étudièrent les modalités d'une association entre différentes compagnies de marchands (*Societät-Handlung*) ; on n'aboutit qu'à deux conventions au sujet du trafic du sel et des tarifs de la douane de Crossen sur l'Oder (avril-mai 1727), et ces conventions, conclues pour dix ans, furent renouvelées par Brandt à Vienne, en 1737 ; c'était peu de chose.

A vrai dire, une seule entreprise commerciale de grande envergure fut lancée, et après avoir été quelque temps florissante, finit par sombrer complètement, la « Compagnie russe » de Berlin. Préparée par l'ambassadeur Mardefeld à Saint-Pétersbourg depuis 1720, et par un marchand d'origine française, résidant à Moscou, Jean Vernesobre, qui compara les draps prussiens aux draps anglais fournis à l'armée russe, et les déclara aussi bons, la Compagnie russe fut fondée de 1724 à 1725 par dix marchands berlinois. Mardefeld obtint du Sénat russe une résolution ordonnant de passer des marchés en Prusse pour la fourniture des draps nécessaires aux troupes, et Frédéric Guillaume accorda un privilège ou monopole pour douze ans. La Compagnie ne vécut pas beaucoup plus longtemps. Après un premier marché conclu à Saint-Pétersbourg en janvier 1725, neuf mille pièces de drap furent livrées cette année-là, et un bénéfice de 20 pour 100 réalisé. L'affaire paraissait bonne. Durant plusieurs années, les livraisons se succédèrent, à raison de 180 à 200 000 thalers (6 à 800 000 livres) par an. Mais à Berlin il y avait concurrence entre la Compagnie et le *Lagerhaus;* en Russie, mille intrigues étaient suscitées à prix d'argent par les Anglais, qui se trouvaient évincés et cherchaient à retrouver leurs anciennes commandes. Bref, en 1736, le privilège de la Compagnie ne fut pas renouvelé; deux ans après, le général Munnich, tout-puissant à Saint-Pétersbourg, fit décider que les draps prussiens étaient trop grossiers. Ce furent deux

coups de massue dont la Compagnie ne se releva pas.

Le Grand Électeur avait eu jadis des visées coloniales grandioses, sans réussir à acquérir de véritables colonies ; quelques comptoirs misérables, assez négligés sous Frédéric Ier, avaient été conservés sur la côte de Guinée. Le Roi-Sergent, qui ne voyait là qu'une « chimère », chercha dès son avènement à s'en débarrasser : après quelques tractations en Angleterre et en Hollande, il s'entendit avec la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales, qui lui acheta pour 6 000 ducats (60 000 livres) toutes ses possessions africaines. Le traité fut conclu par Meinertshagen, à La Haye, le 18 décembre 1717, mais la résistance des agents du roi en Afrique, notamment de Jean Couny, gouverneur de Gross-Friedrichsburg, en retarda l'exécution jusqu'en 1723. La Compagnie africaine possédait encore une maison en mauvais état à Emden, et un établissement dans l'île danoise de Saint-Thomas : la première fut vendue 6 000 thalers en 1725, et le second disparut en 1731.

Ce bref exposé prouve que le commerce prussien ne prospéra guère de 1713 à 1740. Frédéric Guillaume Ier a eu beau vanter dans son *Testament politique* de 1722 les bienfaits de sa politique économique, faisant affluer dans ses États l'argent de l'étranger, alors qu'auparavant le mouvement avait lieu en sens inverse ; son successeur donne une note plus exacte lorsqu'il déclare que le commerce était alors « étouffé » par des principes funestes. De quelque côté que l'on se tourne, on voit l'activité des échanges diminuer, le commerce de transit est paralysé, et si le trafic intérieur demeure actif, celui du dehors décline : la gilde des bateliers de Berlin est réduite à vingt-quatre membres ; la fortune de la Compagnie russe ne dure pas ; sur l'Elbe et l'Oder, la circulation des blés est réduite, celle des bois se maintient péniblement ; à l'ouest, le commerce végète dans les pays de Clèves et de Minden ; à l'est, les armateurs de Stettin perdent la plupart de leurs navires (ils n'en ont plus que cinq en 1728), et sur les sept cents vaisseaux qui fréquentent bon an mal an le port de



Kœnigsberg la grande majorité appartient aux Anglais ou aux Hollandais. Les droits de douane et d'accise ont presque fermé le royaume aux produits du dehors : on ne trouve de café à Berlin que dans deux établissements, et de tabac que dans peu de magasins.

CHAPITRE III

L'ARMÉE DU ROI-SERGENT (1)

L'administration de Frédéric Guillaume Ier avait pour fin principale la création d'une puissante armée : régime d'économies sévères et de restrictions, observé par le roi même, gestion impeccable des revenus publics, accroissement progressif des ressources financières, mesures propres à développer la production agricole ou industrielle, tout était destiné à permettre au petit royaume prussien de devenir une grande force militaire. Les goûts personnels du souverain venaient en aide sur ce point à la raison d'État. J'ai montré le fils de Frédéric Ier et de Sophie Charlotte s'amusant dès l'adolescence à faire manœuvrer un bataillon de grenadiers; c'était sa distraction préférée. Ses campagnes dans les Flandres, avec Marlborough et le prince Eugène, lui laissèrent des impressions inoubliables; plus tard, il fêta chaque année par un banquet l'anniversaire de Malplaquet (11 septembre).

(1) SOURCES : Documents manuscrits des Archives de Berlin (A. B.).

Parmi les recueils de documents déjà cités, surtout les *Acta Borussica,* le *Corpus* de MYLIUS, les documents de FOERSTER, les correspondances publiées par KRAUSKE, KOSER, KOSER et DROYSEN, et en outre : JANY, *Urkundliche Beiträge und Forschungen zur Gesch. des preuss. Heeres,* in-8°, Berlin, 1905 *(Die alte Armee,* 1655-1740).

Parmi les mémoires du temps, surtout NATZMER, FRÉDÉRIC II, LA MARGRAVE, POELLNITZ.

OUVRAGES : Ouvrages cités aux chapitres II du livre Ier et II du livre III, ainsi qu'aux chapitres précédents du livre VI, notamment FOERSTER, LAVISSE, SCHMOLLER *(Studien* et *Umrisse),* et LINNEBACH, *Erzieher des preuss. Heeres* (1907). En outre, M. LEHMANN, *Werbung, Wehrpflicht und Beurlaubung im Heere Friedrich Wilhelms I (Hist. Zeitschr.,* 1891), et dans le *Hohenzollern-Jahrbuch,* II, KRAUSKE sur Léopold d'Anhalt; VI, G. LEHMANN sur les drapeaux prussiens; VII, O. HINTZE, *Geist und Epochen der preuss. Geschichte;* XIV, VOLZ sur le feld-maréchal Schwerin.

Le roi, en effet, demeura fidèle aux habitudes du kronprinz; il s'entoura de militaires et porta presque uniquement l'uniforme (à partir de 1725 au moins); encore en 1733, il se levait à quatre heures du matin pour assister à l'exercice de son régiment. La parade à Berlin, Potsdam, ou Wusterhausen, fut toujours le moment le plus important de ses journées, et les ministres étrangers qui voulaient se faire bien venir, Seckendorf, La Chétardie, Valory, ne manquaient pas de s'y montrer; ils y étaient aimablement reçus, et, portant presque tous l'épée comme leur royal hôte, pouvaient obtenir des faveurs ou des renseignements utiles, au cours de conversations sans gêne, entre officiers, presque entre camarades, un peu comme à la tabagie. Les revues étaient les fêtes par excellence, et les visites des souverains amis, comme l'électeur de Saxe, roi de Pologne, donnaient lieu à des déploiements grandioses de troupes, en 1728, par exemple. La margrave de Baireuth a décrit plus d'une de ces revues, insistant sur l'enthousiasme paternel qui se manifestait par quelque soûlerie avec ses généraux.

« Berlin », dit une relation anonyme de 1723, « ressemble, non pas à une résidence, mais à une place-frontière où le fort des habitants consiste dans la garnison ». Les sujets du roi étaient considérés avant tout et traités comme des soldats; quand le kronprinz tenta de fuir en 1730, c'est comme déserteur qu'il fut arrêté, jugé, menacé de mort; il ne se réhabilita qu'en devenant le meilleur des colonels. C'est aussi de la sorte que le mari de Wilhelmine gagna le cœur de son beau-père. L'armée primait presque la nation, et les officiers planaient au-dessus des autres fonctionnaires : l'ordre des préséances *(Rangordnung)* du 21 avril 1713 n'assurait-il pas les trois premiers rangs au feld-maréchal général, aux gouverneurs *(Statthalter)*, et aux généraux, avant les conseillers secrets réels, c'est-à-dire avant les ministres! On comprend le mot de la Margrave sur la révolution opérée par son père, dès 1713 : « Ceux qui voulurent conserver les bonnes grâces du nouveau roi endossèrent le casque et la cuirasse; tout

devint militaire ». Frédéric II nomme Berlin la Sparte du nord.

Durant vingt-sept ans, Frédéric Guillaume Ier ne cessa de travailler à accroître, organiser, perfectionner son armée, édictant de nombreux règlements militaires *(Kriegsartikel)*, à l'élaboration desquels il prenait personnellement part, passant des revues régulières, entreprenant dans toutes les provinces de pénibles tournées d'inspection ; il voyait chaque régiment au moins une fois tous les trois ans, et entendait que les choses se passassent toujours partout comme s'il était présent *(als ich beständig wäre)*. Était-il satisfait, il embrassait le colonel et les majors, et dînait avec eux ; sinon il repoussait toute invitation. Pœllnitz raconte comment, ayant trouvé en 1739 un régiment poméranien très mal tenu, à Belgard, il refusa de dîner chez son chef, Platen. Le kronprinz, en dépit de ses goûts littéraires, contribua à partir de 1732 au dressage des troupes : officier méticuleux et actif, il exerçait son régiment à Ruppin du matin au soir, payant largement de sa personne; il lui arriva une fois de garder dans la main une queue postiche, en redressant un fantassin (avril 1733). Quelques années après, il répondait aux flatteries de Voltaire sur son régiment, le plus beau de l'Europe : « Je voudrais qu'il fût connu par sa bravoure, et non par sa beauté » (avril 1737). A ce moment, il entretenait une correspondance suivie sur des questions techniques avec le prince d'Anhalt, qu'il considérait comme un grand général auquel a manqué l'occasion de se signaler.

J'ai déjà parlé du vieux Dessau, de l'amitié étroite qui l'unissait au roi, et des services inestimables qu'il lui a rendus. C'est particulièrement en matière militaire que le concours de la « vieille moustache » a été précieux. Sans doute il a encouragé la manie de l'astiquage et de la parade (il a introduit l'usage des guêtres dans l'armée, et Charles XII l'appelait ironiquement « le prince aux gamaches »), mais ce petit travers ne doit pas faire oublier la grandeur de son rôle. C'est le prince Léopold qui a fait adopter la marche au pas, qui a

amélioré le fusil prussien par la baguette en fer et la baïonnette à douille, qui a accru la rapidité et l'intensité du tir, qui a préconisé les formations légères sur deux ou trois rangs, plus souples et plus maniables que les colonnes en ordre profond; c'est lui qui a rédigé les premiers règlements pour le génie et surveillé l'exécution des fortifications de Magdebourg, lui encore qui, à force d'expériences et d'essais, a fait de son régiment d'*Alt-Anhalt* une véritable école de guerre, en même temps qu'un instrument parfait. « Rien n'y manque », écrivait Frédéric Guillaume en octobre 1732, « et il est le modèle *(die Norm)* de l'infanterie pour la taille des soldats, car il n'y a pas d'homme au-dessous de cinq pieds sept pouces (1 mètre 85) ». On a reproché au prince d'avoir dédaigné la cavalerie. Sa prédilection pour l'infanterie ne l'empêchait pourtant pas d'apprécier la seconde arme où il avait fait entrer deux de ses fils, et dont il conseilla de doubler les unités. Sa correspondance avec le roi prouve qu'il a été le plus influent des conseillers militaires; s'il n'a pas été un homme vraiment cultivé et s'il a mis toujours l'action pratique au-dessus de l'idée pure, il n'a pas été non plus une sorte de sous-officier sans instruction ni éducation, comme on l'a parfois représenté. Le ministre saxon Suhm était injuste lorsqu'il disait en 1727 que, par sa faute, l'activité d'un feldwebel dans l'armée était tenue supérieure à celle d'un général. Dans un de ses écrits, car son mépris pour les noircisseurs de papier ne l'empêchait pas d'user de la plume à ses heures, le prince s'est prononcé contre l'abus des coups à l'exercice; il a recommandé d'inspirer au soldat le sentiment de l'honneur et l'esprit de corps, de le prendre par la douceur. Il est vrai que lui-même prêchait assez peu d'exemple.

Aucun des autres collaborateurs militaires de Frédéric Guillaume Ier, et ils sont légion, ne saurait être comparé à Léopold d'Anhalt. Il faut cependant citer une fois de plus Grumbkow, qui a été de 1713 à 1739 une espèce de ministre de la guerre, faisant preuve jusqu'à sa mort de la plus rare puissance de travail, et le feld-maréchal baron de Natzmer,

un vieux brave, de caractère incommode, qui eut l'honneur en 1730 de s'opposer énergiquement à la condamnation du kronprinz.

Le roi, d'ailleurs, a été l'inspirateur ou l'auteur de la plupart des réformes.

Le plus difficile, dans un petit État de faible population, était d'obtenir une nombreuse armée; il s'en préoccupa dès son avènement, afin de rendre sa Maison « formidable »; toutefois le problème du recrutement ne fut pas résolu sans peine, ni sans tâtonnements. On en resta d'abord au système inauguré sous Frédéric Ier, et qui, quoique supérieur au simple racolage, avait de graves inconvénients : les officiers, chargés de tenir leurs compagnies et régiments au complet, d'après des *rôles* ou listes d'habitants, ne s'en tenaient pas toujours aux régions qu'on leur avait assignées pour cela; ils procédaient brutalement pour se procurer les recrues nécessaires, et incorporaient des gens impropres au service, quitte à les relâcher ensuite moyennant finances. Comme beaucoup de jeunes gens émigraient pour se soustraire à ces violences, Frédéric Guillaume les assimila à des déserteurs et ordonna de pendre ceux qu'on pourrait saisir (17 octobre 1713); il chercha en revanche à rassurer la population, en interdisant les enrôlements forcés (9 mai 1714), interdiction apparente seulement, car le recruteur autorisé à se procurer des recrues « de la bonne manière », était implicitement invité à user de ruse. Un règlement de 1718 remit au roi le soin de décider de la validité des enrôlements, et les abus se maintinrent, même après la résolution prise le 26 février 1721 de faire désormais des levées à l'étranger, et de se contenter des enrôlements volontaires dans le pays; du reste, une ordonnance d'avril 1724, défendant d'enrôler de force les gens établis sur une terre *(angesessene)* et les jeunes garçons en âge de croissance, le permettait indirectement pour les autres.

Quand Frédéric Guillaume sévissait, c'était contre les recrues récalcitrantes, et on le vit, en 1730, bannir de Prusse les Mennonites que leurs principes religieux empêchaient

d'accepter aucune obligation militaire. Les Universités eurent plus d'une fois à se plaindre d'enlèvements d'étudiants : à Francfort-sur-l'Oder (1), malgré le règlement royal de 1721 qui semblait garantir l'Université contre ces excès, il y eut des étudiants enlevés en 1723 et 1724 ; à Kœnigsberg (2), il en fut de même depuis 1714, particulièrement entre 1726 et 1729, et les plaintes véhémentes de tous les professeurs n'obtinrent du roi que de bonnes paroles ; pareils faits se produisirent à Halle et à Duisbourg. Parfois les recruteurs s'attaquaient même aux élèves des hautes classes dans les collèges : suggestive à cet égard est une liste de dix-huit élèves des écoles de Lœbenicht (un des quartiers de Kœnigsberg), enrôlés en 1729. Parfois c'étaient des vieillards qu'on prétendait incorporer, comme ce riche marchand de Magdebourg, âgé de soixante ans, que les bourgeois de la ville arrachèrent aux soldats, après une véritable bataille où dix-huit hommes furent gravement blessés. En général, c'était dans les campagnes qu'opéraient les recruteurs, et les paysans s'obéraient pour racheter leurs fils : un rapport de la chambre de guerre et des domaines de Minden (6 janvier 1733) attire l'attention du roi sur ce point, et constate qu'on fait payer 150 thalers pour exonérer un premier fils, 80 thalers pour le second et 50 pour le troisième. Les hommes de haute taille échappaient malaisément : le prince d'Anhalt s'étant plaint de n'avoir pu obtenir pour son régiment un grand gaillard, fils d'un commis du comte de Stolberg-Wernigerode, le roi intervint pour faire pression, et le père s'en tira à grand peine, en payant 400 thalers (1730-1731).

Cet état de choses était fâcheux pour le pays, sans assurer les effectifs désirés. Frédéric Guillaume se décida à régulariser le système ancien des enrôlements régionaux, en le perfectionnant. Beaucoup de capitaines et de colonels avaient pris l'habitude de dresser des listes de jeunes gens susceptibles d'être réquisitionnés pour le service, et désignés dès

(1) Cf. A. B., R. 41, n 5, n 97-98 et n 101-103.
(2) *Ibid.*, R. 7, n 95, et surtout n 187, 1 à 3.

lors par diverses épithètes de sens analogue (*enrollirt,* c'est-à-dire portés sur les rôles, *wehrpflichtig,* assujettis au devoir militaire, ou *dem Regiment obligat,* destinés au régiment). Un règlement de 1726 fait déjà mention de la pratique. Les ordonnances des 1er et 18 mai 1733, et le *règlement des cantons (Cantonsreglement)* du 15 septembre de la même année, la légalisèrent. Le royaume fut divisé en un certain nombre de cantons, assignés aux colonels pour le recrutement de leur régiment, à raison de 5 000 feux pour un régiment d'infanterie et de 1 800 pour un de cavalerie; dans chaque canton, les habitants mâles devaient être inscrits sur des rôles *(enrollirt),* et rester de dix-huit à quarante ans à la disposition des colonels; ceux-ci pouvaient lever 30 hommes par an en temps de paix et 100 en temps de guerre. « Tous les sujets », disait le règlement, « sont nés pour les armes *(für die Waffen geboren)* et obligés au régiment dans le district duquel ils sont nés ». C'était, en principe tout au moins, le service militaire universel et obligatoire. Sans doute le principe ne fut pas observé à la lettre, et de nombreuses exemptions subsistèrent, celles des fils de riches bourgeois ou de grands propriétaires fonciers, des agents des nobles dans les campagnes, des fils des pasteurs étudiant eux-mêmes la théologie, des fils uniques dans certains cas, des instituteurs, des tisseurs de laine. Néanmoins, si le service militaire ne devint pas universel, il fut considérablement étendu, et le règlement des cantons a jeté les bases d'une armée nationale (1).

Au temps de Frédéric Guillaume Ier, il ne pouvait encore être question de se borner aux nationaux; de là les levées faites sans cesse à l'étranger, non seulement dans les villes libres de l'Empire germanique, où une vieille constitution impériale autorisait ces opérations, mais dans tous les États de cet Empire, et même dans des pays éloignés. Le roi demanda à beaucoup de ses voisins la permission d'envoyer chez eux des recruteurs, et se passa souvent de permission,

(1) Les cantons furent déterminés d'abord pour les régiments de l'est, en 1733, et la mesure fut appliquée en 1735 à ceux de l'ouest.

ce qui provoqua maint conflit. Les documents du temps en sont pleins. Si l'Empereur ferma les yeux, sur le conseil de Seckendorf, et si le tsar fournit des recrues de son chef, la plupart des puissances se montrèrent moins accommodantes : l'arrestation d'un certain capitaine Natzmer à Dresde, celle de plusieurs officiers en Hanovre, faillirent amener une rupture, soit avec l'électeur de Saxe, roi de Pologne, soit avec l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre (1727-1729). Plus tard, les Hollandais osèrent faire condamner et fusiller à Maëstricht un recruteur (1732), ce qui excita la colère du kronprinz contre « ces faiseurs de fromages ». Les excès des agents prussiens étaient tels que le roi fut maintes fois obligé de les désavouer. Peut-être a-t-on forgé bien des légendes à ce sujet (recrues bâillonnées, par exemple, expédiées dans des caisses, et étouffées), mais il y eut des violences notoires (1), et sur les 800 ou 1 000 officiers qui se trouvaient sans cesse en campagne, la majorité étaient gens peu scrupuleux sur l'emploi des moyens.

Les grands jeunes gens surtout étaient victimes ; j'en ai dit un mot déjà. Frédéric Guillaume avait, en matière de recrutement, la passion, presque la superstition de la taille. Au temps où il n'était que kronprinz, il avait composé un bataillon exceptionnel sous ce rapport ; durant tout son règne, il entretint à Potsdam un régiment de grenadiers géants, recrutés à prix d'or dans tous les pays d'Europe. « De me procurer la plus belle femme ou fille du monde », disait-il un jour devant La Chétardie, « me serait indifférent; mais des soldats, c'est là pour moi le défaut de la cuirasse, et l'on peut avec cela me mener aussi loin qu'on voudra ». Le mot, qui est exact, s'applique spécialement aux recrues de six pieds ; quiconque en fournissait, obtenait faveurs et argent ; aussi officiers, particuliers, gouvernements étrangers rivalisaient-ils de zèle pour en trouver et en envoyer à Potsdam ; le régiment

(1) Pœllnitz cite le cas d'un recruteur, nommé Hompesch, qui semble bien avoir emballé un grand jeune homme du pays de Juliers ; le malheureux périt étouffé.

des gardes du corps était, suivant l'expression de la Margrave, « le canal des grâces ». A chaque revue, le roi choisissait dans les divers régiments les plus beaux sujets pour les mettre dans sa garde, dédommageant d'ailleurs largement les colonels : il payait en moyenne 100 à 200 thalers par homme ; en 1731, il en acheta un à Wehlau, au prix de 1 000 thalers ; une autre fois, il dépensa 145 000 thalers pour 60 soldats, ce qui met le soldat à près de 2 500 thalers, et ce ne fut pas le maximum. Dans les pays étrangers, ses racoleurs faisaient vraiment la chasse aux grands hommes : les chroniqueurs du règne, Fassmann, Pœllnitz, Mauvillon, ont donné force détails sur certains grenadiers, comme le Norvégien Jonas, ancien mineur au dos voûté dont on redressa l'échine, le Saxon Müller qui s'était montré auparavant à la foire de Saint-Germain, le Prussien Hohmann dont Auguste le Fort ne put en 1728 toucher le haut de la tête, l'Irlandais Kirckland qu'on envoya chercher à grands frais dans son pays et qui coûta près de 9 000 thalers (environ 33 000 francs). On voit en 1723 un fonctionnaire exempté d'une dette vis-à-vis du trésor, à condition de fournir une recrue de six pieds deux pouces. Ces géants étaient parfois des anormaux qui mouraient prématurément : tel ce Suédois de huit pieds de haut (2 mètres 64), dont Auguste II, « le patron », fit cadeau à son « compatron », au camp de Mühlberg en 1730, et qui « hébété » mourut quelques mois après, à l'hôpital, à Berlin. Le roi, qui dépensa, dit-on, douze millions de thalers (45 millions de livres) pour le recrutement à l'étranger, de 1713 à 1735, faisait donc parfois de mauvaises affaires ; mais il avait créé la caisse des recrues exprès pour subvenir à ces dépenses extraordinaires. C'était du reste son principal luxe, et une réelle source de joies : quand il releva de maladie, en 1734, sa première distraction fut de revoir ses colosses ; il en fit venir deux cents dans sa chambre. Il eut un moment l'idée de créer une race de géants, en mariant les plus grandes filles du pays à ses grenadiers ; l'essai provoqua de fâcheux incidents, les mariages par ordre ayant dû plus

d'une fois être cassés ensuite, et il fallut renoncer au projet.

Si les gardes du corps comptaient de véritables phénomènes, les autres régiments se recrutaient également parmi les hommes de haute taille; les colonels y mettaient leur amour-propre, et le roi les y aidait : ne faisait-il pas dire en 1725 aux professeurs du collège de Stettin qu'il ne pouvait protéger contre les recruteurs les grands élèves, propres à devenir des chefs de file *(Flügelmänner)* ! Suivant Frédéric II, le plus petit homme de l'armée aurait eu cinq pieds six pouces (1 mètre 81); d'autres témoignages parlent de 1 mètre 76, minimum déjà beau, semble-t-il. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y avait pas de petits soldats, et que les jeunes gens grands et robustes devaient se résigner à porter les armes.

A côté de la question du recrutement, beaucoup d'autres sollicitaient l'attention de Frédéric Guillaume Ier, notamment la question du commandement. Déjà, avant lui, les officiers étaient absolument séparés des « bas officiers » et soldats; il accentua la distance entre chefs et subordonnés, et contribua à faire de plus en plus du corps des officiers une classe à part, presque une caste. Il se considérait lui-même comme le premier des officiers, et entendait donner à l'uniforme, qu'il portait continuellement, un prestige particulier : un officier exemplaire dans le service pouvait se permettre l'insolence à l'égard du reste des mortels; un bourgeois ayant eu l'audace de regimber, en 1730, fut condamné à faire huit jours de prison, au pain et à l'eau, et... des excuses ! Comme plus tard son fils, le Roi-Sergent estimait les officiers seuls capables de certains sentiments; Frédéric II l'a loué d'avoir purgé l'armée de ceux « dont la conduite ou la naissance ne répondait pas au métier de gens d'honneur ». Sans doute, il n'excluait pas les roturiers, laissant à chacun la chance de s'élever par le rang « depuis la pique » ; il favorisait toutefois les jeunes nobles, d'autant plus qu'il leur imposait le service.

Dans « l'Académie de cadets » de Berlin, qui remplaça à partir de 1722 les petites écoles de Magdebourg et de Col-

berg, et compta 300 élèves-officiers, il n'y avait place que pour des nobles, mais ceux-ci étaient réquisitionnés, à peu près comme les simples soldats. Le *Testament politique* de 1722 conseille d'employer à l'armée les comtes et barons, et de les obliger à faire de leurs enfants des cadets. Un jour, se trouvant à Kœnigsberg, le roi se fit remettre la liste des nobles de la province, entre douze et dix-huit ans, et désigna ceux qui entreraient à l'école de cadets. Toutes les résistances furent brisées : on cite le cas de garnisaires logés chez un von Kleist et une veuve von Below, qui avaient refusé leurs fils. En revanche, on promettait aux cadets une instruction chrétienne, avec les connaissances nécessaires (lecture, écriture, calcul et mathématiques, histoire et géographie, français, escrime, danse et équitation), et tout le confort désirable pour le logement et la nourriture. Ainsi, alors que le *ban féodal* disparaissait, remplacé par une taxe (1), la noblesse du royaume devenait avant tout une noblesse de service; cette transformation des *Junkers*, autrefois si turbulents, en officiers dévoués à la dynastie, fut un des facteurs les plus importants de la fortune militaire de la Prusse.

La réforme du corps des officiers influa fort sur la discipline des troupes. Les hommes, des paysans pour la plupart, se trouvaient au régiment, vis-à-vis de l'officier, à peu près dans la situation où ils avaient été au pays vis-à-vis du seigneur propriétaire; ils n'étaient pas surpris d'être bâtonnés à l'exercice comme à la corvée, ce qui arrivait souvent, les officiers « n'étant rhétoriciens qu'à coups de bâton » et faisant régulièrement usage de leur jonc d'Espagne. D'après une confidence reçue par le suisse Haller, le soldat frappé ne devait même pas regarder d'où venaient les coups; c'était le *Drill* dans toute son horreur. Les contemporains se sont émerveillés de la précision des évolutions. Frédéric II compare les mouvements d'un bataillon « au jeu des ressorts de la montre la mieux faite », et Pœllnitz écrit à propos d'un défilé de la

(1) Voir plus haut, chapitre II du livre VI, cette réforme financière, combinée avec l'allodification des fiefs.

garde : « Je n'ai point encore vu de troupes marcher avec plus d'ordre et de fierté ; il semble que ce soit un seul ressort qui les fait agir ». L'entraînement quotidien, dirigé par de rudes chefs, comme le roi, Anhalt ou le kronprinz, faisait déjà des soldats prussiens de véritables machines.

D'autre part, les règlements militaires *(Kriegsartikel)*, promulgués à diverses reprises, notamment ceux des 12 juillet 1713 et 31 août 1724, renferment les clauses les plus rigoureuses : le soldat était surveillé dans ses actes et ses paroles, astreint à une vie chrétienne, puni sévèrement pour des jurons impies ; on le menait deux fois à l'église les dimanches et fêtes. Les châtiments corporels étaient fréquents, surtout celui qui consistait à courir un certain nombre de fois entre deux rangs d'hommes armés de verges *(Gassenlaufen)*; la peine de mort revenait comme un sinistre refrain pour les moindres gestes de désobéissance ou de mutinerie ; l'article 32 l'appliquait même aux passe-volants, c'est-à-dire à ceux qui se louaient un jour de revue pour combler les vides dans un régiment.

Les règlements de marche ou de route (1713, 1722, 1737) complètent les « articles de guerre ». Tout y a été prévu pour le déplacement des troupes en bon ordre, à raison de trois jours de marche suivis d'un jour de repos, l'infanterie parcourant 22 kilom. 1/2 par étape, la cavalerie 30 kilomètres. Il y avait des hommes mariés (pas plus d'un tiers par compagnie) ; des édits spéciaux réglaient le sort de leurs femmes et de leurs enfants. Il y en avait qui exerçaient un métier, en temps de paix, comme « compagnons » *(Gesellen)* d'ordinaire, car il leur fallait pour être « maîtres », posséder une maison et une cour. La justice militaire, réorganisée par Katsch (voir l'instruction du 22 avril 1726), assurait aux soldats des garanties éventuelles pour leur défense : un *auditeur* remplaçait alors l'avocat (mai 1715 et mars 1718), mais les tribunaux militaires et les conseils de guerre étaient peu enclins à l'indulgence.

La désertion, qui restait la plaie de l'armée, était punie de la potence, et les déserteurs impitoyablement traqués : une

prime de 10 à 12 thalers était promise à qui les livrerait, de fortes amendes infligées à ceux qui ne les arrêtaient pas (100 thalers à un village, 200 à une ville) ; quiconque était convaincu de les avoir aidés à fuir, devait être immédiatement pendu. La grande instruction pour le Directoire renferme à l'article 14 les principales stipulations à cet égard. En outre, des « cartels », conclus avec les puissances étrangères (princes de l'Empire, rois de Pologne et d'Angleterre), prévoyaient l'extradition réciproque des déserteurs. Rien n'y fit, et aucune mesure n'arrêta la fuite des sujets, même pas les congés accordés largement pour les travaux de la campagne : pourtant des permissions de deux mois, puis de trois mois avaient été instituées en 1714 et 1726, et la proportion des permissionnaires élevée de 25 pour 100 en 1714 jusqu'à 44 pour 100 en 1732 !

En même temps, de grands progrès avaient été accomplis pour le bien-être des troupes.

Elles étaient habillées de neuf tous les ans et pourvues de l'uniforme, l'infanterie en bleu foncé, sauf certains corps spéciaux plus blancs que bleus, la grosse cavalerie en blanc, les hussards en vert ou en rouge. Les officiers, jadis vêtus à leur fantaisie, portaient des uniformes qui ne différaient de ceux de leurs hommes que par la finesse du drap. Afin d'économiser le tissu, on coupait justaucorps et hauts-de-chausse aussi courts et étroits que possible : avec la tenue réglementaire, un soldat devait toujours craindre de faire craquer son vêtement en s'asseyant. Pœllnitz et la Margrave, qui insistent sur ce point, déclarent qu'un homme isolé paraissait étriqué, mais qu'une troupe en mouvement avait, par excellence, « l'air guerrier ». D'ailleurs, l'uniformité régnait d'une façon générale, et tout était égal dans les régiments, « jusqu'aux boucles des souliers ». Les drapeaux des unités étaient pareils, avec un fond blanc ou jaune d'ordinaire, l'aigle noir volant vers le soleil dans un ciel bleu, et la devise : « *Nec soli cedit* » (Il brave même le soleil). Le Suisse Haller juge les troupes belles, mais mal habillées : on ne donne des bas que

tous les trois ans, et les chapeaux sont trop grossiers. Malgré cette parcimonie, l'impression générale était favorable : des chevaux de bât portaient les tentes et les couvertures dont la troupe était autrefois chargée, et le soldat frisé, poudré, « fait au tour », avait plutôt le défaut de sembler destiné à la parade : la manie de l'astiquage sévissait, les crins des chevaux étaient tressés; Frédéric II pense que si la paix avait duré après 1740, on en serait venu « au fard et aux mouches ».

La solde n'avait guère été améliorée ; elle était du moins plus régulièrement payée, bien que le budget de chaque compagnie continuât à être géré par le capitaine, qui le faisait valoir « comme une ferme ». Les chiffres que nous possédons manquent de précision. Frédéric II parle de 2 thalers et 6 gros par mois (environ 8 fr. 40). Deux ordonnances du 18 mai 1713 fixent la solde mensuelle du cavalier à 3 thalers (11 fr. 25) ou 2 thalers 16 gros (9 fr. 90), plus le fourrage du cheval, la solde du fantassin à un peu moins. D'après divers documents, il semble qu'à la fin du règne cette solde pour l'infanterie a été uniformément de 3 thalers. C'était peu, car le soldat devait se nourrir à ses frais, en temps de paix. Il est vrai qu'il était logé, soit dans des casernes ou baraquements, soit plutôt encore chez l'habitant dont il exigeait, en vertu du droit de *Servis*, le couvert, le feu, le coucher et la chandelle; les bourgeois, qui voulaient être exemptés du logement des gens de guerre, avaient à payer d'assez fortes sommes (de 30 à 100 thalers par an). Dans ces conditions, et en faisant une réserve nécessaire pour les gardes du corps qui touchaient des surpayes extraordinaires (parfois un thaler par jour), on se demande si, comme l'ont dit les historiens, le rôle économique de l'armée était fécond, et si une garnison était vraiment un élément de prospérité pour une petite ville.

On se demande également si le soldat était heureux, ce dont le grand nombre des déserteurs permettrait de douter *a priori*. Un écrivain du temps, Lucanus, dont les manuscrits sont à Kœnigsberg, prétend que peu d'hommes auraient accepté, même pour une forte somme, de quitter le régiment

et de reprendre leur ancien métier. Il faut opposer à ce jugement trop optimiste les plaintes d'un Suisse, engagé dans le régiment du prince d'Anhalt, à Halle, et qui en 1726 parlait mélancoliquement des difficultés de son existence : comment se nourrir, se poudrer et s'entretenir pour 8 gros (24 sous) tous les cinq jours!

L'infanterie avait les préférences du roi, qui la regardait à bon droit comme la force essentielle de l'armée : il chérissait ses « enfants bleus », en particulier son fameux régiment de grenadiers, en garnison à Potsdam (avec un bataillon à Brandebourg jusqu'en 1738), et dont il connaissait personnellement chaque homme. Un régiment avait d'habitude deux bataillons, parfois trois, et de plus une compagnie de grenadiers. Les réformes du vieux Dessau, soit pour la tactique (disposition avec 3 ou 4 files), soit pour l'armement (perfectionnements apportés au fusil), avaient fait de l'infanterie prussienne un merveilleux instrument de combat. La cavalerie, moins estimée peut-être, n'avait pas été négligée ; elle se composait exclusivement, au début du règne, de cavalerie lourde, cuirassiers et dragons, de grands hommes montés sur de grands chevaux noirs, dont Frédéric II a dit que c'étaient « des colosses sur des éléphants ». Les régiments, à cinq escadrons d'abord, furent mis à dix après 1726, et le roi surveilla particulièrement les remontes. Il créa, d'autre part, la cavalerie légère, en formant avec des Hongrois, en 1721, les deux premiers régiments de hussards. L'artillerie n'était pas considérable ; le principal progrès fut la séparation de l'artillerie de campagne, pourvue de pièces légères, et de l'artillerie de siège ou de garnison. L'arme ne disposait que de dix compagnies (à 1 200 hommes), réparties entre deux bataillons, que commanda le général de Linger. Le génie ne fut pas oublié (Frédéric II parle d'un corps de trente ingénieurs), et d'imposantes fortifications s'élevèrent, notamment à Wesel, Magdebourg et Stettin ; le prince d'Anhalt s'en étant occupé activement, à côté du major de Walrawe, un des forts de Stettin fut appelé en son honneur fort Léopold.

Telle était l'armée active, prête à entrer en campagne au premier signal. A côté, il y eut des troupes de seconde ligne, une sorte de territoriale. Frédéric Guillaume détestait l'ancienne milice qu'il avait supprimée en 1713 ; il alla jusqu'à en proscrire le nom, par deux ordonnances de février et avril 1718, punissant de 100 ducats d'amende l'emploi des termes *milice* et *militaires,* qu'on devait remplacer par ceux de *régiments, officiers* et *soldats.* Cette exécution faite pour la forme, il rétablit à peu près la chose, très modestement il est vrai, en organisant dès 1719 quelques régiments territoriaux *(Landregimenter).* Formés d'anciens soldats, astreints à une période de quatorze jours de service par an, ces régiments étaient destinés à occuper certains postes, en l'absence des garnisons ; il en existait quatre, en 1740, à Berlin, Magdebourg, Stettin et Kœnigsberg.

Le service de santé restait très défectueux. Les chirurgiens militaires *(Feldscherer)* avaient beau être astreints à passer certains examens, ils n'étaient encore que de médiocres praticiens, et les malades étaient soignés d'une façon insuffisante. Quant aux vieux soldats, ils n'étaient pas beaucoup mieux traités qu'autrefois : sans doute, les Chambres de guerre et des domaines reçurent l'ordre en 1736 de leur réserver des charges civiles quand ils auraient vingt-cinq ans de service, et la caisse des invalides, créée sous Frédéric Ier, vit son capital grossir de 136 000 à 300 000 thalers ; mais les invalides furent le plus souvent abandonnés à la charité des municipalités. En revanche, un grand orphelinat fut fondé de 1721 à 1724 à Potsdam pour les enfants de soldats, devenus orphelins ; une collecte générale couvrit les frais de la construction, et le roi dota l'œuvre généreusement, partie de sa bourse, partie de celle des héritiers de Kraut qu'il taxa de ce chef à 140 000 thalers. Des terres furent achetées de 1727 à 1738 pour l'orphelinat, dont les bâtiments s'agrandirent en 1739, et qui disposa d'un revenu de 60 000 thalers. Il y avait deux établissements (un pour les garçons et un pour les filles), et 2 ou 3 000 enfants pouvaient y être élevés ; le roi

avait rédigé lui-même un règlement détaillé à cet effet.

Grâce aux réformes opérées et aux mesures de tout genre prises durant vingt-sept ans, Frédéric Guillaume Ier était parvenu à créer en Prusse une des plus belles armées du dix-huitième siècle. Il avait trouvé moins de 40 000 hommes à son avènement ; il en laissa le double à sa mort, un peu plus de 80 000 (1). C'était là un résultat inouï, aussi étonnant que celui qu'il avait obtenu pour ses finances, et Schmoller a pu constater avec orgueil que la petite Prusse, le dixième des États européens pour l'étendue et le treizième pour la population, venait au quatrième rang pour la force militaire, après la France, la Russie et l'Autriche. La nouvelle armée, infiniment supérieure à celle du dix-septième siècle, avait déjà en une certaine mesure un caractère national, avec des nobles du pays pour officiers, et des recrues indigènes pour une bonne part de la troupe. Les calculs tentés en vue d'établir la proportion des étrangers sont tellement sujets à caution que mieux vaut s'en abstenir ; en l'absence de tout moyen probant d'évaluation, c'est lancer des chiffres au hasard que de fixer le nombre des étrangers à la moitié des effectifs avec Ranke, ou aux deux tiers avec Schmoller. Il reste un fait certain, c'est que pour la première fois une armée réellement permanente avait été formée, qui n'avait plus à craindre les réductions périodiques d'autrefois.

Les contemporains différaient d'opinion sur la valeur de ces troupes. Les ministres étrangers, particulièrement appliqués à la diagnostiquer, se montraient plutôt sceptiques. Le comte de Seckendorf écrivait, par exemple, au prince Eugène, le 27 juin 1725, que l'apparence était magnifique ; « mais », ajoutait-il, « les chevaux, horriblement grands... soutien-

(1) Il est difficile de donner des chiffres exacts et de choisir entre ceux, très différents, qu'on trouve dans les ouvrages ou les documents de l'époque : Frédéric II, parlant seulement des *combattants*, les évalue tantôt à 72 000, tantôt à 76 000. Pœllnitz et Mauvillon comptent plus de 100 000 hommes. Les auteurs modernes, tablant sur des documents variés, n'ont pu se mettre d'accord. Fœrster parle de 89 090 hommes, Lavisse de 83 486, Jany de 81 034 et Koser de 83 864.

dront-ils les fatigues de rudes campagnes, et les grands hommes, exclusivement de nouvelles recrues ou tirés de toutes sortes de nations de l'Europe, feront-ils aussi bien que les anciens, qui avaient pris part à mainte campagne et sont aujourd'hui licenciés, j'en doute fort... » Il ne se lassait pas de critiquer un système qui ne s'attachait qu'à la taille des soldats, et le prince Eugène faisait chorus. Cependant, en dépit de ses manies et de cette minutie excessive qui veillait à tout, jusqu'aux boutons de guêtres, Frédéric Guillaume avait forgé vraiment un instrument de force redoutable. L'armée prussienne n'était pas seulement un objet de luxe, le jouet d'un souverain fantasque, et seuls des politiques à courtes vues pouvaient ne voir qu'un goût enfantin dans la « passion » du roi pour les manœuvres et les revues. Sans doute, les soldats n'étaient pas aguerris, Frédéric Guillaume ayant toute sa vie évité soigneusement une lutte qu'il jugeait prématurée, pleine de périls, surtout infructueuse : il a recommandé à son successeur de ne pas faire de guerre injuste ; il tenait encore davantage à ne pas en faire une « pour des poires et des pommes ». Sans doute, les chefs étaient mal préparés à devenir de grands capitaines : « il y avait plus de braves gens que de gens de tête ». Malgré tout, l'œuvre accomplie était grandiose, et si le Roi-Sergent n'avait pu employer à des conquêtes ni ses millions ni ses soldats, il avait un fils qui rêvait de glorieuses actions, d'une guerre propre à « déraciner tout ce qui est efféminé », et qui s'indignait de « l'engourdissement » de la diplomatie, en face des agissements de « l'impérieuse cour » d'Autriche. Grumbkow avait raison de prédire que les temps étaient proches où l'on ferait sentir aux Maisons de Bourbon et de Habsbourg « qu'on n'offense pas impunément une puissance comme celle du roi de Prusse ».

CHAPITRE IV

ÉTAT SOCIAL ET INTELLECTUEL (1)

Sous un souverain qui se croyait investi par Dieu d'une mission, avec les pouvoirs nécessaires pour réformer à sa guise, l'état social et intellectuel devait être modifié comme le reste. En Prusse d'ailleurs, n'était-ce pas déjà un axiome que les individus sont faits pour l'État et non l'État pour les individus ! Le roi omnipotent ne trouvait-il pas naturel que tout lui obéit et que ses sujets, grands ou petits, le servissent « avec leur corps et leur âme, leurs biens et leur sang » ! Il a voulu régler la vie des personnes comme le fonctionnement des rouages administratifs ; il est intervenu dans le domaine moral presque aussi despotiquement que dans le domaine politique : coutumes et croyances, instruction publique, sciences, lettres et arts ont subi également l'influence de ses idées et de ses préjugés.

LA SOCIÉTÉ ET LES MŒURS

Les anciennes différences entre les classes ont été maintenues, plutôt même accentuées, Frédéric Guillaume I[er] les regardant comme d'institution divine, aussi naturelles par essence et impossibles à supprimer que celles qui séparaient les minéraux des végétaux, ou ceux-ci des animaux. Sans

(1) SOURCES : Documents des Archives de Berlin (A. B.), notamment de nombreuses liasses sur l'église, la situation des *sujets*, les universités et les écoles.

Parmi les recueils de documents déjà cités, surtout *Acta Borussica*, MYLIUS, les *Urkunden* de FOERSTER, le *Testament politique* de 1722 ; HILTEBRANDT, LEH-

doute, tout habitant du royaume est, selon le mot de Manteuffel dans une lettre à Wolff en 1739, un « sujet », c'est-à-dire « un esclave né, dont le maître peut disposer comme bon lui semble » ; encore y a-t-il des catégories de sujets. L'état social demeure dans ses grandes lignes ce qu'il a été au dix-septième siècle, et, pour ne pas me répéter, je me bornerai à mettre en lumière certains points de détail, en renvoyant pour le tableau de la société en général au chapitre qui l'a dépeinte sous le Grand Électeur (1).

La noblesse continue à former le premier ordre, et si ses privilèges ont été restreints, au point de vue soit des libertés politiques, soit des exemptions pécuniaires, soit même de l'autorité dans ses domaines, le roi entend lui conserver une

mann, Krieger (*Freylinghausen*) pour les affaires religieuses, Stadelmann pour la situation des paysans, Harnack et Kvacsala pour les deux Jablonski, et en outre : Stolze, *Aktenstücke zur evangelischen Kirchenpolitik Friedrich Wilhelms I*, Berlin, 1904 ; Wuttke, *Christian Wolffs eigene Lebensbeschreibung*, Leipzig, 1841 ; Frensdorff, *Briefe König Friedrich Wilhelms I an H. R. Pauli*, Gœttingen, 1894 ; J. J. Moser, *Lebensgeschichte von ihm selbst beschrieben*, 1768 ; du même, *Teutsches Staatsarchiv*, Nuremberg et Francfort, 1737 ss., avec un *index* des *Gelehrte Neuigkeiten*, à la fin de chaque partie.

Mémoires du temps déjà cités ; le *Frauenzimmerlexicon*, édition de 1739 (Francfort et Leipzig) ; un roman de 1738 : *Der im Irrgarten der Liebe herumtaumelnde Cavalier* (réédité en 1830).

Ouvrages : La plupart des ouvrages cités au chapitre ii du livre Ier et aux chapitres ii et iii du livre III, notamment ceux de Fuchs, Aubin, Grossmann, Schutiakoff, Skalweit, Schmoller, Kœnig et Geiger pour l'état social ; Ritschl, Muret, Tollin, Kayser, Fœrster (*Francke*) pour la religion ; Kaufmann, Bornhak, Langel, Wetzel, Brode pour l'instruction publique ; Janitschek, Lübke, Consentius, Buchholtz, Harnack, Nicolaï pour les sciences, lettres et arts.

En outre, Bröcker, *Die Freimaurer-Logen Deutschlands von 1737 bis 1893*, Berlin, 1894 ; Kvacsala, *D. E. Jablonski*, Jouriew, 1896 ; Pariset, *L'État et les églises en Prusse sous Frédéric Guillaume Ier* (1713-1740), Paris, 1896 ; Arnold, *Die Ausrottung des Protestantismus in Salzburg*, Halle, 1900-1901 ; Vollmer, *Friedrich Wilhelm I und die Volksschule*, Gœttingen, 1909 ; J. M. Carré, *Le Piétisme de Halle et la philosophie des lumières (Rev. de synthèse histor.*, décembre 1913) ; Stieda, *Zur Gesch. der Porzellanfabrikation in der Mark Brandenburg*, dans les *Forsch. zur brdg. u. preuss. Gesch.*, 1904 ; enfin dans le *Hohenzollern-Jahrbuch*, les études de Thouret sur la musique à la cour de Prusse au dix-huitième siècle (t. I) et sur l'accueil fait aux Salzbourgeois protestants en Prusse (t. II) ; de Seidel sur *Knobelsdorff*, sur le château de Monbijou (t. III), sur les portraits des rois de Prusse et sur le château de Potsdam (t. VIII).

(1) Cf. t. I, 426 ss.

situation à part, une supériorité dont lui-même bénéficie en l'employant à son service. Lui qui aime à se dire « républicain », qui affecte le mépris des titres et de l'étiquette, il s'applique à consolider les prérogatives anciennes. Dans les provinces où il reçoit en personne l'hommage de ses subordonnés, au lendemain de son avènement, à Berlin par exemple et à Kœnigsberg, il établit soigneusement les distances entre les nobles, réunis avec lui dans une salle commune pour l'acclamer, vêtus comme lui d'un manteau noir, vu le deuil du roi défunt, et les autres vassaux, admis seulement à prêter le serment de fidélité sur la place du château, d'où montent jusqu'à lui leurs vivats. Des conflits de préséance ayant éclaté dans les églises de Clèves, en 1715, entre fonctionnaires nobles et roturiers, il les interdit, mais ordonne de réserver un banc pour les nobles *(adelige Bank)* distinct du banc des clercs *(gelehrte Bank)*. A peine si certaines fonctions permettent à des bourgeois de passer dans les cérémonies officielles avant des nobles, ainsi dans le duché de Clèves les conseillers de régence, même roturiers, avant les conseillers du tribunal aulique, même nobles. Le cas se présente rarement, et les ministres sortis de la bourgeoisie ne tardent guère à être anoblis. Lors de l'allodification des fiefs, le roi se borne à exiger le « canon » de 40 thalers en remplacement du service féodal, et confirme un peu partout par une *Assekuration* les autres franchises nobiliaires. Les mesures prises pour protéger les paysans contre des exactions ou de mauvais traitements n'empêchent pas de maintenir dans l'ensemble, et parfois d'augmenter, les droits de la noblesse : notamment dans le comté de Ravensberg où l'on compte plus de 40 manoirs *(Rittersitze)*. Certains avantages sont exclusivement attribués à la « chevalerie », par exemple les places dans les couvents et les chapitres, équivalentes depuis la Réforme protestante à de grasses prébendes. Un acte de 1737 signale que les nobles de Minden ne relèvent pas de la justice des *Aemter*. Un édit du 8 mai 1739 témoigne encore plus nettement de la considération dont ils jouissent,

en leur interdisant les mariages trop inégaux, avec des filles ou veuves de petits bourgeois et de paysans; le cas échéant, les fils ne pourront hériter, ni les filles recevoir de dot; si la personne épousée a mauvaise réputation, le noble perdra fief et armoiries.

Cette noblesse, toujours si estimée et tenue si haut, est en revanche étroitement bridée. Il n'y a plus de *condominium*, et quand il impose à tous l'impôt foncier général, le roi n'admet aucune objection ; à Dohna qui parle de la ruine du pays, il riposte : « Je n'en crois rien, mais je crois que l'autorité des *Junkers* sera ruinée » . Diverses patentes de 1721 suppriment tout privilège n'émanant ni du roi, ni de son père, ni de son aïeul, ou non confirmé par eux. La vie privée même est surveillée. Waldbourg ayant critiqué le luxe exagéré des *Junkers* en Prusse, Frédéric Guillaume s'en indigne avec lui, car un *Junker* qui a 600 thalers de revenu « attelle à six chevaux » , et c'est une prodigalité impardonnable. Enfin et surtout, plus que sous le Grand Électeur, les nobles sont astreints au service de l'État. J'ai mentionné ailleurs les édits qui font passer ce service avant tout autre, ou qui défendent d'aller sans autorisation s'engager à l'étranger ; c'est un des principes les plus arrêtés de Frédéric Guillaume. Il est prêt à favoriser sa fidèle noblesse, à condition qu'elle obéisse « sans raisonner » comme les autres classes sociales. Le *Testament politique* de 1722, où il passe en revue les diverses provinces, est significatif à cet égard : à part les Prussiens, les Poméraniens « fidèles comme l'or » et les gentilshommes de la Marche électorale, il traite sans indulgence la plupart de ses vassaux : ceux de l'Altmark, en particulier, les Bismarck, les Schulenbourg, les Knesebeck, les Alvensleben, sont durement jugés, ainsi que ceux de Magdebourg, d'Halberstadt, et des pays de l'ouest. Les *Junkers* subsistent ; ils sont même très honorés; ils doivent par contre à l'État leur temps et leur peine toujours, leur argent parfois, leur vie au besoin. La noblesse prussienne devient avant tout une noblesse de service.

Au-dessous des nobles, le second ordre est constitué, comme au dix-septième siècle, par les bourgeois, en possession des charges municipales dans les villes, et de la majorité des offices ; le mouvement commencé dans ce sens depuis cent ans s'est accéléré, et la noblesse se voit disputer même les hautes fonctions civiles. En 1730, les villes de la Nouvelle Marche ayant réclamé l'augmentation du nombre des conseillers roturiers dans la régence, il est fait droit à leur requête. Les fonctionnaires forment alors dans la bourgeoisie une catégorie spéciale : fort peu payés encore (on voit des gages de 70 thalers, moins de 300 francs, par an, et les gros traitements dépassent rarement 2 000 thalers), ils ont l'orgueil des dépositaires de l'autorité et vivent en marge de la société urbaine. Un commissaire des taxes *(Steuerrat)*, qui surveille la gestion d'une municipalité, ne doit pas rester plus de six ans dans la même ville, afin de ne pas se mêler aux coteries locales et de garder son impartialité. Les officiers municipaux, qu'il faut distinguer des fonctionnaires de l'État, bien qu'ils soient de plus en plus dépendants du gouvernement central, forment eux aussi une catégorie : ils appartiennent d'ordinaire à quelques familles patriciennes où se recrute exclusivement le « magistrat », par élection ou plutôt par cooptation ; de gros marchands, des brasseurs, des propriétaires d'immeubles, des professeurs dans certaines villes d'Université (à Francfort ou à Halle) accaparent les charges de bourgmestres, d'échevins, de conseillers. Si leur rétribution est médiocre (2 à 300 thalers en moyenne) et se paie en partie en nature (en blé), ils jouissent de privilèges appréciables (droits sur le gibier ou le poisson provenant des propriétés de la ville, redevances de villages suburbains, transports gratuits, etc.) ; ils sont dits « grands bourgeois » *(Grossbürger)*, par comparaison avec les « petits bourgeois » *(Kleinbürger)*, simples locataires d'habitude, exclus parfois des maîtrises (à Kœnigsberg notamment). Ces bourgeois mènent une existence laborieuse. Le nombre des capitalistes vivant de leurs rentes est faible, si l'on en croit Grumbkow,

constatant dans un mémoire du 28 mai 1713 qu'il n'y en a pas plus de vingt à Berlin, alors qu'il compte 700 bourgeois rien que dans le quartier de la Friedrichsstadt. Rares sont ceux qui, comme Stanislas Rücker dans la capitale, ont des loisirs suffisants et la fortune nécessaire pour se vouer aux œuvres pieuses et philanthropiques.

Les bourgeois, qui constituent seuls, après la noblesse, un ordre privilégié, comprennent dans leurs rangs le clergé protestant et les hommes des fonctions libérales; néanmoins la plupart se consacrent aux affaires : ils dirigent l'industrie et le commerce; ils dominent les corporations, en tête desquelles se placent toujours celles des drapiers, des brasseurs, ou des épiciers *(Materialisten)*. Frédéric Guillaume n'a cessé de s'intéresser à ces groupements; il a revisé leurs statuts, et s'est rendu compte de leur importance dans un siècle où la croissance continuelle des villes est un des principaux phénomènes sociaux. Il n'a d'ailleurs pas amélioré le sort des artisans; ce qui l'a surtout préoccupé, c'est de réglementer leur existence, pour assurer l'ordre et le travail.

Les Juifs demeurent dans la situation la plus précaire, exploités par le gouvernement qui les regarde comme des bailleurs de fonds, taillables à merci et toujours exposés à l'expulsion; Frédéric Guillaume a peine à croire qu'un Juif puisse être honnête *(redlich)*; ceux qui ont une lettre de sauvegarde forment une communauté, avec leur rabbin, leur synagogue, leur école, leur cimetière; ils font le métier de banquiers et changeurs, sans pouvoir prêter à plus de 12 pour 100; ils ne sont pas encore nombreux dans le royaume, peut-être quinze à vingt mille en tout, car les campagnes leur sont interdites ; quand ils voyagent, ils paient à l'entrée des villes un droit d'octroi personnel *(Leibzoll)*, comme des bestiaux. Ceux qui n'ont pas obtenu de patente sont assimilés à des vagabonds; leur sort est pire que celui des plus pauvres manœuvres et journaliers ; ils sont aussi méprisés que les bourreaux et équarrisseurs.

Les ruraux sont nettement séparés des citadins et canton-

nés dans les occupations agricoles, puisque très peu de métiers peuvent s'exercer au village. Ils continuent à se subdiviser essentiellement en libres et non libres, les libres paysans, du reste, même s'ils sont dits *plane liberi*, ne jouissant jamais d'une liberté entière, ni du droit complet de propriété : le *Cœlmer*, soi-disant propriétaire, paie une redevance *(Zins)*. Il faut noter qu'en Prusse, comme en Russie, l'émancipation des *sujets* n'a guère progressé dans la première moitié du dix-huitième siècle : si Frédéric Guillaume a aboli le servage dans ses domaines en Prusse et en Poméranie, les édits de 1719 à ce sujet n'ont pas été observés ; s'il a interdit les mauvais traitements en 1738, il a rarement accueilli les plaintes des *sujets* contre leur maître *(Obrigkeit)*; il a fait arrêter des procureurs venus à Berlin en 1715-1716 pour défendre la cause des paysans du comté de Ravensberg contre leur seigneur, von Schmising; il a maintenu les corvées les plus abusives; il a rudement puni (de fustigation et de travaux de forteresse) des paysans coupables de révolte *(Aufruhr)* en Prusse (1735 et 1738) (1). A peine si les cultivateurs des domaines royaux se trouvent, à la fin du règne, dans des conditions plus favorables que ceux des terres seigneuriales ; ils sont ménagés surtout dans l'intérêt de la production. Certes, des mesures ont été prises en leur faveur, pour que les parcelles en leur possession soient autant que possible d'un seul tenant (1721) ; pour qu'ils puissent léguer leurs biens mobiliers à leurs enfants ou parents (1722) (2) ; pour qu'ils soient secourus en cas de mauvaise récolte ; pour qu'on ne puisse les chasser de leur tenure « sans raison fondée » (mars 1739). Il ne faut pas exagérer la valeur de ces ordonnances, qui sont restées fréquemment lettre morte. L'ordonnance de 1722 sur les domestiques oblige toujours les enfants des *sujets* à servir un certain temps leur seigneur avant toute autre personne.

En réalité, tous les paysans, même ceux qu'on dit libres,

(1) Cf. A. B., R. 34, n 178 d, et R. 7, n 79⁹.
(2) La propriété mobilière est la seule qu'un paysan ordinaire possède vraiment.

sont plus ou moins rivés à la terre. Peut-être la venue des colons étrangers, appelés par milliers, a-t-elle accru le nombre des demi-libres (*coloni*, *lassites*, etc.) que le droit civil range entre les « vraiment libres » et les « vraiment serfs » *(non vere liberi, non vere servi, ratione status pro liberis, ratione servitiorum pro servis habendi)*. Peut-être les nouveaux paysans corvéables *(Scharwerkbauer)* doivent-ils moins de jours de corvée que les anciens. Peut-être la situation des *Instleute* et des *Gärtner* est-elle meilleure que jadis. Le servage de la glèbe n'en demeure pas moins la règle ; les colons des *Aemter*, en prêtant le serment de fidélité, jurent de n'abandonner leur ferme qu'en mourant (*mit dem Tode*); quand la prime de libération *(Abschoss*, *Rekognitionszins* ou *Loskaufgeld)* est supprimée en 1724, et que le *sujet* peut changer de terre sans payer, il est tenu de fournir un remplaçant offrant des garanties *(Zuverlässig)*. En outre, au dernier rang des paysans, apparaissent de véritables serfs *(Leibeigenhörige)* et cela dans toutes les provinces, bien qu'il y en ait davantage en Prusse, en Poméranie, en Nouvelle-Marche, et dans divers pays de l'ouest (Ravensberg et Clèves).

Des auteurs ont nié ce servage personnel, analogue à l'esclavage antique, et il est possible que dans la Marche électorale il ait été rare; il existe pourtant presque partout. Les documents et les témoignages des contemporains sont formels : ils attestent le droit du seigneur de vendre ses serfs, *sans* la terre. Un rapport du *Drost* du comté de Ravensberg déclare que la majorité des habitants du plat pays sont des serfs (*Leibeigene*), soit du roi, soit du clergé, soit de la noblesse, qui vivent pêle-mêle dans les communautés paysannes, car on ne fait pas de différence dans le comté entre les villages du domaine royal et les villages soumis à la chevalerie (28 avril 1716).

Dans l'ensemble, la condition des paysans est triste. Assujettis aux fermiers du roi ou aux nobles, ils peinent pour eux comme des esclaves. Parfois la corvée est illimitée (*unbemessen*); elle est en général de trois ou quatre jours par

semaine, la femme d'habitude travaillant avec l'homme, et parfois aussi un enfant.

Avec ses nobles privilégiés, gentilshommes campagnards pour la plupart, sa bourgeoisie peu cultivée, ses artisans prisonniers des corporations, ses paysans plus près du servage que de la libre propriété, la société est encore très arriérée au temps de Frédéric Guillaume. J'ai dit la vie de l'entourage royal, vie où le travail discipliné tient la première place, à laquelle les goûts du souverain donnent des allures simples, presque bourgeoises, en dehors de la pompe un peu raide des cérémonies militaires, et que n'embellissent ni la politesse des courtisans, ni le charme de plaisirs délicats, ni la majesté de fêtes somptueuses; telle nous la montrent les mémoires de la Margrave et de Pœllnitz, les anecdotes de Fassmann, de Morgenstern ou de Benekendorf, les récits du pasteur Freylinghausen, les lettres du roi, du kronprinz, du prince d'Anhalt. L'existence des nobles et de la haute bourgeoisie est naturellement encore moins raffinée. Fassmann vante l'usage des bourgeois aisés de Berlin d'abattre chaque année chez eux au moins un bœuf et quelques porcs qui leur assurent une provision de viande fumée ou salée, de saucisses et de jambons. Les hommes ont pour principaux divertissements, soit les exercices en plein air, la chasse surtout, soit les repas plantureux, suivis de longues beuveries; les femmes partagent leurs journées entre les soins du ménage et la toilette; elles sont déjà orientées vers la cuisine et la pâtisserie, et en général vers les devoirs de la maîtresse de maison accomplie, que célèbrent les revues morales et les recueils dédiés au beau sexe (*Frauenzimmerlexicon*); elles s'acquittent en revanche plutôt mal de leur rôle de mères et d'éducatrices, allaitant rarement leurs enfants et les laissant trop souvent entre les mains des domestiques, qui les maltraitent ou les corrompent. C'est ce que déplore le poète Neukirch dans une satire virulente de l'éducation de son temps. D'autres leur ont reproché d'aimer trop le jeu, la danse et les modes françaises qu'un auteur traite de diaboliques.

Nobles et bourgeois font peu de cas des livres, bien que l'habitude de fréquenter l'Université et celle des voyages (au moins pour les jeunes gentilshommes) soient assez répandues ; les lectures à la mode sont des contes merveilleux, de fades romans (*L'heureuse île de Felsenbourg, Le Cavalier errant dans le labyrinthe de l'amour*), ou de plates productions comme les *Dialogues des morts* de Fassmann. L'amour ne perd pas ses droits, mais si les mœurs sont loin d'être irréprochables, la débauche se cache dans une société où l'adultère est puni à la fois comme un crime et comme un péché. Frédéric Guillaume n'entend pas la plaisanterie en pareille matière, et ordonne par exemple au fiscal général Duhram de faire cesser le spectacle scandaleux des Berlinoises mettant au monde des enfants, quoique séparées de leur mari depuis plus d'un an (14 décembre 1729). Des lois somptuaires empêchent, d'autre part, le développement du luxe, et de même qu'à la cour les perruques des hommes disparaissent, ainsi que les hautes coiffures et le maquillage des femmes, chaque catégorie sociale a une mise quasi réglementaire, le manteau rouge avec l'épée pour les personnes de qualité, les étoffes de couleur bleue pour la majorité des bourgeois, les manteaux noirs pour les avocats et les pasteurs. Ces vêtements sont d'ailleurs courts, étriqués, avec de petits chapeaux, et rappellent l'uniforme.

Le peuple des artisans dans les villes, des paysans dans les campagnes, mène une existence austère, sous la surveillance étroite des autorités locales et des pasteurs. Apprentis, compagnons et villageois ont leurs fêtes, mais la police et le clergé imposent à l'ordinaire un ordre presque monastique. Frédéric Guillaume, si exigeant par ailleurs pour la conduite et le labeur de la semaine, se montre indulgent pour les réjouissances du jour du repos, notamment pour la fréquentation des débits où l'on danse et où l'on boit, parfois avec excès ; il plaide la cause du pauvre ouvrier ou cultivateur, qui n'a que le dimanche pour se récréer ; il intervient à diverses reprises pour inviter les pasteurs à ne pas gêner sur

ce point leurs paroissiens (1). C'est une brève et médiocre détente au milieu des rudes tâches du travailleur.

RELIGION ET CHARITÉ (2)

S'il lutte contre le rigorisme du clergé dans certains cas, le roi garde le plus grand respect pour la religion. Sa piété est fervente. Il commence ses journées par la lecture d'une méditation d'Amédée Creuzberg, fait dire la prière par un de ses enfants avant chaque repas, et pratique l'ouvrage d'Arndt sur *Le vrai Christianisme*. Quand il *rétablit* la province de Prusse, il estime que son œuvre sera inutile s'il ne fait pas des habitants de bons chrétiens. On lui propose en 1721 d'employer un nommé Meyer qui a été dénoncé comme blasphémateur; il le repousse, parce que « celui qui n'a pas été fidèle envers Dieu le sera encore moins envers un homme comme lui ». Il va régulièrement au sermon le dimanche; il aime à s'entretenir avec des pasteurs, avec les deux Francke, père et fils, avec Pauli, avec Freylinghausen, venus de Halle, aussi bien qu'avec ses prédicateurs de Berlin et de Potsdam, les Jablonski, les Noltenius, les Reinbeck, les Roloff; il a même des discussions avec des dissidents, comme le comte de Zinzendorf en 1736, et avec des Pères catholiques. Il construit nombre d'églises et conseille à son successeur d'en bâtir également. Il a, il est vrai, sa façon de penser, très originale et personnelle; il dédaigne les vaines controverses, se contente d'un minimum dogmatique, et désire un christianisme « agissant » *(thätig)*; il soutient le piétisme parce qu'il croit y trouver une ardente aspiration à la vie intérieure, tandis que ses enfants, Fritz et Wilhelmine, ont peine à ne pas pouffer de rire aux ennuyeux sermons de Francke. Il veut

(1) Cf. A. B., R. 7, n 72[b] (1735-1737).

(2) Je renvoie pour tous les détails au savant livre de M. Pariset, qui a presque épuisé le sujet.

des pasteurs qui touchent les âmes et rejette ceux qui font de l'érudition : « Les savants prédicateurs ne servent à rien », dit-il à Freylinghausen en 1727. Il n'admet pas tout ce que les réformés croient, la prédestination par exemple ; il admet beaucoup de ce que professent les luthériens et même les catholiques, « autant que leurs croyances à tous s'appuient sur l'Écriture sainte et la Raison ».

De cette indépendance de pensée découle une certaine largeur d'idées, quoi qu'on ait dit de son étroitesse d'esprit foncière. Sans doute il n'est rien moins qu'un libéral : il a interdit à Jablonski et à Noltenius d'envoyer leurs fils étudier en Angleterre, « le pays du péché » ; il a nourri des préventions aveugles contre les Juifs. On peut néanmoins lui attribuer une tolérance relative et limitée, une tolérance qui s'applique aux chrétiens en général, depuis les dissidents protestants jusqu'aux catholiques ; il la témoigne aux luthériens en particulier. Lui-même est et mourra réformé, mais seulement parce qu'il a été élevé dans cette confession, et que celle-ci doit être tenue dans son royaume pour « religion dominante », sinon pour religion d'État. Ses sujets sont en majorité luthériens, sa femme Sophie Dorothée est restée luthérienne, et il pense qu'un luthérien, qui se conduit chrétiennement, fera aussi bien son salut qu'un réformé ; ce qui sépare les deux confessions n'est qu'une querelle de frocards *(Pfaffengezänk)*, car Dieu, s'écrie-t-il en 1726, ne demandera pas à un homme, au jour du jugement dernier, s'il a été réformé ou luthérien, mais s'il a observé ses commandements. En 1727, il nie même qu'il y ait de réelles différences pour la doctrine de la grâce, et, afin de le démontrer à Freylinghausen, il lui fait interroger sur ce point scabreux son fils aîné, qui se tire fort mal de l'épreuve.

L'union des deux confessions « évangéliques » a été, de 1713 à 1740, un de ses vœux les plus chers. Le projet est dans l'air depuis le dix-septième siècle et a été caressé déjà par le premier roi de Prusse. Le bicentenaire de la Réforme, célébré en 1717 par toute l'Allemagne protestante, l'a remis sur le

tapis. Des théologiens wurtembergeois l'ont soutenu dans des écrits publiés à Tubingue et à Ratisbonne, en 1719-1720; le « corps évangélique » de la diète décide en février 1722 que les protestants allemands ne se qualifieront plus que d'*évangéliques*, et mettront fin aux polémiques irritantes. Frédéric Guillaume appuie le mouvement de toutes ses forces, avec Jablonski : à plusieurs reprises, notamment en 1719, il interdit les attaques en chaire de luthériens contre réformés, et réciproquement; il cherche à mettre les deux confessions sur le même pied dans les Universités, tout en laissant la prépondérance aux luthériens à Halle et à Kœnigsberg, aux réformés à Francfort-sur-l'Oder et à Duisbourg; il défend un moment aux futurs pasteurs de fréquenter l'Université de Wittemberg qui professe un luthéranisme rigide, et, quand il revient sur la mesure, leur ordonne de passer d'abord au moins deux ans à Halle, où l'enseignement est plus tolérant (1729); il encourage de son mieux les *simultanea*, c'est-à-dire l'exercice simultané dans les églises des deux cultes, luthérien et réformé; il peste sans cesse contre les « particularistes ». Il correspond, en outre, avec les puissances protestantes, surtout avec le roi d'Angleterre et avec les Suisses, qu'il cherche en vain à détourner d'une formule d'union défectueuse *(formula consensus)*, de 1722 à 1724. L'union absolue et européenne ne peut se réaliser; le roi s'en rend compte. Il établit du moins dans son royaume la cohabitation des confessions protestantes, y compris celle des huguenots réfugiés, soutient ce qui les unit, écarte ce qui les divise, et impose ainsi une sorte d'unité religieuse. C'est le complément de la centralisation politique et administrative de la Prusse.

Frédéric Guillaume veut disposer en maître de la religion, parce qu'il la considère comme un précieux instrument de règne; il n'oublie pas qu'il est le chef de l'Église dans son royaume, qu'il y possède le *jus reformandi*, qui lui permettrait d'expulser ceux qui n'ont pas les mêmes croyances; il a donc toute latitude pour organiser l'administration ecclésias-

tique à sa guise, et il en profite. Les archives regorgent de ses édits, ordres de cabinet, dispositions, résolutions, concernant les choses religieuses.

De lui date la création d'un organe central de surveillance et de contrôle, le département ecclésiastique *(Geistliches Departement)*. Comme les autres ministères, celui-là ne s'est formé que peu à peu. Printzen a été chargé de 1713 à 1725 de diriger les affaires ecclésiastiques, Knyphausen ensuite jusqu'en 1730 ; Cocceji a alors reçu ces fonctions ; c'est sous sa direction seulement que s'est constitué le département ecclésiastique, annexe du ministère de la justice, et pour lequel Cocceji a eu recours à la collaboration du conseiller Reichenbach ; enfin, de 1738 à 1740, Christian de Brandt est mis à la tête du département, comme chef-président, avec Reichenbach en qualité de vice-président. Au-dessous, les trois consistoires de Berlin (luthérien, réformé et calviniste) tendent à devenir eux aussi des organes centraux, ayant plus que par le passé une autorité générale dans les États prussiens : si le consistoire luthérien n'est encore qu'un consistoire des Marches de Brandebourg, le consistoire réformé, appelé depuis juillet 1713 directoire des Églises *(Kirchendirectorium)*, et le consistoire calviniste, subordonné depuis 1718 au grand directoire ou conseil français, exercent leur influence dans un ressort étendu, le premier sur les provinces du centre et de l'est, le second sur les provinces centrales et jusqu'en Westphalie à l'ouest.

Aux consistoires centraux sont subordonnés dans les provinces d'autres consistoires, et des administrateurs, dits *superintendants* et *inspecteurs*. Le titre épiscopal disparaît : les deux évêques, créés pour le sacre de Frédéric Ier, n'ont pas été remplacés à leur mort (1) ; seuls D. E. Jablonski, « senior » de l'unité des frères Bohêmes, et le comte de Zinzendorf, le fondateur des frères Moraves, portent le nom d'évêques, au temps de Frédéric Guillaume, et encore en tant que chefs de

(1) Ursinus est mort en 1717 et Sanden en 1721.

communautés n'appartenant pas à l'Église officielle. Superintendants et inspecteurs jouent le rôle des évêques, mais leurs « visitations » sont peu fréquentes : pasteurs, prévôts, sacristains, chantres, et autres gens d'église, ne sont guère surveillés sous ce règne, en dépit des ordres d'un roi qui est rarement satisfait.

Frédéric Guillaume cependant légifère continuellement, et réglemente même les exercices du culte. Il interdit aux pasteurs les vaines redites en chaire, et frappe d'une amende de deux thalers ceux dont le sermon dépasse la durée d'une heure (décembre 1714 et avril 1717) ; il règle la manière dont on doit donner la communion ; il prescrit de lire clairement et intelligiblement liturgie et prières (septembre 1716) ; il cherche par une série de mesures à supprimer les usages « papistes » qui ont survécu dans l'Église luthérienne (cierges, chants latins, confession auriculaire, port du crucifix dans les enterrements, procession des rois mages à Noël). Surtout, bien qu'il se méfie de l'immixtion des pasteurs dans les choses temporelles, il emploie l'Église au gouvernement de la société. Chaque dimanche et chaque jour de fête, les pasteurs sont tenus d'exposer du haut de la chaire à leurs paroissiens « qu'ils doivent à leur roi et souverain l'obéissance complète, l'amour sincère et la fidélité sans tache » (ordre du 28 août 1722). Les consistoires tranchent les questions matrimoniales, infligent l'amende honorable à l'église pour débauches et adultère, pour jurons et pour vol; ils ordonnent des jours de contrition réguliers *(Busstage)*, dont l'usage s'est perpétué jusqu'au vingtième siècle; ils sont chargés avec les Facultés de théologie d'une sorte de censure des livres et des journaux; ils interviennent dans la querelle des piétistes et des philosophes qui a pour épilogue l'expulsion de Halle du célèbre professeur Wolff, en 1723.

Les efforts du roi pour vivifier le sentiment religieux n'ont pas eu de brillants résultats. Si les campagnes demeurent relativement croyantes, l'irréligiosité progresse dans les villes, surtout dans les grandes : Berlin, malgré les neuf

églises nouvelles dont l'a doté Frédéric Guillaume, devient ce qu'il est resté depuis, le centre de l'indifférentisme religieux en Prusse. Du moins la religion soutient et fortifie le pouvoir royal, et les aumôniers de toutes confessions que le roi entretient dans son armée, catholiques et grecs orthodoxes aussi bien que protestants (ces derniers sous la direction du consistoire militaire), comptent parmi ses meilleurs collaborateurs pour établir le respect de la discipline.

A côté des Églises protestantes officielles, l'Église catholique conserve une assez grande liberté. Sans doute Frédéric Guillaume se regarde comme pape dans ses États; il n'admet aucune juridiction extérieure, et interdit toute ingérence, aussi bien en Prusse à l'évêque d'Ermeland qui s'obstine à revendiquer le titre d'évêque de Sambie, que dans le pays de Clèves au nonce de Cologne, ou en Gueldre à l'évêque de Ruremonde. Il met des conditions si rigoureuses à la création d'un vicaire apostolique pour son royaume que les candidats à ces fonctions (Hempelmann, abbé d'Huisbourg, en 1725, Martin, abbé de Neu-Zelle et évêque de Zama, en 1732, Schor, évêque d'Hélénopolis, en 1735) sont forcés d'y renoncer. Il se moque ouvertement de la crédulité des catholiques et du culte des saints. Il distribue à des officiers, à des bourgeois, ou à des grenadiers, les canonicats du duché de Clèves, maintient un de ses parents à la maîtrise de l'Ordre de Saint-Jean à Sonnenbourg, réserve les abbayes et couvents aux femmes et filles de la noblesse protestante : telles les abbayes de Wolmirstedt et de Quedlimbourg (dans les pays de Magdebourg et d'Halberstadt), données l'une en 1732 à Mlle de Sonsfeld, l'autre beaucoup plus tard à une des filles du roi (en 1756). Frédéric Guillaume proscrit, d'autre part, les jésuites, accusés de « favoriser l'Empire de Satan », et séquestre ou rançonne, à l'occasion, de riches couvents. Malgré tout, les catholiques ne sont pas persécutés : ils ont accès aux fonctions publiques, et leurs missionnaires vont et viennent librement; plusieurs visitent le « marquis de Brandebourg » dans ses villes de résidence et sont accueillis avec

affabilité. Une maison, qui n'a il est vrai pas d'ouvertures sur la rue, a été achetée aux frais de l'État pour le culte catholique à Berlin même ; une chapelle lui est affectée au château de Stettin, une église à Tilsitt. Le roi ne veut pas commettre « la faute » de Louis XIV ; il entend « peupler et non dépeupler » ses territoires (1732). Les relations et statistiques montrent les missions catholiques florissantes, en 1740, à Berlin, Potsdam, Spandau, Magdebourg, Halle, Stettin et Kœnigsberg; le pourcentage de la population catholique, très faible en Brandebourg et Poméranie (1 pour 100), ou en Prusse (2,6 pour 100), est considérable dans certains pays de l'ouest, dans le duché de Clèves (60 pour 100), à Lingen (97 pour 100), en Gueldre (presque 100 pour 100). Les catholiques sont environ 166 000 dans le royaume entier. Bref, nonobstant l'aversion de Frédéric Guillaume pour le « papisme », ils font des vœux pour sa longévité, n'augurant rien de bon d'un héritier qui professe le culte de l'Être suprême, se fait recevoir secrètement dans la franc-maçonnerie à Brunswick, en 1738, et correspond avec Voltaire, persiflant à qui mieux mieux « la sainte ampoule » ou « le sacré prépuce ».

En protégeant les Églises, le roi attend d'elles non seulement qu'elles moralisent et disciplinent ses sujets, mais aussi qu'elles viennent en aide aux misérables, sous son contrôle. L'assistance publique *(Armenwesen)*, au dix-huitième siècle comme au dix-septième, n'est certes avant tout qu'une des branches de la police, la mendicité étant poursuivie comme un délit, les mendiants enfermés et forcés de travailler. Toutefois, dans les campagnes comme dans les villes, des caisses des pauvres *(Armenkassen)* se constituent, et dans quelques localités s'élèvent des hôpitaux, des maisons de charité, des orphelinats; les plus célèbres sont les établissements de Francke à Glaucha, près Halle, l'hôpital royal de la Charité fondé à Berlin, en 1727, sur le modèle de l'Hôtel-Dieu de Paris, l'orphelinat de Potsdam. Frédéric Guillaume s'intéresse à ces fondations qui, tout en prenant de plus en

plus un caractère laïque et municipal, ont besoin pour vivre des collectes répétées faites par les soins des pasteurs et diacres. Les « œuvres pies » *(pia corpora)*, qu'un édit de novembre 1734 place sous la surveillance des Régences dans les provinces, se multiplient : les orphelinats de Halle et de Potsdam élèvent chacun plus de deux mille enfants; des orphelinats français s'ouvrent à Berlin en 1718, et à Magdebourg en 1733; des caisses et maisons de retraite pour les veuves de pasteurs s'organisent un peu partout; une maison *(Findelhaus)* reçoit les enfants trouvés à Berlin, à partir de 1739.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'enseignement, comme l'assistance publique, tend à se laïciser, mais conserve encore de solides attaches confessionnelles. Les Universités, en dépit des progrès de l'indépendance d'esprit, et aussi de la mainmise de l'État, demeurent plus spécialement les unes réformées (Francfort-sur-l'Oder et Duisbourg), les autres luthériennes (Kœnigsberg et Halle) ; les collèges ou « gymnases », comme les écoles populaires, sont étroitement subordonnés aux pasteurs, avec un enseignement avant tout religieux. D'ailleurs l'instruction publique est sous la même direction administrative que la religion : Printzen et Knyphausen d'abord, les chefs du *département ecclésiastique* ensuite (Cocceji, Brandt, Reichenbach), en sont officiellement chargés.

Avec la tournure d'esprit réaliste de Frédéric Guillaume, l'enseignement supérieur ne devait pas être favorisé. Le roi en sentait cependant la nécessité, pour former au moins ses fonctionnaires, des pasteurs, des médecins et des juristes, sinon de purs savants. Il s'efforça à la fois d'augmenter ses droits de tutelle et de réglementer le travail des maîtres et des étudiants, afin de le rendre plus intense et plus fructueux. A la tête des Universités était généralement, en dehors des curateurs qui géraient leurs fonds, un recteur ou vice-rec-

teur, élu par les professeurs et assisté d'un *Sénat* académique ; le titre de chancelier n'avait alors qu'une valeur honorifique et ne conférait aucun pouvoir au titulaire (Ludevig, par exemple, à Halle depuis 1722). A côté du recteur apparut un nouveau personnage, le *directeur*, qui fut l'agent de contrôle de l'État : Stryck, Thomasius et Bœhmer furent successivement directeurs à Halle, et J. J. Moser le fut à Francfort de 1736 à 1739. La fonction se généralisa plus tard. A l'intérieur des Universités, la division en quatre Facultés subsistait, la Faculté de théologie étant la première par ordre de préséance et constituant avec celles de Droit et de Médecine les Facultés supérieures *(Majores)*, tandis que la Faculté de Philosophie (notre ancienne Faculté des Arts) venait en dernier lieu, sans être moins estimée pour cela.

Le statut des professeurs et des étudiants, surveillé par des inspecteurs au cours de « visitations » analogues à celles des églises, subit à cette époque de fréquents remaniements. Parmi les ordonnances générales, les plus importantes sont celles du 30 septembre 1718 et du 25 octobre 1735 ; on retrouve dans l'une et l'autre les mêmes recommandations pour encourager les étudiants laborieux et capables, décourager les incapables, imposer un minimum de culture à ceux qu'on admet aux études académiques : connaissance de l'orthographe, de la calligraphie, du latin, d'un peu de grec et d'hébreu, de l'histoire et de la géographie, faculté de s'exprimer clairement dans la langue ordinaire. En outre, les enfants du pays *(Landeskinder)* doivent apporter des certificats des établissements où ils ont étudié auparavant; ils doivent éviter le jeu, la boisson, les rixes, et choisir un professeur qui les surveillera et leur inculquera la crainte de Dieu. D'autres règlements, spéciaux à chaque Université, sont beaucoup plus détaillés : règlements du 4 juin 1721 pour l'Université de Francfort, du 18 octobre 1732 pour celle de Kœnigsberg, du 25 novembre 1730 pour celle de Halle (1).

(1) Cf. A. B., R. 51, n 5 ; R. 7, n 187 et 191 ; R. 52, n 159 1.

Le premier s'ouvre par un préambule un peu emphatique sur les bienfaits du roi qui a appelé à Francfort des maîtres savants et déjà renommés, a établi un cours spécial de théologie luthérienne pour faciliter aux luthériens l'accès de cette Université *réformée*, a doté largement la bibliothèque et les laboratoires, a assuré l'enseignement des langues française, italienne et anglaise, à côté des langues antiques. Le règlement est divisé en deux parties : 1° pour les professeurs *(ratione docentium)*, il prescrit une leçon publique et une conférence particulière par jour, sans interruption sauf les jours de fête usuels et les vacances (quatorze jours à chacune des deux foires annuelles) ; aucune absence injustifiée n'est admise, et un professeur fera son cours, même s'il n'a que trois auditeurs ; tous les cours, tant publics que fermés, commencent le premier jeudi après la Sainte-Marguerite (20 juillet), et la liste en est imprimée à l'avance ; 2° pour les étudiants *(ratione discentium)*, des mesures sévères sont prises, concernant leur inscription, leur conduite, leur logement et leur nourriture (chez des professeurs, si possible) ; les punitions académiques sont la réprimande, la prison universitaire *(carcer)*, le renvoi. Le document se termine par des souhaits de prospérité et des promesses de protection : le roi déclare qu'il a interdit, non seulement d'enrôler de force des étudiants, mais encore d'en recevoir au régiment, même s'ils s'offrent volontairement.

Les autres règlements renferment des dispositions analogues. A Kœnigsberg, les vacances sont de vingt-deux jours par an, répartis entre les fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte ; les leçons ne doivent pas cesser pendant la canicule. A Halle, les congés coïncident avec la foire de Leipzig ; il est défendu à un professeur de dire du mal de ses collègues, sous peine de perdre un mois de traitement. Partout des articles identiques reviennent, au sujet de la vie et de la tenue des étudiants ; le roi, en outre, montre une préoccupation digne de remarque, celle d'attirer aux Universités prussiennes le plus grand nombre possible d'étudiants étrangers.

Un document de premier ordre sur la vie universitaire du temps se trouve aux Archives de Berlin, dans les pièces relatives à l'Université de Halle; c'est un mémoire *(Gutachten)* du professeur Ludevig, du 15 août 1730 (1). Des propositions ont été faites pour réformer l'Université, et Ludevig défend celle-ci contre les critiques exagérées dont on l'accable. Il en profite pour faire d'abord sa propre apologie, insistant sur son travail acharné depuis 1692, avec sept et huit heures parfois de leçons par jour, sur l'éloquence, la philosophie et le droit, sans oublier ses ouvrages, si nombreux que leur valeur en librairie s'élèverait bien à 50 thalers (plus de 180 francs); en 1730, à soixante-deux ans, il fait encore chaque jour trois heures de conférences *(collegia)*, alors que son prédécesseur Thomasius en faisait à peine trois par semaine. Il proteste ensuite contre les bruits qu'on répand d'un prétendu déclin de l'Université : on y compte actuellement 1 258 étudiants, et il n'y en a jamais eu plus de 1 300. La discipline n'y est pas plus mauvaise qu'ailleurs, et les professeurs valent autant que leurs devanciers : on réclame un bon professeur de droit naturel, or il y en a trois, un bon professeur de philosophie alors que le conseiller aulique Schneider en est un excellent, un bon professeur de mathématiques et on peut, en effet, regretter le départ de Wolff qui avait une réputation européenne, mais Lange et cinq autres le remplacent de leur mieux, un bon professeur d'histoire et de droit public, mais Ludevig est là et espère qu'on lui rend justice. Si donc il y a de petites réformes à faire, rien de grave ne met en question la prospérité de l'Université; surtout, il ne faut pas recourir à des inspections, dont l'utilité serait douteuse, et qui risqueraient de dégoûter les professeurs. Ceux-ci ont « trois charrues » à mener, leur enseignement, les consultations qu'on leur demande du dehors, leurs travaux personnels; il importe de les ménager, sans trop tenir compte des reproches de gens ignorants et incompétents.

(1) Cf. A. B., R. 52, 159 1.

Frédéric Guillaume, sans négliger absolument es Universités, les a poussées vers les études d'un rendement pratique, la théologie indispensable au recrutement de ses pasteurs (1), le droit et la médecine ; pour cette dernière d'ailleurs, à côté des professeurs d'Universités (Stahl et Hoffmann à Halle, par exemple), il a créé un enseignement spécial dans toutes les provinces, avec les collèges de médecine et de chirurgie, sortes d'instituts, au-dessus desquels a été placé celui de Berlin, réorganisé en décembre 1725 sous le nom de « collège supérieur de médecine » . Le roi a, d'autre part, veillé au bien-être matériel des étudiants, surveillant le fonctionnement de leurs bourses *(Stipendia)*, de leurs *alumnats*, et de leurs tables communes, en même temps que leur bonne tenue. Leur nombre, un moment réduit par la crainte des enrôlements forcés, vers le milieu du règne, semble avoir repris après 1725 une marche ascendante, au moins pour Kœnigsberg, passant de 331 étudiants en 1725 à 600 environ en 1735, et pour Halle, où il en arrive en moyenne 6 à 700 nouveaux chaque année : une statistique de Halle en 1730 dénombre parmi eux 6 comtes, 18 barons et 82 nobles ; au point de vue des nationalités étrangères, on remarque 35 sujets autrichiens (Silésiens, Bohémiens ou Hongrois), 3 Polonais, 50 Saxons, 13 Suédois, 4 Danois, 3 Français, 1 Italien. Ce sont là d'assez beaux chiffres pour l'époque ; on est loin toutefois des 5 000 étudiants dont parlent des touristes mal renseignés, comme Haller. Francfort et Duisbourg ont moins de force attractive : un rapport de 1721 exprime le vœu modeste de voir de nouveau 300 étudiants à Francfort ; quant à Duisbourg, une liste envoyée au roi en 1716 n'en mentionne qu'une centaine, pour une dizaine de maîtres (2).

Ce qui a surtout nui alors à l'enseignement supérieur, c'est le dédain de Frédéric Guillaume pour les professeurs,

(1) Freylinghausen évaluait à 500, en 1721, le chiffre des seuls étudiants en théologie à Halle.

(2) Cf. A. B., R. 34, n 58 a, 1 à 3.

les maigres salaires qu'il leur a donnés, les facéties incroyables et les brimades qu'il s'est permises à leur égard, la manière brutale dont il les a parfois frappés. Sans doute, l'enseignement était médiocre en général. Haller, assistant en 1726 à un cours du médecin Hoffmann, note que ce vieillard, qui « dicte en latin et commente en allemand », se trompe à chaque instant et demande à ses auditeurs où il en est. On se figure ce que pouvaient être certains cours de philosophie, de physique, ou d'éloquence. Mais il y avait des maîtres savants, et le roi ne les a guère encouragés. La plupart avaient à peine de quoi vivre ; quelques-uns commençaient sans traitement, comme l'anatomiste Coschwitz dont Haller conte la pénurie. Tous étaient à la merci de fâcheux incidents : tels ceux qui se succédèrent à Francfort, où l'on vit une sorte de fou, le docteur Bartholdi, « sieur des pandectes », enseigner le droit, et, en 1737, un des bouffons de la tabagie, Morgenstern, nommé chancelier, soutenir une discussion grotesque sur la science et la folie. La plus regrettable affaire fut celle du professeur Wolff; elle est si connue qu'il est inutile d'y insister. Je rappelle seulement que Christian Wolff, professeur de mathématique et de physique depuis 1706 à la Faculté de théologie de Halle, maître influent et auteur d'une quinzaine de volumes de science et de philosophie, fut accusé par Francke et les piétistes, parce qu'il prétendait, pourtant bien faiblement, soutenir les droits de la raison, d'enseigner des choses contraires à la foi et à la morale chrétiennes. Frédéric Guillaume, surpris et indigné, incapable d'ailleurs de reconnaître le mal fondé de ces accusations, prit *ab irato* une résolution déplorable : le 8 novembre 1723, un ordre de cabinet fut expédié, enjoignant à Wolff de quitter Halle dans les quarante-huit heures et d'évacuer le royaume. Le philosophe persécuté, après avoir refusé d'aller en Russie où l'appelait Pierre le Grand, se retira dans les États du landgrave de Hesse-Cassel, qui lui offrait une chaire à Marbourg, et il y resta jusqu'à la mort de Frédéric Guillaume, malgré les offres du roi repentant.

La correspondance du saxon Manteuffel avec Wolff contient des lettres intéressantes à ce sujet, et, en général, au sujet de la situation des Universités prussiennes. Celle de Francfort, où le roi sollicitait Wolff de venir s'établir, était assez riche puisqu'elle envoyait à Halle 1 100 thalers par an, pour parfaire le traitement de deux professeurs ; néanmoins Manteuffel dissuade Wolff de « s'embarquer dans cette galère » ; il ajoute qu'en Prusse « on n'aime les savants qu'en tant qu'ils peuvent servir à augmenter les revenus des accises », qu'on y agit souvent par des voies de fait (ce que Wolff n'ignore pas), qu'on y donne facilement des chaires « à des bouffons déclarés », qu'enfin « la barbarie y gagne de plus en plus de terrain » (juin 1739). Dans une autre lettre, Manteuffel rappelle le cas du professeur de droit Heineccius, qui refusait de quitter Francfort pour Halle, et qu'on y a forcé, en menaçant de le faire conduire « par un détachement de fantassins ». Il se demande, en janvier 1740, si le roi, voyant la décadence de l'*Académie* de Francfort, ne finira pas par la supprimer entièrement. On peut conclure, sinon avec Frédéric II que les Universités ont été « délaissées » sous le Roi-Sergent, du moins avec Manteuffel qu'elles ont été tenues sous une rude tutelle et souvent maltraitées.

De l'enseignement secondaire, donné au dix-huitième siècle dans les écoles latines et les « gymnases », Frédéric Guillaume s'est peu occupé. Un nouveau règlement fut pourtant élaboré, en janvier 1718, pour le collège de Joachimsthal à Berlin (1) : l'emploi du temps y est minutieusement déterminé, depuis le lever à cinq heures du matin jusqu'au coucher à huit ou neuf heures du soir, selon la saison (car c'était un internat), mais on n'y rencontre aucun détail sur le programme des leçons qui est resté ce qu'il était, avec le souci prédominant d'inculquer aux élèves des principes religieux et moraux (Ordre du roi du 24 octobre 1713). Parmi les gymnases les plus florissants, il faut citer, avec ceux de

(1) Cf. A. B., R. 60, n 1.

Berlin, ceux de Halle et Glaucha, qui groupaient plus de cinq cents élèves, et ceux de Stettin, où le docteur Schinmeyer fonda en 1735 des établissements semblables à ceux de Francke; il ne faut pas oublier non plus les séminaires de précepteurs ou instituteurs *(paedagogia)*, véritables écoles normales, à Halle et à Stettin

L'enseignement primaire attira principalement l'attention du roi. Celui-ci maintint le caractère confessionnel et ne modifia pas les programmes, l'instruction religieuse et le catéchisme demeurant à la base, l'histoire universelle se divisant en deux parties (sous l'ancien et sous le nouveau Testament), et la lecture, l'écriture, le calcul, formant les matières essentielles; on ne pouvait donner aux élèves plus qu'on n'exigeait souvent des maîtres! Mais de grands progrès furent réalisés pour la diffusion de ces connaissances élémentaires, et le principe de l'obligation, déjà posé dans certaines provinces, fut généralisé. L'ordonnance capitale à cet égard est celle du 28 septembre 1717, enjoignant aux parents, sous peine de punition rigoureuse, d'envoyer leurs enfants, de cinq à douze ans, à l'école, en hiver tous les jours, en été au moins une ou deux fois par semaine. Cette instruction primaire obligatoire n'était pas gratuite, puisque les familles devaient verser 2 *dreyer* (un sou et demi) chaque semaine, mais la somme pouvait être payée, en cas d'indigence, sur le produit des aumônes de la localité; d'ailleurs, des écoles de pauvres, à l'instar du collège Frédéric de Kœnigsberg, des orphelinats de Glaucha et de Stettin, furent fondées dans beaucoup d'endroits, surtout sous l'influence du piétisme.

L'ordonnance de 1717, renouvelée en décembre 1736, fut complétée par de nombreux règlements, par exemple celui qui interdit de donner la confirmation religieuse à un illettré (1732), ou celui qui établit le statut des écoles allemandes privées à Berlin (16 octobre 1738); ce dernier document est sévère pour les parents qui laissent croupir leurs enfants « sans enseignement, comme un stupide bétail ». Le *rétablissement* de la province de Prusse et de Lithuanie fut signalé

spécialement par la fondation d'une foule de petites écoles : secondé là par le docteur Lysius, par G. F. Rogall, et en dernier lieu par le pasteur François Albert Schultz, le roi fit vraiment une œuvre scolaire importante. On a parlé quelquefois de milliers d'écoles, ce qui est exagéré ; mais plusieurs centaines furent créées : Schultz a donné en 1739 le chiffre de neuf cents, rien qu'en Lithuanie. Si le choix des instituteurs demeura défectueux et leur enseignement insuffisant, d'autant plus que l'exiguïté des traitements les obligeait à exercer un métier, les enfants du peuple reçurent du moins désormais un minimum d'instruction. C'est un des bienfaits de l'administration de Frédéric Guillaume.

SCIENCES, LETTRES ET ARTS

La politique scolaire du roi fait prévoir son attitude à l'égard de la haute culture. Lui qui faisait de ses bouffons des présidents d'Académie ou des chanceliers d'Université, lui qui trouvait naturel de ridiculiser ses professeurs, lui qui regardait livres et objets d'art comme des choses de luxe, ruineuses, comment aurait-il pu encourager la poursuite désintéressée d'un idéal scientifique ou artistique ! Il ne comprenait pas qu'il fallût consacrer 1 000 thalers par an à l'entretien de la Bibliothèque royale ; la somme fut donnée à un général. S'il prit à partir de 1713 une série de dispositions pour qu'un exemplaire de tous les livres imprimés dans le royaume fût déposé à la Bibliothèque de Berlin, cette heureuse innovation, déjà ordonnée par son père, ne fut réalisée que parce qu'elle ne coûtait rien. S'il mania lui-même le pinceau et fit de la peinture (quelle peinture, hélas !), ce fut uniquement comme diversion à ses souffrances, durant ses accès de goutte. Les Muses, à vrai dire, furent bannies de sa cour, sauf des lieux où le prince royal et sa sœur se livraient à leurs chères études littéraires et musicales, avec l'angoisse continuelle d'être découverts et rudoyés.

Dès 1714, Frédéric Guillaume écrivait à l'Académie des Sciences qu'il réduisait sa dotation à 830 thalers, jugeant ses revenus employés trop souvent à des « inutilités » ; Leibniz se plaignit en vain de ne plus recevoir de traitement comme président, et Frisch lui dépeignit dans ses lettres la torpeur, le déclin graduel de cette Société, dont un étranger disait en 1715 qu'elle deviendrait bientôt une « fable » *(Fabula)*. De 1713 à 1740, l'Académie ne publia, en dehors des almanachs, que cinq minces volumes de *Miscellanea*. Du reste, elle fut placée successivement, après la mort de Leibniz, sous la direction des fous de cour, l'ivrogne Gundling, l'ignorant Fassmann, le méprisable Graben Zum Stein (1718-1733). En octobre 1731, le roi ordonna de verser au receveur Albrecht le traitement du président, sous cette rubrique : « pour tous les fous du roi », et la farce dura jusqu'en 1740. L'Académie était tombée si bas qu'on la vit donner un avis détaillé à propos de la relation d'un chirurgien sur des personnes changées en vampires en Serbie. La nomination du vieux pasteur Jablonski comme président, en 1733, ne suffit pas à la relever.

Parmi les sciences proprement dites, seules la chimie et la médecine jouirent d'une certaine faveur : Frisch continua ses études sur les matières colorantes, Pott et Margraff s'occupèrent des matières minérales et organiques ; en même temps, la science médicale fut encouragée partout par la création de laboratoires d'anatomie ; les collèges médicaux eurent pour mission de poursuivre les charlatans et devins, et de réglementer l'exercice de la médecine ; des mesures furent prises pour procurer aux amphithéâtres des corps à disséquer (notamment les corps des soldats, et ceux des condamnés). Cependant Stahl, Hoffmann et Eller, peut-être aussi le pharmacien Neumann, méritent seuls d'être mentionnés comme des savants parmi les nombreux praticiens de l'époque. A côté d'eux, ni l'astronome ou astrologue Kirch, ni les physiciens Sellius et Lieberkühn dont le kronprinz attendait des merveilles, les qualifiant en 1739 de « roses qui

croissent parmi les ronces et les orties », n'ont laissé des noms dignes de passer à la postérité.

Les lettres n'eurent pas de représentants plus glorieux. Le roi n'y voyait que du « vent », et il témoigna peu d'estime aux écrivains, assimilés lorsqu'ils défendaient ses intérêts à des fonctionnaires comme les autres, et facilement suspects dès qu'ils faisaient preuve de quelque indépendance de pensée.

La presse fut étroitement surveillée par le gouvernement, par les consistoires et par les Facultés de théologie. La censure des gazettes fut exercée par l'archiviste et conseiller aulique Cuneau (ou Chuno) jusqu'à sa mort en décembre 1715, puis par G. H. Thulemeier de 1716 à 1740. L'imprimerie et les éditions furent placées sous le contrôle du département ecclésiastique, et plus particulièrement de Cocceji, à partir de mars 1732. Les livres « athées » furent interdits en 1727. Malgré les rigueurs de la censure, les journaux commençaient à prendre un certain essor, à Berlin surtout ; Lorentz et J. M. Rüdiger continuaient la publication de leurs feuilles d'avis *(Avisen)*; le fils du second, Jean André Rüdiger, obtint en 1721-1722 le droit exclusif d'imprimer la *Gazette privilégiée de Berlin,* journal officieux qui parut trois fois par semaine (les mardi, jeudi et dimanche), et publia, outre des nouvelles de l'étranger et des faits divers sensationnels (apparition d'un serpent de mer, dès 1727), des ordres et édits du roi ; c'était la future *Gazette de Voss.* En outre, il y eut, à partir de 1727, l'*Intelligenzblatt,* feuille hebdomadaire d'annonces et de réclames, rédigée par le commissaire royal Wilckens, et qui vécut grâce à des abonnements imposés aux débitants et aubergistes. Quelques autres journaux parurent dans les provinces : tel le *Mercure d'État* de Haude, qui végéta à Potsdam, de 1735 à 1737. Quant aux revues ou *Magazine,* dont la vogue était considérable, c'est dans les autres États d'Allemagne qu'on les voit fleurir, notamment en Saxe et à Hambourg; les revues anglaises étaient très recherchées.

Les théologiens abondaient ; on ne saurait pourtant citer parmi eux un seul auteur de génie. Ni l'illustre Francke, ni Breithaupt, ni Reinbeck, ni Lange n'ont écrit un ouvrage remarquable ; le piétisme, si influent par son action morale pratique, n'a même pas produit dans sa querelle avec Wolff un livre de polémique lisible aujourd'hui. Si quelques pasteurs se distinguèrent, ce fut presque uniquement comme historiens : Jacques Lenfant, par exemple, et de Beausobre, que le kronprinz, déplorant sa mort en juin 1738, disait « homme d'honneur et de probité, grand génie, d'un esprit fin, délié et quelquefois trop subtil, grand orateur, savant dans l'histoire de l'Église et dans la littérature,.. la meilleure plume de Berlin » . Le roi, du reste, reconnaissait l'utilité de l'histoire et favorisa son développement, en organisant les archives d'État, à Berlin et dans les provinces. Histoire et droit avaient, en tant que sciences politiques, des titres égaux à sa bienveillance ; ce furent les deux disciplines les mieux représentées, et des publications de valeur furent dues alors, sinon à Gundling, à Morgenstern, ou même au vieux bibliothécaire La Croze, du moins aux Bœhmer, aux Ludevig, aux Mylius. Il ne faut pas oublier les *Mémoires* qui sont une source précieuse pour l'histoire du temps (ceux de Pœllnitz et de la Margrave en première ligne).

Pour la philosophie, on ne trouve guère que deux noms, ceux de Christian Thomasius et de Jean Christian Wolff. Le dernier, dont les idées assez nébuleuses faisaient l'admiration du kronprinz et beaucoup moins celle de Voltaire, a laissé une quarantaine de volumes en allemand et en latin ; sa principale œuvre est sa *Philosophia moralis, seu Ethica*. J'ai dit son expulsion de Halle en 1723. Ses luttes contre le piétisme ont eu au dix-huitième siècle un retentissement considérable, et les persécutions dont il fut l'objet ont certainement fait davantage pour sa renommée que ses indigestes ouvrages. Le wolffianisme fut de bon ton à la fin du règne, et le Saxon Manteuffel put fonder à Berlin, en 1736, sans être inquiété, une société de Wolffiens, les « Amis de la

vérité » ou « Alethophiles ». Le retour de Wolff en Prusse sous le règne suivant allait être considéré comme le triomphe de la philosophie des lumières, de l'*Aufklärung*. Frédéric II pourtant a été justement sévère plus tard pour le philosophe, qui « noya » le système des monades de Leibniz « dans un déluge de paroles, d'arguments, de corollaires et de citations ».

Les auteurs énumérés ci-dessus ont beaucoup écrit, mais combien peu de leurs œuvres ont survécu ! De la plupart, on peut dire avec le kronprinz : « Leurs livres sont d'un diffus assommant. Si on pouvait les corriger de leur pesanteur et les familiariser un peu plus avec les Grâces, je ne désespérerais pas que ma nation ne produirait de grands hommes ». La Prusse du Roi-Sergent n'était rien moins que faite pour sacrifier aux Grâces : elle n'enfanta pas un poète, car ni le médecin Pietsch à Kœnigsberg, ni le pasteur Schœnemann à Berlin, ni même Gottsched qui d'ailleurs après avoir étudié à Kœnigsberg s'enfuit en Saxe de peur des recruteurs, n'ont été vraiment inspirés. Le plus grand écrivain prussien de l'époque est le futur Frédéric II, qui écrit en français : ses vers sont médiocres, et il a tort de faire de Pégase, suivant le mot de Voltaire, un des chevaux préférés de son écurie ; il a, du moins, rédigé déjà deux ouvrages intéressants, ses *Considérations sur l'état présent du corps politique de l'Europe*, et son *Anti-Machiavel* ; il est sensible aux flagorneries de Voltaire, soutenant qu'il « pense comme Trajan et écrit comme Pline », et il aspire à faire de Berlin « l'Athènes de l'Allemagne ».

La ville de la Sprée en était loin, en particulier au point de vue des Beaux-Arts. Au lendemain de son avènement, Frédéric Guillaume avait réduit à 300 thalers la dotation de l'Académie de peinture, qui devint une école de dessin ; il transforma en terrains d'exercice les jardins de plaisance voisins des châteaux de Berlin et de Potsdam ; il refusa une pension à la veuve de Schlüter, mort en Russie en 1714. Sans doute, certaines parties du *Schloss* à Berlin furent ter-

minées et quelques salles aménagées au dedans, mais le souci de l'économie fit réduire ces travaux au strict nécessaire. Des édifices publics furent construits, en assez grand nombre, notamment des églises, « aussi magnifiques que peuvent l'être des églises protestantes » ; mais l'art n'eut rien à y voir. Les matériaux même (bois, plâtre et briques) furent d'ordinaire si défectueux que tours et murs s'écroulèrent plus d'une fois, par exemple à l'église Saint-Pierre de Berlin, qu'il fallut relever à trois reprises. Les architectes Bœhme, Gerlach et Grael, chargés de ces bâtisses, ne furent que de mauvais maçons, et le seul architecte de talent de l'époque, Georges Wenceslas, baron de Knobelsdorf (1699-1753), ne travailla guère alors que pour le kronprinz, dont il arrangea le petit château à Rheinsberg.

Un publiciste de la fin du dix-huitième siècle, Nicolaï, a donné dans sa *Description de Berlin,* en 1786, des listes imposantes d'artistes ; on y trouve une quinzaine d'architectes et autant de peintres pour le règne qui nous occupe. Ces énumérations ne doivent pas faire illusion. Si un nom unique mérite d'être retenu pour l'architecture, aucun ne s'impose pour la sculpture ; quant à la peinture, elle fut à peu près exclusivement cultivée par des étrangers, le Suédois Harper, le Hongrois Menyoki, surtout le Français Antoine Pesne. Ce dernier avait été appelé à Berlin par Frédéric Ier. Portraitiste consciencieux et distingué, il a été peut-être le seul artiste vraiment apprécié par Frédéric Guillaume, qu'il a peint non sans talent à tous les âges, ainsi que ses enfants. Les traits du roi ont été aussi reproduits habilement par les graveurs Schenk et Schmidt, et par le médailleur Wermuth.

J'ai indiqué plus haut comment Frédéric Guillaume comprenait la musique. Il fit installer dans les clochers de plusieurs églises des carillons semblables à ceux qu'il avait entendus en Hollande, mais il préférait aux harmonies délicates des petits concerts qu'aimaient Sophie Dorothée, Wilhelmine et Fritz, les sonneries bruyantes de ses *Hautboïstes.* Quand Auguste le Fort amena avec lui en 1728 le célèbre

violoniste Locatelli, on ne trouva personne à Berlin pour l'accompagner.

Il serait paradoxal d'insister. Sciences, lettres et arts ne pouvaient s'épanouir sous le Roi-Sergent. Le kronprinz avait beau dire que Berlin contenait en soi « les étincelles de tous les arts » ; il n'y paraissait pas encore.

CHAPITRE V

LA MORT DU ROI-SERGENT (31 MAI 1740) (1)

Le mal qui emporta le roi était ancien. Depuis 1734, où il avait failli mourir, sa santé était restée ébranlée : la goutte et l'hydropisie, accompagnées d'enflures, d'abcès, de mille désordres internes, le menaçaient sans cesse et lui donnaient la fièvre ; une hygiène déplorable, une alimentation capricieuse où alternaient les choux, les viandes salées et autres mets indigestes, arrosés de force bière ou vin du Rhin, aggravaient son état, et les pilules purgatives auxquelles il avait recours tous les matins ne pouvaient remettre son organisme surmené. En janvier 1738, il se plaignait au prince d'Anhalt de ses misères, de son souffle court, de son impotence, et se disait « fatigué de la vie ». Au mois de novembre 1739, le mal reparut, plus violent que jamais ; il ne devait plus lui laisser de répit. Durant sept mois ce fut une lutte cruelle, sur laquelle des témoins oculaires, Pœllnitz, Manteuffel, les pasteurs Roloff et Cochius, le ministre Henri de Podewils, sans oublier le kronprinz, nous ont donné de précieux détails. Rien n'est plus suggestif, rien

(1) Sources : Les principaux documents sont les *Acta Borussica (Behœrdenorganisation* et Correspondance avec le prince d'Anhalt qui contient un jugement du prince sur le roi, *Nachruf auf den Kœnig)*; le *Testament politique* de 1722 (édition Küntzel et Hass) ; les instructions du 3 juin 1734 dans Erman, *Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie Charlotte,* 1801 ; le règlement des obsèques dans Poellnitz, *Mémoires,* t. II (1791), et l'allocution du roi à son fils le 28 mai 1740, reproduite de mémoire par Podewils (texte publié par Koser, au tome VIII du *Hohenzollern-Jahrbuch).*

Parmi les mémoires, Frédéric II, la Margrave, Poellnitz et Mauvillon.

Ouvrages : Surtout les études souvent citées de Schmoller et de V. Rehtmeyer sur le *Testament politique* du roi.

ne permet mieux de comprendre Frédéric Guillaume I[er], que le récit de ce long martyre, où il s'est montré au naturel, avec son humeur détestable et ses défauts criants, comme avec ses singulières qualités, unies à une force d'âme antique.

Presque toujours alité, on le voit tantôt élaborant des plans de réformes et dictant des « ordres de cabinet », tantôt cherchant une diversion à ses souffrances en jouant au « solitaire », en se livrant à des travaux de menuiserie, peut-être aussi en s'occupant à peindre, « ou plutôt à barbouiller », suivant le mot de la Margrave. Parfois il fait appeler un pasteur et discute avec lui ses chances de salut : il a par exemple un étonnant colloque avec le pasteur Roloff, qui lui parle « comme Isaïe à Ézéchias », le malmène durement, et lui fait avouer qu'il est « un grand pécheur ». Au début de février 1740, il se voit perdu : « Je pense à la mort », écrit-il au vieux Dessau, « et j'ai dit à mon fils aîné tout ce que je sais ». Cependant il demeure jaloux de son autorité et en veut à ceux qui adorent le soleil levant. Le 27 avril, il se fait transporter à Potsdam, soit qu'il veuille mourir dans sa résidence favorite qu'il a prié son successeur d'appeler *Wilhelmstadt* (la ville de Guillaume), soit qu'il espère retrouver, avec le printemps, la santé dans ce nid de verdure, oasis au milieu des sables de la Marche. Il peut là, mieux qu'ailleurs, se livrer à ses passe-temps préférés, contempler les manœuvres impeccables de ses grenadiers, visiter ses écuries, inspecter divers travaux, en se faisant traîner dans sa « chaise à rouleaux. » Mais le mal empire, inexorable; l'hydropisie se révèle sous quatre formes que les médecins définissent en termes barbares, un pus noirâtre s'écoule des jambes, et la fièvre sévit quinze à seize heures par jour. L'entourage s'inquiète et s'agite. Wilhelmine renonce à venir de Baireuth dans « cette galère », que son frère compare à « un enfer où l'on ne fait que soupirer et souffrir, et où tout le monde est maltraité ». Fritz va et vient, de son cher « Remusberg » à Potsdam, se demandant s'il doit se lamenter ou se réjouir, et

écrivant sans conviction à Voltaire qu'il préfère aux grandeurs

Son aimable repos et *son* obscurité.

Le 27 mai, la reine le fait mander par un courrier; le 28, il arrive à la hâte, et trouve son père sur sa chaise, au jardin, regardant poser la première pierre d'une nouvelle bâtisse. Frédéric Guillaume a fini par reconnaître ce que vaut son héritier : il l'embrasse affectueusement et l'emmène dans sa chambre pour lui donner ses derniers conseils, en examinant avec lui la situation extérieure du royaume. Ensuite, le roi reçoit « la compagnie ordinaire » et déclare qu'il mourra content, sûr d'avoir « un si digne fils et successeur » ; il parle de sa mort, « comme s'il eût été question d'une partie de plaisir », commande un cercueil de chêne où il « dormira tranquillement », fait lire son testament qui règle minutieusement ses obsèques. Il n'oublie pas de prier Dieu avec deux aumôniers de son régiment, Cochius et Œsfeld, qu'il convoque pour le lendemain, s'il est encore vivant; il a dépouillé son arrogance et confesse qu'il est « un méchant homme », tout en ajournant une démarche de réconciliation auprès de son beau-frère Georges II, que veut lui imposer le pasteur Roloff. Il n'a pas d'ailleurs abandonné tout espoir, et le 30 mai, en ordonnant une revue pour le 16 juin, il se flatte de n'avoir plus rien à craindre, une fois le mois de juin passé. La nuit suivante est mauvaise, et le 31 mai, à cinq heures du matin, en présence du prince d'Anhalt, de divers généraux et ministres, il remet ses pouvoirs à son fils. « Cela est fini », crie-t-il de loin à Pœllnitz. Encore une dernière joie, celle de se faire amener sous sa fenêtre ses chevaux et de choisir deux des meilleurs pour le prince d'Anhalt et Hacke ; une dernière colère, contre le palefrenier qui met une housse jaune sous une selle de velours bleu, et qu'il fait rosser par Hacke; une dernière prière avec le chapelain Cochius. Ses souffrances atroces lui arrachent des gémissements; toutefois il se regarde mourir « avec la fermeté d'un philosophe et la rési-

gnation d'un chrétien », suivant avec son doigt les vibrations du pouls qui faiblit, et étudiant dans un miroir ses traits altérés (1). Enfin, à trois heures et quart de l'après-midi, il expire en invoquant le Christ rédempteur.

Telle a été la fin du « tourmenteur d'hommes » qui a eu sa large part de tourments. Wilhelmine a pu la qualifier de « fin singulière et héroïque », et Fritz proclamer de même, dans ses lettres et dans ses ouvrages, que son père avait conservé jusqu'au dernier moment une présence d'esprit admirable, « ordonnant de ses affaires en politique, examinant les progrès de sa maladie en physicien, et triomphant de la mort en héros ».

Frédéric Guillaume a laissé plusieurs testaments : de bonne heure il a décidé que ses funérailles coûteraient peu, et qu'elles seraient simples, avec une pompe militaire et religieuse. Dans le premier de ces testaments (juillet 1714), il défend de dépenser plus de 20 000 thalers; dans un autre (septembre 1733), il ordonne de déposer son cercueil sous l'autel, dans l'église de la garnison à Potsdam. Pœllnitz a reproduit les dispositions prises en dernier lieu et lues par le secrétaire Eichel au lit de mort : tout y est prévu dans le moindre détail, depuis le lavage et l'ouverture du corps, jusqu'au choix du char de deuil et des cantiques à chanter, jusqu'au texte de l'oraison funèbre *(J'ai combattu le bon combat)*, jusqu'au nombre des salves d'artillerie et de mousqueterie qui seront le suprême adieu au chef de l'armée prussienne. Au reste, le roi ne tient pas à ce qu'on fasse « tant de façons » avec lui, et il ajoute : « On ne parlera ni en bien ni en mal de mes actions, de ma conduite, ni de rien de ce qui me regarde; on se contentera de dire à l'assemblée que je l'ai défendu... ». Le règlement reflète d'un bout à l'autre les préoccupations de l'administrateur économe, pour ne pas dire plus, du soldat et du chrétien.

(1) La Margrave lui prête cette parole : « Je suis bien changé; je ferai une vilaine grimace en mourant » ; mais elle n'était pas là, et le mot n'est peut-être pas authentique.

Outre ses testaments privés, Frédéric Guillaume a rédigé en 1722 un testament politique, dont j'ai déjà souvent parlé, et il a donné de plus à son fils, le 28 mai 1740, des instructions que Podewils a mises par écrit, de mémoire, deux jours après. Ces documents font connaître les vues du roi sur son œuvre, et les espérances qu'il fonde sur son successeur.

Au point de vue extérieur, sa maxime principale a toujours été de garder les mains libres aussi longtemps que possible, et de ne pas diviser son armée; autrement, il n'aurait pu faire meilleure figure qu'un duc de Gotha ou un landgrave de Hesse. Parmi les puissances étrangères, il n'en est pas dont on n'ait à se défier : l'Empereur mérite de grands égards, non de la confiance; il faut être sur ses gardes vis-à-vis des Anglais, pour ne pas être traité en « subalterne », et des Suédois, parce que ce sont « gens dangereux » ; la Pologne compte peu; les pays dont il importe le plus de cultiver l'amitié sont la Russie, le Danemark, les Provinces-Unies et la Saxe; quant à la France, si un traité secret a été récemment conclu avec elle, c'est afin de prendre pied solidement « une première fois » dans le duché de Berg, et il sera bon de ne pas se lier davantage avant d'avoir obtenu au moins Dusseldorf et le reste du duché. Frédéric Guillaume reste jusqu'au bout hypnotisé par la succession de Berg-Juliers, qui paraîtra vite bien mesquine à son héritier; il lui lègue toutefois une politique extérieure plus indépendante de l'Autriche, et le fait est digne d'être retenu; il a discerné, d'autre part, des acquisitions possibles en Mecklembourg, en Ost-Frise, en Poméranie, en Franconie; il ne lui a manqué que de trouver les moyens de réalisation.

Au point de vue intérieur, le roi, sans fausse modestie, se pose en modèle. Il conseille au kronprinz de prendre lui seul en main le gouvernement, comme il l'a fait autrefois à la mort de son père, de voir tout par ses propres yeux, en particulier le budget, de réduire lui-même les dépenses, notamment le traitement des ministres et fonctionnaires, quitte à

augmenter au bout d'un an ceux dont il sera content; cette action personnelle lui attirera la reconnaissance de ses serviteurs et sujets, « car un souverain qui veut gouverner avec honneur dans le monde doit faire lui-même toutes ses affaires ». Après les finances, l'armée sera le premier objet de ses soins, afin de tenir « la balance » en Europe, et d'inspirer respect aux amis, crainte aux ennemis. Le devoir des rois de Prusse est de poursuivre la gloire de leur dynastie en même temps que la prospérité de leurs peuples; chacun s'y est déjà employé; le bilan des règnes précédents en est la preuve. « L'électeur Frédéric Guillaume a donné à notre Maison sa floraison et sa croissance légitimes; mon père lui a apporté la dignité royale; pour moi, j'ai mis le pays et l'armée en état. A vous, mon cher successeur, de continuer l'œuvre commencée par vos prédécesseurs, de faire valoir vos prétentions et d'acquérir les territoires qui appartiennent à notre Maison de par Dieu et notre droit. Priez Dieu et n'entreprenez jamais de guerre injuste; mais n'abandonnez pas ce à quoi vous avez droit ». Il y a dans ces lignes du *Testament politique* de 1722 un résumé, concis et véridique, des services rendus à la Prusse par les Hohenzollern depuis un siècle; il s'y trouve aussi une phraséologie politico-religieuse qui est caractéristique : si Fritz l'a dédaignée, d'autres l'ont reprise, plus ou moins hypocritement, au dix-neuvième siècle et au vingtième.

Pour n'avoir pas la foi de Frédéric Guillaume, le kronprinz n'en sera pas moins un disciple fidèle. Il a été à une rude école; il en a affreusement souffert; il en a aussi profité. Depuis sa tentative d'évasion, il a fait courageusement son apprentissage politique et militaire : par ses études d'économie agricole et financière à Cüstrin, il a gagné le pardon; par son zèle de colonel à Ruppin, il a conquis le cœur du roi. Même en dehors de la « garnison chérie », dans son petit château de Rheinsberg, où il a cru vivre en pleine idylle, il n'a jamais perdu de vue l'avenir, ni les réalités du présent. Les instructions reçues lors de la campagne de 1734 n'ont

pas été vaines : peut-être a-t-il oublié sur les bords du Rhin « d'avoir en tout temps présentes à l'esprit l'idée et la crainte de Dieu » ; il a du moins obéi à la recommandation d'observer le prince Eugène et d'étudier à fond le service; il a certainement médité et approuvé cet avis au prince royal : « Aucun détail ne lui semblera trop minutieux, dès qu'il s'agit du bien-être des soldats » . Il a en lui l'étoffe d'un Frédéric Guillaume; il saura, comme son père, diriger la machine administrative et fortifier l'armée ; il aura en plus l'audace qui saisit les occasions. Grumbkow disait en 1734 : « Le bon Dieu n'a pas fait naître en vain un homme comme Vitellius (Frédéric Guillaume), qui a trésorisé et armé pour rien. Il faut qu'il en vienne un qui l'emploie » . Quatre ans après, le baron de Seckendorf prévoit que le prince royal commencera son règne « par un coup d'éclat » . Fritz n'y répugne pas ; il écrit à Voltaire, le 18 mai 1740 :

Ceint du laurier d'Horace ou ceint du diadème,
Toujours d'un pas égal tu me verras marcher,
Sans me tourmenter, ni chercher
Le repos souverain qu'au fond de mon cœur même,

et il se consolera aisément, au lendemain de son avènement, d'avoir projeté un petit ouvrage de métaphysique, qui s'est changé « en ouvrage de politique » .

Frédéric Guillaume lui laisse pour cela de beaux atouts : un royaume, encore très petit (120 230 kilomètres carrés), mais déjà centralisé ; un peuple encore peu nombreux (2 millions et demi de sujets, au plus), mais discipliné et laborieux; une bureaucratie sévèrement dressée à servir l'intérêt public, un trésor bien garni, une armée permanente de plus de 80 000 hommes. Certes, on doit rejeter les panégyriques d'un Fassmann ou d'un Morgenstern, voire les éloges excessifs d'un Léopold d'Anhalt qui juge sans pareil son royal ami ; on ne peut oublier, comme le voudrait Schmoller, les côtés soit repoussants, soit ridicules, du personnage;

néanmoins, il faut reconnaître qu'il a été, dans la vieille Prusse des Hohenzollern, le plus grand souverain en ce qui concerne l'administration intérieure. La figure du Roi-Sergent apparaît encore de nos jours comme la figure de la Prusse même.

INDEX ALPHABÉTIQUE (1)

(1) Les chiffres renvoient aux pages, *y compris les notes.*

B

C

E

F

G

H

I

J

K

M

N

O

P

R

T

U

V

W

X

Z

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

L'ÉLECTEUR FRÉDÉRIC III (1688-1700)

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

LIVRE SECOND

L'ACQUISITION DE LA ROYAUTÉ

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

LIVRE TROISIÈME

LE PREMIER ROI DE PRUSSE (1701-1713)

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

LIVRE QUATRIÈME

LE ROI FRÉDÉRIC GUILLAUME Ier (1713-1740)

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

LIVRE CINQUIÈME

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE FRÉDÉRIC GUILLAUME Ier

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

LIVRE SIXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE FRÉDÉRIC GUILLAUME Ier

CHAPITRE I

CHAPITRE II

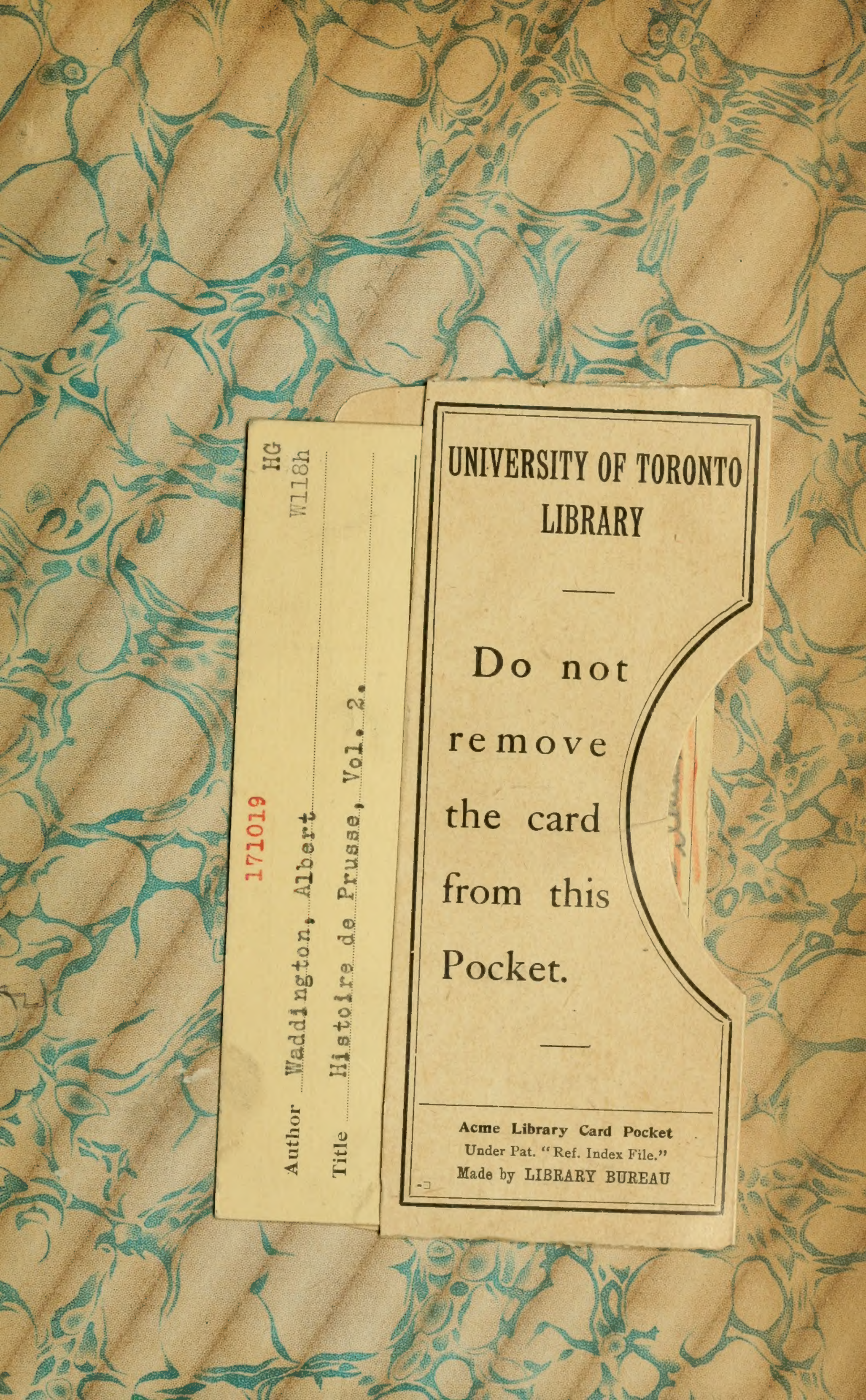
CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

PARIS
TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie
RUE GARANCIÈRE, 8




UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
HG
W118h
171019
Author Waddington, Albert
Title Histoire de Prusse, Vol. 2.

